



HAL
open science

L'IMMIGRATION POLITIQUE ESPAGNOLE EN REGION CENTRE (CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET) DE 1936 A 1946

Jeanine Sodigne-Loustau

► **To cite this version:**

Jeanine Sodigne-Loustau. L'IMMIGRATION POLITIQUE ESPAGNOLE EN REGION CENTRE (CHER, EURE-ET-LOIR, INDRE, LOIR-ET-CHER, LOIRET) DE 1936 A 1946. Histoire. UNIVERSITE PARIS 7 DENIS DIDEROT, 1995. Français. NNT : 8904613C . tel-00529068

HAL Id: tel-00529068

<https://theses.hal.science/tel-00529068>

Submitted on 27 Oct 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**UNIVERSITE PARIS 7
DENIS DIDEROT**

GHSS

**L'IMMIGRATION POLITIQUE ESPAGNOLE
EN REGION CENTRE
(CHER, EURE-ET-LOIR, LOIR-ET-CHER, LOIRET)
DE 1936 à 1946**

Jeanine SODIGNE LOUSTAU

**Thèse présentée pour le Doctorat de l'Université PARIS 7
mention Histoire et Civilisation des Sociétés occidentales
(Etudes Hispaniques)**

**Directrice de recherche :
Mme le Professeur Andrée BACHOUD**

**Pt du jury : M. le professeur Claude LIAUZU
Mme le Professeur Andrée Bachoud
M. le Professeur J.-R. Aymes
Mme G. Dreyfus-Armand**

1995

A la mémoire de Guy qui m'avait aidée
et soutenue dans ma recherche

A Laurent et Anne-Marion
A mes petits enfants Fabien et Pauline

PREFACES

Il était temps que la thèse de Jeanine Sodigné Loustau soit connue du public. Inscrite modestement comme thèse nouveau régime, ses 919 pages constituent l'aboutissement d'une recherche commencée en 1986 et présentée à la soutenance en 1995, considérée par les historiens de l'exil républicain comme essentielle à son histoire.

Puéricultrice de profession et de pratique, Madame Sodigné a repris des études universitaires en 1982 à l'université d'Orléans et en 1984 à l'université de Tours où elle a enchaîné licence d'Espagnol, maîtrise sur l'immigration espagnole, DEA avant de se consacrer à la recherche doctorale. C'est à partir de ce parcours personnel qu'elle mène son projet d'étude sur l'exil républicain dans la région Centre. S'appuyant sur l'abondante documentation publiée alors sur l'histoire de la Guerre Civile, sur les problèmes internationaux qui se posent lors de l'arrivée des réfugiés, sur leur accueil à partir du dépouillement rigoureux des nombreuses archives nationales et espagnoles accessibles, elle inscrit en historienne confirmée son étude sur l'exil républicain dans cinq départements de la région Centre. Après l'avoir située très précisément dans le contexte général des relations internationales et de leur répercussion sur les conditions d'accueil que les républicains trouvent dans une France, très divisée politiquement, et donc pour une grande partie de ses hauts-fonctionnaires, embarrassée, elle restitue, avec la même rigueur et le même souci d'objectivité les circonstances politiques, administratives et personnelles de l'exil dans la région Centre.

Partant du principe que tout document était signifiant, Jeanine Sodigné Loustau a fait fond de tous ceux qui, de près ou de loin, permettaient de reconstituer l'accueil et le séjour des réfugiés espagnols : les archives départementales et municipales aussi bien que les comptes des différentes instances chargées de l'entretien et de l'accueil, les archives syndicales, les registres d'inscription scolaires, les registres de comptes des différents organismes d'accueil, tous épluchés avec minutie et intelligence, l'ensemble permettant de rendre compte à la fois de l'action et de l'état d'esprit des différentes instances impliquées dans l'accueil et dans la *gestion* de ces nouveaux arrivants, des difficultés et des efforts des responsables locaux dans un contexte de tension internationale face à leur afflux, de la réalité administrative, financière et morale de l'accueil, et par ailleurs du quotidien et du ressenti des nouveaux arrivants face aux différents problèmes rencontrés. Tout cela est décrit dans sa variété sans lyrisme inutile, avec précision et une grande volonté d'objectivité.

Il n'existait pas me semble-t-il, il n'existe toujours pas, d'études régionales aussi complètes sur les conditions d'accueil et de séjour des réfugiés républicains. Cette thèse, outre ce qu'elle révèle sur un exil beaucoup moins étudié que celui des grandes zones d'internement ou de la constitution des maquis, fait clairement apparaître qu'à l'intérieur de la geste tragique de *la retirada*, il y a une spécificité propre à chaque exil suivant les dates de départ, les régions d'origine, les engagements politiques des partants et suivant les régions d'accueil, qui elle-mêmes, confrontées à la nécessité d'accueillir ces étrangers, le font en vertu de la législation en vigueur au niveau national, mais aussi à partir des caractéristiques géographiques, culturelles et humaines qui sont les leurs et que leurs rapports à cet exil permettent de mieux découvrir et qu'elles révèlent à cette occasion. La thèse de Madame Sodigné Loustau, outre ses nombreuses qualités, a le mérite d'ouvrir de nouvelles perspectives de recherches aux futurs doctorants.

Andrée Bachoud

Cette excellente thèse de Doctorat en Histoire, très lisible, a le grand avantage de proposer une découverte régionale de l'immigration politique espagnole, résultat de la Guerre Civile, tout au long d'une période de dix ans (1936-46) au cours de laquelle se sont produits changements et bouleversements de toute sorte. L'auteur fait preuve d'une grande lucidité : elle a vu d'emblée que les témoignages personnels n'offraient que des images ponctuelles de l'exil et, grâce à l'accumulation et à l'analyse de cas très nombreux elle parvient à offrir une vision.

La décision de présenter ce travail "en ligne" qui permettra sa consultation par tous les publics intéressés a conduit l'auteur à modifier l'économie de l'ouvrage, grâce surtout à un allègement de la première partie dont certains développements n'étaient plus nécessaires. Le premier chapitre présente la Région Centre et ses six départements, en somme le cadre de l'exil, de façon à ce que les consultants sachent exactement ce qu'ils peuvent trouver ou non dans ce texte.

Les chapitres 2 et 3 sont consacrés à l'étude des convois successifs qui acheminent les réfugiés (ceux de 1936 et 1937 d'abord mais surtout ceux de la *Retirada* de 1939 de la frontière catalane aux départements de la Région Centre et le 3 est consacré aux réfugiés (âges et sexes, statut social et professionnel, engagement politique, situations familiales à l'occasion des différents vagues d'arrivée avec des tableaux explicites.

L'importance de l'exode de 1937 est certaine mais celui de 1939 (*Retirada*) est d'une ampleur exceptionnelle : le Cher et le Loir-et-Cher reçoivent chacun plus de 3 000 réfugiés, le Loiret presque autant, les autres départements plus de 2 000.

Le chapitre 6 étudie les déplacements des réfugiés de 1936 à 1940 entre les départements, le problème des rapatriements, très bien étudié. On constate que de nombreux réfugiés sont restés en France même après l'entrée de la France dans la guerre mondiale en septembre 1939 ; cependant, en décembre, 52 % des réfugiés de la Région Centre avaient regagné l'Espagne. L'auteur n'évade pas les mesures disciplinaires qui signifient pour certains l'internement au camp du Vernet d'Ariège.

La vie quotidienne est l'objet de pages passionnantes qui n'omettent pas la question des rapports avec la population locale, qu'il s'agisse des idylles ou des conflits. Le rôle du SERE est examiné avec un sens critique aigu. L'étude du regroupement familial, phénomène essentiel, montre l'importance de l'initiative privée.

Le chapitre 7 est entièrement consacré aux enfants : les rôles de l'adoption, des organismes privés, des organisations syndicales sont illustrés par des exemples précis.

L'auteur étudie ensuite la vie des réfugiés, leur adaptation à leur nouvel environnement, leur rôle pendant la guerre, notamment dans les activités de production (chapitre 9), la situation particulière créée par l'occupation, de sorte que le Loiret devient une zone refuge : nombre d'Espagnols entrent alors dans la Résistance (chapitre 13).

Les personnalités hors du commun ne sont pas ignorées. Le cas le plus remarquable est celui de Lister, l'un des plus fameux "généraux" républicains sortis du rang. Logé dans un hôtel à Châtillon sur Loire du 11 mars au 9 avril 1939 il disparaît brusquement avec le lieutenant-colonel Iglesias à la suite d'une plainte déposée contre lui par un médecin-chef de Bañolas (Catalogne) pour l'assassinat d'une vingtaine de personnes. L'auteur formule une hypothèse intéressante à propos de cette "disparition".

Le comportement des réfugiés espagnols pendant ces années tragiques explique que les Français aient finalement posé sur eux "un autre regard".

Ce travail bien mené est une contribution importante tant à l'étude de l'exil politique espagnol qu'à l'histoire de la Région Centre. Un texte passionnant.

Bartolomé BENNASSAR

AVANT-PROPOS

Cet ouvrage est issu d'une thèse de 3^e cycle soutenue le 28 janvier 1995 à Paris 7-Denis Diderot sous la direction de Mme le Professeur A. Bachoud.

Beaucoup de travaux et d'études avaient été consacrés à l'exode de 1939 et à l'exil en France des républicains espagnols, mais aucun ne s'attachait aux vagues migratoires des années 1936, 1937 et 1938. Aucune étude à l'échelon d'une région, portant sur les aspects aussi divers que l'accueil, les conditions d'hébergement, la santé, les mouvements, la mise au travail des réfugiés, les aides, et la vie pendant l'occupation n'avait encore été publiée.

Une première investigation dans les services des Archives départementales de la Région Centre avait permis de constater que des documents afférents à ces mouvements de population y avaient été déposés par les cabinets des préfets. Cependant, la taxinomie qui préside aux classements et aux récolements d'inventaires réserve parfois des surprises.

Est exclu de cet ouvrage le département d'Indre-et-Loire car, du séjour de réfugiés en 1937 et 1938, ne figurent dans les archives que quelques documents de comptabilité, et en 1939, le département ayant été désigné comme département de repli pour les Administrations en cas de conflit aucun réfugié républicain espagnol n'y fut dirigé.

Les sources utilisées émanent principalement des Archives Nationales et départementales, des fonds Archives du Quai d'Orsay et de Nantes du Ministère des Affaires étrangères, ainsi que celles du Ministerio de Asuntos Exteriores de Madrid, et de l'Archivo General de la Administración de Alcalá de Henares. Les archives des Bourses du Travail de l'Indre et du Loiret ont également été dépouillées.

Le décret 79-1038 du 3 décembre 1979 sur les archives soumettait à un délai de communication de soixante ans les liasses contenant des documents nominatifs (100 ans pour les documents médicaux). Les dérogations sollicitées nous furent accordées en très grande partie, sauf pour la consultation aux Archives Nationales des fonds du Réseau basque républicain, de quelques séries afférentes aux activités du Service d'Emigration des Réfugiés Espagnols (S.E.R.E.), aux réfugiés secourus par la Légation du Mexique et à la Ligue des Mutilés espagnols.

Les archives départementales, pour la consultation desquelles avaient également été sollicitées des demandes de dérogation auprès de M. le Directeur des Archives de France et de MM. les Préfets, ont fourni l'essentiel de la documentation : correspondance officielle, souvent assortie de commentaires manuscrits, entre l'administration préfectorale et son ministre de tutelle, entre préfets et sous-préfets, mais également entre les administrations préfectorales et municipales ainsi qu'entre les préfets et les gestionnaires des centres d'accueil.

Toutefois, les autorisations excluaient de la consultation tous les documents émanant des Renseignements Généraux, source principale des informations pour les préfets. La législation en vigueur pour la communication des archives avait pesé sur la direction de ce travail dans la Région Centre.

Dans tous les cas, les fonds déposés dans les services départementaux sont d'inégale valeur. Devant l'avancée allemande l'Administration détruisit de nombreux documents ; toutes les archives dites "compromettantes" du Cher et du Loiret disparurent ainsi en juin 1940. La collection, jusqu'en juin 1940, des rapports des préfets d'Eure-et-Loir au ministre de l'Intérieur a été détruite en 1945-1946. Pour ce qui concerne les documents, il ne subsiste que de maigres rapports sur les réfugiés hébergés dans le Drouais et à Dreux, municipalité gérée par M. Viollette ; les informations sur le camp de Lucé situé près de Chartres sont encore plus discrètes. Quant à l'accueil et à l'hébergement dans l'arrondissement de Châteaudun, les bâtiments de la sous-préfecture ayant été incendiés en 1941, les sous-préfets n'ont conservé que des papiers postérieurs à cette époque.

La presse régionale, à la fois cause et effet de l'opinion comme le souligne R. Schor¹, a été dépouillée. Des ouvrages consacrés à la Guerre civile et à l'exil ont été consultés à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de Documentation Contemporaine (BDIC).

Les archives administratives restent la base essentielle de ce travail, même si elles sont éclairées par des apports extérieurs diversifiés. Parmi ces éclairages, il convient de citer les témoignages dont on connaît l'intérêt et les limites. Pour ce qui est de la Région Centre ils n'apportent que des informations ponctuelles, souvent limitées au seul vécu d'un témoin ou à un seul pan de ce vécu : tel l'exode, tel camp, telle Résistance. On ne saurait oublier la difficulté qu'il y a à distinguer "la trace du passé" de l'"évoquant du passé"². Que certains témoignages soient trop passionnels pour être objectifs ne serait pas rédhibitoire si l'on disposait –comme c'est le cas dans la Région Midi Pyrénées par exemple– d'un large échantillon permettant de dégager des "régularités".

Ainsi, le rapprochement de témoignages sur un même centre ou sur un moment précis de l'occupation mit-il en évidence la difficulté à vouloir solliciter un vécu : sélectivité ou valorisation souvent aux dépens de l'adversaire politique, disqualification de femmes dont l'engagement républicain était apparu trop tiède à certaines de leurs compagnes d'infortune.

Néanmoins, l'appel à des témoins était nécessaire pour tenter de cerner, notamment, les engagements dans la Résistance qui, du fait de sa nature clandestine, n'a laissé que très peu de traces dans les documents d'archives. Les républicains espagnols qui acceptèrent d'évoquer ce passé ne le firent parfois qu'avec une extrême réserve ; ils gardèrent souvent le silence ou se retranchèrent derrière l'oubli et, dans tous les cas, demandèrent de conserver l'anonymat.

Quelques éclaircissements sur quelques termes employés tels que "camps", "centres d'accueil", "centres d'hébergement", utilisés par l'Administration, et qui recouvrent des réalités différentes, ou ont pris dans d'autres circonstances une autre signification. Ainsi, les centres "d'accueil" ou "d'hébergement" furent-ils souvent une seule et même réalité. Les conditions de vie n'y différencièrent pas ou peu, les réfugiés y ayant été soumis à une surveillance presque constante leur laissant peu ou pas de liberté à l'extérieur. L'expression "camp de concentration" a pris une toute autre signification au cours de la Seconde Guerre mondiale. Peu employée par les préfets ou les maires on la rencontre cependant jusqu'en 1940, ainsi que "camp des réfugiés" pour signifier les lieux de rassemblement, clos et soumis à surveillance constante.

1 R. SCHOR, *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Publications de la Sorbonne, 1985, 759 p.

2 D. PESCHANSKI, "Effets pervers", *Les cahiers de l'IHTP, La bouche de la vérité ? : la recherche historique et les sources orales*. DANIELE VOLDMANN (COORD.), n° 21, novembre 1992, p. 46-54

Quant aux vocables "exilé", "réfugié politique", ils supposent non un interdit au départ mais l'intervention de facteurs essentiellement politiques, une opposition à une certaine forme de pouvoir.

Etymologiquement l'exil implique le bannissement, l'expulsion hors de sa patrie : soit l'intervention de facteurs politiques. Mais, il implique également l'espoir d'un retour lors de la disparition des causes du départ.

Toute définition a cependant ses limites et sont indéfinis les facteurs déterminants ainsi que le sujet de cet exil.

Ceux que l'administration désigna sous les vocables "réfugiés espagnols" ne furent pas tous des demandeurs d'asile. Beaucoup, tels les "évacués" de Bilbao et de Santander en 1937, furent les combats et ne furent pas des opposants au franquisme.

Tout conflit armé s'accompagne d'un déplacement de populations devant les opérations militaires. Mais, dans le cadre d'une guerre civile, à laquelle se superpose une révolution, les motivations sont complexes. Ainsi, celles qui poussent hommes, femmes, enfants, civils ou militaires, à se "réfugier" en France dès août 1936 posent le problème du statut de tous ceux que l'administration française dénomme les "*réfugiés espagnols*" ; expression où l'épithète "réfugié" devient un substantif souvent chargé d'opprobre³. Si, au sens étymologique du mot, tous les Espagnols furent "réfugiés", il est bon de différencier ceux qui furent les zones d'opérations militaires et retournèrent en Espagne par la frontière de leur choix, et qui entrent dans la catégorie des "personnes déplacées", et n'ont pas encore un statut défini, de ceux qui demandèrent l'asile politique. Ce fut le cas de milliers de "républicains" fuyant un régime honni et répressif. dont ils escomptaient la chute pour prendre le chemin du retour.

Jusqu'à la chute de la Catalogne en février 1939 l'existence en Espagne d'un Etat de droit et d'un Etat de fait permit les retours dans l'une ou l'autre zone. A la fin du conflit, même si un choix fut opéré entre le retour ou l'exil, le statut de "réfugié politique" ne fut pas octroyé aux demandeurs d'asile que l'Administration persista à dénommer les "réfugiés espagnols". Juridiquement ils n'entraient pas dans le cadre de la définition élaborée par la SDN car jusqu'à la fin de la guerre civile il exista de droit un Etat républicain en territoire espagnol.

Pendant la "drôle de guerre", les gouvernements E. Daladier et P. Reynaud classèrent les hommes qui refusèrent de regagner l'Espagne par crainte de représailles dans la catégorie des "asilés" ; mais l'administration continua d'utiliser l'expression "réfugiés espagnols". Le gouvernement de Vichy et l'administration vichyste employèrent, selon les circonstances, les vocables "rouges" ou "réfugiés espagnols" ; les uns aussi indésirables économiquement que les autres le furent politiquement.

Ainsi, est-ce cette dernière expression que nous utiliserons souvent, sans pour autant être convaincue qu'elle corresponde toujours à une réalité du moins avant septembre 1939. Ceux qui à cette date ne purent ni partir vers un autre pays ni rentrer en Espagne craignant pour leur vie et celle de leurs familles, ceux-là, parce que "républicains" entraient dans la catégorie des demandeurs d'asile politique.

Ces hommes et ces femmes n'avaient pas tous des convictions politiques très affirmées, mais parce qu'ils étaient entrés en France dès 1936 sous l'étiquette "républicains" nous avons adopté ce terme pour le titre de cet ouvrage.

3 B. VINCENT, "Histoire de propriétaires", *Plages d'Exil, les camps de réfugiés espagnols en France, 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989, p. 142.

NOTE

Les noms de régions et de villes espagnoles sont donnés sous leur forme française ; les noms catalans dans leur orthographe catalane et les noms de partis politiques et d'organisations syndicales, dans leur traduction française.

Nous avons forgé le terme "réémigration" pour marquer le départ vers un autre pays d'accueil, Amérique latine en particulier.

Pour différencier les sources, consulaires, départementales, municipales et syndicales ainsi que les sources privées, nous avons forgé des sigles de façon parfois arbitraire, mais toujours dans un souci de clarté.

La liste des liasses consultées se trouve dans cet ouvrage à la fin de chaque chapitre.

Les documents annexes sont présentés sans pagination et dans l'ordre des textes de référence

Le corpus diffère de celui présenté pour la thèse : les chapitres sur l'Europe et le conflit espagnol ont été éliminés, ainsi que beaucoup de graphiques accompagnant l'étude des populations réfugiées en Région Centre. Ont également été supprimés 56 documents annexes, certains nominatifs (listes de femmes ayant perçu des allocations, listes nominatives de GTE etc.), ainsi que les données statistiques. Beaucoup de patronymes sont remplacés par leurs initiales.

REMERCIEMENTS

Je tiens à adresser mes plus vifs remerciements à Monsieur le Professeur B. Bennassar, ainsi qu'à Madame le professeur A. Bachoud qui ont préfacé cet ouvrage.

J'exprime ma reconnaissance à tous ceux qui m'avaient permis d'effectuer ce travail.

Madame le professeur A. Bachoud avait accepté de guider un chercheur que rien ne prédisposait à effectuer un travail universitaire. Elle m'a fait confiance et m'a patiemment et amicalement prodigué ses conseils.

Madame R. Duroux, malgré ses charges universitaires, m'avait offert de relire ce travail et ses conseils me furent précieux.

Madame G. Dreyfus Armand à qui j'avais souvent demandé conseil, auprès de qui j'avais trouvé quelque réconfort dans des périodes de découragement et qui m'avait rendu des services en tant que Conservateur en chef à la B.D.I.C..

Je remercie Monsieur le Directeur des Archives de France d'avoir bien voulu m'accorder les dérogations nécessaires à la consultation de documents.

J'exprime aussi ma gratitude à Madame C. De Tourtier Bonnazzi, responsable de la section contemporaine des Archives nationales qui m'avait guidée parmi les fonds documentaires, ainsi qu'à M. Pequin, conservateur en chef au Ministère des Affaires étrangères, responsable du Centre du Quai d'Orsay, à M. Even, conservateur au Ministère des Affaires étrangères, responsable du Centre des Archives de Nantes, à Mme le Conservateur au Ministerio de Asuntos exteriores de Madrid, à M. le conservateur de l'Archivo General de la Administración de Alcalá de Henares, ainsi qu'à l'équipe de la Fundación Pablo Iglesias de Madrid, notamment à Beatriz García Paz, Carmen Motilva Martí, Aurelio Martín Nájera et Oscar Martín Nuria, à Victoria Ramos des archives du P.C.E..

Je tiens à remercier M. Joseph Perez qui m'avait permis de séjourner à la Casa de Velázquez afin de poursuivre ma recherche à Madrid et à Alcalá de Henares.

Je remercie MM. les Préfets des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret et de l'Yonne, de m'avoir accordé les dérogations nécessaires à la consultation des documents d'archives.

Je remercie également Mme Burel, directrice des services d'archives du Loir-et-Cher, Mme Cairon, directrice des services d'archives de l'Indre-et-Loire, Mme Patureau, directrice des services d'archives de l'Indre puis du Loir-et-Cher, MM. Charnier et Richard directeurs des services d'archives du Loiret, M. Lacour, directeur des services d'archives de l'Eure-et-Loir, M. Ribault, directeur des services d'archives du Cher, M. Skorcka, directeur des services d'archives de l'Yonne, ainsi que M. S. Barcellini, Mission Permanente aux Commémorations et à l'Information Historique, M. le chanoine Bizeau, archiviste du diocèse de Chartres, M. le chanoine Robbe, secrétaire de Monseigneur l'Archevêque de Bourges, M. l'abbé Dumesnil responsable des archives diocésaines du Loiret, M. l'abbé Ougazeau responsable des archives diocésaines du Loir-et-Cher, Mme Renard, conservateur des archives du château de Chaumont, pour leurs conseils et pour leur aide.

J'exprime aussi ma gratitude à M. l'abbé Ingrain, à MM. Les Pasteurs Lauverjat et Née, ainsi qu'à MM. les Maires du Blanc, de Bonny-sur-Loire, Buzançais, Châteaudun, Châteauneuf-sur-Cher, Châtillon-sur-Loire, Dreux, La Guerche-sur-Aubois, Issoudun, Lamotte-Beuvron, Montargis, Saint-Martin-d'Abbat, Selles-sur-Cher.

Je sais également gré à MM. les secrétaires des Unions départementales des Bourses du Travail du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loiret ainsi qu'à M. A. Trabal, secrétaire de la Ligue des Mutilés et invalides de la guerre d'Espagne en France.

Je remercie également les responsables des bibliothèques municipales de Bourges et d'Orléans, ainsi que le personnel des services d'archives du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, du Loiret, de l'Yonne, de Châtillon-sur-Loire, de Montargis, d'Orléans et celui de la bibliothèque de la Casa de Velázquez.

Je suis aussi redevable à tous ceux et celles, acteurs ou témoins, de cette période douloureuse dont je respecte l'anonymat, ainsi qu'à mon mari sans le soutien et l'aide duquel je n'aurais pu mener à bien cette recherche.

Je n'oublie pas non plus ceux qui me réservèrent un accueil chaleureux lorsque je commençai une recherche plus générale : Mme Brejon De Lavergnée, directrice des services d'archives des Pyrénées-Orientales, Mme Gautier-Desvaux, directrice des services d'archives de l'Orne, Mme Parmentier, directrice des services d'archives de l'Hérault, Mme Guyot, documentaliste aux archives départementales de l'Hérault, Mme Richard, M. Staes, directeur des services d'archives des Pyrénées-Atlantiques, M. Chanaud, directeur des services d'archives de la Sarthe, M. Charpy, directeur des services d'archives de l'Ille-et-Vilaine.

INTRODUCTION

Une arrivée par vagues et une dispersion de réfugiés sur presque tout le territoire national caractérisent le phénomène qui s'achève en février 1939 par le déferlement de un demi million de personnes.

Un complot les 17 et 18 juillet 1936 débouche en Espagne sur un soulèvement militaire. Dès les lendemains, commence la tragédie. La Guerre civile espagnole, conflit interne où s'entremêlent révolution et contre-révolution, violence des affrontements et explosion de haine sociale, éclate après un processus de dégradation des institutions et a rapidement des répercussions sur la scène internationale où la montée des fascismes et leurs agressions exacerbent les tensions entre les régimes démocratiques et les régimes autoritaires. S'ensuivent des vagues d'expatriation diverses. Dès juillet 1936, cette guerre, qui va atteindre en 1939 une ampleur jamais égalée à l'époque contemporaine provoque une fuite vers la France de réfugiés ni inconditionnels de la République, ni fascistes avérés. Fuite devant l'avance du front et les combats acharnés en août dans la provinces basque de Guipuzcoa où la population d'Irun s'enfuit vers Hendaye. Evacuation par voie maritime, l'Espagne républicaine étant territorialement coupée en deux, de colonies d'enfants et de populations que la saison estivale avaient conduites sur les plages de Biscaye et de la côte cantabrique, et qu'il fallait rapatrier ; soit plus de 16 000 femmes, enfants et vieillards. Mais fuite également, de prêtres, de religieux, de membres de professions libérales, d'hommes en âge de combattre et de quelques femmes, fuyant le climat d'anarchie avec ses violences et règlements de comptes perpétrés en zone républicaine, en Catalogne en particulier.

En 1937, de juin à octobre, se produit le premier exode massif lors de la campagne du Nord ; 26 000 personnes de Bilbao, 31 000 de Santander et 62 000 de Gijon, dont plus de 10 000 enfants sont évacués par voie maritime, en grande partie vers la France. Comme en 1936 se mêlent des partisans des deux bords. D'avril à juin 1938, environ 25 000 civils et militaires traversent la frontière pyrénéenne devant la poussée nationaliste en haut Aragon. Fin juillet, à l'exception d'une grande partie de la Catalogne, l'Espagne du nord est aux mains des nationalistes.

L'offensive reprend fin 1938 en direction de Barcelone. Près de la frontière affluent des milliers de républicains. Le grand exode commence. La frontière est ouverte dans la nuit du 27 au 28 janvier aux civils et le 5 février aux militaires. Le 15 février, près de 500 000 républicains espagnols, dont 300 000 militaires, sont dénombrés en France. L'Afrique du Nord recevra en mars la dernière vague qui partira de l'ultime réduit républicain des ports d'Alicante, d'Almería et de Carthagène. Le 27 mars Madrid capitule et le 31 mars la guerre est finie.

En février sont promulguées par le gouvernement franquiste des lois d'exception dites des "Responsabilités civiles", rétroactives, s'appliquant à des faits remontant à 1934 et qui lui donnent les moyens d'une répression féroce. La détermination d'en finir avec l'Espagne "rouge" condamne alors à l'exil un grand nombre de républicains.

De par sa proximité géographique la France, dernier bastion démocratique en Europe occidentale avec la Grande-Bretagne et la Belgique, est ainsi le premier pays concerné par ce phénomène qui n'entre dans les schémas ni de l'immigration ni des demandes d'asile, or la France des années trente n'avait pas de politique d'immigration et le maintien de l'ordre intérieur primait sur toute autre considération.

Dans l'urgence, en attendant leur rapatriement, les civils sont dirigés vers des départements d'accueil.

Les entrées successives de demandeurs d'asile après le premier conflit mondial avaient transformé la conception que l'on avait du "réfugié politique".

La S.D.N., fondée sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance des Etats ne pouvait agir par voie d'autorité. Des conclusions de deux Conventions, Conférence intergouvernementale de Genève et le 28 octobre 1933, Convention de Genève qui ne s'intéressèrent qu'aux Arméniens et aux Russes, mais furent étendues aux Sarrois, fut considérée comme réfugiée :

Toute personne d'origine (russe) qui ne jouit pas ou ne jouit plus de la protection du Gouvernement (de l'Etat) (russe) et qui n'a pas acquis une autre nationalité.

La multiplicité des problèmes posés aux Etats par les réfugiés allemands victimes du nazisme fit que lorsque les premiers "réfugiés espagnols" de la guerre d'Espagne arrivèrent en France en 1936, aucune définition du "réfugié politique" n'était encore élaborée.

La Convention de Genève du 10 février 1938, pour les réfugiés provenant d'Allemagne (et assimilés, considérant juridiquement les Sarrois comme apatrides), introduisit une nuance dans la définition :

Les personnes possédant ou ayant possédé [...] et ne possédant pas une autre nationalité [...] ne jouissent pas de la protection du gouvernement allemand¹.

Ainsi, juridiquement, les demandeurs d'asile espagnols n'entraient pas dans le cadre de cette définition car jusqu'à la fin de la guerre civile il exista de droit un Etat républicain en territoire espagnol.

A l'aube des années trente la France est le premier pays d'immigration en Europe, et lois et décrets visent à réguler le marché de la main-d'œuvre. La dépression des années trente, génératrice de chômage, marque le début d'une xénophobie que vont aggraver les crimes et les scandales impliquant des étrangers accusés de menacer la sécurité nationale. Les étrangers sont l'enjeu de débats politiques dans lesquels s'affrontent droite et gauche ; l'une stigmatisant la criminalité étrangère, mettant en cause des anarchistes ainsi que des agents du bolchevisme, l'autre le fascisme international. Avec la fermeture des frontières une partie de l'opinion réclame l'expulsion des immigrés.

Le premier gouvernement Blum de Front populaire (4 juin 1936-22 juin 1937) affirme vouloir "rester fidèle à tous les principes humanitaires et faire honneur aux traditions d'hospitalité". Cependant aucune coordination n'existe entre les différents ministères et la condition juridique des étrangers n'est régie par aucun statut. Si les attentats de 1937, mettant en cause les étrangers, ainsi que le contexte de crise intérieure font prévaloir les mesures de surveillance sur les principes humanitaires, aucune modification n'intervient dans les textes ni au cours de ce gouvernement ni dans celui de C. Chautemps (23 juin 1937-18 janvier 1938).

Le second gouvernement Chautemps (18 janvier-13 mars 1938), à direction radicale, crée un sous-secrétariat d'Etat à l'immigration, confié à Ph. Serre² chargé des problèmes politiques, sociaux et démographiques de l'immigration. Mais cette structure, qui se heurte à l'opposition des ministres des Affaires étrangères, de l'Intérieur et du Travail, disparaît avec la chute du cabinet C. Chautemps ; avec elle s'évanouit le projet de constitution d'un statut juridique de "l'étranger".

Pendant l'éphémère second gouvernement de Léon Blum, 17 mars-10 avril, la politique en vigueur n'est pas modifiée.

L'arrivée au gouvernement de Edouard Daladier coïncide avec une période de tension internationale et une série de mesures restrictives sont prises à l'encontre des travailleurs étrangers, donnant la priorité au maintien de l'ordre public. Le 2 mai un décret relatif à la police des étrangers

marque un durcissement avec le renforcement des mesures de police ; à la défense de l'économie générale se superpose le souci de la sécurité nationale et le 21 janvier 1939 est créé à Rieucros, près de Mende (Lozère), le "Centre spécial de rassemblement" où seront détenus "certains étrangers indésirables".

Au printemps 1939 l'état de guerre suscite alors un intérêt nouveau pour le réservoir de main-d'œuvre que constituent tous les étrangers. Un décret du 12 avril 1939 sur *l'organisation de la nation pour le temps de guerre* définit les obligations militaires des apatrides et "asilés". Assimilés aux Français ils peuvent être, comme eux, en vertu de l'article 2, soumis aux obligations imposées par la loi du 11 juillet 1938 qui définit "l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre". Ces prestations pourront être rendues obligatoires même en temps de paix ; incorporés aux unités françaises et aux industries de guerre, les "asilés" seront alors astreints à un service pour une durée égale à celle du service militaire accompli par les Français, soit un an. De même, les étrangers, n'étant pas astreints au service militaire, peuvent s'engager pour la durée de la guerre.

Le début du conflit mondial aggrave les conditions de l'étranger et un décret du 18 novembre 1939 légalise l'internement de tous les "suspects", à savoir les communistes et les antifascistes, au nombre desquels sont de nombreux républicains espagnols entrés en France pendant, ou à la fin, de la guerre civile.

Alors que les gouvernements mettent en œuvre cet arsenal de mesures, la Guerre d'Espagne provoque un déplacement de populations qui n'entre dans les schémas ni de l'immigration ni des demandes d'asile. De plus, dans le cadre de la Guerre civile espagnole intervient une composante politique : la pénétration, en France, d'éléments susceptibles de fomentier des troubles ainsi que celle de combattants en armes souhaitant aller en 1936 de la Catalogne vers le Pays-Basque, au moment où s'affrontent partisans et opposants à une intervention en Espagne.

Dès le début, les pouvoirs publics réaffirment le droit d'asile et prennent des mesures concernant l'accueil d'accueil.

La frilosité des démocraties devant le fait espagnol, les fêlures et fractures qu'il provoque au sein de la classe politique et de la société, les sensibilités personnelles sinon de classe, laissent aux deux Ministères concernés, Affaires étrangères et Intérieur, une marge étroite de décision et d'action si une concertation internationale ne résout pas les problèmes d'aide humanitaire aux civils victimes du conflit.

LA LENTE ELABORATION D'UNE POLITIQUE D'ACCUEIL

Depuis le XIX^e siècle des exodes politiques espagnols, de nature différente se succèdent en France.

De 1824 à 1839, ce sont des *afrancesados* partisans de Joseph Bonaparte (environ 15 000 dont 300 sont dirigés sur le Cher et l'Indre), des libéraux pourchassés par le régime absolutiste de Ferdinand VII au lendemain de la guerre d'Indépendance (environ 20 000, dont 1251 sont répartis dans le Cher et l'Indre), et après l'échec de la première insurrection carliste arrive en septembre 1839 Don Carlos assigné à résidence à Bourges avec sa cour, et 2 000 de ses combattants dont une partie est envoyée dans l'Indre. Au deuxième exil carliste de 1849, succède celui des progressistes en 1866, des républicains en 1874 et de nouveau de carlistes en 1876. A la charnière des XIX^e et XX^e siècle des anarchistes se réfugient en France, en particulier après la "semaine tragique de Barcelone" de juillet 1909.

Des opposants à la dictature de Primo de Rivera arrivent en 1923 et, au départ d'Alphonse XIII en 1931, quelques royalistes essentiellement implantés sur la côte basque. En novembre 1934, la répression par l'armée de mouvements insurrectionnels dans les Asturies et en Catalogne

provoque une fuite vers la France d'anarchistes et de communistes.

Au fil des temps, les divers gouvernements français avaient été conduits à élaborer des réglementations administratives en particulier celles qui, afin d'éviter des incidents de frontière, prescrivirent l'éloignement et l'acheminement vers les départements au nord de la Loire, région parisienne exceptée. La Région Centre se trouva alors être un lieu d'assignation à résidence "d'éléments troubles, tentés de conspirer contre le statut politique actuel de leur propre pays" et par là susceptibles de troubler les relations France-Espagne.

L'exode de la Guerre civile est d'une autre ampleur et touche toutes les classes sociales et toutes les catégories socio-professionnelles. Les gouvernements ne souhaitent pas voir se prolonger le séjour ni des civils qu'ils se refusent à renvoyer en Espagne contre leur gré, ni des combattants qu'ils souhaitent voir partir vers d'autres pays.

Le premier gouvernement de Léon Blum

Les premières décisions prises 48 h. après le début de la guerre, préconisant de disperser "entre Garonne et Loire" les réfugiés invités "d'urgence" à faire connaître le point de frontière par lequel ils veulent être rapatriés, et de réduire au minimum les frais de transport, ne modifient en rien la législation existante sur le maintien de la sécurité publique, et de la protection sanitaire des Français. En septembre les hommes en âge de combattre ainsi que les combattants, sont renvoyés en Espagne dans la zone de leur choix. En octobre seuls les blessés et les malades sont autorisés à demeurer.

Au début de l'offensive nationaliste sur la Biscaye en 1937, une conférence interministérielle est réunie le 1^{er} avril au Quai d'Orsay : la législation existante devra être appliquée avec rigueur "sans méconnaître les traditions de notre hospitalité", tout réfugié non porteur d'un visa délivré par les Autorités consulaires françaises ayant leur siège en Espagne sera refoulé. Les miliciens, après avoir été désarmés, seront immédiatement rapatriés, car "rien ne s'oppose à leur renvoi en Espagne".

La *circulaire de mai* va réellement marquer le début d'une politique d'accueil. A leur arrivée les réfugiés seront groupés dans des "centres de recueil" ; outre une distribution des premiers secours, des "opérations de recensement, de triage et contrôle indispensables" seront effectuées. Ces premières formalités accomplies et après un contrôle sanitaire, ils seront avisés "qu'ils sont libres de rejoindre l'Espagne par la frontière de leur choix". Des convois seront ensuite acheminés par les réseaux des Chemins de Fer, par "trains spéciaux complets" à destination de quarante-cinq départements³.

Le contrôle sanitaire s'inscrit dans le cadre de la protection sanitaire des nationaux⁴ contre des maladies pouvant être importées de l'étranger, notamment le typhus exanthématique véhiculé par le poux. Depuis mars, un poste sanitaire "où sont épouillés et hébergés temporairement les réfugiés et notamment les enfants" serait, selon les rapports ministériels, ouvert à Perpignan, et un poste analogue est prévu à Hendaye.

Le principe de l'hébergement collectif, dans des camps à la charge de l'Etat, est écarté, "*a priori*", le gouvernement ne voulant pas renouveler l'expérience sarroise⁵. Les préfets sont invités à "assurer la répartition des réfugiés sur toute l'étendue de leurs départements respectifs" avec l'aide de l'Intendance militaire.

Pour la première fois est posé le problème de l'hébergement des réfugiés espagnols classés en deux catégories : ceux pouvant sans travailler subvenir à leurs besoins et les indigents. Aux premiers, libres de leur installation, est étendu le régime de droit commun mais assorti d'une interdiction de travailler. Quant aux indigents, pris en charge par les départements, ils ne peuvent

occuper d'emploi salarié, n'ont aucun statut légal et ne peuvent donc se prévaloir de la protection d'un organisme de tutelle.

A aucun moment il est envisagé que des républicains espagnols puissent se muer en demandeurs d'asile.

Les gouvernements de Camille Chautemps : la continuité

Le 23 juin 1937, C. Chautemps succède à Léon Blum, sans remaniement ministériel pour ce qui concerne les deux ministères de l'Intérieur avec Marx Dormoy et des Affaires étrangères avec Yvon Delbos.

Le gouvernement est confronté à des difficultés économiques et budgétaires. Début juillet les dépenses engagées s'élèvent à plus de 13 millions de francs et en août les crédits sont épuisés. On note dès lors un durcissement de la politique d'accueil.

Les départements d'accueil "n'ont plus de places disponibles", l'Armée ne possède aucun casernement et douze mille réfugiés attendent d'être évacués de Santander.

Après l'évacuation de cette ville beaucoup refusent de retourner en Espagne. En laissant le choix entre le retour par Cerbère ou par Hendaye le gouvernement espère être "en mesure de contraindre" les "95 %" des réfugiés qui refusent de rentrer", "contrainte" qui va à l'encontre du principe sans cesse réaffirmé du droit d'asile.

Invoquant la nécessité d'alléger les charges, les hommes en âge de porter les armes sont "invités" à retourner en Espagne.

Le 15 août, le gouvernement décide de n'autoriser le débarquement que des personnes inscrites sur une liste nominative visée par les agents consulaires français, avec néanmoins des exceptions pour les blessés graves et les orphelins. Les femmes, enfants et hommes de moins de dix-huit ans ou de plus de quarante-cinq ans ne pourront être embarqués que sous réserve d'un retour immédiat en Espagne et après avoir "individuellement déclaré qu'ils acceptent de transiter" pour rejoindre leur pays.

Après la chute de Santander le 26 août, Gijón reste le dernier refuge des populations non évacuées, et, le 27 août, une commission espagnole rend leur évacuation obligatoire. Une autre évacuation est décidée par la délégation du gouvernement basque dans les Asturies, à savoir celle des "inutiles de guerre" que les subtilités administratives ne faisaient dépendre ni d'une juridiction civile ni d'une juridiction militaire dès lors qu'ils ne combattaient plus.

Le 1^{er} septembre, lors de l'offensive nationaliste sur Gijón, un additif à la *Circulaire de mai* prescrit l'expulsion des hommes qui refusent de rentrer, et le 27 septembre Marx Dormoy ordonne le rapatriement de tous les réfugiés d'âge militaire et des hommes valides.

Le 16 octobre, le gouvernement ordonne le rapatriement de tous les Espagnols (à l'exception des malades), dans la zone de leur choix.

L'année 1938 n'est marquée par aucune décision particulière, ni des seconds cabinets Blum et Chautemps, ni du gouvernement Daladier, si ce n'est une extension dans l'Hexagone des départements d'accueil qui passent de quarante-cinq à soixante-sept.

Le "transit" s'est transformé en séjour pour un certain nombre et le tout nouveau gouvernement Daladier attend en vain une décision du gouvernement espagnol. Mais le rapatriement de ses ressortissants n'est pas une de ses préoccupations. Il "assure qu'il n'a pu déterminer ni même encore examiner sa position" à leur égard. Ces réfugiés sont pour lui la meilleure "propagande" pour sa cause, sans compter les "bénéfices sensibles" non seulement sur le plan humanitaire mais aussi sur celui de sa politique intérieure et extérieure.

Le 12 septembre une nouvelle circulaire rappelle les conditions de séjour :

En principe et sauf cas d'espèce, seuls doivent être autorisés à résider dans notre pays, les réfugiés qui possèdent des ressources suffisantes pour y demeurer sans y occuper aucun emploi [...] exception faite toutefois, pour les femmes, les enfants, les vieillards et les malades qui peuvent encore être hébergés aux frais des collectivités publiques.

Les combattants et le droit international

En 1937, les évacuations des populations civiles basques et asturiennes encerclées par les nationalistes qui ont établi un blocus de la côte doivent s'effectuer sous contrôle des Basques ainsi que des diplomates britanniques et français. Mais, Basques et Britanniques laissent s'embarquer des hommes en âge de combattre que des navires battant pavillon britannique débarquent en France.

Ces combattants, que l'Administration française va très vite dénommer "miliciens", englobant sous un même vocable les miliciens des organisations paramilitaires de gauche et les soldats de l'armée régulière, posent deux problèmes au gouvernement Blum : celui du maintien de l'ordre et celui de leur séjour. Les mesures de désarmement prises dès juillet 1936, pour éviter qu'ils ne portent atteinte à la souveraineté nationale, affirment un principe qui n'est pas en contradiction avec le droit international.

Conformément aux principes énoncés par le droit international lors de la Conférence de La Haye en 1907, le désarmement ne s'appliquait pas aux Espagnols qui appartenaient à une armée non-belligérante⁶. La France était ainsi, juridiquement, en droit de prendre des mesures conformes à ses vues. Elle ne pouvait sans perdre sa "neutralité" permettre à ces combattants de conserver leurs armes d'autant que des rapports signalaient l'agitation provoquée par des hommes armés venus de Catalogne. Par ailleurs n'étant juridiquement pas des militaires, les "miliciens" n'avaient aucun statut. La belligérance n'ayant été reconnue à aucune des parties, la France est souveraine ; les hommes sont désarmés et dirigés sur les départements de l'intérieur.

Jusqu'à la fin du conflit Franco chercha en vain à obtenir, auprès des puissances occidentales, la reconnaissance d'une belligérance qui seule lui aurait conféré une existence juridique. La décision prise n'impliquait nullement que l'on dût appliquer le même traitement au gouvernement légal. Refuser la qualité de belligérant à un gouvernement régulier est une impossibilité logique et juridique. Il ne peut pas y avoir de belligérance unilatérale⁷.

En 1939, lorsque le gouvernement Daladier admit l'armée qu'il désarma et interna, le vide juridique existait toujours et depuis l'élaboration de la Convention aucun pays ne s'était trouvé dans la situation de la France de 1936 à 1939.

De janvier 1939 à juin 1940

Début janvier les représentants diplomatiques font part à plusieurs reprises de leur pessimisme et de la gravité de la situation militaire républicaine. L'effondrement de la Catalogne semble imminent malgré la confiance affichée par le gouvernement Negrín et sa "volonté ferme de résistance".

Les événements laissent prévoir un afflux de civils et M. Pascua, ambassadeur d'Espagne, sollicite l'évacuation vers l'Afrique du Nord de près de 150 000 femmes et enfants arguant que : [cette] "solution exécutée avec ordre, éviterait la possibilité dramatique, presque certaine d'un afflux important de masses de réfugiés dans le plus complet dénuement"⁸. Le gouvernement Daladier n'accède pas à cette demande et offre sa médiation pour la création d'une zone neutre dans laquelle pourraient intervenir les organismes de secours internationaux.

Le 26 janvier, jour de la chute de Barcelone, le gouvernement espagnol replié à Gérone réitère sa demande invoquant "le manque d'hébergement, de vivres, de contrôle sanitaire adéquat, de transports, de violents bombardements", obstacles à une évacuation vers une zone neutre. Malgré le rejet de cette requête au cours des deux conférences ministérielles des 26 et 27 janvier, le gouvernement Daladier s'attend à un afflux imminent de civils. Dans la nuit du 27 au 28 janvier la frontière leur est ouverte ainsi qu'aux combattants blessés.

Le 1^{er} février, le ministre espagnol des Affaires étrangères, J. Alvarez del Vayo, formule une demande en vue d'autoriser l'armée républicaine à pénétrer en France où elle pourrait être "désarmée et concentrée". Dans la nuit du 5 au 6 février la frontière est ouverte aux combattants. Le chiffre de 80 000 hommes, annoncé par le gouvernement républicain, est largement dépassé. Alors que de multiples problèmes techniques et politiques sont posés par cet afflux de civils et de militaires, aucun allié européen de la France n'envisage d'ouvrir ses frontières. Le gouvernement britannique, faute d'avoir des indications assez complètes sur l'importance et la durée de l'œuvre que la France a entreprise, n'envisage que l'envoi de secours en nature :

Si le Foreign Office comprend la situation, il n'en aura pas moins beaucoup de mal à convaincre les administrations de l'intérieur qui se préoccupent d'entraver l'entrée de réfugiés en Grande-Bretagne [...] un très grand nombre [...] après la panique désirera rentrer, donc il est inutile d'assumer les frais d'installation et d'évacuation".

Cela étant, c'est un problème politico-militaire que posent au gouvernement l'admission des 300 000 hommes de l'armée républicaine assujettis aux dispositions du décret-loi du 12 novembre 1938 et conduits dans des "camps" et celle de 150 000 civils "réfugiés politiques" dont "la vie doit être considérée comme plus ou moins sérieusement menacée.

La loi espagnole des "Responsabilités politiques" édictée par Franco le 9 février ainsi que le silence sur les rapatriements au cours des entretiens Bérard-Jordana, laissent entrevoir que le séjour des républicains sera de longue durée.

Aucun changement de principe n'intervient jusqu'à la déclaration de guerre en septembre. Les pouvoirs publics ne s'écartent pas des priorités affichées jusque-là. Le nombre de circulaires émanant des cabinets ministériels (Intérieur et Santé en particulier) témoignent du souci de maintenir l'ordre et de préserver les nationaux d'une possible contamination infectieuse et politique. Rapatriements ou réémigrations permettraient de décharger les finances d'un poids non négligeable. Avant l'évacuation des populations basques en 1937, la question s'était posée de savoir qui supporterait les frais de séjour des réfugiés. L'ambassadeur de France à Londres, C. Corbin, n'avait laissé planer aucun doute quant à un refus du gouvernement britannique :

Car le gouvernement basque ne paierait pas les frais d'hébergement, de nourriture ni d'entretien des réfugiés [...] la Trésorerie anglaise se refusera à tout crédit et le Home Office exigera un minimum de ressources liquides pour autoriser chaque entrée en Grande Bretagne. Il paraît très douteux que des sacrifices financiers puissent être consentis par l'Etat Major. M. Eden et ses collaborateurs estimant que Londres et Paris doivent observer une attitude analogue.

Dès la signature des accords Bérard-Jordana le 25 février 1939, dont l'un des textes est relatif au retour en Espagne des avoirs républicains transférés en France, les réfugiés font l'objet de marchandages. Le gouvernement Daladier subordonne l'application des accords aux rapatriements, et fait valoir les règles du droit international en vertu desquelles le gouvernement espagnol est tenu d'accepter ses nationaux après le rétablissement des relations officielles franco-espagnoles. Cependant, si Franco redoute "la réorganisation des éléments marxistes en vue d'une intervention en Espagne"⁹, il ne facilite pas pour autant les retours à ceux qui n'ont rien à redouter de son épuration,

et le rapatriement massif souhaité par les pouvoirs publics doit être retardé en attendant "une occasion que les circonstances extérieures pourraient éventuellement exiger".

Les menaces de guerre opèrent néanmoins un renversement de l'orientation politique. Les commandes d'armement croissent et, conséquence de la loi des quarante heures, la demande de main-d'œuvre augmente. Un intérêt nouveau pour ces hommes et femmes, à savoir leur incorporation dans l'économie nationale se profile dès avril. Le 5 mai une instruction ministérielle invite les préfets à n'accélérer le départ que des personnes à la charge de l'Etat, en particulier celui des femmes, des enfants, des vieillards, des infirmes et incurables, autant de bouches inutiles dont on ne veut pas davantage en Espagne. Des travailleurs sont recrutés dans les camps pour des travaux dans l'agriculture, et des Compagnies de Travailleurs Etrangers (CTE), encadrées par les militaires, où s'enrôlent bon nombre de républicains espagnols jugés aptes au travail, sont formées. Au départ l'incorporation est volontaire ; mais les nécessités nées de l'entre-deux-guerres transforment le volontariat en obligation et les Espagnols doivent accomplir les prestations prévues par le décret-loi du 12 avril 1939.

Quelques jours après la déclaration de guerre Albert Sarraut invite les préfets à "user de persuasion pressante" pour convaincre les Espagnols à la charge de l'Etat de retourner chez eux, et il fait diffuser un appel lancé par l'Ambassade d'Espagne. Mais la "drôle de guerre" et les bouleversements qui s'ensuivent font passer les rapatriements au second plan. Le 27 décembre, les hommes doivent faire connaître s'ils "entendent réclamer le droit d'asile". "Asilés" ils bénéficient du régime de droit commun et sont astreints aux prestations militaires. La fermeture des camps et centres d'accueil, décidée dès janvier 1940, ainsi que l'incorporation de tous les étrangers dans l'économie nationale leur font perdre le caractère d'assistés. Cependant, si la situation est claire pour les "asilés" et leurs familles qui bénéficient des allocations au même titre que les familles françaises de militaires ainsi que pour les civils pouvant subvenir à leurs besoins, elle n'est pas définie pour les enfants dont les parents sont en Espagne, pour les orphelins, ni pour les femmes sans ressources ne pouvant "justifier qu'un soutien naturel est en France".

Le 7 février 1940, "l'effort de compression doit être poursuivi" soit par l'incorporation dans la vie économique soit par le retour. Mais, un mois plus tard, la pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture et dans l'industrie conduit le gouvernement à surseoir à tous les rapatriements d'hommes, de femmes et d'enfants, reconnus "aptés à un travail manuel"¹⁰.

- 1 A. DE LILIEFELD, "Le problème international des réfugiés et apatrides – Initiatives et carences", *Esprit*, 1^{er} juillet 1939, p. 59.
- 2 Député de Meurthe-et-Moselle, sous-secrétaire d'Etat au Travail dans les troisième et quatrième gouvernements C. Chautemps, il redevient sous-secrétaire d'Etat au Travail dans le deuxième gouvernement Blum.
- 3 Départements dits de "1^{re} urgence" : Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Vienne. Départements dits de "2^e urgence" : Orne, Mayenne, Sarthe, Morbihan, Côte-d'or, Ain, Saône-et-Loire, Finistère, Ille-et-Vilaine, Gers, Lozère, Corrèze, Yonne et Eure-et-Loir.
- 4 Ce contrôle était conforme aux mesures prophylactiques prévues par la Convention sanitaire internationale de 1926 ; visite médicale, vaccination antivariolique, mise en route éventuelle d'un traitement, isolement et surveillance sanitaire.
- 5 En 1935, le gouvernement de P. Flandin hébergea les réfugiés sarrois dans des centres où ils demeurèrent jusqu'au 1^{er} septembre. La S.D.N. ayant refusé de les prendre en subsistance le gouvernement de P. Laval ordonna la fermeture des centres ; les réfugiés furent alors mis en demeure d'assumer leur subsistance.
- 6 L'art. 5 de la Conférence stipule qu'un pays neutre doit interdire le passage sur son territoire à une armée belligérante. Si ce pays l'admet il doit désarmer et interner
- 7 R. CASSIN, G. SCELLER., *Europe-Nouvelle*, 9 mai 1939.
- 8 A.M.A.E., Espagne 188, C. Corbin à G. Bonnet, 31 janvier 1939.
- 9 A. BACHOUD, "L'Etat franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940) : les archives du ministère des Affaires étrangères", *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre, BDIC, Dijon, Hispanistica XX, 1989, p. 161.
- 10 Liasses d'archives : A.M.A.E., Vichy-Europe, Mi P 2413, 2414, 2813., Europe 1918-1940, Espagne 188. A.M.A.E.-N., Madrid 235, 556, 573, 574, 599, 601, n° 1026, 1081, Union 1609. A.M.A.E.-A., caja 11064, 11074. A.M.A.E.-M., R 1060, 1065, 2157, 2223, 11357, leg 2224, R 2223, 11517, exp. 3224, leg. 1268, exp. 29. A.N., F/60 173, F/7 15172, FI/A 3366, AJ/40 552, 547, AJ/41 512, AJ/43/84, AJ/43 584/136, P 1164/808, 40547, 5740/41. A.D.CH., 25 M 251, 261, Z 1453. A.D.EEL., 4 M non coté. A.D.I., M 2708-2711. A.D.LECH, 4 M 285-286. A.D.L., 5 M 323.

PANORAMA DE LA REGION CENTRE

Entité administrative, créée par la loi du 5 juillet 1972 et les décrets du 5 septembre 1973¹, la Région Centre est constituée de six départements : Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher et Loiret..

Cœur de la France historiquement elle regroupe trois provinces : le Berry (Cher et Indre), l'Orléanais (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret), la Touraine (Indre-et-Loire), entrées très tôt dans le royaume de France à la formation duquel elles contribuèrent largement. Elle s'étend du Berry à la Beauce, du Gâtinais à la Touraine. Cependant, la dénomination de cette Région qui ne fait référence ni à l'Histoire ni à la géographie, évoque si peu une histoire² qu'elle la fait prendre très fréquemment pour le Massif Central.

1. 1. LES DIFFERENCES REGIONALES

Cette diversité de paysages induit une variété de structures dans ces pays essentiellement agricoles mais où varient les surfaces d'exploitation et les modes de faire valoir.

Beauce et Champagne berrichonne, "greniers" à blé, associant la culture céréalière à celle de la betterave à sucre sont des régions de grandes propriétés, de gros bourgs³.

Perche, Pays Fort, Boischaut et Vallée de Germigny, où alternent forêts et bocages et où domine l'habitat dispersé, sont tournés vers l'élevage d'embouche. Dans la Vallée de Germigny les fermes côtoient les exploitations forestières.

Gâtine, Gâtinais pauvre et Puisaye, ainsi que Gâtinais riche et Thimerais (pays de transition entre Gâtinais pauvre et Normandie), pays de bocages et forêts, associent élevage d'embouche et culture céréalière ; les premiers privilégiant l'élevage à la céréaliculture.

La Sologne, dans le prolongement de la forêt d'Orléans, la plus importante de France, est un pays pauvre où les grandes propriétés s'orientent vers l'activité cynégétique. La Brenne, aux confins de la Touraine, est une contrée d'étangs et de landes et d'habitat dispersé.

Les côteaux du Sancerrois à l'est, ceux du Cher et de Châteaumeillant au sud du département, propices au vignobles, sont des régions de petites et moyennes exploitations.

La vallée de la Loire, "jardin de la France", s'adonne aux cultures maraîchères, aux vergers et à la viticulture.

Les départements, n'ayant ni ressources dans le sous-sol, ni sources d'énergie, ni ports, ont en commun d'avoir été peu touchés par la révolution industrielle. Le Cher, grâce au charbon transporté par le canal du Berry, s'est doté cependant d'une industrie métallurgique, en particulier dans la Vallée de Germigny ainsi qu'à Bourges et à Vierzon.

Pendant et après la Première Guerre mondiale, des usines du nord et de l'est de la France, ainsi que de la Région parisienne, se replièrent sur la Région Centre. C'est ainsi que des entreprises travaillant pour la Défense nationale s'installèrent à Bourges, Blois, Vendôme⁴, Chartres et Châteaudun. A Bourges, ainsi qu'à Châteauroux-Déols, furent implantées des usines d'aviation⁵. Montargis, avec les établissements Hutchinson est le bastion ouvrier du Loiret.

Dans les cinq départements furent créées, à partir d'entreprises artisanales ou de vieilles industries locales traditionnelles, de petites industries : textiles (Orléans, Chartres ou Romorantin), conserveries dans la vallée de la Loire, vinaigreries à Orléans et chocolaterie à Blois (établissements Poulain). D'autres industries sont liées à l'économie agricole de la Région ou exploitent les sables et limons de la terre : faïences et porcelaines dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret (Gien), céramiques dans le Cher à Foëcy, Mehun-sur-Yèvre et Vierzon. Orléans et Vierzon sont des plaques tournantes ferroviaires : Paris-Toulouse et Paris-Irun pour Orléans, Paris-Toulouse et Lyon-Nantes pour Vierzon.

1. 2. L'ECONOMIE DES DEPARTEMENTS

Ces départements, tournés essentiellement vers une économie agricole⁶, subirent les effets de la récession des années trente. L'effondrement des prix mondiaux auquel s'ajoutèrent des récoltes excédentaires provoquèrent surproduction et spéculation ; ne pouvant plus vendre leur blé certains petits producteurs ne prirent-ils plus la peine de le battre⁷. Productions viticole et betteravière furent atteintes par des contingentements. La crise agricole provoqua une baisse des revenus laquelle induisit une baisse des salaires agricoles de 30 % à 40 %, ainsi qu'un chômage partiel ou total qui affecta également les pôles industriels.

Dans le domaine de l'élevage, une augmentation sensible du cheptel bovin intervint en 1936 après une baisse enregistrée en 1934. La production laitière accusant une baisse des revenus, on spécula sur le lait, vendu directement au détail par les producteurs, ou transformé en beurre⁸.

1. 3. STRUCTURES SOCIALES ET PANORAMA POLITIQUE

Les structures sociales sont le reflet des structures agraires qui modèlent les rapports sociaux. Les modes de faire-valoir des régions naturelles étaient identiques. Les grandes propriétés, exploitations à faire-valoir direct, nécessitaient une main-d'œuvre en grande partie embauchée aux louées de la Saint-Jean ou de la Toussaint⁹ et recrutaient également une main-d'œuvre saisonnière étrangère. Le même type de faire-valoir se retrouvait chez les petits paysans à la tête d'exploitations familiales tandis que les propriétés de taille moyenne étaient souvent mises en métayage.

Au sein de chaque département se côtoyaient ainsi, ou s'affrontaient, les patrons conservateurs, un prolétariat agricole inorganisé –exception faite du Cher et d'une partie de l'Indre– et les petits paysans, quelques fois "plus aptes à contester le pouvoir établi" que les métayers¹⁰ peu organisés. Mais, beaucoup de petits paysans apportaient généralement leurs voix, comme les gros propriétaires, à qui pouvait leur être utile, à savoir au notable local. Si la taille des exploitations et le rôle des structures modelèrent le panorama politique, les différents types d'habitat interférèrent dans une vie communautaire défavorisée par la dispersion.

Les conditions économiques retentirent sur la vie politique de la région dont le Cher se démarqua par une forte et ancienne implantation socialiste. Dans ce département, ouvriers agricoles, bûcherons et chauffourniers s'organisèrent très tôt en syndicats de bûcherons. En 1932 fut fondé un syndicat, association de fermiers, métayers et petits exploitants¹¹. A Bourges les Etablissements Militaires furent "une pépinière de dirigeants syndicalistes et socialistes"¹².

Historiquement les consultations électorales dans les cinq départements montraient une inclination à gauche, qui doit cependant être nuancée ; élections municipales, cantonales, sénatoriales et législatives traduisaient des tendances différentes. Les considérations locales, la personnalité des candidats qui s'intéressaient davantage aux problèmes spécifiquement locaux ou départementaux orientaient les voix des trois premières, tandis que les candidats aux législatives reprenaient dans

leurs argumentations les thèmes des programmes nationaux.

La tradition républicaine des paysans de l'Indre orientait modérément leurs votes à gauche. Dans les "pays de Loire", le Loir-et-Cher se situait sur l'échiquier politique plus à gauche que l'Eure-et-Loir et que le Loiret, acquis au radicalisme, parti de notables¹³. Dans le Loir-et-Cher, le syndicat des agriculteurs regroupant à partir de 1928 près de trente deux mille adhérents, représentait une force sociale importante¹⁴ derrière plusieurs organisations de défense agricoles et les gros exploitants se retrouvaient au sein de l'Union des associations agricoles.

Les agriculteurs de Beauce, Sologne et Val de Loire, pays de grandes propriétés, ne furent pas insensibles aux argumentations du parti agraire. Les Comités de défense paysanne, à l'initiative de H. Dorgères, apparurent dès 1935¹⁵.

1. 4. LES CONSULTATIONS ELECTORALES

Dans le Loir-et-Cher et dans le Loiret, communistes, socialistes et radicaux, se regroupèrent dès 1934 au sein des comités antifascistes¹⁶. Le Loiret se signala avec quarante et un comités locaux, rassemblant 2 430 adhérents, dont 960 à Orléans. Aux législatives de 1936, avec des nuances non négligeables, les cinq départements donnèrent une majorité aux coalitions de Front populaire. Aux élections des 26 avril et 3 mai 1936, le Front populaire l'emporta dans le Cher, avec 86,4 % des voix. Cependant, on nota un fort absentéisme dans le sud du département : Lignières plus de 20 %, Le Châtelet plus de 22,6 %, et La Guerche plus de 17,5 %.. M. Gaultier l'attribue au vieillissement d'une population, plus détachée alors des affaires politiques, ainsi qu'à un taux important d'analphabétisme¹⁷. Dans l'Eure-et-Loir, les socialistes progressèrent dans le Drouais et les radicaux dominèrent en Beauce et dans le Dunois¹⁸. Dans l'Indre les ruraux ne furent guère touchés par les problèmes politiques ; ainsi leurs orientations marquaient-elles une fidélité à des notables. Les radicaux l'emportèrent avec 44 % des suffrages. Faiblement implantés, la S.F.I.O. et le P.C.F. n'obtinrent respectivement que 9 % et 9,5 % des voix, la droite en recueillant 12 %¹⁹. Dans le Loir-et-Cher, où le Front populaire obtint 52 % des suffrages exprimés, les voix communistes représentèrent 7 % des suffrages, soit trois fois plus qu'en 1932. Si la S.F.I.O. subit un léger recul (20 % des suffrages), le parti radical-socialiste maintint ses positions. Dans la région de Vendôme, on nota une progression de la droite²⁰. Dans le Loiret le Front populaire recueillit 61 % des suffrages exprimés²¹ avec 4 % au Parti communiste et 2 % à la S.F.I.O. ; la droite recueillit 34 % des voix²².

Ainsi, dans quatre départements, le radicalisme sortit-il vainqueur des urnes. Si les intérêts des petits paysans ne coïncida pas toujours avec ceux des métayers, ce fut un vote "utile" qui ressortit de la consultation où les radicaux s'affirmèrent comme les garants des valeurs morales de la paysannerie, les défenseurs de la propriété²³.

Dans tous les départements l'influence de certains notables se manifesta par la reconduction de leur mandat pour la deuxième ou la troisième fois et des candidats déjà investis d'un mandat électif. furent élus. Dans le Cher, il en fut ainsi à Vierzon pour G. Cornavin, communiste²⁴. M. De Contades, du parti agraire, fut réélu à Saint-Amand-Montrond ainsi que R. Lazurick, S.F.I.O., maire de Saint-Amand-Montrond²⁵ et J. Massé, conseiller général, républicain indépendant. Dans l'Eure-et-Loir, R. Bérenger, de l'Union Socialiste Républicaine (U.S.R.), fraction dissidente de la S.F.I.O., fut réélu ainsi que J. Deschanel, fils de P. Deschanel, "indépendant de gauche". Dans l'Indre²⁶, F. Chasseigne, membre de l'Unité prolétarienne, parti formé par d'anciens militants du P.C.F., fut élu à Issoudun²⁷. A. Chichery, Président du groupe radical de la Chambre fut élu au Blanc. Ministre en juin-juillet 1940 il fut membre du Conseil national constitué par Pétain. L. Deschizeaux et M. Hymans, sous-secrétaire d'Etat aux Finances en 1938, tous deux U.S.R., furent élus dans les deux circonscriptions de Châteauroux. Dans le Loir-et-Cher, M. Laurens,

Secrétaire général de la Fédération radical-socialiste du Loir-et-Cher, fut élu en remplacement de C. Chautemps devenu sénateur²⁸. Dans le Loiret, P. Cabanis, radical, fut élu à Pithiviers. P. Dézarnaulds, radical, à qui Léon Blum confia le sous-secrétariat d'Etat à l'Education physique fut élu maire de Gien. E. Frot, U.S.R. élu à Montargis, circonscription industrialisée, avait été ministre de l'Intérieur dans le gouvernement Daladier du 30 janvier au 7 février 1934. Fut également élu, L. Pellé, inscrit au groupe des Républicains indépendants de G. Mandel. J. Zay, radical, fut élu au second tour à Orléans grâce au report des voix socialistes et communistes²⁹.

Aux cantonales et sénatoriales 1937 – 1938, cette fidélité se retrouvait également dans la reconduction des mandats de sénateurs : ainsi, J. Paul-Boncour, de 1931 à 1941 fut-il sénateur du Loir-et-Cher³⁰. H. Roy, représentant l'aile droite du parti radical, avait été député du Loiret de 1906 à 1919 et J. Valadier, radical élu en Eure-et-Loir, sera vice-président du Sénat en 1940. M. Viollette, U.S.R., maire de Dreux depuis 1928, député républicain socialiste d'Eure-et-Loir de 1902 à 1919, de 1924 à 1930, sénateur en 1930, est également reconduit. Il sera révoqué de ses fonctions de maire en 1940 par Vichy.

Les consultations cantonales des 10 et 17 octobre 1937 exprimèrent la remise en cause du Front populaire. Dans le Loiret se développa un "radicalisme centriste" et les cantons de Pithiviers et Malesherbes, préoccupés par la défense des intérêts économiques locaux, s'orientèrent vers une droite "anticommuniste et de défense agraire"³¹.

Les élections sénatoriales du 23 octobre 1938 traduisirent dans l'Eure-et-Loir la rupture du Front populaire³² et une augmentation de l'influence du parti agraire. Dans le Loir-et-Cher, 1938 marqua également la rupture du Front populaire et les socialistes quittèrent les comités "Amsterdam-Pleyel"³³.

1. 5. LE DECOUPAGE ADMINISTRATIF

Le Cher : 288 695 habitants

Préfecture : Bourges (49 263 hab.)
Sous-préfecture : Saint-Amand-Montrond
(9 234 hab.)

L'Eure-et-Loir : 252 690 habitants

Préfecture : Chartres (27 077 hab.)
Sous-préfectures³⁴ : Châteaudun (7 057 hab.)
Dreux (13 361 hab.)

L'Indre : 245 622 habitants

Préfecture : Châteauroux (28 578 hab.)
Sous-préfectures : Le Blanc (5 789 hab.)
La Châtre (3 779 hab.)
Issoudun (5 422 hab.)

Le Loir-et-Cher : 240 481 habitants

Préfecture : Blois (26 025 hab.)
Sous-préfecture : Vendôme (9 344 hab.)

Le Loiret : 343 865 habitants

Préfecture : Orléans (73 155 hab.)

Sous-préfectures³⁵ : Montargis (13 887 hab.)

1. 6. LES ETRANGERS DANS LA REGION

Le poids des étrangers dans les départements était inégal³⁶ en 1936 et rien ne permet d'évaluer l'importance de la main-d'œuvre étrangère saisonnière.

En 1932 neuf députés de la Région Centre demandèrent la protection de la main-d'œuvre française et la limitation de la main-d'œuvre étrangère dans leur proclamation électorale³⁷. Certains furent réélus en 1936 : J. Massé, proche de la droite classique dans le Cher, MM. Deschanel et Béranger dans l'Eure-et-Loir, MM. Deschizeaux et Hymans dans l'Indre, M. Besnard-Ferron dans le Loir-et-Cher, P. Dezarnaulds, E. Frot et L. Pellé dans le Loiret³⁸.

Peu de monographies font référence aux argumentations électorales des candidats en 1936. M. Gaultier souligne néanmoins la part peu importante de la politique extérieure dans les professions de foi des candidats du Cher³⁹. Les rares références au "Frente popular" ne furent le fait que des candidats "Républicains de gauche" soucieux de discréditer un éventuel Front populaire en France.

La presse régionale favorisait la diffusion des idées au sein de cette population socialement et politiquement hétérogène. La priorité y était donnée aux nouvelles locales ainsi qu'à la politique intérieure. Au fil des mois la politique extérieure y prit cependant une place de plus en plus importante. Mais la presse d'information comme celle d'opinion, n'échappa pas à ces lieux communs qu'étaient l'information dirigée, la désinformation, les omissions. Sympathies pro-républicaines et pro-nationalistes s'affirmèrent dès les premiers mois de Guerre civile espagnole. Que ce soit par l'image ou par le discours, la conception du "réfugié espagnol" fut celle de victime ou celle d'intrus.

Eure-et-Loir, Indre et Loiret avaient été en 1934 dans l'obligation d'héberger des Espagnols venus chercher refuge en France après les événements des Asturies et de Catalogne⁴⁰ ; leur engagement politique et le chômage que connaissaient ces départements les rendirent indésirables⁴¹.

En 1940 la ligne de démarcation scinda la Région en deux. L'Indre dans sa totalité et plus du tiers du Cher (95 000 hab.) furent en zone libre. Dans le Cher occupé (190 000 hab.) se trouvèrent Bourges et Vierzon. Le Loir-et-Cher fut presque en totalité en zone occupée excepté une petite partie rattachée administrativement à l'Indre⁴².

Presque tous les parlementaires du Cher et de l'Indre votèrent les pleins pouvoirs à Pétain et presque tous les notables rallièrent la Révolution nationale⁴³. Il en fut de même dans le Loir-et-Cher ainsi que dans l'Eure-et-Loir, où quatre députés sur cinq et un sénateur votèrent également les pleins pouvoirs. Dans le Loiret il y eut quatre abstentions dont celle de J. Zay parti sur le *Massilia* le 21 juin.

Les différences régionales eurent-elles de l'influence sur l'accueil réservé dès 1936 aux républicains espagnols ? Les différences de mentalités influencèrent-elles les comportements face à leur accueil ? La dichotomie souvent pratiquée entre le bien et le mal, entre une gauche généreuse et une droite plus préoccupée de sécurité que de générosité se vérifia-t-elle dans cette Région Centre bien loin de l'Espagne ? Des questions auxquelles cet ouvrage tente d'apporter quelques réponses.

Figure 1
Les départements en Région Centre



Figure 2
Les régions naturelles

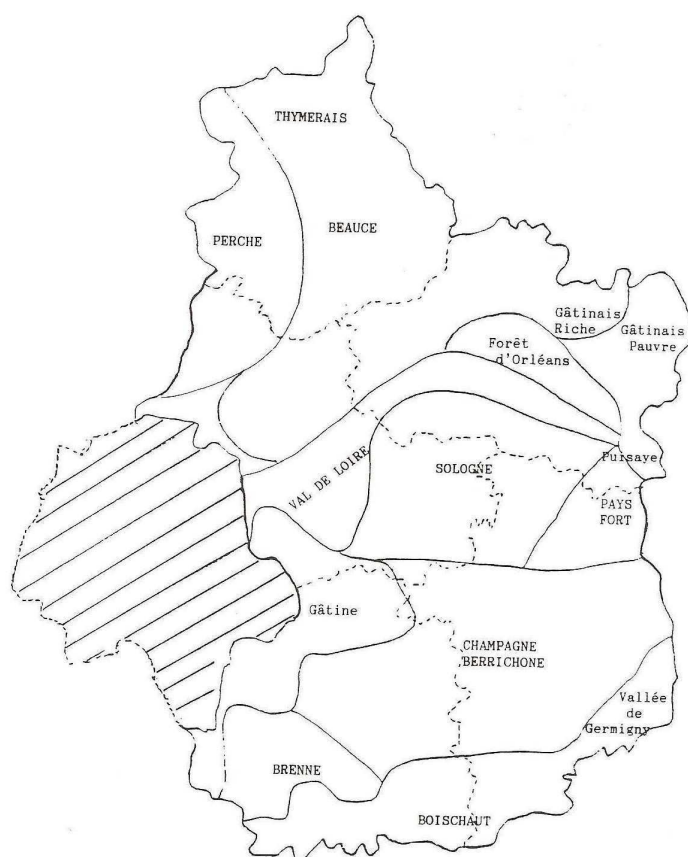
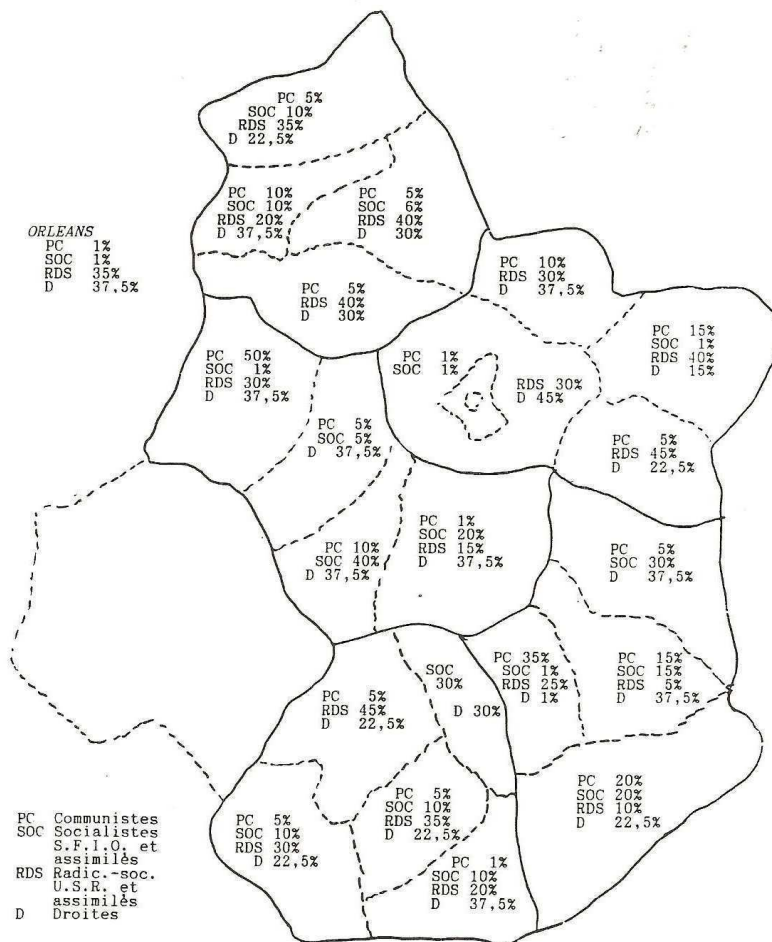


Figure 3

Les élections législatives de 1936



¹ La réforme administrative régionale de 1941 crée la Région Centre dont le découpage préfigure celui de la réforme de 1972. En sont cependant exclus les territoires situés en zone libre, à savoir le Cher (sud), une parcelle du Loir-et-Cher et l'Indre. Des super-préfets sont investis de pouvoirs spéciaux en matière de police et de ravitaillement.

² J. LABASSE, *L'Europe des Régions*, Paris, Flammarion, 1991, p. 75.

³ Parmi les études géopolitiques de la Région citons celles de : CL. CROUBOIS, Y. DENIS, J.-J. LOISEL, J.-P. SAUVAGE, J. VASSORT, *Le Loir-et-Cher de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1985, 430 p.. J. MIRLOUP, *Le Centre : La naissance d'une région aux portes de Paris*, s.l., Brial, 1984, 123 p.. M. NICAULD, "Le Berry et ses habitants de 1929 à 1945 essai d'évaluation et de mise au point", *Bulletin du groupe archéologique et historique de Buzançais*, n° 13, 1982, pp. 137-145. CL., A.-M. PENNETIER, *Influence et implantation de la Fédération communiste du Cher, 1921-1926*", *Mém. De Maît.*, s/dir J. Droz, et J. Girault, Histoire, Paris I, 1971, 7 microfiches. CL. PENNETIER, *Le Socialisme dans le Cher, 1851-1921*, La Charité, Delayance, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1982, 306 p.. P. PIGENET, M. RYGIEL, R. PICARD, *Terre de luttés, Histoire du mouvement ouvrier dans le Cher*, Paris, éd. Sociales, 1977, 222 p..

⁴ Le Loir-et-Cher faiblement industrialisé ne le sera à Vendôme qu'en 1939.

⁵ A Châteaurooux, anciennes usines Marcel Bloch : Société Nationale de Construction Aéronautique du Sud-Ouest (S.N.C.A.S.O.).

⁶ Dans le Cher 5 % seulement de la population active est tournée vers l'industrie alors que 23 % l'est en Eure-et-Loir. Dans l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret la population rurale représente respectivement 73 %, 65 % et 62,6 % de la population du département.

⁷ E. GRENADOU, A. PREVOST, *Grenadou paysan français*, Paris, Seuil, 1966, p. 141. Le gouvernement L. Blum dut prendre des mesures : en août 1936 fut créé l'Office interprofessionnel du Blé qui détermina les prix et disposa du monopole des importations et exportations de blé.

⁸ M. GAULTIER, *Le Front populaire dans le département du Cher des origines aux élections de 1936*, 212 p. dactyl., *Mém. Maît.*, Tours, Faculté des Sciences de l'homme, 1972, p. 46..

⁹ Les ouvriers agricoles allaient se louer pour une saison au patron le plus offrant. Les salaires étaient fixés par un arrêté préfectoral..

¹⁰ CL. PENNETIER, *op. cit.*, p. 65.

¹¹ M. GAULTIER, *op. cit.*.

¹² CL. PENNETIER, *op. cit.*, p. 65.

¹³ O. DEZERT, *Le Radicalisme dans le Loiret de 1919 à 1940*, 76 p. dactyl., *Mém. D.E.A. Histoire*, s/dir Mme Madeleine Rébérioux, Paris, Université de Paris I, 1987. Notables attachés à la République et à la laïcité.

¹⁴ CL. CROUBOIS, Y. DENIS, J.-J. LOISEL, J.-P. SAUVAGE, J. VASSORT, *op. cit.*, p. 331.

¹⁵ L. CHAVIGNY, *Léon Pellé député paysan : une approche du mouvement agrarien dans le Loiret des années 30*, 193 p. dactyl., *Mém. Maît.*, s/dir M. Y. Durand, Orléans, 1990, p. 53.

¹⁶ CL. CROUBOIS, Y. DENIS, J.-J. LOISEL, J.-P. SAUVAGE, J. VASSORT, *idem*, p. 341. J. DEBAL, J. BONNET, Y. DURAND, J. GOUEFFON, C. POITOU, S. VASSAL, *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Roanne, Horvath, 1983, vol. 3, p. 176.

¹⁷ M. GAULTIER, *idem*.

¹⁸ G. DUPEUX, *Le Front Populaire et les élections de 1936*, Paris, Armand Colin, 1959, 183 p.

¹⁹ M. JOUANNEAU, *L'Organisation de la Résistance dans l'Indre juin 1940 - juin 1944*, Versailles, impr. Aubert S. A., 1975, 254 p., *Mém. Maît.*, s/dir M. R. Rémond, Histoire, Paris X, novembre 1973.

²⁰ J.-P. MARTIN, *Géographie électorale du Vendômois*, 203 p. dactyl., *Mém. Maît.*, sous la direction de Y. Babonaux, Tours, 1970. CL. MASSONEAU, *Les Elections de 1936 en Loir-et-Cher*, *Mém. st. E.N.I.*, 1961, XXIII p.

²¹ M. VERBEKE, *Pierre Dézarnauds (1879-1975). Un grand notable radical dans les années trente*, 178 p. dactyl., *Mém. Maît.*, Histoire, s/dir M. J.-P. Brunet, Université d'Orléans, 1984.

²² R. MOLLOF, *Les Elections municipales dans le Loiret en 1946 et 1947*, *Mém. Maît.*, 138 p. dactyl., [?], 1971, p. 27.

²³ J. GIRAULT, *Sur l'implantation du Parti communiste dans l'entre-deux-guerres*, Paris, éd. Sociales, 1977, p. 41.

²⁴ Il sera arrêté le 1^{er} décembre 1939 après une séance à la Chambre et frappé d'internement administratif.

²⁵ Il partira avec sa famille sur le Massilia le 21 juin 1940 et sera en 1944 l'un des co-fondateurs, sous le nom de Bony, du quotidien *l'Aurore*.

²⁶ *Bulletin du groupe archéologique et historique de Buzançais*, mars 1982, p. 143.

²⁷ En mai 1941, il sera maire d'Issoudun, et Ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement en 1944.

²⁸ C. Chautemps favorisa l'arrivée de Pétain au pouvoir et fit partie de son cabinet en tant que ministre d'Etat, vice-président du Conseil, jusqu'en juillet 1940. Envoyé en mission aux Etats-Unis il y demeura jusqu'en 1944. Condamné par contumace en mars 1947, il fut gracié par le Président R. Coty.

²⁹ Il fut nommé le 4 juin ministre des l'Education nationale et des Beaux-Arts.

³⁰ Ministre de Affaires étrangères dans le second cabinet L. Blum, mars-avril 1938. En 1940 il vota contre les pleins pouvoirs à Pétain.

³¹ Y. DURAND, J. GOUEFFON, "La Vie politique et sociale du Loiret sous le gouvernement Daladier", *L'Information historique*, janvier-février 1979, p. 20.

³² H. MOLLET, *La Représentation d'Eure-et-Loir au Sénat depuis 1876 jusqu'à nos jours*, Chartres, impr. "La Dépêche d'Eure-et-Loir", 1939, p. 127.

³³ CL. CROUBOIS, Y. DENIS, J.-J. LOISEL, J.-P. SAUVAGE, *op. cit.*, p. 341.

³⁴ Nogent-le-Rotrou sera sous-préfecture à partir du 26 novembre 1943.

³⁵ Pithiviers sera sous-préfecture en juin 1942.

³⁶ Pour une population de 1 371 731 habitants, la Région Centre comptait 25 588 étrangers (1,86 % de la population), dont 1 785 Espagnols soit 0,13 % de la population étrangère : Cher, 5 579 étrangers dont 289 Espagnols, soit respectivement 1,93 % et 0,10 % ; Eure-et-Loir, 3 510 et 128, soit 1,38 % et 0,05 % ; Indre, 3 298 et 170 soit 1,34 % et 0,07 % ; Loir-et-Cher, 2 761 et 371, soit 1,15 % et 0,15 % ; Loiret, 8 440 et 827, , soit 2,45 % et 0,24 %. *Recensement des Populations, 1936, Résultats statistiques*, INSEE, PUF, 1951, T. II.

³⁷ J.-CH. BONNET, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1976, 415 p., p. 396.

³⁸ L. CHAVIGNY, *op. cit.*, p. 163.

³⁹ M. GAULTIER, "L'Argumentation électorale des candidats aux élections des 26 Avril et 3 Mai 1936 dans le département du Cher", *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, 1re année universitaire 1972 - 1973.

⁴⁰ M.-R. DE TAPIA, *L'Emigration espagnole à Orléans en 1945*, 158 p. dactyl, Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1981.

⁴¹ *Le Républicain orléanais*, *passim*, novembre-décembre 1934.

⁴² Département de repli du Bas-Rhin, l'Indre accueillit 50 000 Strasbourgeois à la débâcle. Le plan d'évacuation prévoyait 52 000 réfugiés de la région parisienne pour l'Eure-et-Loir.

⁴³ M. NICAULD, *op. cit.*, p. 143.

DE LA FRONTIERE AUX DEPARTEMENTS
L'EVACUATION ET L'ACCUEIL
1936 - 1939

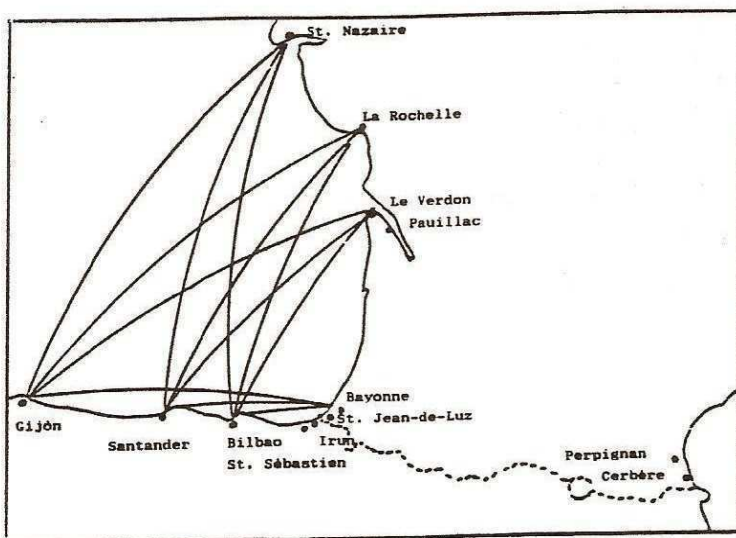
Politique au coup par coup jusqu'en 1939, pour des flux de population minimisés par le gouvernement basque en 1937 et le gouvernement républicain en 1939, les pouvoirs publics vont devoir résoudre aux frontières de multiples problèmes pour concilier aide humanitaire, prophylaxie et sécurité. De l'organisation aux frontières maritimes et terrestres dépend celle des départements d'accueil dont ceux de la Région Centre.

2.1. L'ORGANISATION AUX FRONTIERES

En 1936, les instructions ministérielles préconisent l'éloignement des réfugiés de la frontière¹, et le gouvernement délègue ses pouvoirs aux préfets des départements frontaliers ainsi qu'à ceux des départements d'hébergement. Aux premiers incombent l'organisation de l'accueil et l'acheminement des réfugiés vers les départements de l'intérieur et dans le cadre du maintien de l'ordre et de la protection sanitaire d'effectuer le contrôle que n'a pu faire à l'embarquement le représentant consulaire, soit de faire pratiquer une visite médicale et les vaccinations antivarioliques. Aux préfets des régions maritimes incombe le contrôle, que n'a pu exercer au départ l'agent consulaire, aux fins de s'assurer qu'aucun homme en âge d'être militarisé ne soit parmi les passagers².

Figure 4

Les déplacements de population par voie maritime en 1936 et 1937



Aux préfets des départements d'accueil revient l'organisation de l'hébergement et la surveillance sanitaire³.

2.1.1. Les structures d'accueil aux frontières

Il est prévu en 1936 que les Autorités préfectorales girondines privilégieront le port de Pauillac à celui du Verdon, pour des raisons de sécurité, de facilités de contrôle et de triage⁴. En 1937, conformément à l'instruction ministérielle de mai, les préfets devront assurer un hébergement provisoire et prévoir ravitaillement, contrôle sanitaire et acheminement.

Le préfet de la Gironde sollicitera l'aide des municipalités du Verdon et de Pauillac et celui de Charente-Inférieure "se rend" à La Pallice. Les opérations de débarquement et d'évacuation auront lieu le même jour sous la surveillance d'un service d'ordre "sévère" organisé autour des quais de débarquement⁵. Des vivres seront distribués, ainsi que du lait pour les enfants. Les réfugiés prendront place ensuite dans des trains, formés par le réseau de l'Etat, à destination des divers départements d'accueil et les instituteurs de La Rochelle s'offrent à convoier les enfants non accompagnés.

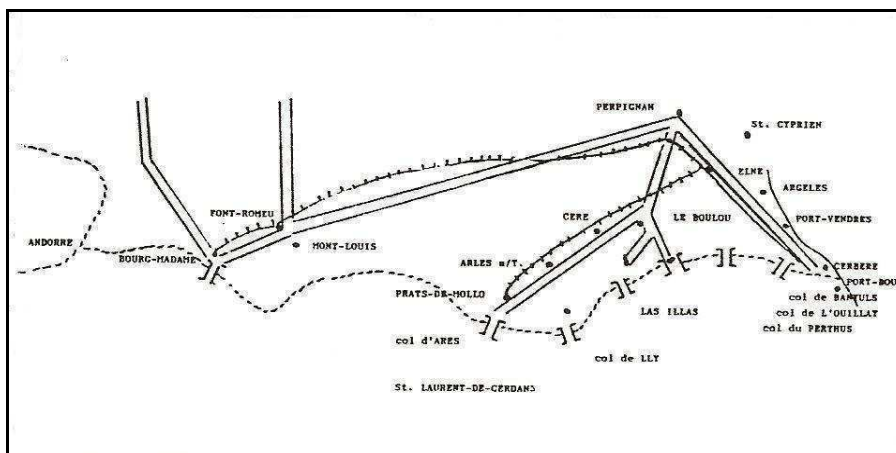
A ces préfets incombera également la formation de trains et le ravitaillement pour les personnes en transit vers la Catalogne.

La réalité

En 1937, le nombre de réfugiés à bord des bateaux, supérieur à celui annoncé par le gouvernement basque, –parfois 5 000–, ainsi que la fréquence rapprochée des convois, perturbent l'organisation⁶. Les arrivées, souvent quotidiennes et biquotidiennes sont retardées, notamment en Gironde où les entrées dans l'estuaire sont tributaires des marées. Des navires arrivent la nuit, tels vingt-cinq chalutiers espagnols le 26 août à La Pallice avec à leur bord 400 hommes, 900 femmes et enfants ainsi que 500 miliciens et pour lesquels le ravitaillement doit être effectué en mer. Les évacuations s'effectuant souvent au mépris des accords entre le gouvernement basque et les autorités consulaires, les télégrammes annonçant les arrivées parviennent parfois aux autorités civiles des ports alors que les navires ont appareillé depuis plusieurs heures.

Les préfets de la Gironde et de la Charente-Inférieure apprenant des départs par la presse sont obligés de quémander des informations. Les congés de fin de semaine obligent à surseoir aux opérations de débarquement et d'évacuation. Soins aux blessés et aux malades, ravitaillement⁷ et évacuations vers les départements ne peuvent ainsi être assurés dans des conditions normales. Le préfet de la Gironde insiste pour que les arrivées aient lieu au plus tard le vendredi soir, les Chemins de Fer ne pouvant fournir des agents en nombre suffisant le dimanche. Le cas échéant les débarquements ne pourront avoir lieu avant le lundi.

Figure 5
Le franchissement des Pyrénées en 1939



L'accueil en 1939 aux postes frontières des Pyrénées Orientales, submergés par le nombre, a largement été commenté par la presse locale, régionale et surtout nationale qui rend compte des points principaux de passage lors de cet exode.

2.1. 2. Le contrôle sanitaire

Il a été prévu en 1936 que les agents consulaires chargés du visa des passeports seraient tenus de délivrer aux intéressés un passeport sanitaire et que le contrôle sanitaire incomberait aux préfets des départements frontaliers. De nombreux cas de variole ayant été constatés en Catalogne, le préfet des Pyrénées-Orientales doit appliquer dès le 18 août les mesures prophylactiques prévues par la Convention sanitaire internationale⁸. Une circulaire du 21 août prescrit la vaccination obligatoire, ainsi que la mise en quarantaine à l'hôpital Saint-Jean de Perpignan des malades suspects. Un service médical spécial organisé dans cette ville recueille avant de les diriger vers l'intérieur tous les réfugiés arrêtés par la gendarmerie après avoir traversé clandestinement la frontière.

En 1937, au Verdon et à Pauillac, les visites médicales et les vaccinations antivarioliques⁹ devront être effectuées à bord par dix médecins de Santé Navale et par des médecins de l'Armée de terre. En Charente-Inférieure il est dit que la surveillance sanitaire sera assurée par le Directeur des services sanitaires maritimes de La Rochelle-La Pallice ainsi que par le Directeur du Service départemental d'hygiène avec le concours de médecins de la ville et des infirmières de la Croix-Rouge. Les malades seront dirigés sur les hôpitaux de La Rochelle et des villes voisines.

Pour parer aux menaces d'épidémie de typhus, dont la prophylaxie se résume dans la pratique à l'épouillage, un poste d'épouillage est prévu à Perpignan. En réalité le poste ne fonctionnera qu'au début de 1938 "lors de l'apparition des premiers déserteurs des milices" et à partir du 15 avril 2 600 miliciens y seront examinés¹⁰.

Pour ce qui concerne les soins à donner aux blessés ainsi que leur hospitalisation, depuis octobre 1936 le ministre de la Guerre met des médecins du service de Santé militaire à la disposition

des préfets¹¹. A partir d'octobre 1938, l'hôpital Saint-Jean de Perpignan ne disposant que de cent à cent cinquante lits, un wagon sanitaire aménagé pour trente blessés couchés stationne en gare de Cerbère. Toutefois aucune mesure n'est adoptée en vue d'une arrivée massive de blessés et de malades tant civils que militaires.

Une planification difficile à mettre en pratique

La planification est difficile à mettre en pratique. Les réfugiés débarquant à Nantes en 1936 et 1937, soumis à une visite médicale, "rapide et complète", ne reçoivent pas le vaccin antivaricelleux. A Saint-Nazaire, en 1937, ils sont vaccinés au cours d'une visite médicale "sérieuse" avec détection de parasites et examen des yeux ; les bagages de certains convois sont même désinfectés.

En 1939, le principe de la vaccination est maintenu pour les civils. Certains la reçoivent lors de l'identification, mais, le plus souvent, cette opération est laissée à la charge des départements d'hébergement.

L'affluence des blessés pose un problème plus aigu et l'organisation doit être créée de toute pièce¹². Très vite doivent être résolus les soins de première urgence, les hospitalisations ainsi que les évacuations¹³. Après la visite des 30 janvier et 1^{er} février des ministres de l'Intérieur et de la Santé des renforts médicaux sont envoyés : médecins civils et militaires français, membres de sociétés à vocation humanitaire françaises et étrangères¹⁴. L'hôpital civil de Perpignan est submergé et l'équipe chirurgicale détachée du Val de Grâce n'arrive que le 9 février. Deux hôpitaux complémentaires sont créés à Perpignan le 10 février¹⁵ ; les navires sanitaires "Asni" et "Maréchal Lyautey" arrivent à Port-Vendres le 11 février avec à leur bord deux médecins de la Marine ayant sous leurs ordres huit médecins français¹⁶. Dans les postes frontières, encombrés et aux installations précaires, les mesures prophylactiques sont difficiles à mettre en pratique¹⁷.

Compte tenu des moyens matériels, de l'état sanitaire de nombreux blessés ainsi que du nombre de lits disponibles dans les hôpitaux des régions avoisinantes, les hospitalisations dans les services de santé de ces départements furent assez rapides¹⁸. Le ministre de la Santé ne pouvait utiliser à son gré les lits des hôpitaux civils autonomes en vertu d'un loi de 1851¹⁹. Quant aux services de l'Armée, structures existantes ou matériel de campagne, ils auraient été les bienvenus. Mais, au nom de l'intérêt de la défense nationale, il en fut autrement et les blessés militaires furent pris en charge par la Santé publique et non par la Santé militaire.

Le nombre de morts au passage de la frontière est controversé. Beaucoup de décès sont imputés aux "carences" des services et des médecins français²⁰, très peu à l'état de résistance précaire de nombreuses personnes ainsi qu'aux carences alimentaires consécutives à la situation en Catalogne. Les chiffres que nous avons relevés peuvent être réfutés, nous n'en possédons pas d'autres et ne sommes pas autorisée à les contester²¹.

Pour pallier la très discrète coopération de l'Armée, les moyens dont disposaient les équipes locales étaient très faibles. Cependant, comme le font les Dr Cavaillou et Leclainche, on peut distinguer deux aspects de cet accueil des blessés et malades, à savoir le "spectaculaire et le réel". Il est effectivement choquant et "pitoyable" que des blessés et malades aient été couchés sur de la paille dans des locaux inadaptés. La France de 1939 ne possédait pas encore de Service de Santé civil capable d'agir rapidement et efficacement en toutes circonstances et en tous lieux, et quand le gouvernement ouvrit la frontière aux civils et aux combattants blessés pouvait-il prévoir qu'il aurait à accueillir tous les militaires blessés des hôpitaux catalans ?

2. 2. LES EVACUATIONS

En 1936 les préfets des départements frontaliers dirigent les réfugiés vers l'intérieur, après en avoir référé à leurs homologues des "départements entre Garonne et Loire" et les premiers réfu-

giés arrivent dans le Loiret le 18 août 1936, soit un mois à peine après le soulèvement en Espagne.

En 1937, les départements du Cher, de l'Indre, du Loir-et-Cher et du Loiret figurent parmi des départements dits de "première urgence" – l'Eure-et-Loir n'étant désigné qu'en "deuxième urgence"²² – et le ministre de l'Intérieur, M. Dormoy, affecte à chaque préfet frontalier un département de correspondance, vers lequel seront dirigés les convois. Ainsi, le Cher ne devra-t-il recevoir de réfugiés qu'en provenance de La Rochelle et le Loir-et-Cher que ceux de Saint-Nazaire. Cependant les conditions de débarquement, qui désorganisent les plans d'accueil et d'évacuation, ainsi que le nombre de réfugiés, mettent les préfets dans l'impossibilité de diriger les convois sur les seuls départements de correspondance. Certains en provenance de Bordeaux, Pau et Bayonne, Nantes et Saint-Nazaire sont ainsi évacués sur le Cher vers lequel les préfets de Gironde et de Loire-Inférieure dirigent parfois le même jour des convois.

2.2.1. L'acheminement vers les départements

Les autorités préfectorales du Cher souhaiteraient recevoir les convois à des heures permettant d'effectuer sans attendre toutes les opérations de débarquement car les réfugiés arrivant dans la soirée ne pourraient être débarqués que le lendemain. Mais au départ comme à l'arrivée les préfets sont tributaires des horaires fixés par la Compagnie des Chemins de fer.

Les préfets ne sont pas toujours prévenus des arrivées. Ainsi, en 1937, 67 personnes arrivent-elles inopinément à Issoudun²³ et lors des évacuations de Bilbao, 31 réfugiés arrivent à Saint-Amand-Montrond dans la matinée sans que les autorités préfectorales en aient été avisées en temps utile²⁴. Le télégramme "officiel" déposé à Pauillac le 23 juillet 1937 parvint avec retard à la préfecture de Bourges car il "ne portait pas la mention **D** ou **Urgent**". De ces subtilités administratives il ressort que le message, déposé à Pauillac à 21 h 15, arriva à Clermont-Ferrand après 24 h, fut retenu douze heures à Bourges, soit jusqu'à l'ouverture du service, car aux termes des règlements en vigueur "les télégrammes officiels non urgents ne sont distribués que pendant les heures d'ouverture des bureaux".

2.3. LES CONVOIS

Dès 1936 les Chemins de Fer mettent en place un dispositif pour acheminer les convois jusqu'aux villes desservies par la Compagnie. Cette année là, les convois n'ont ni l'importance numérique, ni la fréquence qu'ils auront ultérieurement, et quelques trains "supplémentaires" véhiculent les premiers réfugiés jusqu'à Orléans. Ceux qui parviennent dans le Cher voyagent dans deux wagons "sous la conduite du chef du détachement".

Malgré les réductions de personnel les jours de fête et bien qu'elle ait averti qu'elle n'était pas en mesure d'assurer les évacuations entre le 13 et le 17 août 1937, la Compagnie achemine deux convois en direction de Chartres et un vers Issoudun²⁵.

2.3.1. De la difficulté d'établir des horaires

La durée des trajets de la frontière pyrénéenne à la Région Centre passe de douze heures environ en 1936 à vingt-quatre heures et plus en 1939 et les horaires sont difficiles à établir. Du 28 janvier au 10 février 1939, 154 trains spéciaux sont "mis en marche" par la S.N.C.F.²⁶, dont 38 au départ de Cerbère, 47 de La Tour de Carol, soit 218 000 personnes sans compter celles transportées par les trains réguliers²⁷.

Pour des raisons techniques évidentes les trains ne peuvent être mis en marche immédiatement après que les réfugiés soient montés à bord ; ces derniers doivent alors passer la nuit dans les

wagons, quelques fois chauffés par un fourgon chaudière comme à la Tour de Carol²⁸. L'heure de départ ne conditionne pas pour autant celle d'arrivée ; un convoi parti de Cerbère à 16 h, passe à Perpignan à 22 h 30 et, via Narbonne, n'arrive que 48 h plus tard à Blois. Un convoi parti de Cerbère à 20 h stationne 21 h à Banyuls avant d'être dirigé sur Blois, tandis que d'autres attendent sur une voie de garage à Toulouse.

La presse régionale du midi donne un aperçu du transit ferroviaire par Toulouse en février 1939²⁹ et A. de Monzie rapporte l'encombrement de la gare de Cerbère³⁰ :

150 wagons espagnols chargés de marchandises diverses [...] 10 wagons extrêmement dangereux ont été découverts qui contiennent notamment des cartouches de dynamite amorcées, des grenades antitanks amorcées et des bombes d'avions. En plus de ces wagons espagnols, il y a une cinquantaine de wagons français provenant du transbordement d'un nombre équivalent de wagons espagnols arrivés avant le 6 février [...] d'autre part, les Espagnols nous renvoient depuis le 6 février des trains, une trentaine environ, sans préavis et sans autorisations. Le 7, nous avons reçu deux trains qui sont entrés inopinément en gare et qui contenaient des blessés, des officiers, des femmes, des réfugiés et des explosifs.

2. 3. 2. L'organisation des convois

En 1936 les convois n'ont ni l'importance numérique, ni la fréquence qu'ils auront ultérieurement. Ainsi quelques trains "supplémentaires" transportent-ils les premiers réfugiés jusqu'à Orléans et au-delà. Ceux qui parviennent dans le Cher voyagent dans deux wagons "sous la conduite du "chef du détachement". Toutefois, la présence de ces officiers dans les trains en 1936 et 1937 n'empêche pas quelques réfugiés de "s'égarer" en cours de voyage.

Les préfets des départements traversés sont avisés des heures de passage dans les gares de leur département, soit par leurs homologues des départements frontaliers, soit par les commissaires de police, et la référence à ces derniers ainsi qu'à des commissaires spéciaux³¹ confirme l'attention portée par les pouvoirs publics aux problèmes de sécurité. Le ravitaillement est assuré dans certaines gares de transit. En 1936, lors d'une évacuation de nuit les réfugiés reçoivent un petit déjeuner et un repas froid en gare de Bordeaux. En 1937, un convoi à destination de Bourges est "ravitailonné" à Périgueux et en 1939, les gares de Toulouse, Narbonne et Montauban et Orléans, plaques tournantes des transits, pourvoient au ravitaillement de convois³².

Des combattants blessés arrivent en février à Bourges par les mêmes trains que les civils, mais rien n'indique qu'ils aient voyagé dans les mêmes wagons ni que la surveillance policière ait été renforcée.

2. 4. LES ARRIVEES ISOLEES

Dès le 18 août 1936, des réfugiés se présentent seuls ou en petits groupes aux services de police des départements du Loir-et-Cher et du Loiret. Certains sont refoulés des départements pyrénéens après y avoir épuisé leurs ressources³³ ; d'autres arrivent sans papiers. Quelques-uns, après s'être présentés aux services de police, quittent le département sans autorisation. C'est ainsi qu'un dénommé "de Aguirre" et un ami venant de St Nazaire quittent le Cher sans en avoir sollicité l'autorisation. G. Urcelay Uribe, membre de la junte de défense de Biscaye en qualité de délégué à la Marine de guerre, arrive dans le Loir-et-Cher, muni d'un passeport délivré par le consul général d'Espagne à Anvers et d'un visa gratuit émanant du consulat de France de la même ville³⁴.

Des hommes sont encore dirigés sur la Région Centre après que le gouvernement ait ordonné les rapatriements des hommes en âge de combattre et celui des hommes valides, puis celui de tous les réfugiés à l'exception des malades. C'est ainsi que se présentent dans le Loiret, venant des Basses-Pyrénées, 11 "Basques" de moins de 45 ans, sans ressources, "déserteurs"³⁵ et trois hommes pouvant subvenir à leurs besoins. En décembre, 21 hommes arrivent inopinément des Pyrénées-Orientales et deux "déserteurs" sont autorisés à demeurer dans l'Eure-et-Loir chez "leur "oncle" qui

les prend en charge.

Ces arrivées permettent de douter de la stricte application des directives ministérielles par les préfets des régions frontalières et mettent en relief l'ambiguïté de certaines circulaires dans lesquelles s'entremêlent la réaffirmation du droit d'asile, la volonté de préserver la main-d'œuvre nationale et celle d'alléger la charge financière. Si les préfets frontaliers font taire leurs états d'âme en invoquant l'absence de ressources des intéressés pour les diriger vers les départements de l'intérieur, leurs homologues de ces départements vont devoir s'en remettre à la décision de leur ministre de tutelle ou agir en marge de cette décision.

En février 1939, la complaisance du consulat d'Espagne à Perpignan qui leur délivre passeport et bons de transport permet à des miliciens de venir dans le Cher.

2. 5. L'ACCUEIL A L'ARRIVEE

Si les horaires d'arrivée ne facilitent pas les opérations de débarquement, parvenus à Blois, Bourges, Chartres ou Orléans, beaucoup de réfugiés n'ont pas achevé un voyage effectué en 1937 et 1939 dans des conditions climatiques pénibles : été 1937 très chaud et hiver 1939 très rigoureux. Cars et trains des réseaux secondaires ainsi que des bonnes volontés vont les convoier jusqu'aux centres d'hébergement.

2. 5. 1. L'accueil dans le Cher

Dans le Cher, les réfugiés arrivant en 1936 dans l'après-midi à Bourges sont attendus par diverses personnalités départementales : secrétaire général de la préfecture, commissaire central, sénateur-maire de Bourges, médecin directeur des services d'hygiène du département, médecin chef de l'asile, un sénateur, le vice-président du Conseil général ainsi que l'économiste des hospices de Bourges³⁶. Cinq autocars affrétés pour le transfert les conduisent à la Halle centrale "préparée à cet effet"³⁷.

Conformément aux instructions ministérielles³⁸, regroupés par familles, les réfugiés sont identifiés – état civil, domicile en Espagne – par les services de police aidés d'interprètes locaux. Dans le même temps que se déroulent ces opérations un repas leur est servi. Ces formalités terminées, ils sont conduits, par les mêmes autocars, vers les communes d'hébergement où ils parviennent vers minuit.

En 1937 le comité d'accueil en gare de Bourges est plus restreint et l'administration préfectorale est représentée par le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond. Après identification et visite médicale, les réfugiés sont conduits à l'Hôpital général pour y être ravitaillés³⁹, voire hébergés une nuit, avant de gagner les centres. Ceux qui arrivent dans la soirée ne sont autorisés à débarquer que le lendemain. Documents administratifs et presse sont très discrets sur l'arrivée dans le Cher en 1938 d'un convoi ravitaillé à l'Hôpital général avant d'être conduit au centre d'hébergement⁴⁰.

Les autorités préfectorales, le corps médical et les services de police sont présents à l'arrivée des convois de janvier-février 1939. Le premier convoi, arrivé en gare de Bourges à 19 heures, doit attendre sur les quais la formation d'un train qui, par les voies secondaires, amènera les réfugiés douze heures plus tard dans les centres où leur sera distribué le premier repas chaud. Comme leurs compatriotes arrivés le lendemain ils doivent ainsi passer la nuit en gare de Bourges mais, rien n'indique que comme eux ils eurent des wagons chauffés par une machine⁴¹.

2. 5. 2. L'accueil en Eure-et-Loir

Dans l'Eure-et-Loir, presse et documents d'archives apportent peu de renseignements sur les arrivées en 1937 et 1939. En 1937, le premier convoi, provenant de La Rochelle arrive à 3 h du matin et doit attendre pendant deux heures avant d'être débarqué en présence de "personnalités"⁴². Au-

cun document ne fait référence aux modalités de l'accueil et du transfert dans les centres.

2. 5. 3. L'accueil dans l'Indre

Aucun document administratif ne relate les arrivées dans l'Indre. Seule la presse régionale fournit quelques informations. Les convois transitent par deux gares du département : Argenton-sur-Creuse, où bifurquent les trains en direction du Blanc ainsi que ceux de La Châtre via Neuvy-Saint-Sépulchre et Châteauroux d'où partent les convois en direction d'Issoudun, de Buzançais et de Châtillon-sur-Indre. Toutefois il semble que, dans un premier temps, les convois furent dirigés sur Châteauroux et Issoudun d'où après un séjour de quelques jours, voire de quelques semaines, des réfugiés partirent dans d'autres centres.

En 1936 aucun comité d'accueil ne semble s'être déplacé pour attendre le convoi en gare d'Issoudun, d'où, après avoir reçu un "léger repas chaud"⁴³, femmes en enfants furent dirigés à pied sur leur centre d'hébergement.

En 1939 les trains arrivent parfois dans la nuit. A quatre heures l'obscurité empêche les Issoldunois de procéder au débarquement et malgré le froid intense femmes, enfants et vieillards restent jusqu'à 6 h dans les wagons "amenés sur une voie de garage". Accueil peu hospitalier que ce soit à Châteauroux, à Issoudun où dans les gares de transit ; conformément aux instructions ministérielles, la police et la gendarmerie surveillent les opérations de débarquement en présence des autorités préfectorales ou municipales (quelquefois les deux), accompagnées de médecins et parfois, comme à Châtillon-sur-Indre, d'un interprète. A Issoudun le déploiement de gendarmerie mobilise les quatre brigades d'Issoudun, Reuilly, Vatan, Ambrault et Châteauroux⁴⁴. La manœuvre de détachement en gare d'Argenton-sur-Creuse des wagons à destination du Blanc ou de La Châtre s'effectue sous la surveillance du commissaire spécial de Châteauroux. Il semble que les transferts vers les centres aient été effectués à pied et sous la surveillance de la gendarmerie.

A Issoudun un "premier et rapide triage" des réfugiés, demeurés deux heures sur une voie de garage, est effectué avant leur transfert au centre où leur sont servis pain et café au lait. La technique du comptage adoptée par la gendarmerie d'Issoudun, est assez particulière : la "cohue grouillante" passe par la porte centrale de la gare où elle est comptée par un garde mobile et le chef de gendarmerie, l'un épelant les unités, l'autre égrenant les centaines à l'aide de pièces de monnaie "qu'il mettait dans sa poche à mesure".

Les opérations d'identification sont effectuées dans l'après-midi par le commissaire de police⁴⁵. Après avoir de toute évidence eu froid pendant leur attente en gare, les réfugiés "piétineront dehors grelottants" lors de cette opération de vérification d'identité et d'établissement des fiches par le commissaire⁴⁶.

Des réfugiés arrivant à Châteauroux un matin de février, bien "qu'aient été données toutes les instructions utiles" tant pour le débarquement que pour la subsistance, doivent attendre que les femmes elles-mêmes, "s'improvisant cuisinières", aient préparé un repas chaud pour leurs 370 compagnes d'infortune qui attendent une heure dans la cour avant d'être servies⁴⁷.

Pour beaucoup la halte à Châteauroux et à Issoudun ne dure que le temps d'effectuer les opérations de triage, d'identification ainsi que la vaccination ; ils sont ensuite dirigés sur des centres de moindre importance.

2. 5. 3. L'accueil dans le Loir-et-Cher

Des enfants madrilènes et leurs accompagnateurs arrivés dans le Loir-et-Cher en 1936⁴⁸ sont attendus en gare de Blois par le représentant du préfet, l'adjoint au maire, un membre des services hospitaliers de Blois ainsi que par un service d'ordre. Avant d'être conduits à la Halle aux grains où l'Autorité militaire a transporté des couchages, un repas leur est servi par le Bureau de Bienfaisance

sur des tables dressées près du buffet de la gare. Les enfants ne gagnent les centres d'hébergement – écoles et Hôtel d'Angleterre – que le lendemain dans la soirée, non sans avoir reçu "une collation" servie par le Bureau de Bienfaisance, fait leur toilette et avoir effectué une promenade en ville⁴⁹.

La seule information sur les arrivées de 1937 fait référence au transport des réfugiés de la gare de Vendôme vers le centre par des "commerçants complaisants".

Dans la nuit du 2 au 3 février 1939 (à 3 h 40), arrive le premier convoi en gare de Blois où il est attendu par le préfet, un service d'ordre, le corps médical ainsi que par douze interprètes militaires du 131^e R.I. de Blois. Les réfugiés descendus wagon par wagon, "défilé interminable qui ne devait finir qu'à 10 h"⁵⁰, sont ravitaillés, identifiés et vaccinés dans la gare chauffée par un brasero, avant d'être dirigés en car sur les centres d'hébergement. "Accueillis avec humanité" ils n'en descendent pas moins des wagons entourés de gendarmes en armes⁵¹.

2. 5. 4. L'accueil dans le Loiret

En 1936, dans le Loiret, les arrivées de nuit en gare d'Orléans condamnent les premiers réfugiés, attendus par un service d'ordre, à passer de longues heures dans la salle d'attente. A 6 h le premier repas "très substantiel" leur est servi. Quelques-uns d'entre eux, pourvus de "quelque argent", ont entre-temps distribué une collation. Identifications et visites médicales ont lieu dans la matinée⁵².

En 1939, attendus par le préfet ou le secrétaire général, le commissaire central et le sous-chef de la Sûreté, le directeur des hospices ainsi que des membres du service départemental et municipal d'hygiène, les réfugiés passent entre une haie de gendarmes et d'agents de police pour se diriger vers des tables installées sur le quai, sous le hall, à hauteur du buffet. Là, rapporte la presse, à coté de deux braseros, furent servis des "boissons chaudes et des sandwiches" ; toutefois, le relevé de factures montre que seul le "personnel" bénéficia des "boissons chaudes"⁵³. Le préfet est le seul à signaler que tous avaient faim et froid : des températures négatives (-4°) furent enregistrées sous abri dans toute la Région Centre.

Les réfugiés dirigés en train sur Gien y sont attendus par le député-maire le Dr Dézarnaulds, le commissaire de police et le capitaine de gendarmerie. Conduits en car au château, "confortablement" aménagé, il leur est distribué du café au lait. Ici, pas d'identification ni de vaccination en priorité mais une douche.

Un important service d'ordre, des personnalités officielles départementales et municipales, ainsi que des représentants du corps médical, attendent le convoi dirigé sur Montargis. Conduits par groupes de quinze au buffet de la gare les réfugiés y reçoivent des confiseries offertes par le comité de secours aux Espagnols avant d'être évacués en car vers les communes d'hébergement⁵⁴. L'Armée, sollicitée en 1937 pour le transfert de la gare de Montargis aux centres, ayant demandé que l'administration mît vingt litres d'essence à sa disposition, quantité de carburant plus onéreuse que le transport en car, ce dernier mode de transport fut privilégié pour conduire les réfugiés à leurs centres respectifs.

2. 6. LES EFFECTIFS

Les chiffres, extraits de documents administratifs, – ou de la presse régionale pour l'Indre –, ne sont pas d'une fiabilité certaine ; les effectifs comptabilisés en fin de semaine par les maires excluaient les personnes hospitalisées hors des centres et les premières statistiques officielles de 1939, transmises au ministère de l'Intérieur, ne sont datées que du 1^{er} mars. Des différences en plus ou en moins peuvent s'expliquer par des arrivées isolées, par des naissances, ou par des décès.

Les tableaux I, II et III, ci-après, élaborés à partir de données relevées dans différents documents rendent compte des arrivées par catégories. Les données établies dans les départements classent les réfugiés en quatre catégories, hommes, femmes, enfants et vieillards ; cependant, établies par les municipalités et adressées aux services préfectoraux elles sont à considérer avec circonspection. En effet, les identifications sont faites par les maires rarement assistés d'un interprète ; des réfugiés n'ont aucune pièce d'identité et certains ignorent leur âge exact. Un "adulte" peut avoir plus de 7, 9, 16 ou 18 ans. Femmes et enfants, furent parfois comptabilisés ensemble (dans le dénombrement des premiers réfugiés du Cher en 1936, une mère et son bébé furent comptés comme une seule et même personne). Quelques maires établissent leurs effectifs selon les filiations ; une "femme" peut alors être accompagnée "d'enfants" âgés de 40 ans !

Des adolescents âgés de 14 ans et 16 ans sont dénombrés avec les "hommes"⁵⁵. Des "jeunes gens" sont dénombrés avec les "inaptes" et les "invalides", ces derniers souvent comptés avec les "vieillards", lesquels, toujours du sexe masculin, peuvent avoir plus de 48, 65, 70 ou 80 ans. La formation des convois de rapatriement comporte trois catégories définies par les tarifs de la S.N.C.F. : enfants de moins de 3 ans, de 3 à 7 ans et "adultes" de plus de 7 ans.

Excepté en 1938, où deux départements seulement reçurent des réfugiés, on remarque que les contingents les plus élevés furent dirigés en 1937 et 1939 vers le Loir-et-Cher, ensuite vers le Cher et le Loiret. La désignation des départements de la Région Centre dans le "plan d'évacuation" des populations de la Région parisienne et de l'Est, prévu en cas de guerre par le ministère, peut expliquer les disparités. Près de 50 000 personnes devaient être affectées à tous ces départements sauf au Loir-et-Cher, département de repli de ministères et de structures dépendant de la Défense Nationale.

Cependant la présence, dans le Cher et le Loir-et-Cher notamment, de locaux pouvant héberger des contingents importants de réfugiés peut également expliquer les différences entre les départements⁵⁶.

Dans tous les cas on est frappé par le nombre d'enfants arrivés dans les convois et dont on ne peut assurer que tous étaient accompagnés d'un proche parent. La panique qui présida aux évacuations du Pays Basque et à celle de la Catalogne furent responsables de la dislocation de bien des familles.

TABLEAU I

Arrivée des réfugiés en Région Centre en 1936

DATES	CHER			INDRE			LOIR-ET-CHEE			LOIRET			VENANT DE
	H	F	E	H	F	E	H	F	E	H	F	E	
18 août										3			ST JEAN-PIED-DE-PORT ¹
26 août										3			STE ENGRACE - MAULEON
10 septembre										3			(?)
11 septembre										3			HENDAYE
12 septembre								230					HENDAYE (CONVOI)
13 septembre				17	4		2	4	169				HENDAYE (CONVOI)
14 septembre	24	64	32	5	17					3			(?)
15 septembre										3			(?)
18 septembre										14	7	10	ORTHEZ (convoi)
19 septembre										14	39	49	ORTHEZ (convoi)
20 septembre										7	7	6	HENDAYE (CONVOI)
23 septembre										4	2	7	HENDAYE
24 septembre										2	7		HENDAYE
4 octobre										1	2		HENDAYE
8 octobre										1			HENDAYE
9 octobre										7			VENASQUE
12 octobre										2			L'HOSPITALET
17 octobre						3		3		1			BOURG-MADAME
24 octobre										1			PORT-DE-BOUET (Ariège)
28 octobre										1			PORT-BOU
29 octobre										1			GERONE ²
14 novembre										1			HAVARRE
16 novembre										2			BOURG-MADAME
18 novembre											1		HENDAYE
21 novembre										1			LES ALDUDES
26 novembre										2			OLOT - PARIS ³
29 novembre										2			(?)
2 décembre										2			(?)
11 décembre										2			(?)
13 décembre										14			BOURG-MADAME (convoi)
21 décembre										8			BOURG-MADAME
23 décembre										2			PERPIGNAN
											5		(?)
										2	1	3	HENDAYE
TOTAUX	24	64	32	25	?	?	?	?	?	111	66	75	
		120		53				408		262			TOTAL 843 ⁴

TABLEAU II
Arrivée des réfugiés en Région Centre
9 mai – 16 novembre 1937

DATES	CHER				EURE-ET-LOIR				INDRE				LOIR CHER	LOIRET			
	H	F	E	TOTAL	H	F	E	TOTAL	H	F	E	TOTAL	TOTAL	H	F	E	TOTAL
9 mai																	2
19 mai		11	19	30													1
3 juin					2	109	141	252									1
8 juin													484				
12 juin													56				
18 juin	21	1		22													
19 juin	12	3		15													
22 juin	6	1		7													
23 juin		3	3	6								362		3	115	31	149
25 juin ¹						23	21	44									56
						34	46	80									
26 juin	2	24	33	59									310				
27 juin																	
4 juillet													86	7	51		58
5 juillet	16		2	18													
6 juillet	3	57	75	135									30				
7 juillet	6	68	74	148					2	36	29	67	41				
8 juillet		5	5	10	2	57	42	101					?		45	59	104 ²
11 juillet		2	10	12		2	2	4									
12 juillet	3	11	7	21													
17 juillet													53				
18 juillet													?	3	115	31	149 ³
24 juillet	12	56	63	131													56
27 juillet	5	18	22	45													
29 juillet	4	23	23	50													
2 août	2	7	9	18													
5 août					2	30	46	78						7	55	87	149 ⁴
7 août		1	1	2													
13 août		1	1	2													
14 août						6	3	9	9	63	74	146					
15 août					8	57	60	125									
18 août	27	107	90	224													
28 août																4	5
29 août	1			1													9
27 octobre														3	1		4
28 octobre														6			6
16 novembre														2			2
S. d.		3	6	9													
TOTAUX	120	402	443	965	14	318	361	693	?	?	?	575	1102	31	?	?	637

TABLEAU III
*Arrivée des réfugiés en Région Centre
 août 1936 - février 1939*

DEPARTEMENTS	1936				1937				1938				1939				
	H	F	E	TOTAL	H	F	E	TOTAL	H	F	E	TOTAL	H	F	E	V	TOTAL
CHER	24	64	32	120	120	402	443	965	17	60	85	162	89	1318	1515	80	3002
EURE-ET-LOIR					14	318	361	693					80	918	1076	24	2098
INDRE	25		28	53				362	85			383					2041
INDRE-ET-LOIRE				300				1700									
LOIR-ET-CHER				408				1100					249	1410	1474		3133
LOIRET	116	71	75	262	31	175	214	744					323	1366	1149		2838
TOTAUX				1143				5564				545					13112

¹ Le ministre de l'Intérieur aux préfets des départements situés entre Garonne et Loire. Le ministre de l'Intérieur aux préfets des départements situés entre la Garonne et la Loire, 18 Août 1936, soit 44 départements représentant pratiquement la moitié sud de la France : Allier, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne. C. FERRO ARES, P. GONZALEZ MARCOS, J.-J. MENDEZ RUEDA, "Vascos en Francia con motivo de la guerra civil española", *pré-actes, Colloque de Salamanca*, p. 475, donnent les chiffres de 11 339 personnes qui débarquèrent dans les ports des Basses-Pyrénées et 2 900 qui entrèrent par voie terrestre avant la chute d'Irun.

² Aucun document ne permet de connaître les procédures d'accueil et d'évacuation vers la Région Centre des réfugiés entrés en 1938.

³ Circ. 18 août 1936.

⁴ R. LECUYER, *L'illustration*, 10 octobre 1936 : Ce choix permet ainsi d'éviter le passage des réfugiés en transit vers Barcelone par la gare de Bordeaux-Saint-Jean, des incidents avec les populations locales n'étant pas exclus. Une liaison Pauillac-Bordeaux par une ligne de Chemin de fer locale a donc été privilégiée ; construite pendant la guerre par les Américains elle n'assure aucun transport de nuit obligeant les réfugiés débarqués dans la soirée à passer une nuit dans les locaux de la douane.

⁵ *La Dépêche de Toulouse, Le Midi Socialiste, passim.*

⁶ Contrairement à ce que rapporte J. RUBIO, *La Emigración de la Guerra civil*, ed. San Martin, 3 vol., 1229 p., 1977, vol. 1, p. 360, n. 87. Des navires durent attendre au large le moment propice pour aller à quai.

⁷ *La Dépêche de Toulouse*, 27 août 1937. Des bâtiments sont signalés arrivant pourvus de "vivres en abondance et de boîtes de lait condensé provenant des stocks de l'armée".

⁸ M. FABREGAS REAL, *A propos du service sanitaire dans les Pyrénées-Orientales à l'occasion de la guerre civile et de l'exode espagnol* (janvier-février 1939), thèse de médecine, Montpellier, 1941, 72 p.. La Convention sanitaire de 1926 ne vise que les maladies pestilentielles (typhus exanthématique, choléra) et ignore les autres maladies contagieuses telles que la typhoïde ou la diphtérie..

⁹ Mesure qui s'explique par la crainte des épidémies de variole, maladie encore endémique contre laquelle la vaccination était obligatoire en France. H. THOMAS, *La Guerre d'Espagne juillet 1936-mars 1939*, éd. définitive, Paris, Robert Laffont, 1985, 412 p. (Point Histoire, H 26), p. 413 : en 1937, le gouvernement républicain rendit obligatoire les vaccinations antivarioliques, antidiphtériques et antitétaniques.

¹⁰ M. FABREGAS REAL, *op. cit.*, p. 20 ; la terminologie employée par les deux pays ne recouvrait pas les mêmes maladies. En Espagne, les médecins désignaient par "typhus" toutes les affections typhoïdiques. En avril 1938 de nombreux cas de typhoïdes sont signalés des deux côtés en Espagne ainsi que quelques cas de typhus du côté gouvernemental. *Le Document de la semaine*, n° 71, 11 avril 1946, p. 7 : en 1939, typhoïde et malaria sont signalées à l'état endémique en Espagne. N'est-il pas un peu excessif de dire que examens médicaux et épouillage n'ont que le but de "couper l'individu de son identité passée" : G. NOIRIEL, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988 p., p. 160 ?

¹¹ Deux médecins auxiliaires sont détachés à Cerbère et à La Tour de Carol.

¹² M. FABREGAS REAL, *op. cit.*, p. 27 ; au moment de l'exode, le personnel médical et paramédical comprenait : un médecin civil local et un médecin militaire à Cerbère, trois médecins civils locaux au Boulou, deux médecins civils locaux à Prats-de-Mollo, Arles-sur-Tech et La Tour-de-Carol, un médecin militaire à Bourg-Madame, les infirmières de la Croix-Rouge locale, de l'Union des Femmes de France (U.F.F.) et des Sociétés de Secours aux blessés militaires (S.S.B.M.).

¹³ M. FABREGAS REAL, *idem*, p. 29 ; à Cerbère, du 4 au 9 février la gare est traversée par 11 116 civils et 20 000 miliciens parmi lesquels environ 1 000 blessés doivent être hospitalisés dans les services de la douane (le maximum est atteint le 7 février avec 2 500 blessés). Au Perthus, le Fort de Bellegarde reçoit 350 blessés par jour. A Arles-sur-Tech on enregistre jusqu'à 1 000 blessés par jour, soignés dans des conditions assez précaires.

¹⁴ M. FABREGAS REAL, *ibidem*, p. 29 ; à Cerbère le personnel médical français s'élève à 10 médecins hygiénistes. MM. CAVAILLOU et LECLAINCHE, "Les Problèmes sanitaires posés par l'exode en France des réfugiés espagnols", *Bulletin de l'Académie de médecine*, T. CXXI, p. 333 : le préfet des Pyrénées-Orientales usant du droit de réquisition délégué par le ministre de l'Intérieur, put disposer de 106 médecins (dont 19 médecins civils ayant répondu à l'appel de la Confédération des syndicats médicaux et 57 médecins du service de Santé Militaire), neuf pharmaciens et une centaine d'infirmières.

¹⁵ Hôpital de l'Ancien Saint Louis à direction militaire ainsi que celui installé dans les locaux du service de Santé militaire désaffectés depuis 1935 (dirigé par le médecin chef des sanatoria publics). Une petite formation chirurgicale est mise en place à la Miséricorde, dans les locaux d'un orphelinat.

¹⁶ Deux autres navires hôpitaux, le "Patria" et le "Providence", sont ancrés à Marseille. J. RUBIO, *op. cit.*, p. 373, n. 62 : les Britanniques refusèrent de mettre à la disposition des Français leur navire-hôpital "Maine".

¹⁷ MM. CAVAILLOU et LECLAINCHE, *op. cit.*, 7 mars 1939, p. 328 : les blessés durent être débarqués des trains sanitaires espagnols, inutilisables en raison de la différence d'écartement des voies, et que les médecins militaires espagnols n'accompagnaient pas toujours leurs blessés. P. LEPINE, *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, n° 4, séance du 4 avril 1939 : le nombre des médecins appartenant au Service de Santé de l'armée républicaine "nous a paru à vrai dire très restreint par rapport à l'importance des effectifs [...] beaucoup d'entre eux, et tout le personnel infirmier, semblent n'avoir reçu qu'une formation technique assez rudimentaire".

¹⁸ MM. CAVAILLOU et LECLAINCHE, *idem*, p. 334 : 8421 blessés furent évacués vers 34 départements. E. LAGARDE, *L'Organisation de l'accueil des réfugiés espagnols dans le département de l'Aude*, signale la répartition des blessés et malades à Carcassonne, Narbonne, Castelnaudary, Lézignan et Limoux et fait remarquer que sur les 1 453 lits d'hôpitaux dont disposait le département, 381 furent occupés par des réfugiés espagnols.

¹⁹ MM. CAVAILLOU et LECLAINCHE, *ibidem*, p. 332, signalent que les Commissions administratives autonomes n'avaient d'ordre ni d'instructions à recevoir du préfet après que ce dernier en eut nommé les membres.

²⁰ E. PONS PRADES, *Los Que si hicimos la guerra*, Barcelona, Martines Roca, 1973, p. 82. L. STEIN, *Par delà l'exil et la mort*, Paris, Mazaurine, 1981, p. 51. R. GRANDO, J. QUERALT, X. FEBRES, *Vous avez la mémoire courte*, [?], éd. du chiendent, 1981, pp. 51-52. M.-CL. BOJ, *Les camps de concentration français en 1939*, 232 f. dactyl. Mém. Maît, s/dir Mme Michèle Perrot, Histoire, Paris VII, 1979, *passim*. Des amputations inutiles ont été reprochées au corps médical français, par ignorance des méthodes du Dr Trueta. Nous ne sommes pas autorisés à intervenir dans des querelles médicales franco-espagnoles. Cependant nous signalons la thèse de H. DALMAS, *Traitement des plaies et fractures de guerre par le plâtre fermé - Etude critique à propos des observations recueillies sur les blessés de la guerre d'Espagne*, Marseille, 1939, dans laquelle l'auteur présente de nombreux comptes-rendus d'examen radiologiques et rappelle

que la méthode "inventée" en Espagne avait déjà été décrite en 1872 par le Dr Ollier.

²¹ M. FABREGAS REAL, *op. cit.*, p. 37 ; Cerbère : 18, Le Perthus : 8, Port-Vendres : 11, La-Tour-de-Carol : 46 (plus 8 en mars), Prats-de-Mollo : 20, Arles-sur-Tech : 31 (plus 3 en mars), Saint-Laurent-de-Cerdans : 77. Le Boulou, 28 ; ancien hôpital militaire, 77 ; hôpital St Louis, 7 ; hôpital St Jean, 94 ; "Maréchal Lyautey", 10 ; "Asni", 10 ; soit 437 décès en février.

²² 1^{re} urgence : Allier, Ardèche, Aveyron, Cantal, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Creuse, Dordogne, Drôme, Gard, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Inférieure, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Nièvre, Puy-de-Dôme, Basses Pyrénées, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vaucluse, Vendée, Vienne. 2^e urgence : Orne, Mayenne, Sarthe, Morbihan, Côte-D'Or, Ain, Saône-et-Loire, Finistère, Ille-et-Vilaine, Gers, Lozère, Corrèze, Yonne, Eure-et-Loir.

²³ *Le Journal d'Issoudun*, 11 juillet 1937.

²⁴ *La Dépêche du Berry*, 19 juin 1937.

²⁵ *Journal d'Issoudun*, 19 août 1937.

²⁶ Le gouvernement Chautemps nationalise en 1937 les chemins de fer et crée la S.N.C.F..

²⁷ *La Dépêche de Toulouse*, 5 février 1939. *La Vie du Rail*, *op. cit.*, p. 34 : ces mouvements exigèrent l'appoint de 50 voitures et l'ouverture au service de nuit des lignes de Toulouse à La Tour-de-Carol et d'Elne à Arles-sur-Tech.

²⁸ *La Dépêche de Toulouse*, 30 janvier 1939.

²⁹ *La Dépêche de Toulouse*, 5 février 1939. En 12 h, outre le trafic normal, la gare de Matabiau voit passer 7 trains de réfugiés, 1 train sanitaire et 3 trains rapatriant des miliciens vers Hendaye ou Cerbère.

³⁰ A. de MONZIE, *Ci-devant*, Paris, Flammarion, 1941, pp. 84-86. *La Vie du rail*, *op. cit.*, p. 34 : le 26 janvier le tunnel de Cerbère est envahi par la foule et "transformé en campement". Il demeure fermé jusqu'au 30. Le trafic est à nouveau suspendu "le 6 février en raison de nombreuses infractions aux règles à observer pour la circulation [...] entre Port-Bou et Cerbère (expéditions irrégulières de trains sans demande de voie et autorisation)".

³¹ Agents de la Sûreté Nationale installés dans certaines gares frontières, à Paris et dans les départements.

³² *La Dépêche de Toulouse*, 5 février 1939.

³³ Circulaire du 31 octobre 1934, rappel des obligations auxquelles sont tenus les étrangers ayant cherché asile en France. Circulaire ministérielle du 16 octobre 1937.

³⁴ Il se fixe à La Ville-aux-Clercs, commune dans laquelle est ouvert le centre d'hébergement de La Gaudinière. Cette arrivée via la Belgique fait se poser le problème des "filtrages" aux frontières du nord et celui du transit Bilbao-Anvers dans ce cas précis.

³⁵ L'épithète attribuée par le commissaire de police du département.

³⁶ *La Dépêche du Berry*, 16 septembre 1936.

³⁷ *La Dépêche du Berry*, 14-15 septembre 1936 : rien n'indique la nature de cette préparation.

³⁸ Circulaire du 11 septembre 1936.

³⁹ *La Dépêche du Berry*, 19 juin 1937.

⁴⁰ *Le Nouvelliste du Centre*, 16 avril 1938.

⁴¹ *L'Emancipateur*, 3 février 1939.

⁴² *L'Indépendant*, 3 juin 1937.

⁴³ *Le Journal d'Issoudun*, 13 septembre 1936.

⁴⁴ *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939.

⁴⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 2 février 1939.

⁴⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939.

⁴⁷ *La Dépêche du Centre*, 14 et 23 février 1939.

⁴⁸ Des colonies de vacances madrilènes se trouvaient dans les régions de Bilbao et de Santander. Leur retour en zone républicaine ne pouvait s'effectuer qu'en transitant par la France -négociations conduites par le Dr Junod, délégué général de la Croix Rouge-. En septembre, 353 enfants âgés de 10 à 14 ans arrivent à Ancenis et Blois via St Nazaire. Tous regagneront Madrid par la Catalogne.

⁴⁹ *L'Avenir*, 14 septembre 1936.

⁵⁰ *La France du Centre*, 6 février 1939.

⁵¹ *L'Avenir*, 6-7 février 1939. *Le Travailleur*, 18 février 1939.

⁵² *Le Journal du Loiret*, 20 septembre 1936. *La France du Centre*, 19 septembre 1936.

⁵³ *Le Journal du Loiret*, 3 février 1939. *Le Républicain orléanais*, 3 février 1939. facture du buffet de la gare où 1 500 petits déjeuners, 600 repas froids et 40 l de lait sont servis aux réfugiés le 2 février.

⁵⁴ *La France du Centre*, 8 février 1939.

⁵⁵ A Dreux, entrent dans la catégorie "enfants" les individus âgés de moins de 18 ans et dans celle des "vieillards" ceux de plus de 70 ans.

⁵⁶ Liasses d'archives : A.M.A.E.-N., Madrid 573. A.N., F/7 15 172, F/60 173, 41870/SB, 3341. A.D.CH., 25 M 251, M 7289. A.D.EEL., 4 M 258, 265. A.D.LECH., 4 M 286, 293, 312, 313. A.D.L., 5 M 223^{1/2}, 294, 298, 299.

3

LES REFUGIES

1936-1939

Répression, épuration, exercées par les rebelles au fur et à mesure de leur avancée, exactions commises par les tribunaux révolutionnaires, justice expéditive des deux parties, saison estivale en 1936, mise à l'abri en 1937 des populations civiles de la zone nord, sont autant de motifs d'une fuite en avant qui s'achève pour certains en Région Centre. Migration politique ? Au sens large du terme certainement. En tout cas une migration qui par sa composition se différencie des précédentes. Jamais au XIX^e ni dans le premier quart du XX^e siècle on ne vit affluer à la fois femmes, enfants, vieillards, "inaptes", malades, militaires, intellectuels, fonctionnaires, ouvriers. Les fiches d'identification établies à l'arrivée par les maires et les directeurs de centre ainsi que des documents épars, concomitants ou postérieurs aux entrées en France, permettent de dresser un tableau de la composition des différents courants migratoires.

3. 1. LES ZONES DE DEPART**3. 1. 1. En 1936, le Pays basque zone de repli**

Les réfugiés qui entrent par les postes frontières d'Hendaye et de Béhobie, ou arrivent par voie maritime des ports de la côte Basque ou de Santander, ne sont pas tous originaires du Pays basque¹. Rien ne permet de savoir s'ils y étaient pour la période estivale, ou s'ils avaient fui des zones de combats.

Les enfants et leurs accompagnateurs, arrivés à Blois le 12 septembre, appartiennent à une colonie scolaire madrilène de Santander² et 19 personnes du Cher viennent également de Madrid. L'offensive sur la capitale, qui commence le 21 juillet, ainsi que les combats qui se déroulent en juillet-août autour de la capitale, dans la Sierra de Guadarrama, provoquent une fuite vers le nord, concomitante du déplacement qui s'opère en période estivale. Dans le Cher arrivent six personnes originaires de la province de Jaen (Andalousie) ; cinq de celle de Grenade – trois de Ubeda et deux d'Andújar – où le succès des insurgés avait été immédiat. Pour ce qui est des origines des personnes entrées par les cols de l'Ariège ou des Pyrénées-Orientales, les premières pouvaient provenir d'Aragon ou de Catalogne ; la difficulté pour franchir la frontière catalane tenue par les anarchistes ayant pu provoquer des déplacements vers l'ouest.

3. 1. 2. Les évacuations de la zone cantabrique en 1937

L'identification des réfugiés, parfois dépourvus de pièces d'identité, est confiée aux maires des communes d'accueil. Formalité dont ils s'acquittent, pour la plupart, avec difficulté, et qui ne permet qu'une approche partielle des différents groupes arrivés en Région Centre. Les migrations internes devant l'avance du front, du sud vers le nord et du Guipuzcoa vers la Biscaye et Santander, observées dès le début du conflit, se vérifient cependant dans les origines des réfugiés du Cher.

3. 1. 3. De la difficulté de connaître les origines en 1939

Les préfets déterminent les régions d'origine des réfugiés par le choix du lieu de passage de la frontière en vue d'un rapatriement. Cependant plus des trois quarts des personnes d'Eure-et-Loir ayant refusé de communiquer les renseignements qui leur avaient été demandés, par crainte de représailles à leur retour, le préfet en déduit que 65 % doivent être Catalans, contre 35 % Basques. La même incertitude se note en Loir-et-Cher où le commissaire divisionnaire blésois estime que certains "doivent provenir de Catalogne".

On ne peut tirer des conclusions des données recueillies en 1936 pour les seuls réfugiés du Cher ni pour 40 % de ceux du Loir-et-Cher, soit un échantillon de 34 % de la population de la Région Centre dite à "charge de l'Etat", parmi laquelle on note une représentation assez importante de Madrilènes. Les recensements effectués en 1937 dans le Cher ne sont précis que pour les 46 % des personnes accueillies dans ce département, soit au total, 13 % seulement de l'effectif..

Pour l'année 1939, les données ne s'appliquent qu'à 53 % des données statistiques de l'effectif total de la Région Centre, soit 64 % de celles du Cher, 87 % de celles du Loir-et-Cher, 50 % de celles du Loiret ainsi que 40 % de celles d'Eure-et-Loir.

La Galice, province tombée très tôt aux mains des rebelles, est faiblement représentée et il en est de même pour l'Estrémadure malgré des exécutions commises en 1936 par les insurgés. Les Andalous viennent essentiellement de Grenade et de Malaga, mais rien ne permet de savoir si des migrations internes s'étaient produites avant que ces deux villes ne tombent, respectivement en 1936 et en janvier 1937, entre les mains des rebelles. La présence d'Asturien, de Basques ainsi que celle de réfugiés de Santander pose le problème de leur présence en Catalogne. Ces provinces encerclées très tôt par les rebelles ne laissaient d'issues que par la mer. Ces réfugiés étaient-ils tous retournés en Espagne en octobre 1937 après leur évacuation vers la France par voie maritime? N'avaient-ils fait que transiter par la France en 1936 et 1937 sans intention d'y chercher refuge ? Hypothèse plausible.

3. 2. QUI SONT -ILS ?

Les services administratifs de l'Indre et de l'Eure-et-Loir n'ayant conservé qu'une partie des documents attestant le séjour le chercheur ne peut se livrer qu'à une approche partielle de cette population.

3. 2. 1. Les hommes

Dès août 1936, militarisables ou non³, accompagnés ou non de leur femme et d'enfants, des hommes arrivent dans les départements. Ces hommes, laïcs et religieux, qui, en août 1936, disent avoir fui des menaces anarchistes se déclarent "réfugiés politiques", et en toute hypothèse refusent de s'engager dans une lutte fratricide ; six déclarent avoir déserté l'armée du général Mola qui commande l'insurrection en Navarre, dix-sept refusent de servir dans l'armée républicaine contre les rebelles et trois "miliciens" (dont un âgé de 19 ans) arrivent à Blois manifestant le souhait de résider dans le département.

En 1937, des hommes en âge de porter les armes arrivent dans le Cher. L'un se dit réformé, d'autres font partie du groupe de 58 hommes arrivés à bord du "José Diez"⁴. Dans l'Eure-et-Loir, deux "déserteurs" sont hébergés par leur oncle, et à Courtenay (Loiret) résident, en subvenant à leurs besoins, neuf Basques taxés de "déserteurs" par le gouvernement "d'Euzkadi".

Après l'entrée en France de l'armée (la "retirada") en février 1939 et l'internement des combattants et hommes "valides" quelques jeunes, valides, se présentent dans les départements munis soit d'un visa de leur consulat, soit d'un laissez-passer délivré par le maire de Banyuls, ou celui d'Argelès, soit encore d'un certificat médical.

Les âges, la situation familiale.

En 1936 et en 1937, on observe une prédominance d'hommes appartenant aux classes mobilisables, soit de 21 à 35 ans, la tranche d'âge 21-25 étant la plus importante en 1937, ainsi que la présence non négligeable de "vieillards", hommes de plus de 60 ans. Les dénombrements effectués dans le Cher, l'Eure-et-Loir et le Loiret permettent d'avoir une approche de la situation familiale de certains d'entre eux. Ainsi, en 1936, 65 sont-ils seuls et apparemment célibataires, deux sont mariés mais arrivent seuls, trois arrivent seuls avec leurs enfants et 34 arrivent avec leur femme. En 1937, 133 sont célibataires, 21 arrivent avec un conjoint, 17 savent que leur femme est en France, mais ignorent dans quel département, et 26 ont laissé femme et enfants en Espagne.

Dans les couples entrés en 1936 la moitié des hommes ont l'âge de combattre. Par contre, en 1937, beaucoup d'hommes ont dépassé l'âge de la mobilisation.

Les catégories socio-professionnelles.

La catégorie socio-professionnelle est rarement mentionnée en 1936 sur les rapports des commissaires de police du Loiret. Elle ne l'est pas davantage sur les relevés d'identification effectués par les maires des communes du Cher en 1936 et 1937, et les quelques informations recueillies – les professions du secteur secondaire y sont majoritaires – ne permettent pas d'extrapoler.

L'engagement politique

L'engagement politique n'est connu que pour une minorité. En 1939 le Loiret héberge, à leurs frais et pour des durées plus ou moins longues, diverses personnalités dont les filiations politiques ou syndicales sont connues. Le Colonel Lister et le Commandant E. Castro-Delgado y sont assignés à résidence⁵. Tous deux, accompagnés du Lieutenant-Colonel Iglesias et de leurs familles, séjournent dans un hôtel de Châtillon-sur-Loire du 11 mars au 9 avril⁶. A cette date les anciens combattants de la division de Lister ainsi que les anarchistes, suspects de vouloir perpétrer des attentats, sont l'objet d'attentions de la part des pouvoirs publics. Selon la presse du Loiret, une plainte pour meurtre sur la personne de Mme Gimeno, épouse d'un médecin catalan, ainsi que sur celui du personnel – 23 personnes, de l'hôpital de Banclas (Catalogne) – aurait été déposée contre E. Lister par le médecin-chef de l'hôpital le Dr Gimeno⁷. La presse régionale fait état, dès le 9 avril, du départ nocturne de Châtillon-sur-Loire du groupe, mais cette "fuite" (sic) se serait arrêtée dans la nuit du 9 au 10 avril chez un conseiller municipal de Pierrefite-es-Bois, soit à vingt kilomètres du point de départ, comme le laisse entendre un document espagnol⁸. La "fuite" de E. Lister ne fut-elle pas programmée et couverte par le gouvernement ? Ce cadre du Parti était encombrant alors que Paris envisageait une alliance militaire avec Moscou⁹, et d'autre part le gouvernement craignait qu'un attentat ne fut commis par des anciens des Brigades internationales "sous les ordres de Lister" contre le train présidentiel devant aller à Bordeaux. Quoi qu'il en soit, bien que la note de l'ambassade d'Espagne le contredise, E. Lister aurait effectivement pu ne partir en U.R.S.S. que le 14 avril¹⁰, mais il aurait également pu ne quitter la France que plus tard.

Alors que leurs épouses et leurs enfants sont hébergés à la Salle des Fêtes, six hommes, parmi lesquels M. F. et A. G., ex-policiers de l'ambassade soviétique à Barcelone et dont les épouses furent les cicérones des membres de ladite ambassade, demandent à séjourner à leurs frais à l'Hôtel de la Paix à Orléans.

En mars 1939, Manuel Torres Campañá, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil des ministres, député de l'Union Républicaine, rejoint temporairement sa famille réfugiée dans un premier temps à Orléans puis à Bou (Loiret). Y séjourne également à ses frais, Miguel Alcubierre, ex-directeur général des Transports de la Generalitat et membre du comité directeur du *Service d'Evacuation des Réfugiés Espagnols* (S.E.R.E.). Signalé également le communiste Juan Comoreira, secrétaire général du Parti Socialiste Unifié Catalan (P.S.U.C.) et du S.E.R.E., "homme de

confiance de l'ex-consul soviétique à Barcelone [...] il jouit en France de très hautes protections"¹¹. M. Alcubierre restera à Orléans avec sa famille jusqu'à son départ en République Dominicaine en décembre 1939.

Pour "identifier les uns et les autres" la police orléanaise ne manque pas d'indicateurs au sein de la communauté des républicains espagnols, et ne sont pas inconnus des services de police : Antonio Mije, ex-anarchiste andalou, membre du Bureau politique du P.C.E., représentant du Komintern au sein du comité mis en place pour sélectionner les militants communistes envoyés en U.R.S.S.¹² et l'un des responsable du S.E.R.E., Miquel Serra I Pamies, membre du Comité central du P.C.E. ainsi que Julian Grimau dont on n'a pas oublié l'exécution en Espagne en avril 1963 malgré une mobilisation de l'opinion dans le monde entier.

Les anarchistes y élurent aussi discrètement domicile. On relève la présence d'une équipe de "cinéastes" affiliés à la *Fédération Anarchiste Ibérique* (F.A.I.) et à la C.N.T., dont certains sont membres du Conseil du Mouvement Libertaire : F. Isgleas (C.N.T.), membre du Conseil du Mouvement Libertaire, Valerio Mas Casas (C.N.T.), de même que Germinal de Souza, Secrétaire Général du Comité de la F.A.I., Marcos Alcón Selma (C.N.T.), Enrique Rivas Manolo, Antonio Rivas Endigne, Alcón Rosalio et Miguel Iñiguez. En septembre on signalera la venue d'Horacio Prieto secrétaire de la C.N.T., membre du Conseil jusqu'à son entrée en France. En octobre on rapporte celle de Mateos Baruta, Secrétaire général de *Solidarité Internationale Anarchiste* (S.I.A.), secrétaire de Federica Montseny ex-ministre de la Santé et membre du Conseil Libertaire, ainsi que celles de Gil Roldán commissaire du Groupe d'armées de Catalogne (C.N.T.), dont le départ à destination de l'Amérique latine est signalé ce même mois. Présent également à Orléans, Fidel Miro, secrétaire de la Fédération Ibérique des Jeunesses Libertaires. A Lailly-en-Val (Loiret), en octobre 1939, est signalée la présence de Vicente Uribe ministre communiste de l'Agriculture et rédacteur en chef de *Mundo obrero*¹³.

En dehors de ces quelques personnalités politiques peu de documents permettent de relever l'affiliation politique des personnes hébergées dans les centres. L'arrivée dans le Loiret dans le courant de l'été des prestataires venant des camps du Midi où les organisations politiques avaient commencé à se réorganiser, ainsi qu'en avril 1940 à Pressigny-les-Pins de mutilés pris en charge par la Ligue des Mutilés, remodelent la composition de la population réfugiée. Toutefois nul n'affiche une appartenance qui se déclarera soit dans le ralliement à des mouvements clandestins de résistance soit dès la fin du conflit mondial avec la restructuration en Région Centre des différents mouvements politiques espagnols.

Dans un "chalet, un castillo del Loire, cercano (de Orléans)", aurait séjourné Juan Modesto¹⁴, membre du P.C.E., leader des Milicias antifascistas obreras y campesinas (M.A.O.C., Milices antifascistes ouvrières et paysannes) et organisateur du 5^e Régiment. La référence est très vague, cependant, des "châteaux" ayant abrité des Espagnols près d'Orléans n'est connu que celui de La Vallette qui abrita au printemps 1939 quelques membres des organisations politiques en exil.

D'un recensement de novembre 1939 on ne dénombre parmi les hommes présents dans les communes, autres que les requis dans les C.T.E., deux affiliés à l'U.G.T., et six à la C.N.T..

3. 2. 2. Les femmes

Pour ce groupe, numériquement important, on ignore les motivations de départ de 1936 à 1938, et les raisons invoquées en 1939 pour différer un retour en Espagne ne sont pas toujours probantes.

Les âges, la situation familiale.

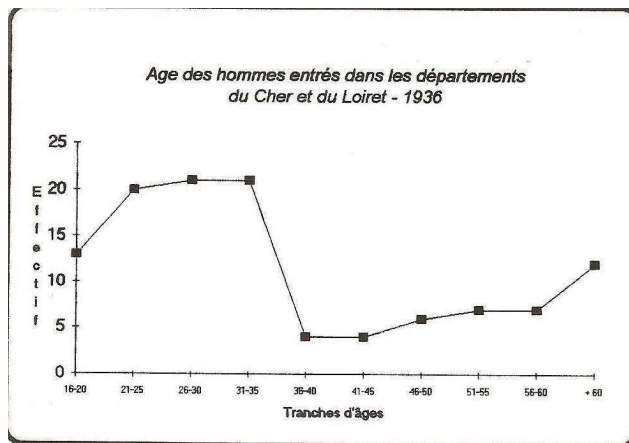
En 1936 on relève une grande proportion de femmes jeunes, soit âgées de 21-25 ans, et dans de moindres proportions de 25 à 35 ans. En 1937 ce sont les tranches d'âge de 16 à 35 ans qui dominant. Les relevés d'identification ne permettent pas d'établir toutes les filiations. En 1936, dans

le Cher et le Loiret, 10 arrivent avec un conjoint et des enfants, 23 sont avec leur conjoint et sans enfants de moins de 16 ans.

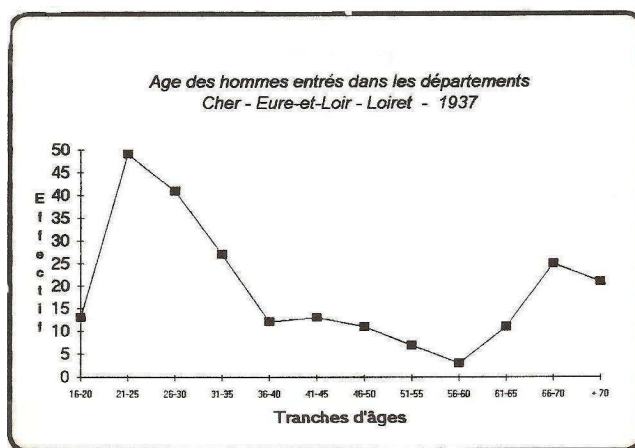
En 1937, dans ces deux départements, cinq arrivent avec un conjoint et des enfants, 12 arrivent avec un conjoint et sans enfants, 482 arrivent sans conjoint et sans enfants et 465 arrivent sans conjoint, mais avec des enfants.

Tant en 1937 qu'en 1939, beaucoup sont seules avec de très jeunes enfants de moins d'un an, voire âgés de quelques semaines ou de quelques jours¹⁵. On observe également la présence de familles de cinq et six enfants de même que celle de groupes familiaux comprenant trois générations de femmes.

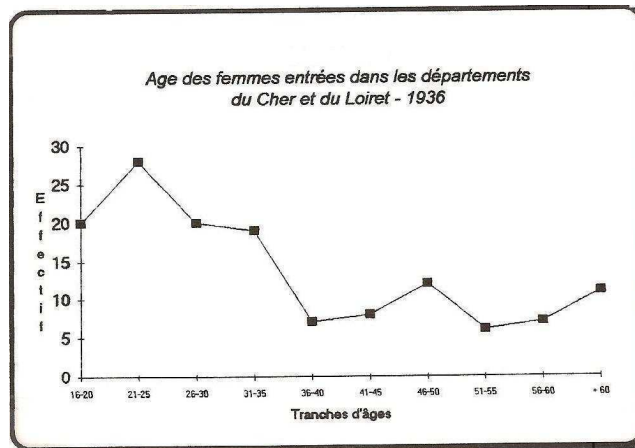
Graphique 1



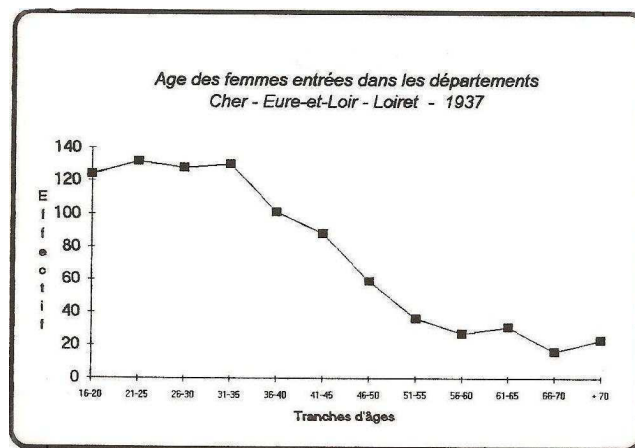
Graphique 2



Graphique 3



Graphique 4



Les catégories socio-professionnelles

La majorité des femmes hébergées dans le Cher en 1937 et 1939 sont sans qualification professionnelle.

Un recensement effectué en novembre 1939 dans tous les départements, bien que tardif, recoupe ces données ; presque toutes les femmes encore présentes se disent aptes à n'effectuer que des travaux de couture ou ménagers et l'on ne signale que trois "ouvrières d'usine" et deux "infirmières", dont une "sans diplôme".

L'engagement politique

L'engagement politique des femmes n'apparaît dans aucun document administratif antérieur à octobre novembre 1939, soit après les rapatriements. Dans le Loiret (moins Orléans), sur 146 personnes, 33 appartenaient à un syndicat et 10 s'affirmaient militantes. Dans le Cher, deux étaient "propagandistes communistes", une secrétaire de syndicat, une déléguée U.G.T., une secrétaire au Secours Rouge et une militante C.N.T. Dans l'Eure-et-Loir, sur 168 femmes, 11 étaient respon-

sables politiques, une militante C.N.T., cinq appartenait au P.S.U.C., une militait à l'U.G.T., et une au P.C.E. . Dans le Loir-et-Cher, sur 51 personnes, une militait au P.S.O.E..

Rien ne permet de savoir si le militantisme invoqué par ces femmes n'était pas un moyen de retarder un retour en Espagne, peu souhaité pour des raisons diverses, ni si le silence de certaines n'était pas justifié par la crainte d'un refoulement. En raison des incertitudes qui entourent les causes des rapatriements on ne peut davantage en déduire que toutes celles qui repartirent en Espagne ou réémigrèrent n'avaient aucun passé politique.

3. 3. TOUS NE SONT PAS PRIS EN SUBSISTANCE PAR L'ETAT

Les prêtres hébergés et pris en subsistance en 1936 par l'évêché du Loiret, étonnés que leurs frères français ne soient pas rémunérés par le gouvernement, acceptent avec diligence l'offre de célébrer des offices¹⁶.

Les données sur les réfugiés assignés à résidence et pouvant assurer leur subsistance sont rarement mentionnées dans les rapports préfectoraux, mais en 1936, 1937 et 1939, leurs ressources financières ou des aides permettent à quelques personnes d'échapper au sort commun et de vivre à l'hôtel. Mme S., séjournant en 1937 à l'hôtel du Pont du Cher à Saint-Amand-Montrond bénéficie d'un crédit mensuel de 100 dollars, soit près de 3 800 F, ouvert auprès de la Société Générale et reçoit de la Cie Générale Transatlantique un chèque d'un montant équivalent¹⁷. Bien que n'étant pas démunies de ressources, quelques réfugiés ne quittent pas pour autant les centres où ils demeurent "à la charge de l'Etat". Ainsi en est-il en 1937 pour des évacués de la zone nord porteurs de récépissés de dépôt de monnaie délivrés par le *Comité d'Evacuation d'Euzkadi*, ou porteurs de cartes de crédit auprès de la banque de Biscaye. Des dépôts furent faits par des réfugiés évacués en possession d'un carnet d'évacuation. A chacun fut remis l'équivalent en francs de 500, 750 à 900 pesetas, au change de 60 %, et en juin à celui de 65 % compte tenu de la dévaluation du franc. Une réfugiée de Selles-sur-Cher prise en subsistance au centre, donc considérée comme étant sans ressources, loue cependant par l'intermédiaire d'une agence un appartement à Hendaye pour sept personnes sans pour autant avoir demandé à quitter le département. Un petit nombre reçoit des subsides de parents établis en Amérique.

Non démunis de ressources devaient être en 1939 le colonel Lister et sa suite qui ne réglèrent pas le montant du transport en taxi de la gare de Gien à leur hôtel à Châtillon-sur-Loire et dont les noms ne figurent pas sur les listes de réfugiés à la charge de l'Etat. N'y figurent pas non plus ceux des communistes et anarchistes dont la présence est avérée à Orléans en 1939. Les cinéastes-anarchistes perçoivent chacun un salaire mensuel de 1 500 F. Leur "employeur", A. Chêne, membre de la S.F.I.O., s'était spécialisé en 1938 dans les films de propagande en faveur de l'Espagne républicaine. Les droits d'exploitation de ses films étaient entièrement reversés aux diverses organisations espagnoles, soit environ l'équivalent de 1 000 000 de pesetas en 1938, A. Chêne ne gardant que 25 % du produit de l'exploitation.

En 1939 les conjoints de femmes hébergées à la charge de l'Etat vivent à l'hôtel à Orléans et le 13 mars descend également à l'hôtel à Orléans le "fonctionnaire Pablo P." en possession de 10 000F .

Ainsi, c'est une micro-société espagnole qui est représentée en Région Centre au sein de laquelle se manifeste dès les arrivées le clivage entre "les riches" et les "pauvres"¹⁸.

¹ A. RIPODAS AGUDO, M. MAYORAL GUIU, J.-J. ALONSO CARBALLE, "Algunas precisiones sobre la evacuación del frente norte por vía marítima" in *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p., pp. 122-123, signalent les évacuations de Santander effectuées par 14 bâtiments de guerre (11 anglais, deux à bord de l'avisos français "Aisne) entre le 1^{er} octobre et le 14 décembre 1936. C. FERRO ARES, P., GONZALES MARCOS, J.-L. MENDEZ RUEDA, *op. cit.*, p. 475, tiennent pour acquis que 100 % des évacués en 1936 de Guipuzcoa étaient des Basques.

² Une autre partie de cette colonie, dirigée par le Dr Manuel Arias Muñoz, fut hébergée à Ancenis, soit au total 353 garçons de 10 à 14 ans. Les enfants arrivent avec pour seul vêtement un petit costume de plage.

³ P. BROUE, E. TEMIME, *La Révolution et la guerre d'Espagne*, Paris, Editions de Minuit, 1961, 542 p., pp. 86, 125-130 : le gouvernement Giral décrète la dissolution de l'armée les 19 et 20 juillet 1936. Le 4 août sont créés des "Bataillons de volontaires" et au début de ce mois le gouvernement mobilise les classes 1933, 1934 et 1935. H. THOMAS, *op. cit.*, pp. 662 et 841 n. 6, rapporte que les conscrits avaient entre 20 et 25 ans en 1936, et que les volontaires étaient souvent très jeunes. *La Dépêche du Berry*, 8 avril 1937, le Consulat général en France publie un ordre de mobilisation de tous les Espagnols appartenant aux classes 1932 à 1936. Fin 1938, la classe de 1919 et les hommes âgés de 40 ans seraient bientôt appelés sous les drapeaux.

⁴ *La Dépêche de Toulouse*, 19 juin 1937. Arrivés en France à bord du "José Diez", le commandant refusa de laisser débarquer 58 huit hommes en âge de porter les armes, parmi lesquels cinquante avaient affirmé ne pas vouloir retourner en Espagne.

⁵ E. Lister, militant communiste, en octobre 1936, délégué par le bureau politique du P.C.E., remplace E. Castro Delgado à la tête du 5^e régiment formé en majorité de militants communistes et qui se développa grâce à l'aide soviétique. En 1937, avec la 11^e Division, sur les ordres du ministre de la Défense nationale Indalecio Prieto, il met fin à la suprématie anarchiste en Aragon et aux collectivités créées par ces derniers, non sans exercer de répression. Avec le 5^e Régiment il participe aux batailles de Brunete (Madrid), de l'Ebre ainsi qu'à la défense en Catalogne. E. Castro Delgado, P. BROUE, E. TEMIME, *op. cit.*, p. 125, n. 25, pp. 213-214..

⁶ *La France du Centre*, 12 mars et 9 avril 1939.

⁷ *Le Journal du Loiret*, 7 avril 1939. *La France du Centre*, 8 et 9 avril 1939. *Le Républicain orléanais*, 10 avril 1939.

⁸ Lister vit à Pierrefite-es-Bois chez le conseiller municipal, va quelques fois rue St Denis où il rencontre Nieto Peña. Note, n° 607 et note verbale de l'ambassade d'Espagne aux Affaires étrangères, 23 septembre 1939 : "viens d'apprendre activités Paris communistes Hidalgo de Cisneros, Lister, "el Campino" (sic) ("el Campesino", pseudonyme de Valentin González), prie gouvernement français intervenir en vue d'une expulsion. A. BACHOUD, "l'Etat franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940), les archives du ministère des Affaires étrangères", pp. 159-174 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989. p. 159 : les services de l'ambassade s'étaient dotés d'un service d'espionnage qui était parvenu à s'infiltrer parmi les groupements républicains en exil. Rue St Denis était un local où se retrouvaient les libertaires F. Montseny, V. Mas, Germinal Isgleas, Santillán.

⁹ R. GIRAULT, R. FRANK, *Turbulente Europe et nouveau monde, 1914-1941*, Paris, Masson, 1988, 279 p., p. 236. Alliance avec des bolchéviques dans l'espoir de faire craindre un "second front" à Hitler et ce au moment où Staline opère un changement de politique, présage de l'accord germano soviétique d'août 1939.

¹⁰ D. PIKE, *Jours de gloire, jours de honte*, p. 97, d'après le témoignage de Ruiz Ayúcar.

¹¹ Protections qui lui auraient permis de se rendre en U.R.S.S. en mai 1939.

¹² P. BROUE, E. TEMIME, *op. cit.*, pp. 54, 221, n. 6. , D. PIKE, *op. cit.*, p. 19 et H. THOMAS, *op. cit.*, pp. 98, 227, 337.

¹³ Selon D. PIKE, *idem*, il serait parti en U.R.S.S., le 4 mai en même temps que J. Comorera.

¹⁴ A. EGIDO, "Recuerdos de una vida. Primeras impresiones de un exiliado en Francia", *Españoles en Francia*, *op. cit.*, p. 599. Ne pas avoir trouvé de référence à ce séjour dans les documents administratifs, ne signifie nullement que les services de police n'étaient pas informés.

¹⁵ Un nouveau-né de 10 jours, venu au monde dans la neige à Puigcerda.

¹⁶ *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, 3 octobre 1936, n. 40, p. 503. Devant cette source de revenus qui s'offrait à eux les prêtres espagnols assuraient avec empressement tous les services de messes rémunérés par les fidèles.

¹⁷ H. THOMAS, *op. cit.*, p. 408 : la Cie Transatlantique était gérée par des comités de la C.N.T. et de l'U.G.T., un représentant de la Généralité et un autre du gouvernement.

¹⁸ Liasses d'archives : A.N., F/7 14 721, BB/18/7079, 72/AJ/427. A.M.A.E.-A., caja 11064 exp. 6328, 11287, carpeta 3 A/ 0086, 0006-120. A.M.A.E.-M., R 1066, exp. 2. A.F.P.I., AARD 283-21. F.P.I., AH 64-10. A.D.CH., 25 M 254, 255, Z 1449. A.D.EEL., 4 M 266, 286, 287, 5 M 262. A.D.LECH., 4 M 286, 293, 296, 303, 305, 312, 313. A.D.L., 4 M 322, 5 M 294, 295, 298, 299, 303, 304, 307, 309. 25847, 25854, 25 M 223' / , 61026.

LES CENTRES D'HEBERGEMENT EN REGION CENTRE

Les autorités administratives, soumises aux influences locales, devront également satisfaire aux exigences de gouvernements dont les obsessions sécuritaires nées de la situation internationale se doublent de considérations économiques. Le climat entretenu par la presse ne prédispose pas à un accueil sans réserve et les populations, préoccupées par la montée du chômage et attentives aux mercuriales, vont devoir concilier aide humanitaire et économie locale.

La première préoccupation va être de procurer un toit à ces républicains espagnols qui dans certains départements avaient eu des précurseurs : espagnols en 1934 et sarrois en 1935.

L'exploration des documents d'archives permet de noter dans le vocabulaire administratif un glissement lexical. Les vocables "centres de recueil", "centres d'hébergement", "cantonnement", "camp" sont absents du vocabulaire administratif en 1936. Au fil des mois le concept de "camp" apparaît¹ avec tout ce qu'il sous-entend d'exclusion et d'aliénation.

4. 1. LE RECENSEMENT DES LOCAUX

Les premières arrivées, mi-août 1936, malgré les instructions ministérielles, ne donnent lieu à aucun recensement des locaux². Les préfets du Loir-et-Cher et du Loiret ne font appel qu'aux ressources municipales de leur ville de préfecture, Blois et Orléans.

En 1937, lors de l'offensive nationaliste sur Bilbao, conformément à la *circulaire de mai*, un recensement des possibilités locales de logement est effectué dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret ; recherche étendue à tout le département dans le Cher et le Loiret. Recherche plus circonscrite dans l'Eure-et-Loir où l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, circonscription du député Jean Deschanel "indépendant de gauche" soutenu par la droite libérale, semble écarté de la prospection et le sous-préfet de Châteaudun qui conduit les investigations ne fait appel qu'à la générosité des "organisations de gauche"³.

Début juin, la situation militaire espagnole laisse prévoir des évacuations de civils pour l'hébergement desquels M. Dormoy fait rechercher des terrains afin d'y édifier des baraquements. Un autre mode de logement n'étant pas pour autant écarté, il invite les préfets à poursuivre leur effort, en particulier celui du Cher, auquel il enjoint de porter "au maximum la capacité d'absorption" de son département, pour y recevoir "1 000 unités d'indigents".

Le préfet du Loiret, fait vibrer la corde sensible de quelques élus. Aux maires de Patay, Neuville-aux-Bois, Artenay, Ouzouer-sur-Loire, Chécy, Ingré, Bellegarde et Châteaurenard sera confié l'accueil de cinq réfugiés, à ceux de Lorris et Pithiviers il demande d'en héberger dix. Au sous-préfet de Montargis, L. Just, qui "fait figure d'homme de gauche"⁴, incombe la mission de demander au maire de Montargis de recevoir quinze personnes. Plus déférent vis-à-vis des deux notables que sont le député maire de Gien, le Dr Dézarnaulds, et le maire de Briare, élus aux sensibilités politiques opposées, le préfet attend leur assentiment. Aucun réfugié ne sera dirigé sans une entente préalable

sur ces deux villes dont les capacités d'accueil sont cependant évaluées respectivement à cinquante et à vingt places.

En juillet, un nouvel effort est demandé aux départements. Après les résultats peu encourageants de la première investigation le préfet du Loiret préconise de tenir à l'écart les localités de Beauce en raison de la moisson et d'orienter les recherches vers les centres ruraux de Sologne et du Gâtinais en voie de dépeuplement, un dénombrement préalable des populations devant permettre d'évaluer les pertes de population entre 1936 et 1937. Comme ses homologues de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, le préfet du Cher fait procéder à des recherches en juillet. Soulignant qu'il doit se conformer à des "instructions impératives" il fait appel "au dévouement" des "maires des communes les plus importantes". Insistant sur la détresse des Espagnols victimes de "la plus atroce des guerres", il leur annonce l'envoi de 10 réfugiés sans attendre les résultats des enquêtes. Sans mettre en cause la bonne foi des municipalités il fait effectuer par l'inspection des Eaux et Forêts une contre-enquête mal acceptée par les maires. Plus tardivement, le 5 août, soit au moment de l'offensive sur Santander, le préfet d'Eure-et-Loir s'adresse aux maires des communes rurales exceptant toujours ceux de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou. Les récits des assassinats perpétrés par les républicains, les "méfaits", "mutineries" "injures"⁵, ainsi que les récriminations contre le montant des allocations ne sont pas faits pour susciter des élans de commisération chez les lecteurs du conservateur *Le Nogentais*⁶, et plaident encore moins en faveur d'un accueil ; seule l'évocation ou le spectacle de la misère émeut et le préfet de l'Eure-et-Loir n'use pas des mêmes arguments que ceux du Cher et du Loiret.

Dès mars 1938, lors de la chute de la ville aragonaise de Huesca et de la poussée nationaliste vers la Méditerranée, un autre effort est demandé aux départements du Cher, de l'Indre et du Loiret, et en juin le Loiret et le Loir-et-Cher sont invités à procéder à de nouvelles prospections. Jusqu'à cette date les appels avaient été en faveur de civils indemnes de toute affection ou blessure. En prévision d'arrivées de blessés ou de malades⁷, l'inventaire de tous les lits disponibles dans les établissements publics ou privés est effectué dans le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret.

En 1939, une semaine avant l'arrivée des premiers convois, à la demande du gouvernement, un nouvel état des possibilités d'accueil est dressé dans l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret ; dans ce dernier département ce n'est qu'à la veille de l'arrivée à Orléans du deuxième convoi que le préfet fait procéder à des recherches.

4. 1. 1. Les disponibilités communales

Les locaux publics

En 1936, avant l'arrivée de la colonie madrilène d'enfants dans le Loir-et-Cher, la ville de Blois dispose de 120 places : 40 dans une ancienne école de garçons (place Louis XII), huit dans un immeuble (16 rue Clérancéri) et 12 dans une annexe de l'hôtel d'Angleterre (rue de la Foulerie).

A Orléans, le mode de financement par l'Etat de l'hébergement freine l'élan de sympathie de la municipalité qui attend encore le remboursement d'une créance, avance consentie pour l'hébergement en 1934 de 233 Espagnols venus chercher refuge en France après les mouvements révolutionnaires asturiens et catalans. L'Etat lui devant encore 120 000 F, elle ne veut engager ses finances "que pour la part qui lui incombe, c'est-à-dire que [...] toutes les communes de France" devraient supporter les dépenses⁸. Cela étant, l'hôtel ayant hébergé ces réfugiés en 1934, acquis par la ville pour un projet d'école primaire, est en partie détruit et la municipalité ne dispose d'aucun autre local. Le maire suggère de construire des baraquements légers dans le voisinage de l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais ou du sanatorium de La-Chapelle-Saint-Mesmin. Les possibilités d'accueil du Loiret semblent donc nulles et des "difficultés locales" vont empêcher l'utilisation de deux colonies de vacances, à Beaugency et Sully-sur-Loire⁹, libérées de leurs pensionnaires par la rentrée

scolaire.

En 1937, les communes n'ont que peu de locaux habitables à mettre à la disposition des préfets.

Cher,

Sur les 155 réponses répertoriées des maires du Cher à l'appel de juillet, soit sur 53 % des communes¹⁰, 42 % n'ont aucun local, 29 % pensent pouvoir satisfaire à la demande et 8 % acceptent sans restriction. Malgré des difficultés le maire d'Aubigny-sur-Nère offre 20 places supplémentaires. Soit un total d'environ 600 places.

Eure-et-Loir

En mai, sur les 275 lettres de maires, soit 70 % des municipalités, 3 % seulement peuvent pourvoir à un hébergement. Excepté Dreux et Châteaudun, seule la commune de Châteauneuf-en-Thimerais répond très favorablement en offrant 25 places. La ville de Châteaudun propose 50 places dans les ateliers, infirmerie et parloirs de l'ancienne maison d'arrêt désaffectée dont les cellules sont "inutilisables". A Dreux, Maurice Viollette, ne peut recevoir que des enfants. A ces locaux proposés par les municipalités s'ajoutent 50 offres de "personnes de bonne volonté". Soit un total de 170 places environ. Les résultats de l'enquête effectuée en août sont aussi décevants car 11 communes seulement répondent favorablement offrant au total 51 places et un logement pour une famille. Le manque de locaux est mis en avant par la plupart des municipalités. Celle de La Bazouche-en-Gouet (Eure-et-Loir), proposait, pour des raisons d'économie, une maison dite "Darreau" jugée trop humide par un adjoint et un conseiller. A la demande d'un conseiller la fourniture de la literie serait proposée aux cinq marchands de chiffons de la commune¹¹.

Loir-et-Cher,

Le préfet peut compter sur 280 places à Blois, réparties dans les deux établissements déjà mis à sa disposition en 1936 : 180 dans l'ancien hôtel d'Angleterre, 60 rue des Fouleries – alors qu'en 1936 ce même local n'en comportait que 12 –, et 40 dans l'ancienne école de garçons, place Louis XII. La municipalité de Vendôme, réticente, n'offre qu'un hébergement "très provisoire" et "très aléatoire" pour "50 personnes individuellement avec leurs enfants", car "on ne peut laisser agglomérées trop longtemps de nombreuses personnes en promiscuité pour toutes sortes de raisons". La commune de Selles-sur-Cher ne dispose que des locaux d'un ancien dépôt de remonte¹² pouvant héberger 500 personnes. Si l'on ajoute à cela 50 places à Lamotte-Beuvron et 30 à Saint-Aignan-sur-Cher, où la municipalité a "pris les mesures nécessaires", le Loir-et-Cher pourrait recevoir 910 personnes.

Loiret,

La consultation de mai ne donne que de faibles résultats. Sur 186 réponses soit 64 % des communes, Montargis excepté, il n'y a que cinq places pour des enfants chez des particuliers. En août, les centres ruraux de Sologne et du Gâtinais, malgré le dépeuplement, ne répondent pas aux espérances de l'administration et le département ne pourra offrir que 228 places – dont 100 dans une ancienne verrerie et 50 dans une annexe montargoise de la Caisse d'Epargne –.

L'absence de locaux et la crainte de devoir obérer les finances locales sont les motifs allégués pour signifier un refus. Mais les instructions préfectorales sont le reflet de celles émanant du ministère. Comme ces dernières, elles éludent les frais de première installation dans des locaux vides et sont aussi évasives quant aux modes de remboursement de l'allocation de subsistance dont le montant, calculé sur l'allocation chômage, est imprécis et ne couvre que les frais de "première nécessité".

Dans le Cher la première mise d'équipement fut évaluée, "par tête", à :

- pailleuse, couvertures, sacs	50
- gamelle, vaisselle métal	10
- matériel de cuisine	20
- annexes sanitaires	<u>20</u>
total	100 F.

Somme 12 fois supérieure à l'allocation journalière maximum.

Pour résoudre les problèmes de logement et pallier la modicité de l'allocation, certains maires du Cher évoquent la possibilité de procurer aux réfugiés un emploi de domestiques de ferme¹³. D'autres suggèrent de les employer à des travaux d'utilité générale pour compenser le règlement des loyers demandés par les propriétaires. Cette inquiétude quant au montant de l'allocation, notamment celle versée pour "un enfant isolé", se retrouve en Eure-et-Loir.

Les communes rurales presque toutes dépourvues de locaux publics, excepté des écoles ou quelques salles de classe, doivent faire appel aux particuliers. La bonne volonté de certains élus du Cher ne peut être mise en doute. Le maire de Saint-Georges-sur-la-Prée offre son aide, mais, en l'absence de locaux demande comment agir dans "des circonstances embarrassantes". Certaines localités sont dépourvues de commerces – La Celette, Loye-sur-Arnon et Sury – ou craignent de ne pouvoir ravitailler leurs hôtes en légumes en raison de la sécheresse – Neuvy-les-deux-Clochers –. La commune de Plou, affectée par une épidémie de coqueluche et de scarlatine, attend le service de désinfection de la préfecture.

D'autres assurent qu'elles feront leur "possible pour les nourrir" ou les héberger momentanément à l'hospice, même par des moyens de fortune – Givray et Châteaurenard dans le Loiret –. L'approche des vacances scolaires fait entrevoir la possibilité d'utiliser les locaux scolaires ainsi que les logements communaux mis à la disposition des enseignants : salles de classe à Assigny, Brinon, Givray, Léré, Sainte-Montaine et Montigny et logements des instituteurs de Allogny et Bannay. Dans ce département, conséquence d'un exode rural, une gémation dans les classes ainsi que des fermetures d'écoles avaient libéré des locaux, mais, les salles inutilisées dans des écoles encore en fonctionnement ne peuvent être isolées. Un hébergement ne pourrait y présenter que "de graves inconvénients pour les enfants tant au point de vue de leur santé que de leur éducation". Quant aux écoles désaffectées et aux ex-locaux des enseignants, tous sont délabrés – Saint-Baudel, Marœuil-sur-Arnon, Saint-Eloi-de-Gy et Vallenay dans le Cher, Lorris, Yèvre-le-Chatel et Villamblain dans le Loiret –. D'anciens presbytères conviendraient si, comme celui de Laas (Loiret), ils n'étaient aussi délabrés que les anciennes écoles.

La prévention contre l'allogène ne peut être écartée ; elle transparaît dans certaines lettres. Crainte pour la santé physique des enfants, appréhension à recevoir "des individus qui ne doivent pas connaître un mot de français", ou réceptivité à la rumeur, "bruits qui ont couru au sujet de la conduite des réfugiés [...] source d'ennuis de toute sorte", thème récurrent d'une certaine presse. Certains élus souhaiteraient savoir "de quel genre de personnes il s'agit" avant d'aviser un moyen de les loger". Elle s'exprime cependant rarement dans des termes comme ceux employés par un élu du Loiret pour lequel "quarteron de jeunes espagnoles" et "gens plus ou moins atteints de maladies graves" ne sont pas les bienvenus.

TABLEAU IV
Locaux offerts par des municipalités d'Eure-et-Loir
 1937

COMMUNES	OFFRES D'HEBERGEMENT	
	NOMBR E	OBSERVATIONS
DREUX	30	Dépendances de l'école de filles, rue St. Martin
	10	Sanatorium
	10	Préventorium
LA BAZOCHE – GOUET		1 maison
CHATEAUNEUF-EN-THYME- RAIS	25	Ancienne école de fille
	6	?
GUILLERVILLE	10	?
MAINTENON	1	Place pour une orpheline
YERMENONVILLE	2	Nourrice de l'Assistance publique
NONVILLIERS		Trois pièces
GERMIGNONVILLE	10	?
BEAUMONT-LES-AUTELS	8	?
CHARRAY	2	Nourrice de l'Assistance publique
COSNIE-MOLITARD		2 logements
MOLEANS	1	1 fille 14 ans, chez l'institutrice
SOIZE	4	4 filles de 4 à 12 ans
SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE	2	2 garçons de moins de 8 ans
ORMOY		"à voir pour l'hiver"
MAILLEBOIS		"en cas de nécessité"
LA-CHAPELLE-FORTIN		

TABLEAU V
Locaux offerts par des municipalités du Cher
1937

COMMUNES	OFFRES D'HEBERGEMENT	
	NOMBRE	TYPES DE LOCAUX
ARGENVIERES		?
ASSIGNY		Logement de l'école de filles
AUGY-SUR-AUBOIS		? 10 personnes
AVEAU	1	Maison sans eau
AZY		? 10 personnes
BANNAY		Logement vacant institutrice
BAUGY		? 5 personnes
BLET		Chez l'habitant (veuve)
CHATEAUMEILLANT		? 15 personnes
CONCRESSAULT		? 5 personnes
ETRECHY		? 10 personnes
FOECY		Ancienne fabrique de porcelaine
GIVRAY		Ecole de garçons
IDS-SAINT-ROCH		? 10 personnes
INEUIL		Logement vide
LERE		Ecole de filles
LOYE-SUR-ARNON		?
MARMAGNE	1	Maison de 2 pièces, vide
MEILLANT	1	Maison insalubre
MONTIGNY	4	2 maisons, 2 salles de classe
NEULLY-EN-SANCERRE		? 10 personnes
NOIRLAC	2 ou 3	Maisons vides
OSMERY	2	Maisons inhabitées
PREVRANGES		? 10 personnes
SANCERGUES		? 12 personnes
SAVIGNY-EN-SANCERRE	1	Local sans eau
SAINT-BAUDEL	1	Ancienne école
SAINT-DENIS-DE-PALIN		Locaux du catéchisme
SAINT-GERMAIN-DES-BOIS		? 10 personnes
SAINT-HILAIRE-EN-LIGNIERE		? 5 personnes
SAINT-MAUR		? 6 personnes
SUBLIGNY		?
UZAY-LE-VENON		? 10 personnes
VINON	2	Maisons vides : salle de classe, colonie familiale
	4	Logements vacant

TABLEAUX VI
Locaux offerts par des municipalités du Loiret
 1937

COMMUNES	OFFRES D'HEBERGEMENT	
	NOMBRE	OBSERVATIONS
ARNON	12	Difficultés de communication
CLERY-SAINT-ANDRE		Privé : plusieurs pièces, non meublées
GUIGNONVILLE	2	?
LION-EN-BEAUCE	5	Pièces non meublées
MARDIE	1	Maison vacante
MARIGNY-LES-USAGES	4	Aucun mobilier moulin privé
MEUNG-SUR-LOIRE		Partie d'usine, non occupée et isolée
MONTARGIS		Ancienne verrerie de Cépoÿ, environ 100 personnes
MORVILLE-EN-BEAUCE	8	Annexe de la Caisse d'Epargne, qui accepte de loger 50 réfugiés
OUZOUER-SUR-LOIRE	3	La plupart sont meublés
SAINT-AY		Fermes (8 pièces)
SAINT-JEAN-LE-BLANC	1	Usine de chaussures
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		Maison privée
		Plusieurs chambres non meublées

Pour ce qui est du recensement des lits disponibles en 1938 dans les centres hospitaliers de la Région, tant en médecine qu'en chirurgie le nombre de places est très limité dans les grandes villes, et ce sont les hôpitaux dits "ruraux" qui offrent le plus de lits. On ne doit cependant pas perdre de vue les moyens techniques de l'époque et le fait que, dans les petites villes, certains centres étaient aptes à soigner certaines affections au même titre qu'un hôpital plus important.

TABLEAU VII

Recensement des lits d'hospitalisation disponibles en 1938

COMMUNES	LITS DISPONIBLES DANS LES HOPITAUX			
	MEDECINE		CHIRURGIE	
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
<i>CHER</i>				
AUBIGNY-SUR-NERE	6			
BOURGES	5		5	
	20 convalescents			
DUN-SUR-AURON	6			
LES-AIX-D'ANGILLON	2			
LIGNIERES	15 convalescents			
MEHUN-SUR-YEVRE	15 convalescents			
NOHANT-EN-GOUT	2			
SAINT-AMAND-MONTROND	25		15	
<i>EURE-ET-LOIR</i>				
ANET	10		10	
AUTHON	4			
BONNEVAL	4	2		
BREZOLLES	1			
CHARTRES	10		10	
CHATEAUDUN	3	12	5	3
CHATEAUNEUF	20		10	
CLOYES	3	6		
DREUX	25		16	
LA FERTE-VIDAME	3			
NOGENT-LE-ROI	3			
<i>LOIR-ET-CHER</i>				
BLOIS	16	10	15	
MARCHENOIR		8		
MONTOIRE	35			
MONTRICHARD	1			
ROMORANTIN	5	3		
SAINT-AIGNAN	8		7	
SELLES-SUR-CHER	12		10	
VENDOME	2	10	4	10
<i>LOIRET</i>				
Aucun lit vacant				

Une semaine avant l'exode de février 1939, les recherches effectuées dans le Loir-et-Cher ne sont pas plus fructueuses contrairement à l'Eure-et-Loir où le nombre de places disponibles est supérieur à celui de 1937. Dans le Loiret, les ressources de l'arrondissement de Montargis sont restreintes. Quant au département de l'Indre, le dépouillement des documents d'archives et celui de la presse n'ont pas permis de savoir si seules les municipalités des agglomérations les plus importantes, comme celle d'Argenton-sur-Creuse, furent pressenties. Aucun logement n'étant disponible sans réquisition dans cette localité, le délégué du préfet envisagea de rassembler environ cent cinquante réfugiés au milieu d'une île, au lieu dit "Naïat"¹⁴.

Toutefois, dans toutes les offres, la distinction entre "public" et "privé" n'est pas toujours discernable.

TABLEAU VIII
*Locaux offerts par des municipalités dans
l'arrondissement de Chartres en 1939*

COMMUNES	OFFRES D'HEBERGEMENT	
	NOMBRE	OBSERVATIONS
CHARTRES (Nord)	0	
CHARTRES (Sud)	61	
AUNEAU	118	+ 41 chez l'habitant
COURVILLE-SUR-EURE	180	+ 50 chez l'habitant
dont : Le Favril	50	
Mereglise	30	
Mittainvilliers	50	
ILLIERS	266	+ 26 chez l'habitant
dont : Ermenonville-la-Grande	30	
Ermenonville-la-Petite	25	
Epeautrolles	60	
JANVILLE	114	
dont : Neuvy-en-Beauce	30	
LA LOUPE	90	
MANTENON	114	+ 10 chez l'habitant
NOGENT-LE-ROI	33	
NOGENT-SUR-EURE	50	
SAINT-LEGER-LES-AUBEES	20	
SAINVILLE	25	
THIRON	50	+ 2 familles
VOVES	129	+ 25 chez l'habitant
dont : Bonce	20	
THEUVILLE	25	

Les locaux privés

Les locaux privés inoccupés ne manquent pas sur les territoires communaux. Au regard du Maréchal des Logis chargé en 1939 de l'enquête en Loir-et-Cher il en existe de nombreux dans l'ar-

rondissement de Vendôme, y compris "une étable et une grange". Cependant les propriétaires de ces "fermes ou châteaux" résident hors des départements et rien ne permet d'affirmer que tous aient été consultés. En tout cas, ceux qui acceptent de louer, sinon des maisons vides du moins un toit et quatre murs, demandent des loyers élevés et assortissent leur offre de demandes de garanties ou d'exonération fiscale. Pour des maires du Cher et du Loiret, ainsi que pour le sous-préfet de Montargis, la tentation est alors grande d'user du droit de réquisition.

Un maire en cas d'urgence et pour un temps limité, après constat et moyennant indemnité, peut, en vertu de l'article 97 de la loi de 1884, lorsqu'un fléau, ce qui est le cas, a laissé un certain nombre d'habitants sans abri, requérir pour les loger, les locaux vacants. (Cassation, 8 mai 1928).

Mais la position de leur ministre de tutelle est sans ambiguïté : le droit de réquisition n'est pas applicable en la matière et seuls des accords à l'amiable doivent intervenir.

Les "offres spontanées" sont rares ; à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret), trois femmes prendraient chacune sous leur toit une femme et ses enfants, un homme accepte de recueillir un garçon. A Boigny, un habitant offre gratuitement deux pièces à feu pouvant convenir à une femme et deux enfants et à Saint-Baudel (Cher) c'est une "ancienne écurie rudimentaire mais bien abritée" qui est mise à la disposition de l'administration.

Faire vibrer la fibre patriotique n'est pas exclu, même si le procédé s'apparente à une réquisition ; ainsi Mme G. écrit-elle au préfet du Loir-et-Cher "on m'a imposé dans une vieille maison nouvellement achetée de pauvres réfugiés espagnols j'ai fait comme la France l'a demandé tout ce qu'il était possible en mon coeur de femme française de faire".

Les centres sociaux

Ils furent sollicités dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret (centre psychiatrique) dès 1936. Dans le Loir-et-Cher, les disponibilités sont très réduites. L'Hôpital-hospice de Romorantin n'a ni place ni matériel de couchage. La Maison de Santé de Blois ne peut prêter de matériel "sans compromettre le fonctionnement régulier du service". Seule la Maison d'Education Surveillée de Blois, qui en raison de travaux ne peut offrir de locaux, met à la disposition de l'administration "50 lits nus en fer".

Dans le Cher, ils assurent en 1937, l'hébergement de 180 personnes réparties entre les hospices d'Aubigny, Châteaumeillant, Mehun-sur-Yèvre, Sancerre et Sancoins. L'Orphelinat Mutualiste de la Préfecture de Police à Osmoy, organisme sous l'autorité du ministère de l'Intérieur, auquel le préfet avait demandé de recevoir vingt enfants ne figure pas parmi les centres d'accueil.

Dans l'Eure-et-Loir, les locaux offerts à Dreux par M. Viollette en 1937, peuvent être classés également parmi les œuvres municipales d'assistance (préventorium, sanatorium).

Les centres de vacances

L'approche des vacances scolaires en 1937, ne fait envisager qu'un hébergement de très courte durée dans les centres de vacances et la ville de Vierzon ne peut offrir que provisoirement les locaux de sa colonie des "Trois-Brioux" à Charentonnay. En 1938, sollicités par le préfet du Loiret, l'Institut catholique de Villemomble ainsi que les villes de Bezons et de Gennevilliers acceptent de mettre provisoirement des locaux à sa disposition (La Luzière à La Ferté-Saint-Aubin, Château de Cormont aux Choux, centre de Beaugency). En 1939 ces deux centres accueillent encore des réfugiés. Quant à la colonie "La Floréale" nous ne connaissons que le prix de journée qui lui fut alloué.

Les œuvres charitables

Les offres des œuvres charitables sont discrètes, excepté celle émanant de la Supérieure de la Communauté de la Providence à Blois qui offre d'héberger en 1936 des enfants madrilènes et

celle des religieuses des Filles de la Croix d'Epéron proposant de recueillir douze jeunes filles¹⁵, Demandée en février 1939 par Mgr Fillon, la prospection dans le diocèse du Cher et de l'Indre des places disponibles pour enfants, n'a laissé aucune trace dans les documents d'archives ni dans la presse diocésaine¹⁶. La réputation faite aux petits Espagnols par la presse conservatrice n'était pas faite pour stimuler les élans de sympathie. A L., la directrice de "l'Angélus", pour autant que cette appellation recouvre une institution charitable, opposa un "refus catégorique" à une demande formulée par le maire.

Il est permis d'inclure le clergé des paroisses parmi ces "œuvres charitables". En 1937 le curé de S. "refuse de donner les clefs" du couvent, vacant des sœurs de charité "dites Montoire". Son frère en religion, le curé de Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir), en revanche n'hésite pas à mettre son presbytère à la disposition de la municipalité.

En 1937 et 1939, nous trouvons une référence à deux centres pour lesquels le prix de journée diffère de celui alloué aux centres municipaux : l'Institution Serenne qui accueille des enfants dès 1937 et l'Œuvre des orphelins protestants (1939).

4. 1. 2. L'indigence de l'Armée

L'accord intervenu en 1936 et 1937 entre le ministre de l'Intérieur et son homologue de la Défense Nationale et de la Guerre pour une collaboration dans le logement et la nourriture ne semble pas avoir franchi le seuil des cabinets ministériels. L'Armée, encore plus démunie que les communes, ne possède en 1936 ni locaux de fortune, ni baraquement, ni sacs de couchage, ni couvertures, ni même de la paille ou du foin à mettre à la disposition des premiers réfugiés. Elle ne dispose, dans les casernes du Cher, de l'arrondissement de Montargis ou du Loir-et-Cher, d'aucun bâtiment désaffecté ni local vide, pouvant servir à l'hébergement des réfugiés évacués de la côte cantabrique en 1937. Elle ne peut consentir aux prêts de matériel, "que pour des motifs d'urgence caractérisés" et moyennant loyer. Quant à la subsistance des réfugiés, le ministre de la Défense et de la Guerre refuse d'intervenir, son homologue de l'Intérieur disposant des crédits.

4.1.3. L'Inspection Académique

L'Inspection Académique, alors qu'en septembre 1936, les internats des Ecoles normales et supérieures sont encore vacants "pour dix jours" allègue qu'ils ne peuvent être utilisés sans une autorisation du Recteur. En 1937, à l'approche des vacances scolaires, l'Inspection Académique ne veut pas engager sa responsabilité et ne manifeste pas un zèle excessif dans l'aide à l'hébergement. Le matériel de couchage disponible à l'école normale de Bourges ne pourrait être vendu ou prêté "qu'avec l'accord du ministère de l'Education nationale" et dans les dix-neuf internats du Loiret, matériel et literie appartiennent aux établissements, draps et couvertures aux élèves.

Il en est de l'accord intervenu entre le ministre de l'Education Nationale et celui de l'Intérieur, comme de celui passé avec l'Armée.

4. 1. 4. Les Domaines

L'Administration des Domaines semble aussi démunie que les communes rurales, l'Armée et l'Education Nationale ; elle ne possède, du moins dans le Cher seul département où l'on relève des références à un recensement, aucun terrain susceptible d'être utilisé pour l'établissement de baraquements et pas davantage de bâtiments désaffectés.

4. 2. ATOMISATION ET CONCENTRATION

Ressources immobilières et consignes de sécurité vont conditionner les modalités d'hébergement qui vont, au cours de ces années, aller du rassemblement à l'atomisation.

4. 2. 1. Des villes de préfecture aux centres ruraux en 1936

En 1936, les réfugiés du Loiret ne sont pas dispersés dans le département. Le maire d'Orléans, en accord avec le préfet, les héberge dans sa ville ainsi que dans deux établissements de cure sis dans les deux communes limitrophes de La Chapelle-Saint-Mesmin et Fleury-les-Aubrais. Toutefois des impératifs locaux ainsi que l'augmentation de l'effectif nécessitent un regroupement. La colonie des écoles publiques du département met alors ses locaux de Beaugency à la disposition des Autorités préfectorales. Dans le Loir-et-Cher, les enfants madrilènes demeurent à Blois avec leurs accompagnateurs, et dans l'Indre la ville de Châteauroux pourvoit seule à l'hébergement des premiers réfugiés¹⁷. Contrairement à ses homologues, le préfet du Cher dirige les Espagnols aux deux extrémités du département les éloignant de Bourges siège de la Préfecture.

4. 2. 2. Atomisation et rassemblement en 1937

La *circulaire de mai* de 1937, préconise la dispersion mais les préfets sont tributaires des ressources communales.

Une atomisation dans le Cher et le Loiret

Les réfugiés sont disséminés dans 60 communes du Cher et dans 41 centres ruraux et un centre de vacances dans le Loiret.

Des regroupements dans les autres départements

Dans l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loir-et-Cher, les réfugiés sont peu dispersés. Ceux d'Eure-et-Loir sont dirigés vers les communes de Arrou, Brou, Châteauneuf-en-Thymerais, Cloyes, Bonneval et vers les deux sous-préfectures de Châteaudun et Dreux. Près de Chartres, à Lucé, est rouvert un camp, désaffecté peu après la Première Guerre mondiale. Dans l'Indre, Châteauroux, les trois sous-préfectures du Blanc, La Châtre et Issoudun assurent l'hébergement avec Buzançais et Châtillon-sur-Indre. Dans le Loir-et-Cher, deux centres regroupent tous les réfugiés : celui de Selles-sur-Cher (camp de la remonte) et celui de La Ville-aux-Clercs (colonie de La Gaudinière) près de Vendôme.

Figure 6
 Les centres d'hébergement dans le Cher en 1937

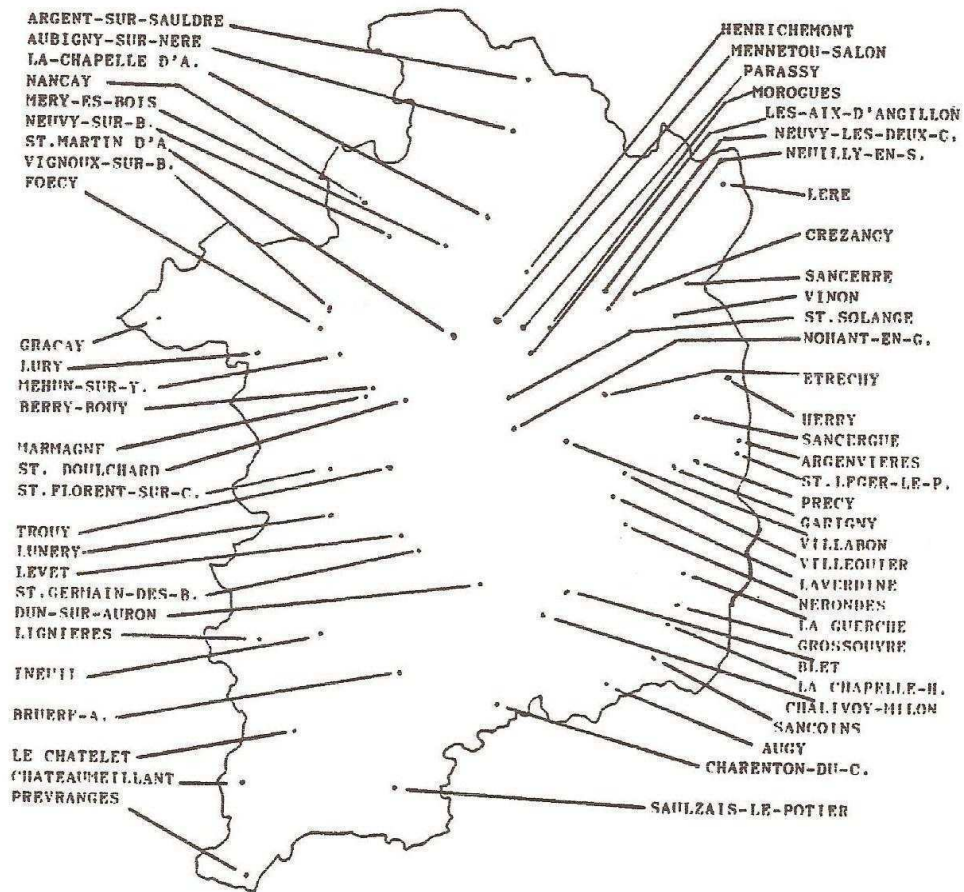


Figure 7

Les centres d'hébergement dans le Loiret en 1937

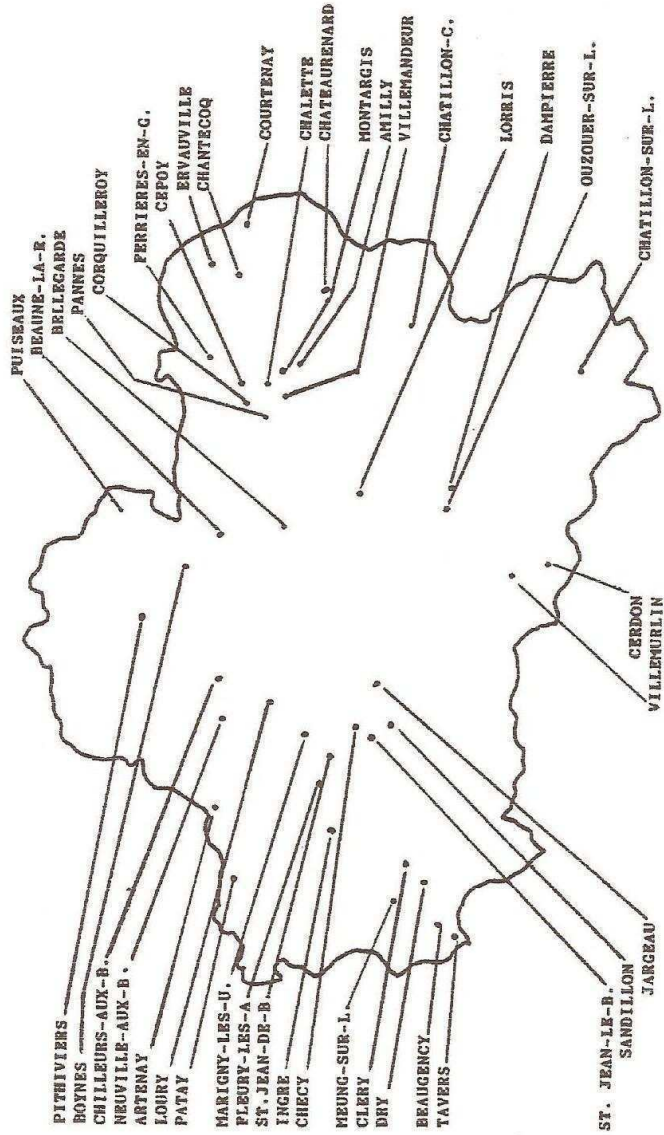


Figure 8
Les centres d'hébergement dans l'Eure-et-Loir en 1937

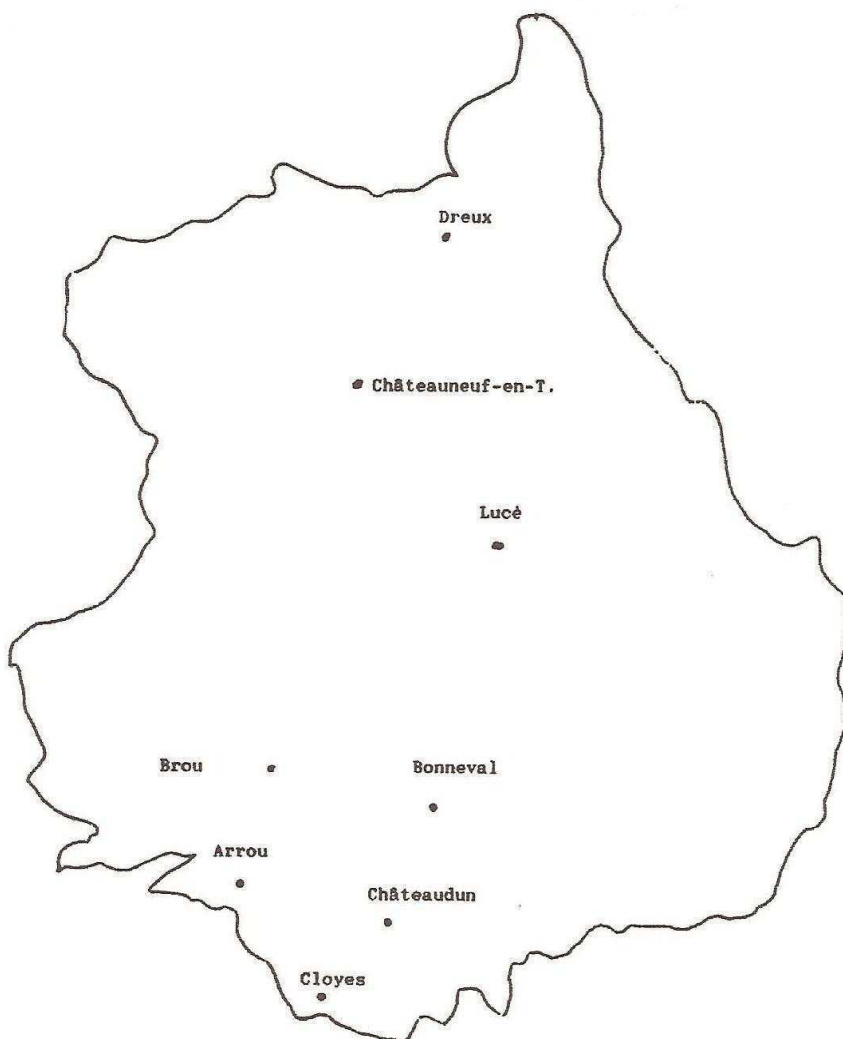


Figure 9
Les centres d'hébergement dans l'Indre en 1937

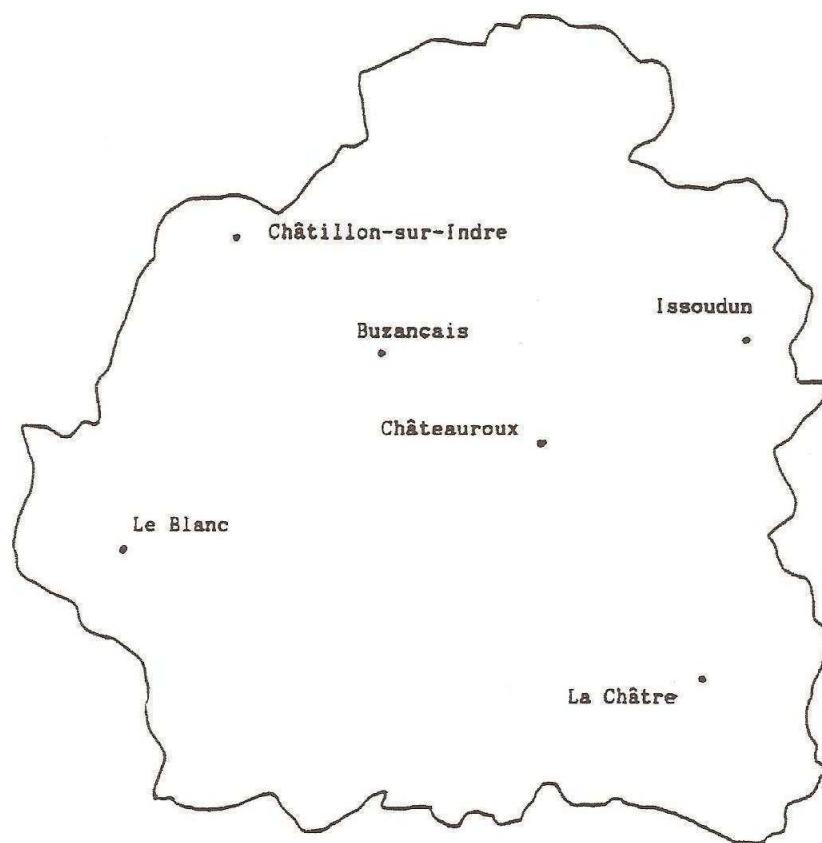


Figure 10
Les centres d'hébergement dans le Loir-et-Cher en 1937

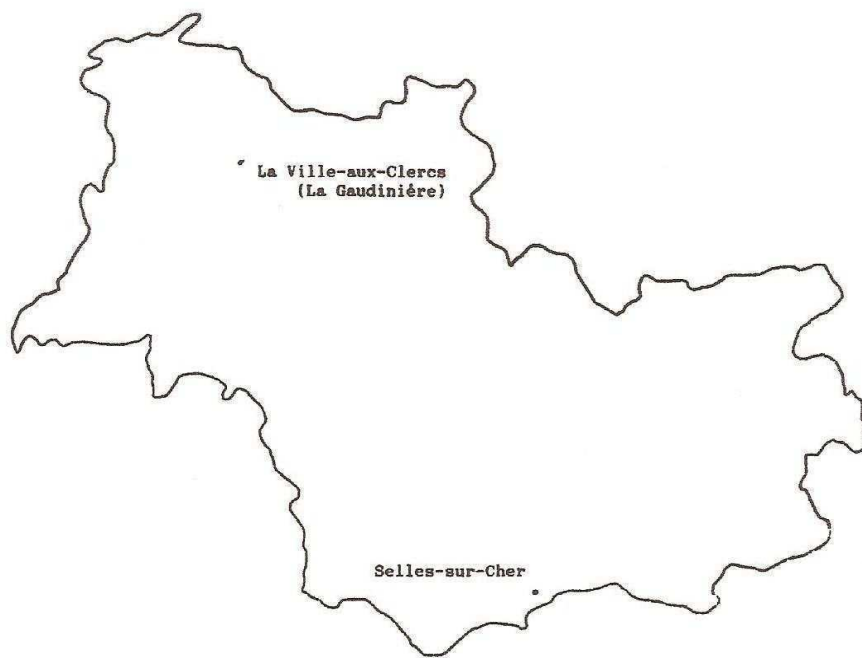


Figure 11
Les centres d'hébergement dans le Cher en 1939



Figure 12
Les centres d'hébergement dans l'Eure-et-Loir en 1939

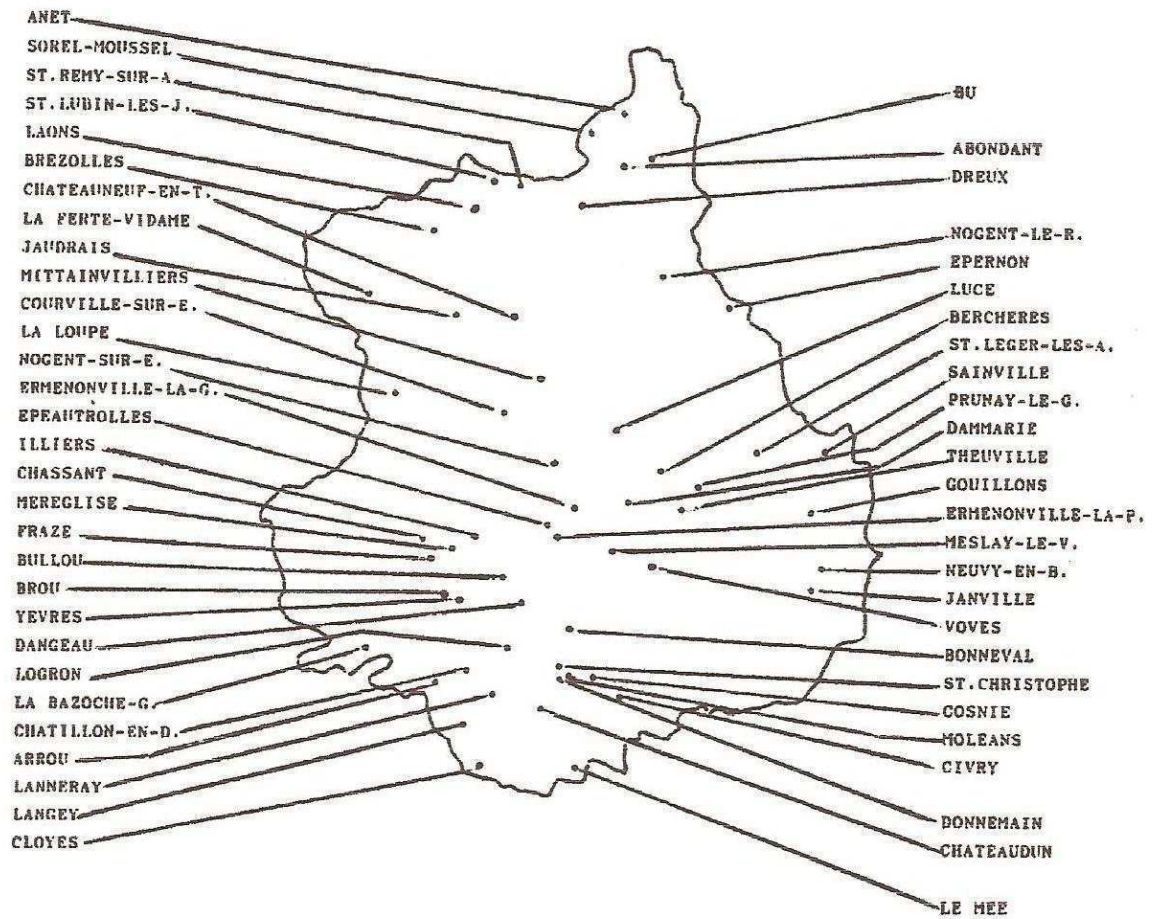


Figure 13
Les départements d'hébergement dans l'Indre en 1939

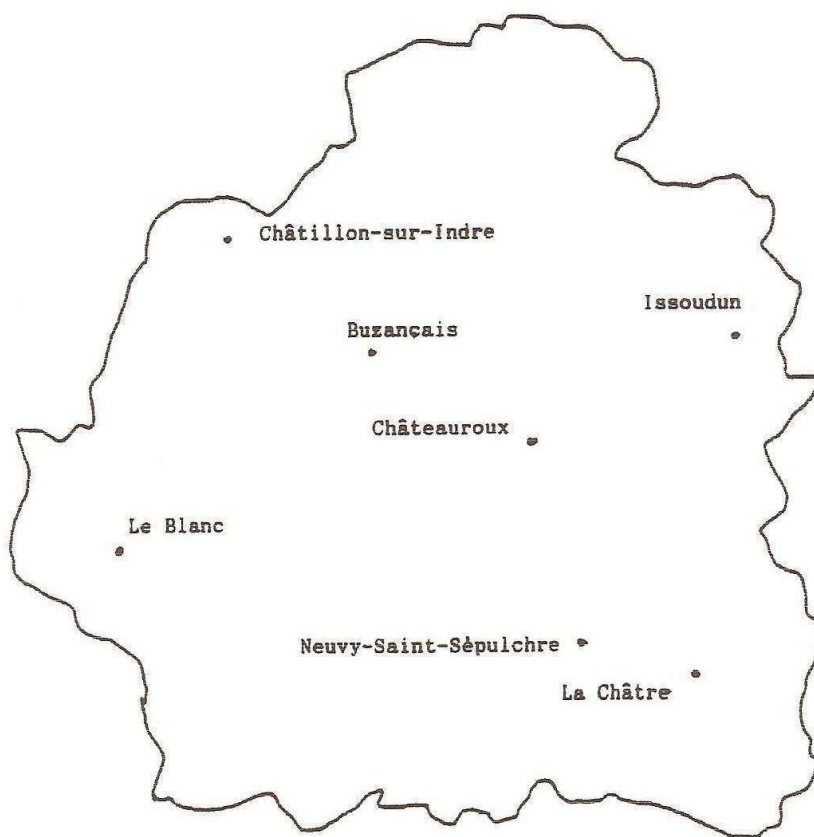


Figure 14
Les centres d'hébergement dans le Loir-et-Cher en 1939

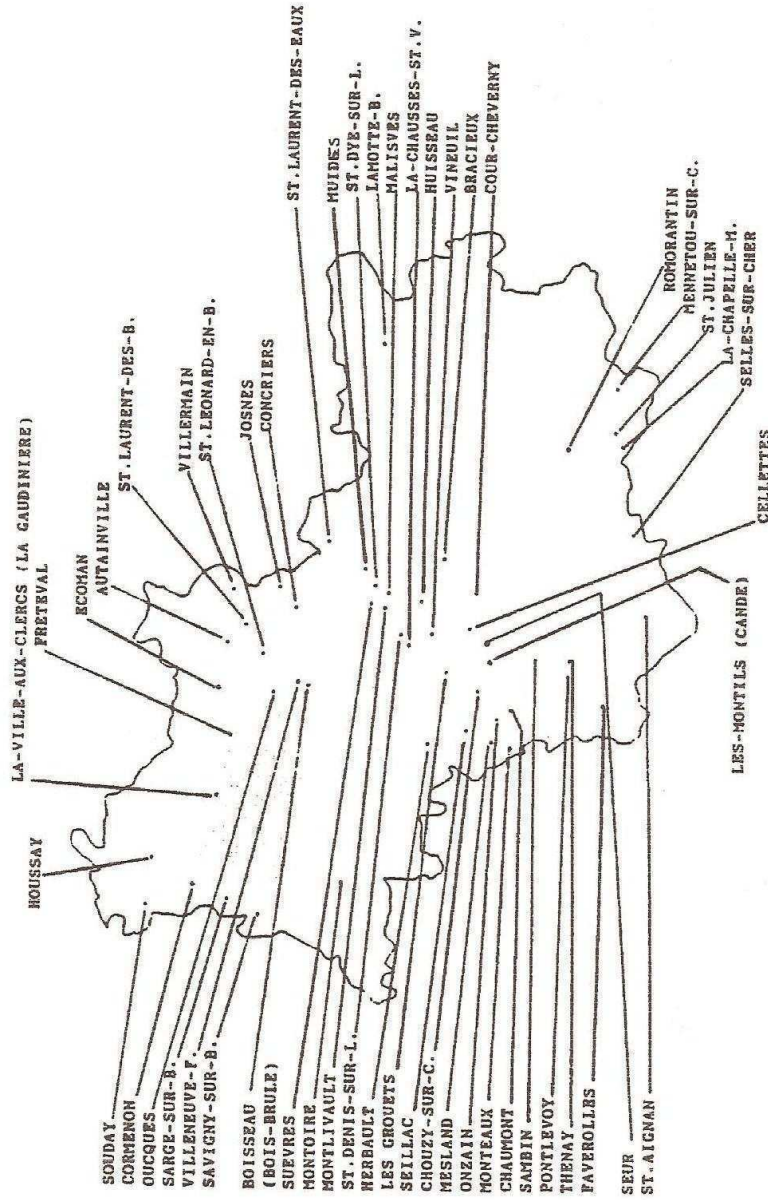
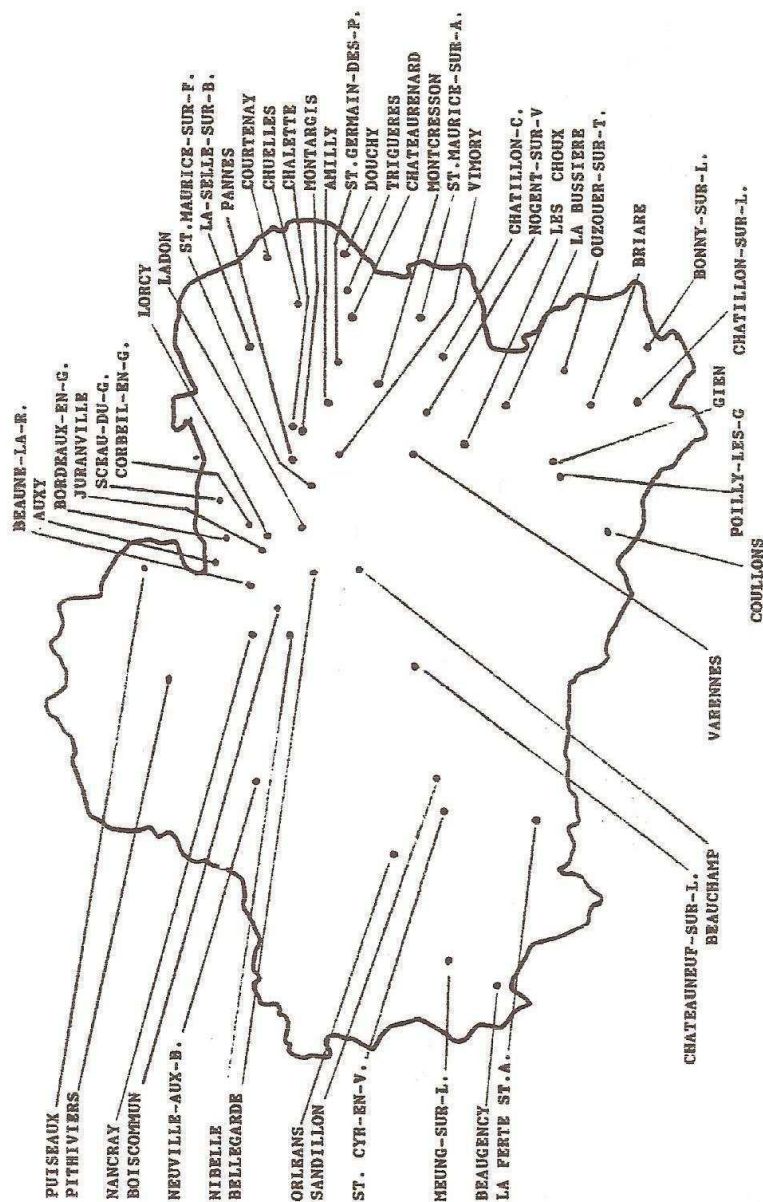


Figure 15
Les centres d'hébergement dans le Loiret en 1939



4. 2. 3. Le rassemblement en 1938

Dans le Cher, les nouveaux arrivants d'avril 1938, sont regroupés à leur arrivée dans un ancien haras de remonte, au lieu-dit "Châteaufier", sur le territoire de la commune de Bruère-Allichamps. En novembre, ils sont déplacés dans les communs de l'Abbaye de Noirlac, sur le territoire de Farges-Allichamps. Dans l'Indre, les locaux de la sous-préfecture d'Issoudun accueillent les nouveaux arrivants.

4. 2. 4. Pas de continuité dans les modalités d'accueil en 1939

Il n'y a pas de continuité dans les modalités d'accueil en 1939. La politique préconisée par le gouvernement, à savoir protéger les populations civiles d'un risque épidémique, est difficile à mettre en pratique compte tenu du nombre de réfugiés. Des changements interviennent dans la répartition des réfugiés au sein des départements du Cher, de l'Eure-et-Loir ainsi que dans le Loir-et-Cher.

Dans le Cher,

TABLEAU IX
*Répartition des réfugiés du Cher
30-31 janvier – 8 février 1839*

CENTRES	EFFECTIFS			
	VIEILLARDS	MILICIENS BLESSES	FEMMES	ENFANT
<i>Convois des 30-31 janvier</i>	66	141	563	627
LA BROSSE			272	
CHATEAUFIER		453		
NOIRLAC			629	
<i>Convoi du 5 février</i>			575	
<i>Convoi du 8 février</i>			1100	
LA BROSSE			328	
CHATEAUFIER	27		327	255
NOIRLAC	39	29	256	390
LA GUERCHE			352	
SANCERRE			85	27
SANCOINS		280		
TROIS BRIOUX			38	70
VOUZERON			85	27

On ne retrouve pas la dispersion de 1937. Après l'arrivée des deux premiers convois dirigés sur Noirlac et Châteaufier, le préfet informe son ministre de tutelle qu'il ne peut disposer d'autres places ; moins d'une semaine plus tard deux autres convois arrivent à Bourges. Sur intervention des services du ministère, le Syndicat des Métaux de la Région Parisienne ainsi que la municipalité socialiste de Colombes acceptent de mettre leurs centres de vacances de Vouzeron et de La Brosse à la

disposition du préfet. Les municipalités de La Guerche, Sancerre et Sancoins, sont sollicitées, "bien que les bâtiments [...] ne répondent nullement à cette destination". Les réfugiés sont ainsi regroupés dans sept centres :

- 3 centres communaux :
 - La Guerche
 - Sancerre
 - Sancoins
- 2 centres de vacances :
 - "La Brosse" à Farges-Allichamps
 - "Trois-Brioux" à Charentonnay
 - Colonie de la Ville de Vierzon à Vouzeron
- 2 "camps"¹⁸ :
 - "Châteaufier" et Noirlac

Dans l'Eure-et-Loir

A la faible dispersion de 1937, succèdent :

- 53 centres communaux
- 1 centre à Châteaudun
- 1 hébergement à Dreux
- 1 "camp" à Lucé

Dans l'Indre,

A leur arrivée les réfugiés sont répartis à :

- Châteauroux
 - Issoudun
 - Le Blanc
- d'où ils seront dispersés ultérieurement.

Dans le Loir-et-Cher

Au regroupement de 1937 succède une atomisation :

- 47 centres communaux
- 1 "camp" à Selles-sur-Cher
- 3 centres de vacances : aux Montils (près de Candé, à Montrichard (l'"Audronnière") ainsi qu'à La Ville-aux-Clercs ("La Gaudinière").

L'afflux de réfugiés oblige le préfet à utiliser provisoirement les communs et les écuries du château de Chaumont. Quelques maires, sans user du droit de réquisition, utilisent des locaux désaffectés négligeant d'en avertir les propriétaires ; après leurs protestations véhémentes les locaux furent évacués. Aucun document administratif ne permet d'affirmer ou d'infirmier qu'à Lamotte-Beuvron (Sanatorium des pins) et à Orléans il y ait eu réquisition¹⁹.

Dans le Loiret

Le préfet privilégie les regroupements et rassemble les premiers réfugiés arrivés le 2 février à Orléans et dans quelques centres de vacances :

- Salle des Fêtes d'Orléans
- Salle Mermoz à Orléans
- Hôpital d'Orléans
- colonie "La Luzière" à La Ferté-Saint-Aubin
- colonie du château de Cormont aux Choux

- colonie de Beaugency

L'arrivée d'un deuxième convoi et le désistement de la Fédération des Locataires de la Région Parisienne, qui avait offert le 3 février son château de La Vallette à Pressigny-les-Pins²⁰, obligent le préfet à disperser une partie des premiers arrivés dans 46 communes.

Le centre dit La Floréale, sur la commune de Meung-sur-Loire, pour lequel nous ne possédons qu'une liste nominative, accueillit du 6 au 10 février 48 personnes : 14 femmes, dont sept accompagnées d'enfants, 34 enfants dont 16 arrivés seuls.

TABLEAU X
*Répartition des réfugiés à Orléans
du 2 au 8 février 1939*

CENTRES	EFFECTIFS		
	VIEILLARDS	FEMMES	ENFANTS
<i>Convoi du 2 février</i>			
SALLE DES FETES	89	236	595
HOPITAL	1	28	48
BEAUGENCY		42	76
LES CHOUX (Cormont)	5	77	110
LA FERTE-SAINT-AUBIN (Luzière)	1	75	122
<i>Venant de la Salle des Fêtes le 7 février</i>			
BOURSE DU TRAVAIL		50	2
MERMOZ		240	
<i>Convoi du 8 février</i>			
SALLE DES FETES	130	564	394
<i>Total</i>	226	1312	1347
TOTAL	1885		

4. 3. LES CRITERES DE CHOIX

Les critères de choix ne sont pas toujours évidents. Il ne fut pas pris en considération le rapport population autochtone-population allogène et les contingents par commune prévus en 1937 par les préfets du Cher et du Loiret furent dépassés comme en témoignent les données des tableaux XI à XVI ci après.

Il ne fut pas pris en compte que l'hébergement dans les centres de vacances, bien que situés hors des agglomérations, risquaient de perturber le fonctionnement de l'économie locale et que leur ouverture inopinée allait poser aux commerçants locaux, comme aux gestionnaires, des problèmes d'approvisionnement. Dans la commune de Farges-Allichamps où étaient les centres de La Brosse et Noirlac les effectifs représentaient plus de 300 % de la population locale ; à Bruère le centre de Châteaufier accrût de 81 % le nombre d'habitants.

La question se pose de savoir si la filiation politique des élus locaux guida des choix et s'ils furent toujours pris non en fonction de la coloration politique des élus, mais des ressources immobilières locales.

TABLEAU XI

Réfugiés dans les communes du Cher en 1937

COMMUNES DU CHER	EFFECTIF DES REFUGIES			DATE OUVERTURE	POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
ARGENT-SUR-SAUDRE	5	3	8	25/07	2392	0,33 %
ARGENVIERRES	6	6	12	18/08	498	2,46
AUBIGNY-SUR-NEBE	17	15	32	18/06	3758	0,85
AUGY-SUR-AUBOIS	3	6	9	11/08	661	1,36
BERRY BOUY	6	1	7	18/08	495	1,41
BLET	5	4	9	02/08	950	0,95
BRECY	5	5	10	08/07	609	1,64
CHALIVOT-MILON	4	8	12	02/08	645	1,86
CHARENTON-DU-CHEM	7	16	23	18/06	1554	1,48
CHATEAUMBILLANT	5	26	31	22/06	2930	1,06
CHATEAUNEUF	4	19	23	07/07	1940	1,19
CREZANCY-EN-SANCEBBE	9	6	15	18/08	765	1,96
ETRECHY	4	5	9	08/07	693	1,30
FOECY	4	13	17	13/07	1680	1,01
GARIGNY	6	3	9	18/08	456	1,97
GRACAY	17	16	33	09/07	2145	1,54
GROSSOUVRE	5	8	13	11/08	550	2,36
HENRICHEMONT	7	6	13	25/07	2375	0,55
IMEUIL	5	5	10	18/08	458	2,18
LA CHAPELLE HUGON	8	5	13	11/08	488	2,66
LA GUERCHE-SUR-L'AUBOIS	16	12	28	07/07	3003	0,93
LAVERDINES	0	3	3	25/07	186	1,61
LE CHATELET	9	6	15	07/07	1458	1,03
LEBE	13	5	18	08/07	1045	1,72
LEE-AIX-D'ANGILLON	5	8	13	08/07	1140	1,14
LEVET	0	5	5	25/07	875	0,57
LIGNIERES	8	13	21	22/06	2025	1,04
LURY-SUR-ARNON	4	3	7	30/07	689	1,02
MARMAGNE	5	5	10	18/08	1003	1,00
MEHUN-SUR-YEVRE	17	15	32	27/06	5049	0,63
A reporter	209	251	460			

TABLEAU XII

*Réfugiés dans les communes du Loiret à l'arrivée des convois
en 1937*

COMMUNES DU CHRR	EFFECTIF DES REFUGIES			DATE OUVERTURE	POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
Report	209	251	460			
MENETOU-SALON	6	2	8	30/07	1514	0,53 %
MERY-ES-BOIS	6	4	10		990	1,01
MERY-SUR-CHRR	2	9	11	30/07	548	2,01
MOROGUES	1	2	3	25/07	717	0,42
MARCAV	2	10	12	08/07	943	1,27
MERONDES	9	4	13	07/07	1588	0,82
NEUILLY-EN-SANCERRE	3	5	8	18/08	548	1,46
NEUVY-LES-DEUX-CLOCHERS	7	6	13	18/08	534	2,43
NEUVY-SUR-BARENGEON	4	6	10	08/07	1087	0,92
NOHANT-EN-GOUT	8	2	10	25/07	243	4,12
PARASSY	1	2	3	25/07	431	0,70
PRECY	8	3	11	18/08	520	2,12
PREVERANGES	5	6	11	18/08	1455	0,76
SAINT-AMAND-MONTROND	15	29	44	20/06	9234	0,48
SAINT-DOULCHARD	4	4	8	25/07	5049	0,16
SAINT-GERMAIN-DES-BOIS	9	3	12	25/07	664	1,81
SAINT-LEGER-LE-PETIT	3	5	8	25/07	548	1,46
SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	4	3	7	25/07	1604	0,44
SAINTE-SOLANGE	6	4	10	25/07	725	1,38
SANCERGUES	8	4	12	25/07	894	1,34
SANCERRE	14	88	102	20/05	2134	4,78
SANCOINS	25	26	51	[?]/08	3965	1,29
SAULZAIS-LE-POTIER	15	7	22	07/07	808	2,72
SUBLIGNY	2	8	10	30/07	584	1,71
TROUY	9	2	11	25/07	659	1,67
VIGNOUX-SUR-BARANGRON	4	6	10	08/07	1081	0,93
VILLABON	5	4	9	[?]	588	1,53
VILLEQUIER	6	5	11	[?]	676	1,63
VINON	7	4	11	30/07	440	2,50
VORNAY	6	5	11	18/08	494	2,23
TOTAL	413	519	932			

TABLEAU XIII
Réfugiés dans les communes de l'Eure-et-Loir
1937 - 1939

COMMUNES DE L'EURE-ET-LOIR	EFFECTIF DES REFUGIES			DATE OUVERTURE	POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE
	A L'OUVERTURE					
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
1937						
ARROU	[?]	[?]	15 (?)	[?]	2520	0,59 %
BONNEVAL	[?]	[?]	10 (?)	[?]	3699	0,27
BROU	[?]	[?]	10 (?)	[?]	2901	0,34
CHATEAUDUN	27	18	45	[?]	7057	0,64
CHATEAUNEUF-EN-T.	28	23	51	25/06/37	1479	3,44
CLOYES	[?]	[?]	10 (?)	[?]	1945	0,51
DREUX	53	23	76	3/06/37	13361	0,56
LUCE	188	247	435	3/06/37	1497	2,33
1939						
<u>ARRONDISSEMENT DE CHARTRES</u>						
LUCE (camp)	226	189	415	2/02/39	1497	27,72 %
BERCHERES	5	8	13	12/02/39	658	1,97
DANMARIE	7	13	20	12/02/39	983	2,03
PRUNAY-LE-GILLOU	6	15	21	12/02/39	1006	2,08
SAINVILLE	16	9	25	12/02/39	663	5,28
SAINT-LEGER-LES-AUBRES	5	15	20	12/02/39	325	6,15
COURVILLE-SUR-EURE	17	13	30	2/02/39	1840	1,63
MITTAINVILLIERS	31	30	61	12/02/39	244	25
ILLIERS	25	16	41	2/02/39	2875	1,43
EPRAUTROLLES	25	35	60	12/02/39	263	22,81
ERMEWONVILLE-LA-GRANDE	3	27	30	12/02/39	273	11
ERMEWONVILLE-LA-PETITE	14	19	33	12/02/39	185	17,83
MEBEGLISE	7	13	20	12/02/39	106	18,86
NOGENT-SUR-EURE	25	24	49	12/02/39	255	19,20
JANVILLE	9	9	18	2/02/39	1158	1,55
GOUILLONS	16	25	41	12/02/39	313	13,10
HEUVY-EN-BEAUCE	10	20	30	12/02/39	288	10,41
LA LOUPE	26	16	42	2/02/39	2111	1,99
EPERNON	20	16	36	12/02/39	2008	3,28
CHASSANT	12	18	30	12/02/39	350	8,57
FRAZE	17	15	32	12/02/39	926	3,45
VOVES	16	15	31	2/02/39	2017	1,54
THEUVILLE	10	21	31	12/02/39	513	6,04

TABLEAU XIV

Réfugiés dans les communes de l'Eure-et-Loir en février 1939

COMMUNES DE L'EURE-ET-LOIR	EFFECTIF DES REFUGIES			DATE OUVERTURE	POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE
	A L'OUVERTURE					
	ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN						
CHATEAUDUN	63	63	126	2/02/39	7057	1,78
BAZOCHÉ-GOUET	18	13	31	2/02/39	1683	1,84
LOGRON	17	14	21	2/02/39	616	3,41
CHATILLON-EN-DUNOIS	13	8	21	2/02/39	1080	1,94
CONIE-MOLITARD	5	5	10	2/02/39	359	2,78
LANNERAY	8	7	15	2/02/39	569	2,64
YEVRES	7	3	10	2/02/39	1431	0,70
SAINT-CHRISTOPHE	7	4	11	2/02/39	226	4,87
DANCEAU	23	27	50	2/02/39	1113	4,87
BROU	7	7	14	2/02/39	2901	0,48
ARROU	16	12	28	2/02/39	2520	1,11
BULLOU	6	4	10	2/02/39	302	3,31
LE NEE	6	3	9	2/02/39	405	2,22
BONNEVAL	4	5	9	2/02/39	3699	0,24
LANGÉY	8	6	14	2/02/39	571	2,45
MESLAY-LE-VIDAME	4	5	9	2/02/39	341	2,63
CLOYES	2		2	2/02/39	1945	0,10
DONNEMAIN	1	5	6	2/02/39	377	1,59
MOLBANS	6	4	10	2/02/39	333	3,00
CIVRY	6	4	10	2/02/39	506	1,97
ARRONDISSEMENT DE DREUX¹						
DREUX	89	116	205	2/02/39	13361	1,53
SOREL-MOUSSEL	2	9	11	2/02/39	774	1,42
SAINT-REMY-SUR-AVRE	20	16	36	2/02/39	1369	2,63
ROGENT-LE-ROI	13	16	29	2/02/39	1314	2,21
ST LUBIN-DES-JONCHERETS	19	29	48	2/02/39	1133	4,32
JAUDRAIS	6	8	14	2/02/39	184	7,61
LAONS	20	23	43	2/02/39	551	7,80
LA FERTE-VIDAME	8	10	18	2/02/39	745	2,41
CHATEAUNEUF	16	24	40	2/02/39	1479	2,70
BREZOLLES	6	15	21	2/02/39	919	2,28
ANET	12	38	50	2/02/39	1235	4,05
ABONDANT	4	14	18	2/02/39	616	2,92
BU	10	13	23	2/02/39	773	2,97

TABLEAU XV

Réfugiés dans les communes du Loir-et-Cher en février 1939

COMMUNES DU LOIR-ET-CHER	DATE OUVERTURE	EFFECTIF DES REFUGIES A L'OUVERTURE			POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE	DATE FERMETURE
		ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
AUTAINVILLE	7/02/39	11	20	31	551	5,63 %	25/08/39
BRACIEUX	7/02/39	8	24	32	854	3,75	25/08/39
CELLETES	7/02/39	9	10	19	872	2,18	27/07/39
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	7/02/39	18	35	53	268	19,78	25/08/39
CHAUMONT				320	704	45,4	25/08/39
LA CHAUSSÉE-ST VICTOR	7/02/39	15	14	29	905	3,20	25/08/39
CHOULY-SUR-CISSE	7/02/39			42	974	4,31	25/08/39
CONCRIERS	7/02/39	15	16	31	180	17,22	25/08/39
CORMENON	7/02/39			59	605	9,75	25/08/39
COUR-CHEVERNY	7/02/39			29	1768	1,64	25/08/39
ECONAN	7/02/39	15	17	32	277	11,55	25/08/39
FAVEROLLES-Audronnière				215	643	33,43	25/08/39
PRETEVAL	3/02/39	28	18	46	801	5,74	25/08/39
LES GROUETS ¹	3/02/39	13	21	34			
HERBAULT	7/02/39	11	15	26	723	3,60	
HOUSSAY	7/02/39	9	17	26	509	5,10	25/08/39
HUISSEAU-SUR-COSSON	3/02/39	28	27	55	1028	5,35	27/07/39
JOSNES	7/02/39	9	20	29	930	3,11	25/08/39
LAMOTTE-BROUON	7/02/39			425	2876	14,78	2/09/39
MASLIVES	7/02/39			26	304	8,55	11/08/39
MENNETOU-SUR-CHER	3/02/39	8	9	17	904	1,88	11/08/39
MESLAND	3/02/39	14	8	22	662	3,32	11/08/39
MONTBAUX				15	640	2,34	
LES MONTILS (CANDE)	3/02/39	94	106	200	687	29,11	11/08/39
MONTLIVAUT				17	623	2,73	11/08/39
MONTOIRE	7/02/39			54	2752	1,96	11/08/39
MUIDES	7/02/39			32	422	7,58	11/08/39
ONZAIN	3/02/39	19	11	30	2214	1,35	11/08/39
OUCCQUES	7/02/39			31	1274	2,43	11/08/39
OUZOUER-LE-DOYEN	7/02/39			48	415	11,57	27/10/39
PONTLEVOY	3/02/39	126	76	202	1921	10,51	5/08/39
ROMORANTIN	3/02/39						8/08/39
	7/02/39	187	182	369	7734	4,77	11/08/39
SAINT-DENIS-SUR-LOIRE	7/02/39			36	360	10	11/08/39
SAINT-DYR-SUR-LOIRE	7/02/39	17	14	31	537	5,77	11/08/39
SAINT-JULIEN-SUR-CHER	7/02/39	21	32	53	390	13,58	13/08/39
SAINT-LAURENT-DES-BOIS	7/02/39			30	431	6,96	11/08/39
SAINT-LAURENT-DES-BAUX				32	1050	3,05	27/07/39
ST LEONARD-EN-BEAUCE	3/02/39	16	11	27	790	3,41	11/08/39
SAMBIN	7/02/39			25	757	3,30	24/05/39
SARGE-SUR-BRAYE	7/02/39			50	1290	3,87	27/07/39
SAVIGNY-SUR-BRAYE	3/02/39	60	34	94	2554	3,68	11/08/39
SEILLAC	7/02/39	4	17	21	112	18,75	
BELLES-SUR-CHER	3/02/39			154			
	7/02/39			154	3609	4,27	11/08/39
SEUR	7/02/39	8	10	18	226	7,96	11/08/39
SOUDAY	7/02/39	38	40	78	1106	7,05	11/08/39
SUEVRES	7/02/39	19	31	50	1200	4,17	11/08/39
THEWAY	16/02/39			40	905	4,42	11/08/39
LA VILLE-AUX-CLEPCS ²							11/08/39
VILLENÈVE-PROUVILLE	7/02/39	13	17	30	109	27,50	11/08/39
VILLERMAIN	7/02/39			49	523	9,37	11/08/39
VINEUIL	7/02/39			21	1810	1,16	27/08/39

TABLEAU XVI

Réfugiés dans les communes du Loiret en février 1939

COMMUNES DU LOIRET	DATE OUVERTURE	EFFECTIF DES REFUGIES			POPULATION COMMUNALE	% REFUGIES PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE	DATE FERMETURE
		A L'OUVERTURE					
		ENFANTS	ADULTES	TOTAL			
AMILLY	18/07/37			13	3317	0,39 %	5/10/37
ARTENAY	12/06/37			6	1141	0,53	6/10/37
BEAUGENCY	4/07/37	13	4	17			[?]/11/37
	8/07/37	1	3	4	3560	0,59	
BEAUNE-LA-ROLANDE	8/07/37			7	1746	0,40	5/10/37
BELLEGARDE	12/06/37			5	1144	0,44	2/10/37
BOYNES	8/07/37	11	9	20	1202	1,66	6/10/37
CEPOY	18/07/37	7	8	15	1368	1,09	25/10/37
CERDON				10	1144	0,87	
CHALETTE	18/07/37	14	15	29	6854	0,42	15/10/37
CHARENTCOQ				10	471	2,12	
CHATEAURENARD	12/06/37			10	1975	0,50	
CHATILLON-COLIGNY				15	1886	0,79	6/10/37
CHATILLON-SUR-LOIRE	8/07/37			10	2532	0,39	5/10/37
CHECY	12/06/37			3	1536	0,19	2/10/37
CHILLEURS-AUX-BOIS	8/07/37	4	6	10	1230	0,81	
CLERY	5/08/37			9	1705	0,53	7/10/37
CORQUILLEROY	18/07/37			25	1444	1,73	
COURTENAY	8/07/37			9	2537	0,35	25/09/37
DAMPIERRE				10	755	1,32	
DRY	5/08/37			11	446	2,46	6/10/37
ERVAUVILLE				10	367	1,32	
FERRIERES	8/07/37	4	8	12	1342	0,89	5/10/37
FLEURY-LES-AUBRAIS				20	6818	0,29	
INGRE	12/06/37			3	2129	0,14	1/10/37
JARGEAU	5/08/37			7	1843	0,38	6/10/37
LORRIS	12/06/37			9	2032	0,44	[?]/10/37
LOURY	5/08/37			8	998	0,80	
MARIGNY-LES-USAGES	5/08/37			10	291	3,44	
NEURG-SUR-LOIRE				9	3164	0,28	10/10/37
MONTARGIS	18/07/37	43	12	55	13887	0,39	
NEUVILLE-AUX-BOIS	12/06/37			5	2084	0,24	
OUZOUER-SUR-LOIRE	12/06/37			9	921	0,98	
PANNES	18/07/37	8	5	13	1074	1,21	5/10/37
PATAY	12/06/37	3	3	6	1392	0,43	22/09/37
PITHIVIERS	8/07/37	5	5	10	6661	0,23	
	5/08/37			5			
PUISBAUX	8/07/37			10	1887	0,53	6/09/37
SAINTE-JEAN-DE-BEAYE	5/08/37			24	2642	0,91	28/09/37
SAINTE-JEAN-LE-BLANC	5/08/37			19	2202	0,86	
SANDILLON	5/08/37			10	1295	0,77	6/10/37
TAVERS				6	726	0,82	
VILLENARDEUR	8/07/37	6	6	12	1241	0,96	5/10/37
VILLENURLIN				10	596	1,68	

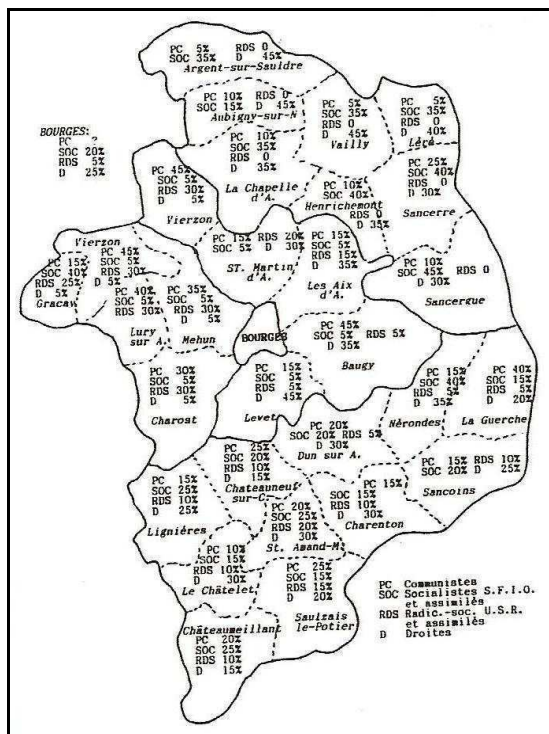
TABLEAU XVII

Réfugiés dans les communes du Cher 1939

COMMUNES DU CHER	EFFECTIF	DATE OUVERTURE	POPULATION COMMUNALE	%_ REFUGIES- PAR RAPPORT A POPULATION COMMUNALE	DATE FERMETURE
CHARENTONNAY	106		479	22,12 %	
Trois-Brioux		08/02/39			[?]/07/39
FARGES-ALLICHAMPS	1645		338	20,54 %	
La Brosse		31/01/39			[?]/08/39
Châteaufort		31/01/39			[?]/06/40
Noirlac		31/01/39			[?]/08/39
LA GUERCHE	352	08/02/39	3003	11,72 %	15/02/40
SANCERRE	112	08/02/39	2143	5,72 %	[?]/39
SANCOINS	280	08/02/39	3965	7,06 %	17/05/39
VOUZERON	355	08/02/39	528	67,23 %	[?]/08/39

Figure 16

Les élections législatives de 1936 dans le Cher



Sources : M. Gaultier, op. cit.

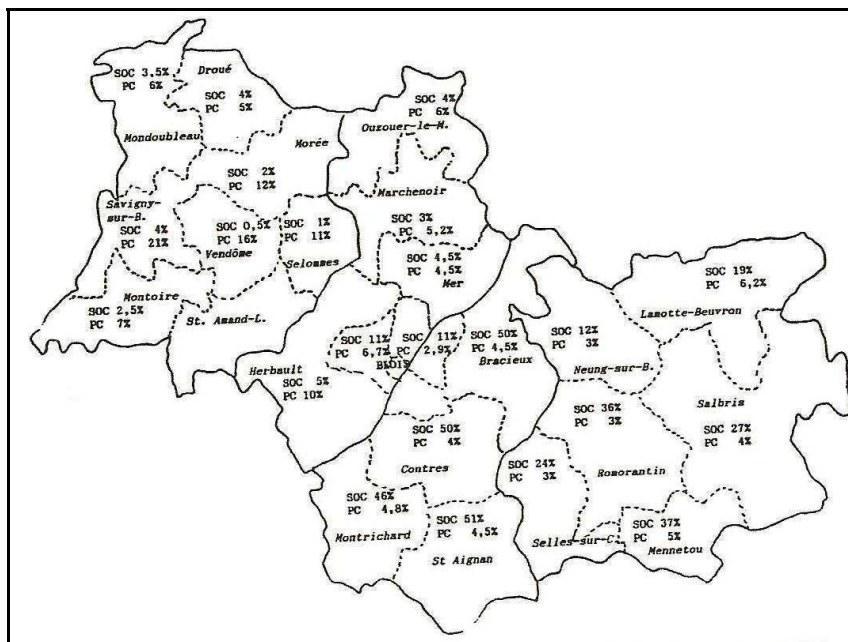
En 1936 et 1937

Municipalités de Front populaire et municipalités de droite se partagèrent l'hébergement. Une comparaison de la répartition des centres en 1937 avec les résultats électoraux d'avril-mai 1936, montre que, dans le Cher, les réfugiés furent essentiellement dirigés vers les cantons où les socialistes avaient obtenu le meilleur score et vers les communes où les communistes étaient bien implantés (La Guerche, Lunery, Lury, Nancay, Saint-Florent).

Dans le Loir-et-Cher, le choix de La Ville-aux-Clercs, située dans un canton où le P.C.F. était bien représenté, fut plus vraisemblablement dicté par l'existence d'un ancien centre de vacances éloigné de l'agglomération et pressenti en 1936 comme lieu d'accueil des enfants madrilènes. La ville de Selles-sur-Cher conduite par une municipalité socialiste fut la seule à offrir des locaux assez vastes permettant de regrouper les réfugiés en satisfaisant aux consignes ministérielles de sécurité.

Figure 17

Les élections législatives de 1936 dans le Loir-et-Cher



Sources : C. MASSONEAU

Dans l'Indre, la répartition se fit entre des municipalités de Front populaire : Châteauroux dirigée par le député-maire U.S.R., L. Deschizeaux ainsi que les trois villes de sous-préfectures conduites par des maires radicaux-socialistes et socialiste S.F.I.O. (Issoudun). Mais toutes possédaient des locaux permettant un regroupement plus favorable à une surveillance satisfaisant aux exigences ministérielles.

Dans le Loiret, en 1936, la municipalité d'Orléans était conduite par l'ancien chef de cabinet de E. Frot, le socialiste (U.S.R.) Cl. Lewy.

En 1937 des communes où la droite était bien implantée (Cléry, Combleux), ou celles dont les suffrages étaient allés aux modérés (Artenay, Meung-sur-Loire)²¹ reçurent des réfugiés. Les

communes de Beauce, plus conservatrices que progressistes, mais occupées par les moissons, furent pour la plupart écartées. Au sud-est du département, deux villes aux options politiques divergentes ne furent pas concernées : Briare où la droite était prépondérante avec l'influence des descendants du fondateur de la faïencerie de la ville, F. Bapterosse, ainsi que Gien, ville du Dr Dézarnaulds, lequel se situait à gauche du parti radical. Les conflits qui éclatèrent début 1937 à la faïencerie de Gien, premier employeur de la ville²², peuvent expliquer que le maire ne répondit pas favorablement au préfet. Dans l'arrondissement de Montargis, fief de E. Frot (U.S.R.) et du seul conseiller général communiste du département, le Dr Mazoyer, les réfugiés furent répartis entre la ville et les proches communes de Amilly, Chalettes et Pannes.

Dans l'Eure-et-Loir, si l'on excepte la ville de Dreux dirigée par M. Violette (U.S.R.), les choix de l'administration préfectorale se portèrent vers la Beauce et en particulier vers l'arrondissement de Châteaudun où les radicaux-socialistes avaient recueilli 40 % des suffrages, mais où la droite était également implantée (30 % des inscrits).

L'exode de 1939

Satisfaire aux exigences ministérielles de sécurité et d'économie, aux préventions des populations contre un groupe humain vilipendé par une partie de la presse, dictait de regrouper les réfugiés.

Dépassés par le nombre, les préfets du Cher et du Loiret, favorables au regroupement, durent ouvrir d'autres centres. Comme en 1937 on remarque dans le Loiret que l'ouest du département, Beauce et Val de Loire, est écarté au profit de la région de Montargis et du Gâtinais, plus orientés à gauche mais également en voie de dépeuplement. Gien et Briare, aux options politiques opposées, figurent cette année-là parmi les centres d'hébergement. La dispersion est moindre, car sur les 42 communes choisies en 1937, 14 seulement hébergent à nouveau des Espagnols en 1939.

Dans l'Eure-et-Loir, les régions du Perche et de la Beauce sont peu concernées et la dissémination gravite autour de Chartres et des deux sous-préfectures. Lorsque les réfugiés arrivèrent en février 1939 un mouvement préfectoral venait de nommer Jean Moulin²³.

Dans le Loir-et-Cher, Beauce, Sologne à l'habitat dispersé et Perche, sont peu sollicités. De nombreux centres gravitent autour de Blois, le long de la Loire où la densité communale est plus importante. Choix politique ? Dans cette région comme dans celle de Marchenoir au nord-est (Villermain excepté) ainsi qu'au nord-ouest, le pourcentage des voix de gauche aux élections de 1936 fut de plus de 50 % dans les communes choisies pour l'hébergement.

Dans l'Indre on note peu de différences avec 1937, si ce n'est en mars l'ouverture d'un centre à Neuvy-Saint-Sépulchre.

4. 4. QUELLE ORGANISATION ?

Dans ces départements essentiellement agricoles, faiblement concernés par les courants migratoires politiques de l'entre-deux-guerres mais touchés par la dépression des années trente, l'arrivée des premiers Espagnols n'éveilla pas de sentiments de rejet. Mais hébergement, consignes sanitaires et coût financier de ces opérations finiront toutefois par créer quelques problèmes.

4. 4. 1. De la "cité taudis" aux centres ruraux en 1936

Dans le Cher

C'est l'improvisation qui préside à l'hébergement des premiers réfugiés dans ce département. Dirigés sur Saint-Amand-Montrond (Cher), ils passent leur première nuit "dans les bâtiments disponibles", tous propriétés communales : église des Carmes désaffectée deux anciens châteaux ainsi qu'un hospice²⁴. Le lendemain tous auraient été dirigés sur les "communes avoisinantes"²⁵ ; toutefois, aucun document administratif ne corrobore cette affirmation. Imprévision ? L'administration préfectorale avait été avertie une semaine auparavant de leur arrivée imminente ainsi que de la mise

à sa disposition d'un crédit devant couvrir les frais de subsistance or les services de la sous-préfecture ne semblent avoir été prévus qu'à la dernière extrémité.

Dans l'Indre

La presse du département est aussi peu éloquente que les documents d'archives. Les deux convois arrivés en septembre à Châteauroux sont hébergés à la "cité taudis" Bitray occupée précédemment par les réfugiés rhénans²⁶, et le couchage y est assuré par l'Armée qui fournit "la literie nécessaire".

Dans le Loir-et-Cher

L'annexe de l'hôtel d'Angleterre désaffecté, qui ne pouvait satisfaire à l'hébergement que de 12 personnes, accueille cependant, avec l'aide des services de l'Intendance, toute la colonie d'enfants madrilènes. Hébergement provisoire en attendant que soit réaménagé un centre de vacances désaffecté au lieu dit "La Gaudinière" sur la commune de La Ville-aux-Clercs (arrondissement de Vendôme). Le départ des enfants peu après leur arrivée mit un terme au réaménagement du centre de vacances et après leur départ trois autres personnes furent logées dans l'annexe de l'hôtel.

Dans le Loiret

Les "hommes" sont recueillis à l'Asile de nuit de la ville, les religieux sont pris en subsistance par l'évêché et logés au Grand Séminaire et les religieuses sont accueillies par leurs sœurs du Couvent de Nazareth, 80 Fg. Bannier. Huit hommes, dont six "travailleurs", seront pris en subsistance quelques jours plus tard à la ferme de Lignerolles propriété de l'hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais et trois par le sanatorium de La Chapelle-Saint-Mesmin. Rien n'est préparé pour recevoir les 120 réfugiés arrivés le 18 septembre ; ils sont logés provisoirement dans trois écoles communales d'Orléans, avenue Dauphine, Faubourg Saint-Jean ainsi qu'aux Aydes. L'état de santé de quatre enfants nécessite leur admission à la pouponnière d'Orléans. Quelques jours après la rentrée scolaire qui dut être retardée, un transfert provisoire a lieu vers une usine et la gare de tramway désaffectée de Saint-Marceau qui avait fait fonction d'hôpital pour des blessés de la Première Guerre mondiale. Dans le courant du mois un regroupement a lieu à Beaugency dans les locaux du vieux château Dunois²⁷.

4. 4. 2. Camp de remonte, camp militaire désaffecté et locaux vides, 1937

Peu de documents mentionnent l'état des locaux dans les centres communaux du Cher. A La Guerche, c'est une écurie du dépôt des étalons" qui abrite les Espagnols pendant quelques jours avant leur transfert dans les dépendances du château Sauvard, propriété communale²⁸. Au Châtelet et à Argenvières, c'est également une écurie d'étalons que les municipalités mettent à la disposition du préfet ; hébergement provisoire pour les réfugiés d'Argenvières transférés peu après dans le logement d'une institutrice "adjoindée en vacances"²⁹. Quelques maisons particulières "aménagées à cet effet", quelques "fermes", une ancienne prison à Sancerre ainsi que les hospices d'Argent-sur-Sauldre, d'Aubigny-sur-Nère, de Châteaumeillant, du Châtelet, de Lignières, de Nohant-en-Gout et Sancoins pourvoient également à cet hébergement. Des enfants, parfois accompagnés de leur mère, sont recueillis par quelques "veuves"; six enfants le sont à Sainte-Solange par un fermier.

Le camp militaire de Lucé en Eure-et-Loir, désaffecté depuis 1919 et qui sera jugé en 1938 impropre à un logement décent est pourvu en matériel de couchage par l'Armée. Toutefois la présence d'hommes et de femmes pose un problème de locaux et de répartition dans les cantonnements ; dans les familles, hommes et femmes doivent être séparés.

Pour ce qui est des modalités d'installation dans les communes nous n'avons de renseignements que pour celle de Bonneval où les réfugiés furent logés à l'hospice. Quant à l'ancienne prison de Châteaudun elle ne devait pas être plus confortable que celle qui à Issoudun remplit le même office avec la caserne Jardon "transformée en camp de concentration". Ce dernier bâtiment "isolé et aux murs très élevés [...] dépourvus de toute ouverture [...] réputé logeable [...] en excellent état

(pourvu d'un), emplacement pour faire de la cuisine et pour loger du monde"³⁰, reçut au préalable la visite du préfet.

Dans le Loir-et-Cher, l'ancien centre de vacances de La Gaudinière, mis en vente par son propriétaire, avait été l'objet d'un début d'aménagement en 1936. A Selles-sur-Cher c'est dans un ancien haras de remonte, désaffecté depuis 1930, que, "sans réparations importantes", la municipalité reçoit les réfugiés. Des dortoirs sont aménagés dans deux bâtiments ainsi que dans l'ancienne infirmerie.

A Artenay (Loiret) deux pièces du poste de police "aménagé pour la circonstance", à Saint-Jean-de-Braye des locaux au-dessus de l'école et dans l'ancienne salle des Fêtes, la cantine scolaire devant assurer les repas. A Lorcy, la "caserne", maison particulière sans aucun mobilier qui leur sert d'abri. Les 29 réfugiés de Chalette sont logés dans une usine désaffectée dotée d'un réfectoire, d'une cuisine et de plusieurs pièces aménagées en dortoirs. Malgré les préventions du maire de Montargis contre un hébergement de réfugiés "atteints de maladies transmissibles" donc dangereux pour la santé publique de ses administrés, un centre est ouvert rue Dom Pedre. Les hospices de Châteauneuf, Châtillon-Coligny et Patay pourvoient également à l'hébergement de femmes et d'enfants.

4. 4. 3. Haras, abbaye et caserne en 1938

Le préfet du Cher ne dissémine pas comme en 1937 les nouveaux arrivants. Jusqu'en octobre tous sont hébergés, pour ne pas dire cantonnés, dans un ancien haras de remonte, au lieu-dit "Châteauffer" (commune de Bruère-Allichamps). "Installation hâtive" et "aménagement rudimentaire", aucune possibilité de chauffage correct, telles sont les caractéristiques de ce centre ; les crédits "bien limités" ne permettent pas de pourvoir à tous les besoins. Les risques de maladie encourus par l'impossibilité de chauffer les locaux font transférer tout l'effectif à l'abbaye cistercienne de Noirlac.

A Issoudun, la caserne Jardon pourvue en literie par le Centre régional de Tours³¹ reçoit, sans autre aménagement, les 383 nouveaux venus.

4. 4. 4. De la difficulté de se conformer aux instructions en 1939

Dans les centres de vacances comme celui de La Brosse (Cher) les installations fonctionnent parfaitement. Réfectoires, sanitaires et dortoirs, infirmerie avec salle d'isolement, n'ont pas à y être aménagés. La Brosse dispose de 17 dortoirs pouvant accueillir 300 personnes et la colonie de la ville de Vierzon aux Trois Brioux offre cinq dortoirs. A Vouzeron, dans la colonie du Syndicat des Métaux de la Région parisienne, les réfugiés sont logés dans 11 dortoirs et "le château" est réservé aux femmes qui allaitent.

Les communes, qu'elles soient d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher ou du Loiret, offrent des bâtiments dont la fonction première était pour certains bien éloignée de l'hébergement d'êtres humains. On relève ainsi à côté de maisons inhabitées insalubres : granges mal aérées, salles des Fêtes, Halles, prisons désaffectées, anciens moulins, ancienne laiterie, ancienne tuilerie, anciennes écoles, chapelle désaffectée, "vieille église", local du service vicinal. Tout n'est pas pour autant inhospitalier et on signale de "bonnes conditions d'habitation", des hospices, un ancien sanatorium. Partout pièces à usage de dortoirs de même que points d'eau et évacuations, sont "aménagés" à la hâte ; presque partout la paille tient lieu de matelas, les points d'eau sont insuffisants (au Blanc l'eau est fournie par un puits "plus ou moins étanche et il n'y a aucun écoulement pour les eaux usées"³²), quant aux installations sanitaires, excepté dans les casernes, rien n'avait été prévu.

Le pire côtoie le meilleur dans tous les départements, mais à la décharge des municipalités, l'absence d'information sur les dates d'arrivée et sur les effectifs interfèrent dans des aménagements pour lesquels l'allocation de subsistance ne couvre pas en principe les frais. Quant aux centres jugés inconfortables en 1938, impossibles à chauffer et impropres à un hébergement, ils sont rouverts sans aménagements préalables. Il en est ainsi à Châteaudun, Châteauffer et à Selles-Sur-Cher. L'abbaye de Noirlac, en cours de restauration par l'Administration des Beaux-Arts, héberge cependant un nouveau contingent ; à Issoudun, la sous-préfecture, ainsi que la caserne Jardon et l'ancienne prison

où en 1938 il avait été "impossible d'installer (les réfugiés) de façon parfaite"³³, abritent les nouveaux arrivants.

4. 5. LE CADRE DE VIE

4. 5. 1. Couchés dans la paille

1936

A Aubigny-sur-Nère et à Saint-Florent une pièce comptable fait état d'une dépense de "paille", et rien n'indique si les réfugiés disposaient d'une paillasse, avec ou sans enveloppe et si elle reposait sur des châlits.

1937

Certaines municipalités du Loiret ne font appel qu'aux ressources locales – Beaune-la-Rolande, Bellegarde, Châtillon-Coligny, Jargeau, Loury –. D'autres reçoivent du matériel loué par la préfecture à l'Intendance – lits, couvertures, enveloppes de paillasses, sacs de couchage – ; la municipalité d'Artenay, pour ce qui la concerne, loue des lits, mais à ses frais. A Chalette, si "l'aération (y) semble suffisante" l'installation y est assez sommaire ; pas de lits, quelques matelas "à même le sol" ; à Montargis dans des locaux mal éclairés, insuffisamment ventilés, elle n'est pas plus confortable.

A Selles-sur-Cher, le local n'est pas plus accueillant : "abri sommaire et peu recommandable" où "l'air et la lumière ne pénètrent que par une grande porte fermant mal, le sol y est en terre battue et les installations de couchage sont rudimentaires". Telles sont en effet les appréciations portées en 1938 sur ce camp par le préfet qui manifeste par là sa réticence à recevoir d'autres réfugiés.

A Issoudun, en août, les réfugiés couchent encore sur des paillasses, "colchonetas de paja", à même le sol.

1938

En 1938, pour assurer les couchages des réfugiés, la municipalité d'Issoudun achète 2 500 kg de paille³⁴, et à La Châtre dans les quatorze dortoirs la paille est étendue sur le parquet³⁵.

Dans le Cher, ils sont logés au lieu dit Châteaufier jusqu'à ce qu'en raison de l'inconfort et du froid ils soient transférés à Noirlac et ces deux centres vont à nouveau servir de centre d'hébergement en février 1939.

1939

A Châteaufier d'anciennes écuries, au sol de terre battue, dont certaines sont dépourvues de portes, servent de dortoirs³⁶; local estimé par les journalistes "spacieux, bien éclairés par des baies, aérés d'une façon parfaite"³⁷. A Noirlac il ne subsiste que quelques chambres des bâtiments conventuels et le dortoir des convers est depuis le 18^e siècle un immense grenier. Les réfugiés ne sont cependant pas logés uniquement dans les "anciennes cellules" comme le mentionne un rapport. Les dortoirs sont aménagés dans le "dortoir des Pères", seule pièce chauffée, ainsi que dans le chauffoir, pièce qui ne doit un apport de chaleur qu'aux rayons du soleil, et dans le "dortoir des Frères". Quelques cellules furent dévolues à des réfugiés et la chambre de l'Abbé fut occupée "par une famille choisie". Partout des paillasses pour tout couchage.

A La Guerche l'ancien entrepôt à briques sert de dortoir collectif aux femmes, enfants et hommes ; mais pour humaniser un peu les lieux, "dernier souci de confort, une grande glace a été placée tout au bout de la vaste pièce, et cette innovation a été fort goûtée par les dames" (sic)³⁸.

A Sancoins les dortoirs sont aménagés dans un ancien atelier occupé une semaine auparavant par le "VII^e Concours-Foire d'animaux reproducteurs" (sic) ; la grande salle est pour la circonstance, divisée en quatre parties (trois dortoirs et une infirmerie). Attention de cette municipalité, le sol en terre battue y est recouvert d'un parquet prêté par le Syndicat du Commerce et de l'Industrie³⁹.

A Issoudun, pour séparer hommes et femmes dans les dortoirs, pas de cloisons mais des

"cordes sur lesquelles on étendait le soir venu des draps et des couvertures"⁴⁰.

Ainsi, dès 1937, la paille tient-elle lieu de couchage dans presque tous les centres et la promiscuité est-elle presque partout de règle, les familles bénéficiant rarement d'une pièce pour elles seules⁴¹.

La pénurie de lits, déjà sensible en 1936 à Beaugency ainsi qu'en 1937 dans les centres communaux, s'aggrave du fait des effectifs en 1939. Par des moyens de fortune, comme à Buzançais⁴² où hommes, femmes et enfants sont hébergés dans une église désaffectée, ou quand on leur fournit le bois comme à Noirlac, ils confectionnent des châlits qui isolent les paillasse.

L'Intendance militaire, malgré ses réticences et son refus de ne rien prélever sur le stock réservé au contingent à venir, loue aux préfets, en 1937 comme elle le fera en 1939, sacs de couchage, enveloppes et couvertures. Quantités toutefois insuffisantes qui obligent l'Administration préfectorale à acheter les fournitures manquantes, essentiellement des couvertures. Les couchages mis par l'Armée à la disposition de l'Administration, sont insuffisants, du moins les premiers temps, et chaque réfugié ne reçoit pas d'enveloppe pour confectionner une paillasse. L'Armée pourvoit, mais en décembre seulement, "à titre de prêt onéreux" à la fourniture de literie du centre de Beaugency ouvert en octobre 1936 au château Dunois; ce centre équipé pour recevoir "pas mal d'occupants" ne possède que du matériel adapté aux enfants.

Lorsque les "lits" sont signalés ils ne sont pas en nombre suffisant. Ainsi les vingt-deux réfugiés de Sandillon se partagent-ils "dix-neuf lits" ; trois enfants auraient donc couché avec leur mère. S'il est vraisemblable que dans les centres les jeunes enfants partagèrent la même couche de paille que leur mère, nous émettons cependant quelques réserves quant au partage d'un "lit" par quatre femmes et deux enfants ou par une femme et sept enfants⁴³. Les draps sont rares⁴⁴ ; au mieux ce sont des sacs de couchage, au pire, rien d'autre que des couvertures ; à la Salle des Fêtes d'Orléans, elles recouvrent des bottes de paille⁴⁵.

Mais prêts et achats ne furent pas effectués avant les arrivées, et en 1939 alors que partout on enregistrait des températures négatives, les Espagnols, physiquement amoindris et logés pour la plupart dans les courants d'air, eurent froid. Au Blanc, à Châteaufort, à Noirlac où ils essayèrent de brûler des portes, ils couchèrent habillés⁴⁶ ; au Blanc il en fut ainsi pendant un mois⁴⁷. "Evidemment ils ne sont pas bien couchés" mais le député maire de Châteauroux, M. Deschizeau, "leur a fait comprendre que la France ne peut faire pour 400 000 réfugiés ce qu'elle eût pu faire pour 40 000"⁴⁸. Partout avec la paille étendue à même le sol les risques d'incendie sont grands et redoutés des responsables ; des bacs remplis d'eau côtoient les braseros, quand il en existe. Au Blanc, où le conseil municipal est hostile à l'installation de ces appareils dans la Halle au toit percé, la paille sert à alimenter le feu⁴⁹. A Noirlac :

Ces réfugiés à peine vêtus, grelottant de froid (la température était à ce moment-là de plusieurs degrés au dessous de zéro) ont profité de l'agitation que créait leur arrivée massive pour se chauffer autour de quelques poignées de paille allumées contre un mur.

Au centre de Bois-Brûlé ouvert en septembre, il n'y a pas de plafond et il n'y a aucun poêle dans les "baraquas". Le Dr D. redoute les incendies : "les Espagnols mettent leur linge dessus, les gosses se feront flamber, si on donne bois ou charbon pour 8 jours, il sera brûlé en 48 h d'où 6 jours sans feu"⁵⁰. En janvier 1940, bois et charbon devant servir à chauffer l'eau et le lait pour l'alimentation des enfants ne sont plus fournis à l'infirmerie. Il faut l'intervention de la *Commission internationale d'aide aux enfants réfugiés*. Ce n'est qu'en mars 1940 que l'administration du camp se préoccupe de "commander d'ores et déjà l'indispensable pour remise en état du camp et en particulier : mettre des plafonds dans toutes les baraques, organiser des lavoirs, lavabos, douches". Il faut attendre fin mars pour que soit donné l'ordre, après qu'une baraque ait été "renversée", de "mettre de la terre au pied des baraques pour que le vent ne puisse les soulever". Il n'est pas exclu que ce souci d'amélioration n'ait pas été suscité par les visites des délégués de la *Commission internationale*

d'aide aux enfants réfugiés.

De ce centre de Bois-Brûlé, il est rapporté qu'il fut l'un des pires :

One of the worst of the camps, Bois de Brule (sic), was located on barren ground about one hundred miles south-west of Paris. About twenty-five hundred refugees - women, children and old men - lived there in dirty barracks. It was close to zero weather the first time I visited the camp. Some of women were trying to wash clothes out of doors in water that had been warmed slightly in a large cauldron. Indoors there was no heat and I saw triny children apparently frozen to the pots where they sat performing their bodily functions. Frozen urine was on the floor. There were no chairs, and the people either walked about or lay on their straw pallets. They roused themselves when food was brought, or to go to the latrines in the courtyard. Food usually consisted of bread and vegetable stew, brought in a large basket from the central kitchen to the barracks and ladled into whatever receptacle the refugee might have, a broken bowl, or a tin can [...] they huddled together in the straw which served for beds⁵¹.

4. 5. 2. L'indigence des infrastructures

Dans les villages dépourvus d'adduction d'eau, l'approvisionnement des centres est un problème. Dans les locaux de fortune les installations sont rares voire inexistantes. A Chalette il n'y a qu'un poste d'eau potable dans la cour, et à Montargis, où une petite pièce est réservée à la toilette, l'eau est également dans la cour.

En 1939, le ministre de la Santé, préoccupé par le risque épidémique, déplore les conditions sanitaires défectueuses qui "engagent gravement la responsabilité de leurs auteurs". Mais le préfet du Cher invoque l'improvisation génératrice de l'ouverture de centres au mépris "des règles élémentaires d'hygiène (qui) ne peuvent y être que difficilement observées". Si ses homologues passent sous silence cet aspect de l'hébergement, à la Salle des Fêtes d'Orléans, dans les écuries du château de Chaumont ou dans celles des anciens haras de Châteaufort et de Selles-sur-Cher, dans l'ancienne usine Hidien à Châteauroux ainsi qu'à Noirlac, tout dut être mis en place rapidement.

Pour ce qui est des centres de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher ainsi que du Loiret, les rapports administratifs ainsi que les articles de presse sont très discrets sur les conditions d'hygiène. L'eau est souvent fournie à l'arrivée des convois, tant en 1937 qu'en 1939, par des moyens de fortune⁵². Pour pallier la précarité des installations, les réfugiés de Dreux, de Sancerre sont conduits aux bains-douches municipaux, de même que ceux de La Châtre qui doivent néanmoins laisser aux autochtones l'usage des baignoires⁵³. Dans les centres de vacances dotés d'installations sanitaires les problèmes d'hygiène sont moins aigus. Des aménagements permettent à ceux de La Guerche de bénéficier d'une installation alimentée par l'eau du canal amenée par pompe électrique dans un réservoir de 3 000 litres et chauffée par les cuisines. A Sancoins le centre est alimenté par un puits doté d'une pompe électrique. A Châteaufort, une semaine après les arrivées, l'unique "robinet en plein air"⁵⁴ est abandonné au profit de lavabos où "26 robinets permettent à chacun de faire sa toilette". La presse, toujours aussi élogieuse, rapporte que "l'installation est même pratique, car des bains chauds peuvent être pris"⁵⁵ ; "pratique" qui dut nécessiter un partage du temps d'utilisation rigoureux et un mode de chauffage de l'eau perfectionné. Pour les réfugiés de Noirlac "où l'hygiène fait quelque peu défaut"⁵⁶ aucun rapport ne signale l'existence d'une installation sanitaire ; mais ce centre connaît des problèmes d'alimentation en eau potable. Les services d'hygiène du Cher y surveillent les eaux d'alimentation susceptibles d'être souillées par les fosses d'aisance des "W.C. de jour", bien que théoriquement étanches. L'eau des puits y est soumise à une surveillance rigoureuse ; celle du puits du cellier "chimiquement douteuse", ainsi que celle du puits de la cour du cloître "faiblement souillée, chimiquement bonne", sont soumises à des prélèvements chaque quinze jours au début, une fois par mois par la suite. L'eau destinée aux enfants doit être bouillie et celle des adultes peut être consommée dix minutes après adjonction d'une goutte d'eau de javel par litre⁵⁷. Toutefois pour pallier ces inconvénients l'alimentation en eau se fait de Saint-Amand-Montrond par camions citernes. L'eau des centres de La Brosse et de La Guerche est également soumise à une surveillance. A Issoudun, à Buzançais⁵⁸, des installations de douches sont rapidement mises en place. Qu'elles l'aient été et

qu'elles n'aient été "utilisables" et pourvues d'eau chaude uniquement le samedi – matin pour les femmes, après midi pour les hommes – à Issoudun est peut-être une performance. L'eau arrive en effet difficilement jusqu'à l'hôpital de la ville qui par ailleurs ne possède qu'une seule baignoire⁵⁹. Au Blanc, l'eau vient d'un puits "plus ou moins étanche" et un mois après les arrivées le provisoire perdure : les 250 réfugiés n'ont à leur disposition pour leur toilette que ce puits, une dizaine de cuvettes et aucun écoulement pour les eaux usées⁶⁰. A Selles-sur-Cher, un "réseau d'assainissement est mis en place rapidement"⁶¹. Dans l'Eure-et-Loir les responsables n'ont pas le même souci et la *Centrale Sanitaire Internationale* signale les conditions déplorables d'hygiène du centre de Châteaudun.

Quant aux W.C., quand ils existent, ils ne sont pas prévus pour de tels rassemblements de population. Que ce soit en 1937 à Chalette ou en 1939 à la Verrerie des Aydes, près d'Orléans et à La Guerche, des tinettes mobiles sont installées. A Sancerre, à Noirlac, elles remplacent rapidement les feuillées creusées à la hâte et l'ancienne chapelle de Noirlac se voit attribuer de nouvelles fonctions. Au centre de Chaumont où les latrines sont insuffisantes, par le truchement d'un interprète, on fait comprendre aux réfugiés, victimes de cet état de fait, "qu'ils ne devraient" utiliser que l'endroit désigné à cet effet.

Les services d'Hygiène du Cher veillent à la propreté des centres ; "bien qu'il ait fallu vaincre des habitudes" "toutes mesures les plus élémentaires ont été prises" à savoir : arrosages des locaux à l'eau de javel avant tout balayage et épandage de chlorure de chaux périodiquement dans les latrines. Si l'on se réfère aux rapports, partout "l'eau est abondante [...] partout on arrose avant balayage, avec une eau javellisée [...] partout on jette du chlorure de chaux dans les nombreux W. C. [...] toutes les règles d'hygiène édictées ont été et sont toujours observées". Certes on déplace des dépôts d'ordures ou des tas de fumier comme celui qui se "trouvait malencontreusement à proximité de la pouponnière", mais que deviennent les déchets produits par les centaines de personnes de Châteaufort et de Noirlac, de Chaumont, de Lucé, de Selles-sur-Cher ? Déplacement n'est pas élimination. Dès les beaux jours les mouches font leur apparition. A Noirlac, l'installation de grillages "à mailles serrées" à toutes les ouvertures ainsi qu'un "tambour grillagé" à la porte d'entrée de la salle réservée à la préparation des biberons sont envisagés, y compris l'achat du "Fly-Tox".

Dans tous les cas, il sera difficile aux Autorités préfectorales de ne pas déférer au souhait de leur ministre de tutelle lors de l'évacuation des populations du Nord et de l'Est, après le déclenchement des hostilités.

Je rappelle qu'en aucun cas tout logement de réfugié espagnol ne doit être meilleur que celui assigné à nos compatriotes réfugiés et que devez pas hésiter à assurer en tout état de cause priorité hébergement et confort aux réfugiés français. Je ne saurais admettre pas plus que vous même aucune restriction de quelque nature qu'elle soit à cette règle.

Mépris de l'allogène dont on souhaiterait pouvoir se débarrasser, conception particulière du droit d'asile qui ne reconnaît pas à l'autre les mêmes droits élémentaires qu'aux Français, sont ici clairement exprimés par A. Sarraut.

C. Cruz y Gomez, se souvient de quelques paroles d'une chanson composée par son père lors de leur hébergement à Buzançais :

Cuando a Francia yo,
a pie, me dirigí,
huyendo del invasor,
con mis huesos
en seguida yo di
en una concentración.

Cerdos, vacas, gallinas, patos
y muchos bicharracos,
molestos por demás,
ratas, arañas, cucarachas,
pulgas en las covachas
habían a cual más.

El refugio al que fuimos a parar,
después de andar mucho en tren,
resultó para mí aquella "vieille église"

El camino al "payés" se le arregló
y empezamos a estorbar ;
a Lebuchet vamos en pelotón

que había en el pueblo de Buzançais.

Fea, húmeda, sucia y vieja,
el tejado que deja
sus goteras pasar ;
triste, con muchas telarañas

y frío en las entrañas,
se dejaba nota (sic).

Cierto día nos sacaron de allí
por dar gusto al vecindario,
nos llevaron a la Villarderie
sitio más estrafalario.

Al llegar a la casa en cuestión
y en poniendo allí los pies,
nos dimos cuenta sí
de los bichos que allí
mantenía el roñoso "payés" :

y pensamos mejorar ;
pero luego que vimos el casón
donde íbamos a vivir,
comprendimos que no
estaríamos mejor
en aquel sucio chiribitil.

Cuadras que no son habitables
no hay nada confortable
en este lodazal ;
quiero que en mi España no haya
ninguna represalia
para poder tornar⁶².

Mais des Français auraient-ils été (et seront-ils) mieux accueillis dans les campagnes berri-chonnes et beauceronnes en cas d'évacuation ? Les populations le pouvaient-elles matériellement ? On peut en douter. Une enquête effectuée dans le Loiret, pour une répartition éventuelle de réfugiés en cas de repliement et d'évacuation de populations françaises, révèle les mêmes difficultés devant lesquelles seraient confrontés les maires de petites communes rurales :

Dans les campagnes beaucoup de familles s'entassent dans des logements insuffisants, certaines même dans des pièces uniques.

Les municipalités se seraient vues dans la nécessité d'installer les réfugiés dans des granges mal closes, sans eau, sans feu, sans minimum de confort. Le Conseil émet l'avis qu'il y a lieu, dès maintenant [...] de prévoir des baraquements⁶³.

Quelques mois avant l'exode de février 1939, le député-maire de Gien, P. Dézarnaulds émettait le même avis au cours d'une séance du Conseil général :

Vous allez recevoir chez vous 3 000, 4 000 ou 5 000 personnes que vous garderez pendant X jours. Pour pourvoir à leur logement et à leur nourriture, on vous donnera dix francs par jour et par personne. J'ai essayé de voir par quels procédés, je pourrais arriver à loger et à nourrir tout ce monde. Après enquête je n'ai pu que signaler à M. le Préfet la situation inextricable dans laquelle je me trouvais - comme tous mes collègues d'ailleurs. Somme bien insuffisante du reste⁶⁴.

D. Cordier rapporte également qu'en séance du Conseil général⁶⁵ il avait été avancé :

Qu'il ne fallait pas que les Parisiens s'imaginent trouver en Eure-et-Loir un véritable confort. Mais qu'ils seraient le plus souvent logés dans des locaux de fortune et que la plupart seraient couchés sur de la paille.

Dans les années cinquante en Berry les maisons en torchis n'étaient pas rares. Ces logements exigus, en Berry comme en Sologne, où la cuisine faisant office de salle commune était souvent la seule pièce à feu, étaient parfois propriété de l'usine locale. Les maisons n'étaient pas toujours desservies en eau potable ni dotées d'eau courante, économie oblige malgré l'adduction d'eau dans certaines communes. Quant à l'évacuation des eaux usées, n'en bénéficiaient que les logements sis au cœur des villages. Par souci d'économie l'électricité était encore un luxe et la présence de compteurs dans les logements ne signifiait pas pour autant que l'on fit quotidiennement appel à ce type d'éclairage. Quant aux W.C., les fosses d'aisance plus ou moins perfectionnées étaient d'usage dans nos campagnes⁶⁶.

- ¹ *Le Journal d'Issoudun*, 5 août 1937 : en 1937 avec le rassemblement dans deux localités des réfugiés du Loir-et-Cher, ainsi qu'en 1938 dans le Cher ; "camp de concentration" n'est utilisé que par la presse de l'Indre pour désigner en 1937 le centre d'hébergement d'Issoudun.
- ² Circulaire du 18 août 1936.
- ³ *Le Patriote de Châteaudun*, 8 mai 1937.
- ⁴ Y. DURAND, Y. GOUFFON, "La Vie politique et sociale du Loiret sous le gouvernement E. Daladier" *L'Information historique*, janvier-février 1979, p. 23.
- ⁵ *Le Nogentais*, passim.
- ⁶ *Le Nogentais*, 3 juillet, 7 et 21 août 1937.
- ⁷ H. THOMAS, *op. cit.*, p. 619, rapporte que le 16 mars les bombardements de Barcelone par les Italiens firent de nombreux blessés.
- ⁸ 5 632 repas leur furent servis par la ville. M.-R. DE TAPIA, *op. cit.*, p. 25. Parmi ces réfugiés asturiens et catalans qui séjournèrent à Orléans du 7 novembre 1934 au 7 janvier 1935 (en mai 1935, une seule personne était encore à Orléans), se trouvait Joan Casanovas, ancien Président du Parlement de la Generalitat ; (11 Catalans furent dirigés sur le Loir-et-Cher et sept vers l'Indre).
- ⁹ Gérée par le P.S.F.
- ¹⁰ *I.N.S.E.E, Population par communes de 1851 à 1968 - Cher*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 28 p. ; le département comptait alors 290 communes.
- ¹¹ *Le Journal de Brou*, P.V. du conseil municipal de La Bazoches-Gouet, 28 juillet 1937.
- ¹² Chevaux pour cavalerie et artillerie.
- ¹³ Il en est ainsi à Savigny-en-Septaine où le nouveau facteur ne trouve "même pas" de logement.
- ¹⁴ *L'Echo de l'Indre*, 7 avril 1939.
- ¹⁵ *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 10 février 1939.
- ¹⁶ *La Vie catholique du Berry*, 11 février 1939, 4 mars 1939.
- ¹⁷ *La Dépêche du Centre*, 5, 8 et 10 septembre 1936 : un convoi de 300 réfugiés arrive à Tours dans la nuit du 5 au 6 septembre. Consignés au quartier "Ranna" par mesure sanitaire, ils sont dispersés deux jours plus tard à Château-Renault, Vernou, Joué-les-Tours, St Avertin, Loches, Chinon et Bourgueil.
- ¹⁸ Comment ne pas employer ce vocable pour des structures où sont regroupés ces réfugiés mis en quarantaine dès leur arrivée et surveillés en permanence par la gendarmerie ?
- ¹⁹ *L'Avenir*, 16 avril 1939. E. TEMIME, "Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, *op. cit.*, p. 15.
- ²⁰ Cette propriété sera acquise deux mois plus tard par des représentants du gouvernement républicain en exil.
- ²¹ Y. BERNARD, *Les Elections générales dans l'arrondissement d'Orléans 1944-1946*, 307 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir MM. AGERON ET Y. DURAND, S.I., 1972. O. DEZERT, *op. cit.*. G. DUPEUX, *op. cit.*, F. GOGUEL, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1970, 185 p., cartes 20, 36 et 37. R. MOLLOF, *op. cit.*
- ²² M. VERBEKE, *op. cit.*, p. 109. 751 ouvriers français et 146 étrangers travaillaient dans cette usine. Des grèves débutèrent le 13 juillet, le 16 l'usine fut évacuée et 850 licenciements furent prononcés.
- ²³ D. CORDIER, *Jean Moulin, Le choix d'un destin*, Paris, J. C. Lattès, 1989, p. 669, n. a ; J. Moulin n'entra en fonction que le 21 février. Le procès-verbal d'installation est daté du 21 mais une correspondance adressée à sa famille laisse entendre qu'il ne serait arrivé à Chartres que le 22.
- ²⁴ *Le Réveil socialiste*, 19 septembre 1936. *La Dépêche du Berry*, 14-15 septembre 1936.
- ²⁵ *La Dépêche du Berry*, 17 septembre 1936.
- ²⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 13 septembre 1936.
- ²⁷ Locaux d'un centre de vacances de l'Œuvre des Pupilles de l'Ecole Publique aménagés dans une école de garçons. Démolis depuis.
- ²⁸ *L'Emancipateur*, 23 juillet 1937.
- ²⁹ *L'Emancipateur*, 23 juillet, 27 août 1937.
- ³⁰ *Le Journal d'Issoudun*, 13 mai 1937, propos rapportés par le député F. Chasseigne.
- ³¹ *Le Journal d'Issoudun*, 7 avril 1938.
- ³² *La République de l'Indre*, 5 mars 1939. Par décence à l'égard des familles de certains élus de la Région Centre l'anonymat est respecté, excepté lorsque la presse locale a rendu compte des conditions d'hébergement dans les communes.
- ³³ *Le Journal d'Issoudun*, 3 avril 1938.
- ³⁴ *Le journal d'Issoudun*, 9 mai 1937.
- ³⁵ *La Dépêche du Centre*, 18 février 1939.
- ³⁶ *Le Populaire*, 8 février 1939.
- ³⁷ *La Dépêche du Centre*, 17 février 1939.
- ³⁸ *La Dépêche du Centre*, 5 mars 1939.
- ³⁹ *La Dépêche du Centre*, *idem*.
- ⁴⁰ *Le Journal d'Issoudun*, 12 juin 1938.
- ⁴¹ A La Loupe, *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 17 février 1939.
- ⁴² *La Dépêche du Centre*, 24 février 1939.
- ⁴³ M. R. DE TAPIA, *op. cit.*, p. 50, pour laquelle il n'y aurait eu que 60 lits pour 163 personnes au centre de la Verrerie.
- ⁴⁴ Un achat de draps pour un montant de 818,75 F est effectué en février 1939 ; à l'hôpital St Marceau d'Orléans où il n'y avait pas de draps pour ensevelir les enfants, un appel à la générosité est lancé par le président de l'association Pro-Familia.
- ⁴⁵ *Le Journal du Loiret*, 4 février 1939.
- ⁴⁶ *La République de l'Indre*, 5 mars 1939. *La Dépêche du Centre*, *passim*. *Le Populaire*, *op. cit.*
- ⁴⁷ *La République de l'Indre*, 17 mars 1939.

⁴⁸ *La Dépêche du Berry*, 26 février 1939.

⁴⁹ *La Dépêche du Centre*, 26 février, 14 et 17 mars 1939.

⁵⁰ Nous ne devons pas oublier que la France connaissait alors des problèmes d'approvisionnement et de transport.

⁵¹ H. KERSHNER, *Quaker Service in Modern War*, New-York, Prentice-Hall, 1950, pp. 33-34, 181-182.

⁵² *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 3 juin et 6 août 1937.

⁵³ *La Dépêche du Berry*, 23 février 1939.

⁵⁴ *Le Populaire*, 8 février 1939.

⁵⁵ *La Dépêche du Centre*, 18 février 1939.

⁵⁶ *La Dépêche du Berry*, 18 février 1939.

⁵⁷ puits du cellier cour du cloître Ferme St André

Matières organiques	1,8	1,6	1,9
Ammoniaque	0	0	0
Acide nitreux	quantité notable	0	0
Acide nitrique	22,8	15,2	88
Chlore	42,60	14,2	58,5
D° Hydrotimétrique	26	26	26
Bacillus	50/litre	100/litre	50/litre

non potable, ne peut servir de puits de secours.

Signé : Leroux.

⁵⁸ C. CRUZ Y GOMEZ, *Mis campos de concentraci3n*, Gráfica Ceyde, 1978, 167 p.

⁵⁹ *Le Journal d'Issoudun*, 20 novembre 1941 : l'eau de la ville n'arrive pas jusqu'à l'hôpital et un cheval fait tourner un moulin.

⁶⁰ *La République de l'Indre*, 5 mars 1939.

⁶¹ Y. TANGUY, M. OLLIER, *Le Camp de la remonte - Histoire d'un quartier de Selles-sur-Cher - 1903-1940*, Selles, Place du champ de foire, 1989, 24 p.

⁶² C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*, pp. 104-105. Quand vers la France, à pied je me dirigeai fuyant devant l'envahisseur, rompu de fatigue/j'aboutis aussitôt/dans une concentration. Le refuge où nous échouâmes après un long voyage en train/fut pour moi cette "vieille église" du village de Buzançais./Laide, humide, sale et vieille/le toit laissant passer les gouttières ;/on remarquait qu'elle était/triste, pleine de toiles d'araignées/ le froid régnant jusqu'au plus profond./Un certain jour on nous sortit de là/pour satisfaire le voisinage/on nous conduisit à La Villarderie/endroit plus négligé/En arrivant à ladite maison/et en y mettant les pieds/nous nous rendîmes compte, certes/des bestioles que là/élevait le crasseux paysan :/cochons, vaches, poules, canards/et beaucoup de sales bêtes, / dans raison importunes,/rats araignées, cafards,/puces dans les remises/il y avait en quantité./On s'entendit avec le paysan pour le passage/et nous commençâmes à déranger ; à Lebuchet nous allons en peloton/ et pensons trouver une amélioration ;/mais dès que nous vîmes la grande bâtisse/où nous allions vivre,/nous comprîmes que nous/ne serions pas mieux/dans ce sale galetas./Ecuries inhabitables,/il n'y a rien de confortable/dans ce bourbier ;/je voudrais qu'il n'y ait dans mon Espagne/aucune représsaille/pour que je puisse y retourner/.

⁶³ P.V. de la séance du Conseil d'Arrondissement, session ordinaire du 4 juillet 1938.

⁶⁴ P.V. de la séance du Conseil Général, 3 novembre 1938.

⁶⁵ D. CORDIER, *op. cit.*, p. 152. Séance du Conseil général du 8 mai 1939.

⁶⁶ Liasses d'archives. A.D.CH., 25 M 251, 252, 253, 254, 256, 257, 258 ; Z 1450, 1453.A.D.EEL., 4 M 256, 259, 265 ; 4 M non coté. A.D.LECH., 4 M 286, 294, 312, 313, 314, 318. A.D.L., 5 M 294, 295, 296, 297, 298, 299, 303, 322, 323, 61026. A.D.I., 5 M 322. A.M.O., 2 J 42. A.N., F/7 15172.

Planche 1

Le château des Brosses à Farges Allichamps (Cher)

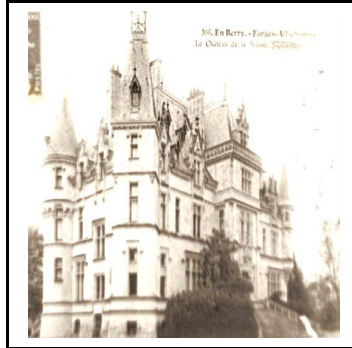
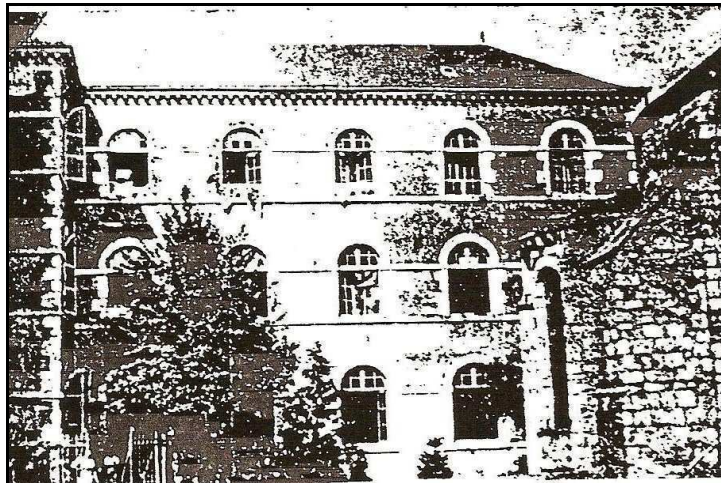


Planche 2

Le château Dunois à Beaugency (Loiret)



Sources : *La France du Centre*, 15/08/1939

Planche 3

Les écuries du château de Chaumont-sur-Loire

Document personnel 1994

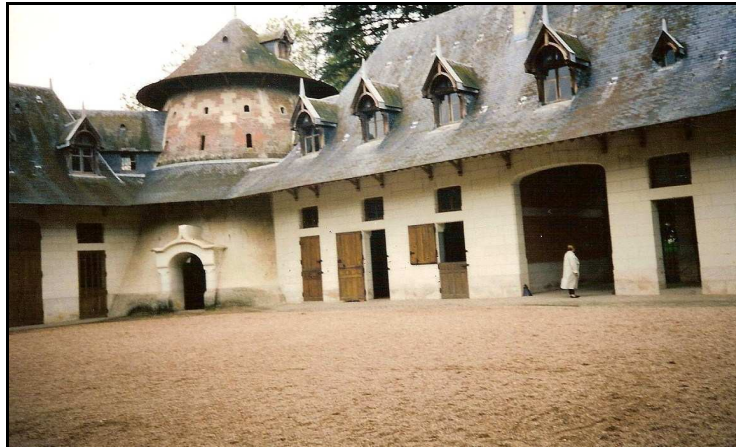
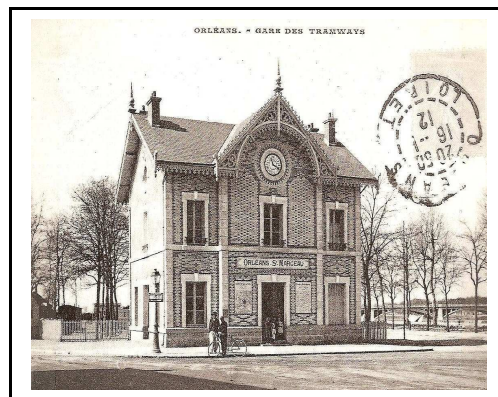


Planche 4

L'hôpital annexe de St Marceau à Orléans



Document personnel



Planche 5

Le camp de la remonte à Selles-sur-Cher
document personnel 1994

Planche 6

La sous-préfecture d'Issoudun



La Sous-Préfecture d'Issoudun où 215 femmes et enfants sont logés.

sources : *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939

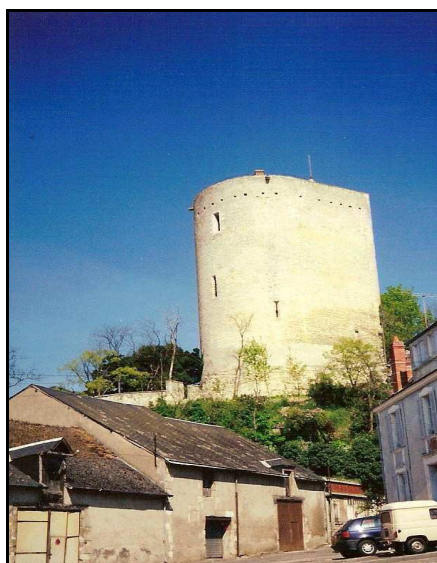


Planche 7

La vieille prison à Issoudun
document personnel 1994

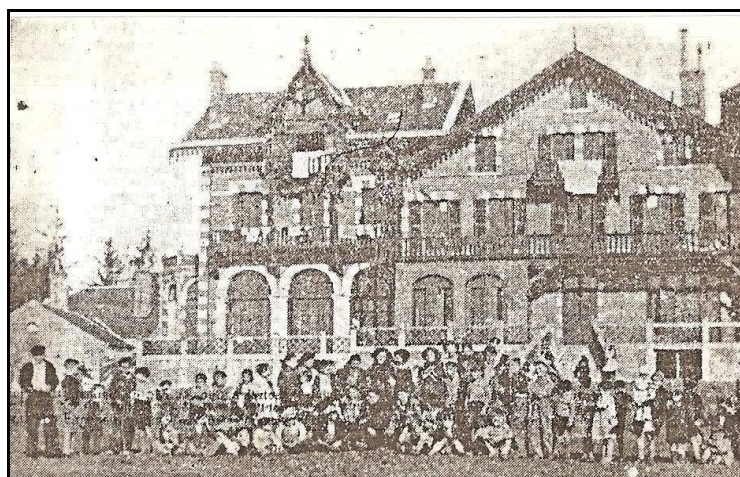


Planche 8

La colonie de La Luzière à Meung-sur-Loire
(Loiret)

sources : *La France du Centre*, 10 février 1939

Planche 9



L'abbaye de Noirlac (Cher)

document personnel 1994



Planche 10

Le camp de Châteaufort

document personnel 1994



Planche 11

sources : *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937



sources : *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939

Planche 13



sources : *Le Journal d'Issoudun*, 5 février 1939

Planche 14



sources : *La France du Centre*, 17 février 1939

Planche 15



Visite des autorités préfectorales au centre de Noirlac le 17 février 1939.

Infirmière de l'hôpital annexe de St Amand-Montrond

sources : *La Dépêche du Centre*, 17 février 1939 et *La Dépêche du Berry*, 18 février 1939

Planche 16



Numérisations effectuées par le service des Archives départementales du Cher.

Planche 17

Malades et personnel à l'hôpital auxiliaire de St Marceau (1939)



document C. Légaré

LA VIE DANS LES CENTRES

1936 - 1940

La succession des vagues de réfugiés, la durée imprévue des séjours avec leurs implications politique et économique dans la vie locale ne facilitent pas l'organisation et la gestion de l'accueil par les autorités départementales soumises par ailleurs à des instructions contraignantes et aux réactions des populations.

5. 1. LES PROBLEMES DE "SUBSISTANCE"

Après le logement, l'alimentation fut une des préoccupations des autorités départementales.

5. 1. 1. L'alimentation

Comptables des deniers de l'Etat qui les rappelle à la rigueur, les préfets doivent exercer dès 1936 leurs talents de gestionnaires et convaincre les "indigents" au rapatriement. Dès 1936, ils s'en remettent entièrement aux maires des communes d'accueil. Il en est qui prennent totalement en charge achats et préparations des repas ; les réfugiés sont alors nourris par l'intermédiaire des Bureaux de Bienfaisance, des hospices, des cantines scolaires (hors périodes scolaires). D'autres ne prennent en charge que les achats, laissant aux Espagnols le soin de faire leur cuisine. Enfin certains laissent les réfugiés assurer leur intendance : l'allocation leur est versée et ils font eux-mêmes leurs achats et leur cuisine jusqu'à ce que des tracasseries administratives s'opposent au versement journalier des allocations, et sans disposer des fonds, les Espagnols font leurs achats chez des commerçants désignés par les maires. Le sous-préfet de Châteaudun, pour résorber un "excédent de dépense", prend "toutes dispositions pour une comptabilité rigoureuse et que le ravitaillement des réfugiés [...] soit assuré dans des conditions d'économie" : dispositions qui ne vont pas au delà d'un "transfert" de denrées dans une pièce fermée.

Dans tous les départements, dès 1937, il y a délégations de pouvoir aux sous-préfets, à des chefs de service préfectoraux, transfert de compétences à des tiers comptables à leur tour devant leur supérieur de l'allocation dite de "subsistance" allouée par les gouvernements successifs et inversement proportionnelle en 1940 à l'augmentation du coût de la vie. Quoi qu'il en soit, jusqu'en 1939, les préfets, et eux seuls, sont les interlocuteurs du ministre de l'Intérieur (après l'exode de 1939, le ministère de la Santé prend en charge les dépenses de soins).

Les achats

Pour les achats, le préfet du Loir-et-Cher fait procéder en 1937 à des études de marché et appels d'offre¹ et établit lui-même les menus du centre de La Gaudinière. Satisfait de ne pas avoir "gaspillé les deniers de l'Etat", il écrit à son ministre de tutelle que la nourriture "quoique très simple est trouvée suffisante par les réfugiés" de son département. Dans l'Indre, la municipalité d'Issoudun passe un marché de gré à gré², et la nourriture est appréciée par la mère de la jeune Lola E. : "comemos muy bien". En 1939 il en est ainsi pour l'achat du pain destiné au camp de Lucé³ (Eure-et-Loir).

Les menus

La préparation des repas peut être conditionnée par le matériel de cuisson, et si les hospices et les colonies de vacances en sont pourvus, il n'en est pas de même dans les centres organisés à l'intention des réfugiés pour lesquels l'Autorité militaire loue roulantes et matériel de cuisson. Le centre de Beaugency reçoit en 1936 une lessiveuse faisant office de marmite. Le type d'alimentation s'apparente à celui des collectivités avec ses féculents et viandes dites de deuxième ou de troisième catégorie⁴. Mais, c'est une alimentation qui ne prend nullement en compte les habitudes alimentaires espagnoles, si tant est qu'elles soient uniformes, et au cours de ces trois années il apparaît que les Espagnols s'accommodent plus ou moins bien des cuisines locales. Leur laisser effectuer les achats "d'aliments en condiments" (sic) et leur confier la préparation des repas ne peut néanmoins leur être consenti que s'ils sont peu nombreux.

TABLEAU XVIII
Menus dans des centres du Loir-et-Cher
1937 – 1939

PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	DINER	PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	COLLATION	DINER
<i>BEAUGENCY</i> ¹ Café au lait	Soupe grasse P. de T. en purée 1 verre de vin	Soupe grasse Pois cassés 1 verre de vin	<i>VOUZERON</i> ² Café au lait, pain, beurre à volonté 2 fois/semaine remplacé par chocolat	Viande, légume Fromage, Dessert pain à volonté 2 fois/semaine salade	Chocolat ou fromage Pain à volonté	Potage Légumes Fromage Dessert
Café au lait	Bœuf bourguignon Ragoût P. de T. Desserts divers 1 verre de vin	Soupe grasse H. verts en saison 1 verre de vin Salade	<i>SANCERRE</i> ³ Café au lait Pain grillé à volonté	Viande, légume Dessert	Chocolat Pain à volonté	Potage Légumes Dessert
Café au lait	Bœuf mode Purée 1 verre de vin	Soupe grasse Lentilles 1 verre de vin	<i>TROIS-BRIOUX</i> ⁴ Café au lait Pain à volonté	Viande, légume Dessert	Pour chaque enfant qui réclame	Potage Légumes Dessert
Café au lait	Boudin ou andouille ou tête roulée P. de T. Confiture 1 verre de vin	Soupe grasse Haricots rouges Salade 1 verre de vin	<i>NOIRLAC</i> ⁵ Café, pain	Viande, légume Dessert 2 f/semaine		Potage Légumes
Café au lait	Morue Pommes de T. 1 verre de vin	Soupe grasse Macaronis gruyère 1 verre de vin	<i>CHATEAUFER</i> ⁶ Café, pain	Viande, légume Dessert 2 f/semaine		Potage Légumes
Café au lait	Bœuf bourguignon Ragoût P. de T. 1 verre de vin	Soupe grasse Riz au lait 1 verre de vin	<i>LA BROSSE</i> ⁷ Café au lait	Potage, viande, légume ¼ litre vin		Potage Légumes
Café au lait	Tomates vinaigrette Rôti bœuf ou veau ou lapin Haricots blancs Dessert 1 verre de vin	Soupe légumes Haricots Salade 1 verre de vin	<i>LA GUERCHE</i> ⁸ Café au lait Pain à volonté	Viande, légume Dessert, pain à volonté 1/6 litre vin	Pour les enfants	Potage Légumes

TABLEAU XIX

*Menus dans des centres du Loiret et du Cher
1937 – 1939*

PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	DINER	PETIT DEJEUNER	DEJEUNER	DINER
<i>LA GAUDINIÈRE</i> Café au lait	Ragoût Dessert	Potage Légumes	<i>HOPITAL HOSPICE ROMORANTIN</i> Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	(semaine du 4 au 11 mai) Soupe Œufs au plat Macaronis	Soupe Lentilles Purée pour petits
<i>CHAUMONT</i>	2 jours Morue (lundi et vendredi)		Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Hareng blanc Haricots blancs	Soupe Ragoût p. de t., purée pour petits enfants Compote de pommes
<i>SELLES-SUR-CHER</i>	4 fois bœuf 1 fois mouton (dimanche)		Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Boudin Pommes purée	Soupe Lentilles Purée pour petits
Dimanche	Soupe au pain Morue Pommes de terre	Soupe au pain Pâtes	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Œufs au plat Macaronis	Soupe Ragoût p. de t. Compote de pommes
Lundi	Soupe au pain Bœuf Riz au gras	Soupe au pain Pommes de terre	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Hareng blanc Haricots rouges	Soupe Lentilles Purée pour petits
Mardi	Soupe au pain Chèvre Haricots blancs	Soupe au pain Pommes de terre	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Hareng Salade pommes de t.	<i>idem</i>
Mercredi	Soupe au pain Bœuf Pommes de terre	Soupe au pain Pois chiches	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Morue frite Macaronis	Soupe Ragoût p. de t. Purée pour petits
Jeudi	Soupe au pain Chèvre Haricots rouges	Soupe au pain Pommes de terre	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe Œufs durs sauce tomate Haricots rouges	<i>idem</i>
Vendredi	Soupe au pain Morue Pommes de terre	Soupe au pain Pois cassés	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe	
Samedi	Soupe au pain Chèvre Haricots rouges	Soupe au pain Pommes de terre	Café au lait et tartine de pain Lait pour petits	Soupe	

Un plat de viande ou de poisson est servi chaque jour à Châteaufort, Noirlac, Chaumont, Selles-sur-Cher ainsi que dans les centres ruraux du Loir-et-Cher⁵. Le "porc", ou plus exactement le boudin, préparation plus économique, revient souvent au menu dans les centres de Châteaufort et de Noirlac, alors que dans le Loir-et-Cher prédomine la viande de "chèvre"⁶ meilleur marché que le bœuf. L'équilibre budgétaire des centres ne saurait cependant justifier la présentation de viandes im-

propres à la consommation⁷. Partout les légumes servis sont : lentilles, haricots blancs et rouges, pommes de terre, quelquefois macaronis. On note presque partout l'absence, en saison, de légumes verts et de fruits ; carences explicables par les difficultés d'approvisionnement dans les communes rurales où chacun pourvoit à sa consommation⁸. Le maire de Fréteval, pour pallier ces difficultés les réquisitionne chez les agriculteurs. Cependant, ces denrées sont parfois peu appréciées et poireaux, carottes sont rejetés dans certains centres, et les choux verts ne sont pas davantage prisés, pas plus que ne l'est le fromage dans l'Eure-et-Loir, le Loiret et le Loir-et-Cher⁹.

Tous les centres n'offrent pas du "pain à volonté", aliment symbolique de base en France – peut-être un peu moins en Espagne – mais, avant tout calorique et meilleur marché que les pommes de terre d'approvisionnement plus difficile ; quoiqu'il en soit, les réfugiés de Chaumont n'en reçoivent que l'équivalent de "deux à trois tartines par jour" malgré les réclamations d'un membre du comité d'accueil. Le vin est sur certaines tables, sauf sur celles de Châteaufort et de Noir-lac ; or des achats réguliers y furent cependant effectués en 1939. Aliment mythique, et calorique, quoique coûteux (2,50 F le litre), chaque réfugié en aurait consommé journalièrement 0,7 litres!

Aucune mention n'est faite de régime particulier pour certaines catégories de malades – excepté des bons de lait –, les convalescents, ni pour les femmes qui allaitent. Quant aux repas des "enfants", on ne note aucune différence avec ceux des adultes et les collations intermédiaires ne leur sont offertes que dans les centres de vacances gérés par leur personnel.

Aucune plainte n'émane de personnes nourries par les cantines des centres de vacances et les Bureaux de Bienfaisance. Ailleurs, enfermement, vie sous surveillance, menaces de renvoi, ne peuvent museler les réfugiés souhaitant avoir une nourriture sinon plus conforme à leurs goûts du moins de meilleure qualité et qui savent trouver à l'extérieur une oreille attentive à leurs doléances. Directeurs de centres, gestionnaires, autorités administratives doivent en effet compter avec les réclamations et les critiques des comités d'assistance, de certaines organisations politiques ainsi qu'avec les élus départementaux et, en 1937, avec les consulats espagnols. Les directeurs des centres réfutent les critiques émises à l'encontre de la nourriture ; au centre de la Verrerie des Aydes (Orléans) elle "répond aux désirs des réfugiés, tant par sa qualité que par sa quantité" ; petits déjeuners et repas du soir apparaissent pourtant un peu légers au médecin du centre qui déplore le peu de légumes et de fruits ainsi que l'insuffisance de lait pour les enfants¹⁰.

Dans le Cher et le Loir-et-Cher, médecins et préfets estiment au contraire la nourriture servie suffisante en quantité et en qualité¹¹. Le Dr B. en veut pour "preuve", affichant une méconnaissance de la situation espagnole, "le petit nombre de volontaires (400 sur 3 000) ayant demandé à rentrer en Espagne". Toutefois, quantité n'est pas qualité et encore moins gage de sapidité ; c'est ce que constatent des membres du comité départemental d'accueil du Loir-et-Cher, délégués par le préfet pour surveiller le bon fonctionnement des centres. La méconnaissance des habitudes culinaires espagnoles en est souvent la cause. A Châteaufort une "révolte" éclate provoquant le déplacement du préfet qui trouve la "cuisine satisfaisante", et l'introduction de "tomates [...] baïe qui est très commune en Espagne et très appréciée" (sic), aurait amélioré dès lors l'ordinaire. Mais la menace de rapatriement des récalcitrantes fut peut-être, plus que l'adjonction de tomates, responsable du retour au calme. A Romorantin des plats sont renvoyés aux cuisines ; à l'inspecteur départemental d'Hygiène déplorant la monotonie des repas, le directeur de l'hôpital, responsable de la subsistance, rétorque ne pouvoir faire davantage compte tenu de la modicité de l'allocation. Pourtant ce centre bénéficie des prix de marchés et adjudications inférieurs aux prix appliqués dans le département.

La nourriture servie au centre de Lamotte-Beuvron déclenche un "scandale dans la salle à manger" ; les réfugiés s'y plaignent de la qualité de la viande "que du gras et beaucoup d'os" ainsi que du manque d'assaisonnement des plats. A Mennetou-sur-Cher, ce ne sont que "judías tiernas y patatas [...] patatas por la noche y patatas al medio día y sino salir sin comer nada más que el pan"¹². A Pontlevoy la "nourriture n'est pas ce qu'elle devrait être" et à Selles-sur-Cher où les menus sont les moins attrayants les Espagnoles font la grève du petit déjeuner pour obtenir du lait avec leur café.

La *Centrale Sanitaire Internationale* (C.S.I.) après avoir visité tous les centres de l'Eure-et-Loir estime les repas un peu légers dans quelques communes, mais rien ne permet de savoir si une amélioration s'est produite après que les autorités préfectorales eurent pris connaissance des faits. Sans nul doute l'afflux des réfugiés dans certaines communes perturba les circuits de distribution locaux et les habitudes d'approvisionnement des commerçants et il n'est pas certain que les équipements permettant la conservation des denrées, aient été adaptés aux quantités exigées par cette augmentation de population. Si à Châteaufort et à Noirlac par exemple les livraisons étaient quotidiennes, à Chaumont la viande n'était livrée que tous les deux jours.

Quoi qu'il en soit, si ces menus sont répétitifs, peu attrayants et manquent de produits frais, rien ne permet d'affirmer qu'ils furent différents de ceux servis dans les collectivités communales d'assistance (hospices) soumises également à des impératifs budgétaires, ou encore de ceux composant l'ordinaire des Berrichons et des Solognots aux revenus modestes¹³.

Quelques consommations et prix

Centre de Chaumont, du 4 au 18 février 1939 (320 personnes)

100 kg riz	x 3,50F	102 kg pâtes	x 7,30
100 kg haricots blancs	x 6,50	40 kg lentilles	x 7
100 kg merluche	x 4,10	40 kg café	x 19,20
50 kg sucre cristallisé	x 5,40	50 kg sel	x 7,95
100 kg merluche	x 4,10	50 kg sucre	x 5,40
100 kg haricots plats (genre soissons)	x 6,50	15 l huile	x 6
10 l vinaigre	x 2,30		
40 kg café	x 19,20	50 kg sucre cristallisé	x 5,40
50 kg sel blanc	x 7,95	60 kg macaronis	x 7,25
36 kg vermicelle	x 7,25	50 kg pois	x 5,75
50 kg lentilles	x 7	100 kg riz	x 3,50
44 kg viande 4 fois par semaine			
Appel d'offre	600 kg/jour/pain		
	200 kg/jour/viande		

Centre de La Gaudinière, juin-octobre 1937

Lait 25 juin-31 juillet	1 550 l
26 juillet-31 août	70 l/jour
1 ^{er} -19 septembre	956 l
20-27 septembre	810 l
28 septembre-13 octobre	1 500 l

Viande 25 kg/jour

16-31 août (1 912,50 F) (prix au kg ?).

Centre de Selles-sur-Cher, juillet-octobre 1937

Viande de chèvre, juillet-août : 45 à 50 kg tous les 3-4 jours.

17 août-14 septembre : 2 064 F, (3F/kg), soit 688 kg

16 septembre-12 octobre : 1 590 F, (3F/kg), soit 530 kg

Une facture fait état de l'achat en septembre de 400 kg de viande et 385 kg de viande de

bœuf au prix de 7,60F/kg

Légumes, 21-31 août : 100 kg lentilles le 22
 100 kg lentilles le 26
 1 250 kg p. de t. le 21
 800 kg p. de t. le 29
 2-7 septembre : 200 kg lentilles
 5 000 kg p. de t.

Lait, 1^{er}-15 août : 3 600 l¹⁴
 16-31 août : 3 840 l
 octobre : 238 l

Pain, 10-31 août : 6 874 kg
 1^{er}-30 septembre : 945 kg
 1-8 octobre : 1 991 kg
 9-13 octobre : 848 kg

Vin, 6 juillet-30 août : 593 l
 Tous les deux jours : 10 l huile
 Chaque jour : 4 kg café

Centre de Beaugency

Consommation journalière pour 142 réfugiés (5 hommes, 60 femmes et 77 enfants) :

Viande	16 kg	Pain	60 kg
Vin	40 l	Lait	35 kg
Légumes frais	65 kg	Pâtes	6 kg
Légumes secs	16 kg	Riz	8 kg
Sucre	2,50 kg	Café	0,40 kg

Hôpital-hospice d'Orléans, 16-31 mai 1939

Café torréfié	74 kg	Sucre	146,500 kg
Coquillettes	26 kg	Lentilles	114 kg
Haricots blancs	87 kg	Macaronis	27 kg
Haricots rouges	137 kg	Nouilles	58 kg
Oeufs frais	1370 kg	Pois cassés	82,500 kg
Pommes de t.	4100 kg	Pois ronds	114 kg
Riz	23 kg	Sel	100 kg
Semoule	15 kg	Huile	100 l
Tomates 4/4	13 kg	Vinaigre	92 l
Lait	2560 l	Vin	2613 l
Viande boucherie	626 kg	Charcuterie	235 kg
Pain	3648 kg		

Dans ce même état de dépenses établi pour un nombre de 11 214 journées d'hébergement, soit pour 659 personnes (adultes et enfants), figurent, une facture non détaillée de "poisson", une non détaillée de "fromage", quatre de "gâteaux" et une de "bananes". Toutes ces factures furent établies pour des livraisons à des populations comptant des "adultes" et des "enfants", vocable désignant aussi bien les nourrissons que les adolescents, et qui ne permettent pas d'effectuer un calcul, même approximatif, des rations.

Le lait, une denrée rare

Le lait est une denrée rare. En 1937, après les doléances de réfugiées de Châteaumeillant (Cher), une plainte est adressée au préfet par le consulat général d'Espagne à Bayonne. En septembre une circulaire ministérielle est envoyée aux préfets après le décès d'un nouveau-né espagnol "dont la mort semble devoir être attribuée à la sous-alimentation en lait". Dès 1937, dans tous les départements, les médecins des centres instituent un système de cartes de rationnement révisées périodiquement. Or, cette même année, "aucun fournisseur ne peut ou ne veut s'engager à livrer le lait" dans un centre du Loir-et-Cher et les nourrissons de Selles-sur-Cher sont nourris au lait condensé¹⁵. Pour ce même centre, en 1939, des factures de pharmacie font apparaître l'achat de lait en poudre "Dryco"¹⁶ et le préfet recommande de limiter la consommation de lait frais aux nourrissons et malades ainsi qu'au "café au lait du matin". A Chaumont il n'est consommé que 70 litres par jour (soit 3/4 de litre pour cinq personnes). A Lamotte-Beuvron, alors que le préfet avait prévu 20 litres par jour pour les seuls nourrissons et jeunes enfants, le directeur estime pouvoir se contenter de 5 litres pour les 426 réfugiés.

Partout les directeurs se plaignent des difficultés d'approvisionnement en lait frais. Dans le Cher toute personne adulte ou enfant demandant du lait n'obtient ainsi sa carte qu'après consultation médicale. Dans le Loir-et-Cher, le maire de Fréteval le "réquisitionne" au détriment des jeunes veaux provoquant des protestations. Toutefois, en Région Centre le cheptel bovin fut affecté par une épidémie de fièvre aphteuse¹⁷ qui retentit sur la production laitière, et les conditions climatiques durant l'été 1937 et l'hiver 1938-1939 perturbèrent l'alimentation du bétail or les réfugiés arrivèrent en février 1939 à une période de faible production laitière. En juin 1940 la France connaît le régime des cartes de rationnement et les circuits économiques sont désorganisés. La vente de lait condensé est interdite sauf pour les enfants de moins de dix-huit mois avec certificat du maire et pour les malades ; mesure d'ordre général qui ne frappe pas uniquement les petits Espagnols¹⁸. Pour pallier ces carences des mères espagnoles sollicitent l'aide de l'un des comités d'assistance aux réfugiés espagnols : la *Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés en France*.

5. 1. 2. Vêtements et objets de première nécessité

Dès 1936, les réfugiés arrivent presque tous sans bagages¹⁹ et démunis de ressources. Le maire d'Orléans doit consentir une avance pour permettre l'achat de vêtements chauds à l'approche de l'hiver.

En 1937, ceux du Cher, aussi démunis, utilisent les sacs de couchage "prêtés" par l'Armée, pour se coudre du linge de corps²⁰ et la municipalité d'Issoudun achète à ses frais du tissu²¹.

Lors des arrivées de février 1939, les médecins du Cher ne peuvent se conformer aux instructions ministérielles concernant l'épouillage faute de pouvoir offrir aux réfugiés des vêtements de rechange.

Malgré les réclamations des autorités départementales, A. Sarraut, ministre de l'Intérieur, dans un souci d'alléger les dépenses, ainsi que M. Rucard ministre de la Santé à qui incombe en 1939 la fourniture de l'habillement, restent très mesurés dans l'attribution de crédits, préférant susciter des dons. Fin mai 1939 les dons ne suffisent plus à combler les besoins dans le Cher :

Femmes	Chemises	858	Hommes	Chemises	150
	Pantalons	903		Caleçons	150
	Combinaisons	918			
	Chemises nuit	275			
	Bas	130			
	Mouchoirs	125			
Filles		4 à 8 ans	8 à 13 ans	13 à 16 ans	
	Chemises	165	175	153	

	Pantalons	165	175	153
	Combinaisons	14	50	90
Garçons	Chemises	135	177	160
	Culottes	135	177	160
	Vestes		55	90
	Chaussettes	15	55	90
	Mouchoirs		200	
	Paires chaussures		33	

Les populations des départements répondirent largement, lors de l'exode, aux appels lancés par les préfets, les maires, les comités et les organisations syndicales. Tous les dons centralisés par l'administration, en particulier par les services de l'Assistance Publique (A.P.), furent mis à la disposition des directeurs des centres²². La répartition ne fut pas toujours équitable et après réclamation des réfugiées de Pontlevoy il apparut que la "directrice espagnole" n'en faisait bénéficier qu'un petit nombre de ses amies, le surplus restant entassé, non déballé. A Lamotte-Beuvron, inutilisés et entreposés dans une pièce que certains utilisèrent à d'autres fins, les vêtements furent souillés par des déjections et le maire déplora que la distribution en eut été confiée aux réfugiés. Toutefois, ces dons renferment très peu de linge de corps et encore moins de chaussures, articles que ne peut faire ressembler le directeur du centre de Lamotte-Beuvron par manque de crédits. En mai 1939 il en faudrait 373 paires –tailles non précisées– à Lucé, et les préfets du Loir-et-Cher et du Loiret réclament respectivement :

enfants	900 et 500 paires (22 au 27)
femmes	600 et 500 paires (35 au 39)
hommes	50 et 50 paires (37 au 44)

Tous les responsables des centres demandent, dès 1937, des objets de toilette que la modicité des allocations ne leur permet pas d'acquérir : les enfants d'Issoudun sont ainsi conduits aux douches sans serviettes²³. Dans leurs appels à la générosité, préfets, maires ainsi que comités d'accueil, demandent aux populations de pourvoir à ces besoins. Les critiques sur l'état de propreté des Espagnols, en particulier en 1939, sont fréquentes dans la presse régionale. Mais le savon, ainsi que les produits lessiviels, sont rares parce que coûteux. Le préfet du Loir-et-Cher, estimant cependant les distributions de savon suffisantes pour satisfaire aux besoins et la "consommation bien supérieure aux besoins normaux", suggère de supprimer à Romorantin les achats de vin et de limiter la consommation de lait pour acheter le savon que le gestionnaire du centre juge nécessaire. Il n'est fourni aucune protection aux femmes lors de leurs menstruations, et si le préfet du Cher le déplore, le secours pour celles de l'hôpital annexe de Saint-Marceau d'Orléans arrive par des voies inattendues ; après un appel "discret" auprès de ses paroissiennes, Mgr Aubry, coadjuteur de l'évêque leur fait parvenir le linge nécessaire.

Les dons à l'attention des nouveau-nés et des nourrissons sont rares et les directeurs de centres doivent se procurer layette et accessoires de toilette. Les services de l'Assistance Publique du Cher, estimant que les réfugiées n'entrent pas dans la catégorie des "indigentes", n'offrent pas aux jeunes accouchées le trousseau offert à celles "indigentes" du département.

Aussi généreuses qu'aient été les populations, à l'automne 1939, les dons sont épuisés. Les maires d'Abondant, Berchères-les-Pierres, Châtillon-en-Dunois, Dangeau, Donnemain, Illiers, Laneray, Laons, La Loupe, Le Mée, Molléans, Oucques, Voves, ainsi que des réfugiées du camp de Bois-Brûlé, de Châteaufort, de Berchères-les-Pierres, doivent faire appel à l'approche de l'hiver à la générosité de la *Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés en France*.

5. 2. LA SURVEILLANCE

A priori, après l'application aux frontières, ou à l'arrivée dans les départements, des mesures prophylactiques édictées par la convention sanitaire internationale, rien ne s'oppose à la dispersion des Espagnols dans les villages d'accueil, ni n'interdit de sortir des centres, ni de se mêler à la population.

5. 2. 1. La quarantaine sanitaire

Jusqu'en 1939 on ne note de mise en quarantaine rigoureuse que dans le Loir-et-Cher. En 1938 à Issoudun un avis à la population diffusé par voie de presse, recommande "en raison de l'état sanitaire [...] d'éviter tout contact"²⁴ et la quarantaine sanitaire se prolonge en raison d'une épidémie de rougeole²⁵.

En 1939 le ministre de la Santé, absent jusque-là dans les décisions prises au niveau ministériel, entend ne pas engager sa responsabilité en cas d'épidémie. Pour éviter tout contact avec les populations, conformément à ses instructions, la surveillance est rigoureuse dans la plupart des centres, et si les réfugiés hébergés par les municipalités d'Eure-et-Loir ne semblent pas avoir été consignés avec beaucoup de rigueur il n'en est pas de même dans les autres départements.

Préfets, sous-préfets interdisent les accès aux centres²⁶. De nombreux maires, se conformant aux instructions préfectorales prennent des arrêtés interdisant l'approche ainsi que le stationnement aux abords des centres. Il en est ainsi à Châteauneuf-sur-Loire, Châteauroux²⁷, Châtillon-sur-Indre et dans les centres du Loir-et-Cher de Chaumont, Cour-Cheverny, Fréteval²⁸, Herbault, Huisseau-sur-Cosson, Montlivault, Muides, Ouzouer-le-Doyen, Pontlevoy, Romorantin. S'ils ne prennent aucun arrêté concernant leur centre, les maires de Briare et d'Issoudun n'en autorisent pas pour autant l'accès. A Buzançais le cordon sanitaire est matérialisé par "une double rangée de barbelés" autour de l'église²⁹. Un mois après l'exode de février, le préfet du Loiret ainsi que la municipalité d'Orléans déplorent de devoir disperser dans les communes les réfugiés rassemblés à la Salle des Fêtes au risque d'une "contamination des populations". Le risque épidémique n'est pas écarté et des cas de rougeole et d'oreillons sont signalés à Noirlac ainsi que dans les centres du Loir-et-Cher au-delà de la fin de la quarantaine. L'institutrice de Lamotte-Beuvron et ses élèves ne peuvent ainsi offrir une fête et des "gâteries" aux enfants réfugiés malgré l'intervention d'un conseiller général.

5. 2. 2. Une vie quotidienne sous surveillance

Pour l'année 1936, la seule mesure de surveillance s'applique aux hommes hébergés à Orléans pendant leurs repas pris au 8^e Régiment de Chasseurs.

A partir de février 1939 les instructions ministérielles ne cessent de rappeler aux préfets la surveillance étroite dont il convient d'entourer les réfugiés³⁰. Dans les centres du Loir-et-Cher gardes champêtres et gendarmes restent très vigilants. A Selles-sur-Cher ainsi qu'à La Gaudinière, malgré leur hébergement loin des populations, les Espagnols sont placés sous leur garde permanente. Les représentants de l'ordre requis par l'Autorité préfectorale du Cher et celle du Loir-et-Cher, appliquent à la lettre les consignes ; les contrôles exercés par la gendarmerie ne permettent à aucun réfugié de "quitter le cantonnement où ils sont connus".

Dans les centres importants, les gendarmes sont omniprésents. A Chaumont, Lamotte-Beuvron ainsi que dans le Cher, la surveillance s'exerce en permanence. A Romorantin, ceux de Selles-sur-Cher et un militaire de la brigade de Romorantin sont présents de 13 heures à 17 heures. La nuit, des rondes sont effectuées pour "prévenir les incendies". Des rondes "de nuit comme de jour" sont effectuées à Savigny et Herbault et la brigade de Selles-sur-Cher reste vigilante. Quant aux militaires envoyés en Loir-et-Cher et rassemblés dans les centres de Montoire et de Lamotte-Beuvron, ils sont soumis à une "surveillance spéciale très discrète". Dès son ouverture en septembre 1939, le

centre de Bois-Brûlé est doté d'un poste de police permanent – gendarmes et cinq hommes de troupe – et l'on peut se demander si l'épidémie de diphtérie qui se déclare les premiers jours justifie à elle seule cette surveillance étroite. A aucun moment la surveillance ne se relâche dans l'Indre : constante "quoique discrète" à Issoudun elle est "serrée" à Châteauroux. Au Blanc le conseil municipal émet le vœu de voir renforcée l'action de la police municipale, "qui ne saurait être détournée de son rôle"³¹. Des postes fixes perdurent dans les centres du Cher jusqu'en septembre 1939 ; en juillet le peloton de gardes mobiles de Saint-Amand-Montrond prend le relais de la gendarmerie à Châteaufort et à Noirlac où sont affectés respectivement huit et quatre hommes. Le centre de La Guerche est gardé en permanence par deux gendarmes jusqu'à sa fermeture en février 1940. Des élus locaux du Loiret appliquent également à la lettre les consignes de sécurité ; à Sandillon l'isolement est assuré par la gendarmerie de Jargeau, et la municipalité de Pannes regrette de ne pouvoir "faire exercer une surveillance constante" à l'encontre d'un indiscipliné "presque continuellement absent du cantonnement". En août le centre de la Verrerie des Aydes (Orléans) est toujours gardé par la gendarmerie, et malgré les circonstances l'administration préfectorale sollicite l'aide de la troupe pour pallier la mobilisation des gendarmes.

Aucune enceinte n'est cependant infranchissable et à Orléans, la jeune Teresa et ses compagnes s'échappèrent pour aller au bal par une ouverture pratiquée dans la clôture. Les réfugiées de l'annexe de Saint-Marceau furent autorisées à se rendre, sous surveillance, aux traditionnelles fêtes de Jeanne d'Arc ; seule restriction, la rue principale leur fut interdite. Mais en ce 8 mai 1939, la ville recevait le Président A. Lebrun et le nonce apostolique.

On ne regarde qu'avec une extrême méfiance ces républicains espagnols arrivés précédés d'une réputation souvent peu à leur avantage. Qu'une infraction soit constatée et un soupçon pèse sur tout le groupe³². Après la crainte de la propagation d'épidémies, crainte justifiée néanmoins, préfets, sous-préfets et la plupart des maires, au nom du maintien de l'ordre, s'emploient à empêcher les contacts avec le monde extérieur. Tout ce qui peut amener le réfugié à contester l'organisation des centres, à s'opposer par tous les moyens à un rapatriement, à s'évader de l'univers des centres, est suspect. Tout manquement à la discipline fait peser une épée de Damoclès sur les fautifs : le refoulement en Espagne.

5. 3. LA VIE AU QUOTIDIEN

Plus encore que les rapports administratifs, source presque exclusive de cette approche d'un quotidien, la correspondance échangée entre réfugiés des départements aurait peut-être permis d'en faire une synthèse plus fidèle. Seulement, soit que le courrier ait été intercepté, soit que les réfugiés aient échangé peu de correspondance, le matériau est presque inexistant. Les rares lettres trouvées dans les liasses d'archives du Cher, de l'Eure-et-Loir, et du Loir-et-Cher, émanaient de conjoints internés dans les camps du Midi, de familiers demeurés en Espagne ou, mais plus exceptionnellement, de jeunes réfugiées hébergés dans d'autres départements.

5. 3. 1. Une vie bien réglée

L'encadrement des centres importants, supervisé par les préfets, les sous-préfets ou leurs mandants, est assuré par des directeurs français ou espagnols nommés par l'autorité préfectorale, à charge pour ces derniers de confier des responsabilités à du personnel réfugié. Tous ont pour mission de veiller à l'ordre et à la discipline et de faire respecter, lorsqu'il en existe, un règlement intérieur. Dans les centres ruraux, les maires sont les seuls responsables devant l'autorité préfectorale.

A Montargis, où le sous-préfet et son épouse, assistés d'un chef de cantonnement, assument en 1937 l'administration du centre de la rue Dom Pedre, toute infraction est passible d'une peine de police. A Beaugency un emploi du temps rythme la vie du centre mais les réfugiés bénéficient de plages de liberté³³. Dans le Loir-et-Cher, en 1937 comme en 1939, c'est un règlement quasi mili-

taire, édicté par le préfet, qui régit la vie quotidienne des adultes et des enfants de Selles-sur-Cher et de La Gaudinière³⁴. Ordre et propreté doivent régner partout, et les gendarmes se chargent parfois de l'inspection des cantonnements y compris dans les centres ruraux ; ainsi ceux de la brigade d'Oucques "profitent-ils de toutes les circonstances pour visiter les centres et ils tiennent notamment la main à ce que ceux-ci soient entretenus dans un grand état de propreté".

5. 3. 2. Les contacts avec le monde extérieur

Dans tous les départements, le cordon sanitaire levé, les interdictions de visites dans les centres perdurent et on s'emploie à éviter tout ce qui pourrait perturber la discipline imposée.

Les visites

A Gien le Dr Dézarnaulds ne peut autoriser les visites qu'un ou deux jours par semaine "afin d'éviter que l'ordre soit troublé". L'intervention de membres des comités d'accueil pour adoucir ce qui s'apparente à une réclusion reste sans effet. Les centres, malgré l'étroite surveillance policière, ne sont cependant pas des univers inviolables. Les interdictions ne sont pas un obstacle infranchissable et des membres d'organisations politiques ou syndicales, des étrangers aux communes ou aux départements parviennent à entrer en contact avec les réfugiés.

Les sorties des centres

Dès 1937, les instructions ministérielles ne cessent de rappeler aux préfets la surveillance étroite dont il convient d'entourer les réfugiés. Aucune ne stipule néanmoins, la quarantaine achevée, d'empêcher les sorties dans les villages d'accueil. Les réfugiés du Loir-et-Cher ne bénéficiaient pourtant d'aucune liberté de mouvement, gardes champêtres et gendarmes restant très vigilants. A Selles-sur-Cher ainsi qu'à La Gaudinière, malgré leur hébergement loin des populations, les Espagnols sont placés sous leur garde permanente.

A condition qu'ils respectent les horaires fixés par les directeurs des centres, les réfugiés de Beaugency, Montargis et Issoudun sont libres de se déplacer dans les limites communales ; il leur est cependant demandé de ne pas se rendre en ville en groupe et à Issoudun, il est dit que les consignes "s'adoucissent" ; les réfugiés peuvent sortir en ville faire "leurs courses" et aller à la baignade. Moins favorisés que ces derniers autorisés à fréquenter les lieux de baignade où certains apprennent à nager, éloignés de la ville, les réfugiés de La Gaudinière (Loir-et-Cher) se voient interdire d'aller en forêt où leur promenade "peut créer les plus grands dommages". A Issoudun les consignes "s'adoucissent" et les réfugiés peuvent sortir en ville faire "leurs courses" et aller à la baignade³⁵.

En 1939, quand elles ne sont pas définies dans les règlements internes, les sorties demeurent à la discrétion des directeurs de centres et des maires tenus de se conformer aux instructions préfectorales³⁶. Fixées entre 13 h et 18 h par le préfet du Loir-et-Cher elles sont soumises à des demandes d'autorisation limitées chaque jour. Limitation qui lui "a semblé suffisante puisqu'il n'y a pas de demande tous les jours", mais qui, avec l'omniprésence de la gendarmerie, vont à l'encontre d'un rapport au ministre de tutelle stipulant que les réfugiés sont "souvent mêlés à la population". Les forces de l'ordre veillent en effet à la stricte observance du règlement et ne tolèrent aucune dérogation, même pour l'assistance au bal des conscrits ou au bal public lors de la fête locale de Souday. Pour avoir préféré le bal dans une commune voisine à la corvée de ramassage du lait, quatre adolescents de Saint-Julien-du-Cher durent exécuter de "dures besognes" pour le compte de la municipalité. Les prés alentour des centres garantissent aux réfugiés le "grand air tous les jours" ; étant ainsi supposés bénéficier de rations suffisantes d'oxygène, les escapades dans les champs ou les bois leur sont interdites.

Peu d'éléments nous permettent de connaître la réglementation en vigueur dans les centres

des autres départements. Dans le Cher, les absences ne sont autorisées qu'"en petit nombre et après accord des maires des communes intéressées". Dans l'Indre, les réfugiés de La Châtre ne peuvent sortir qu'en groupes accompagnés d'un responsable, tandis que ceux de Châtillon-sur-Indre sont libres d'aller et venir³⁷. Quelques maires souhaiteraient cependant rendre la liberté à leurs hôtes après la quarantaine sanitaire, mais le "règlement" doit être "uniforme". Toutefois, incohérence de l'administration, alors que les Espagnols sont assignés à résidence dans les centres, une circulaire invite les préfets à leur délivrer un laissez-passer provisoire muni d'une photographie. Plus que l'aposition de photographies et des empreintes sur les documents qui pose des problèmes matériels et financiers, la mesure, appliquée à des réfugiés dépourvus de ressources est jugée inutile par le préfet du Loir-et-Cher.

La pratique religieuse

Le rapport à la religion ressort peu des documents. Dans les centres du Loir-et-Cher, la demande n'est pas spontanée, même si la plupart des réfugiés font profession de la religion catholique. Excepté dans ce département où des membres du comité d'accueil s'enquirent de leur désir, il n'apparaît nulle part que l'on se soit préoccupé de la pratique religieuse de ces républicains espagnols très souvent accusés par la presse d'avoir laissé libre cours pendant la guerre civile à des explosions d'anticléricalisme. En 1937, en refusant d'accorder un droit de visite au prêtre réclamé par des réfugiés, le préfet du Loir-et-Cher entend bien ainsi marquer sa volonté de ne favoriser aucune chapelle. En 1939 quelques uns ont la possibilité de participer aux offices dominicaux ; ceux de Châteaudun³⁸ et d'Orléans-Saint-Marceau sous la surveillance de libres-penseurs, ceux d'Issoudun accompagnés par un conseiller municipal socialiste qui "s'est dévoué"³⁹, et dans ces trois villes, on ne peut que constater l'absence de représentants de la communauté catholique. Deux nouveaux-nés dont la sage-femme et un adjoint sont les parrains, sont baptisés à La Châtre⁴⁰ et pour célébrer l'entrée dans la communauté chrétienne de deux petits Espagnols, sous préfet et maire assistent à la cérémonie.

Aucune autre manifestation religieuse, notamment au moment de la mort, n'est rapportée et les avis d'obsèques relevés dans la presse ne mentionnent aucun passage à l'église⁴¹.

Nous devons néanmoins nous garder de conclure à l'absence de sentiment religieux. Nous aborderons dans un chapitre ultérieur l'attitude du clergé dans ces départements. Il nous a été rapporté qu'en l'absence du certificat de baptême, un prêtre refusait d'admettre que deux fillettes avaient été baptisées en Espagne.

La presse

Jusqu'en 1939 aucune censure n'interdit l'introduction de quotidiens ou de périodiques dans les centres et en 1937 *L'Humanité* est "apporté chaque matin" aux réfugiés d'Issoudun⁴².

En 1939, en revanche, elle s'exerce avec sévérité et la diffusion de *La Voz de Madrid*, malgré les avis de recherche paraissant dans ses colonnes, ainsi que *L'Humanité* sont interdites dans les centres⁴³. Interdiction contournée par les réfugiés d'Onzain qui reçoivent régulièrement la presse communiste, apportée sous le manteau par le facteur. Quelques sympathisants font parvenir dans les centres de l'Indre les journaux du Secours populaire rapportant la Loi des "Responsabilités politiques" édictée par Franco⁴⁴. Seul *L'Indépendant des Pyrénées-Orientales* offrant aux réfugiés une rubrique leur permettant de rechercher des membres de leur famille est distribué gratuitement jusqu'en avril 1939⁴⁵.

Cela étant, que la presse jugée subversive soit interdite ne signifie pas qu'un autre type d'information soit autorisé. En 1939, au nom de la sécurité de l'Etat, mais également pour ne pas freiner les retours, brochures et tracts suspects ne sont pas les seuls interceptés et examinés avant d'être remis aux réfugiés. "Ces mesures (qui) devront être appliquées aux plis fermés adressés nominative-

ment [...] dont l'aspect extérieur donne lieu à penser qu'ils contiennent des tracts subversifs". Choix arbitraire confié à un service public et qui ouvre la porte aux indiscretions.

5. 3. 3. Au nom de la morale

Si la continence fut de règle en son temps sous les voûtes de l'abbaye de Noirlac, elle perdure au nom de la morale en février 1939 de par la vigilance exercée par des gardes républicains, lesquels, à cause de la mixité, "n'y dorment que d'un œil"⁴⁶. Les religieuses de l'Hôpital de Bourges, ne sont pas plus indulgentes ; le jeune A.T., trop ardent dans les hommages adressés à quelque membre féminin du personnel infirmier est ainsi muté à l'hôpital auxiliaire de Saint-Amand-Montrond⁴⁷ où les soins ne sont assurés que par du personnel féminin auxiliaire espagnol. Ailleurs un maire estime que ces "femmes trop hardies" souhaitant faire venir leur mari provoqueraient un "véritable scandale. Il est certain que la vie en collectivité dans des locaux inadaptés ne facilite pas la rencontre des couples et le directeur du centre de Bois-Brûlé demande que des sanctions soient prises à l'encontre des contrevenantes voulant retrouver leur mari le soir. Cependant favoriser quelques heures d'intimité à des couples réunis lors d'une permission du conjoint ne déclenche pas systématiquement un scandale. A Orléans, les premiers couples réunis bénéficièrent d'une chambre d'hôtel, les autres durent s'accommoder du local où étaient confectionnés des matelas. A Noirlac le sous-préfet autorisa une des femmes à s'absenter deux jours du centre⁴⁸ pour retrouver son conjoint prestataire permissionnaire. Peut-être est-ce à quelques-unes de ces rencontres que des enfants durent d'y naître en mars 1940.

Il va sans dire que la prostitution n'était pas tolérée et devait le cas échéant faire l'objet d'un "compte-rendu circonstancié". Les quatre "hétaïres espagnoles"(sic) ne durent ni troubler la tranquillité des centres près de Saint-Amand-Montrond, ni attenter aux bonnes mœurs des populations françaises, car le sous-préfet ne suggéra leur renvoi sur le centre dit "Dépôt des Haras" de Perpignan qu'en août 1939. Mœurs "légères" ou claustrophobie ? Quelques jeunes femmes "qui ne pouvaient pas s'en passer" s'évadaient de temps en temps du centre de Lucé ; rien ne permet cependant d'affirmer qu'elles tentèrent d'exercer le plus vieux métier du monde dans les rues chartraines. Au centre d'Issoudun le rejet vient des réfugiées qui supportent difficilement la promiscuité avec des prostituées source "d'une mauvaise ambiance". En tout cas, la presse locale prompte à fustiger les faits et gestes des réfugiés ne mentionne aucune atteinte aux bonnes mœurs dans les villes et villages.

Les liens avec l'Espagne

Les liens avec l'Espagne sont rares et difficiles. Un appareil récepteur loué en 1937 par l'un des directeurs de centre pour distraire ses pensionnaires ne produit pas l'effet escompté. Après la chute de Bilbao, une dizaine de "nationalistes" et des "républicains" vivent en plus ou moins bonne harmonie au centre de La Gaudinière. Des "républicains" originaires de Bilbao réclament une émission de Barcelone ou de Valence et se plaignent de n'entendre que Bilbao, soupçonnant le directeur "d'être fasciste"⁴⁹. Excepté le camp de Lucé⁵⁰ auquel le Comité de la section départementale d'Eure-et-Loir de *Radio-Liberté* offrit un appareil, aucun autre centre ne semble avoir bénéficié de ce qui aurait pu maintenir un lien entre les réfugiés et l'Espagne, quelle que fut leur adhésion à l'une ou l'autre cause.

La correspondance est rendue difficile par le manque de papier à lettres, d'enveloppes et de timbres que l'allocation journalière ne permet pas d'acquérir. Tous doivent compter sur la générosité des comités d'assistance et des populations. En 1937, la mère de la jeune Lola E. hébergée à Issoudun se plaint de ne pouvoir écrire à Santander faute de timbres⁵¹. L'achat de ces derniers obère les finances de l'Etat qui n'en fournira dans les centres qu'à partir de juillet 1939 et en quantités limitées (deux par mois et par réfugié). Mais ces timbres à 0,90 F, distinctifs, bleus et frappés d'une sur-

charge "F", n'étant valables que pour affranchir des lettres du régime intérieur et franco-colonial, ne permettent pas les échanges avec l'Espagne. En 1939, les directeurs des centres font appel à la générosité des comités d'accueil, mais les dons sont insuffisants et des lettres sont remises non affranchies aux chefs de camps. Sans le concours de bonnes volontés, ce courrier n'est pas acheminé les préfets n'étant pas autorisés à centraliser les lettres car leur ministre de tutelle "ne peut prendre sur lui d'acheminer des correspondances entre étrangers". Les lettres du centre de Lamotte-Beuvron à destination de l'Espagne sont toutefois expédiées une fois par semaine.

Seul contact avec les familles demeurées en Espagne ou réfugiées en France, le nombre de missives leur est compté. Les Autorités du Loir-et-Cher, se conformant à la lettre aux directives ministérielles⁵², veillent à ce qu'ils n'envoient pas plus d'une lettre par semaine en février 1939, puis deux par mois ensuite. Crainte vaine car la comptabilité des messages envoyés en avril par exemple, fait apparaître que peu de courrier part des centres, comparativement au nombre de réfugiés :

Lamotte-Beuvron	78 (397 réfugiés)	Huisseau	15 (48)
Souday	10 (72)	Herbault	2 (9)
Savigny	3 (103)	Muides	6 (34)
Montoire	7 (37)	Ecoman	2 (32)
Sargé	4 (46)	Josnes	1 (25)
L'Audronnière	5 (215)		

Dans l'Eure-et-Loir, les commandes de timbres augmentent après août 1939 et atteignent un maximum en octobre, mois qui correspond à la venue des camps du Midi des hommes engagés en tant que prestataires. Les réfugiés du Cher recevaient du courrier de familiers demeurés en Espagne, mais les quelques lettres non remises à leur destinataire parce que "rapatriés", ne permettent pas d'affirmer que tout le courrier en provenance d'Espagne était remis aux destinataires. En effet, les nouvelles relatant les conditions de vie difficile, le rationnement, les incitations à retarder un retour, allaient à l'encontre de la politique gouvernementale. Le préfet du Loir-et-Cher, ainsi que le sous-préfet du Cher le déplorent et dans d'autres départements des préfets remirent du courrier intercepté aux Autorités espagnoles. Quant à la correspondance émanant de conjoints internés dans les camps du Midi elle n'était en rien compromettante. Au pire tel mari incitait sa femme à ne pas retourner en Espagne⁵³ et la rassurait sur ses fréquentations féminines. Lettres banales et touchantes de couples, de jeunes pour lesquels dans ces univers clos et peu souriant la vie reprenait ses droits. Mais, lettres également au travers desquelles transparaissent les ruptures au sein de couples séparés depuis trop longtemps :

De oliva mi costilla le escribo en este instante, la quise y la quiero. ¿ Pero Consuelo ? Míntiría si te dijese que la distancia aleja los corazones. Y no respondo que llegase a querer otra tanto o quizá más. El hombre al igual que la mujer necesita calor y cariño [...] son tres años que fuera de ella estoy, esta mujer buena para mí, pero el destino de ella me separó, y el mismo destino un buen día puede poner otra parecida en mi camino, y no respondo de lo que puede pasar⁵⁴.

Les idylles

Les idylles échappent à toute surveillance policière. Dans l'un des centres du Cher, deux jeunes Espagnols souhaitent légaliser leur union. Mais les parents du jeune homme, âgé de vingt ans, sont "dits décédés", il ne possède aucun papier (la jeune fille âgée de 18 ans est accompagnée de sa mère), et il effectue sa demande au moment où les pouvoirs publics accélèrent les rapatriements. Or un décret du 12 novembre 1938 interdit le mariage des étrangers qui ne seraient pas autorisés à séjourner sur le territoire français "dans les conditions déterminées par l'article 1^{er} du même texte" (art. 7 à 9) ; l'officier de l'état civil doit exiger la justification que cet étranger a obtenu des autorités administratives compétentes une autorisation de séjour accordée pour une durée supérieure à un an⁵⁵. Pour ces deux jeunes réfugiés ne remplissant aucune des conditions de domicile et de résidence prévues par la loi, seul un agent diplomatique aurait pu intervenir.

Plus rares, ou du moins ne troublèrent-elles pas la conscience des élus ayant accueilli des Espagnols en 1937, sont les rencontres entre Espagnols et Françaises. Il en est qui laissèrent des preuves tangibles, reconnues ou non, dans le Cher et dans le Loir-et-Cher⁵⁶ et en 1939 Francisco A., sollicite du préfet du Cher l'autorisation de venir à Charenton pour reconnaître un enfant né d'une Française.

Malgré les brimades dont ils sont l'objet, quelques réfugiés veulent manifester la gratitude des républicains espagnols envers ceux qui les avaient accueillis et leur attachement à la démocratie pour laquelle ils avaient combattu. Les réfugiés du Blanc, pourtant bien mal accueillis dans cette ville, envoient une délégation déposer une gerbe au monument aux morts le 1^{er} mai 1939 : "Les réfugiés espagnols à leurs frères morts pour la France". Fin juin, un groupe de Dreux fait parvenir à A. Sarraut, un message de sympathie à la suite de la catastrophe du "Phoenix"⁵⁷.

Monsieur le Ministre

Les Républicains espagnols hébergés dans cette ville, vous prient d'accepter nos condoléances les plus attristées et d'ajouter notre affection au deuil national pour la perte du sous-marin "Phoenix" et la mort des 71 hommes qui formaient son équipage.

Nous vous prions aussi Monsieur le ministre de témoigner notre solidarité avec le peuple français et tout spécialement avec les familles des victimes de cette catastrophe qui dans ce moment frappe toute la France et qui nous fait rappeler les disparitions survenues il y a bien peu de jours encore des sous-marins "Squalus" et "Thétis" nous amenant à nous demander comment ces douloureux accidents peuvent se produire seulement dans des bâtiments appartenant à des pays démocratiques.

Pour les réfugiés : Francisco Lopez Silva, Alfredo Otero, Dr Martin Sanz.

Dans ces univers clos, sous surveillance, les loisirs sont rares. Bals publics et manifestations locales sont sinon interdits du moins sévèrement contrôlés, et si les réfugiés d'Issoudun sont autorisés à se rendre à la Foire-Exposition c'est par groupes encadrés. A leur intention, la société de gymnastique "l'Issoldunoise" organise une séance récréative, mais dans la cour du centre⁵⁸. Ailleurs ils sont absents des nombreuses séances récréatives données en leur faveur⁵⁹. A Buzançais un "pick-up", leur permet de danser au son de l'accordéon⁶⁰. A La Gaudinière, des jeux sont organisés le 15 août à l'intérieur du centre et les seuls "loisirs" en 1939 pour les réfugiés des camps du Loir-et-Cher sont les promenades, sous surveillance et loin des populations, c'est-à-dire en rase campagne.

Pour se distraire les réfugiés d'Orléans montent quelques petits spectacles avec un accompagnement musical réalisé à l'aide de papier et de fils métalliques⁶¹. Ils donnent une représentation au préfet et composent une chanson, "Llanto del Campo de Orléans", dont les paroles amères, voire pathétiques, et qui ne sont pas des plus amères⁶² ne suscitèrent aucun adoucissement dans leur condition de vie.

Soy un pobre huerait
 Porque era muy pequeñito
 Cuando a mis padres perdí
 En aquel aciago día
 Que una bomba destruía
 La casa donde nació.
 De lismona yo he vivido
 Y en duro suelo he dormido
 Nunca cariño encontré
 Que el amor que yo tenía
 Era el de la madre mía
 Y ya no la volveré a ver

Refrain

Me falta el Consuelo
 Que precisa un niño
 Me falta el cariño

Yo reciojo las colillas
 Y bromeo a las chiquillas
 Que son de mi edad
 Siempre soy un solitario
 En un penoso calvario
 Sin tener felicidad
 Cruzo del mundo el camino
 Ignorando mi destino
 Que al presente negro es.
 Yo huyendo de las mitrallas
 Que arrojaban las canallas
 Vine a terreno francés
 Y ahora vivo refugiado
 Y me tienen bien guardado
 Y no me dejan salir
 Y no sé lo que me espera

Que una madre da.

En esta tierra extranjera
Donde he venido a vivir.

Le tabac

Aucun des règlements en vigueur n'interdisait l'usage du tabac. En 1937, le préfet du Loir-et-Cher adresse en vain une demande pour que les réfugiés puissent bénéficier de distributions de "tabac de troupe" dans la mêmes conditions que celui vendu aux établissements charitables et hospitaliers. En février 1939, la mairie d'Orléans entreprend une démarche analogue en vertu d'une loi du 16 avril 1895. Mais les règlements sont incontournables : les centres de réfugiés espagnols n'étant pas assimilés à des "établissements hospitaliers entretenus par la ville", la Direction Régionale des ventes de la Manufacture des tabacs d'Orléans, le Directeur des Contributions Indirectes à Orléans ainsi que la Direction Générale des Contributions Indirectes, arguant des "lois et règlements en vigueur", refusent d'accéder à cette demande. Seule la générosité des comités d'accueil leur procure quelques cigarettes : petit plaisir pour rompre la monotonie des tâches quotidiennes.

Dans les centres, excepté les tâches de nettoyage, d'entretien, de cuisine et de couture leur incombant, ainsi que la surveillance des enfants, les réfugiés sont condamnés à une "oisiveté" stigmatisée par les préfets et sous-préfets dans tous les rapports à leur ministre de tutelle. En 1937, les femmes et fillettes de Montargis confectionnent des "sacs" et la pénurie de sacs de couchage laisse entendre que cette production fut destinée à pourvoir aux besoins du centre. En 1939 quelques centres sont dotés de machines à coudre, ainsi les femmes de La Guerche confectionnent-elles des ouvrages vendus à leur profit⁶³. A Buzançais les femmes reçoivent de la laine à tricoter et dans les ouvriers des centres du Loir-et-Cher d'autres effectuent des travaux de couture pour les besoins du centre⁶⁴. A Orléans elles doivent confectionner des matelas pour les hôpitaux militaires pendant l'hiver 1939-1940 malgré le froid intense qui règne dans le local⁶⁵. Dans le Cher et le Loir-et-Cher, les "offres spontanées" pour des travaux de cuisine évitent le secours "d'auxiliaires rétribués" permettant ainsi d'économiser sur les crédits d'assistance. Toutes ces occupations sont très rarement rémunérées. Les femmes du Loir-et-Cher employées en 1937 aux cuisines et au service des réfectoires perçoivent une rémunération fixée par arrêté préfectoral à 5 F par semaine, soit l'équivalent de deux heures d'un travail effectué par les employés français des centres. Mais excepté ces travaux et ceux exécutés à La Guerche, aucune occupation ne leur permet, sans sortir des centres, de se procurer quelque argent et cette absence de ressources sera ressentie lorsque interviendra la décision de fermer les centres d'hébergement. Quelques Espagnoles de Beaugency, avaient tenté pendant leurs heures de sortie d'apitoyer des touristes sur leur sort. Se plaignant d'être "mal nourries, mal couchées et mal logées" elles mendièrent quelque argent. La direction du centre, indignée de ce procédé qui mettait en cause sa propre gestion et la politique d'accueil du gouvernement, réclama des sanctions.

En février 1939, en possession de numéraire républicain quelques personnes brûlèrent les billets pensant qu'ils n'avaient plus aucune valeur⁶⁶, et après que l'Etat eût cessé de pourvoir à leur subsistance des femmes durent vendre quelques bijoux aux bijoutiers de la Région centre⁶⁷.

L'apprentissage du français –si tant est que cela soit une occupation–, fut envisagé dès lors que le gouvernement en 1939 manifesta l'intention de mettre les Espagnols au travail et des initiatives furent tentées sans succès dans le Cher et en Eure-et-Loir.

5. 4. UNE COHABITATION PARFOIS DIFFICILE

Cette vie communautaire imposée dès 1937 génère des tensions et des conflits. Les altercations entre "nationalistes" et "républicaines" provoquées à La Gaudinière par "radio-Bilbao" témoignent de situations conflictuelles dans ces regroupements de personnes aux options politiques contraires, déplacées par des opérations militaires.

Les conflits

La présence parmi les réfugiés d'Issoudun de Mme A., déclenche un violent mouvement de rejet. Elle avait le tort d'être la sœur du commandant Alejandro Goicoechea, transfuge qui donna aux nationalistes les plans du dispositif de défense de Bilbao⁶⁸. Qu'elle fut enceinte et accompagnée d'un enfant de huit ans, qu'elle ait eu pour autre frère un combattant dans l'armée républicaine, n'intervint pas en sa faveur. Rejetée du centre, elle dut être hébergée à l'hôpital avant d'être renvoyée en Espagne⁶⁹. Refoulement par lequel elle paya aux yeux de ses concitoyens la trahison de son frère, mais par lequel les autorités préfectorales de l'Indre qui avaient toute latitude pour demander à leur ministre de tutelle un transfert manifestèrent peu d'humanité. Les Espagnoles de Montargis ne furent pas plus tendres à l'égard de deux très jeunes enfants séparés de leur mère et dont elles refusèrent de s'occuper.

En 1939, le face à face dans le même centre d'Issoudun, de l'épouse légitime et de la maîtresse d'un milicien dégénère en querelles suivies d'une tentative de suicide de la part de l'épouse⁷⁰. Les hommes de Neuvy-Saint-Sépulchre, ayant trop fêté la commémoration de la prise de la Bastille, ne sont pas plus pacifiques mais leur altercation ponctuée par des coups de tuyau et des tentatives de coups de couteau n'est sanctionnée que d'un P.V. pour état d'ivresse⁷¹. A Lamotte-Beuvron, la position privilégiée des préposées aux cuisines, les sucreries dont elles régalaient leur compatriote-directeur suscitent des jalousies et à Huisseau, le "favoritisme règne au camp". Aux cuisines du centre de Ladon, les rivalités entre femmes pour les faveurs du cuisinier dégénèrent en explications percutantes entre l'une des femmes et le cuisinier. Autant de situations conflictuelles, de mesquineries sans gravité, exacerbées par les conditions de vie et que ne sanctionne aucune mesure disciplinaire, même si les responsables des centres, espagnols et français, souhaitent vivement le rapatriement des trublions.

Il n'en est pas de même pour celles qui remettent en cause l'ordre établi et incitent leurs compagnes à la révolte. La mesure disciplinaire ne va cependant pas au-delà d'une mutation de centre en 1937 comme en 1939, étant entendu que toute récidive entraînerait un renvoi en Espagne. Cela fut le cas en 1937 pour Maria P. et ses quatre enfants, ainsi que pour Fernanda A. et ses deux enfants après que toutes deux eurent refusé de "se soumettre à la discipline normale". Mesure disciplinaire qui doit cependant être nuancée, les deux femmes ayant préféré leur rapatriement en Catalogne à la soumission, et trois autres femmes ne furent que déplacées avec leurs enfants. Le préfet du Loir-et-Cher affecte les perturbateurs au centre de Lamotte-Beuvron gardé en permanence par la gendarmerie, ou les déplace dans un autre centre. S'insurger contre les inspections des locaux par la police et causer un préjudice corporel au commissaire d'Issoudun (griffé), entraîne la coupable menottes aux mains vers le "violon"⁷².

Les évasions

Excepté la perspective de rentrer en Espagne, les occasions de s'évader des centres, à moins de bénéficier de complicités, sont nulles. Des fugues, peu nombreuses, sont signalées dans l'Indre, le Loir-et-Cher ainsi que dans le Loiret. Un jeune homme s'enfuit du centre d'Issoudun en 1938 ; un autre, après avoir en vain demandé à rejoindre dans l'Ain sa femme et sa fille s'évade de ce même centre⁷³. En mars 1939, une jeune fille s'enfuit du centre de Mennetou-sur-Cher et rejoint des amis à Paris d'où elle écrit à ses parents. La correspondance adressée par la jeune fille ne va pas au-delà d'une description de la vie et des menus parisiens ; mais la présence de cette lettre dans les documents administratifs suggère qu'elle ne fut pas remise à ses destinataires. Six personnes s'enfuient du centre de Fréteval après avoir en vain demandé à "rejoindre leur famille à Paris". Coïncidence ? Ces fugues se produisent au même moment et ont la même destination. Quelle complicité permit à ces "évadés" de déjouer la surveillance des forces de l'ordre omniprésentes dans ce département ? Le centre de Meung-sur-Loire totalise huit évasions du 3 mars au 4 avril 1939.

Les sanctions prises à l'encontre du fugueur malchanceux n'entraînent pas son renvoi en Espagne. Au pire il est ramené au centre, au mieux on l'envoie près de membres de sa famille pouvant subvenir à ses besoins. Dans le Cher en 1940, par le renforcement du poste de surveillance, tout le centre de Châteaufort subit les conséquences d'une "évasion" ; la terminologie employée dans le rapport préfectoral évoque davantage la fuite d'un centre disciplinaire que d'un centre d'hébergement. Mais cette escapade survient alors que le gouvernement veut utiliser au maximum la main-d'œuvre réfugiée.

Le suicide

Le suicide est une autre manifestation de rejet, dramatique. Le jeune C., 28 ans, meurt à l'hôpital annexe de Saint-Marceau après s'être sectionné les veines⁷⁴. Les constats médicaux d'autolyse sont au même titre que les diagnostics, couverts par le secret médical. S'il y eut un rapport administratif, il ne figure pas parmi les documents consultés et cette mort annoncée par la presse, parmi d'autres faits divers, n'est pour elle qu'un détail parmi tant d'autres.

5. 5. APRES LA MORT

Cercueils et frais d'inhumation ne peuvent être payés en supplément des allocations et les dépenses doivent être imputées sur les crédits mis à la disposition des préfets au titre de l'assistance aux réfugiés espagnols. Cependant, il apparaît qu'il est plus onéreux de mourir que d'être nourri : le préfet du Loir-et-Cher, en 1937, évalue à 239 F le montant des frais d'obsèques, soit l'équivalent de près d'un mois de "subsistance". Faute d'avoir pu faire des réserves de cercueils, encombrantes au demeurant, des réfugiés de Bois-Brûlé n'eurent droit qu'à ceux "confectionnés avec des moyens du camp qui sont bien limités", et pour éviter tout "embête(ment)", des planches du bois le moins cher qui peuvent être amenées par l'autobus sont commandées : "pas de main-d'œuvre, un coup de scie mécanique".

Les rapports sur le déroulement des obsèques sont inexistantes. Dans le Loir-et-Cher, en 1937, la petite Libertad G. âgée de quatre mois est conduite au cimetière par sa mère et sa tante ainsi que par le commissaire de police délégué dont la présence laisse entendre que la surveillance s'exerce jusqu'au bord de la fosse. En revanche, en mars 1939, quelques habitants se joignent au représentant du conseil municipal et aux réfugiées pour accompagner au cimetière le convoi d'une femme décédée⁷⁵. Les inhumations dans les cimetières communaux, ne conduisirent pas les municipalités à prendre de mesures particulières si ce n'est en 1937 à Issoudun où pour créer "le carré des Espagnols" le maire exhuma les corps des enfants inhumés du 25 juillet 1900 au 30 septembre 1903⁷⁶ dans le carré n° 1 du vieux cimetière⁷⁷.

L'accueil des civils ne peut se mesurer qu'au seul plan technique, même si la gestion des centres requiert de bonnes qualités d'administrateurs.

Si jusqu'en 1938 des réfugiés bénéficièrent d'une relative liberté, sinon d'expression du moins de mouvement, excepté dans le Loir-et-Cher, il n'en fut plus de même à partir de l'exode de janvier-février 1939. Sans perdre de vue les données politiques, économiques et sociales, ni la réputation qui avait précédé la venue des réfugiés, les préoccupations sécuritaires s'affirmèrent omniprésentes, donnant lieu parfois à la mise en place d'un dispositif quasi défensif. Femmes, enfants et vieillards furent condamnés à vivre dans une promiscuité pesante et génératrice de conflits. Leur liberté d'expression, en l'absence d'interlocuteurs attentifs – comme les membres des comités d'aide accrédités par les préfets –, ne pouvait se manifester dans la plupart des cas que par des mouvements de rejet de ce qui, en milieu clos, revêtit une grande importance : la nourriture. Manifestations mettant en cause la compétence des directeurs de centres et qui firent peser sur les protagonis-

nistes la menace d'un rapatriement d'office. Nous ne pouvons cependant affirmer qu'il y ait eu d'autres retours obligés que ceux que nous avons signalés. En aucun cas la présence des récalcitrants sur les listes de rapatriement ne signifie un renvoi d'office, mais la "persuasion active" peut conduire au même résultat.

Toutefois, il est d'autres composantes dans la pratique de l'accueil : la perception du fait espagnol par les préfets, sous-préfets ou leurs mandants, les directeurs des centres et les maires, ainsi que leurs préjugés à l'encontre des civils. Tous éléments décelables, non dans les rapports au ministre, toujours conformes à ses vues, mais dans les notes internes ou les annotations en marge des instructions ministérielles. Plus diffuses, moins manifestes mais certaines, furent les interférences de groupes de pression départementaux attentifs aux voix des populations.

- ¹ Légumes secs, riz et pâtes y figurent en bonne place ainsi que les viandes de bœuf et de chèvre, toutes deux au même prix de 6 F le kg en 1937.
- ² *Le Journal d'Issoudun*, 9 mai 1937.
- ³ Il n'y avait pas de boulangerie à Lucé et le préfet passa un marché de gré à gré avec la Société coopérative de Boulangerie des Agents des Chemins de fer de l'Etat. Moyennant un rabais de 0,17 F/kg sur la taxe officielle de préfecture, elle fournit le pain nécessaire aux besoins des réfugiés. "Les pains seront de 2 kg de bonne qualité et bien cuits ; ils devront réunir toutes les conditions de pain blanc de bonne qualité se trouvant chez les boulangers de Chartres [...] devront être tendres mais refroidis au moment de la livraison".
- ⁴ Morceaux à braiser ou à bouillir.
- ⁵ L'absence de factures ne permet pas de vérifier s'il en fut de même partout. Qualité et quantités ne sont vérifiables que sur des factures détaillées, or celles se trouvant dans les liasses d'archives sont souvent très imprécises.
- ⁶ Un kilo de boudin coûte 9 F contre 12 F pour la même quantité de "bœuf sans os" dans le Cher en 1939, mais la même quantité de "mouton" et de "bœuf" revient respectivement à 8,50 F et 6,70 F à Onzain dans le Loir-et-Cher.
- ⁷ "viande avariée" à Pontlevoy.
- ⁸ *L'Avenir républicain*, 17 décembre 1938 ; le conseil municipal de Gien élève une plainte contre les familles étrangères à la localité venant acheter légumes, volaille et œufs sur le marché.
- ⁹ R. DUROUX, R. THIERCELIN, "Los Niños del exilio : asignatura pendiente", *Españoles en Francia, op. cit.*, p. 440 : au centre de la Verrerie, le camembert n'avait pas d'adeptes. Parmi les desserts figurant sur certains menus ou sur les factures, le fromage revient régulièrement dans le Cher.
- ¹⁰ R. DUROUX, R. THIERCELIN, *idem.*, p. 440 : les tout petits de La Verrerie recevaient 1/4 de litre supplémentaire.
- ¹¹ Pour les deux Centres de Noirlac et Châteaufort, 1300 personnes, tous âges confondus, se partagent 800 kg de pain et 160 kg de viande, soit respectivement des rations de 615 gr et 120 gr.
- ¹² "haricots mange-tout et pommes de terre [...] pommes de terre le soir et pommes de terre à midi, sinon on sort de table sans manger autre chose que le pain" ; réflexion d'une jeune réfugiée vivant à Paris après son évacuation, dans une lettre adressée à ses parents demeurés en Loir-et-Cher, 25 mars 1939.
- ¹³ Rares devaient être les familles, comme celle qui embaucha A. Miro, pouvant mettre du poulet au menu du soir. A. MIRO, *L'exilé - Souvenirs d'un républicain espagnol*, Paris, éd. Galilée, 1976, p. 159.
- ¹⁴ Si tous les enfants reçurent du lait concentré et si les adultes furent rationnés, la consommation paraît excessive. Nommé par le préfet en 1937, l'un des membres d'une commission d'inspection des centres, en vérifiant le registre de comptabilité du centre relève que des achats importants d'huile d'olive et de lait avaient été effectués ; après enquête auprès des réfugiés il était apparu qu'on ne leur avait jamais distribué d'huile d'olive et que seuls les enfants de moins de deux ans recevaient du lait contrairement aux affirmations du directeur (1/2 l par enfant de moins de douze ans).
- ¹⁵ Facture de pharmacie du 8 juin au 11 septembre 1937, sur laquelle figure l'achat de "lait Nestlé".
- ¹⁶ F. MONTSENY, *Pasión y muerte de los Españoles en Francia*, Toulouse, "Universo", 1950, "Espoir", 1969, pp. 37 et 41 : le Dr Pujol condamne l'attitude du Dr Lebof, médecin français au camp de Bram, qui aurait causé la mort par gastro-entérite d'une trentaine de nourrissons espagnols en leur donnant du lait en poudre au lieu de lait condensé réservé selon lui aux enfants évacués d'Alsace. Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage d'aborder les qualités et défauts de ces deux formes de lait, qui tous deux nécessitent un coupage avec de l'eau de préférence bouillie sinon stérile. En tout cas, les nourrissons espagnols de la Région Centre reçurent un lait vendu dans les pharmacies locales aussi bien à l'usage des Français qu'à celui des Espagnols.
- ¹⁷ Presse régionale, *passim*.
- ¹⁸ *La France du Centre*, 30 mai 1940.
- ¹⁹ Peu de réfugiés retrouvent les maigres bagages qu'ils avaient au départ ; valises, "bagages" et "ballots", parfois sans mention de nom ou avec un simple n° de passeport sont en souffrance dans les gares. Les Chefs de gare adressent aux préfectures des départements d'accueil des listes, avec parfois un inventaire du contenu, mais les réfugiés n'entrent en possession de leurs biens égarés que tardivement. Le contenu de ces bagages perdus témoigne du désarroi de ces femmes qui au moment de fuir emportent aussi bien un seau qu'une machine à coudre, un berceau, une boîte de lait ou un kilo de pois chiches ou une poule vivante. Rares sont celles qui purent embarquer en 1937 avec une malle et trois valises ; beaucoup n'enserrèrent que quelques vêtements dans un drap.
- ²⁰ Argenvières, Berry-Bouy, La Chapelle-Hugon, Henrichemont, Lury-sur-Arnon, Méry-sur-Cher, Neuilly-en-Sancerre, Nohant-en-Gout.
- ²¹ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937.
- ²² En 1936, le maire d'Orléans s'étonnait que les dons fussent essentiellement destinés aux hommes. Dans le Cher, les vêtements recueillis à l'usage des hommes, sont plus nombreux en 1939, alors que la majorité des réfugiés sont des femmes.
- ²³ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937.
- ²⁴ *Le Journal d'Issoudun*, 7 avril 1938.
- ²⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 8 mai 1939.
- ²⁶ *La République de l'Indre*, 19 février 1939.
- ²⁷ *La Dépêche de l'Indre*, 24 février 1939, 9 mars 1939.
- ²⁸ Le centre situé dans le bourg est entouré d'une clôture de 1,50 m surmontée de "grilles très hautes et dès 17 h la porte est fermée à clef.
- ²⁹ C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*.
- ³⁰ Circulaire de mai. Instructions des 10, 14, 17 et 21 février et du 5 mai 1939. Circulaire du 1^{er} juin 1939 et du 3 septembre 1939 concernant les Espagnols employés dans les travaux agricoles.
- ³¹ *La Dépêche du Centre*, 9 et 14 mars 1939. P.V. de la séance du conseil municipal du Blanc.
- ³² *La Dépêche du Centre*, 28 mars 1939 : "des Espagnoles avaient pillé", deux femmes tentent de revendre à Issoudun des objets en argent "dérochés" dans deux maisons bombardées de Barcelone.
- ³³ Voir annexe 2
- ³⁴ Voir annexes 3, 4, 5 et 6.

- ³⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937.
- ³⁶ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 24 mars 1939 : les réfugiés de Janville ne sont autorisés à sortir que de 14 h à 17 h en semaine et de 10 h à 17 h le dimanche.
- ³⁷ *La Dépêche du Centre*, 26 février et 17 mars 1939.
- ³⁸ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 2 juillet 1937.
- ³⁹ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937.
- ⁴⁰ *La Dépêche du Centre*, 25-26 février 1939.
- ⁴¹ Presse régionale où sont publiés tous les avis de décès et d'obsèques.
- ⁴² *Le Journal d'Issoudun*, 11 juillet 1937.
- ⁴³ *La Voz de Madrid*, porte-parole du gouvernement républicain en exil paraît du 18 juillet 1938 à avril 1939 et diffuse des avis de recherche. Le maire de Briare ne peut empêcher "la bonne parole" de *l'Humanité* de pénétrer dans le centre.
- ⁴⁴ *L'Emancipateur*, 27 mars 1939.
- ⁴⁵ L'abonnement "gratuit" cesse le 6 avril 1939.
- ⁴⁶ *La Dépêche du Berry*, 18 février 1939.
- ⁴⁷ A. SORIANO, *Exodos*, *op. cit.*, p. 171, le "coupable", sous un pseudonyme relate cet incident.
- ⁴⁸ R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 442.
- ⁴⁹ D. PIKE, *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, p. 26, n. 9, rapporte que les liaisons entre la France et l'Espagne étaient médiocres et que les émetteurs étaient de faible portée (300 à 600 km), notamment celui de Barcelone (républicain). Burgos établit son propre émetteur (nationaliste).
- ⁵⁰ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 29 juin 1937. *Radio Liberté*, revue hebdomadaire de T.S.F., paraît en décembre 1936 et diffuse les programmes des stations européennes.
- ⁵¹ J. GARCIA-SANCHEZ, "la correspondancia de las Españas en Francia (1936-1946)", *Españoles en Francia*, *op. cit.*, pp. 281-283 : la censure républicaine, au travers du Negociado de Censura de la Comisaria General de Investigación Social, dépendant de la Dirección General de la Seguridad, siégeant à Valence, s'exerçait en particulier dans les localités proches de la frontière. A partir d'août 1938, tout le courrier envoyé ou reçu (à et de) l'étranger, était contrôlé à Barcelone (décret du 22 août 1938). En zone nationaliste, tout courrier adressé en Espagne par des réfugiés en France, était censuré au bureau de poste récepteur par la Garde civile ou les autorités militaires.
- ⁵² En juin 1939, pour 2 350 réfugiés le préfet demande qu'il lui soient adressés 4 700 timbres surchargés "F".
- ⁵³ J. GARCIA SANCHEZ, *idem.*, p. 281 : à partir de février 1939, le Servicio de Recuperación de Documentos, exerçait une censure au départ. Le courrier jugé anodin était acheminé portant l'inscription "était retenu par la Censure Rouge".
- ⁵⁴ Lettre à Consuelo G., de son cousin qui la réclame à Alger "à propos d'Oliva ma femme, je lui écris à l'instant. Je l'ai aimée et je l'aime. Mais Consuelo ? Je mentirais si je te disais que la distance éloigne les cœurs ; et je ne dis pas que j'arriverai à en aimer autant une autre ou peut-être davantage. L'homme, comme la femme a besoin de chaleur et de tendresse, je crois que tu me comprendras. Je suis loin d'elle depuis trois ans, cette femme bonne pour moi, mais le destin m'a séparé d'elle, et le même destin un jour peut mettre sur mon chemin une autre comme elle et je ne réponds pas de ce qui peut arriver.
- ⁵⁵ *Recueil des actes administratifs*, n° 2, avril-mai 1939, n° 65, p. 116. *J.O.*, 13 novembre 1938, p. 12 920.
- ⁵⁶ Un mariage fut célébré à St Florent, suivi d'un divorce trois années plus tard. "Secret", le sous-préfet de St Amand-Montrond au ministre de l'Intérieur, 11 décembre 1940.
- ⁵⁷ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 23 juin 1939. Le sous-marin avait coulé le 15 juin dans la baie de Cam-Ranh, au large des côtes d'Annam et les 71 hommes d'équipage avaient péri.
- ⁵⁸ *Le Journal d'Issoudun*, *op. cit.*
- ⁵⁹ Presse régionale, *passim*.
- ⁶⁰ *La Dépêche du Centre*, 24 février 1939. C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*.
- ⁶¹ A. EGIDO, *op. cit.*, p. 599.
- ⁶² R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 440..
- ⁶³ *Bulletin du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices publics de France et des Colonies*. (Section du Cher), n° 8, juillet 1939.
- ⁶⁴ *La Dépêche du Centre*, 24 février 1939.
- ⁶⁵ R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 440. Cet hiver-là, la Loire charriait des glaçons.
- ⁶⁶ Considérablement dévaluée, la peseta républicaine valait au 30 décembre 1938, 0,085 F, alors que la peseta nationaliste valait 1,05 F. H. THOMAS, *op. cit.*, p. 746, annexe 4 et 5 : en janvier 1939, le taux de change par rapport à la livre sterling était de 1/100 à 1/200, selon *The Times*. A la Bourse de Tanger la parité peseta/livre sterling, variait selon qu'il s'agissait de "nouvelles" ou "d'anciennes" coupures de Valence. C. DELCLAUX, *La Financiación de la cruzada*, thèse de l'Université de Deusto, p. 108.
- ⁶⁷ Facture bijouterie Marcel Neviaski, Orléans, 24 février 1939, achat d'une montre or espagnole, sans mouvement, poids 9,80 gr, 236 F.
- ⁶⁸ H. THOMAS; *op. cit.*, p. 470.
- ⁶⁹ *Le Journal d'Issoudun*, 19 août 1937.
- ⁷⁰ *La Dépêche du Centre*, 13 mars 1939.
- ⁷¹ *L'Echo de l'Indre*, 14 juillet 1939.
- ⁷² *L'Echo de l'Indre*, 15 juin 1939.
- ⁷³ *Le Journal d'Issoudun*, 28 avril 1938. *La Dépêche du Centre*, 8 avril 1939.
- ⁷⁴ *La France du Centre*, 30 mai 1940.
- ⁷⁵ *L'Avenir de Pithiviers*, 18 mars 1939.
- ⁷⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 5 août 1937.
- ⁷⁷ Liasses d'archives : A.B.T.O., 10 J 78, 182.A.F.P.I., AH 65-4, 66-1, 66-3. A.G.A., caja 11. A.M.A.E.-M., R 1041 exp. 58. A.M.O.,

2 J 42. A.N., F/7 15172-15173. A.D.CH., 25 M 251, 252, 257, 258, 261, Z 1449, 1450, 1451, 1453, M 7289, 7541. A.D.EEL., 4 M 256, 259, 265, 4 M non coté. A.D.I., M 2708. A.D.LECH., 4 M 285, 286, 288, 305, 312, 313, 314, 323, 324. A.D.L., 5 M 295, 296, 297, 298, 299, 303, 307, 322, 323.

6

LES MOUVEMENTS DE POPULATION
JUILLET 1936 - JUIN 1940

Pour ces civils "à la charge de l'Etat", que préfets et maires doivent accueillir dans la hâte et l'improvisation, on peut considérer que les mouvements sont de trois ordres : déplacements au sein du département d'accueil, arrivées dues au regroupement familial, naissances et départs pour des motifs autres que placements, à savoir regroupement familial, retour, réémigration, internement dans un camp disciplinaire, enrôlement dans l'Armée, et décès.

6. 1. LES DEPLACEMENTS AU SEIN DES DEPARTEMENTS

Les mutations de centre à centre interviennent pour réunir des familles ou pour prévenir un risque de contamination comme ce fut le cas à Dreux où un accueil avait été organisé dans l'ancienne salle des fêtes du sanatorium¹, ou encore par mesures disciplinaires, les mesures prises pour assurer l'ordre public faisant peser sur les républicains espagnols, comme d'ailleurs sur tout étranger, la menace d'un renvoi pour tout manquement à la discipline. Les méfaits imputés dans les centres aux réfugiés sont cependant anodins et ne justifient ni l'intervention de l'Autorité judiciaire ni l'expulsion des coupables.

En 1937, les éléments perturbateurs du centre de Beaugency sont déplacés vers un autre centre avec leurs enfants. Il en est de même en 1939 pour Rufina A. et Amada A. et leurs enfants hébergées à Montargis, "dont l'attitude assez agressive risque de troubler la bonne harmonie [...] d'influencer leurs compatriotes" qui n'ont pas l'intention de retourner en Espagne. Le sont aussi "pour la paix et la moralité des autres réfugiés" deux familles et un "milicien" de Montargis, dirigés sur Orléans ; "la gravité des événements" ayant motivé une interdiction de sortie du centre pour tous les réfugiés fait que désormais l'épouse du maire ne veut plus recevoir de "jeunes filles" ni de "femmes seules" dans le centre. Dans le Loir-et-Cher², ainsi que dans l'Eure-et-Loir³, les contestataires sont déplacées vers des centres ruraux.

Le recours à des structures d'assistance publiques ou privées ainsi que la précarité de certaines installations nécessitent également de déplacer des réfugiés quand il apparaît que le séjour va se prolonger.

Dans le Loiret

En 1936, le séjour se prolongeant, l'Asile de nuit et les établissements scolaires d'Orléans doivent être rendus à leur fonction première. L'inconfort de l'usine Chicoineau choisie pour un nouvel hébergement conduit les autorités administratives à regrouper les Espagnols à Beaugency. En 1937, logés et nourris à l'école de Lorcy les réfugiés sont transférés à Saint-Jean-de-Braye. Dans les deux cas, le transfert n'intervient que après le 1^{er} octobre obligeant le report de la rentrée scolaire. Les centres de vacances, mis temporairement à la disposition des préfets, doivent être libérés dès la fin de l'année scolaire.

En 1937, l'œuvre universitaire du Loiret doit recevoir les enfants du département à Beaugency dans les locaux d'une école de garçons.

En 1939, à l'approche de l'événement commercial représenté par la Foire-exposition d'Orléans, le Conseil municipal s'inquiète de la présence des réfugiés dans la Salle des Fêtes où doit se tenir la manifestation. Les promesses de rapatriement, "par priorité", faites par A. Sarraut, sont longues à se réaliser ; une délégation du Conseil demande et obtient une audience le 15 mars 1939 auprès du ministre de l'Intérieur⁴. Cependant la ventilation vers les communes contrarie la politique d'hébergement du préfet car le rassemblement à la Salle des Fêtes permet de limiter des "risques de contagion" qu'une dispersion peut faire encourir aux populations du Loiret. Un regroupement envisagé à Souesmes (Loir-et-Cher, où un château est à louer) étant mal perçu par les autorités départementales et locales, ces dernières élèvent une protestation dont le sénateur et ex-président du Conseil C. Chautemps se fait l'écho⁵ et les réfugiés sont répartis dans des communes du Loiret.

Dans le Cher et le Loir-et-Cher

Le regroupement dans le Cher s'effectue respectivement dans les centres de Châteaufeur, de Noirlac, et dans le Loiret à la Verrerie des Aydes (Orléans) où femmes et enfants trouvent des conditions de vie moins confortables que dans les colonies. Cependant, si la libération des centres du Loiret intervient avant les vacances, celle du Cher est tardive ; ce n'est qu'en août que les femmes et les enfants de La Brosse, des Troix-Brioux, ainsi qu'une partie de ceux de Vouzeron, sont dirigés sur Châteaufeur.

Pour libérer les centres des Montils-Candé et de l'Audronnière, occupés en grande partie par des enfants, le préfet du Loir-et-Cher prend contact avec Daniel Argote, administrateur de colonies à Biarritz, au nom du *Comité Suédois pour l'Aide aux Enfants d'Espagne* présidé par Georges Branting. Mais si les enfants de Candé peuvent y être dirigés le 24 mai, ceux de l'Audronnière ne partiront que le 27 juillet.

6. 1. 1. Les centres ruraux et leurs problèmes

Au printemps 1939, de nombreuses municipalités, sous divers prétextes, demandent à être déchargées de leurs hôtes dont le séjour se prolonge. Des maires agriculteurs demandent le départ des réfugiés dont ils ne pourront plus assumer la charge en période de moisson, et la rentrée des récoltes fait se poser le relogement de ceux hébergés dans des granges. Cela étant, rien ne permet d'affirmer que les centres ruraux d'Eure-et-Loir fermèrent en raison des seuls travaux agricoles ; en tout cas, treize furent dissous et les réfugiés furent regroupés à Dreux et à Lucé⁶.

Le personnel communal

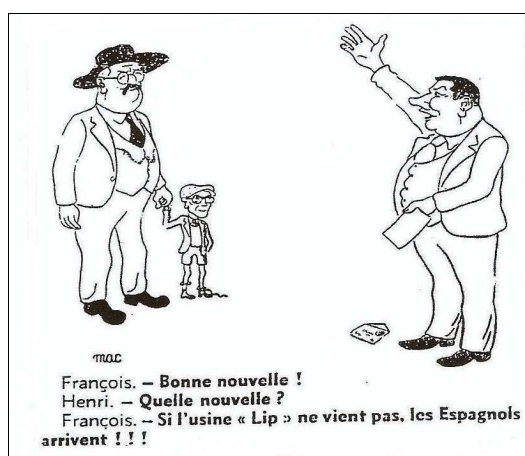
Les congés annuels privent un certain nombre d'élus du personnel communal chargé de la surveillance et parfois de l'entretien des centres. Les vacances scolaires amènent le départ des instituteurs assumant les fonctions de secrétaires de mairie ; or ces auxiliaires, plus que les maires, gèrent l'hébergement des Espagnols.

Locaux en vente

Dès avril 1939 des propriétaires veulent retrouver la jouissance de leurs locaux ; des maisons particulières, des centres de vacances, des usines désaffectées, le sanatorium de Lamotte-Beuvron, sont dits en vente.

Justifiés ou non⁷, les motifs invoqués par les propriétaires nécessitent des déplacements au sein de tous les départements. Le centre de Sancoins est libéré "pour les besoins du service". Dans l'Indre, la mise en vente de l'usine Hidien de Châteauroux⁸ provoque dès mars un transfert vers La

Châtre et Issoudun où l'hébergement à la caserne Jardon ne devrait être que provisoire, la ville attendant depuis 1938 l'installation des usines Lippman⁹.



Sources : document adressé par J.-L. Laubry, paru dans *L'Echo des marchés du Centre*, 2 février 1939

Dans le Loiret pour libérer des places dans les hospices, ou parce qu'il devient difficile "de leur assurer le nécessaire" des municipalités souhaitent être déchargées de l'hébergement. Enfin, les querelles de clocher – récupération politique des réfugiés, luttes d'influence – sèment sinon la discorde du moins la perturbation dans la vie de certains villages.

Cela étant, au travers des rapports des maires et des sous-préfets, ainsi que ceux de la presse régionale, il apparaît surtout que la prolongation de séjour des réfugiés est mal perçue des populations qui ne comprennent pas que la fin de la Guerre civile n'ait pas ramené chez eux tous les Espagnols "oisifs" et entretenus aux frais de l'Etat¹⁰, et comme un mouvement de repli de populations françaises est attendu en cas de conflit on ne tient pas à voir des étrangers occuper tous les locaux.

6. 1. 2. Le plan d'évacuation de réfugiés français

Conséquence des tensions internationales et souvenir des évacuations des populations du Nord en 1914-1918, un plan d'évacuation des populations du Nord et de l'Est est élaboré dès 1938. Une circulaire ministérielle du 30 avril 1939 rappelle aux préfets les priorités en matière d'hébergement et les invite à prévoir un hébergement collectif, mais provisoire, pour les Espagnols. Les administrations préfectorales doivent dès lors envisager des regroupements dans des centres déjà existants et surchargés, ou trouver de nouveaux locaux propices au regroupement. Ces arrivées éventuelles de réfugiés français offrent ainsi à des élus un prétexte pour demander le rapatriement des Espagnols¹¹.

L'édification de camps de baraquements apparaît au gouvernement comme l'une des solutions aux problèmes de relogement des républicains espagnols qu'aucun des préfets n'est désireux de voir s'installer durablement dans son département. Celui du Cher estime le montant du devis plus onéreux que le maintien avec quelques aménagements des réfugiés à Châteaufort¹² ; maintien très provisoire cependant, ce centre ayant été désigné pour héberger des enfants évacués de la Région parisienne en cas de conflit.

A Lucé (Eure-et-Loir), dix baraques seraient nécessaires pour rassembler femmes et enfants ; les ménages ainsi que les hommes, après édification de deux baraques, seraient hébergés à Dreux. Or si le terrain prévu à Dreux est communal, celui de Lucé appartient à l'Autorité militaire

peu disposée jusque-là à apporter son aide. En octobre 1939 aucune modification n'est intervenue et le centre de Lucé, vétuste, menace de s'écrouler.

L'administration préfectorale du Loir-et-Cher allègue qu'elle ne peut disposer d'aucun centre important. La Gaudinière est en vente et le maire de Selles-sur-Cher, dont les locaux seraient les plus appropriés à un regroupement, se plaint de ne pouvoir remplacer par du personnel laïc les religieuses de la congrégation de Saint-Paul de Chartres que leur supérieure ne peut plus affecter à la gestion du centre. La construction d'un camp au lieu-dit Bois-Brûlé (commune d'Oucques-Boisseau) est alors envisagée et ce centre entrera en fonction en septembre¹³. Dans le Loiret le centre de la Verrerie des Aydes rassemble les Espagnols au fur et à mesure des fermetures des centres ruraux.

Que les autorités préfectorales n'aient pas souhaiter devoir garder sous leur tutelle ces réfugiés dont la présence dans les départements ne s'imposait plus aux yeux des populations et de certains élus est incontestable. Néanmoins dans le Cher et le Loir-et-Cher les préfets firent recenser les terrains susceptibles de recevoir des baraquements. Investigations pour lesquelles ils ne purent compter sur la coopération ni des Domaines, ni de l'Administration, ni de l'Armée et qu'ils durent conduire sans perdre de vue le plan d'évacuation des populations françaises et les sensibilités locales

6. 1. 3. "L'affaire de Noirlac"

La presse d'extrême-droite, soucieuse du respect du patrimoine français, dénonce des "déprédations" commises, selon elle, dans la chapelle du Sanatorium des Pins à Lamotte-Beuvron (vitreaux cassés et mobilier un peu malmené), ainsi que dans l'abbaye de Noirlac ; méfaits qu'elle attribue aux réfugiés. La chapelle du sanatorium, après quelques réparations et la mise sous clef du mobilier est vite oubliée de *Gringoire*¹⁴. Il n'en est pas de même pour l'abbaye de Noirlac où l'hébergement des réfugiés déclenche une campagne orchestrée par *L'Echo de Paris* et *Gringoire*¹⁵. "L'Affaire de Noirlac", dont se font l'écho *La Revue des Beaux-Arts*¹⁶ et *La Dépêche du Berry*¹⁷, fait l'objet d'une intervention du ministre des Beaux-Arts, J. Zay, qui demande son évacuation, malgré un rapport du préfet faisant état de la surveillance étroite des locaux et dénonçant les rapports inexacts et tendancieux de la presse.

Mon attention est à nouveau attirée sur le danger que la présence de réfugiés espagnols dans l'ancienne Abbaye de Noirlac fait courir à cet édifice classé parmi les monuments historiques.

Il m'est signalé, en effet que l'Eglise et le cloître seraient convertis en latrines, des vitreaux auraient été brisés, les murs endommagés ; on allumerait du feu dans le cloître et les bâtiments conventuels, au risque d'incendier le monument.

J'ajoute qu'il est surprenant qu'on ait affecté à cet usage cette abbaye que le service des Monuments Historiques vient de restaurer à grands frais, alors que dans le département il y a tant de locaux inutilisés et de casernes vides.

Je vous prie, en conséquence, et comme suite à ma communication du 3 mars 1939, de prendre d'urgence toutes mesures utiles pour mettre fin à cet état de chose qui compromet la conservation d'un monument qui est un chef-d'oeuvre de notre architecture du moyen-Age.

Vous m'obligerez en accusant réception de la présente lettre. Jean ZAY

Plus que l'inexactitude des faits¹⁸ qui lui sont reprochés, les propos sur les disponibilités immobilières de l'Autorité militaire laissent perplexe le préfet¹⁹ qui n'a pu trouver assistance auprès de celle-ci en février. Le 1^{er} mai un rapport de l'Architecte départemental souligne que "les cellules sont dans l'état où elles se trouvaient lors de l'hébergement des réfugiés, c'est-à-dire en assez mauvais état". Malgré cela, J. Zay délègue l'inspecteur des monuments historiques pour procéder à une enquête et rappelle les "risques d'incendie que l'installation des réfugiés, bien que faite sérieusement, mais avec un caractère provisoire" pourraient faire courir à cet édifice départemental si cet hébergement n'était pas sévèrement réglementé. Le 5 mai, un éditorial de *l'Œuvre*, titre "M. Philippe Henriot et le sadisme espagnol". Le sous-préfet, mis en cause par ce choix, rappelle que l'occupation de l'abbaye "a été régulièrement autorisée par le Conseil Général" après avis de l'architecte dé-

partemental des Monuments Historiques²⁰. Il admet, tout en les minimisant, que des traces de fumée ont quelque peu noirci les murs en "deux endroits", mais, à leur arrivée, "ces réfugiés à peine vêtus, grelottant de froid, la température était à ce moment-là de plusieurs degrés au-dessous de zéro," s'étaient réchauffés "autour de quelques poignées de paille allumée contre un mur". En tout cas, il rappelle que si "la règle cistercienne du silence n'y est, on le pense, plus appliquée [...] durant des siècles, pauvres et voyageurs trouvèrent à l'Abbaye un abri et un secours"²¹.

Peu sensible à ce rappel du devoir de charité, A. Sarraut demande le 17 mai l'évacuation du centre. Mais les disponibilités départementales en matière d'hébergement ainsi que les capacités d'accueil de Châteaufort, ne permettent pas l'évacuation de l'abbaye qui ne sera définitivement abandonnée qu'en octobre 1939.

6. 1. 4. Les permissions de sortie des départements.

Sortir temporairement du département est exceptionnel ; cependant des autorisations sont accordées à quelques privilégiés désireux de rendre visite à des proches recueillis par des particuliers ou des organisations syndicales.

Il en est ainsi pour le directeur et instituteur de La Gaudinière, M. Prieto, autorisé à se rendre à Paris où ses enfants ont été pris en charge par un instituteur et pour Matias A. et sa femme, en résidence à Josnes qui partent une semaine dans le "Nord" à Caudry où résident leurs enfants les frais de transport étant pris en charge par l'Union des Syndicats Ouvriers du Nord. Mais Maria G., qui ne bénéficie d'aucun appui, se voit refuser par l'administration préfectorale, avec un "non pointé", malgré l'accord du maire de Romorantin, l'autorisation d'aller quelques jours chez sa fille à Mur.

6. 2. LES RAPATRIEMENTS

Jusqu'en 1939, les réfugiés ont le choix du retour entre les deux zones. Une semaine après leur arrivée en septembre 1936, 44 % regagnent l'Espagne par Cerbère²².

Dans le Loiret les retours, sont plus tardifs, moins groupés et le tiers se fait par Hendaye. Néanmoins, pour ce qui est du choix du point de passage, aucun document ne permet de voir en l'élection de Cerbère ou d'Hendaye²³ une adhésion inconditionnelle à l'une ou l'autre des parties.

En 1937,

Les rapatriements s'échelonnent du 26 juin au 26 octobre, date à laquelle le préfet du Loir-et-Cher signale qu'il ne reste plus d'Espagnols dans le département. Toutefois, dix personnes "à charge de l'Etat y sont encore dénombrées en novembre ; les centres de La Gaudinière et de Selles-sur-Cher ayant cessé de fonctionner nous ignorons les raisons du non rapatriement et le lieu et les conditions d'hébergement de ce petit groupe.

Le 26 octobre, lorsque le gouvernement suspend les retours des malades, des femmes, des enfants et des vieillards, alléguant des difficultés d'accueil et d'hébergement à la frontière, plus aucun réfugié à la charge de l'Etat ne demeure dans les autres départements.

La comparaison des données chiffrées des arrivées avec celles des rapatriements fait apparaître que 84 % des personnes "à charge de l'Etat" repartent, et que sur les trois départements, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret, 34 % des rapatriés optent pour la zone nationaliste (dont 57 % de ceux hébergés dans le Loiret), confortant l'hypothèse de fuites de population devant les opérations militaires. Dans le Cher, les effectifs passent de 909 personnes le 21 août à 843 le 2 octobre (72 hommes, 349 femmes, 422 enfants). Ceci étant, le 8 janvier 1938, 107 personnes (25 hommes, 43 femmes, 36 enfants et 25 vieillards) relèvent de l'initiative privée, et elles seront encore 89 en décembre. Dans l'Eure-et-Loir, il apparaît que 22 % des personnes hébergées "à la charge de l'Etat" ne sont pas rapatriées, mais aucun rapport ni état statistique ne permet de connaître

leur situation. Ainsi donc, la proportion des rapatriements à partir de quatre départements, est d'environ 56 %. Pourcentage élevé si l'on estime que la motivation de départ des populations ne fut que politique.

En 1938

Des 394 personnes arrivées le 12 avril dans le Cher, 232 repartent 48 heures plus tard vers Barcelone²⁴ et les autres rapatriements s'échelonnent jusqu'au 15 décembre. A cette date, soit une semaine avant que ne débute la bataille de Catalogne, six familles, soit six femmes, neuf enfants et deux hommes (dont un en âge d'être militarisé), quittent le centre de Noirlac en direction de Cerbère. Aucun état numérique ne permet de connaître avec certitude le nombre de rapatriements au départ de l'Indre ; seule la presse locale rapporte celui, le 15 avril en direction de Cerbère, de 13 hommes (sur les 85 hébergés à Issoudun)²⁵.

TABLEAU XX
*Convois organisés pour les rapatriements
1936 à 1938*

DEPARTEMENT D'ORIGINE	DATE	DESTINATION	EFFECTIF	DEPARTEMENT D'ORIGINE	DATE	DESTINATION	EFFECTIF
<i>1936</i>				<i>1938</i>			
CHER	4/09/36	CERBERE	53	LOIRET	27/01/38	HENDAYE	2
LOIR-ET-CHER	19/09/36	CERBERE	175	CHER	14/04/38	CERBERE	232
LOIRET	22/09/36	CERBERE	5	INDRE	15/04/38	CERBERE	13
		HENDAYE	3	CHER	29/04/38	CERBERE	10
	02/10/36	HENDAYE	2		09/05/38	CERBERE	2
	10/10/36	CERBERE	32		11/06/38	CERBERE	2
	13/10/36	HENDAYE	10		11/07/38	CERBERE	11
		CERBERE	1		06/08/38	CERBERE	4
	24/12/36	HENDAYE	6		23/08/38	CERBERE	7
					15/12/38	CERBERE	17
<i>1937</i>							
LOIR-ET-CHER	26/06/37	HENDAYE	5				
	08/07/37	CERBERE	3				
	19/07/37	CERBERE	27				
	20/08/37	HENDAYE	12				
EURE-ET-LOIR	04/09/37	HENDAYE	18				
LOIR-ET-CHER	09/09/37	?	87				
EURE-ET-LOIR	11/09/37	HENDAYE	21				
	15/09/37	HENDAYE	10				
LOIRET	24/09/37	CERBERE	10				
LOIR-ET-CHER	27/09/37	HENDAYE	49				
	29/09/37	HENDAYE	15				
LOIRET	04/10/37	HENDAYE	29				
	05/10/37	HENDAYE	79				
	06/10/37	LA TOUR DE CAROL	175				
			136				
LOIR-ET-CHER	09/10/37	HENDAYE	219				
	10/10/37	LA TOUR DE CAROL	87				
	12/10/37		334				
EURE-ET-LOIR	13/10/37	LA TOUR DE CAROL	223				
			268				
LOIR-ET-CHER	13/10/37	LA TOUR DE CAROL	173				
LOIRET	14/10/37		7				
		LA TOUR DE CAROL					
		HENDAYE					
		LA TOUR DE CAROL					
		HENDAYE					

6. 2. 1. De janvier 1939 à juin 1940

Le marchandage consécutif aux accords Bérard-Jordana, l'épuration instaurée par les nationa-

listes, la situation internationale et le souci d'alléger la charge économique, vont alternativement freiner ou accélérer les rapatriements de tous ceux dont il est dit qu'ils n'ont rien à redouter de la vindicte du nouveau gouvernement de l'Espagne.

De février à septembre 1939,

Lorsque, le 3 février 1939, le gouvernement demande le renvoi de tous les miliciens, les préfets se conforment à cette exigence peu réaliste compte tenu de la situation en Catalogne et des rapports diplomatiques alarmistes. Un convoi de miliciens et de leur famille, parti du Cher, transite par Toulouse et arrive à Cerbère où affluent les premiers réfugiés civils 24 h avant l'ouverture de la frontière aux armées républicaines. Peu après leur arrivée, des réfugiés souhaitent rentrer au plus tôt et certains s'impatientent. Il en est ainsi de la jeune Josephine C. et de ses trois sœurs qui se plaignent d'avoir dû "passer la frontière sans commentaires" (sic)²⁶. Mais la frontière, fermée le 22 février, le demeure pendant les négociations Bérard-Jordana. Ouverte le 4 mars du côté basque²⁷, un premier convoi de 43 personnes part de Blois le 3. Cela étant, la fin des hostilités en Espagne n'entraîne pas le retour massif espéré par les pouvoirs publics.

Pour le gouvernement la situation internationale qui se dégrade et l'état de guerre ne permettent pas de prolonger une situation pour laquelle il n'a pas obtenu de compensations financières de Madrid²⁸. Fin avril les préfets sont invités à recenser les populations "à la charge de l'Etat" susceptibles d'être rapatriées sans risques de représailles à leur entrée en Espagne. Réaffirmant le principe du volontariat le gouvernement préconise néanmoins de "convaincre les hésitants". On note dès lors une augmentation des retours au départ du Cher et du Loir-et-Cher²⁹, mais rien ne permet d'y voir une relation de cause à effet.

En juin et juillet des convois sont formés au départ du Cher et du Loir-et-Cher, départements où l'évacuation des centres de vacances (Cher) et celle des centres ruraux (Loir-et-Cher) obligent à effectuer un regroupement. Cependant des mutations analogues se produisent dans le Loiret sans qu'il y ait une augmentation des rapatriements. Pas plus que pour les départs précédents on ne peut interpréter ces retours comme la résultante de pressions directes. L'observation des données numériques au 18 août (graphique 10 ci-après), fait apparaître des similitudes : les ratios sont à peu près identiques dans quatre départements, et on évalue les rapatriements à moins de 40 % de la population des centres, excepté en Eure-et-Loir où ils s'élèvent à 73 %. Toutefois, des mouvements avaient modifié les groupes : sorties ou entrées au titre d'un rapprochement familial par exemple, et nous ne pouvons affirmer que parmi les rapatriés du Cher ne figurent pas des réfugiés de 1938, ni des personnes pour lesquelles "l'initiative privée" ne peut plus assurer la subsistance.

Les deux dernières semaines d'août l'imminence d'une conflagration internationale n'amène pas de départs massifs. L'hypothèse n'est pas exclue que l'obligation faite en août aux hommes d'opter pour le rapatriement ou pour une demande du droit d'asile ait pesé dans la décision de rester des femmes des centres. Cela étant, la volonté politique peut être tenue en échec par des difficultés matérielles car les rapatriements s'accompagnent de modalités techniques au niveau du transport aptes à freiner la mise en route de convois.

Graphique 5
Pourcentage des rapatriements au 18 août 1939

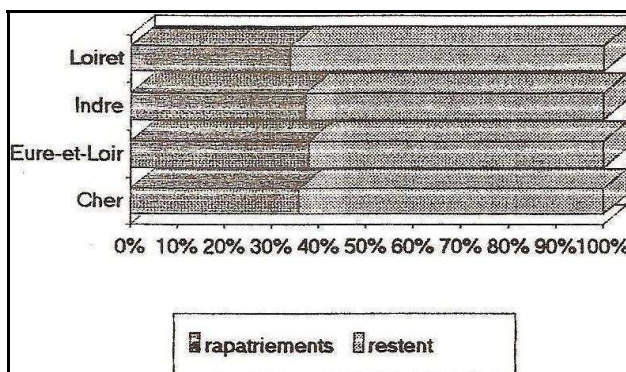
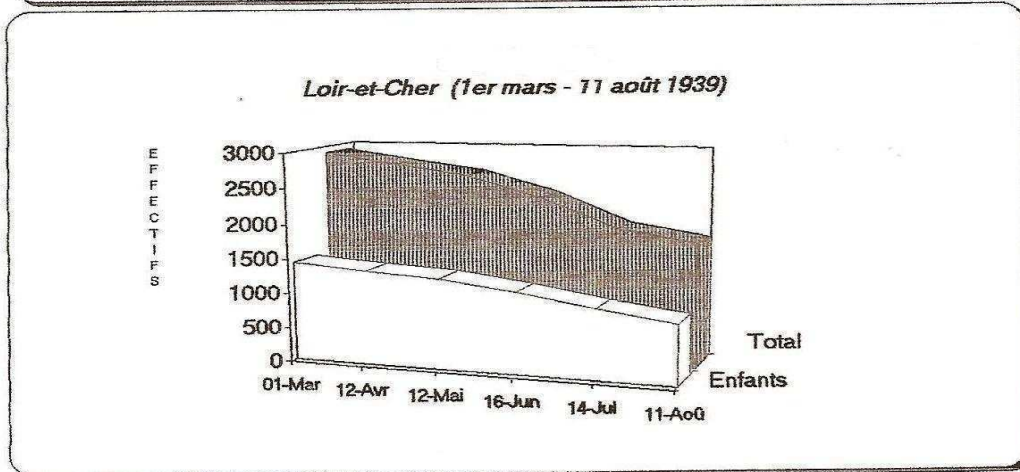
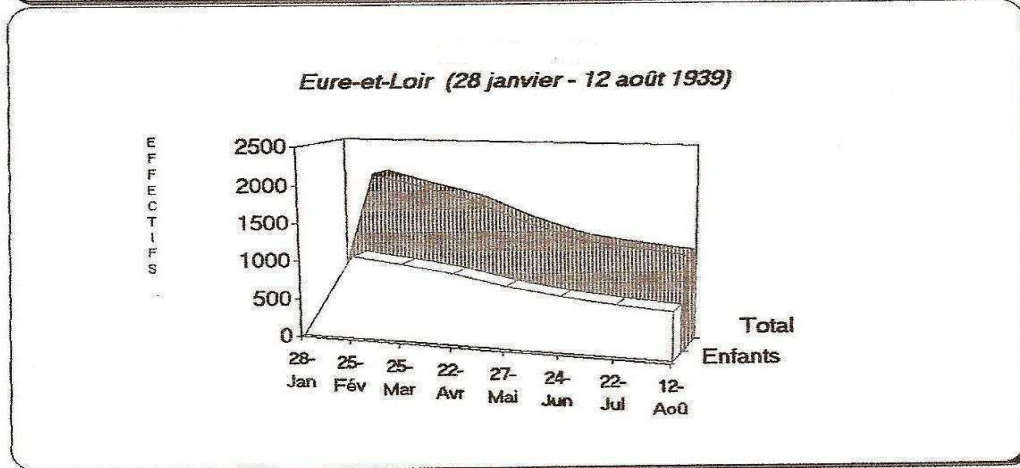
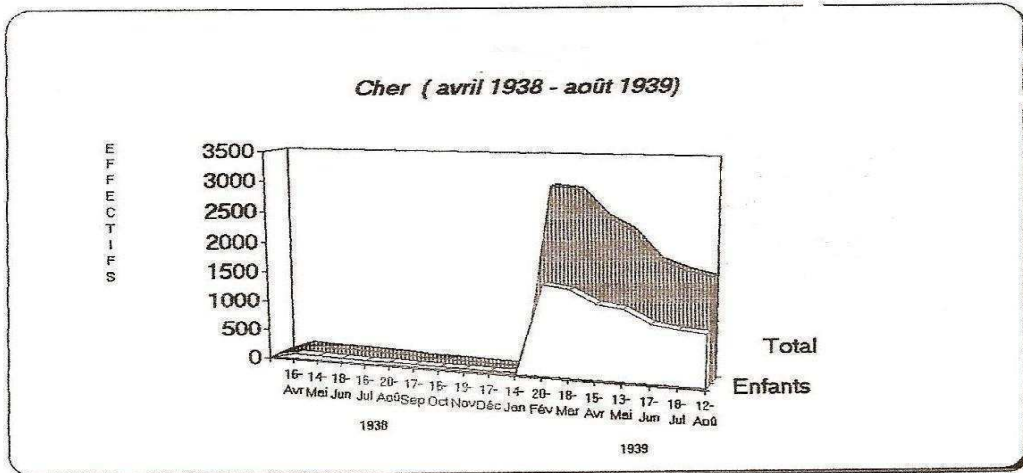


TABLEAU XXI
Convois organisés pour les rapatriements
1939

DEPARTEMENT D'ORIGINE	DATE	DESTINATION	EFFECTIF	DEPARTEMENT D'ORIGINE	DATE	DESTINATION	EFFECTIF
CHER	04/02	CERBERE	150	CHER	06/06	HENDAYE	185
		HENDAYE	6	INDRE	09/06	HENDAYE	61
EURE-ET-LOIR	12/02	HENDAYE	22	EURE-ET-LOIR	11/06	HENDAYE	49
INDRE	16/02	HENDAYE	10		23/06	HENDAYE	118
LOIR-ET-CHER	03/03	HENDAYE	43	LOIR-ET-CHER	17/06	HENDAYE	73
LOIRET	06/03	HENDAYE	75		27/06	HENDAYE	296
INDRE	09/03	HENDAYE	50	CHER	04/07	HENDAYE	144
EURE-ET-LOIR	16/03	HENDAYE	62	LOIRET	11/07	HENDAYE	91
LOIRET	21/03	HENDAYE	99	CHER	13/07	HENDAYE	200
CHER	24/03	HENDAYE	169	EURE-ET-LOIR	17/07	HENDAYE	92
LOIR-ET-CHER	26/03	HENDAYE	92	LOIR-ET-CHER	21/07	HENDAYE	99
CHER	04/04	HENDAYE	179	LOIRET	09/08	HENDAYE	62
	06/04	HENDAYE	400	EURE-ET-LOIR	10/08	HENDAYE	38
EURE-ET-LOIR	07/04	HENDAYE	62	CHER	21/08	HENDAYE	82
LOIRET	07/04	HENDAYE	123		24/08	HENDAYE	36
EURE-ET-LOIR	11/04	HENDAYE	87		29/08	HENDAYE	86
INDRE	25/04	HENDAYE	125		30/08	HENDAYE	83
LOIR-ET-CHER	28/04	HENDAYE	125	LOIR-ET-CHER	30/08	HENDAYE	90
LOIRET	28/04	HENDAYE	52	LOIRET	27/09	HENDAYE	227
	29/04	HENDAYE	52	LOIR-ET-CHER	02/10	HENDAYE	201
	30/04	HENDAYE	81	CHER	03/10	HENDAYE	117
EURE-ET-LOIR	06/05	HENDAYE	120		05/10	HENDAYE	48
CHER	10/05	HENDAYE	163		13/10	HENDAYE	49
INDRE	13/05	HENDAYE	44	EURE-ET-LOIR	19/10	HENDAYE	65
CHER	15/05	HENDAYE	196	LOIR-ET-CHER	21/10	HENDAYE	202
EURE-ET-LOIR	17/05	HENDAYE	98	CHER	22/10	HENDAYE	144
LOIR-ET-CHER	19/05	HENDAYE	171	LOIRET	26/10	HENDAYE	187
	24/05	HENDAYE	251	CHER	30/10	HENDAYE	122
CHER	30/05	HENDAYE	32	EURE-ET-LOIR	04/11	CERBERE	48
LOIRET	06/06	HENDAYE	164	CHER	09/11	HENDAYE	15
					30/11	CERBERE	43
				LOIRET	08/12	?	18
				LOIR-ET-CHER	11/12	HENDAYE	146

Graphiques 6 – 7 - 8
 Etats mensuels: Cher- Eure-et-Loir – Loir-et-Cher avril 1938 – 11 août 1939



La France en guerre

Les retours augmentent dès fin septembre et en octobre. De la "persuasion pressante" préconisée le 19 septembre par le gouvernement, de la diffusion dans les centres de l'appel lancé par

l'Ambassade d'Espagne ou du décret d'amnistie accordé par Franco à des militaires³⁰, on ne sait lequel fut le plus influent. Des femmes partirent sans connaître la décision prise par leur mari interné dans un des camps du Midi ou prestataire ; rien ne permet de savoir si des pressions s'exercèrent pour les convaincre, ou si elles reçurent "l'ordre de partir ou de rejoindre leur mari"³¹. La situation des femmes, très aléatoire, dépendait du degré de compréhension des préfets ; elles ne pouvaient, comme les hommes, demander à bénéficier du droit d'asile.

Les résultats d'un dénombrement effectué en novembre montrent que 86,68 % des femmes avaient un "soutien de famille" soit dans les camps, soit prestataire, soit dans l'Armée, raisons suffisantes pour qu'elles aient voulu demeurer en France, et beaucoup de celles qui dans le Cher demandèrent à rester, ayant eu des proches tués au côté des républicains ou fusillés par les nationalistes, pouvaient, à leur retour craindre pour leur liberté.

De janvier à mars 1940, après la décision de fermer les centres³², des départs ont lieu essentiellement à partir du Cher, d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher. Mais depuis mars 1940, le gouvernement E. Daladier prend une série de mesures, décrets-lois économiques, et la nécessité de restrictions s'impose. De nouveaux recensements classent les réfugiés en deux catégories : ceux qui doivent rentrer et ceux "qui peuvent demeurer", parce que l'agriculture manque de bras. Sur décision du ministre de l'Agriculture les préfets sont invités à "inventorier les éléments susceptibles de fournir des travaux agricoles", pour lesquels le ministre du Travail demande l'ajournement de "toute évacuation forcée" ; terminologie qui met en défaut le principe du volontariat sans cesse réaffirmé par les pouvoirs publics³³.

Parmi les "inaptes" sont dénombrés les invalides civils ; peu nombreux ils représentent 1,80 % de la population réfugiée en décembre 1939. Pourcentage faible mais qui, dans le Cher, montre que malgré les incitations au retour préconisées par le gouvernement, l'administration préfectorale n'inscrit pas sur les listes des premiers convois ces hommes atteints d'une infirmité invalidante sur le plan professionnel et dont certains avaient des enfants à charge. Toutefois, l'incertitude demeure quant à leur devenir après le dénombrement de mars 1940.

TABLEAU XXII
*Convois organisés pour les rapatriements
février – juin 1940*

DEPARTEMENTS D'ORIGINE	DATES	DESTINATION	EFFECTIFS
CHER	12/01/40	CERBERE	16
LOIR-ET-CHER	19/01/40		61
CHER	20/01/40	CERBERE	16
		HENDAYE	40
LOIRET	30/01/40		?
	12/03/40		22
LOIR-ET-CHER	15/03/40		62
CHER	22/03/40		42
LOIRET	12/04/40		5
	15/04/40		11
	30/05/40		48

Sur ce tableau ne sont pas rapportés les 105 départs de l'Eure-et-Loir pour lesquels nous n'avons aucune précision.

6. 2. 2. Les modalités de retour

Les modalités de retour varient suivant les années et sont soumis au bon vouloir des autorités espagnoles.

Dès 1936 les préfets délivrent des bons de réquisition gratuite à ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour subvenir aux frais de retours. Le *Comité d'Evacuation d'Euzkadi*, agissant en 1937 en tant que organisme officiel, communique à des réfugiés qu'il les "autorise" à rentrer en Catalogne et que des billets gratuits leur seront délivrés par les instances consulaires proches de leur lieu d'hébergement ; attention qui s'en remet à la générosité du gouvernement républicain, mais pour laquelle son représentant, le vice-consul d'Orléans n'a reçu aucune directive, et en octobre il n'apparaît nulle part que la "Délégation espagnole à Paris" ait porté à la connaissance des réfugiés que le gouvernement de Valence assumait les frais de transport³⁴. En tout cas cette assertion suppose que la liste des réfugiés ait été communiquée à la dite "Délégation" et fait s'interroger sur le devenir de personnes désirant regagner la zone nationaliste.

Les acheminements

Ceux de 1936 en direction de la zone cantabrique sont tributaires du bon vouloir du consul d'Espagne à Bayonne "seul qualifié" pour faire connaître le moment des embarquement.

En 1937 des trains spéciaux avec un fourgon à bagages, ou des wagons accrochés aux trains réguliers, amènent les réfugiés jusqu'aux frontières. Ceux à destination de la zone nationaliste doivent y parvenir entre 8 h et 19 h les nationalistes fermant leur poste de 19 h à 8 h ; restriction impliquant une entente préalable avec les autorités préfectorales des Basses-Pyrénées mais qui ne tient aucun compte des horaires fixés par les Chemins de Fer. Or un train partant habituellement de Selles-sur-Cher à 8 h 48, arrive à Irun à 20 h 30³⁵. Concilier horaires du Réseau et exigences espagnoles provoque le stationnement de 49 personnes pendant deux jours à Hendaye.

Au départ du Loir-et-Cher des renforts de gendarmerie veillent à l'embarquement des réfugiés de Selles-sur-Cher et dix gardes escortent soixante-six femmes et vingt et un enfants au départ de La Gaudinière.

L'exécution du plan de rapatriement établi en mars 1939 est subordonnée à des problèmes techniques, aux exigences espagnoles ainsi qu'au rétablissement du trafic ferroviaire entre la France et l'Espagne³⁶. La S.N.C.F. ne peut acheminer plus de "huit trains spéciaux par jour" et les exigences espagnoles sont plus restrictives que l'année précédente ; les convois accompagnés par des inspecteurs ou des commissaires de police, ainsi que par des détachements de gendarmes, doivent se présenter à Hendaye avant 16 h, sous peine de devoir stationner jusqu'au lendemain en gare de Bayonne, occasionnant aux autorités préfectorales du département "des frais de ravitaillement, des difficultés de surveillance et parfois des incidents fâcheux". Le passage par la frontière catalane n'est pas plus rapide. Ainsi des réfugiés du Cher dirigés sur cette frontière le 21 août ne peuvent-ils rentrer en Espagne dès leur arrivée ; les hommes sont dirigés sur le camp de Saint-Cyprien et les femmes ainsi que les enfants sur le "Dépôt des Haras" de Perpignan.

En avril 1940 la mobilisation ayant réduit les effectifs de surveillance, un convoi de femmes et d'enfants est confié à la garde d'un Espagnol, capitaine de l'armée républicaine lequel, malade, demande à rentrer.

Les provisions de route

En 1937, il appartient aux maires des communes du Cher de munir les réfugiés de provisions pour une journée et de "prévoir du lait pour les enfants en bas âge", et le préfet d'Eure-et-Loir fait appel à des militaires de la garnison de Chartres pour préparer les provisions de route du convoi du 11 octobre 1937 :

- "100 à 125 gr saucisson
- 3 petits bâtons de chocolat
- 2 kg de pain pour 5 soit (160 kg pour 400)
- 1 broc de vin (5 l) additionné de 2 l d'eau, par wagon)

- 1 broc d'eau (7 l)
- 1 l de lait par "gosse" de moins de 2 ans, soit environ 35 l ("qu'il conviendrait de faire bouillir").

Au départ du Cher et du Loir-et-Cher en 1939 un seul repas est remis aux rapatriés. "Froid et copieux" au départ du Loir-et-Cher, ce viatique peu substantiel pour une durée incertaine de voyage, est remis par les responsables des centres qui ne perçoivent les allocations que pour les jours de présence. Les responsables du centre de La Gaudinière, plus prévoyants, remettent aux réfugiés des vivres pour trois repas.

6. 2. 3. Entraves et pressions

Entraves et pressions pour freiner ou accélérer les retours ne sont que des hypothèses. Rien ne permet de déceler la pression de groupes ou de comités antifascistes³⁷ obéissant comme ce fut le cas en Gironde en 1936, à un mot d'ordre donné "récemment et venu des autorités espagnoles de Barcelone ou de Madrid". Néanmoins, l'influence des cellules communistes et des comités antifascistes du Cher qui vilipendent la politique espagnole du gouvernement Chautemps ne peut être écartée car c'est dans les communes des cantons les plus marqués à gauche que les refus de rentrer furent les plus nombreux³⁸. A Saint-Florent-sur-Cher une "propagande active parmi la colonie espagnole" fut menée par un "communiste notoire, ex-milicien de l'armée républicaine" appointé "personnellement" par "le Comité de l'Aide à l'Espagne", et en 1936 le pourcentage des retours fut moindre à Saint-Amand-Montrond et à Saint-Florent-sur-Cher, villes administrées par des élus de Front populaire, qu'à Aubigny-sur-Nère. Toutefois cette activité étant dirigée essentiellement au bénéfice du "Comité d'Aide à Madrid", il n'est pas certain qu'elle eut aussi pour objectif de freiner les rapatriements. L'activité des communistes se poursuit en 1939 et le sous-préfet de Châteaudun met en cause leur influence sur les réfugiés de Yèvres, Meslan, Le Mée et Arrou, et dans l'Indre on déplore qu'ils aient porté à la connaissance des réfugiés la loi des "Responsabilités politiques".

Les nationalistes ne favorisent pas davantage les retours car ils entendent contrôler la sincérité des adhésions à leur cause et exigent qu'une demande préalable leur soit adressée mentionnant non seulement l'état civil et l'adresse du requérant mais également celui de leur mari, pour les femmes mariées non accompagnées de celui-ci. Retourner en Espagne en passant par Irun en 1937, demeure subordonné à leur bon vouloir. Les postulants doivent, par écrit, solliciter leur rentrée auprès des Autorités militaires de la frontière, la "Comandancia de Irún", qui exigent la présentation d'un passeport ainsi que celle d'une pièce d'identité de réfugié portant "un visa spécial prévu par un décret espagnol du 18 février 1937".

Les entraves perdurent en 1939. Ainsi en mars les retours par Irun sont-ils contingentés par les autorités espagnoles de la frontière qui n'admettent journalièrement que 250 femmes et enfants, exigeant qu'ils aient séjourné moins de deux mois en France³⁹ ; contrainte qui laisse entendre que la durée du séjour puisse être en rapport avec un degré de politisation. Les listes présentées doivent être dactylographiées sous peine d'un refoulement, et les réfugiés rapatriés en juin 1939 par Irun doivent "provenir de Catalogne". Exigence qui peut s'expliquer par une entente entre le préfet des Pyrénées-Orientales, département de transit, et les autorités espagnoles de la frontière⁴⁰. Entente qui peut laisser supposer que, pendant les attentes dans les centres de Perpignan, il ait été procédé à quelques investigations sur "l'apolitisme" des personnes à destination d'Irun.

Dans les jours qui précèdent et suivent la déclaration de guerre la lenteur des rapatriements inquiète ceux qui souhaitent rentrer au plus vite en Espagne. En mars 1940, le besoin de main-d'œuvre freinant les rapatriements, des Espagnols demandent au consulat de diligenter leur retour.

Furent-ils tous volontaires ?

Un "transit" qui s'éternise, un accueil "temporaire" qui se prolonge et menace de se transformer en long séjour, une installation dans le provisoire qu'il faut réviser, peuvent justifier le souhait de rapatrier au plus vite femmes, enfants et vieillards.

En 1937 rien ne permet de vérifier si, conformément à une instruction ministérielle, les hommes en âge de porter les armes, furent "invités" au retour par les préfets du Cher et du Loiret⁴¹, et la seule accusation portée dans le Cher par la presse communiste ne permet pas de mettre le départ des réfugiées de Crésancy au compte de pressions exercées par des élus locaux⁴². D'une enquête effectuée dans le Loiret il ressort que vingt et un d'entre eux ne souhaitaient pas retourner en Espagne, et en octobre on relève la présence dans ces deux départements d'hommes valides en âge de combattre⁴³. La femme de l'un d'entre eux, hébergée à Beaugency, est toutefois l'objet de moins de sollicitude ; le 6 octobre elle reçoit pour elle et ses quatre enfants un "ordre de rapatriement".

Bien qu'ayant opté pour rentrer en zone républicaine, c'est sans enthousiasme que des femmes repartent de La Gaudinière (Loir-et-Cher) : "toutes faisaient peine à voir et le départ a été franchement plus triste que le précédent".

Pour ces femmes, pour celles de Selles-sur-Cher et pour beaucoup d'autres, on ne peut interpréter les refus de partir par la crainte d'être victimes de représailles. Rentrer en Catalogne signifiait pour les Basques et les Andalous notamment, recommencer une nouvelle vie de "réfugié".

Quant au choix du passage de la frontière, le Consul général à Saint-Sébastien fait état de plaintes reçues par les "autorités espagnoles de la zone occidentales". Certains "administrateurs de camps" auraient menacé de refouler sur Port-Bou ceux des réfugiés qui ne pourraient présenter "dans un délai restreint", soit avant le 7 octobre, une autorisation écrite d'entrer en Espagne par Irun émanant du Commandant militaire d'Irun. Près de 900 réclamations auraient été enregistrées dont certaines émanant de réfugiées hébergées dans le Loiret (Beaugency) et dans le Cher (Chalivoy-Milon, Sainte-Solange, les Aix d'Angillon, Châteauneuf-sur-Cher et l'hôpital de Lignières). Aucun document ne corrobore ces déclarations mettant en cause l'attitude des responsables des centres, en totale contradiction avec les directives des pouvoirs publics.

Pour ce qui concerne les rapatriements en 1938 au départ de l'Indre, le fait que 13 hommes seulement sur les 85 réfugiés à Issoudun, aient signé leur demande de rapatriement ne signifie nullement que le commissaire de police et le commissaire spécial d'Issoudun furent "peu persuasifs"⁴⁴, ni que 62 autres furent autorisés à demeurer. Au 7 janvier 1939, aucun homme valide à la charge de l'Etat n'est recensé dans ce département ; seuls sont pris en subsistance sept "vieillards et infirmes" et un homme est interné dans un asile. On ne peut cependant exclure la prise en charge de certains par l'initiative privée.

Toutes les circulaires ministérielles et toutes les instructions préfectorales réaffirment dès mars 1939 que les retours doivent être volontaires. Les candidats, peu nombreux, doivent manifester leur désir par écrit. Les trois quart des personnes d'Eure-et-Loir refusent de fournir les renseignements demandés par "crainte de représailles", sans toutefois apporter d'arguments à l'appui.

Il est d'autre freins au retour. La situation économique désastreuse de l'Espagne, connue souvent au moyen de "formules conventionnelles" par la correspondance envoyée par les familles, l'espoir de rejoindre dans un autre département d'autres membres de la famille, ainsi que celui de réémigrer en Amérique ou en U.R.S.S., sont autant de motifs pour ne pas souhaiter le retour. Des familles asturiennes et murciennes ne demandent pas leur rapatriement mais affirment cependant qu'elles "se conformeraient à l'ordre de retour" et attendent simplement "qu'on les réclame" (sic). D'autres ne peuvent justifier leur refus de rentrer.

Les mésententes conjugales, avec un conjoint demeuré en Espagne, une vie en communauté sécurisante pour ceux qui n'ont de famille ni en France ni en Espagne, une idylle extra conjugale

sont évoquées dans les rapports. Peut-être comme l'écrit G. Noiriél, fut-il le moyen de "constituer un îlot de sécurité et de relative tranquillité"⁴⁵ au sein d'une petite communauté réunie par la tragédie de l'exode, privée certes de liberté, mais totalement prise en charge.

A partir de mars 1939 les départs augmentent à des périodes qui correspondent aux incitations au rapatriement préconisées par les pouvoirs publics. Toutefois, dès la fin du conflit les républicains espagnols ne bénéficient plus de l'élan de sympathie des premiers jours. Ceux du Cher ne bénéficient plus de la mansuétude du sous-préfet, et l'hostilité de la population justifie leur départ, mais il se refuse néanmoins à assumer la responsabilité de "retours d'office". A la Verrerie (Loiret), on essaie de convaincre les femmes qu'elles n'encourent aucun danger, mais on ne renvoie pas d'office. Par contre des incidents éclatent à Cormont (Loiret) lorsque sur instruction du préfet, qui insiste pour que les retours soient volontaires, le directeur du centre communique leur départ à tous les réfugiés, et le maire d'Anet (Eure-et-Loir) s'étonne que les réfugiés, auxquels personne n'a rien à reprocher et qui ne demandent qu'à travailler, repartent sans avoir signé aucun papier.

Si l'on se réfère aux documents officiels, les retours "à défaut d'être spontanés" comme le souligne E. Temime⁴⁶, furent tous volontaires. Mais "l'incitation" préconisée par les circulaires ministérielles, comme celle du 5 mai 1939 stipulant que "aucun rapatriement de force ne devra être effectué" mais "qu'il reste entendu que vous devez vous efforcer de convaincre les hésitants", laisse planer un doute sur le respect des souhaits exprimés par les réfugiés.

En rapatriant à partir de mai des malades de l'hôpital de Bourges, les Autorités préfectorales de Cher ne font qu'accéder aux "désirs" du ministre de la Santé. Une femme hospitalisée à l'hôpital pour tuberculeux de Beauregard (Bourges) est mise dans un convoi ; réclamée par "son mari phalangiste" elle doit transiter par le camp de concentration de Fontarabie avec les autres réfugiés⁴⁷. De son état ou de l'exigence maritale, on ne sait ce qui justifia son renvoi.

Les rapatriements effectués à partir d'août et septembre 1939 s'apparentent davantage à un renvoi de simples émigrants que les conditions économiques du pays ne permettent plus d'héberger comme le souligne J. Rubio⁴⁸, et les départements de la Région Centre s'attendent à recevoir en cas de guerre les populations de l'Est, du Nord et de la Région parisienne⁴⁹. Mais à la veille de la guerre les considérations humanitaires vont peu vers les républicains espagnols, surtout lorsqu'il s'agit de femmes inaptes au travail parce que chargées de jeunes enfants et parfois de leurs ascendants âgés, éléments "accueillis par humanité", non susceptibles d'apporter à l'économie "le concours d'un travail utile". Les raisons qui firent accueillir ces populations qui "pensaient courir un danger grave perdent beaucoup de leur valeur". L'argumentation ministérielle met en parallèle les risques réels de représailles encourus en Espagne et ceux découlant d'éventuels bombardements par l'aviation ennemie⁵⁰. Arguments auxquels se range le Président de la Délégation spéciale faisant fonction de maire à Vierzon⁵¹ qui requiert auprès de préfet de Bourges le renvoi en Espagne des réfugiés, dont une malade, encore en subsistance à la colonie de vacances des Trois-Brioux où "leur présence est gênante pour les enfants des écoles parisiennes". Pour un responsable de centre, ni compassion, ni générosité, mais une franche hostilité :

Je sais bien que vous ne faites pas comme vous voulez [...] il est certain que les salopards voudront rester à toute force [...] Il y a en outre deux femmes [...] qui sont internées à l'asile départemental. Voyez ce que cela coûte et coûtera si elles restent vingt ans (...) peut-être pourrait-on voir si elles sont en état d'être expédiées par un prochain convoi".

Quant aux infirmes, inaptes, vieillards et mutilés, rien ne permet de connaître leur sort.

6. 3. LES REEMIGRATIONS

Faire prendre en charge ces réfugiés par d'autres pays est le souhait de tous les gouvernements, réémigrer est celui formulé par un certain nombre de ceux qui refusent de rentrer et sont as-

treints à vivre dans les centres d'hébergement. "Réémigrer" n'est peut-être pas le terme le plus approprié pour le départ vers Namur des six religieuses de Barcelone arrivées le 23 septembre à Orléans et reparties le lendemain ; étape obligée cependant car l'évêché doit pourvoir aux frais de voyage vers la Belgique.

En 1937, quelques basques, dès leur arrivée dans le Cher en juin expriment le désir de partir : trois vers la Belgique et deux vers "l'Amérique". Quatre sont célibataires, et l'un de ceux qui souhaitent traverser l'Atlantique, a laissé en Espagne femme et enfant.

Parmi les départs confirmés on note celui vers Bruxelles d'une femme et de son enfant, ainsi que ceux d'un homme vers l'Argentine et d'une femme vers Cuba⁵². C'est à Cuba que Faustina A. souhaite partir, mais on ne sait si sa famille cubaine a obtenu de la "Junta Superior de Emigración" cubaine le permis nécessaire, ni si elle avait les moyens d'acquitter avant son embarquement le paiement de 1500 pesetas exigé pour couvrir les frais.

En 1939, conditions d'hébergement, incitations aux retours et situation internationale conflictuelle en Europe font rêver d'un meilleur accueil au-delà des mers. Tous sont attendus par de la famille et l'Afrique du Nord ouvre des perspectives plus riantes que les camps du Cher. Une femme et ses deux enfants partent en Algérie, et deux femmes partent au Maroc "largement ouvert" mais où toute activité salariée est interdite.

TABLEAU XXIII
Les départs vers l'Afrique du Nord
1939

EFFECTIFS	ADRESSE FRANCE	EN	DESTINATION	DATE
1 femme et 2 enfants	Noirlac		ALGER	20/02/39
1 femme	Châteaufort		RABAT	17/03/39
1 femme	La Guerche		RABAT	29/11/39

Le S.E.R.E., au service d'une minorité

Emigrer en Amérique et au Mexique en particulier, pour un petit nombre va devenir une réalité ; pour les autres il restera un rêve. Soixante demandes de femmes seules avec leurs enfants, de couples accompagnés de leurs enfants, de familles élargies (trois générations plus les collatéraux), restèrent non satisfaites dans le Loir-et-Cher.

Bien que le *Service d'Emigration pour les Républicains Espagnols (S.E.R.E.)*⁵³ eut des représentants accrédités par le gouvernement français pour effectuer de la propagande, en Eure-et-Loir, J. Grijalbo et dans le Loiret, Luis Cabo Giorla, Santiago Alvarez Garcia ainsi que Manuel Garcia Becera⁵⁴, des réfugiés ne savent où adresser leur demande de réémigration. Quoiqu'il en soit, la filiation politique de ceux qui partent de la Région Centre est en parfait accord avec celle des membres du S.E.R.E. La comparaison des listes au départ de la Région Centre avec celles produites par J. Rubio⁵⁵ fait apparaître que des noms inscrits sur les listes de départ pour le Chili par le "Winnipeg" ne figurent pas à l'embarquement. Dans les départs en direction du Mexique, le délégué mexicain F. Gamboa préside à la sélection à l'embarquement du "Mexique" et s'il intervient directement auprès du préfet du Loiret pour que soit facilité le départ de quelques personnes, les évictions sont nombreuses⁵⁶.

En juillet la réorganisation du S.E.R.E. met fin à la prédominance communiste et c'est en vain que des listes de candidats d'Eure-et-Loir, dont le représentant du S.E.R.E. à Chartres, sont proposées par l'U.G.T.. Felipe Pretel proposa au nom de la Federación Estatal de la Industria de Espectáculos Públicos (F.E.I.E.P.) une liste de "compañeros [...] para emigrar a Mexico" parmi lesquels se trouvait Antonio R. domicilié à Chartres ainsi que Vidal Rosell, représentant du S.E.R.E. à Chartres. Ce dernier intervint auprès du secrétaire adjoint de l'U.G.T., Amaro del Rosal, pour "deux camarades qui attendent les subsides" pour partir au Mexique. Cependant au "compañero Pascual" réfugié à Dreux on fit comprendre que la décision finale ne dépendait pas de l'U.G.T..

Les discriminations perdurent ; ainsi Tomás Divi est-il évincé au profit d'une personne ayant "acheté" sa place⁵⁷ à destination de Cuba.

TABLEAU XXIV
Réémigrations vers le Mexique sur le "SINAIA"
23 mai 1939

NOMS	AGES	ADRESSE EN FRANCE
RAMIZ ONCINS Francisca	60	BROU
ONCINS PASCUAL Antonia	83	-id-
AYNETO PAMIR Clara	34	-id-
PERELLA AYNETO Antonio	13	-id-
PERELLA AYNETO Francisco	11	-id-
PERELLA AYNETO Carmen	6	-id-
BEIVIDE BOLADO Emilia	39	Dangeau
REOF BEIVIDE Rosario	18	-id-
REOF BEIVIDE María Carmen	16	-id-
MORAN CALVO Juana	32	-id-
GARCIA MORAN María Eugenia	3	-id-
MILLAN CHUCHILLA Carmen	33	Loir-et-Cher
BARCO Josefa	40	Meung-sur-Loire
RODRIGUEZ Encarnacion	3	-id-
VILLARDEL ORNIJAS Juan	?	-id-
LLOVERAS GALLART Elvira	?	
MERINO DE LA TORRE Francisco-	?	
LAZARO SOMOZA Silva	?	
ARRADO BENITEZ Jesús	?	
LABORDA Eugenia	?	
CALVO VARELA Santos	?	
ARRILLA BAS Fernando	?	Olivet, 58 rte Nationale
BAS BALLESTER Eloisa	?	-id-
BAS BALLESTER Esther	?	-id-
VILA ARGELES Emilia	?	-id-
ARILLA OTIN Manuel	?	-id-
MONTES LOPEZ Saturnina	?	La Verrerie
PANDO COSTALES Manuel	?	-id-
LAZARO SOMOZA Silva	?	
ARRADO BENITEZ Jesús	?	-id-
LABORDA Eugenia	?	-id-
CALVO VARELA Santos	?	-id-
ARRILLA BAS Fernando	?	La Verrerie
BAS BALLESTER Eloisa	?	-id-
BAS BALLESTER Esther	?	
VILA ARGELES Emilia		
ARILLA OTIN Manuel		
MONTES LOPEZ Saturnina		
PANDO COSTALES Manuel		

TABLEAU XXV
Réémigrations vers le Mexique sur le "MEXIQUE"
 14 juillet 1939

NOMS	AGE	ADRESSE EN FRANCE	NOMS	AGE	ADRESSE EN FRANCE
HERNANDEZ RUIZ Santiago	38	Loir-et-	DIAZ LOPEZ Luisa	?	La Ferté St Aubin
PRING AGUD Josefina	34	Cher	VILLEGAS DIAZ Luisa	?	-id-
HERNANDEZ PRING Jaime	11	-id-	VILLEGAS DIAZ Manuel	?	-id-
HERNANDEZ PRING Isabel	6	-id-	LOPEZ RAMOS Manuel	?	Orléans
PERUJO AMARA Gregorio	66	-id-	GOMEZ PONS Carmen	?	Bourgogne
ECHEVARRIA ARANA Juana	72	-id-	SANJURJO CASTRO	?	4 r. des Pastoureaux
MEDRANO ECHEVARRIA Genoveva	47	-id-	Enrique		
LOPEZ PERUJO Natividad	32	-id-	ANTONIO GARCIA Victoriana	?	-id-
ALVAREZ LABRADOR PERUJO Francisca	26	-id-	FERNANDEZ LOPEZ Dora	?	La Verrerie
PERUJO ALVAREZ Francisca	5	-id-	ZABALETA ARRIZABALAGA Felix	?	-id-
PERUJO ALVAREZ Luis	1	-id-	ZABALETA ARRIZABALAGA María	?	-id-
MORALES CARO Antonio	6	-id-	GARCIA ZABALETA Alberto	?	-id-
MUNUERA GARCIA Sebastián	49	-id-	MORENO MORENO Andrée	?	-id-
PERAL MUNUERA Virtud		-id-	ALVAREZ MORENO Oliva	?	-id-
GARCIA PERAL Iñes	24	-id-	FERNANDEZ MEJIAS Teresa	?	22 r. Recouvrance
GENE TEIXIDO María	30 m	-id-	FONTANA GOMEZ Magdalena		Hôp. St Marceau
LORIS GARCIA Manuela	20	-id-	PEREZ FONTANA Violeta	?	-id-
ORTIZ LORIS Tomás	24	-id-	BONA VALENCIA María		St Cyr en Val
MOLINA GIMENEZ Fernanda	2	La Verrerie	VIDAL BLANCO María fme	?	Eure-et-Loir
NARANJO GIMENEZ Ramón	?	-id-	Morales		
NARANJO GIMENEZ Miguel	9	-id-	MORALES VIDAL Isabel	?	-id-
NARANJO GIMENEZ Antonio	7	-id-	MORALES VIDAL Josefina	?	-id-
SALAMANCA Vve ZAMORA Emilia	2	-id-	SANCHEZ IGLESIAS Asunción	?	-id-
ZAMORA Lola	53	-id-	GONZALEZ PEREZ Beatriz	?	-id-
ZAMORA Felipe	27	Beaugency,	MENDEZ GONZALEZ Carmen	?	-id-
ORTIZ RODRIGUEZ Teodoro	17	rue du Pont	MENDEZ GONZALEZ Manuel	?	-id-
VASQUEZ TORRES Julia	?	(chez M. D)	MENDEZ GONZALEZ Marcelin	?	-id-
ORTIZ VASQUEZ Anselmo	?	-id-	TORELLO Isabel	24	-id-
ORTIZ VASQUEZ María	?	-id-			
ORTIZ VASQUEZ Julia	?	-id-			

TABLEAU XXVI
Rémigrations vers le Chili sur le "WINNIPEG"
3 août 1939

NOMS	AGES	ADRESSE EN FRANCE
SOLA FERNANDEZ CARMEN	35	EURE-ET-LOIR (LAONS)
MUÑOZ SOLA ANA (ENFANT)	13	-ID-
MUÑOZ SOLA BARBARA	10	-ID-
MUÑOZ SOLA ENRIQUE (ENFANT)	7	-ID-
ACEVEDO RIBERA C. FME NUÑEZ	26	
SALAS SANZ CARMEN	27	
PEREZ FERNANDEZ JOSEFA (MARI U.G.T.)	50	
PEREZ DIAZ PEDRO (ENFANT)	7	CHARTRES
GARAY MAZUECHI ELOISA	32	
FERNANDEZ LUIS CARLOS (ENFANT)	7	
GARAY MARÍA TERESA (ENFANT)	22	
MAZUECHI JULIA	52	LUCÉ
PUIG COCHER CARMEN	41	-ID-
PUIG VILLAROYA ESTEBÁN	12	-ID-
PUIG VILLAROYA ANTONIA	7	-ID-
TORRES MARGARITA (FILS U.G.T.)	73	
LOPEZ SILVA LOPEZ FERNANDO	?	
LOPEZ SILVA FRANCISCO	?	
LOPEZ MARTINEZ ENCARNACIÓN	?	
LOPEZ SILVA MARÍA	?	
ALONSO VELASCO FRANCISCO	?	
REGUERA GOMEZ JOSÉ	?	DREUX
SOTO SANCHEZ MANUEL	?	-ID-
SOTO ORDOÑEZ ROSARIO	?	-ID-
REGUERA SOTO JOSEFA (ENFANT)	?	-ID-
REGUERA SOTO MANUEL (ENFANT)	?	-ID-
REGUERA FRANCISO (ENFANT)	?	-ID-
CAPADONA CAYUELA TERESA	?	-ID-
IGLESIAS IBAÑEZ AMPARO	?	
(et 3 fils)	?	
	?	
VELASCO BLANCO GLORIA	?	LOIR-ET-CHER
MARTINEZ GONZALEZ MARÍA (P.S.O.E.)	?	-ID-
ALONSA TERESA MARÍA	?	-ID-
	?	
PIERA FIBRA XAVIER (E.R.C.)	?	
COSTA PAREJA ANTONIO	?	ORLÉANS
SANCHEZ GORRIA LEONOR	?	LA FERTÉ ST AUBIN
PEREZ SANCHEZ SILVIA	?	-ID-
ROBLES PEREZ MARÍA (MARI U.G.T.)	?	-ID-
AGUILA ROBLES JUANITA (ENFANT)	?	-ID-
AGUILA ROBLES ANGEL (ENFANT)	?	-ID-
SANJURJO CASTRO ARTURO (U.R.)	?	-ID-
BORREGON GARCIA MAR	?	-ID-
SANJURJO BORREGON MARISOL (ENFANT)	?	-ID-
SANJURJO BORREGON ARTURO (ENFANT)	?	-ID-

TABLEAU XXVII
"Intellectuels" qui embarquent sur le bateau du Comité britannique "Sinaïa"
 23 mai 1939

NOMS	ADRESSE EN FRANCE
SOMOZA SILVA Lazaro	Orléans, 109 rue Coulmiers
MARINO DE LA TORRE Fernando	
DE LA TORRE Felisa (sa mère)	Orléans, 6 rue E. Dolet
FAJARDO MARINO Carmen	
MARINO Celina (sa fille)	Orléans, 127 rue de la gare
ARRADO BENITEZ Jesus	
LABORDA Eugenia (sa femme)	-id-
GARCIA BECERRO Manuel	Orléans, hôtel du Parc
GARCIA Filomena (sa femme)	-id-
SANTOS CALVO VARELA	-id-

Les "intellectuels" (sic) orléanais bénéficient de l'aide du "Comité britannique"⁵⁸, patronné par le *National Joint Committee for Spanish Relief* et présidé par la duchesse d'Atholl (dite la duchesse rouge) qui finance le départ du "Sinaïa" le 23 mai 1939.

TABLEAU XXVIII
Rémigration en République Dominicaine - 1^{er} décembre 1939
 sur le "DE LA SALLE"

NOMS	ADRESSE EN FRANCE
ALCUBIERRE PEREZ Miguel	Orléans
PEREZ ORTIZ Ana fme ALCUBIERRE	-id-
ALCUBIERRE ORTIZ Juan (enfant)	-id-
ALCUBIERRE ORTIZ Miguel (enfant)	-id-
ALCUBIERRE ORTIZ José (enfant)	-id-
ALCUBIERRE ORTIZ Roberto (enfant)	-id-
ALCUBIERRE ORTIZ Ana (enfant)	-id-
ESTRADA ROIG Teresa	La Verrerie
MATEO HUERTA Angela (belle fille)	-id-
ROIG MATEO (petite fille)	-id-
ROIG MATEO (petite fille)	-id-
GARCIA SANCHO Guadalupe	Orléans, 77 rue de Bourgogne
LOPEZ GARCIA Luz	
LOPEZ GARCIA José	-id-
MEDINA TUR José	-id-
MEDINA TUR (femme)	-id-
MEDINA TUR (fils)	-id-
MUÑOZ LESCANO Antonio	Orléans, 6 rue A. Crespin

TABLEAU XXIX
*Rémigrations vers le Mexique sur "L'IPANEMA" et le "DE GRASSE"
en 1939*

NOMS	AGES	ADRESSE EN FRANCE
<i>L'IPANEMA" (08/06/39)</i>		
GARCIA JAURRIETA JERUSALEM	?	B.T. ORLÉANS
GARCIA JAURRIETA CARMEN	?	-ID-
MENDOZA TIRADO PEDRO	?	ORLÉANS, 356 RUE DE BOURGOGNE
ROSARIO FENOLLOSA ORENSE	?	-ID-
MENDOZA FENOLLOSA ROSA	?	-ID-
MENDOZA FENOLLOSA PILAR	?	-ID-
FANES FELGUERS JUAN	?	-ID-
IBERN SANABRA ESPERANZA	?	VARENNES-EN-GÂTINAIS
PEREZ EDUARDO	?	-ID-
AGUILAR CORTIELLA JOSÉ	?	ORLÉANS, 7 RUE DE LA MAIN QUI FILE
LAVILLA GONZALEZ RODOLFO	16	LA VERRERIE
PACHECO MOZANO SALVADOR	?	LA VALLETTE
MARTIN HERRERA ALFONSO	?	-ID-
TEJEDOR GARCIA MARCIANO	?	-ID-
SIMON CANCELA ANGEL	?	-ID-
GONZALEZ ANIA RAMÓN	?	-ID-
TORRE GOROSTIZA ANTONIO	?	-ID-
<i>Le "DE GRASSE" (11/12/39)</i>		
GARCIA RIESGO FULGENCIO	?	LOIRET
GARCIA ZANORANO NEMESIA	?	
GARCIA ZANORANO MILAGROS	?	
GARCIA ZANORAN ANTONIO	?	
GARCIA ZANORANO ELADIO	?	
GARCIA ZANORANO ASCENSIÓN	?	
GARCIA ZANORANO VALENTIN	?	
BATAILLE MARIA LUISA	?	LOIR-ET-CHER

TABLEAU XXX
Réémigration : Amérique centrale et du sud - U.R.S.S.

NOMS	AGES	ADRESSE EN FRANCE	DATE DEPART
<i>PANAMA</i>			
1 femme (sur l' "OROPESA"	?	Noirlac	29/05/39
MARTI Carmen	?	Romorantin	28/07/39
ROGUEL Asunción et 1 enfant	?	-id	
<i>CUBA</i>			
ROCABERT Carmen	?	Chassant (Eure-et-Loir)	[?]/05/39
MENDEZ CAMP Enrique (avec sa femme)	?	Romorantin	[?]/08/39
2 femmes et 1 enfant	?	-id	27/[?]/40
1 femme et 4 enfants	42	-id- CHER	
<i>CHILI</i>			
REQUEJOS LOPEZ Vve			[?]/11/39
CONCHEGO G.	?	EURE-ET-LOIR	
Ses 2 enfants			[?]/04/40
<i>REPUBLIQUE DOMINICAINE</i>			
1 femme et 5 enfants	?	CHER	
Sur le "DE LA SALLE "			
<i>U.R.S.S.</i>			
RUIZ MULA Luisa	?	LOIR-ET-CHER	21/06/39

En octobre, parmi les 36 personnes parties du Loiret se trouvaient l'anarchiste J. Abella et les communistes M. Gil Roldan et R. Medina. Le 7 novembre, le "Flandre" appareille pour St Domingue. C'est également du Loiret que partent le 1^{er} décembre la famille A. et avec elle des sympathisants communistes à destination de la République Dominicaine⁵⁹ ; choix qui peut surprendre ce pays étant soumis à une dictature. Le 12 décembre le "De Grasse" emmène au Mexique les derniers émigrants du Loiret; mais pour ce départ, aucune aide, aucune indemnité et le préfet doit délivrer des réquisitions gratuites de transport.

Le choix du pays d'accueil n'appartient pas toujours aux postulants qui le réfutent, privilégiant le Mexique au Chili. Malgré le peu d'enthousiasme manifesté par certains ils sont inscrits sur la liste des passagers du "Winnipeg"⁶⁰ à destination du Chili. Un seul départ pour l'U.R.S.S., celui

de Maria-Luisa Ruiz Mula⁶¹.

6. 4. LE REGROUPEMENT FAMILIAL

Pour la période allant de 1936 à février 1939, peu de documents rapportent que des recherches furent effectuées pour réunir des familles disloquées au moment de l'évacuation⁶² et pour un grand nombre, les regroupements précèdent de quelques jours le rapatriement⁶³.

Dès mars 1939, c'est par l'intermédiaire de *L'Indépendant des Pyrénées*⁶⁴, qui publie des avis de recherche, ainsi que par les démarches entreprises par les préfetures, que des familles de la Région Centre tentent de retrouver leurs proches. Les listes sont longues et témoignent du désordre dans lequel, bien avant la frontière, s'était déroulé l'exode. A Buzançais, huit femmes sont sans nouvelles de leurs enfants, au Blanc elles sont sept et à Châtillon-sur-Indre ce sont 18 hommes qui sont également en quête de leurs enfants. Dans tous les centres de l'Indre, un mois après leur arrivée, des femmes ignorent encore la destination de leur conjoint, de leurs frères, de leur père, de leurs parents. En avril 81 hommes sont toujours à la recherche de leur femme et de leurs enfants et 14 femmes sont sans nouvelles de leur mari. A Bourges on recherche la mère d'un enfant de 11 mois. A Gouillons (Eure-et-Loir) Magdalena F. a été séparée de ses trois enfants âgés de trois à dix ans. A Châteaudun Sarra B. voudrait retrouver son enfant de deux ans. A Chartres, des recherches sont encore en cours en juin et en août ; Antonio G. est sans nouvelles de sa femme et de sa fille et Delphina G. ignore où se trouve sa fille âgée de 10 ans. A Blois de nombreuses mères sont également à la recherche de leurs enfants.

Ces séparations au passage des Pyrénées dues aux conditions de l'exode et de l'accueil, dont E. Témime fait remarquer à raison qu'elles sont rarement évoquées⁶⁵, ne sont cependant pas les seules infligées aux familles. Parmi les demandes formulées dans le Cher on note la quête de nouvelles de malades hospitalisés à leur arrivée ; démarche pitoyable qui aurait pu être épargnée à des familles séparées seulement de quelques kilomètres et surveillées médicalement par le même personnel médical.

Mais retrouver la trace d'un enfant, d'un conjoint, d'un père ou d'une mère ne signifie pas pour autant que les préfets puissent, ou désirent, satisfaire aux demandes du regroupement préconisées par les circulaires ministérielles des 5 et 17 mai, du 10 juillet et du 30 octobre 1939. Réunir dans une même structure d'accueil les membres d'une famille, conjoints, ascendants ou collatéraux, suppose que l'effectif du centre ne soit pas au complet et que son agencement interne permette la réunion de couples. Partout les effectifs ne peuvent être augmentés en raison de l'exiguïté des locaux ou parce que les dortoirs, comme ceux de Châteaufort, Lucé, Noirlac ou ceux du Loir-et-Cher, ne permettent pas la cohabitation des conjoints. Le regroupement, dont les miliciens sont exclus, ne peut ainsi être envisagé qu'au fur et à mesure de libérations de places par des rapatriements.

Les retours en Espagne étant l'objectif prioritaire des pouvoirs publics, la circulaire du 5 mai 1939 n'évoque le regroupement qu'en tant qu'opération préalable à ce départ, miliciens exceptés. Les administrations préfectorales de la Région Centre souscrivent pleinement à cette mesure et ne consentent aux rapprochements qu'après la signature préalable d'une demande "collective et formelle" de rapatriement, procédure qui n'exclut cependant pas, à l'heure du départ, la rétractation des pétitionnaires par crainte d'être victimes en Espagne "d'une amnistie incertaine".

Dans une circulaire du 10 juillet 1939 la promesse d'un regroupement sert d'appât pour susciter des demandes d'emploi car "il peut apparaître injuste qu'un réfugié soit envoyé seul sur des lieux d'embauche". Le regroupement hors des centres s'adresse dans un premier temps aux civils des camps du Midi dont la venue dans les départements est cependant conditionnée aux moyens d'existence de leur famille. La subsistance du groupe assurée par le travail de l'un des membres permettrait à la famille de bénéficier du régime normal des étrangers dit "de droit commun". Seule l'obtention d'un emploi stable et décentement rémunéré peut faire envisager un rapprochement fami-

lial ; conditions difficilement réalisables en ne permettant aux réfugiés que l'accès à des travaux dans le secteur agricole soumis au rythme des saisons et mal rémunérés. Les salaires consentis aux Espagnols leur permettent rarement d'installer leur famille et de subvenir à ses besoins et à l'insuffisance de rémunération s'ajoute la non garantie de durée de l'emploi. Le préfet J. Moulin, comme ses homologues, en décembre 1939 se voit ainsi dans l'obligation de ne pas accéder aux demandes de rapprochement lorsque la situation du travailleur s'avère précaire⁶⁶. A cela s'ajoute la difficulté à trouver un logement car l'Eure-et-Loir voit affluer une autre catégorie de réfugiés venant du Nord et fuyant l'avance allemande. Dans ces conditions les réfugiés peuvent difficilement "être considérés comme des étrangers ordinaires et placés, après quelques semaines d'observation, sous le régime de droit commun"⁶⁷.

Cependant, lorsque les conditions sont favorables à un regroupement mais que le pétitionnaire ne fasse pas "l'objet de bons renseignements à tous égards", il a peu de chances d'obtenir satisfaction des pouvoirs publics du département d'accueil. La demande de transfert, pour quelque motif que ce soit, doit être agréée par le préfet ainsi que par le maire de la commune investi d'un pouvoir consultatif. L'intervention de notables⁶⁸, de syndicats⁶⁹, la position sociale du chef de famille⁷⁰, peuvent cependant favoriser un rapprochement. M. Viollette et le *Comité Français de Coordination pour l'Aide aux populations civiles de l'Espagne Républicaine* dont il est un des membres, interviennent pour faire venir des miliciens du Vernet dont les familles sont hébergées à Dreux. Aucun homme ne peut toutefois quitter un des camps du Midi sans l'aval de son commandant ; accord qui lui est donné s'il ne peut y être d'aucune utilité. C'est ainsi qu'arrivent à Berchères deux miliciens blessés internés au Vernet pour lesquels le maire de Prunay prend en charge des frais de déplacement.

Les besoins en main-d'œuvre agricole en 1940 ne facilitent pas davantage les rapprochements car des exploitants refusent de laisser partir les Espagnols mis à leur service. Des préfets refusent les rapprochements avec les demandeurs d'asile incorporés dans les Compagnies de Travailleurs Etrangers (C.T.E.). Celui des Deux-Sèvres prétexte la "présence de l'Armée polonaise"⁷¹, celui du Cher notifie aux femmes de Châteaufort qu'en aucun cas les familles bénéficiant de l'allocation militaire ne pourront être autorisées à rejoindre leur parent ou soutien engagé dans l'Armée ou incorporé dans une Compagnie de travail⁷².

La séparation est difficile à supporter et les obstacles au rapprochement entraînent des "évasions" de prestataires, passibles dès lors d'un renvoi en Espagne⁷³. Rares, mais néanmoins signalés, sont les refus de rejoindre un conjoint, même lorsque les conditions de salaire et de logement sont réunies ; rien n'oblige une réfugiée à "obéir à un ordre du Comité des réfugiés".

6. 5. NE PAS ETRE A LA CHARGE DE L'ETAT

Il faut attendre mai 1939 pour que soit évoquée la possibilité de faire bénéficier des réfugiés espagnols d'un statut d'étranger "ordinaire".

6.5.1. "L'initiative privée"

L'expression fait référence à tous ceux qui à leur arrivée ou à un moment donné de leur séjour subviennent eux-mêmes à leurs besoins ou sont entretenus sur des fonds privés. En septembre 1937, lorsque intervient la décision gouvernementale de renvoyer les républicains espagnols, quelques familles sont prises en charge par des particuliers dans le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher ainsi que dans le Loiret ; accueil en grande partie dû aux organisations syndicales. Dans le Cher, 32 enfants sont ainsi pris en charge par la C.G.T. dans la colonie de Vouzeron.

6.5.2. Des "étrangers" de droit commun ?

L'Etat de guerre puis l'entrée en guerre opèrent un changement d'attitude du gouvernement, du moins envers la population des centres "apte au travail". Cependant les restrictions imposées dans l'accès aux emplois ainsi que la suspicion qui perdure à l'encontre de ces réfugiés font douter du souhait de concéder aux réfugiés espagnols le bénéfice du régime de droit commun.

1940 - La fermeture des centres

Décidée en février, la fermeture de tous les centres doit intervenir le 10 mars 1940, date à laquelle tous les Espagnols à la charge de la collectivité devront avoir trouvé un emploi. Par voie de conséquence ils ne seront plus des "réfugiés espagnols". Mais il n'est pas pour autant stipulé qu'ils seront en résidence libre au sein du département.

Devant les difficultés rencontrées par des femmes accompagnées d'enfants à trouver un emploi, ou parce que les salaires ne permettent pas aux familles de s'installer, la mesure est ajournée au 1^{er} mai puis au 1^{er} juin. Subsistent ainsi jusqu'au 1^{er} juin les centres de Bois-Brûlé, Châteaufort, Lucé ainsi que celui de La Verrerie des Aydes et trois centres communaux d'Eure-et-Loir (La Bazoche, Epernon et Frazé). Dans ces centres demeurent également des personnes travaillant au-dehors mais percevant des salaires trop bas pour s'installer.

Ainsi pour tous, vivre de son travail ne confère-t-il pas pour autant le statut "d'étranger de droit commun" ; tout au plus sont-ils "considérés comme" ; nuance d'importance. Ils ne possèdent qu'un récépissé de demande de carte d'identité, valable trois mois, uniquement dans la commune de travail et portant "à l'encre rouge" la mention "réfugié espagnol" ; catégorisation discriminatoire dont ils ne peuvent et ne pourront se défaire. Malgré, ou à cause des circonstances, le gouvernement leur refuse une liberté de mouvement hors de la commune d'accueil. Ils ne peuvent ni quitter leur employeur, ni aller dans une autre localité sans autorisation. Le sous-préfet du Cher qui ne veut pas laisser "s'installer un régime d'anarchie" réclame des sanctions à l'encontre de ceux qui transgressent les ordres.

Sur les émoluments de tous ceux, condamnés en raison des bas salaires à demeurer dans un centre recevant des crédits de l'Etat, il est prélevé une somme supérieure à l'allocation versée par l'Etat. Ainsi alors que l'allocation journalière d'hébergement est de 7 F par adulte et de 5 F par enfant, le prix de pension, fixé par une circulaire ministérielle, est de 10 F par adulte et 5 F par enfant. Les femmes bénéficiant d'allocations en tant qu'épouses de prestataires ou d'engagés dans l'Armée se voient également soustraire les sommes dues.

Pour ce qui concerne les "invalides" et "incurables" âgés de moins de 70 ans, susceptibles d'encourir des représailles à leur retour en Espagne, aucune mesure n'est envisagée pour les faire admettre au bénéfice de l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, pris théoriquement en charge par le ministère de l'Intérieur.

Nous n'avons pas rencontré d'Espagnols demeurés dans ces centres jusqu'au 1^{er} juin 1940 et au delà. A Lucé ainsi que dans les communes d'Epernon, Frazé et La Bazoche, vivent encore 21 familles pour lesquelles le préfet aimerait une prise en charge par l'Etat.

Après la déferlante de réfugiés belges et français, autrement plus importante que celle qui en février 1939 avait traversé la frontière espagnole, font leur apparition les troupes allemandes. Elles sont à Bourges, Chartres, Dreux et Orléans les 16 et 17 juin, à Saint-Amand-Montrond le 20 juin. Une autre vie va commencer.

6.5.3. Les enrôlements dans l'Armée

Les enrôlements dans l'Armée peuvent tenter quelques jeunes désireux de sortir des centres.

La presse d'Issoudun rapporte l'engagement dans la Légion de trois jeunes en février 1939. L'Etat Major ne veut pas de ces étrangers dans les rangs des unités françaises bien qu'un décret du 20 mars 1939 précise que les allogènes de plus de 17 ans pourront contracter, dès le temps de paix, un engagement pour la durée de la guerre⁷⁴. En septembre et décembre 1939 deux jeunes demandent à s'engager dans les *Bataillons de Marche* de la Légion⁷⁵ créés au moment de la déclaration de guerre et dont beaucoup seront envoyés sur la ligne Maginot.

6.5.4. Les demandes de naturalisation

Volonté de devenir français ou acte administratif pour s'ouvrir des droits au travail ? Des demandes de naturalisation sont formulées au moment où la politique de "persuasion active" rend précaire la situation du réfugié espagnol. Quelques uns manifestent essentiellement un souci de bénéficiaire des avantages sociaux réservés aux nationaux ; revendications légitimes devant la précarité de certaines situations. Mais, assignés à résidence, accueillis "par humanité", pris en subsistance par la collectivité, n'ayant aucune activité professionnelle, les demandeurs n'ont aucune chance de voir les préfetures instruire leur dossier.

6.6. LES MESURES DISCIPLINAIRES

Le train de décrets répressifs, pris en 1938 par le gouvernement E. Daladier, sous l'influence de la conjoncture économique et politique, est complété en 1939 par d'autres mesures manifestant la méfiance inspirée par les allogènes, et les réfugiés espagnols en particulier. Après le pacte germano-soviétique les communistes sont pourchassés et les préfets sont informés le 17 septembre que "les étrangers suspects au point de vue national ou dangereux pour l'ordre public seront jusqu'à nouvel ordre, soit conduits sous escorte à la frontière, soit internés". Le décret du 26 septembre 1939, portant dissolution de toutes les organisations communistes, est susceptible d'entraîner l'internement de tout communiste espagnol ou supposé tel et tout est prétexte à sanction au nom de la sécurité publique.

Les internements au Vernet

Les camps du Vernet (Ariège) et de Rieucros, vont accueillir tous les "indésirables". L'interprétation des textes est soumise à l'arbitraire de l'administration préfectorale à laquelle le décret du 17 septembre et celui du 18 novembre 1939 confèrent un pouvoir discrétionnaire.

Les commissaires spéciaux peuvent exiger et obtenir un internement. Cinq réfugiés du Cher sont victimes de cette mesure. Le motif de l'une des sanctions est exposé dans la supplique pathétique adressée en vain au préfet par la femme de l'un des réfugiés⁷⁶. Celui de Bourges fait envoyer au Vernet, le 31 octobre 1939, après un séjour en prison, trois ouvriers agricoles, pour "défaut de carte d'identité et vagabondage" ; son homologue de Chartres signale à l'attention du préfet "un communiste espagnol auparavant assigné à résidence à Chartres, membre d'un réseau d'entraide"⁷⁷. Dans le Loir-et-Cher ce sont trois "mauvais sujets" de Bois-Brûlé que le préfet dirige sur le Vernet. Les communistes ne sont pas seuls visés ; l'anarchiste Francisco Isgleas. se fait arrêter à Orléans alors qu'il vient régulariser la situation de sa femme au bureau des étrangers ; déféré à la maison d'arrêt il est ensuite dirigé sur le Vernet ainsi que son fils José. Sont également victimes de cette mesure les anarchistes M. Alcón, Ribas et Iñiguez. Quant à savoir pourquoi ils furent internés alors que Mateos Baruta, de Souza et Fidel Miro entre autres, connus des services de police, comme l'étaient également les communistes Alcubierre, Mije et Uribe, ne furent pas inquiétés, nous ne pouvons y répondre au vu des seuls documents qu'il nous a été permis de consulter. L'appartenance

au S.E.R.E. en raison des services rendus par ce dernier conférerait-elle encore à l'automne 1939 une immunité ? Depuis le début des hostilités, 13 personnes furent ainsi dirigées sur le Vernet.

Les refoulements – Les expulsions – Les extraditions

"Expulsion", "refoulement" "rapatriement d'office", sont des vocables très souvent synonymes dans les circulaires émanant de l'administration préfectorale qui "renvoie" ou "refoule" en Espagne sur simple arrêté du préfet, tandis que l'extradition de tout Espagnol jugé indésirable pour manquements à la discipline, ou susceptible de provoquer des conflits, ne doit survenir qu'après un jugement du tribunal.

En 1937, deux femmes du Loiret et de l'Indre auraient été victimes de ces mesures. L'une, en raison "de sa conduite qui pourrait amener des différends (sic) dans les familles de la région", est mise à la disposition du commissaire spécial d'Orléans qui la dirige sur l'Espagne. L'autre, Isabel M. G., réfugiée dans l'Indre, est refoulée avec sa fille, parce que sa présence trouble l'ordre au centre d'Issoudun.

Etre "romanichel" suffit en 1939 pour être "refoulé" d'Eure-et-Loir. José A., Antonio C., Carmen S. et leurs enfants, dont quatre de moins de quatre ans et sept de quatre à dix ans, sont reconduits à la frontière, après avoir "signé une déclaration de départ pour l'Espagne franquiste"⁷⁸. Juan L., hébergé à Lamotte-Beuvron, mais "indiscipliné", Juana L. et Julia E., ainsi que son enfant, sont "refoulés" par arrêté préfectoral. Le Tribunal civil d'Orléans prononce le refoulement de Santiago P., évadé d'Argelès et arrêté pour défaut de carte d'identité. Sur ordre du sous-préfet du Cher, pour un motif indéterminé, deux hommes, embauchés à Contres (Loir-et-Cher), doivent être rapatriés d'office. Si l'on se réfère au nombre d'arrêtés pris par le préfet d'Eure-et-Loir, onze personnes auraient été expulsées entre le 2 novembre 1939 et le 3 mars 1940⁷⁹.

En matière de refoulement le gouvernement n'est cependant pas en contradiction avec un article de la convention de Genève stipulant que les étrangers pourront faire l'objet d'une mesure d'expulsion ou de refoulement, lorsque "ces mesures seront dictées par des raisons de sécurité nationale ou d'ordre public"⁸⁰. A. Sarraut le rappelle aux préfets :

Nécessité s'impose d'être armé, non seulement contre le fait délictueux ou criminel, mais aussi contre la volonté notoire de le commettre. Dans les circonstances présentes, l'organisation de sécurité ne doit pas attendre passivement d'être devant le fait accompli, selon les définitions du droit pénal. Elle doit le pressentir et l'empêcher de se produire. Ainsi l'obligation de la précaution préventive apparaît-elle aussi impérieuse que celle de la mesure répressive⁸¹.

L'application de cette politique renforce le pouvoir des préfets et rend encore plus précaire la situation des républicains espagnols qui sans statut juridique sont privés de toute possibilité de défense ; reste aux hommes la possibilité de se réclamer du droit d'asile⁸². Faisant référence au décret du 18 novembre 1939 renforçant le pouvoir des préfets à l'encontre des suspects, D. Cordier rapporte⁸³ :

On sait par les archives que Jean Moulin n'avait pas attendu cette prescription pour agir en ce sens. Comme on l'a vu, il avait adopté dans ce domaine les conclusions du commissaire spécial. Elles concernaient très souvent des réfugiés espagnols. Comme il l'avait déjà fait à Rodez, il avait ordonné l'internement au camp du Vernet (Ariège) de très nombreux détenus envoyés à Fresnes, et pris régulièrement depuis le 22 novembre, des arrêtés, soit pour les diriger sur le camp de Carrouge (Sarthe), soit, dans le cas des Espagnols, pour les faire expulser de France.

C'est ainsi qu'après être passé en jugement à Chartres, G. T. doit être expulsé après avoir purgé une peine de prison pour défaut de carte d'identité ; la sienne d'un type particulier était il est vrai "signée" "Staline" et portait en libellé "le parti est l'état organisé du prolétariat" ! L'intervention de M. Viollette fait rapporter la mesure d'expulsion.

Très rares sont les extraditions à partir de la Région Centre. La Cour d'Orléans prononce celle d'un milicien qui avec vingt-six autres personnes, s'était emparé d'un bateau de pêche, le "Ramon",

contraignant l'équipage à les mener en France. Le gouvernement espagnol ayant réclamé leur extradition⁸⁴, José Fuentes Justo, arrêté à Orléans comparut le 29 mai devant la Cour d'appel de la ville. Le jugement fit droit à la requête du gouvernement espagnol sous réserve que l'inculpé ne réponde que de son acte de piraterie⁸⁵. L'inculpé réussit à s'enfuir lors d'un transfert.

6.7. LES NAISSANCES ET LES DECES

Ces "arrivées" et "sorties", d'un type particulier nous en convenons, mais qui modifient les données statistiques établies par les centres d'accueil seront étudiées dans le chapitre de l'organisation sanitaire, comme seront évoqués les transferts dans d'autres départements pour raison sanitaire.

A la veille de l'armistice de juin 1940, la composition de la population réfugiée s'est bien modifiée bien que le regroupement familial ait été souvent un leurre. Bien que l'espoir de trouver en Amérique latine une vie meilleure ait été contrarié par la sélection opérée par une organisation espagnole au service de tous, la population civile a diminué en Région Centre de 97,65 % ; baisse des effectifs que l'on ne peut en aucun cas porter en totalité au compte de retours en Espagne car sous la pression des circonstances le gouvernement va peu à peu récupérer cette force de travail entraînant des arrivées massives d'hommes non comptabilisés dans les statistiques mensuelles d'une part et des sorties vers d'autres départements d'autre part.

Si pour l'essentiel les mesures adoptées par les gouvernements, sous la pression des circonstances, traduisirent une volonté de réduire, contrôler et rentabiliser civils et miliciens, il fut une catégorie qui subit plus que toute autre les aléas de cette politique : les enfants⁸⁶.

- ¹ Le souhait de transfert au préventorium de Ronces-les-Bains (œuvre soutenue par la commission administrative des hospices de Dreux, dirigée par un comité présidé par M. Viollette) n'a pas de suite et les réfugiés sont répartis dans les communes de l'arrondissement.
- ² Mésentente entre une femme et le responsable espagnol du centre de Lamotte-Beuvron, 1^{er} juin 1939. Maria employée aux cuisines aux Montils est envoyée avec ses quatre enfants à Cormenon le 28 avril 1939.
- ³ Deux femmes (mère et fille) sont dirigées sur le centre de Lucé, la fille ayant jeté à terre un bol de lait destiné à un enfant.
- ⁴ Assistaient à cette séance M. Turbat, sénateur, M. Donon, Président du Conseil général et sénateur, J. Zay, ministre de l'Éducation Nationale et député, MM. les députés Dézarnaulds, Cabanis, Frot et Pellé.
- ⁵ Les allées et venues des fournisseurs locaux, ainsi que celles des réfugiés "orléanais" qui auraient échappé à la surveillance en vigueur en Loir-et-Cher, à tort ou à raison, auraient pu être les vecteurs de la propagation de la diphtérie et de la typhoïde qui sévissaient à la Salle des Fêtes.
- ⁶ Sont évacués les centres de Méréglise, Dammarie, Sainville, Ermenonville-la-Grande, Chassant, Neuvy-en-Beauce, St Rémy-sur-Avre, La Ferté-Vidame, Jaudrais, Brézolles, Bû, Nogent-le-Roi et St Lubin-des-Joncherets. La *Centrale Sanitaire Internationale*, *op. cit.*, ne signale l'hébergement dans une grange qu'à Frazé.
- ⁷ Les locaux sont réclamés à Dangeau, Meslay, La Bazouche, Conie, Arrou et Moléans. Le centre de La Gaudinière était en vente depuis 1936.
- ⁸ *Le Journal d'Issoudun*, *La Dépêche du Centre*, *L'Echo de l'Indre*, *passim*.
- ⁹ *Le Journal d'Issoudun*, 2 février 1939.
- ¹⁰ C'est dans le Loir-et-Cher que l'on relève le plus de plaintes de la part des élus municipaux et des populations.
- ¹¹ P. V., *des délibérations du Conseil général du Loiret*, séance du 24 avril 1939 ; question posée par le Dr Dézarnaulds. A l'unanimité le vœu de rapatriement est adopté.
- ¹² L'aménagement de Châteaufort pour 800 personnes revient à 10 000 F ; le prix unitaire d'un baraquement dit "Adrian" est de 46 000 F pour 100 personnes et les crédits ministériels de 35 000 F. L'édification dans les départements qui ne peuvent compter sur la main-d'œuvre masculine espagnole non rémunérée et "encadrée par des sapeurs du Génie", est plus onéreuse que dans l'Hérault où une baraque revient à 25 800 F.
- ¹³ Un crédit de 500 000 F est mis à sa disposition, 14 baraques sont édifiées.
- ¹⁴ *Gringoire*, 20 avril 1939.
- ¹⁵ *Gringoire*, 4 mai 1939. Une campagne analogue est menée dans le Doubs à Arc-et-Senans où les Salines servent de centre d'hébergement.
- ¹⁶ *La Revue des Beaux-Arts*, 28 avril 1939, article de Pierre Imbourg.
- ¹⁷ *La Dépêche du Berry*, 8-9 mai 1939.
- ¹⁸ Aucun réfugié ne fut hébergé dans l'église ni le cloître et l'architecte départemental requis pour évaluer les dégâts déplore le manque de coordination entre les divers services.
- ¹⁹ Annotation manuscrite : "ou ignorant ou plaisante".
- ²⁰ Le rapport ne signale pas que dans l'abbaye désaffectée des fours à porcelaine avaient fonctionné, au grand dommage de la pierre des murs, de 1820 à 1894, date à laquelle eut lieu la première remise en état. Le département l'acquiert en 1909 ; en 1918 elle servit de campement à des éléments du corps expéditionnaire américain. En 1919-1920 elle reçut des asiles de vieillards des régions envahies et dévastées. Des vieillards de l'hospice de St Amand-Montrond succéderont aux réfugiés espagnols et l'abbaye ne retrouvera son aspect originel qu'en 1950.
- ²¹ Propos tenus dans une notice sur l'Abbaye par Mgr Villepelet, évêque de Nantes. *Le Populaire du Cher*, 20 mai 1939, dénonce les propos de Ph. Henriot dans *Le Temps*, "contre les réfugiés espagnols qu'on y a imprudemment hébergés et dont le vandalisme, jusqu'ici impuni, s'exerce avec un sadisme particulier contre tous les édifices religieux".
- ²² 18 venant d'Aubigny-sur-Nère, 13 de St Florent-sur-Cher, 22 de St Amand-Montrond.
- ²³ Des ports de la côte basque partent les vapeurs en direction de Bilbao et Santander.
- ²⁴ *Le Nouvelliste du Centre*, 16 avril 1938. *La Dépêche du Berry*, 15 avril, mentionne le départ de 230 personnes. Mais en l'absence de référence officielle nous ne pouvons fournir le chiffre exact des retours du 14 avril qui ne figure pas sur les statistiques hebdomadaires.
- ²⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 17 avril 1938.
- ²⁶ Voir annexe 7.
- ²⁷ Le 4 mars la frontière de Catalogne reste fermée et 25 000 réfugiés groupés près de la frontière attendent le départ. Les voies de communication avec la Catalogne ne sont ouvertes qu'en août.
- ²⁸ E du REAU, *Edouard Daladier 1884-1970*, Paris Fayard, 1993, 581 p., pp. 338-339.
- ²⁹ Les données chiffrées de l'Indre, émanent de la presse régionale. Un rapport préfectoral d'Eure-et-Loir, du 13 mai, mentionne le départ de 475 personnes.
- ³⁰ Décret du 2 octobre 1939.
- ³¹ Les hommes internés à Bram ont un salaire insuffisant pour subvenir aux besoins de leurs femmes et ce salaire, 10 F. par jour est retenu par l'administration du camp.
- ³² Circ. 7 février sur la "liquidation des centres".
- ³³ Voir annexes 8 et 9.
- ³⁴ L. GUILLOUX, "Les réfugiés trahis", *La Tribune des peuples*, n° 6, mars-avril 1954, p. 63.
- ³⁵ Voyages que les préfets des départements traversés sont tenus de surveiller. La durée de ces voyages de retour peut être cependant plus longue ; un train parti de Vendôme le 13 octobre 1937 à 13 h, n'arrive en effet que le lendemain à Tours, où lui est rattaché un convoi parti de Selles-sur-Cher dans la nuit à 0 h 12. Mais de nombreux convois transitent par la gare de St Pierre-des-Corps, et ceci explique peut-être la lenteur de cet acheminement.
- ³⁶ *La Vie du Rail*, n° 2386, *op. cit.*, p. 34. Une réunion préparatoire pour le rétablissement du trafic se tient à Paris le 11 avril. Il ne devient effectif que le 3 janvier 1940 entre Cerbère et Port-Bou et Hendaye-Irun. Dès le 16 mars les voyageurs transitaient par Canfranc.
- ³⁷ *L'Emancipateur*.
- ³⁸ *L'Emancipateur*, 8 octobre 1937.
- ³⁹ Les autorités espagnoles refoulent toute personne dont le nom est inscrit à la main sur les listes nominatives de passage. M. H., Pré-

sident du Comité Radical-socialiste de l'arrondissement de Montargis, ami personnel de J. Zay, intervient en vain auprès du préfet le 3 mars pour accélérer le retour d'une réfugiée.

⁴⁰ A. BACHOUD, *op. cit.*, p. 161. Voir annexe 1.

⁴¹ Circ. 10 juin 1937.

⁴² *L'Emancipateur*, 20 octobre 1937.

⁴³ Châtillon (10), Bellegarde (1), Ingré (1), Neuville-aux-Bois (2), Beaune-la-Rolande (7 "déserteurs bénéficient d'un sursis et subviennent à leurs besoins").

⁴⁴ *Le Journal d'Issoudun*, 17 avril 1938.

⁴⁵ G. NOIRIEL, *op. cit.*, p. 171.

⁴⁶ E. TEMIME, "Le devenir de la migration", *Plages d'Exil, op. cit.*, p. 208.

⁴⁷ "Queda autorizado D. M. M. para entrar en España por la frontera de Irún y trasladarse al campo de Fuentarrabia donde previa informacion se le autoriza la salida para su destino", le Ct militaire Chef de la frontière, 3 octobre 1939.

⁴⁸ J. RUBIO, *op. cit.*, vol. 2, p. 474.

⁴⁹ D. CORDIER, *Jean Moulin, l'Inconnu du Panthéon*, Paris, J. C. Lattès, 1989, vol. I, p. 233, 53 000 évacués de la région parisienne sont attendus dans l'Eure-et-Loir dès le deuxième jour de la mobilisation 75 000 évacués sont prévus, sans compter le repli des Administrations. La Région Centre dut recueillir en quelques jours des milliers de "réfugiés" adultes, des enfants d'âge scolaire, ainsi que des malades provenant d'hôpitaux de la Seine ou de la banlieue. *Les Nouvelles d'Orléans*, n° 498, hors série, 2 novembre 1990, p. 10, discours de M. Donon au Conseil général : 16 000 "réfugiés" plus 60 000 "réfugiés volontaires" et 20 000 enfants d'âge scolaire, furent admis dans le Loiret

⁵⁰ Le ministre de l'Intérieur aux préfets, 19 septembre 1939.

⁵¹ Mise en place après que les maires communistes du Cher aient été démis de leurs fonctions.

⁵² J. RUBIO, *op. cit.*, p. 195 : un décret de 1930 instituait un quota migratoire très faible et en 1938, la Commission de contrôle ferme la porte à l'immigration républicaine.

⁵³ Nous citons pour mémoire les ouvrages et communications de plusieurs auteurs dont celle de D. ROLLAND, "Aperçus sur la réémigration vers l'Amérique latine des réfugiés espagnols en France pendant les années de guerre", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946, pré-actes du colloque international organisé par le centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991*, pp. 57-59. J. RUBIO, *op. cit.*, pp. 129 à 139. Le sigle est différemment interprété selon les auteurs ; "E" pouvant signifier, Emigration ou Evacuation et "R", Républicains ou Réémigration.

⁵⁴ J. Grijalbo demeurait à l'hôtel du Grand Cerf à Chartres. Parmi les dirigeants de cet organisme présidé par l'ancien ambassadeur d'Espagne à Londres, Pablo de Azcarate, se trouvaient des hommes dont la présence dans la Région Centre était connue des pouvoirs publics : MM. Alcobierre Perez, ex-directeur général des transports de la Généralité, ex-secrétaire général de la fédération des métallurgistes, Amaro del Rosal (U.G.T.), Manuel Torres Campaña (Union Républicaine, U.R.) ainsi que J. Vicente Uribe (P.C.E.) et Antonio Mije (P.C.E.), tous deux ayant été membres de ce comité lors de sa création.

⁵⁵ J. RUBIO, *op. cit.*, pp. 1062-1113. L'auteur, p. 185, attribue des quotas pour le Chili de 74,8 % aux marxistes (dont 33,5 % aux communistes), 18,6 % aux républicains, et 6,6% aux anarchistes).

⁵⁶ 300 membres de la C.N.T., dont Marcos Alcón furent évincés par Gamboa du convoi du 13 juillet sur le "Mexique", en direction du Mexique.

⁵⁷ Rencontre Mme Divi, Châteaudun, 5 juin 1990.

⁵⁸ Le siège dans le Loiret de ce comité était 58 rue Nationale à Olivet.

⁵⁹ L'observation des tableaux et celle de données statistiques, pour autant qu'elles soient fiables, ne correspondent pas ; ainsi au 18 août 1939, il serait parti d'Eure-et-Loir 42 personnes, alors que nous en avons dénombré 53 sur les listes.

⁶⁰ J. RUBIO, *op. cit.*, p. 1107 : A. Sanjurjo Castro, M. Borregón Garcia, M. Sanjurjo Castro, A. Sanjurjo Borregón.

⁶¹ Dirigée le 21 juin sur la Préfecture de Police pour être conduite à l'Ambassade soviétique.

⁶² 25 recherches sont effectuées en 1937, dont une émanant d'une femme sans nouvelles de ses deux enfants de dix et huit ans.

⁶³ En octobre arrivent, pour être rapatriés avec leur familles, des personnes en provenance de l'Orne, du Pas-de-Calais et de la Somme, tandis que partent vers Cahors, Caussade et Morcenx des réfugiés de La Gaudinière en instance de retour.

⁶⁴ Six exemplaires sont affichés dans les centres du Cher. Le 6 avril par décision du gouvernement le service des recherches est confié au Comité international de la Croix-Rouge.

⁶⁵ E. TEMIME, *Italiens et Espagnols en France 1938-1946, op.cit.* p. 15 "Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France".

⁶⁶ Conformément à l'instruction ministérielle du 30 octobre, il envisage de garantir les moyens d'existence des familles par des contrats d'une durée de un an assurant également le logement et la subsistance du groupe familial. Voir annexe 10.

⁶⁷ Circulaire ministérielle du 5 mai 1939, *op. cit.*

⁶⁸ Refus de M. Viollette, 29 avril 1939. Le 11 février 1940 intervention positive de M. Triballet. Le jeune A.T., réclamé par le Dr Ducuing chirurgien-chef des hôpitaux à Toulouse pour être admis dans son service, part rejoindre sa famille dans cette même ville. .SORIANO, *op. cit.*, p. 171, sous le pseudonyme de Angel Granada, A. T. raconte "ya restablecido, pasé a Toulouse". Le père de A. sera un collaborateur du Dr Ducuing à l'hôpital de Varsovie à Toulouse.

⁶⁹ La Fédération Nationale des Instituteurs intervient auprès d'A. Sarraut et Mme Constante-Aron, institutrice hébergée au camp de La Guerche obtient la venue de son mari Mariano Constante interné au camp d'Argelès. M. CONSTANTE, *Les Années rouges, de Guernica à Mauthausen*, Paris, Mercure de France, 1971, p. 142, évoque la présence de ses parents à Thouars, dans les Deux-Sèvres où son père "était de nouveau directeur du centre, où, en plus des femmes, il avait environ 1 000 enfants sous son contrôle matériel et moral [...] il avait été aidé dans ses demandes auprès des autorités, par des dirigeants socialistes du département, et surtout par le député communiste, M. Barthélémy". Tous deux partirent à Thouars en avril.

⁷⁰ E. TEMIME, "Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France", in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946, op. cit.* p. 15, n. 4, témoignage de Miro Planas, dont le père fut directeur général de l'Agriculture à la Généralité.

⁷¹ Leur sont interdites les régions de Airbault, St Loup-sur-Thouet, Beauvoir-sur-Niort.

⁷² Voir annexe 11

⁷³ Julio C. et Fernando F., "s'évadent" respectivement de Bordeaux et de Gap pour rejoindre leur femme à Noirlac.

⁷⁴ *J.O.*, 23 mars 1939.

⁷⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 22 février 1939

⁷⁶ Voir annexe 12.

⁷⁷ D. CORDIER, *op. cit.*, p. 246.

⁷⁸ Arrivent à Hendaye le 14 février accompagnés de deux gendarmes.

⁷⁹ D. CORDIER, *idem.*, p. 685, n. 14.

⁸⁰ *Dalloz, Jurisprudence générale - 1939* - Paris, 484 p. ; Conseil d'Etat, 8 février 1939, p. 325.

⁸¹ Dépêche secrète aux préfets, 14/12/1939.

⁸² La circulaire du 27 décembre 1939, contraint les réfugiés à faire connaître s'ils "se considèrent comme réfugiés, ou si, au contraire, ils se sont ralliés au régime franquiste".

⁸³ D. CORDIER, *ibidem*, p. 252.

⁸⁴ Un accord franco-espagnol relatif aux extraditions se réfère uniquement au rapatriement des criminels de droit commun et non aux réfugiés politiques.

⁸⁵ *La France du Centre*, 3 juin 1940. R. SCHOR, *op. cit.*, pp. 318 et 281 : une loi du 10 mars 1927 interdit l'extradition d'un étranger coupable de délit politique, mais "les autorités françaises étaient habilitées à livrer à un Etat étranger un de ses ressortissants recherché pour un délit de droit commun". *Le Journal du Loiret*, 11 avril 1936 ; le président de la Chambre, M. Leturcq, s'était montré infiniment plus clément envers trois étudiants espagnols appartenant à la Phalange, qui le 12 mars 1936, dans une rue madrilène avaient tiré des coups de feu en direction du député socialiste J. de Asua, tuant un policier. L'un des inculpés, Guillermo Aznar, était le fils du professeur de droit G. Aznar, l'autre, Alberto Annibal Alvarez y Garcia de Bacia, celui d'un avocat madrilène. Tous deux ainsi que José Maria Dias Agados de Arteaga, fils d'un colonel d'artillerie, "font une excellente impression" sur la Cour à laquelle ils "font le récit des scènes d'épouvante qui se produisent journellement en Espagne" et ressortent libres de l'audience, la demande d'extradition ayant été repoussée.

⁸⁶ Liasses d'archives : A.F.P.I., A.A.R.D., 266-4, 322-27, 322-32. A.G.A., caja 11052, exp. 6957. A.M.A.E. Espagne 187-188. A.M.A.E.-M., leg. R 1060. A.M.A.E.-N., Madrid 574. A.M.O., 2 J 42. A.N., F/7 15589; 72/AJ/427; BB/18/3439. A.D.CH., 25 M 251, 252, 257, 261, Z 1449, 1453, 1454, M 7158, 7289, 7541, 7617, 8063, 4 M 305. A.D.EEL., 4 M 258, 259, 261, 262, 265, 266, 267. A.D.I., M 2708_2709. A.D.LECH., 4 M 286, 289, 290, 294, 296, 302, 304, 312, 314, 316, 320. A.D.L., 5 M 223¹/₂, 5 M 294, 295, 296, 298, 299, 303, 304, 307, 310, 322; 25847; 61026.

LES ENFANTS

Au sanglant affrontement entre deux Espagne revient le triste privilège d'avoir provoqué la première grande émigration d'enfants, rassemblés en colonies organisées par les partis politiques¹, évacués seuls ou avec un membre de leur famille. Aux conséquences directes de la guerre - évacuation des zones de combat, difficultés économiques, dramatique errance d'enfants seuls dont on ne sait s'ils sont perdus, orphelins ou abandonnés- s'ajoutent les dissensions familiales au sein de couples séparés idéologiquement. A ce lot d'enfants de tous âges et de toutes catégories que nous retrouvons parmi la population des centres, s'ajoutent tous ceux qui, en gestation ou conçus après les évacuations, naîtront en exil.

7. 1. LA VIE DANS LES CENTRES

Les rapports administratifs et médicaux sont très discrets quant à l'attention prodiguée aux femmes enceintes, à celles arrivées au terme de leur grossesse, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles se déroulent les accouchements. Il est vrai que la grossesse est un état et non une maladie ; ceci explique peut-être cela. Le séjour en milieu hospitalier loin de ses compatriotes effraie la jeune Luisa S. qui après avoir signé une décharge sort de la maternité de Chartres pour rejoindre avec son bébé le centre de Lucé.

Il ne ressort pas que l'enfant ait été l'objet de beaucoup d'attentions de la part des pouvoirs publics et de l'administration française, qu'il ait été nouveau-né ou adolescent, orphelin ou abandonné.

En 1936, la présence à Beaugency de soixante-dix-sept enfants, nourrissons et grands "âgés de un à quatre ans", n'est mise en relief que parce que, "allaités par leur mère" pour les uns et de moindre appétit pour les autres, leur présence dans l'effectif total permet d'augmenter les rations adultes.

7. 1. 1. Nouveau-nés et Nourrissons

Les naissances

Aucune naissance n'est consignée dans les données de 1936, ni parmi celles de la population "indigente", ni parmi celles relevant de l'initiative privée, or, en confrontant les états d'hospitalisations, statistiques établies par les centres et statistiques préfectorales, on relève en 1937 six naissances à l'hôpital de Romorantin dont celle de triplés le 27 septembre, soit quelques jours avant le départ du dernier convoi de rapatriements².

En 1939 des naissances se produisent dans les hôpitaux de Bourges, Chartres, Blois, Romorantin, Gien, Orléans, et ceci dès le 3 février, dont une avec l'aide d'une infirmière espagnole dans l'infirmerie de fortune du centre de La Guerche. En février deux femmes entrent en "maternité" à

Chartres et six sont admises pour "grossesse" dans les hôpitaux de Châteauroux et d'Issoudun ; deux autres le sont en mars et avril dans ce même département de l'Indre. Or une fausse couche et une seule naissance sont signalées dans ce département. Il en est de même en février à l'hôpital de Romorantin. Toutefois le fait que des enfants furent abandonnés ou "mis en dépôt", peut expliquer qu'ils n'apparaissent sur aucun état statistique des centres³. Cependant, en prenant en compte les relevés hebdomadaires des centres, les rapports des maires ainsi que les états d'hospitalisations, on dénombre parmi les personnes prises en charge par l'Etat 52 naissances pour la période du 2 février au 3 novembre 1939 – 10 dans le Cher, cinq en Eure-et-Loir, une dans l'Indre, cinq dans le Loir-et-Cher et 31 dans le Loiret dont six les premiers jours des arrivées –, quatre en 1940 – trois en Eure-et-Loir et une dans le Loiret –.

A ces données s'ajoutent les naissances dénombrées parmi les populations "vivant de leurs ressources", pour lesquelles on ne peut vérifier l'année de leur arrivée : une en novembre 1939 dans le Cher, deux en septembre 1939 en Eure-et-Loir, quatre dans le Loiret dont un en juin 1940. Aucun accouchement prématuré n'ayant été signalé, toutes les femmes ayant accouché avant le 3 novembre étaient arrivées enceintes. Rien ne permet de supposer que les deux enfants nés le 3 novembre 1939 furent conçus à l'arrivée dans les départements ni à l'entrée en France⁴, et dans le Cher le centre de Noirlac abritait des femmes entrées avec un conjoint en 1938.

Les rapports administratifs et médicaux sont très discrets quant à l'attention prodiguée aux femmes enceintes, à celles arrivées au terme de leur grossesse, ainsi qu'aux conditions dans lesquelles se déroulent les accouchements.

Il nous faut cependant nous reporter à cette période, au cours de laquelle accoucher à domicile était pratique courante, quelles que fussent les conditions d'hygiène et de confort des demeures. Les conditions d'hébergement et d'hygiène, souvent plus que rudimentaires peuvent expliquer que des femmes aient été dirigées sur les structures hospitalières locales. Il en fut ainsi en 1937 et 1938 à Selles-sur-Cher et à Issoudun.

Les nourrissons

Les nourrissons n'apparaissent pas parmi les préoccupations des pouvoirs publics, en particulier de celles du ministre de la Santé, ainsi que de ceux qui de par leur fonction étaient les plus aptes à se pencher sur les conditions de vie des enfants, à savoir les membres du corps médical et paramédical. Ces enfants ne font l'objet d'instructions particulières que dans le Loir-et-Cher en 1937 mais l'extrême discrétion de l'arrêté préfectoral sur la "surveillance médicale et administrative toute spéciale" ne permet pas d'en apprécier la teneur ni les modalités d'application. Toutefois, la création en 1937 d'une "Goutte de lait" à Issoudun⁵, sous l'impulsion de l'épouse du préfet de l'Indre, témoigne, ainsi que l'installation de biberonneries à La Gaudinière et en 1939 à Châteaufort, Noirlac, Lamotte-Beuvron et Bois-Brûlé, de l'attention portée, sinon au régime lui-même, du moins à l'hygiène dans la préparation des biberons. Cela étant, les prescriptions diététiques ne sont mentionnées dans aucun documents. Les règles d'hygiène les plus élémentaires étaient difficiles à respecter, ou à faire respecter, dans les centres pourvus d'installations rudimentaires. Il faut attendre août 1939 et la présence de mouches pour que soit "activé(e)" l'évacuation du dépôt d'ordures et du tas de fumier malencontreusement situés devant la pouponnière "rudimentaire" de Châteaufort. Mais combien de petits Français virent le jour et s'élevèrent dans des fermes où le tas de fumier voisinait avec l'habitation ou le puits ?

Les 32 nourrissons et enfants de moins de deux ans ainsi que les 16 mères qui les allaitent bénéficient de plus de confort au centre de vacances de la ville de Colombes à Vouzeron où une salle d'isolement dans le château attenant au centre est mise à leur disposition. S'il apparaît que les nourrissons du Loiret sont restés dans les structures hospitalières existantes, ou dans celle créée à leur intention à Saint-Marceau⁶, presque partout ailleurs les très jeunes enfants dorment sur les

paillasses de leur mère. Plus favorisés, les nourrissons du centre de La Guerche bénéficient de l'habileté d'une famille de réfugiés "romanichels" qui leur tressent des berceaux⁷.

Le directeur du centre de Beaugency dénonça, en 1937, l'attitude nonchalante des mères avec leur "marmaille mal élevée", attribuant ce comportement à un défaut inhérent à la femme espagnole, méconnaissant que l'exode, les conditions d'évacuation et d'accueil de ces femmes, purent provoquer une souffrance maternelle exacerbée par la présence des enfants.

7. 1. 2. Grands enfants et adolescents

Jusqu'en 1939, aucun rapport ne distingue enfants et adolescents des adultes, excepté à Beaugency où leur présence pose des problèmes d'ordre et de discipline au directeur qui souhaiterait une surveillance plus autoritaire de la part des mères, ainsi qu'à Montargis où ils n'ont pour tout horizon que la cour fermée du centre. Si en 1939 à Lamotte-Beuvron les enfants doivent respecter un règlement aussi militaire que celui établi pour les adultes, on ignore à quel âge ils durent s'y conformer⁸. Nulle part n'apparaît une prise en compte du vécu récent de ces enfants, du traumatisme de la guerre, des possibles migrations internes antérieures à l'exode. Il n'est nulle part évoqué les séparations forcées des couples mère-enfant soit avant le départ soit au cours des évacuations de la frontière vers les départements, soit encore du fait d'une hospitalisation de la mère dès son entrée en France ou dans le département.

Dans quelques centres les enfants bénéficient de l'aide des "Coins Blancs" créés sous l'égide de l'*Office International pour l'Enfance*. Dans ces services où l'on offre aux enfants "fortifiants et reconstituants", des goûters, des lectures et des jeux, les mères peuvent également trouver aide et conseils. Des centres sont ouverts à Dreux, à Lucé ainsi qu'à Lamotte-Beuvron⁹.

Dans leurs appels à la charité publique les préfets ne sollicitent que des dons à but alimentaire ou vestimentaire¹⁰.

Les loisirs

En dehors des loisirs offerts par les "Coins Blancs", les enfants n'ont rien à leur disposition. L'offre faite par l'un des responsables du Club Sportif Ouvrier d'Issoudun de conduire au stade le plus souvent possible les enfants réfugiés en 1937 n'est mentionnée que par la presse locale. La seule distraction qui leur fut offerte hors de la caserne fut une promenade à la fête foraine de la Saint-Jean assortie d'un tour gratuit de manège offert par le directeur des manèges. Ils bénéficièrent cependant d'une distribution de jouets recueillis par le *Comité Bilbao*. Des enfants du Loiret, confinés dans les cours des centres, seuls ceux de Beaugency reçurent quelques jouets recueillis par des "organisations de gauche"¹¹.

En 1939, les enfants de Lamotte-Beuvron partagent leurs loisirs entre "les livres et le nettoyage du parc", et ceux de Pontlevoy, ayant trop cassé de vitres se font confisquer leur ballon. Ceux de Briare¹², encore plus démunis, n'ont ni livres, ni jeux à leur disposition, alors que les garçons de Sancerre, plus favorisés, bénéficient d'une séance de cinéma le jeudi sous la conduite d'instituteurs bénévoles. Aux filles n'est offert que l'apprentissage de la couture, ce en quoi elles ne différaient pas des jeunes françaises que l'on envoyait dans les ouvriers apprendre à broder et à coudre sous la houlette de religieuses.

S'égayer hors de l'enceinte du centre peut avoir des conséquences dramatiques. Le petit Georges R., âgé de quatre ans joue dans le square de la Madeleine à Châteaudun avec d'autres enfants ; trois d'entre eux s'accrochent aux casiers à bidons situés sur le côté droit d'un camion de laiterie garé à proximité. Le chauffeur démarre sans les avoir vus, un enfant tombe devant la roue arrière et meurt le lendemain. Bien que la responsabilité du chauffeur ait été dérogée, le préfet confia néanmoins l'affaire à un avocat de Châteaudun afin de défendre les droits des parents. C'est également après un accident survenu sur la voie publique que la jeune Lucia Florin, qui "traversait en

courant", dut être amputée¹³.

Autre drame : la disparition d'un enfant de onze ans en promenade dans Blois avec sa "grand-mère adoptive" ; l'adulte est bousculée devant une vitrine en plein centre ville et l'enfant disparaît. Cet enfant, dont le père était en Espagne, avait été confié à une famille du Mans par le *Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne*.

Quelle scolarité ?

Le souhait de rapatriements massifs, contrarié en 1939, ainsi que le projet de mise au travail des Espagnols et ses conséquences sur la durée du séjour, font se poser le problème d'une scolarisation des enfants. Une loi du 9 août 1936 impose, dans un but d'assimilation, la scolarisation aux enfants étrangers¹⁴ ; mais, la scolarité des enfants espagnols n'est pas au centre des préoccupations des pouvoirs publics avant mai 1939.

En 1937, des tentatives, non de scolarisation, mais d'initiation au français, sont ébauchées dans quelques centres. A La Gaudinière, l'instituteur espagnol assurant bénévolement un suivi scolaire est évincé au profit d'un garçon d'hôtel¹⁵ chargé d'enseigner le français aux enfants du centre. Mais connaissant mal la "langue nationale" il se heurte à l'opposition des mères qui ne voient pas la nécessité d'inculquer à leurs enfants des rudiments de français. Se pliant à l'obligation qui leur est faite d'envoyer leurs enfants à ces cours elles entravent leur bon déroulement : lessives avec accompagnement de chants, coupes de cheveux dans les locaux, "insolence" à l'encontre de l'enseignant. En août, des projets de scolarisation, non d'apprentissage du français ou d'intégration dans une structure française, sont élaborés à Issoudun ; deux classes sont assurées par un jeune instituteur espagnol qui prend en charge "30 petits", les grands étant confiés à un ancien "greffier de mairie espagnol"¹⁶. Des enfants arrivés dans l'Eure-et-Loir, si l'on se réfère à la presse en l'absence de tout document officiel, seuls ceux de Dreux auraient fréquenté l'école publique¹⁷ et aucune donnée ne concerne les 71 "enfants scolarisables" de Lucé.

TABLEAU XXXI

Enfants d'âge scolaire en Eure-et-Loir en 1939

COMMUNES	6 à 14 ans			COMMUNES	6 à 14 ans		
	G	F	TO-TAL		G	F	TOTAL
<i>À re- porter</i>					212	250	462
<i>ARRONDISSEMENT DE CHARTRES</i>	70	85	155	<i>ARRONDISSEMENT DE CHATEAUDUN</i>			
CHARTRES-LUCE				CHATEAUDUN	13	22	35
BERCHERES	1		1	BAZOCHE-GOUET	6	6	12
DAMMARIE	2		2	LOGRON	3	7	10
PRUNAY	4	6	10	CHATILLON-EN-DUNOIS	3	3	6
SAINVILLE	3	1	4	COSNIE-MOLITARD		2	2
ST. LEGER-DES-AUBEES	4	8	12	LANNERAY	4	2	6
COURVILLE-SUR-EURE	6	12	18	YEVRES	1	3	4
MITTAINVILLIERS	9	5	14	ST CHRISTOPHE	3	3	6
ILLIERS	4	5	9	DANGEAU	7	8	15
EPEAUTROLLES				BROU	1	2	3
ERMENONVILLE-LA-GRANDE	1	5	6	ARROU	5	6	11
ERMENONVILLE-LA-PETITE	1	2	3	BULLOU	1	2	3
MEREGLISE	6	7	13	LE MEE	3	1	4
NOGENT-SUR-EURE	3	2	5	BONNEVAL		2	2
JANVILLE	5	6	11	LANGHEY	3	2	5
GOUILLONS	4	2	6	MESLAY-LE-VIDAME		3	3
NEUVY-EN-BEAUCE	9	2	11	CIVREY	3	1	4
LA LOUPE	4	6	10	DONNEMAIN		1	1
EPERNON	3	2	5	MOLEANS	2	1	3
CHASSANT		7	7				
FRAZE	1	4	5				
VOVES	3	3	6				
THEUVILLE							
<i>ARRONDISSEMENT DE DREUX</i>		1	1				
SOREL-MOUSSEL	5	7	12				
ST REMY-SUR-AVRE	5	3	8				
NOGENT-LE-ROI	4	15	19				
ST LUBIN-DES-JONCHERETS	4		4				
JAUDRAIS	6	8	14				
LAONS	6	2	8				
CHATEAUNEUF	4	1	5				
BREZOLLES	28	31	59				
ANET	1	1	2				
DREUX	6	2	8				
ABONDANT		4	4				
BU							
LA-FERTE-VIDAMME							
TOTAUX	212	250	462		270	327	597

TABLEAU XXXII

Enfants d'âge scolaire en Loir-et-Cher en 1939

COMMUNES DU LOIR-ET-CHER	EFFECTIFS	COMMUNES DU LOIR-ET-CHER	EFFECTIFS
<i>A reporter</i>			559
L'AUDRONNIERE	102	MUIDES	10
AUTAINVILLE	11	ONZAIN	14
BRACIEUX	6	OUCQUES	8
CANDE-SUR-BEUVRON	68	OUZOUER-LE-DOYEN	11
CELLETES	5	PONTLEVOY	73
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	12	ROMORANTIN	70
LA CHAUSSEE-ST-VICTOR	13	ST DENIS-SUR-LOIRE	9
CHOUZY-SUR-CISSE	9	ST DYE-SUR-LOIRE	14
CONCRIERS	6	ST JULIEN-SUR-CHER	16
CORMENON	20	ST LAURENT-DES-BOIS	8
COUR-CHEVERNY	3	ST LAURENT-DES-EAUX	10
ECOMAN	9	ST LEONARD-EN-BEAUCE	10
FRETEVAL	17	SAMBIN	4
LES GROUETS	8	SARGES-SUR-BRAYE	10
HERBAULT	11	SAVIGNY-SUR-BRAYE	44
HOUSSAY	8	SEILLAC	2
HUISSEAU-SUR-COSSON	18	SELLES-SUR-CHER	34
JOSNES	7	SEUR	6
LAMOTTE-BEUVRON	197	SOUDAY	30
MASLIVES	7	SUEVRES	14
MESLAND	4	THENAY	20
MONTEAUX	4	VILLENEUVE-FROUVILLE	3
MONTLIVAUT	5	VILLERMAIN	14
MONTOIRE	9	VINEUIL	6
TOTAL	559		999

En mai 1939, lorsque le gouvernement commence à s'intéresser au potentiel de main-d'œuvre hébergé dans les camps et centres ruraux, il invite les préfets à saisir toute opportunité pour apprendre aux enfants, ainsi qu'aux adultes, "les rudiments de notre langue" ; un recensement des enfants scolarisables est effectué dans les départements de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher. Recensement qui montre une supériorité numérique des filles dans l'Eure-et-Loir – seul département pour lequel les données différencient filles et garçons –. Mais, si "connaître le français signifiait connaître les Français, entrer en relation avec eux" et était le prélude à une "assimilation"¹⁸, il y avait une certaine ambiguïté à vouloir le faire apprendre, en application de la loi d'août 1936, à des enfants dont on souhaitait le rapatriement. Cependant pour les enfants la barrière de la langue n'est pas un obstacle infranchissable ; des enfants recueillis par l'Union Départementale des syndicats du Loiret en firent l'expérience.

Il faut attendre août 1939, quand il apparaît que beaucoup de réfugiés refusent de rentrer, pour que soit envisagée, au niveau du seul ministère de l'Intérieur, l'admission des petits Espagnols dans les "écoles primaires publiques", où, néanmoins, la priorité est donnée aux enfants français. A cette subordination aux effectifs s'ajoutent "que soient strictement observées les conditions réglementaires d'hygiène" et que ces intégrations ne soient en aucun cas sujet de troubles dans les vil-

lages¹⁹. Si elles suscitent des réactions hostiles de la part des familles françaises pouvant aller jusqu'à la grève scolaire, un des collaborateurs de J. Zay, niant l'obligation scolaire pour les enfants espagnols, n'hésite pas à stipuler qu'il conviendrait de refuser l'accès des écoles à "tout enfant de nationalité espagnole quel qu'il soit" (sic).

Indifférence des pouvoirs publics ? Attitude conforme à la logique gouvernementale axée sur les rapatriements ? Les décrets d'application de la loi sur la prolongation de la scolarité ne parurent que le 17 février 1939 et des préfets en redoutèrent les conséquences ; de nombreuses municipalités allaient manquer de locaux²⁰ et l'admission des enfants espagnols allait accroître les difficultés. Pouvait-il en être autrement, notamment pour les 197 enfants de Lamotte-Beuvron, village de moins de trois mille habitants ? Combien, sur les 275 enfants de Bois-Brûlé, étaient scolarisables et pouvait-on les admettre dans des locaux prévus pour accueillir les enfants d'un village de 175 habitant ?

Mais, l'éviction scolaire, la priorité donnée aux Français, sont autant de mesures discriminatoires à l'égard des petits réfugiés auxquels la loi du 9 août 1936 reconnaissait les mêmes droits qu'aux autres étrangers et qu'aux Français. Seul un risque épidémique pouvait faire adopter des mesures d'éviction. Tous les centres, au printemps de 1939 comme à l'automne, furent affectés par des épidémies de rougeole, de coqueluche, d'oreillons et de diphtérie ; prophylaxie et thérapeutique ainsi que les disponibilités hospitalières ne permettaient pas d'encourir un risque de propagation de maladies pouvant atteindre enfants et adultes. Les responsables des centres redoutaient le transfert de centre à centre de réfugiés susceptibles de transmettre l'une de ces maladies. Il eut été déraisonnable d'envoyer des enfants d'un centre hébergeant un cas de rougeole ou un de coqueluche dans les écoles de villages indemnes de toute maladie contagieuse et imprudent d'envoyer les enfants hébergés dans des centres importants et indemnes de maladies dans les écoles de villages où des cas de maladies contagieuses auraient été déclarés.

En même temps que l'on veille à ne pas perturber la scolarité des jeunes Français et la conscience de quelques parents beaucerons, se profile le souci de veiller à ce qu'aucun enseignement ne soit dispensé aux enfants réfugiés par des maîtres espagnols soucieux de poursuivre en France une scolarité commencée en Espagne²¹. Quant à une éventuelle admission des jeunes Espagnols dans les établissements professionnels ou supérieurs, elle est absente des préoccupations. Il est vrai que lorsque le gouvernement s'intéresse au potentiel de main-d'œuvre des centres, la population âgée de plus de 14 ans n'est destinée qu'à exercer des travaux peu qualifiants dans l'agriculture ou l'industrie, et c'est ainsi que sera envisagé en 1940 de donner à des orphelins une formation professionnelle agricole et de former des "vachers sachant traire quatre à cinq vaches". Politique en totale conformité avec le schéma de pensée de G. Mauco et de A. Demangeon pour lesquels, comme le rapporte G. Noiriél, "école ou pas, l'avenir de ces enfants (immigrés) est tout tracé. Ils seront ouvriers ou paysans comme papa"²².

Aucune circulaire n'émane du ministère de l'Education nationale²³ et les enfants Espagnols tombaient sous le coup de la loi d'août 1936. Il est cependant incontestable que les effectifs de certaines écoles, augmentés du fait de l'allongement de la scolarité, allaient subir de nouvelles augmentations incompatibles avec les capacités des locaux ; état de fait que ne pouvait ignorer l'instigateur de la loi sur la prolongation de la scolarité. En tout cas, cette absence de texte ne pouvait être compensée par "l'appel vibrant" d'aide aux réfugiés lancé par le recteur Roussy²⁴ : remarque faisant référence à deux notions distinctes à savoir les devoirs d'un état républicain à l'égard de jeunes réfugiés et une aide humanitaire, aussi louable soit-elle, mais qui n'engage que celui qui l'anime.

Des initiatives dans le Cher

Il y eut cependant dans les départements et dans les centres un souci, soit de donner aux enfants quelques notions de français, soit, de la part d'enseignants réfugiés, de poursuivre une scolarité

commencée en Espagne.

Des initiatives sont prises dans le Cher où des cours de français sont organisés dans les centres peu après les arrivées de février 1939 grâce à des initiatives privées. Il en est ainsi à Sancerre où, avec le concours d'un jeune interprète Espagnol, les cours sont dispensés par l'Ingénieur au Service vicinal ainsi que par un instituteur bénévole, lequel ne peut cependant les assurer que irrégulièrement. Au centre de La Guerche trois classes fonctionnent avec l'aide de trois bénévoles assurant chaque jour une heure de cours. Le directeur du cours complémentaire enseigne à des "Espagnols de tous âges ayant déjà quelques notions de français", un instituteur adjoint prend en charge les adultes n'ayant aucune notion de français et M.C., s'occupe des enfants. Mais les deux premiers cessent leur enseignement à Pâques "en raison de leurs activités professionnelles et le troisième doit cesser...faute d'élèves que "la belle saison" attire ailleurs. Toutefois, ces trois classes aménagées dans le camp, ne viennent qu'en complément de l'enseignement dispensé dans la journée en espagnol par des "maîtres réfugiés" :

- Un cours préparatoire, suivi par 16 enfants²⁵
- Un cours élémentaire, suivi par 14 enfants
- Un cours moyen suivi par 22 enfants

Au centre de vacances de Vouzeron des instituteurs espagnols assurent l'enseignement, et dans ce centre géré par une organisation syndicale, les classes assurées par des Espagnols échappent au contrôle de l'Inspection académique qui le déplore. A Noirlac la salle capitulaire sert de classe mais rien ne transparaît des enseignants ni de l'enseignement dispensé.

Le séjour des réfugiés se prolongeant, des projets de cours de français sont en gestation en juin, l'Inspection académique souhaitant que tous les centres du département bénéficient de cet apprentissage. Deux instituteurs dispenseraient les cours à Châteaufort et à Noirlac à raison d'une heure deux fois par semaine ; en accord avec le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond ils seraient rétribués 10 F de l'heure, auxquels s'ajouterait 1,50 F d'indemnité kilométrique. A Sancerre et à La Guerche des cours réguliers pourraient être impartis après 16 h dans l'enceinte des établissements scolaires ; "l'Inspecteur Primaire de Bourges-Est", bien qu'aucun budget n'ait été dégagé, propose de rétribuer les enseignants au taux de 20 F pour une heure et demi de cours, c'est-à-dire au même taux que celui alloué aux "maîtres chargés de l'enseignement des illettrés". La notion de bénévolat qui disparaît dans ce dernier projet implique une prise en charge effective par les pouvoirs publics de cet enseignement autorisé par la loi mais pour lequel les modalités de recrutement de personnel ne sont pas définies dans l'instruction du 5 mai 1939.

L'organisation en Eure-et-Loir

Dans l'Eure-et-Loir, les 155 enfants de Lucé sont initiés au français par une réfugiée "connaissant parfaitement" la langue : deux heures le matin pour les enfants de 11 à 14 ans –lecture française, écriture, vocabulaire et verbes– et deux heures l'après-midi pour ceux âgés de 6 à 10 ans – lecture française, écriture, copie de vocabulaire–. Le préfet reste évasif quant à la fréquentation des écoles communales par les enfants des centres ruraux. La présence de quelques enfants espagnols est rejetée par quelques parents d'élèves de Janville et l'exclusion de ces jeunes espagnols n'est pas désapprouvée au niveau ministériel²⁶.

Des tentatives dans l'Indre

Dans l'Indre, l'instituteur de Buzançais s'offrit à apprendre le français aux Espagnols²⁷, enfants et adultes ; mais, les difficultés rencontrées pour faire prononcer à ses élèves le "u" français l'auraient fait renoncer à poursuivre ses efforts ! Le père du jeune Cesareo Gomez, sollicité par "des autorités", ne put déférer à la demande prétextant le manque de local. Aux beaux jours il fit la classe

sous les arbres, puis dans un local rudimentaire de l'équipe de football locale impraticable par temps de pluie. Le comité d'accueil du Blanc envisagea de créer une école "dans le but d'éviter que les enfants [...] ne sombrent dans la paresse et l'ignorance et afin de leur procurer une occupation saine"²⁸. Bien que le concours d'enseignants espagnols et français ait été acquis rien ne permet d'assurer que cette création ait été effective.

Projets et difficultés dans le Loir-et-Cher

Un rapport préfectoral mentionne, dès mars, l'organisation d'écoles dans les centres les plus importants du Loir-et-Cher, et le directeur du centre de Lamotte-Beuvron s'inquiète des modalités de recrutement des enseignants. L'Inspection primaire, malgré des difficultés de recrutement et de logement des instituteurs français, envisage d'organiser un "service de garde" pour les enfants de Romorantin. A Pontlevoy deux institutrices espagnoles font la classe à une soixantaine d'enfants, et à Montlivaut deux de leurs homologues prennent en charge la scolarité. Au centre de Bois-Brûlé, ouvert au moment où la mobilisation prive nombre d'établissements de leurs enseignants, la scolarisation des enfants est confiée à trois instituteurs espagnols réfugiés.

Les enfants d'Orléans

Pour les enfants d'Orléans, quatre classes mixtes de la maternelle au cours moyen fonctionnent dans le centre en 1940. Des enseignants français – un instituteur et trois institutrices – assurent les cours de français aux 135 élèves de 8 h 30 à 10 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30 (leçons de grammaire, de conversation "usuelle" et de vocabulaire). Au programme figurent également "fables de La Fontaine, poésies et quelques chants de marche français" ; soit un programme entièrement destiné à faciliter une intégration. Les liens avec l'Espagne ne sont pas oubliés pour autant, et des institutrices espagnoles donnent trois heures d'enseignement général en espagnol²⁹.

Ces cours, qu'ils aient été impartis en français ou en espagnol nécessitaient un minimum de matériel dont l'achat n'est évoqué par aucun des préfets ni par l'Inspection primaire. Les enfants de Lamotte-Beuvron bénéficièrent de fournitures offertes par le Syndicat National des Instituteurs (S.N.I.) jusqu'au moment où le responsable du centre, secrétaire général du syndicat des instituteurs espagnols, considérant sans doute ce don comme un cadeau personnel et non comme un soutien aux enfants, l'emporta avec lui lors de sa mutation au centre de l'Audronnière. L'école Freynet adressa dans le Loir-et-Cher des "cahiers de liaison", mais rien ne transparaît de l'usage qu'en firent les autorités responsables. Aucun document n'évoque l'admission des enfants dans les écoles des départements à la rentrée d'octobre 1939. Les événements de septembre firent prévaloir d'autres priorités.

Quoiqu'il en soit ces heures d'enseignement, de même que celles passées à effectuer des "corvées", n'occupent les enfants qu'une partie de la journée et ne suffisent pas à satisfaire un besoin d'activité. Des responsables de centres ainsi que des enseignants essaient de faire pratiquer des exercices physiques.

Sports et "écoles de plein air"

Le Dr Dézarnaulds, maire de Gien, en tant que secrétaire d'Etat à l'Education physique dans le premier cabinet Blum avait souhaité développer la pratique des exercices physiques à l'école et créer également des "écoles de plein air" pour "malingres et débiles" où "l'éducation physique bien surveillée doit tenir une place"³⁰.

En 1937, à La Guerche, deux heures et demie sont consacrées chaque jour au sport ; des ballons sont réclamés pour que les garçons de La Gaudinière pratiquent le football et les filles le basket. Dans ce dernier centre, une "école de plein air" créée à l'instigation d'un conseiller général et

inaugurée en juin, fonctionne avec l'aide d'un suppléant espagnol. Ailleurs rien de semblable n'est mis en place.

En 1939, aucune initiative n'est prise dans le Loiret, département de résidence et de fonction du député-maire de Gien, et la seule référence à une pratique de sport dans les centres concerne la demande d'un manuel d'exercices physiques faite par le "professeur de culture physique" de Lamotte-Beuvron. Toutes ces énergies mal canalisées ne peuvent que déborder du périmètre des centres.

Des enfants "terribles" et "malfaisants"

Des adolescents brimés dans leur liberté, exclus de la société d'accueil dont on veut leur apprendre la langue qu'ils n'ont pas le loisir de pratiquer, se défoulent au cours de leurs escapades hors des centres ; ils ont des jeux malencontreux ou du moins leur attribue-t-on toutes les "déprédations" commises alentour. Les enfants de 13 à 16 ans sont "les plus malfaisants" : cerisiers, pommiers, pommes de terre, rosiers, arbres abattus, ainsi que matériel agricole démonté, gouttières arrachées et autres actes de vandalisme, rien ne semble leur avoir résisté. Furent-ils pris en flagrant délit ? Les "insultes aux propriétaires" ne sont pas une preuve de culpabilité, pas plus que d'innocence d'ailleurs. Les enfants de Selles-sur-Cher n'eurent que le tort d'avoir été vus traverser un champ où furent commis des vols d'oignons ; à Saint-Julien les vols de cerises continuèrent après le départ des jeunes accusés. Aucune commisération à leur égard ; des adolescents furent déférés au Parquet. Le maire de Lamotte-Beuvron demanda au procureur de requérir une peine d'emprisonnement "pour quelques uns de ces mauvais garçons" âgés de 13 à 16 ans accusés de bris de vitres, détritrus dans un puits et arrachage de gouttières et de clôtures. Pour la destruction de nombreux isolateurs le receveur des postes porta plainte "au nom de (son) administration", ainsi que le chef d'exploitation au nom de l'Union électrique. La présence parmi les accusés d'un jeune âgé de vingt-cinq ans tempéra peut-être le jugement ; un garçon de 14 ans fut acquitté "comme ayant agi sans discernement" mais son compagnon âgé de 16 ans se vit infliger une amende de 16 F., sanction irréaliste infligée à un adolescent dépourvu de toute ressource. *Gringoire*, toujours à l'affût des faits et gestes des réfugiés, monta en épingle le vol par un enfant de 12 ans d'un revolver dans la voiture du médecin chargé de l'état sanitaire du centre³¹.

7. 2. ORPHELINS ET ENFANTS ABANDONNES

Dès 1937, on relève la présence parmi les adultes d'orphelins et d'enfants abandonnés arrivant non accompagnés. La *circulaire de mai 1937*, sans méconnaître ces enfants placés sous la protection de la représentation diplomatique de leur pays, ne s'attache qu'aux modalités de leur rapatriement.

La présence parmi les adultes d'orphelins et d'enfants abandonnés, arrivant non accompagnés nous a surprise. P. Marques³², quoique d'une extrême discrétion sur ses sources, apporte un début de réponse. De petits "réfugiés" provenant de l'évacuation de Malaga se seraient trouvés "entassés, enfermés", sans l'assistance d'adultes, dans un refuge de Barcelone. Furent-ils les seuls ? "Sans doute, d'évidentes raisons financières sous-tendent les motivations à un traitement différencié" (sic).

La situation juridique des "orphelins", sans famille ni en Espagne ni en France, ou de celle des enfants dont les parents furent "portés disparus" sans pour autant ne plus avoir de famille en Espagne, tous évacués, en principe, sous la responsabilité du gouvernement basque, n'est évoquée nulle part. En 1939, malgré le changement de régime, ces enfants, ne perdaient pas juridiquement la protection du gouvernement espagnol. Toutefois, parmi eux pouvaient se trouver des adolescents qui ayant manifesté leur adhésion à la cause républicaine encouraient un risque à leur retour.

Il faut attendre le 10 août 1939, pour trouver une référence aux "enfants orphelins ou dont les parents ont disparu" ; instruction ministérielle, stipulant qu'aucun enfant ne sera rapatrié ou envoyé à l'étranger et ce "jusqu'à nouvel ordre" ; formulation qui laisse toute latitude aux pouvoirs publics d'adapter la politique à l'égard des orphelins en fonction des circonstances.

Aucun recensement précis du nombre d'enfants ayant perdu leurs deux parents ne fut effectué à l'arrivée des vagues successives. Les références à des "orphelins" de père ou de mère, de père et de mère, ainsi qu'à ceux dont un des parents vivait en Espagne ou accompagnait l'enfant en France appellent quelques remarques. Le statut juridique de ces enfants est différent. Dans le premier cas l'autorité parentale, la "patria potestad", est normalement dévolue au survivant. Lorsque les deux parents sont décédés, l'autorité parentale disparaît et l'enfant doit être mis sous tutelle, les grands-parents conservant néanmoins une part de cette autorité.

Une troisième catégorie d'enfants est constituée par les enfants dont les parents sont portés "disparus". En 1937 et en 1939, ces trois catégories d'enfants se trouvent dans les centres du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loiret.

Orphelins de père ou de mère

- Ils sont arrivés avec le parent survivant, presque toujours leur mère.
- Ils sont avec un aïeul ou un parent de ligne directe, souvent les grands-parents.
- Les accompagne un parent, majeur ou non d'une ligne collatérale : tante, frère ou sœur.
- Séparés de leurs parents au cours de l'évacuation, ils ont été recueillis par un tiers.
- Ils arrivent avec une organisation espagnole.

Orphelins de père et de mère - parents disparus

- Ils sont avec un aïeul ou un parent de ligne directe, souvent les grands-parents.
- Les accompagne un parent, majeur ou non d'une ligne collatérale : tante, frère ou sœur.
- Ils arrivent avec une organisation espagnole.

Aucun ne fait l'objet d'une attention particulière de l'administration, si ce n'est un dénombrement où il n'est pas toujours spécifié si un des parents est vivant ou si les deux sont morts³³.

Dans le Cher, il apparaît que : 11,6 % : sont "orphelins"

1,8 %	parents décédés
0,7 %	parents portés "disparus"
9 %	aucun renseignement
5,5 %	sont orphelins de père
	3 enfants ont leur mère en Espagne
	1 enfant à sa mère dans un autre département
1 %	le père est porté "disparu"
10,7 %	la mère d'un enfant est en Espagne.
3 %	sont orphelins de mère
1 %	aucun renseignement et leur père est en Espagne

Le relevé établi par l'administration préfectorale ne permet cependant pas de connaître avec certitude les filiations avec les accompagnateurs³⁴.

Si en 1937, les autorités préfectorales du Cher placent ces enfants chez des particuliers, femmes veuves en général, il n'en est pas de même en 1939. Dans ce département comme en l'Eure-et-Loir, Loir-et-Cher et Loiret, dans les grands centres les enfants sont laissés aux bons soins des adultes. Des enfants que l'on croyait orphelins retrouvent des parents qui demandent leur retour. Il en est ainsi pour Juana T., prise en charge par une réfugiée du centre de Gouillons et pour Pepita P. qu'une réfugiée souhaitait rapatrier avec elle en la faisant passer pour sa fille. Le père interné à

Barcarès retrouve la trace de son enfant, lequel au demeurant avait une mère également en France. Aussi dramatique est la situation des enfants abandonnés.

Les enfants abandonnés

En février 1939, trois enfants abandonnés à la Maison Familiale de Bourges sont pris en charge par les services de l'Assistance Publique (A.P.) L'épithète "abandonné" relevé dans les documents appelle une remarque. Il est probable, encore que l'on ne puisse en apporter une preuve, couverte par le secret, que la mère avait signé à Bourges un acte d'abandon auprès de l'A.P., acte qui faisait de l'enfant un pupille à part entière. Le doute subsiste sur deux autres enfants : deux adolescentes du Loir-et-Cher et de l'Indre, âgées de dix-sept ans, furent admises en service hospitalier pour accoucher, et on ne sait si elles donnèrent-elles le jour à des enfants viables, ou si elles les confièrent-elles à l'A.P.. En tout cas, elles réintégrèrent le centre sans enfants.

Les colonies espagnoles

Dès 1936, indépendamment des colonies scolaires de vacances, des organisations politiques et syndicales espagnoles organisèrent vers l'arrière ou directement vers un pays étranger des évacuations d'enfants de militants et de sympathisants. Le ministère de la Santé organisa également des évacuations et celui de l'Instruction publique s'associa à ces opérations. Il fut ainsi créé la *Délégation Centrale des Colonies* et le *Conseil National de l'Enfance Evacuée*³⁵. Quelques colonies vinrent dans le Loir-et-Cher, mais autonomes, elles subvinrent à leur entretien³⁶ et assurèrent l'enseignement des enfant ; on relève ainsi la présence des colonies Pau Casals (cinq enfants), Anselmo Lorenzo (28 enfants et une adulte de 22 ans), Rosa Luxemburg, Romain Rolland (quatre enfants). Parmi ceux hébergés à l'Audronnière on signale la présence de: deux orphelins, 16 orphelins de père, 12 enfants de père "disparu" et 15 "père adresse inconnue ou sans nouvelles".

A la fin de la Guerre civile le retour en Espagne de quelques "orphelins" ou "abandonnés" ne fut pas envisagé par les responsables de ces organisations. On ne sait si ces enfants n'avaient aucune famille collatérale, et en l'absence des deux parents qui, avant le départ, détenait l'autorité parentale ? Il était possible que les parents aient délégué leur autorité parentale, assortie, le cas échéant, de la preuve de leur filiation politique ou syndicale³⁷. D'autres enfants âgés de sept et cinq ans, appartenant à la même colonie, sans aucune nouvelle de leurs parents depuis deux ans, ne connaissant pas leur adresse à Barcelone, n'en furent pas pour autant déclarés "abandonnés". Mais, dans les mois qui suivirent l'exode, beaucoup de parents étaient encore à la recherche de leur enfant.

Les demandes d'adoption

Dès 1937, des demandes "d'adoption" d'enfants, émanant de couples sans enfants, parviennent dans les préfectures. Si pour le député de l'Indre F. Chasseigne, il est nécessaire de tenir compte des pratiques religieuses des adoptants et des adoptés³⁸, les préfets se rendent aux conclusions des enquêtes conduites par les maires et les commissaires de police. Enquêtes menées pour s'assurer que ces adoptions sont conformes à l'intérêt des enfants, mais effectuées parfois en fonction de critères de moralité et d'honorabilité qui pour certains sont incompatibles avec des sympathies pro-communistes. Des couples n'hésitent pas à recueillir cette "graine de révolution" que "les rouges cultivent"³⁹.

En 1939, beaucoup de demandes restent sans réponses. Comme en 1937, la décision de confier un enfant n'intervient qu'après une enquête, à moins que le requérant ne se recommande d'une personnalité locale. Les jugements portés par les maires et les commissaires peuvent sembler arbitraires, ils permettent cependant d'éviter que des couples n'obtiennent la garde d'une jeune "qui leur servirait de domestique". Il faut néanmoins distinguer dans ces demandes de garde et "d'adop-

tion" celles qui ne sont faites que dans un but humanitaire, sans volonté de créer un lien de parenté, et qui consistent à subvenir aux frais d'entretien. Dans le Loiret, à l'instigation du comité d'accueil et des syndicats, des enfants sont "adoptés" et ces offres ne sont pas pour autant assorties d'une demande de garde. Dans le Loiret, qu'elles soient en vue d'une garde ou d'une "adoption", presque toutes les demandes sont assorties d'une "préférence" : se voir confier des fillettes. Il en est ainsi pour quinze demandes de garde et dix-neuf demandes d'adoption.

Les enfants "en dépôt"

Ni orphelins, ni abandonnés sont les enfants mis en "dépôt". Une femme de Beaugency se disant en fin de grossesse est transportée à Orléans pour y accoucher ; enceinte en réalité de cinq mois et demi, elle entre en maison maternelle et ses quatre enfants sont mis "en dépôt" de février à septembre 1937. Ces enfants relèvent d'une autre catégorie ; celle des enfants confiés temporairement aux services des enfants assistés pour des raisons diverses, mais que les parents peuvent reprendre à tout moment. Un nouveau-né de l'Indre, José S., est également laissé "en dépôt" en 1939, alors que sa mère rentre au camp. En ce cas précis, peut-être faut-il voir dans le geste de la mère le désir d'épargner à son enfant la vie dans un centre inconfortable comme l'étaient ceux de l'Indre.

7.3. LES MOUVEMENTS

Retours, regroupements, réémigrations modifient la composition du groupe des enfants.

7.3.1. Les retours

Dans *l'instruction de mai 1937*, la position des pouvoirs publics est sans ambiguïté :

Le Gouvernement estime qu'il est responsable, à l'égard des parents, de tous les enfants espagnols qui ont été recueillis sur le territoire français, que ces enfants soient hébergés par les soins des collectivités publiques, par des organisations charitables ou par des personnes privées [...] aucune atteinte ne saurait être portée au droit des parents restés en Espagne, qui désirent reprendre leurs enfants et dont la demande est transmise par la voie diplomatique⁴⁰.

On ne peut être plus clair dans la formulation. Dans les archives du Cher, les moins lacunaires à cet égard, aucune demande de rapatriement formulée par des parents n'est signalée. Or, bien que le gouvernement ait décidé "d'accueillir sur son territoire les enfants ayant perdu leurs parents", début octobre aucun enfant ne demeure à la charge de l'Etat dans ce département : des enfants sont néanmoins dénombrés début janvier 1938 parmi les personnes recueillies par l'initiative privée. Rien toutefois ne permet de connaître leur situation – ils n'ont aucun statut légal – ni si des rapatriements d'office furent effectués en dépit des instructions ministérielles. Si les enfants n'avaient plus de parents directs quelle fut alors l'influence des organisations privées ou celle des organisations politiques ?

En 1938, six adolescents âgés de 15 à 17 ans, recensés parmi les "hommes seuls", demandent à rentrer en Espagne par Cerbère et, bien que mineurs, leur demande est agréée.

Les instructions à l'égard des enfants demeurent inchangées en mai et en août 1939 malgré la pression des événements ; les demandes de rapatriement faites par les parents demeurés en Espagne, doivent être régularisées par la voie consulaire et les deux préfets du Cher et du Loiret ne dérogent pas aux directives. Celui du Cher refuse de communiquer les coordonnées d'un enfant du centre de Vouzeron au *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne* qui se propose de rapprocher un enfant de son frère avant leur rapatriement. Alors que la conjoncture plaide en faveur des rapatriements et en particulier ceux des enfants dont les parents sont en Espagne, il s'oppose au départ tant qu'il n'obtient pas l'adresse des parents en Espagne. Le préfet du Loir-et-Cher, saisi de demandes de rapatriements pour trente-six enfants, exige que les parents mandants régularisent leur requête par voie consulaire. Deux adolescents de quinze ans, réclamés par leurs parents par la voie consulaire, refusent de ren-

trer, et le préfet déférant à leur souhait demande qu'il soit recherché s'ils avaient pris part à des opérations militaires aux côtés des républicains. Trois frères âgés de sept à neuf ans, appartenant à la colonie Romain-Rolland et "abandonnés", ne furent pas renvoyés en Espagne. Pris en charge en octobre 1939, par un comité suisse parrainant cette colonie, ils furent dirigés sur un orphelinat de Sète parrainé par le comité.

Une situation ne fut pas envisagée par les pouvoirs publics : celle des enfants hébergés avec leur mère et réclamés par leur père demeuré en Espagne ou rapatrié avant femme et enfants. En ce cas, si la Constitution espagnole de 1931 reconnaissait l'égalité des sexes et les mêmes droits sur les enfants à la mère et au père, qu'advenait-il en cas de discorde dans un pays qui ne reconnaissait pas le divorce⁴¹ ? Des femmes refusant de rentrer avec leurs enfants, le rapatriement des enfants ne fit l'objet d'aucune procédure de la part des pères respectifs et les enfants demeurèrent avec leur mère.

Les orphelins sont absents des préoccupations ministérielles. Leur sort commence à se dessiner dans l'instruction du 7 février 1940 où ils figurent dans la catégorie de ceux devant rentrer – ou trouver un pays d'accueil –. La décision est toutefois laissée à l'appréciation sinon à l'arbitraire des préfets qui peuvent les confier à l'Assistance Publique. Si nulle part il n'est fait état d'une prise en charge par l'A.P., le revirement de politique en mars et mai 1940 fait de tous les enfants de douze à seize ans, orphelins ou non, des travailleurs potentiels.

7. 3. 2. Les regroupements

Rapprocher un enfant de sa mère est un acte humanitaire que ne devraient pas entraver des contingences matérielles. Dans tous les centres de la Région se trouvent des enfants séparés de leur mère ainsi que des mères séparées de leur enfant. En 1937, la jeune Lola hébergée à Lucé (Eure-et-Loir) ne peut rejoindre sa mère à Issoudun (Indre), le centre d'hébergement de la caserne Jardon étant au complet. Mais peut-être à seize ans, au regard de l'administration préfectorale, n'était-on plus une enfant, sans pour autant être adulte. En novembre 1939, la conjoncture ne plaide pas en faveur de la venue de nouveaux réfugiés dans les centres et les préoccupations économiques prennent le pas sur les considérations humanitaires. Une fillette (onze ans), hébergée à Saint-Cyprien, n'est pas autorisée à rejoindre sa mère Aurelia S. à la Verrerie des Aydes (Orléans) après que son père, avec lequel elle était, se fut engagé dans une formation militaire ; le préfet sollicite de son homologue des Pyrénées-Orientales que la mère rejoigne l'enfant. De ce centre également, Enriqueta R. réclame sa fille de onze ans hébergée à Argelès et rien ne permet d'affirmer que la demande, désapprouvée par le directeur du centre, ait été transmise à la préfecture des Pyrénées-Orientales.

La *Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés* intervient dans les recherches et les regroupements d'enfants avec un de leur parent hébergé dans la Région Centre ; soit que les enfants se trouvent seuls dans un des camps du Midi après l'incorporation de leur père dans une compagnie de prestataires, soit qu'ils résident dans une colonie d'enfants (Oléron, Aspres-sur-Buech).

Le "Groupe des intellectuels catalans" intervient également pour faciliter, avant rapatriement, le rapprochement de trois enfants avec leur mère⁴². Par qui ce comité d'aide fut-il sollicité ? Où furent hébergés les enfants avant leur rapatriement ? Pourquoi cette intervention tardive de leurs parents en vue d'un regroupement ? Les enfants étaient-ils un obstacle pour ceux qui "se proposent de continuer à travailler intellectuellement et de maintenir entre eux, dans l'intimité, comme un foyer d'exil et de haute spiritualité" ?

7. 3. 3. Les réémigrations

Vers l'Amérique du Sud

Les précautions prises pour les rapatriements, entourent également les demandes de réémigrations. Le nom d'un enfant de 16 ans, seul au centre d'Orléans, figure sur une liste de départ pour le

Mexique. Rien n'indique que la demande de réémigration émane d'un des deux parents, ni s'il doit rejoindre l'un ou les deux à l'embarquement. Des démarches sont parfois entreprises par des tiers en dehors de toute intervention parentale ; Tomas E., seize ans, refuse de partir à Perpignan d'où il devrait rejoindre Port-Vendres pour embarquer sur le "Sinaïa", et la mairie de Cormenon affirme n'avoir jamais eu connaissance de préparatifs de départ concernant cet enfant, au demeurant réclamé par sa mère demeurée en Espagne⁴³.

Vers la Belgique

Dès 1937, des enfants sont dirigés sur la Belgique. Deux enfants du Loiret y sont conduits par des membres du Secours Populaires International après le rapatriement de leur mère, et en 1939, "quelques orphelins" arrivés dans le Cher sont pris en charge par la section belge de l'*Office International pour l'Enfance*⁴⁴.

Vers l'U.R.S.S.

La C.G.T. qui depuis octobre 1937 parraine le *Comité d'Aide aux enfants d'Espagne* fut parfois tentée d'envoyer en U.R.S.S. des enfants dont les parents étaient soit en France soit en Espagne. En juillet 1939, l'*Office International pour l'Enfance*, se propose d'envoyer en U.R.S.S. le jeune Luis L. âgé de deux ans, hébergé avec sa mère au centre de Romorantin. Alerté par les services du ministère de l'Intérieur qui ne peuvent consentir au départ en l'absence de toute manifestation écrite du père, le préfet diligente une enquête. Les déclarations de la jeune mère diffèrent de celles portées sur la demande de réémigration ; le père, dont elle avait déclaré ne pas avoir de nouvelles depuis 1937, est en Espagne et elle souhaite rentrer avec son fils à condition que sa liberté ou sa vie ne soient pas menacées. Peut-être, compte tenu de la précarité de sa situation en France, avait-elle été sensible aux arguments de militants convaincus " de ce que l'enfant trouverait en U.R.S.S. une sécurité qui ne lui serait pas assurée en France si des complications internationales survenaient" (sic) ? L'autorisation qui devait être paraphée par le directeur du centre d'hébergement, en ce cas précis le maire de Romorantin, ne le fut que par le président du Comité d'accueil, secrétaire de mairie adjoint ainsi que par "un représentant de la police" à la signature illisible.

7. 3. 4. Les organismes privés

Peu d'enfants partent pour être pris en charge par des organisations privées. Dans l'Eure-et-Loir, l'*Office International Pour l'Aide à l'Enfance* veut placer le jeune Juan M. dans une des colonies du sud-ouest parrainées par le *Comité Suédois pour l'Aide aux Enfants d'Espagne*, le *Sveriges Hyalpkommitttern For Spanien* autorisé par le gouvernement à visiter les centres de réfugiés⁴⁵. Décision que conteste un jeune garçon qui, à la demande de sa mère demeurée en Espagne, demande à être rapatrié. Malentendu vraisemblablement entre les représentants de l'Office et une réfugiée se prétendant la tante du garçon ; les démarches avaient été entreprises sans concertation avec l'autorité de tutelle, à savoir le préfet de Chartres. Les seuls départs signalés sont ceux de cinq enfants qui ne pouvant être admis avec leur mère au centre des mutilés basques du Château Richer à Soustons furent pris en charge par le *Comité Suédois pour l'Aide aux Enfants d'Espagne* et dirigés sur une colonie d'enfants à Rivière (Landes).

7. 4. LE TRAVAIL

Dès 1937, malgré les instructions ministérielles interdisant tout travail aux réfugiés des adolescents, âgés de 14 et 15 ans, "travaillent au dehors" à Montargis et un – 16 ans – est employé chez un restaurateur. En 1939 des jeunes du même âge furent embauchés dans les fermes, et "travaux de ferme" est un terme trop vague pour que l'on puisse affirmer que des activités réservés aux adultes

n'aient pas été exigées de ces adolescents. Le travail de ces adolescents espagnols n'était cependant pas une exception ; des dérogations scolaires pouvaient être accordées aux jeunes Français de 12 à 14 ans, du 24 juin au 20 octobre, pour aider aux travaux de fenaison⁴⁶.

Certains jeunes travailleurs n'avaient pas encore atteint l'âge requis par les instructions ministérielles, et une fillette de 13 ans fut ainsi placée dans le Cher en tant que "bonne à tout faire". Une autre, seule en France, adressa deux requêtes au préfet : celle d'obtenir un emploi et celle de rentrer en Espagne, et qui fait s'interroger sur la condition des mineurs "orphelins", incertains sur leur devenir.

Les régularisations des embauches auprès des services de la main d'œuvre et de l'Office de placement ne font l'objet d'aucune remarque particulière ni dans l'Indre ni dans le Loiret. Dans ce dernier département il apparaît cependant que des adolescents exercèrent une activité hors des centres, ce dont certains s'indignèrent se demandant si "on a le droit de soustraire à la vie commune du camp une personne quelle qu'elle soit pour la garder chez soi nourrie et logée".

Pour savoir s'il y eut exploitation de cette main-d'œuvre⁴⁷ il eut fallu pouvoir comparer avec la condition des pupilles de l'A.P. placés dans les fermes. La jeune Teresa placée à 16 ans "bonne à tout faire" à St Denis-en-Val en mars 1940 était rémunéré 100 F par mois plus les avantages en nature.

7. 5. L'ACCUEIL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Dans cet accueil non étatique, appartiennent des groupes d'enfants dans des colonies du Cher et du Loir-et-Cher, ainsi que ceux recueillis par la Bourse du Travail du Loiret.

7. 5. 1. Les colonies de Vouzeron et de la Luzière en 1937

Les pouvoirs publics n'étant pas concernés par cet accueil, les documents administratifs sont très discrets et la presse ne lui consacre que quelques lignes.

La colonie de Vouzeron

La colonie de Vouzeron, acquise en 1936 par la C.G.T.⁴⁸ et propriété du Syndicat des métaux, accueille dès 1937 une trentaine d'enfants qu'elle prend intégralement en charge. De l'organisation, de la surveillance sanitaire, de la scolarité, rien ne transparait. La presse régionale y dénonce en 1938 la présence d'inter-brigadistes et rapporte la condamnation du gérant pour défaut de déclaration d'hébergement⁴⁹. Il n'entre pas dans notre travail de rechercher les modalités d'accueil et d'hébergement des hommes des Brigades internationales qui apportèrent leur aide aux républicains.

La colonie de La Luzière

La colonie de la Luzière, près de La Ferté-Saint-Aubin, propriété de la ville de Bezons, reçoit des enfants pendant les vacances scolaires d'été. En 1937, huit petits réfugiés espagnols y sont accueillis⁵⁰. Qui les prit en charge ? Où allèrent-ils à la fin du séjour ? Les pouvoirs publics du département n'étant pas concernés par cet hébergement aucun rapport n'évoque leur présence.

Aucun document n'apporte de renseignements sur la *colonie de Cormont* aux Choux.

7. 5. 2. La Bourse du Travail du Loiret

L'Union départementale (U.D.) du Loiret, du 6 juin 1937 à septembre 1939, sous l'impulsion de son secrétaire M. Brisset, prend entièrement à sa charge l'hébergement, la subsistance ainsi que

la surveillance sanitaire, de douze enfants qui lui sont confiés par le *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne* créé par la Bourse du Travail. Logés au Foyer du Soldat à Orléans, les enfants prennent leurs repas à l'orphelinat Serenne et sont scolarisés avec les enfants de cette institution dans une école située Fg. Bannier ; scolarisation sans problème après apprentissage de la langue. Tous ces enfants ont un suivi médical régulier au dispensaire de l'U.D. du Loiret et sont hospitalisés le cas échéant dans un hôpital parisien où, afin qu'ils ne s'y sentent pas abandonnés, ils y reçoivent la visite d'un membre du comité parisien. Comme de nombreux enfants du département ils passent quelques jours de vacances à la colonie des œuvres universitaires du Loiret de Beaugency.

Après septembre 1939, ils sont dirigés sur le centre de la Verrerie des Aydes et comme de nombreux autres enfants, les événements de juin 1940 mettent fin à leur condition de "réfugiés espagnols"⁵¹, c'est à dire sans statut juridique.

Quelle que fût leur condition, qu'ils aient été avec leur leur mère, un membre de leur famille, seuls parce que séparés de leur mère ou de leur père, soit en Espagne soit au cours des opérations d'évacuations, orphelins ou abandonnés, la seule préoccupation des pouvoirs publics à leur égard fut de veiller sur les procédures de rapatriements et de réémigration. Des préfets reconnurent à des adolescents le droit de décider de leur sort et tinrent compte de leur volonté de ne pas retourner en Espagne.

Avare des deniers de l'Etat l'administration s'en remit aux œuvres privées d'assistance qui se dépensèrent pour améliorer les conditions de vie des enfants, mais dont nous ne pouvons pas mesurer l'influence en matière de non retour.

- ¹ P. MARQUES, *Les enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, Auto Edition, 1993, p. 27 : les "organisations politiques [...] eurent une influence prépondérante dans le "choix" des enfants dirigés vers l'arrière avec comme perspective, plus ou moins lointaine, mais envisagée dès le mois d'octobre 1936, d'un accueil en pays étranger".
- ² L'hôpital rural de Romorantin accueillait les femmes de Selles-sur-Cher et de St Julien. Ces triplés sont rapatriés avec leur mère le 13 octobre.
- ³ Abandon ou mise en dépôt ne font plus de ces enfants des "réfugiés espagnols".
- ⁴ La durée de la grossesse peut varier de 260 à 290 jours (moyenne 275-280) et des gestations prolongées ne sont pas impossibles.
- ⁵ *Le Journal d'Issoudun*, 5 août 1937. Une sage-femme offre de surveiller bénévolement les nourrissons.
- ⁶ A St Marceau fut créé un hôpital annexe de 60 lits. Le nombre de lits d'hospitalisations, suffisant en temps normal pour la population orléanaise, s'il a pu faire face à l'urgence les premiers jours de février 1939, ne pouvait satisfaire aux demandes ultérieures augmentées du fait d'épidémies. *Le Journal du Loiret*, 6 février : "On nous signale que parmi les femmes espagnoles hospitalisées [...] la plupart se montrent d'une insolence insupportable. A peine franchies les grilles de l'hôpital, elles défilent en levant le poing [...] beaucoup de ces malheureuses doivent être dirigées d'urgence sur la maternité [...] presque toutes refusent de donner leur nom ; on ignore à plus forte raison celui du responsable, quand elles le savent elles-mêmes, ce qui est rare".
- ⁷ *La Dépêche du Centre*, 5 mars 1939.
- ⁸ Voir annexe 13.
- ⁹ Le directeur du centre de Lamotte-Beuvron déplore que sous couvert d'aide aux enfants le P.C.F. fasse de la "propagande" auprès des adultes.
- ¹⁰ *Le Nouvelliste du Centre*, 18 février 1939, publie un appel en faveur de dons de jouets.
- ¹¹ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin et 5 août 1937. *Le Travailleur*, 18 septembre 1937.
- ¹² A. Egido, *op. cit.*, p. 598.
- ¹³ *L'Indépendant*, 4 juillet 1939. *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 19 mai 1940, compte rendu d'audience du Tribunal de Chartres ; le conducteur du véhicule fut condamné à 15 jours de prison avec sursis ainsi qu'à une amende de 100 F et une provision de 12 000 F, "compte tenu de sa responsabilité", fut versée à la jeune fille.
- ¹⁴ Rappelons que cette loi prolonge la scolarité obligatoire des Français d'un an (13 à 14 ans). R. SCHOR, *op. cit.*, p. 64 ; "l'obligation de la fréquentation scolaire pour les jeunes étrangers était implicitement entendue dans la loi du 28 mars 1882 et fut explicitement imposée par la loi du 9 août 1936".
- ¹⁵ Appointé au même titre que les membres du personnel, ainsi que sa femme à qui l'on procure un emploi au centre.
- ¹⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 5 août 1937.
- ¹⁷ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 25 juin 1937.
- ¹⁸ R. SCHOR, *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 761 p, p. 544.
- ¹⁹ Voir annexes 14 et 15.
- ²⁰ *Recueil des actes administratifs*, Indre, n° 1, janvier-février-mars 1939.
- ²¹ Si l'on se réfère à un message télégraphique l'utilisation des instituteurs espagnols n'était pas écartée, bien que soumise à l'approbation du ministre de l'Intérieur.
- ²² G. NOIRIEL, *op. cit.*, pp. 290-291.
- ²³ O. LOUBES, "L'école et les étrangers : assimilation et exclusion", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, *op. cit.*, p. 271.
- ²⁴ O. LOUBES, *idem*, p. 271, n. 7.
- ²⁵ Rien ne permet de vérifier si tous les enfants en âge de suivre ces classes y assistèrent.
- ²⁶ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 24 mars 1939.
- ²⁷ C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*.
- ²⁸ *L'Echo de l'Indre*, 16 juin 1939.
- ²⁹ *La France du Centre*, 30 mai 1940.
- ³⁰ *L'Education physique en France, ce qu'elle peut, ce qu'elle devrait être*. Rapport présenté par M. le Dr Dézarnaulds au 35^e Congrès Radical et Radical-Socialiste, Marseille, 26, 27, 28, 29 et 30 octobre 1938, 4 p..
- ³¹ *Le Matin*, reprend l'événement dont on ne sait qui de l'enfant qui dérobe ou du médecin qui laisse un revolver en évidence sur un siège de sa voiture est le plus coupable.
- ³² P. MARQUES, *op. cit.*, pp. 34-36.
- ³³ Tous les responsables de centres se sont heurtés à des difficultés de compréhension et les enfants sont parfois très jeunes.
- ³⁴ Les identifications effectuées par les maires des communes d'accueil ne permettent qu'une approche partielle et les liens de parenté avec les accompagnants ne sont pas toujours évidents.
- ³⁵ E. ZAFRA, R. CREGO, C. HEREDIA, *Los Niños españoles evacuados a la URSS (1937)*, Madrid, ed. de la Torre, 1989, pp. 36-39.
- ³⁶ Financées en grande partie, sinon en totalité, par les nombreux comités qui se créèrent à l'intention des enfants évacués, tant en France qu'en Angleterre, Belgique, Danemark, Suède et Suisse et financés par les organisations syndicales. A Lamotte-Beuvron sont installées les colonies : Anselmo Lorenzo (10 enfants), Rosa Luxemburg, Pau Casals, Floréal (49 enfants), colonia de Reraguarda, (colonies pour les enfants de "l'arrière"), de Sagaro (39 enfants), du Groupement national de "Tutela de menores" (6 enfants), Romain Rolland (26 enfants). A l'Audronnière demeurent 98 enfants de 2 à 15 ans. M.-I. DIEZ GIL, V. FERNANDEZ BENITEZ, D. GARCIA SANZ, "El exodo de Atilano Amigo. Historia de vida de un niño de la guerra. Cantabria-Cataluña-Francia. 1934/41", *Españoles en Francia*, *op. cit.*, p. 611. En Catalogne et au Levant, avaient été créées, des colonies pour les enfants évacués des zones tombées aux mains des nationalistes. Toutes ces colonies étaient placées sous la responsabilité du Ministère de l'Instruction publique ou de l'*Institut d'Acció Social Universitaria i Escolar de Catalunya*, ainsi que de la *Délegación de Colonias Escolares de Cataluña*. Au moment de l'exode, près de 3 000 enfants passèrent la frontière avec les responsables, et les parents ne furent pas informés du lieu de résidence en France de leurs enfants.
- ³⁷ E. ZAFRA, R. CREGO, C. HEREDIA, *op. cit.*, p. 37.
- ³⁸ *Le Journal d'Issoudun*, 27 juin 1937.
- ³⁹ *La Croix du Loir-et-Cher*, 14 août 1937.
- ⁴⁰ *Circulaire de Mai*, p. 8, "mesures particulières concernant les enfants".
- ⁴¹ C. ALCALDE, *La Mujer en la guerra civil española*, Madrid, ed. Cambio 16, 1976, p. 112.
- ⁴² P. GRAU, "L'Aide des Félibres aux intellectuels catalans", *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 195-211.

⁴³ "L'International Commission for the Assistance of Child Refugees in Spain", en collaboration avec le "National Joint Committee for Spanish Relief", organise une évacuation sur le Mexique. 1 800 personnes doivent embarquer sur le "Sinaïa" au départ de Port-Vendres.

⁴⁴ L. FOURMANOIT, *Oasis dans le chaos*, Espagne 36-Borinage, recueil de témoignages inédits. La Fédération socialiste du Borinage recueillit de nombreux enfants. Le président d'honneur de la section belge de l'Office International pour l'enfance était le bourgmestre de Bruxelles, M. Max.

⁴⁵ Présidé par le sénateur socialiste G. Branting, il est représenté en France par Mme Carmen Bud-Lindholm. Le gouvernement invite les préfets à accorder toutes facilités aux représentants pour visiter les centres de réfugiés.

⁴⁶ *P.V. du Conseil général du Cher*, Bourges, Imp. Dusser, 1^{re} session ordinaire de 1939. C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*, pp. 61-65, rapporte qu'il chercha à travailler sur les marchés locaux et aida aux moissons pour 1 F par jour ; il avait 11 ans.

⁴⁷ Document anonyme dénonçant l'exploitation à Vernou d'un jeune de 14 ans, obligé de subvenir aux besoins de sa mère et de cinq enfants, employé 10 h par jour à des travaux de terrassement, au salaire de 10 F par jour. Les centres de la Région Centre ayant continué à pourvoir à la subsistance des familles aux revenus insuffisants, il est permis de douter de l'exactitude de cette situation.

⁴⁸ *Le Mouvement Social*, n° 103, avril-juin 1978. *La Vie ouvrière*, 13 octobre 1936.

⁴⁹ *La Dépêche du Berry*, 13 juillet 1938. P. BROUE, E. TEMIME, *op. cit.*, pp. 337-359. A la suite d'un accord intervenu le 5 juillet 1938 au Comité de Londres les volontaires étrangers, dont les brigadistes auraient dû évacuer l'Espagne. La France évacua des blessés et c'est ainsi qu'un certain nombre d'entre eux trouvèrent refuge à Vouzeron.

⁵⁰ *La France du Centre*, 28 août 1937.

⁵¹ Liasses d'archives : A.B.T.O., 10 J 78. A.P.C.E. A.F.P.I., A.H., 65-4 ; A.M.A.E., Espagne 188. A.M.A.E.-N., 600, fonds C. A.D.CH., 25 M 252, 255, 257, 261, 4 M 305, Z 1449. A.D.EEL., 4 M 256, 258, 259, 265. A.D.I., M 7009, 2708, X 724-725, 5 M 295. A.D.LECH., 4 M 286, 292, 293, 294, 305, 307, 314-315, 318, 320. A.D.L., 5 M 296-297, 299, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 323, 20 M 6290, 8671.

L'ORGANISATION ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE

A l'arrivée des réfugiés, les problèmes à résoudre du point de vue sanitaire sont de deux ordres: assurer les soins aux malades et aux blessés ainsi que leur hospitalisation le cas échéant, et protéger les populations contre la propagation de certaines maladies infectieuses causes de mortalité parmi les groupes dits "à risque", à savoir les jeunes enfants et la population âgée¹.

Nous n'avons qu'une approximation de l'état sanitaire étant entendu que tous les désordres présentés à l'arrivée ne justifiaient pas une hospitalisation et que les rapports médicaux furent tardifs et lacunaires. Toutefois, des épidémies avaient été signalées en Espagne dans des régions proches de la frontière : fièvre typhoïde² en 1937 et diphtérie en 1938 dans les régions de Gérone et de Figières³.

Avant 1939, la surveillance sanitaire, régie par la Convention sanitaire Internationale du 21 juin 1926, vise à empêcher la propagation d'une épidémie ainsi qu'à lutter contre les maladies dites pestilentielles (choléra, peste, fièvre jaune et typhus exanthématique) et les maladies graves transmissibles (variole).

Les mesures prises à la frontière maritime en 1937 incombent en 1939 aux instances médicales des départements d'accueil. Ces dispositions posent le problème des risques encourus par le pays récepteur, que l'on mesure mal soixante-cinq ans plus tard, et qui ne participent pas de la xénophobie des années trente, de même que l'on évalue mal la gravité que revêtaient des maladies virales ou non ainsi que des infections bactériennes⁴. Sans mesure préventive une seule personne peut être le point de départ d'une contamination. L'immunisation contre la variole avait contribué à enrayer certains fléaux sans toutefois éradiquer totalement la maladie. Il n'existait pas encore les vaccins actuellement employés contre coqueluche et rougeole. Les vaccins antitétaniques et antidiphtériques associés n'étaient obligatoires que dans les armées de Terre, de Mer et de l'Air⁵.

Il est difficile de planifier des interventions lors de transferts de populations ; le nombre de personnes à venir et leur état physique sont imprévisibles et, rappelons-le, la France des années trente ne possède pas un service de Santé civil analogue au service de Santé militaire.

La protection contre la variole est assurée lors des évacuations de 1937 par les vaccinations pratiquées soit à la frontière, soit à l'arrivée dans les départements, en même temps que se déroulent les opérations d'identification. Quant à la prophylaxie du typhus, sujet de préoccupations constantes, bien que la notion de "typhus" soit assez confuse, elle se résume à l'épouillage et au passage des vêtements et des bagages en étuve.

8. 1. L'ETAT SANITAIRE

L'état sanitaire des réfugiés à leur arrivée n'est consigné dans aucun rapport. Privations consécutives à l'état de guerre, stress, fatigue de l'exode, températures inclementes en 1937 comme en 1939, sont autant de facteurs altérant la résistance des réfugiés.

La condition physique des premiers réfugiés ne fait l'objet d'aucun rapport en 1936, et en 1937 beaucoup d'enfants arrivent fatigués, affaiblis par une sous-alimentation. Certains sont atteints de rougeole et font encourir un risque d'épidémie aux populations des départements d'accueil du Cher et du Loiret. Dans 29 des 50 communes du Cher il est dit qu'aucun réfugié n'a nécessité une

intervention médicale "aussi légère soit-elle" ; observation qui n'exclut pas que des personnes aient pu être atteintes d'affections bénignes. Dans 13 communes des maladies "banales ou peu graves ou peu contagieuses", furent diagnostiquées : "angines, bronchites, pyodermie consécutive à la vaccination antivariolique reçue à la frontière maritime, impétigo, coliques néphrétiques, appendicite, pleurésie, entérite légère, gale, conjonctivite, ulcère variqueux etc." (sic). On dénombre cependant 18 cas de rougeole, dont six furent suivis de complications et causèrent la mort de deux enfants, ainsi que sept cas de coqueluche et un cas de scarlatine. Ces maladies demeurèrent sporadiques comme le furent les cas de rougeole dans le Loiret (Beaugency). Aucune indication ne permet de connaître les autres affections ayant pu atteindre les réfugiés du Loir-et-Cher où des malades furent hospitalisés et où des achats de collutoires, potions, calmants, médicaments antipyrétiques et antisyphilitiques apparaissent sur des factures.

En avril 1938, quatre jours après leur arrivée à Issoudun, des enfants sont hospitalisés pour rougeole et la maladie se propage dans le centre. La durée de quinze jours de la période d'incubation permet d'affirmer que ces enfants avaient contracté la maladie avant d'arriver dans le département et même avant de quitter l'Espagne. Si la rougeole est avec les affections des voies respiratoires une des causes principales des entrées à l'hôpital, il n'est pas certain que toutes les personnes ayant présenté une rougeole aient été dirigées sur l'hôpital.

8. 1. 1. Une population à risque en 1939

En janvier et février 1939, c'est une population à risque qui arrive ; tous les facteurs sont réunis pour favoriser la morbidité : conditions de vie et privations avant l'exode, exode et évacuation par des températures négatives contre lesquelles beaucoup sont démunis, dénuement et faiblesse de la plupart des réfugiés, structures d'accueil ne permettant pas de satisfaire aux besoins les plus élémentaires d'hygiène, ainsi que promiscuité et surpopulation dans les centres.

L'examen à l'arrivée dans le Cher révèle qu'un espagnol sur six est infecté par la gale et que beaucoup sont porteurs de "dermatoses contagieuses" ou d'impétigo. La plupart de ceux qui arrivent à Orléans présentent des plaies infectées consécutives à de longues marches, un enfant à des gelures aux pieds et beaucoup doivent être hospitalisés pour bronchites et gales infectées.

Les épidémies

Les enfants, dont beaucoup arrivent atteints de typhoïde, rougeole, oreillons et diphtérie, sont une proie facile pour les épidémies. Diphtérie et typhoïde sont signalées à Orléans, Blois ainsi que dans les centres du Cher et de l'Eure-et-Loir ; l'épidémie dure jusqu'au 17 avril à Lucé. Rougeole, coqueluche et oreillons sont diagnostiqués dans le Cher à Noirlac et Châteaufort, dans l'Eure-et-Loir et dans le Loir-et-Cher. Une centaine de cas de varicelle sont dénombrés à Noirlac et d'autres signalés par la *Centrale Sanitaire Internationale* à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

Néanmoins les rapports médicaux et préfectoraux, excepté ceux du Cher, sont trop imprécis pour permettre d'évaluer l'étendue de ces maladies qui atteignent enfants et adultes. Deux mois après les arrivées, si les épidémies sont en voie de régression dans le Cher, il reste 12 cas d'oreillons à Noirlac et 35 cas de rougeole à La Brosse. Le 20 juillet, quelques varicelles sont encore signalées à Noirlac et en août 4,7 % de la population de Châteaufort est encore infectée par la gale. Près de quatre mois après les arrivées oreillons et coqueluche sévissent encore à Romorantin et en octobre la diphtérie atteint des réfugiés du centre de Bois-Brûlé.

Les autres maladies

Les affections des voies respiratoires, signalées dans tous les départements, sont fréquentes dans les centres de Châteaufort et de Vouzeron ainsi que dans l'Eure-et-Loir. Les structures d'accueil et les conditions d'hébergement étant très différentes entre ces centres on ne peut émettre

l'hypothèse, comme le fait l'un des médecins, que les Espagnols s'adaptèrent difficilement aux conditions climatiques de la Région Centre. Beaucoup présentent des troubles intestinaux et l'absence d'interprète fait distribuer à ceux qui se disent "constipado"⁶ une médication laxative qui n'aide en rien l'adaptation digestive au régime alimentaire des centres et ne soulage pas les enrhumés. .

La tuberculose, fléau en France, semble épargner les réfugiés⁷. Quatre personnes, dont un adolescent, atteintes d'un mal de Pott et sept, dont un enfant, présentant une tuberculose pulmonaire pour lesquels la date du diagnostic indique une contamination antérieure à leur arrivée, sont dirigées sur un hôpital..

Les affections parasitaires sont les plus importantes numériquement. Pédiculose et gale, infectées ou non, sévissent dans tous les centres. Présentes à l'arrivée, elles perdurent dans le Loir-et-Cher jusqu'en octobre avec 300 cas de gale recensés à Bois-Brûlé.

Les déséquilibres mentaux sont très rarement évoqués et l'on ne peut que constater leur présence. Furent-ils dus à un traumatisme consécutif aux événements d'Espagne ? Traduisent-ils un déséquilibre psychologique induit par l'exode et les conditions de l'hébergement ? Hypothèse plausible. Le 7 janvier 1939 un homme est dirigé de l'Indre sur l'asile d'aliénés de Limoges ; deux adultes de ce même département sont admises en hôpital psychiatrique, un autre présentant des troubles psychologiques fait l'objet d'une demande d'admission dans un établissement spécialisé⁸. Deux femmes furent internées à l'asile départemental du Loir-et-Cher.

Syphilis et maladies vénériennes sont traditionnellement les maladies que l'on impute à l'autre et les républicains espagnols furent ainsi suspectés de les avoir exportées lors de l'exode. Les avis divergent néanmoins quant aux cas décelés à la frontière⁹. Peu de cas de syphilis sont signalés dans les rapports médicaux ce qui n'exclut pas que les médecins ne se soient pas retranchés derrière le secret médical. Un cas, diagnostiqué en Espagne mais non traité, est signalé dans l'Eure-et-Loir et un autre est recensé dans le Loir-et-Cher. Des malades présentant des signes de maladie antérieure à leur arrivée dans l'Eure-et-Loir font l'objet d'examens cliniques et sérologiques ; secret médical oblige, les résultats des examens sérologiques ne sont consignés dans aucun rapport administratif. Des "présomptions favorables" sont émises dans le Cher avec "un nombre infime d'hérédosyphilis"¹⁰ parmi les enfants.

Dans ce département, l'absence de cas parmi la population française fait éliminer au médecin inspecteur d'hygiène toute "présomption favorable" (sic) de blennorragie. On ne sait si pour cet homme de l'art le vecteur aurait pu être Français ou Espagnol. En tout cas, cette constatation, fait apparaître que malgré la surveillance des centres, il était possible d'en franchir les limites.

8. 1. 2. Les hospitalisations

A cette époque, surtout en milieu rural, le recours à l'hospitalisation s'adressait à des catégories sociales défavorisées (indigents, enfants assistés) ou à des cas médicaux particuliers, et des interventions chirurgicales (amygdalectomies, appendicectomies) pouvaient être pratiquées à domicile.

Avant l'exode

Il y a peu d'hospitalisations en 1937 dans les départements du Cher et du Loiret, et les complications de rougeole chez les enfants en sont les causes principales – sept dans le Cher, admis à la Maison Familiale de Bourges, trois à Montargis ainsi que deux enfants de Beaugency transportés à Orléans –. Au total 23 hospitalisations – une en sanatorium –, dont 21 d'enfants. Soit une faible proportion de la population réfugiée de ces deux départements et de celle des enfants, si l'on excepte un convoi de 30 femmes et enfants, signalé comme suspect de diphtérie et mis en observation à l'Hôpital Général de Bourges. Du convoi arrivé le 3 juin à Chartres, 8,95 % des personnes sont dirigées sur un hôpital la première semaine.

En 1938, 98 personnes sont admises à l'hôpital : 19 à Saint-Amand-Montrond (Cher) et 79 à Issoudun (Indre), mais rien ne permet de certifier que toutes n'étaient arrivées dans ces deux départements que cette année là. Quoi qu'il en soit, 25 malades, dont 16 adultes, y sont dirigées pour des affections pulmonaires, 28 personnes, dont trois adultes, pour des rougeoles cinq, dont un enfant, pour des troubles digestifs et hépatiques et quatre, dont un enfant, pour "faiblesse générale, anémie" (sic). Parmi les autres affections on relève : otite – enfant de huit ans –, mastoïdite – enfant de neuf ans –, méningite – enfant de six ans –, rhumatisme, ulcère, pyurie, métrorragie, plaies infectées, fractures, érysypèle – enfant de 3 ans – et appendicite.

En 1939

En 1939, dans le Cher, on relève que le 1^{er} février, 98 personnes sur 1453 sont hospitalisées à leur arrivée :

- 41 pour affections pulmonaires, dont 28 enfant
- 20 pour "gale"
- 28 miliciens blessés

Le 11 février 133 réfugiés sont hospitalisés à Saint-Amand-Montrond :

- 8 broncho-pneumonies
- 10 coqueluches
- 1 rubéole
- 1 tuberculose ganglionnaire
- 10 miliciens blessés
- 4 femmes hospitalisées en service de maternité

Le même jour 27 personnes sont admises à Bourges :

- 3 miliciens blessés
- 1 femme blessée accidentellement
- 8 femmes malades et 1 femme en maternité
- 13 enfants

Le 20 février, 7 % de la population arrivée cette année là est dans un hôpital : 16,58 % à l'Hôpital de Bourges et 81,41 % à Saint-Amand-Montrond.

Pour trois départements, de février à août 1939, c'est dans le Cher qu'il y eut le plus d'hospitalisations et dans l'Indre le moins. Cela étant, cette observation ne signifie pas qu'il y ait eu dans l'Indre moins de malades, ni qu'un malade n'ait fait qu'un seul séjour à l'hôpital.

Il est frappant de constater que les hospitalisations des femmes sont à peu près identiques à celles des enfants ; le fait que les femmes furent rarement séparées de l'enfant qu'elles allaitaient¹¹ peut en être une explication.

8. 2. L'ORGANISATION SANITAIRE

Comme celle de l'accueil l'organisation sanitaire doit être improvisée. Un "code de l'hygiène" prévu par un décret du 30 octobre 1935 réunit lois et règlements sur l'hygiène publique : mesures générales contre la propagation des maladies transmissibles, mesures sanitaires concernant les immigrants et étrangers y sont définies. Toutefois, aucune mesure particulière n'est envisagée en cas de déplacement important de population.

8. 2. 1. De 1936 à 1938

Etant entendu que le séjour des évacués du Pays basque ne devait être que provisoire l'instruction de mai 1937 ne prescrit aucune mesure particulière autre que celles appliquées aux frontières pour éviter toute propagation de maladie contagieuse¹². Elle semble néanmoins ignorer que si ces mesures sont faciles à prendre aux frontières maritimes, le contrôle au passage d'une

frontière terrestre, perméable en de nombreux points comme celle des Pyrénées en 1938, est plus difficile.

En 1937, deux convois venant de Saint-Nazaire doivent être mis en quarantaine dans le Loiret où le préfet doit créer un "lazaret" à leur intention¹³. Les hôpitaux d'Orléans et de Montargis peuvent, sans bouleverser leurs services, accueillir des réfugiés malades¹⁴. Les centres du Loiret ne reçoivent aucun aménagement particulier : "six lits inoccupés" peuvent, si besoin, servir d'infirmier au centre de Beaugency où la présence d'une infirmière n'est pas jugée nécessaire. Les Assistantes scolaires doivent y "passer chacune deux semaines" (sic) et les soins "d'exécution facile" y sont donnés par les mères¹⁵. Dans les autres départements aucune structure particulière n'est organisée pour d'éventuels contagieux. Le cas échéant ceux de La Gaudinière et de Selles-sur-Cher seraient transportés à l'hôpital de Vendôme.

8. 2. 2. En 1939

La spécificité de l'exode de février 1939 nécessite une prise en charge de ces populations par le ministère de la Santé publique. Les trois premières semaines le ministre, M. Rucard, adresse six circulaires aux préfets ainsi que de nombreux "messages téléphonés". Toutes les instructions écrites s'inscrivent dans le droit fil des dispositions générales contre la propagation des maladies transmissibles. Elles rappellent aux préfets et aux professionnels de la santé les mesures prophylactiques à prendre pour pallier un risque épidémique dont les médecins inspecteurs d'hygiène départementaux ainsi que les "médecins des épidémies" connaissent parfaitement la teneur. Il est rappelé aux préfets que l'organisation sanitaire relève du médecin inspecteur d'hygiène¹⁶. Ce dernier doit en référer au préfet, lequel, conformément aux instructions ministérielles, est tenu de lui "fournir [...] tous les moyens supplémentaires nécessaires (notamment personnel temporaire) pour l'accomplissement de sa mission". Injonction peu réaliste si l'on se réfère à la note manuscrite en marge de cette circulaire reçue dans le Cher, à savoir que "l'on perd de vue à la Santé Publique que tout recrutement est formellement interdit".

Dans les centres du Cher

Les modalités de surveillance varient suivant les départements. Dans les centres du Cher, le préfet désigne parmi les médecins locaux, généralistes et médecins des épidémies, ceux qui sont chargés de soigner ces malades "assistés". De garde alternativement, ils se font aider par des infirmières diplômées françaises mais surtout par des infirmières espagnoles ou par du personnel espagnol formé sur place à cet effet (Châteaufort, Noirlac et Sancerre).

Les autres centres

Les malades de Dreux reçoivent les premiers jours la visite quotidienne du médecin directeur du sanatorium de la ville et le maire juge inutile de demander le concours de l'Armée. Les Espagnols ayant appartenu à des formations sanitaires espagnoles offrent leur concours mais ne sont affectés qu'à des tâches ne correspondant pas à leur compétence. Un médecin civil, faisant partie du convoi de miliciens blessés, est ainsi employé en qualité de "manipulateur radio" (sic) au sanatorium de Dreux et une infirmière y fait fonction d'aide soignante.

C'est à un médecin et à un pharmacien qu'est dévolue la surveillance au centre de Châtillon-sur-Indre, et à La Châtre une sage-femme assure le "service sanitaire" (sic). Les réfugiés de Châteauroux nécessitant des soins se rendent à l'hôpital et l'état sanitaire du centre est signalé étant "l'un des meilleurs qui soit", et la "surveillance serrée"¹⁷.

La seule indication sur la surveillance médicale des centres du Loir-et-Cher concerne celle de Bois-Brûlé où un service journalier est assuré par le Dr D. dont les consultations à heure fixe sont "du type consultation militaire". Le personnel paramédical est espagnol, dont un "praticante chirurgien aux armées" (sic)¹⁸.

Dans le Loiret

Avec le Cher le Loiret apparaît comme le département où surveillance et soins furent les mieux organisés. Par arrêté préfectoral, le 3 février, le médecin inspecteur des écoles "en résidence à Montargis" est détaché à la surveillance des réfugiés d'Orléans. En avril, elle est confiée, par roulement au médecin de la caisse régionale des Assurances sociales ainsi qu'au médecin inspecteur des écoles d'Orléans. Une assistante sociale du service de l'inspection médicale des écoles est détachée au service de surveillance des centres d'Orléans et une infirmière de l'hôpital psychiatrique est détachée en permanence au centre de la Salle des Fêtes¹⁹. A l'hôpital auxiliaire de Saint-Marceau(Orléans), quatre infirmières françaises assurent les soins avec l'aide de réfugiées.

8. 2. 3. Les structures d'hospitalisation

Le recensement des lits disponibles dans les structures d'hospitalisation, médicales ou médicalisées, ainsi que services de chirurgie, effectué en 1938, montre que la Région Centre ne peut recevoir qu'un nombre limité de malades et de blessés.

Dans le Cher

Dans le Cher, les hospitalisations ne peuvent toutes se faire dans les hôpitaux en raison du déficit en lits et du caractère épidémique des maladies présentées par un grand nombre de personnes. L'hôpital de Saint-Amand-Montrond, avec ses 107 lits, ne peut satisfaire aux besoins de cette nouvelle population. Ni les hospices civils et encore moins l'Autorité militaire ne peuvent prêter au préfet les 150 lits nécessaires aux hôpitaux auxiliaires et aux services de contagieux qui doivent être mis en place rapidement²⁰.

Des infirmeries sont organisées dans chaque centre pour traiter les blessés légers ainsi que les affections cutanées diverses. Des hôpitaux auxiliaires sont aménagés pour prévenir la propagation d'épidémies. Il en est ainsi à Noirlac où, bien que rudimentaire, les "exigences primordiales sont respectées" et 70 malades y sont isolés au même moment lors d'une épidémie d'oreillons. A Châteaufort avec une infirmerie provisoire, un hôpital auxiliaire est créé de toute pièce dans un bâtiment isolé des anciens haras. Du 20 février au 19 avril, 40 lits y sont occupés en permanence. Au centre de La Brosse 50 malades atteints en même temps de rougeole sont isolés dans deux salles du centre aménagées à cet effet. A Sancerre, une infirmerie, créée de toute pièce, fonctionne au centre et une autre faisant fonction d'hôpital est "empruntée" à la colonie de vacances de la ville de Saint-Denis. Le centre de vacances de Trois-Brioux possède déjà une infirmerie de cinq lits mais c'est la conciergerie qui remplit cet office à Vouzeron. A La Guerche, dont l'hôpital de rattachement est à Bourges distant de 40 km, 20 lits sont installés dans une infirmerie provisoire.

Dans l'Eure-et-Loir, l'Indre, le Loir-et-Cher et le Loiret

Dans l'Eure-et-Loir l'hôpital de Chartres, proche du centre de Lucé ne peut accueillir en février que cinq femmes et cinq enfants et celui de Châteaudun, complet, doit "monter" 15 lits supplémentaires. L'hôpital de Dreux dispose de 15 lits pour des hommes et celui de Nogent-le-Rotrou de 14 pour des hommes et six pour des femmes.

Dans l'Indre, en raison de l'insuffisance de lits à l'hôpital d'Issoudun les malades "en attente" sont rassemblés dans le gymnase de "l'Issoldunoise"²¹.

Dans le Loir-et-Cher il n'existe de service de contagieux ni à Blois ni à Romorantin, du moins "tel que le conçoit la technique moderne" (sic) et celui de Selles-sur-Cher ne peut admettre de malades à isoler. Un service pour les contagieux est installé à Romorantin après évacuation des non contagieux sur les centres de Lamotte-Beuvron et Mennetou-sur-Cher. Organisation compliquée : les contagieux du centre lui-même sont isolés dans une "infirmerie de fortune" (sic), à savoir une pièce pour les enfants atteints de coqueluche, une pour ceux présentant une rougeole, les

cas d'oreillons étant isolés dans des salles de l'hôpital lui-même. Au centre de Bois-Brûlé, dès l'ouverture, fonctionne, bien que inachevée, une infirmerie de 50 lits.

Dans le Loiret, le 6 février, les hôpitaux d'Orléans et de Beaugency n'ont plus de lits disponibles et "plusieurs infirmeries de campagne" sont mises en place²². Un hôpital auxiliaire de 60 lits est ouvert à l'ancienne gare de tramways de Saint-Marceau qui avait fait fonction d'hôpital auxiliaire militaire pendant la Première Guerre. La presse régionale rend compte de la visite de Marc Rucart qui put "apprécier" "l'organisation parfaite de l'hôpital-annexe" ainsi que les "soins dévoués dont sont entourés les malades"²³

8. 3. LA SURVEILLANCE

La surveillance sanitaire prend en 1939 une dimension importante en raison de l'ampleur de l'exode et des risques épidémiques. Si l'on tient compte du nombre des arrivants, de la fréquence des convois, des instructions ministérielles imposant le contrôle médical de chaque réfugié ainsi que de la mise en œuvre des opérations de prévention, la politique édictée au sein des cabinets ministériels dut être difficilement applicable.

Toutes les mesures prophylactiques prises à l'arrivée des réfugiés s'inscrivent dans le cadre de la protection de la santé publique. Tout transfert, toute concentration de population entraîne un risque épidémique et c'est une population affaiblie donc plus réceptive qui arrive en janvier-février 1939.

Conformément aux instructions, toutes les "dermatoses" devaient être immédiatement traitées²⁴ et les nombreux cas de gale et de pédiculose témoignent d'un manque d'hygiène dans la période qui précéda l'émigration et l'on doit avoir en mémoire que la Catalogne fut pour beaucoup de personnes l'aboutissement d'une longue migration.

Le typhus exanthématique, longtemps fléau redouté se propage par le pou ; épouillage, ainsi que passage des vêtements en étuve, étaient les mesures classiques de prévention. Les conditions de l'exode en février 1939 rendent difficile l'application de cette opération à la frontière et l'impossibilité d'échelonner l'arrivée des convois provoquent des difficultés à l'arrivée dans les départements ; n'étant pas équipés pour intervenir sur un aussi grand nombre de personnes ils ne peuvent se conformer aux instructions ministérielles dans les délais prévus²⁵. L'Armée, avare de son matériel au nom de la défense nationale, ne peut porter le concours promis et espéré ; le matériel mis à la disposition des autorités du Cher est fixe à l'hôpital militaire de Bourges et sa capacité ne permet la désinfection que de "trois sacs de petit volume" (sic). Indigence de moyens qui fait douter le médecin inspecteur d'hygiène du Cher de la capacité de l'Autorité militaire à assurer l'organisation de soins à donner à toute la population civile du département en cas de conflit : "il est certain que l'Autorité militaire ne pourrait à ce moment là non seulement nous venir en aide, mais encore qu'elle nous prendrait même l'indispensable" (sic). Malgré ses défauts cette étuve rend quelques menus services en complément des trois appareils mobiles du Service Départemental de désinfection et de celle remise en état à l'Hôpital de Beauregard.

Les opérations sont aussi retardées par le manque de vêtements de rechange ; à la date du 11 février, les opérations de désinfection et désinsectisation ont néanmoins permis de traiter "tout le linge de corps, les vêtements, couvertures et bagages divers" des 350 réfugiés de Vouzeron et des 318 de La Brosse. Fin février, grâce aux camions du Service vicinal qui effectuent les voyages aller-retour des centres à Bourges, les services d'Hygiène du département terminent toutes les opérations de désinfection et désinsectisation.

Dans le Loir-et-Cher, l'atomisation des centres "a rendu difficile l'application des mesures" et aucun des rapports, comme pour les départements de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, ne fait référence à des mesure de désinfection et désinsectisation.

Dans le Loiret, "des voitures-étuves" fonctionnent dans la cour du centre de la Salle des Fêtes assurant la désinfection du linge et des paillasses. Au centre de la Luzière (Meung-sur-Loire) les vêtements des réfugiés furent brûlés après que d'autres eurent été recueillis.

Le passage du linge en étuve, nécessite un minimum de vêtements de rechange. Dans l'Indre, attention louable et qui montre que la prophylaxie ne visait pas à ne protéger que les autochtones, on s'emploie à désinfecter les vêtements donnés par les populations avant de les remettre aux réfugiés²⁶. Cette désinfection ne suffit cependant pas à enrayer la diffusion des poux favorisée par la promiscuité et les lits de paille. Etat de fait qui semble méconnu dans les cabinets ministériels où sont élaborées les circulaires. Comment, en effet, passer en étuve près de 13 000 paillasse ?

Les installations sanitaires des centres permettaient à peine d'observer les règles élémentaires d'hygiène. Des lavages fréquents s'ils ne tuent pas totalement les parasites, du moins en éliminent-ils une partie et préviennent-ils la surinfection des lésions de grattage. Toutefois, sans savon et à l'eau froide et de surcroît par des températures négatives, pouvait-on l'exiger des femmes et des enfants que certains voulaient "s'employer à rendre propres" (sic)²⁷. Sur quel budget aurait pu être prise la dépense d'un produit antiparasitaire quand l'allocation de subsistance ne permettait pas de régler la dépense de coupes de cheveux prescrites par le médecin²⁸, et sans aller jusqu'à appliquer aux femmes et aux enfants le traitement drastique en usage dans l'armée et auquel eurent droit les enfants pris en charge en 1937 par la Bourse du Travail du Loiret, quelques interventions d'un coiffeur auraient facilité le traitement de la pédiculose et des lésions de grattage surinfectées. Les cas de gale, avec lésions de grattage infectées étaient nombreux parmi les réfugiés grands et petits et le traitement en milieu hospitalier s'imposait.

8. 3. 1. La Quarantaine

Dans les centres ruraux la gendarmerie fait appliquer les consignes et ses représentants sont tenus de faire une déclaration des cas de maladie contagieuse au préfet mais aussi à l'Autorité militaire.

Un cordon sanitaire autour des centres

Préfets, sous-préfets, maires et directeurs de centres, soit par des arrêtés, soit par une surveillance sévère veillent à l'observation des mesures d'isolement et dans les centres ruraux la gendarmerie fait appliquer les consignes et ses représentants sont tenus de faire une déclaration des cas de maladies contagieuses au préfet ainsi qu'à l'Autorité militaire.

Cependant il n'était pas prévu que des épidémies puissent obliger à prolonger une "quarantaine" qui ne devait durer que quinze jours. L'étalement dans le temps des rougeole, oreillons et coqueluche notamment, imposa le renforcement de l'isolement et sous-entendit de n'effectuer aucun transfert de centre à centre, sous peine de provoquer une nouvelle épidémie.

Qui doit-on isoler ?

Conformément aux instructions et aux mesures générales contre la propagation des maladies transmissibles, toute personne ayant été en contact avec un contagieux doit être isolée. Sage mesure difficile à respecter compte tenu des locaux non prévus pour tenir à l'écart tout porteur potentiel de germe.

Le 21 février, une circulaire du ministre de la Santé attire l'attention des préfets sur une épidémie de grippe qui commence à sévir en Allemagne et les invite à "prendre les mesures classiques habituelles en pareil cas" ainsi qu'à surveiller tout spécialement les centres. La grippe était la cause de 0,7 % des décès en France, mais peut-être faut-il voir dans cette recommandation particulière le souvenir de l'épidémie de "grippe espagnole" au cours de laquelle en 1918-1919 75 % de la population fut atteinte et qui fut particulièrement meurtrière²⁹. En tout cas, si doute il y avait, le traitement préventif était l'isolement : "en cas d'épidémie de grippe, comme en cas de toute affection contagieuse, constatée parmi les réfugiés, il faudra veiller à ce que tout contact avec la population française soit rigoureusement évité" (sic). Néanmoins, la propagation de ces maladies

que l'on imputait aux Espagnols pouvait venir des autochtones, et dans le Loir-et-Cher il y eut une "grosse épidémie (de rougeole), des milliers" (sic), dont 300 cas seulement furent déclarés. La scarlatine sévissait à l'état endémique et 133 cas firent l'objet d'une déclaration. Quant à la typhoïde due à l'épandage dans les potagers, huit cas furent également déclarés³⁰.

Lorsque se déclare une épidémie de diphtérie au centre de Bois-Brûlé, le préfet demande à l'Autorité militaire d'affecter deux gendarmes en permanence pour éviter qu'aucun réfugié ne puisse sortir et que réciproquement aucune personne étrangère ne puisse entrer. On peut néanmoins douter de l'efficacité de cette mesure ; des réfugiés ayant perdu leur emploi reviennent au centre d'autres en sortent pour travailler.

Les vaccinations

Une facture de 1936 fait état de l'achat dans le Cher de "vaccins", sans autre indication ; vaccins antivarioliques ? Hypothèse plausible. Outre cette vaccination des adultes et des enfants, une loi de 1938, rendait obligatoire au cours de la deuxième ou troisième année la vaccination antidiphtérique. En raison de cas de diphtérie dans les centres, adultes et enfants de Selles-sur-Cher, de Beaugency et de Montargis, durent s'y soumettre en 1937, non sans protester³¹. Les jeunes espagnols âgés de 18 mois à seize ans y furent soumis systématiquement en 1939 par décision ministérielle³², et dans le Loir-et-Cher, des cas de diphtérie s'étant déclarés dans le centre de Bois-Brûlé, des adultes y reçurent une première injection. Cependant, pas plus qu'à Beaugency en 1937, aucune indication ne renseigne sur le suivi de cette vaccination. Deux cas ayant été diagnostiqués à l'arrivée à Orléans du premier convoi, tous les enfants reçurent à titre préventif des injections de sérum et furent ultérieurement vaccinés³³.

Quant à la vaccination antivariolique, 650 des réfugiés arrivés le 1^{er} février à Bourges y furent soumis. Cependant, ces vaccinations ne purent être pratiquées partout en série. Oreillons, varicelle, coqueluche, rougeole, lésions de grattage ainsi que les affections des voies respiratoires retardèrent les opérations.

Un péril vénérien ?

Une circulaire du ministre de la Santé avertit les préfets de la présence "en assez grand nombre" de personnes atteintes de maladies vénériennes "en particulier de blennorragie" et d'un certain nombre de prostituées. Dans cette micro-société réunie dans les centres il n'était pas impossible qu'il y en eût³⁴. Les mesures d'isolement, ainsi que la surveillance constante des centres, devaient gêner néanmoins l'exercice du plus vieux métier du monde. En tout cas les centres antivénériens pratiquaient des interrogatoires suffisamment serrés pour remonter les filières contaminatrices. Il était donc relativement facile aux médecins, dans ces villes et villages de moindre population, de connaître les porteurs de tréponèmes et gonocoques sans avoir à pratiquer d'exams systématiques sur les réfugiées. Cette instruction est différemment reçue par les praticiens. Dans le Cher, où l'un d'entre eux se refuse à pratiquer un examen clinique, ce contrôle coercitif est rejeté comme inutile car tardif et incompatible avec la dignité humaine. Son confrère d'Eure-et-Loir semble avoir eu moins de scrupules ; sans toutefois avoir pratiqué "des exams systématiques des organes génitaux en vue de rechercher les syphilis" les "femmes signalées comme étant susceptibles, par leur conduite, de contracter ou de transmettre des maladies vénériennes" subirent un examen gynécologique.

Des rapports médicaux il ressort que "aucune lésion cutanée, aucune roséole ni plaque muqueuse, ni gommages, ni lésions tertiaires" (sic) ne furent diagnostiquées chez les réfugiées du Cher. On pourrait toutefois faire observer que seules les réfugiées des centres retiennent l'attention du ministre de la Santé, or, dans le Cher et l'Eure-et-Loir arrivent en même temps que les femmes, outre des "vieillards" et des "invalides", des miliciens, blessés certes, mais, comme "vieillards" et "invalides", pas pour autant grabataires ni exempts de tout germe pathogène. Leur hospitalisation

dans les hôpitaux civils de ces départements dépourvus de lits n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes aux autorités préfectorales. Sont également absentes des préoccupations les personnes relevant de "l'initiative privée".

8. 3. 2. Le suivi médical

Toutes ces mesures prophylactiques s'accompagneront ultérieurement de visites et de soins dans les centres. Les instructions ministérielles préconisent des visites "fréquentes et même quotidiennes pendant la période d'installation des camps". La périodicité des visites incombe au préfet après concertation avec l'inspecteur départemental d'hygiène. Mesure assez mal accueillie par le médecin du Cher : "peut-on imaginer qu'une telle population et une telle situation sanitaire ne nécessite pas impérieusement une visite quotidienne". Elles le furent au centre de La Gaudinière (Loir-et-Cher) "consigné" en raison d'une épidémie, ainsi qu'à Châteaufort et à Noirlac pendant quatre mois en raison de la durée des épidémies (varicelle, oreillons et gale). En dehors des périodes d'épidémie la périodicité n'est pas consignée dans les rapports du médecin inspecteur d'hygiène et les notes d'honoraires ne permettent pas d'apprécier la fréquence des déplacements. On ne peut donc savoir s'il y eut par la suite des visites systématiques dans ces centres.

A Orléans les visites furent effectuées sur appel pour des actes de petite chirurgie notamment : 71 par le Dr F. au centre de la Verrerie entre le 13 avril et le 30 juin, 33, dont une de nuit par le Dr G. entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Dans le Giennois les consultations furent systématiques et groupées avec les visites des écoles. Elles furent plus rares au centre de La Ferté-Luzière où la directrice déplora d'avoir été oubliée des services de santé départementaux. Les responsables des centres eurent néanmoins toute latitude pour faire appel aux médecins en cas d'urgence, et refuser de "passer visite" en l'absence d'interprète ne signifie pas pour autant que les réfugiés n'y reçurent pas les soins nécessaires. Quatre non-interventions médicales, non imputables au corps médical, eurent pour conséquences les décès de trois enfants et d'une femme. Dans l'un des cas, un délégué du comité d'accueil accusant le médecin d'avoir refusé quatre fois de se déplacer, le syndicat des médecins diligente une enquête : le maire d'un centre rural n'avait pas "jugé bon d'appeler le médecin".

Un enfant du centre de la Verrerie des Aydes, âgé de deux ans et demi meurt d'une laryngite striduleuse peu après son entrée à l'hôpital ; il y avait été transporté sans que le médecin "appelé au centre et le plus souvent pour rien" eût été appelé en consultation lors des premières manifestations de souffrance. Un enfant de quinze mois décède à Châteaufort mais le directeur du centre n'est pas averti de l'état de l'enfant. L'infirmière du camp appelée par la mère ne peut que constater le décès et le directeur du centre est prévenu de cette mort par un garde républicain. Des responsabilités ? L'expertise médicale conclut à une "mort naturelle due au froid". Trois de ces quatre cas posent à la fois le problème de l'appréciation de "l'urgence", et tous celui de l'attention portée par les responsables des centres à ces femmes et enfants. Cela étant, peut-on aller cependant contre la volonté des malades ? Une femme arrivée souffrante à Orléans refuse catégoriquement d'être examinée par un médecin et d'entrer à l'hôpital ; elle meurt quelques heures plus tard. Aurait-elle pu être sauvée ?

L'état sanitaire dans le Cher après mars 1939

Le 19 avril si les épidémies sont en voie de régression dans le Cher, et si l'on excepte les cas de rougeole et d'oreillons, il reste encore 10 % de malades ; parmi eux 6,6 % sont hospitalisés pour la plupart à Saint-Amand-Montrond, les autres à Châteaufort. En mai, 20 enfants sont encore alités à Vouzeron pour des "bronchites grippales bénignes". Lors de la fermeture du centre de La Brosse, sept malades sont dirigés sur l'hôpital de Saint-Amand-Montrond, dont quatre "convalescents", deux bronchites et une gale. Début juillet, au centre de Trois-Brioux, il reste deux malades sur les 59 réfugiés. L'un présente une "arthrite infectieuse de l'épaule droite" qui peut être traitée à

l'infirmier de Châteaufort où il est transporté en ambulance particulière, l'autre suspect de bacillose mais dont l'examen pour une recherche de tuberculose s'avère négatif est conduit à cette même infirmerie par la voiture commune".

Ces observations appellent une remarque ; le transport des malades contagieux ne pouvait être effectué que par des véhicules répondant à certains critères et le cas échéant tout véhicule ayant servi au transport de contagieux ou de convalescents de maladie contagieuse devait être désinfecté. C'est la raison pour laquelle furent les trains ayant servi au rapatriement de réfugiés au printemps 1939 alors que sévissaient des épidémies dans les centres, de même que furent les centres après leur évacuation³⁵. En aucun cas ces mesures ne peuvent être qualifiées de discriminatoires.

Les centres du Loiret et de l'Eure-et-Loir

En mai et en juillet on note un nombre plus élevé de visites au centre d'Orléans ; augmentation qu'aucun élément ne permet d'attribuer à une épidémie. Même si en mai le nombre de journées d'hospitalisation à l'Hôtel-Dieu d'Orléans est nettement supérieur à celui des autres mois, on ne peut tirer de conclusions sur ces variations non étayées par des rapports médicaux. Dans ce même centre 25 visites furent effectuées en janvier 1940 et 30 en février. Mais, les rapports n'étant pas nominatifs, il est impossible de rapporter le nombre de visites à un même nombre de malades et, par voie de conséquence, rendre compte de l'état sanitaire.

Les réfugiés d'Eure-et-Loir devaient être indemnes de toute maladie si l'on se réfère aux rapports administratifs. Cependant celui de la *Centrale Sanitaire Internationale*, habilitée à visiter les centres, révèle que tous n'avaient pas une santé florissante, notamment les enfants dont beaucoup présentaient des adénites cervicales.

Créée à l'instigation des communistes, la *Centrale Sanitaire Internationale* (C.S.I.), offre d'organiser des tournées avec deux dispensaires mobiles. Son intervention n'est signalée que dans l'Eure-et-Loir. Ses rapports sur les centres d'hébergement et ses distributions de "vitamines" ne sont pas contestés sauf celui sur le centre de Châteaudun qui met en cause le responsable du centre : le sous-préfet. Ce dernier réfute les propos et dénonce ceux, jugés tendancieux tenus aux réfugiés sur les allocations de subsistance versées aux municipalités et sur le danger des retours en Espagne³⁶.

8. 3. 3. La prise en charge financière de la thérapeutique

De 1936 à 1938, médecins et autorités préfectorales ne savent à quelle catégorie appartiennent leurs patients et hôtes démunis de ressources. Pour ces populations que l'on ne souhaite pas garder sur le sol national, la prise en charge d'éventuelles dépenses de santé n'est stipulée dans aucune instruction. Les allocations ne sont versées que pour la subsistance et aucun budget n'est ouvert au titre de la Santé ; les malades doivent alors être pris en charge par les départements sur leur budget d'assistance.

La situation particulière des réfugiés espagnols en 1937 pose des problèmes aux préfets qui ne peuvent se référer aux instructions ministérielles muettes sur la question. Les produits pharmaceutiques prescrits ne doivent-ils être compris que dans la nomenclature du service de l'Assistance Médicale Gratuite (A.M.G.) départementale ? Sur quels crédits devront être réglés les frais de transport et d'hospitalisation ? Le traité franco-espagnol d'assistance réciproque doit-il jouer ? Les étrangers malades ne sont assistés qu'en cas d'existence d'un traité de réciprocité avec leur pays d'origine³⁷. Aucune circulaire ne permet d'apporter de réponse.

En 1937 un enfant est hospitalisé à Orléans au titre de l'A.M.G., mais les frais de séjour d'une femme admise en maison maternelle sont pris sur les crédits de subsistance. Trois enfants et un adulte sont également pris en charge par l'A.M.G.. Cependant l'un des enfants doit recevoir des injections d'un vaccin non inscrit sur la nomenclature des remboursements ; le médecin "les prend sur son stock personnel", mais le remboursement de ces soins onéreux n'est pas réglé pour autant.

Tous les malades hospitalisés en 1938 dans l'Indre sont pris intégralement en charge par l'A.M.G. du département.

En 1939, lorsque arrivent les premiers réfugiés les préfets n'ont encore reçu aucune instruction. Les budgets d'A.M.G. des départements ne peuvent consentir d'avance et le préfet du Cher dit n'avoir aucun crédit pour le règlement des dépenses de Santé³⁸. Des fonds spéciaux doivent être mis à la disposition du ministre de la Santé, mais le 20 février seuls les miliciens blessés sont l'objet des préoccupations du ministère. Ces considérations budgétaires ne sont cependant pas un frein aux soins, aux hospitalisations, ni à la mise en route de vaccinations non inscrites sur la nomenclature des remboursements.

Les médicaments

Les documents consultés ne recèlent que très peu d'informations sur les traitements prescrits en 1937 et 1938. Enveloppements sinapisés pour les affections pulmonaires légères, sirops antitussifs, collutoires, "potions", "fortifiant en litre", pommade pour une affection de l'œil, antipyrétique (Diéno), tisanes, antidiarrhéiques, huile de ricin, sérum de Quinton pour la réhydratation du jeune enfant et médication antisiphilitique. Sérum de Quinton et antidiarrhéiques prescrits pour le centre de La Gaudinière laissent à penser que des enfants y furent atteints de troubles digestifs plus ou moins graves et ce centre fit l'achat de "fortifiant en litres".

En 1939 on ne relève, émanant des centres ruraux, que des commandes d'aspirine, de gaze, coton, eau oxygénée et leucoplast. Le maire de Voves demande une allocation supplémentaire pour un adolescent albuminurique sans pour autant spécifier si cette demande est effectuée pour suppléer des frais pharmaceutiques. La Centrale sanitaire, que le Dr X, pharmacien peu soucieux des deniers de l'Etat refuse de solliciter, ainsi que des "organismes d'aide", pourvoient, à la demande du Dr F., à des envois de médicaments et vaccins à l'adresse des réfugiés de Châteaufort et de Noirlac.

Les prothèses, l'appareillage

Les restrictions budgétaires ne permettent pas aux responsables des centres d'assumer des dépenses de prothèses pour des mutilés civils. En 1937, dans le Loir-et-Cher, la réparation d'une jambe artificielle est portée au compte des dépenses générales et en 1939 le comité d'accueil de Blois est sollicité pour l'achat d'une prothèse. Le préfet de l'Indre ne veut pas engager de dépenses sans l'aval du ministre de la Santé et conformément aux instructions ministérielles il adresse un état nominatif des mutilés amputés avec indication des dépenses à engager. Un milicien amputé est ainsi maintenu à l'hôpital en attendant son appareillage – un bras gauche avec un crochet, coût 810 F –. La logique administrative fit que l'on préférât supporter la double dépense d'une prothèse et de journées d'hospitalisation évaluées au tarif A.M.G. à 21,40 F par jour à l'hôpital de Châtillon-sur-Indre³⁹.

N'entrent pas dans le cadre de cette circulaire les réfugiés civils, et l'administration de l'Indre n'entend pas prendre les prothèses de ces malades en charge. On est à la veille de la déclaration de guerre, et elle préfère demander leur rapatriement. Il en est ainsi pour un adolescent dont le père, prestataire au camp de Restefond, refuse qu'il soit dirigé sur un sanatorium afin d'être appareillé pour un mal de Pott⁴⁰. Un homme, amputé d'une jambe par suite d'une gangrène, attend une prothèse évaluée à 900 F. Son état ne justifiant pas de prolongation dans un service de chirurgie ni son admission en médecine il est dirigé "en attendant son rapatriement" dans le service d'hospice de l'hôpital de Châtillon-sur-Indre.

8. 4. LES DECES

La mort est toujours un échec de la médecine. En 1937, deux enfants de Beaugency meurent à l'hôpital d'Orléans, l'un des complications d'une rougeole, l'autre de broncho-pneumonie. Trois autres décèdent pour des causes inconnues au centre d'Issoudun et deux âgés de cinq et sept mois au

centre de Selles-sur-Cher, ainsi qu'une femme à l'Hôtel-Dieu de Blois⁴¹. Deux autres enfants âgés de onze mois et un mois et demi meurent peu après leur arrivée dans l'Eure-et-Loir. Dans le Cher ce sont aussi sept enfants victimes de broncho-pneumonies ou de diarrhées⁴². Ne connaissant pas le nombre exact d'enfants arrivés dans l'Indre et le Loir-et-Cher, on ne peut évaluer le pourcentage global des décès. Toutefois pour les deux départements du Cher et du Loiret, il s'élève respectivement à 1,1 % et 0,9 % par rapport à la population des centres.

Que l'accueil de ces réfugiés n'ait pas toujours été enthousiaste, que la compassion se soit vite éteinte, cela est incontestable. Pourtant de gros efforts furent faits pour dispenser les soins nécessaires aux adultes comme aux enfants, aux malades comme aux blessés civils et militaires.

TABLEAU XXXIII
*Pourcentage des décès par rapport à la population
des centres février – août 1939*

DEPARTEMENT	DATE	%	OBSERVATIONS ENFANTS
CHER	FÉVRIER		45,45 % Broncho-pneumonie
	FÉVRIER-AOÛT	0,53 %	90 % -id-
EURE-ET-LOIR	FÉVRIER-AOÛT	0,095 %	Aucune indication
INDRE	FÉVRIER-AOÛT	0,005 %	Aucune indication
LOIR-ET-CHER	FÉVRIER	0,12 %	Tous sont des enfants
	FÉVRIER-AOÛT	0,64 %	77 % sont des enfants
LOIRET	FÉVRIER	0,38 %	45,45 % Broncho-pneumonie
	FÉVRIER-AOÛT	0,88 %	60 % sont des enfants
TOTAL	FÉVRIER-AOÛT	0,49 %	

Le tableau ci-dessus a été élaboré d'après les rapports médicaux et les données statistiques. Pour février les sources sont incomplètes car nous n'avons pas retrouvé pour deux des départements les relevés journaliers et hebdomadaires que les préfets étaient tenus d'adresser à leur ministre de tutelle.

Que les structures créées de toutes pièces nous apparaissent rudimentaires ne doit pas faire oublier que les malades, les convalescents, les infirmes et les grabataires français n'étaient parfois pas mieux installés dans la plupart des établissements de l'Hexagone où salles et couloirs d'hôpitaux étaient surchargés de lits et de brancards en hiver.

Le gouvernement ne cessa de déplorer la ponction imposée au budget de l'Etat par l'assistance aux réfugiés. Aucune des communes ayant dû faire face à des dépenses de santé en 1937 ne fit de difficultés pour admettre ces indigents au bénéfice de l'A.M.G.. Cela étant, A.M.G. ne signifie par pour autant médecine de moindre qualité. Lorsque cela fut nécessaire des prescriptions non inscrites dans la nomenclature de cette assistance médicale gratuite furent appliquées et les examens de laboratoire non répertoriés dans cette nomenclature furent effectués.

Peut-être devons-nous garder en mémoire qu'avant la généralisation de la Sécurité sociale, avoir recours à un médecin, à un chirurgien, acheter certains médicaments, représentaient une ponction importante sur les revenus modestes et de toutes façons les vertus d'un médicament ne sont pas proportionnelles à son prix de revient.

Beaucoup de petits Français présentant une coqueluche, une rougeole, les oreillons ou même la scarlatine avec son cérémonial de désinfection qui isolait pendant 40 jours le petit malade, étaient

alors soignés à domicile dans des chambres souvent en milieu rural sans source de chaleur en hiver et que nous jugerions actuellement très inconfortables.

Des accusations furent et sont encore portées contre les services médicaux français au moment de l'exode⁴³. Nous ne rapportons ici que des faits consignés dans des rapports médicaux dont certains font état de l'arrivée dans les convois de personnes comateuses⁴⁴. Le corps médical de la Région Centre a rempli son devoir d'assistance. Dans le Cher, le Loir-et-Cher et dans le Loiret, départements pour lesquels on a la plus ample information grâce aux rapports des médecins inspecteurs d'hygiène, médecins et personnel soignant ont fait leur devoir, y compris en s'impliquant dans l'organisation requise pour la surveillance de ces populations "à risque". Rien dans les décisions prises par les préfets de la Région Centre, ni par les responsables des services de santé ne justifie le reproche "d'une totale méconnaissance des obligations" sanitaires [...] pouvant entraîner l'apparition d'épidémies graves dans la population civile" (sic)⁴⁵.

- ¹ "Les causes des décès", *Statistiques du mouvement de population*, nouvelle série, t. XVI, 1936. Sur 642 318 décès, 7,7 % sont dus à la tuberculose, 69 % à la grippe, 0,7 % à des maladies "infectieuses et parasitaire", 11 % à des maladies de l'appareil respiratoire (pneumonie 4, 39 %). La mortalité par ces maladies en Région Centre est inférieure à la moyenne nationale : tuberculose 5,6 %, grippe 0,6 %, pneumonie 2,7 %.
- ² *Le Document de la semaine*, Paris, imprimerie spéciale des Services américains d'information, n° 71, 11 avril 1946, p. 7, la typhoïde sévit à l'état endémique en Espagne.
- ³ M. FABREGAS, *op. cit.*, p. 19. La mise en œuvre des prescriptions de la Convention suppose néanmoins la notification par le gouvernement intéressé aux gouvernements cosignataires.
- ⁴ On commence à utiliser les sulfamides en 1938. *La France du Centre*, 11 septembre 1939 ; les mêmes mesures sanitaires devaient être appliquées aux "réfugiés" français en septembre 1939.
- ⁵ *Le Droit médical*, p. 178 ; (ouvrage personnel en mauvais état, sans indications de l'auteur, de l'éditeur ni de la date de parution).
- ⁶ "Enrhumé".
- ⁷ *Le Document de la semaine, op. cit.*, en 1939 en Espagne la mortalité par tuberculose est de 19,7 % en ville et de 10,4 % dans les campagnes, soit un taux supérieur à celui de la France (7,7 %).
- ⁸ On ignore la date d'arrivée dans le département.
- ⁹ M. FABREGAS, *op. cit.*, rapporte que quelques cas de syphilis ancienne furent diagnostiqués et que peu de cas de blennorragie furent constatés. MM. CAVAILLOU ET LECLAÏNCHÉ, *op. cit.*, p. 335, signalent la présence de chancres mous chez 25 % des miliciens.
- ¹⁰ La notion de syphilis héréditaire était encore en vigueur. Elle a depuis disparu, remplacée par celle de syphilis congénitale.
- ¹¹ Rapporté également par R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 441.
- ¹² Instruction générale de mai 1937, paragraphe B, p. 5.
- ¹³ Le lieu de cet isolement n'est pas précisé.
- ¹⁴ Le maire de Montargis, craignant la promiscuité avec des "réfugiés atteints de maladies transmissibles" s'était montré hostile à l'organisation d'un centre de malades dans sa ville.
- ¹⁵ Le nombre d'enfants en présence, "assez négligés" jusque-là justifie les visites hebdomadaires de deux médecins.
- ¹⁶ Décret du 30 octobre 1935 ; l'Inspecteur départemental d'hygiène, docteur en médecine, est nommé par le ministre de la Santé ; ses compétences s'étendent à toutes les questions se rattachant à la protection de la santé publique et de l'hygiène.
- ¹⁷ *La Dépêche du Centre*, 25 février, 5 et 23 mars 1939.
- ¹⁸ Traduction : infirmier.
- ¹⁹ *La France du Centre*, 9 mars 1939.
- ²⁰ Un service annexe comprenant deux "vastes" salles de 120 lits à elles deux, une tisanerie, une salle de pansements ainsi qu'un dortoir pour les huit infirmières espagnoles chargées d'assurer la surveillance est installé sous les combles de l'hôpital rural. Près de ces structures, deux autres sont réservées à l'usage des réfugiés : un pavillon pour les vieillards et un autre, de 50 lits, pour les malades contagieux.
- ²¹ *Le Journal d'Issoudun*, 19 février 1939.
- ²² On ne peut dire où, et avec quel matériel ces structures "de campagne" furent créées.
- ²³ *La France du Centre*, 5 mars 1939 ; Marc Rucart était venu la veille à Orléans.
- ²⁴ Instruction du ministre de la Santé, 8 février 1939.
- ²⁵ Une circulaire du 6 février prévoit la mise à disposition des préfets du matériel militaire de désinfection.
- ²⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939.
- ²⁷ *Le Journal d'Issoudun*, 16 février 1939.
- ²⁸ Une coupe de cheveux chez une femme coûte 4 F soit environ la moitié de l'allocation de subsistance.
- ²⁹ *Population*, 1973/1, pp. 136-137. Il y eut environ 20 millions de morts et 500 millions de malades. "Espagnole" parce que 5 voyageurs d'un train espagnol durent être hospitalisés à Irun (3 décès). Quelques jours plus tard d'autres malades d'un train se rendant au Portugal durent être isolés et le 2 octobre 1918 Saint-Sébastien fut déclarée en état d'épidémie.
- ³⁰ *Conseil Général du Loir-et-Cher*, 1939-1940, 1^{re} session 1939, "Rapport Grenouilleau - Hygiène publique", 4^e partie, p. 187.
- ³¹ Le centre ferma début octobre et nous n'avons trouvé aucune trace de la deuxième injection qui aurait dû être pratiquée avant le départ. La séance à Beaugency provoqua "un scandale, presque une révolte" et le directeur dut faire appel à la gendarmerie. Malgré cet incident, 55 enfants et 71 adultes y reçurent la première injection. Les femmes de La Gaudinière dans le Loir-et-Cher furent plus pacifiques, ou les médecins plus diplomates. En parlementant et en promettant des "caramelos" 80 enfants de La Gaudinière suivirent les médecins "sans l'autorisation de leur mère".
- ³² M. FABREGAS, *op. cit.*, p. 22, rapporte qu'une épidémie importante fut signalée dans les districts de Gérone et Figüères, proches de la frontière, en octobre 1938.
- ³³ Le 3 février sont commandés 500 sérums et 200 anatoxines, le 9 février, 600 sérums et 300 anatoxines.
- ³⁴ Quatre "hétaïres" sont dirigées sur le dépôt des Haras à Perpignan en août 1939.
- ³⁵ *Le Droit médical*, "l'organisation sanitaire publique" p. 174.
- ³⁶ Le sous-préfet n'émet aucune réserve sur le rapport fait le 8 mai par le médecin de la *Centrale sanitaire* qui dénonce "l'état extrêmement mauvais du camp [...] les conditions d'hygiène déplorable [...] cellules humides, couchent sur la paille" alors que lui-même avait présenté ce camp sous des aspects nettement meilleurs "bon état sanitaire [...] couchent dans des lits [...] conditions d'hygiène aussi satisfaisantes que possible".
- ³⁷ Les demandes instruites par le bureau d'assistance sont transmises, avec l'avis du bureau et celui du conseil municipal, à une commission cantonale qui statue.
- ³⁸ Le budget d'A.M.G. du Loir-et-Cher était de 3 927,62 F pour l'année 1938.
- ³⁹ *Recueil des actes administratifs - Indre*, n° 60, p. 118.
- ⁴⁰ Le père préfère demander leur rapatriement au ministre de l'Intérieur.
- ⁴¹ *Le Journal d'Issoudun*, 2 août 1937.
- ⁴² Nous devons garder en mémoire que l'été 1937 fut particulièrement chaud et donc favorable aux déshydratations des jeunes enfants.
- ⁴³ J. BORRAS, "Les migrations d'espagnols en France après la Guerre civile (1939-1945)" Exil politique et migration économique Espagnols en Français aux XIX^e-XX^e siècle, Paris, éd. du CNRS, 1991, p. 162. R. GRANDO, J. QUERALT, X. FEBRES, *op. cit.*, p. 56. F. MONTSENY, *op. cit.*, p. 29. J. RUBIO, *op. cit.*, p. 313. L. STEIN, pp. 52, 137. X, rencontre, colloque de Paris, 1992.

⁴⁴ Quelle part de responsabilité incombe aux médecins d'Orléans dans la mort le 20 février d'un nouveau-né venu au monde dans la neige à Puigcerda et entré le jour de son arrivée à la pouponnière, soit le 8 février ?

⁴⁵ Liasses d'archives : A.D.CH., 25 M 251, 252, 254, 257, 262, Z 1449, 1453, M 7289. A.D.EEL., 4 M non coté, 4 M 259, 265. A.D.I., X 724-725, M 2709. A.D.LECH., 4 M 286, 287, 294, 305, 312, 313, 314, 323. A.D.L., 4 M 313, 5 M 223^{1/2}, 295, 297, 298, 303, 304, 306, 309, 323, 20 M 8671.

LE TRAVAIL LA FERMETURE DES CENTRES 1936 - JUIN 1940

Après les grèves de juin 1936 qui eurent une incidence défavorable sur la production, un chômage partiel affecta en 1937 le secteur de la faïencerie du Cher et du Loiret¹ et renvoya à la terre des ouvriers venant du monde rural ; 25 % des journaliers et des domestiques de ferme ne trouvèrent pas d'emploi à la louée de la Saint-Jean de Herry, Lugny et Nérondes² ; mais dans la Beauce et le Berry, les exploitants ne purent se passer des saisonniers étrangers.

En 1938, malgré une économie malade et une augmentation du chômage, les contrats de travail ne furent plus respectés dans le Loiret ; les ouvriers étrangers louèrent leurs services plusieurs fois le même jour allant chez le patron le plus offrant³.

En 1939, un redressement lié au réarmement tendit à se généraliser à l'ensemble de l'industrie, et un exode rural provoqué par l'attrait des salaires industriels priva les agriculteurs d'ouvriers autochtones pour effectuer les gros travaux⁴. Pour les fenaisons et les travaux pénibles de démariage des betteraves ils durent faire venir des équipes polonaises ou italiennes.

Cette conjoncture économique ne peut affecter les nouveaux venus que sont les républicains espagnols ; les circulaires ministérielles depuis août 1936 jusqu'au printemps 1939 sont sans équivoque : l'accueil ne doit être que temporaire et tant qu'il existe deux zones en Espagne rien ne s'oppose au rapatriement. La recherche d'un emploi, synonyme d'installation durable, est prohibée.

9. 1. DE 1936 A 1938 UNE MAIN-D'ŒUVRE D'APPOINT

Dès 1936, tout travail régulier leur est interdit car leur accueil ne doit être que provisoire et ils peuvent rentrer en Espagne dans la zone de leur choix. Cependant, malgré les directives ministérielles, dans le souci d'alléger les dépenses, le préfet du Loiret et des maires, tolèrent l'exercice d'une activité, voire l'encouragent ; quelques hommes "pris en subsistance" "travaillent" ou ont "une occupation", mais le fait que leur travail ne leur ait pas permis de ne plus dépendre de la collectivité laisse supposer que si rémunération il y eut, elle fut très insuffisante. Des embauches de courte durée permettent à quelques uns et à leur famille de vivre de leurs ressources ; néanmoins, à la fin de ces emplois épisodiques tous sont contraints de retourner à leur condition de réfugié indigent.

En 1937, toujours dans le souci d'alléger les charges, le préfet souhaite, que "tous soient occupés [...] partout où la main-d'œuvre française n'a pas à en souffrir". Le chômage ne sévit pas en Beauce et 30 réfugiés sont employés en tant que terrassiers, jardiniers, employés de ferme, manœuvres ou bûcherons⁵. Un étudiant, trouve un emploi lié au secteur tertiaire et assure des heures d'enseignement de l'espagnol à Beaugency. Cependant, aucune de ces activités ne reçoit l'aval des services de la main-d'œuvre.

Ces emplois ne sont cependant que temporaires, et quelques hommes envoyés aux champs ne se sentent peut-être aucune disposition pour les travaux agricoles car le préfet déplore leur "instabilité au travail" qui ne leur permet pas d'assurer leur subsistance et les laisse à la charge de l'Etat. L'application des directives ministérielles est donc loin d'être rigoureuse et le préfet demande au ministre de l'Intérieur M. Dormoy de bien vouloir prendre une sanction – expulsion ou mutation dans un autre département – à l'encontre de trois "meneurs" de Beaugency ayant refusé d'effectuer des travaux de fenaison ; "aptés à porter les armes ils sont renvoyés en août en Espagne pour "indiscipline et manquement aux lois de l'hospitalité française" ; mesure qui va à l'encontre du principe sans cesse réaffirmé du droit d'asile.

Depuis août le gouvernement n'entend pas garder des réfugiés qui obèrent les finances de l'Etat, et il est exclu qu'ils puissent concurrencer la main-d'œuvre française ; concurrence redoutée par l'ambassadeur J. Herbet en raison des bas salaires consentis en Espagne.

A l'automne de 1937, alors qu'un additif à la *circulaire de mai* en date du 1^{er} septembre prescrit l'expulsion des hommes qui refusent de rentrer et qu'en octobre une instruction ministérielle ordonne le départ de tous les réfugiés –à l'exception des malades–, le préfet des Basses-Pyrénées dirige sur le Loiret des hommes valides ne voulant, ni "délivrer à des réfugiés politiques de carte d'identité de travailleur", ni aller à l'encontre des instructions ministérielles ; deux sont Basques et comme tels bénéficient de mesures de faveur, sous réserve qu'ils se fixent au nord de la Loire en attendant de pouvoir réémigrer. Malgré leur manque de ressources un sursis "d'un commun accord verbal" leur est accordé, en les priant d'envisager leur retour pour le début de l'année 1938. Leur trouver un emploi soulève cependant quelques difficultés auprès du service de la main-d'œuvre qui ne peut régulariser la situation d'hommes dépourvus de toute pièces d'identité ; le chef adjoint du cabinet de J. Zay intervient en leur faveur. Cette même année, dans les arrondissements de Montargis et de Courtenay, ainsi que dans le Cher, 17 personnes relevant de "l'initiative privée" sont déclarées ayant des "occupations" et "vivant de leurs ressources" malgré les contraintes imposées à ce type d'accueil.

Un vide juridique caractérise la situation des républicains espagnols qui n'entrent ni dans la catégorie de "réfugiés", ni dans celle de "travailleurs étrangers". Lorsque le préfet du Loiret invite des maires à régulariser au point de vue du marché du travail la situation de quelques hommes, sa démarche pose des problèmes à la direction préfectorale du Service des étrangers. Aucune instruction ministérielle n'autorisant le travail des Espagnols, l'Office de placement les soumet à la même procédure que les autres étrangers ; avec toutefois une différence, à savoir que leurs dossiers portent la mention "réfugié politique", statut qu'aucune instance internationale ne leur a reconnu.

La position du gouvernement ne varie pas en 1938. Ne sont autorisés à rester que les personnes possédant des ressources suffisantes sans occuper un emploi visé favorablement par les services du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre étrangère⁶ ; directive qui n'empêche pas certains hommes réfugiés dans le Loiret d'effectuer quelques travaux manuels qui contribuent à assurer la subsistance de leur famille.

Aux femmes sont dévolus des travaux d'entretien et de cuisine. En 1936, quatre jeunes filles du centre de Saint-Marceau (Loiret) sont "détachées" au sanatorium de La Chapelle-Saint-Mesmin où est préparée la nourriture des réfugiés. En 1937 très peu travaillent hors des centres, du moins officiellement : l'une est employée aux cuisines du collège de jeunes filles de Saint-Jean-de-la-Ruelle et deux autres à l'hôtel d'Angleterre à Romorantin. Des témoignages rapportent cependant que quelques femmes trouvèrent rapidement un emploi, peu rémunéré, mais leur permettant de ne plus être à la charge de la collectivité.

9. 2. LES CAMPS DU MIDI – UN RESERVOIR DE MAIN-D'ŒUVRE

Au printemps de 1939, l'espoir de rapatriements massifs s'amenuisant en raison de la promulgation de la loi espagnole des "Responsabilités civiles", sur proposition du ministre de la Défense le gouvernement élabore un projet :

Tirer parti, dans toute la mesure du possible, pour l'économie générale du pays, de la masse des réfugiés [...] de transformer la masse inorganisée et passive que constituent ces réfugiés en éléments utiles à la collectivité nationale.

Décision qui, avec l'arrivée d'hommes jusque-là internés dans les camps du Midi, va modifier la composition de la population réfugiée de la Région Centre.

Dans ces camps, des civils se mêlent aux miliciens estimés politiquement dangereux que le gouvernement, obsédé par la sécurité nationale et soucieux de ne rien entreprendre qui puisse nuire à ses relations avec le nouveau gouvernement de l'Espagne, entend garder sous une surveillance étroite.

C'est pourquoi il nous faut distinguer le projet élaboré pour les civils et qui concerne particulièrement les autorités préfectorales de la Région Centre, de celui qui le sera plus tardivement pour les miliciens.

9. 2. 1. Comment les employer ?

Jusqu'en mars le gouvernement refuse d'intégrer ces populations dans l'économie, moins par souci de protéger la main d'œuvre nationale, que par crainte de voir se prolonger le séjour. Fin mars, les rapatriements massifs tant espérés n'ayant pas eu lieu les pouvoirs publics commencent à envisager de les employer dans le travail de la terre. Leur utilisation dans des travaux d'intérêt collectif est prônée par certaine presse du Loir-et-Cher qui voit un débouché dans une mise en chantier d'un canal des Deux Mers⁷.

9. 2. 1. 1. *Des perspectives pessimistes*

Dans le Cher, seul département pour lequel nous ayons des données précises, en l'absence de directives de leur ministère de tutelle, les représentants des différents organismes ne peuvent que présenter au préfet la situation dans les secteurs les concernant.

L'Office départemental de main-d'œuvre

Ce service qui intervient dans la protection du marché du travail national par la régulation de la main-d'œuvre étrangère ne peut offrir que "quelques places" dans l'agriculture et les exploitations forestières.

Le Génie rural

Il dispose de 250 emplois d'ouvriers carriers ou terrassiers pour la construction de chemins ruraux. Mais faute de crédits, les chantiers ouverts par le ministère de l'Agriculture ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois mettant ainsi 200 hommes au chômage⁸. Rien ne s'oppose cependant à ce que des communes, ayant en disponibilité les fonds nécessaires aux règlements de ces travaux, emploient ces Espagnols. Elles devraient toutefois en faire la demande auprès du ministère de l'Agriculture, "afin de réserver leurs droits sur l'attribution d'une subvention ultérieure". Mais il est dit que trois seulement rempliraient les conditions pour donner du travail pendant trois mois à environ 50 réfugiés ; éventualité qui n'engage toutefois que l'ingénieur du Génie rural car rien ne permet d'affirmer que les municipalités auraient approuvé ces projets, pour lesquels il leur aurait fallu employer des ressources pouvant faire défaut ailleurs.

Les Ponts-et-Chaussées

Le service des routes nationales ainsi que celui du canal du Berry, se refusent arguant qu'aucun chômeur n'est inscrit dans ces services.

Les Eaux-et-Forêts

L'ingénieur se retranche derrière l'obligation d'ouvrir des crédits et l'impossibilité d'en référer à l'Administration en raison du temps limité qui lui est imparti.

Les services vicinaux

Pour le représentant du Cher, il est impossible d'envisager de donner du travail d'entretien aux Espagnols "tant que la situation ne sera pas modifiée". Au demeurant des emplois isolés rendraient toute surveillance impossible et les gros travaux se feraient au détriment de la main-d'œuvre locale.

Les services agricoles

Son directeur ne se prononce pas quant aux possibilités de placements dans les exploitations où l'embauche est soumise aux rythmes saisonniers et aux variations des rendements. Cependant en cette période de l'année où les travaux agricoles vont devenir actifs, les besoins du département du Cher en main-d'œuvre sont satisfaits. Les demandes, encore en instance, d'introduction de saisonniers étrangers ne s'élèvent en effet qu'à sept et 200 chômeurs des chantiers forestiers ne trouvent pas à s'embaucher. Conformément à l'instruction ministérielle un plan est néanmoins élaboré :

- travail individuel d'hommes parfaitement honorables et "les emplois seront fonction de la confiance qu'ils inspireront aux propriétaires particuliers".

- travail en équipe encadrée (fenaison, moisson, battage et vendanges).

Le programme s'échelonne de mai à septembre :

- mai : travail des plantes sarclées

- juin : fenaison

- juillet-août : moisson

L'Inspection du Travail

Le représentant de ce service évoque les besoins non satisfaits de main-d'œuvre des établissements travaillant pour la Défense Nationale, lesquels accusent un déficit de près de quinze mille personnes dans les usines métallurgiques du département.

Dans l'instruction ministérielle on remarque toutefois l'absence de référence aux trois ministères de l'Agriculture⁹, du Travail et des Travaux Publics. Mais on note surtout qu'à aucun moment il n'est pris en compte que les travaux agricoles sont saisonniers et qu'en morte saison les besoins sont nuls. Seul un programme de grands travaux, exigeant une main-d'œuvre complémentaire, mais nécessitant l'attribution de crédits importants de la part de l'Etat, aurait pu prolonger les durées d'embauche. Mais, nous l'avons signalé, les mesures économiques et financières prises par le gouvernement E. Daladier provoquent leur réduction au profit des dépenses d'armement¹⁰.

La logique politique ne va pas forcément de pair avec les réalités économiques d'un département. Dans un contexte de restrictions budgétaires, le poids financier du projet établi par un gouvernement qui multiplie les mesures à l'encontre des étrangers, retombe ainsi sur les communes et les particuliers, auxquels une certaine presse insistant sur le péril politique que représente cet accueil n'a pas offert un tableau très flatteur des hommes internés dans le Midi.

Evoquant les risques de guerre et les conséquences d'une mobilisation générale le directeur des services agricoles du Cher souligne que si 3 000 à 4 000 mille Espagnols pourraient être embauchés pour suppléer le déficit, il est à prévoir que des contingents étrangers, prisonniers, indigènes non africains ou coloniaux, viendront combler le vide causé par la mobilisation. Mais en avril, si les risques de guerre étaient présents, le gouvernement n'avait pas perdu tout espoir de renvoyer la ma-

ajorité des Espagnols chez eux et sa politique ne s'inscrivait que dans le court terme. S'ils n'avaient pas été destinés à n'exercer que des fonctions en rapport avec le travail de la terre, quelques ouvriers qualifiés auraient pu satisfaire aux besoins des usines travaillant pour la Défense Nationale. Mais, prévention de l'Armée, malgré un déficit en main-d'œuvre spécialisée dans les usines du Cher ainsi que dans celle de l'Eure-et-Loir (Châteaudun), aucun emploi ne fut proposé pour les réfugiés. Pour ne pas avoir à engager ces Espagnols on fit valoir que certains marchés spécifiaient formellement de ne pas y employer de main-d'œuvre étrangère.

Partageant avec le ministre de l'Intérieur l'obsession de la sécurité, pour tous les responsables des services départementaux du Cher, les civils des camps ne pouvaient accéder à des emplois que groupés et sous une étroite surveillance. Ils ne furent toutefois pas les seuls à montrer si peu d'enthousiasme.

Nous n'avons pas d'informations sur la situation en Eure-et-Loir, mais il apparaît que "l'état d'esprit des populations rurales [...] à l'égard de ces étrangers (camps de concentration)" ne permettait pas d'y envisager leur placement dans l'agriculture. Si dans l'Indre il y eut concertation, elle ne ressort d'aucun des documents consultés. Cependant la progression constante du nombre d'ouvriers agricoles étrangers dans ce département inquiétait le député d'Issoudun, F. Chasseigne ; celui-ci demanda au préfet de se montrer ferme sur leur introduction, excepté celle des saisonniers¹¹.

Dans le Loir-et-Cher, pour les responsables, les Espagnols étaient des individus corvéables. Il ne se trouvait cependant aucun travail dont la pénibilité puisse être épargnée aux manœuvres français. Les carrières départementales, très nombreuses et de faible importance, ne nécessitaient pas de "contingents massifs" et la médiocrité de la pierre ne justifiait pas son transport à plus de 10 ou 20 km. "Les rivières auraient besoin d'être curées, mais pas à la main" (sic) ! Quant aux travaux de terrassement de la route nationale 10, ils n'avaient pas encore été approuvés par le ministère concerné, à savoir celui des Travaux Publics. Ainsi au printemps de 1939, aucun des représentants des différents secteurs n'est-il prêt à intervenir en faveur de cette main-d'œuvre potentielle.

9. 2. 1. 2. Les recherches se poursuivent

Après les instructions ministérielles des 31 mars et 5 mai, celles des 1^{er} et 6 juin ainsi que celle du 10 juillet, précisent ce qui n'était jusque-là que projet. On note cependant une continuité dans la politique gouvernementale visant, non à rendre à la vie civile, mais à "tirer parti" de ce réservoir de main-d'œuvre. Mais pour cela il faut susciter des offres.

Dans la circulaire du 5 mai, un changement de ton se dessine par le vocabulaire au travers duquel ces civils jusque-là assimilés aux miliciens font figure de victimes. Les préfets sont invités à "vaincre les préventions" des employeurs éventuels. Pour éveiller les compassions et susciter les embauches de ces "malheureux mobilisés par le Gouvernement régulier de l'époque, qui par conséquent n'ont commis aucun acte répréhensible"(sic), des facilités seront accordées à l'employeur. Le transport sera à la charge de l'Etat, les formalités seront réduites et si le réfugié se montre incapable ou indiscipliné il sera immédiatement "repris en charge" par les services du ministère de l'Intérieur ; euphémisme qui signifie le renvoi dans un camp d'internement ou éventuellement en Espagne. La situation de ce futur travailleur ne différera donc pas de celle des étrangers "indésirables", pour lesquels le centre d'internement de Rieucros ouvrit ses portes en février., ni de celle de tout allogène que l'on reconduisait à la frontière pour tous manquements "très graves aux réserves qui s'imposent à tout étranger recevant l'hospitalité de notre pays".

9.2.1.3. Les miliciens peuvent rejoindre leur famille

La méfiance à l'encontre des miliciens perdure au-delà de juillet 1939. Si leur placement à titre individuel est évoqué dans l'Instruction du 10 juillet il est cependant subordonné au regroupement familial auprès d'un membre de la famille déjà pourvu d'un emploi, à une autorisation de tra-

vail délivrée à l'intéressé par les services de la main-d'œuvre, ainsi qu'aux autorisations de séjourner dans les départements et dans les villages délivrées par les préfets et les maires.

Le préfet du Loir-et-Cher peu enclin à les accueillir appelle, sur ce fait "à caractère confidentiel", toute l'attention de l'autorité militaire de la 5^e R.M. de laquelle dépendrait la surveillance de ces hommes. Le département doit, en cas de mobilisation, recevoir les populations évacuées et le repliement de plusieurs ministères, la promiscuité miliciens et administration centrale de la Guerre, des Colonies, des P.T.T. et de l'Armement, "ne serait pas sans danger"¹².

Le préfet du Loiret, aussi peu enthousiaste que son homologue de Blois, met en avant une interdiction du département aux miliciens et plus tard, en novembre, évoquera les "circonstances" (sic), sans préciser lesquelles. Suspicion qui pèse sur tous les communistes ou supposés tels, après la signature du pacte germano-soviétique et la dissolution des organisations communistes et de celles qui "obéissaient aux mots d'ordre de la III^e Internationale" ?

Les évaluations statistiques des départements, établies au 18 août, ne permettent pas de connaître le devenir des hommes arrivés "pour motif autre que placement", à savoir au titre du regroupement familial, souvent préalable à un rapatriement ou à une réémigration.

9. 3. LES PRESTATAIRES AGRICOLES ET INDUSTRIELS

Le 3 septembre 1939, jour de la déclaration des hostilités, de nouvelles dispositions sont adoptées pour pallier le déficit en main-d'œuvre dû à la mobilisation.

9. 3.1. Les placements dans l'agriculture

Des hommes que l'on n'entend pas rendre à la vie civile seront dirigés à titre de prestataires "volontaires" sur les départements agricoles déficitaires où ils seront organisés en équipes de travail. Les régions agricoles du Cher, de Beauce ainsi que les industries sucrières du Loiret s'inscrivent dans ces projets. Dès le 10 septembre arrivent dans le Cher, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher ainsi que dans le Loiret des hommes placés à titre individuel ou en équipes de battage.

Les 17 et 30 octobre, de nouvelles instructions précisent les conditions de l'utilisation de ces hommes nécessaires à l'économie nationale, mais poursuivis par un passé, vrai ou supposé, de "rouges", de révolutionnaires, que les événements récents rendent doublement suspects. Plus de 1 000 hommes arrivent dans les départements du Loir-et-Cher et du Loiret. Les données présentées sur le tableau XXXIV ci-après ne sont pas exhaustives ; nous avons fait la synthèse des documents trouvés dans différentes liasses d'archives

TABLEAU XXXIV

*Arrivées dans le Loir-et-Cher et le Loire de travailleurs destinés à l'agriculture
octobre - décembre 1939*

DATE	EFFECTIF	VENANT DE
01/10/39	200	BRAM
18/10/39	200	-id-
29/10/39	200	-id-
30/10/39	1	?
01/11/39	79	BRAM
12/11/39	200	-id-
25/11/39	70	-id-
18/12/39	100	SEPTFONDS
	18	

¹ 80 annoncés ; l'un meurt accidentellement en gare des Aubrais

Les informations recueillies, dans les documents d'archives sur ces prestataires venus aider à l'arrachage des betteraves¹³ et aux battages sont très minces ; leurs professions n'ont très souvent aucun rapport avec le travail de la terre comme le montre le résultat d'un recensement effectué en décembre dans le Cher et présenté dans le tableau XXXV. Malgré la méfiance à leur égard, la division des exploitations agricoles ne permet pas de constituer partout des équipes encadrées présentant "le maximum de sécurité". Des hommes sont ainsi mis à la disposition des maires des communes et placés sous le contrôle direct du Directeur des Services agricoles et sous la surveillance de la gendarmerie.

TABLEAU XXXV

*Recensement professionnel des prestataires
dans le département du Cher*

PROFESSIONS	EFFECTIFS	PROFESSION	EFFECTIFS
		S	
		À reporter	237
AGRICULTEURS	9	PLOMBIERS	6
BOUCHERS - CHARCUTIERS	4	POLISSEURS	2
BOULANGERS	1	REPOUSSEURS	1
OUVRIERS ALIMENTATION	26	ORFEVRES	1
OUVRIERS CUIRS ET PEAUX	26	SCIEURS SUR METAUX	16
OUVRIERS IMPRIMERIE	19	SERRURIERS	2
PHOTOGRAPHES	1	TAILLEURS SUR ACIER	1
OUVRIERS VETEMENTS	31	TOURNEURS	
CHARPENTIERS	5		5
MENUISIERS EBENISTES	29	CIMENTIERS	1
CONDUCTEURS MACHINES	3	COUVREURS	10
OUTILS	12	MAÇONS	2
OUVRIERS DU BOIS	1	MARBRIERS	12
TOURNEURS SUR BOIS		PEINTRES	1
<u>TRAVAIL SUR METAUX</u>	2	TERRASSIERS	1
AJUSTEURS	1	CERAMISTES	3
CHAUFFEURS DE MACHINES	1	MAGASINIERS	28
CHAUFFEURS TREMPÉURS	1	MANŒUVRES	3
CHAUDRONNIERS	1	CAMIONNEURS	1
DECOLLETEURS	1	CHAUFFEURS	6
DESSINATEURS	4	AUTOCARS	6
ELECTRICIENS	1	CHAUFFEURS LIVREURS	1
ETIREURS	1	CHAUFFEURS TAXIS	1
FERBLANTIERS	1	CHARRETIERS	1
FRAISEURS	1	COCHERS	2
INGENIEURS	1	CONDUCTEURS	
INGENIEURS ELECTRICIENS	1	TRAMWAYS	43
HORLOGERS	26	BATELIER	42
MANŒUVRES SPECIALISES	15		1
MECANICIENS	1	EMPLOYES DE BUREAU	4
MONTEURS APPAREILS	3	EMPLOYES DE	2
SANITAIRES	2	COMMERCE	74
MONTEURS EN BRONZE	2	GENS DE MAISON	12
MONTEURS EN CHAUFFAGE	1	COIFFEURS	49
CENTRAL	3	INFIRMIRS	
MONTEURS EN T.S.F.		DIVERS	24
MOULEURS DE FONDERIE		ETUDIANTS OU	
NICKELEUR		ECOLIERS	
		S.P.	
		INCAPACITE TRAVAUX	
report	237	TOTAL	601

Dans le Cher

Les nécessités font taire les préventions. Comme le montre le tableau XXXVI ci après, 299 fermes disséminées sur 75 communes emploient 577 prestataires.

TABLEAU XXXVI

*Prestataires employés à titre individuel dans les exploitations agricoles du Cher
Répartition par communes : septembre 1939 – juin 1940*

COMMUNES	NOMBRE DE FERMES	NOMBRE DE PRESTATAIRES	COMMUNES	NOMBRE DE FERMES	NOMBRE DE PRESTATAIRES
ANNOIX	3	6	LURY-SURARNON	3	6
ARCAY	2	2	MARMAGNE	5	6
AVORD	8	16	MERY-ES-BOIS	4	12
AZY	3	8	MORTHOMIERS	1	2
BAUGY	1	2	NEUVY-LE-BARROIS	1	1
BENGY-SUR-CRAON	6	8	NOHANT-EN-GOUT	8	14
BERRY-BOUY	2	3	NOHAN-EN-GRACAY	6	9
BRECY	1	4	OSMERY	2	6
BRUERE-ALLICHAMP	4	4	OSMOY	4	5
BUE	1	1	PARNAY	1	3
1	17	10	PIGNY	1	6
BUSSY	1	2	PLAIMPIED	6	7
LA CHAPELLE	2	3	POISIEUX	1	5
LA CHAPELLE ST URSIN	1	2	RAYMOND	2	5
LA CHAPELOTTE	7	11	ST AMBROIX	13	13
CHARANTONNAY	6	12	ST BAUDEL	3	5
CHASSY	8	11	ST CEOLS	4	6
CHALIVOY	1	4	ST CHRISTOPHE	1	1
CHAUMONT	2	5	ST DENIS-DE-P.	2	4
CHAUMOUX-MARCILLY	3	3	ST GERMAIN-DES-BOIS	5	6
CHAUTAY	8	17	ST GERMAIN-DU-PUY	1	1
COGNY	8	9	ST HILAIRE-DE-C.	1	1
COUR-LES-BARRES	1	1	ST HILAIRE-DE-G.	4	6
CUFFY	1	1	ST LOUP	3	4
DEJOINTES	7	13	STE SOLANGE	3	12
DUN-SUR-AURON	10	21	ST THORETTE	3	5
ETRECHY	2	5	SANCERGUES	6	9
FEUX	5	7	SANCERRE	2	3
GARIGNY	4	5	SEVRY	1	3
GENOUILLY	5	6	2		20
GERMIGNY	4	6	SUBLIGNY	1	3
GROISES	1	6	TENDRON	7	1
GRON	4	7	3		2
HERRY	1	1	THAUMIERS	1	1
LA GUERCHE	3	3	VEAUGUES	1	1
LANTAN	4	9	VEREAUX	1	2
LAZENAY	2	3	VILLABON	2	7
LISSAY-LOCHY	12	21	VILLECELIN		
LUGY CHAMPAGNE			VORNAY		

¹ Les prestataires travaillent dans plusieurs exploitations.

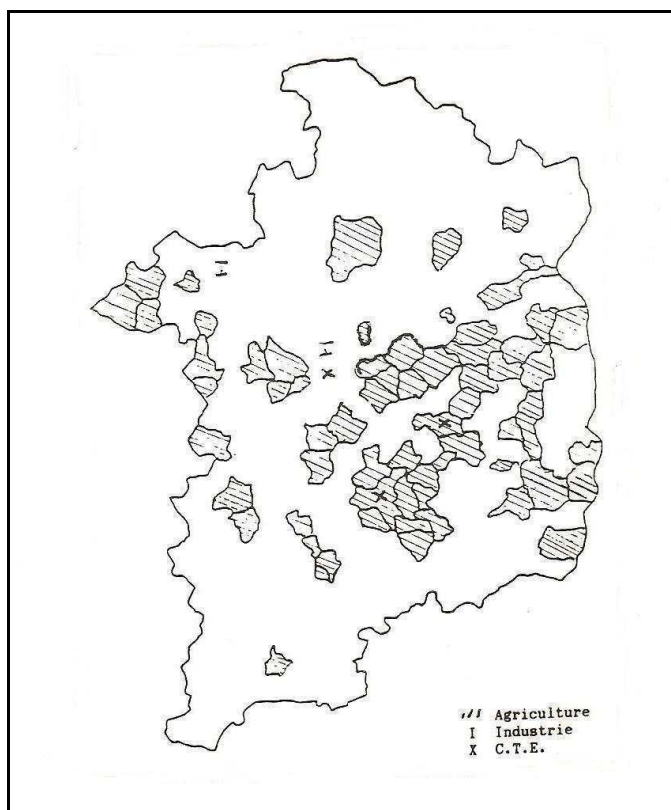
² Employés dans diverses fermes, une ou deux journées à la fois.

³ Le prestataire travaille dans plusieurs exploitations

La figure 18 ci après montre une prédominance des placements dans les régions agricoles de la Vallée de Germigny ainsi qu'en Champagne berrichonne, dans le Sancerrois viticole; la région d'élevage du Boischaut et des Marches, ainsi que le Pays Fort, recourent peu à cette main-d'œuvre.

Les besoins en main-d'œuvre agricole sont cependant loin d'être satisfaits. La Chambre d'agriculture du Cher, mettant en avant les services rendus par le premier contingent, s'emploie à vaincre des préventions pouvant se manifester et le Comité de production agricole réclame 150 personnes en novembre, pour combler les déficits dus à la mobilisation.

Figure 18
Répartition dans le département du Cher
Prestataires volontaires dans l'agriculture, l'industrie et C.T.E.



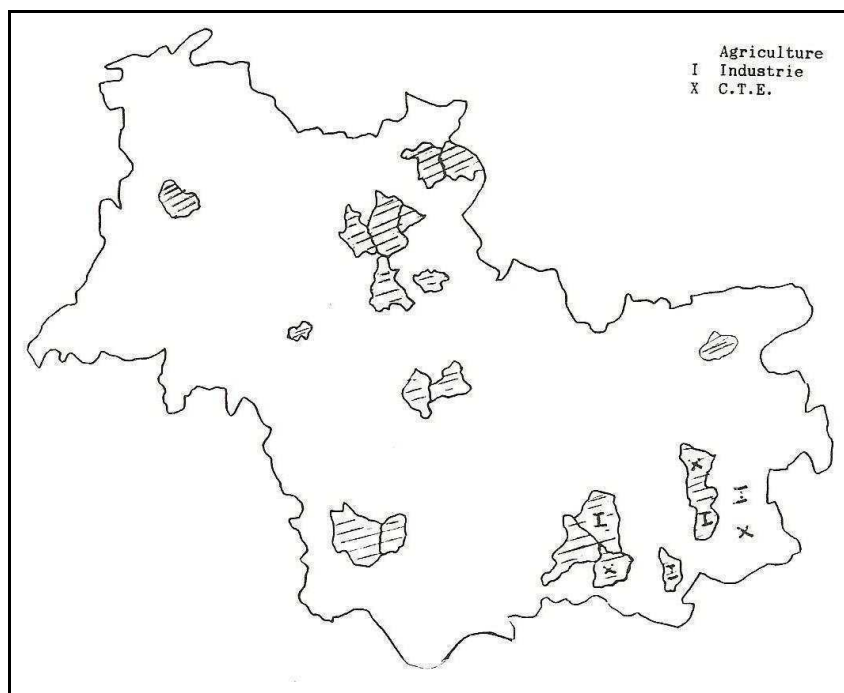
L'Eure-et-Loir, "zone des armées"

La mobilisation prive les exploitations agricoles d'Eure-et-Loir de bras au moment où doivent être rentrées des récoltes. La main-d'œuvre espagnole serait le palliatif si le classement de ce département en "zone des armées", n'interdisait toute introduction de main-d'œuvre étrangère. Plus de 300 prestataires arrivent cependant le 16 septembre pour participer aux battages¹⁴, mais en nombre insuffisant. Alors que la France est en guerre, des hommes de troupe sont réclamés par le député Triballet auprès du ministre de l'Agriculture, M. Queuille¹⁵.

Le Loir-et-Cher

Du 10 septembre 1939 au 20 février 1940, des prestataires mis au service de l'agriculture ou d'exploitants forestiers sont répartis sur 19 communes dont 17 emploient des équipes de battage. La figure 19 ci-après montre la dissémination dans le département. Toutefois nos données, éparses dans les documents d'archives, sont trop incomplètes pour nous permettre d'attribuer à de la méfiance le faible nombre de communes ayant fait appel à cette main-d'œuvre.

Figure 19
Répartition dans le département du Loir-et-Cher
Prestataires volontaires dans l'agriculture, l'industrie et C.T.E.



Le Loiret

Il ne nous a pas été possible de différencier au travers des documents d'archives les hommes placés à titre individuel de ceux "encadrés militairement" et constitués en cinq Compagnies de Travailleurs (C.T.E.), ni de les localiser. Des 2 000 Espagnols arrivés à l'automne, nous évaluons à plus de 500 le nombre de prestataires autonomes.

Au printemps de 1940, malgré la démobilisation d'une partie des appelés ainsi que les permissions agricoles¹⁶, les départements manquent encore de main-d'œuvre¹⁷. Le directeur des services agricoles du Loiret s'oppose alors aux départs d'Espagnols vers d'autres départements et des maires se voient reprocher de laisser partir vers des emplois plus rémunérateurs, ou près de leur famille, des ouvriers agricoles non munis de laissez-passer et confiés aux Comités communaux.

9. 3.2. Les placements dans l'industrie

La France, rappelons-le souffre d'un déficit démographique au moment où l'économie de guerre commande de mettre en œuvre une mobilisation industrielle ; la prévention à l'égard des prestataires cède alors le pas à des vues plus réalistes. Ils sont dès lors envoyés dans les usines travaillant pour la Défense nationale pour se substituer aux Français mobilisés, renvoyés en permissions agricoles dans leur foyer.

C'est ainsi qu'à partir de novembre 1939 des ouvriers métallurgistes, tréfileurs, ajusteurs et tourneurs, des camps de Septfonds, Saint-Cyprien, du Champ de Mars à Perpignan et d'Argelès sont

embauchés par des établissements du Cher et du Loir-et-Cher travaillant pour la Défense nationale¹⁸.

Tous ne viennent cependant pas des camps du Midi. Parmi les 98 arrivant dans le Cher, certains étaient dans des centres d'hébergement de Charente-Inférieure, du Puy-de-Dôme, de la Creuse, de l'Ille-et-Vilaine et de la Seine-Inférieure). Le tableau ci-après est élaboré à partir de données recueillies dans plusieurs documents et qui ne prétendent pas être exhaustives.

TABLEAU XXXVII

Prestataires employés dans le Loir-et-Cher : octobre 1939 - avril 1940

DATES	EFFECTIFS	VENANT DE	EMPLOYEURS
27/11/39	130 ¹	BRAM	Entreprise Jardin-Billard, Ateliers de chargement (Salbris, Ministère de l'Armement)
10/12/39	35	-id-	-id-
22/12/39	39	SEPTFONDS	Usine Laroche, Romorantin (Ministère de l'Armement et de la Marine)
31/12/39	25	SAINT-CYPRIEN	Entreprise Jardin-Billard, Ateliers de chargement (Salbris), Entreprise Brunet, Lamotte Beuvron (bûcherons)
[?]/10/39	40		Sté Coop., ouvriers et techniciens du Bâtiment et des Travaux Publics, Mennetou-sur-Cher
04/02/40	100 ²	ARGELES	(25 terrassiers, 15 poseurs de voies)
20/02/40	34	BRAM	S.I.F.A.E. Romorantin (31 industrie, 69 agriculture)
-id-	39	SEPTFONDS	Usine Laroche Romorantin
14/04/40	493	-id-	Usine de "Levallois"
[?]		ARGELES	Cirque Amar Blois
		[?]	Pillard, La Ferté-Imbault (Ministère de l'Armement)
TOTAL	788		

¹ Parmi eux : 1 chauffeur, typographe, 1 instituteur, docker, 1 maçon, 1 boucher, 3 boulangers,

2 électriciens, 5 métallurgistes.

² Parmi eux : 1 chauffeur, 1 boulanger, 4 sont renvoyés au camp (1 manœuvre maçon, 1 vigneron "impotent", 1 professeur, 1 minéralogiste).

³ sont renvoyés au camp, dont 2 malades et un "perturbateur".

La prévention à leur encontre n'a pas totalement disparu et le ministre de la Défense signale ainsi à l'attention du préfet la filiation syndicale de quelques hommes, parmi lesquels 14 appartenaient à la C.N.T., cinq à l'U.G.T. et un à la C.G.T..

9. 4. LES CIVILS DES CENTRES DE LA REGION

Deux semaines après l'arrivée des réfugiés, paraissent dans l'hebdomadaire conservateur du Cher, *Le Nouvelliste du Centre*¹⁹, ainsi que dans *L'Indépendant*, tri-hebdomadaire radical-socialiste d'Eu-re-et-Loir dont M. Viollette est le directeur, des articles en faveur d'une mise au travail des Espagnols, avec toutefois quelques nuances :

Il faut occuper les réfugiés espagnols [...] c'est vers l'occupation des réfugiés espagnols que doivent tendre désormais les efforts des pouvoirs publics. Non que nous demandions que ces malheureux, par un travail rémunérateur compensent l'hospitalité qui leur est offerte ; mais par ce moyen leur esprit ne sera pas constamment préoccupé par les jours tragiques qu'ils viennent de vivre [...] il serait donc utile, à notre avis, d'organiser en quelque sorte des travaux collectifs qui seraient un dérivatif tout en permettant peut-être de gagner quelques francs [...] il conviendra de songer dès à présent à leur donner un emploi au temps où l'oisiveté, si redoutable, aurait trop large place.

Je réclame le droit d'asile [...] sous le prétexte de les sauver dans leur corps nous n'avons pas le droit de les jeter dans la pire déchéance morale. Nous avons le devoir de leur donner généreusement du travail²⁰.

Mais si M. Violette, auteur de l'article, entend redonner leur dignité aux Espagnols, le journaliste du *Nouvelliste du Centre*, évoquant les répercussions économiques fâcheuses, souhaite prévenir les méfaits de l'oisiveté, sans pour autant envisager une intégration dans le monde du travail. Leur utilisation dans des travaux d'intérêt collectif est également prônée par certaine presse du Loir-et-Cher qui voit un débouché dans une mise en chantier d'un canal des Deux Mers.

Dès avril, le préfet du Cher envisage le placement de 80 hommes valides et de 500 femmes qu'il estime pouvoir être mis au travail dans l'agriculture, et en l'absence de grands travaux, l'*Office de la main-d'œuvre* leur recherche des emplois temporaires, mais dans la proportion de 40 hommes, 150 femmes de dix-huit à trente ans et pour 25 jeunes gens ; soit pour la moitié de l'effectif masculin et un peu plus du tiers de celui des femmes. Les hommes seraient employés à des travaux de la ferme et les femmes placées comme "bonnes de ferme" ou même employées à quelques travaux des champs tels que le démariage des betteraves et la fenaison, travaux généralement dévolus à une main-d'œuvre saisonnière polonaise. Les jeunes gens, de 14 à 18 ans, seraient affectés au gardiennage des troupeaux et "pour les travaux accessoires".

Dans l'Eure-et-Loir, où les perspectives pour le placement sont nulles, le sous-préfet de Châteaudun prétexte l'absence de place dans l'agriculture. Dans l'arrondissement de Dreux où les hommes hébergés à Dreux avec leur famille sont "occupés dans la mesure du possible et suivant les besoins locaux à divers travaux agricoles", les possibilités sont limitées. Aux femmes de Lucé pourraient éventuellement être donnés quelques travaux de couture (ganterie à Arrou et broderies à Châteaudun).

Dans l'Indre, où le Conseil général est hostile à leur embauche, l'Intendance offrirait aux femmes quelques travaux de couture, payés à la pièce.

Les critères, selon lesquels les réfugiés mis au travail seront "exempts de tout reproche", sont laissés à l'appréciation de l'administration préfectorale. Elle pourra dès lors justifier des demandes de rapatriement, d'autant que la mise au travail, jointe aux rapprochements familiaux, signifie un risque d'enracinement, une installation durable que personne n'ose envisager. A l'échelon départemental comme au niveau ministériel le rapatriement reste donc la préoccupation majeure.

A cent cinquante ans de distance, on constate les mêmes préoccupations que celles manifestées à l'égard des prisonniers espagnols de l'armée napoléonienne²¹ ; morte saison, variations saisonnières, chômage, sont autant de prétextes mis en avant pour masquer la réticence à employer cette main-d'œuvre à laquelle on reproche cependant son "oisiveté".

9. 4. 1. Les offres de placements

Dans le Cher, les offres de placement émanent d'agriculteurs proches de Bourges ou de Saint-Amand-Montrond, régions où la main-d'œuvre agricole se raréfie. Mais elles sont très limitées et ne s'adressent qu'à une main-d'œuvre masculine. Sur 14 communes²² on ne relève que 22 places pour les hommes, trois pour des enfants et une pour un adolescent. Dans le Loir-et-Cher 15 emplois proposés en juin sont insuffisants pour satisfaire les 38 demandes émanant de femmes de Selles-sur-Cher. Les Beaucerons d'Eure-et-Loir ne feront appel à la main-d'œuvre des centres qu'en août, soit au moment des grands travaux agricoles.

9. 4. 2. Les placements

Au 21 juillet 1939, soit en pleine période de moissons, malgré une "rapide, active et discrète propagande" et "l'effort à demander", les placements dans le Cher ne répondent pas aux souhaits du préfet : 23 hommes soit 54 % de la population des centres, 5 femmes (1,29 %) et 29 enfants de moins de 18 ans (3%), tous dans l'agriculture excepté pour les femmes employées dans les services domestiques. Pour le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond le "caractère indolent des femmes [...]"

habituées à vivre de peu sans travail" justifie l'absence de placements, et sa méfiance suffit à expliquer que le tiers seulement entra dans le monde du travail :

Leurs antécédents nous sont inconnus, et ceux qui jusqu'alors ont paru désirer de rentrer dans le circuit normal du travail en France, ne sont malheureusement pas les meilleurs éléments : leur placement ne doit donc se faire qu'avec la plus grande circonspection.

Les placements se poursuivent sans augmentation notable en août et septembre²³. Les embauches des centres de La Guerche, Châteaufort et Noirlac se répartissent entre l'industrie et les services domestiques : 36 à La Guerche (Ateliers de La Guerche), 27 à Noirlac et 21 à Châteaufort, dont 18 pour la colonie de La Brosse.

Dans le Loir-et-Cher, 15 emplois proposés en juin sont insuffisants pour satisfaire les 38 demandes émanant de femmes hébergées à Selles-sur-Cher, et les Beaucerons d'Eure-et-Loir, ne feront appel à la main-d'œuvre des centres qu'en août, soit au moment des grands travaux agricoles.

Trois chiffres retiennent l'attention : ceux des placements en Eure-et-Loir, des hommes (0 %) dont la plupart résidaient à Dreux, ville de M. Viollette, des femmes (44 %) et des enfants (66 %) où en juin, après la fermeture de 13 centres ruraux les réfugiés avaient été regroupés à Dreux et à Lucé. Dans aucun autre départements on ne remarque un taux aussi élevé de placements de femmes et d'enfants. Dans le Loiret, seuls 2 % des hommes et 0,5 % au Blanc dans l'Indre où l'accueil ne fut pas des plus chaleureux, on aimerait que cette population ne soit plus à charge de l'Etat et par voie de presse la municipalité en appelle aux agriculteurs²⁴.

TABLEAU XXXVIII

*Relation nominale des femmes capable de travailler
centre de Bois-Brûlé - 2 septembre 1939*

EFFECTIF	OBSERVATIONS
354	Travail envisagé : femmes de ménage, agricultrices. Parmi elles : 3 institutrices 1 électricienne 1 ouvrière d'usine 1 coiffeuse 24 couturières

Peu après l'ouverture dans le Loir-et-Cher du centre de Bois-Brûlé, un état numérique des hommes aptes à travailler est établi. Pour son directeur tout est récupérable, quatre malades et un invalide sont dénombrés parmi les 73 hommes "capables de travailler". Mais les capacités à exercer un emploi, vraies ou supposées, ne signifient pas pour autant des possibilités d'embauche, et les statistiques journalières du centre montrent qu'en septembre les pertes d'emplois sont presque équivalentes aux embauches. Les "retours au camp" ne peuvent donc être attribuées à une absence de besoins de main-d'œuvre.

Dix jours plus tard un recensement, passant outre les qualifications professionnelles, destine à l'agriculture ou en tant que femmes de ménage toutes les femmes aptes à travailler, soit 354 femmes (50 % de l'effectif féminin). Les critères de sélection n'apparaissent pas, et l'on ne sait si les femmes chargées de familles, donc plus difficiles à diriger sur des emplois domestiques, furent sélectionnées. La mise au travail des réfugiés de Bois-Brûlé se fait progressivement à partir du 22 septembre.

TABLEAU XXXIX

*Relation du personnel homme capable de travailler
centre de Bois-Brûlé - 19 septembre 1939*

EFFECTIF	OBSERVATIONS
67	43 dans 15 équipes de battage 7 ont 15 ans 26 sont manœuvres
4	2 sont chauffeurs 1 est charpentier
1	Malades
1	Mauvais sujet (16 ans)
	Invalide

TABLEAU XL

Notices individuelles des travailleurs de Bois-Brulé

PLACEMENTS	EFFECTIFS FEMMES	PLACEMENTS	EFFECTIFS HOMMES
OUVRIERES AGRICOLES	14	VALETS DE FERME	1
BONNES A TOUT FAIRE	15	COUVREURS	1
FEMMES DE MENAGE	1	JOURNALIERS	1
PLONGEUSES	1	MECANOS	5
BONNES DE FERME	3	MAÇONS	4
COUTURIERES	2	AIDES CUISINIERS	1
VACHERES ¹	2	BRICOLINS	1
MANŒUVRES	22	CHARPENTIERS	4
CHEMISIÈRES	6	MENUISIERS	10
		PEINTRES	3
		PORCHERS	1
		VALET DE CHAMBRE ²	1
		VACHERS ³	2
		HOMMES TOUTES MAINS	1

¹ Les « vachères sachant traire », recherchées par les pouvoirs publics pour on ne sait quelle destination étaient rarissimes. Une seule fut recensée à Huisseau.

² Agé de 15 ans

³ né le 06/1/1927

TABLEAU XLI
Loiret - Placements dans l'agriculture et l'industrie
Septembre 1939 - mai 1939

DATES PLACEMENTS	A CHARGE DE L'ETAT			INITIATIVE PRIVEE		
	H	F	ENF.	H	F	ENF.
08/09/39						
AGRICULTURE	8	1				
INDUSTRIE	1	3		1	2	
15/09/39						
AGRICULTURE	8	1		1	2	
INDUSTRIE						2
29/09/39						
AGRICULTURE	5	2				
INDUSTRIE		4	2	4		
05/10/39						
AGRICULTURE		1				
INDUSTRIE	3	8	1			
13/10/39						
AGRICULTURE	2	3				
INDUSTRIE	1	1	1			
20/10/39						
AGRICULTURE		2		1		
27/10/39						
AGRICULTURE		1		1		
INDUSTRIE	2			2	1	
22/03/40						
AGRICULTURE	1	9	24			
INDUSTRIE	2					
29/03/40						
AGRICULTURE	1	9	13			
INDUSTRIE	1	20				
05/04/40						
AGRICULTURE	1	4	6			
INDUSTRIE		5	2			
12/04/40						
AGRICULTURE		6	6			
INDUSTRIE	1	2	11			
19/04/40						
AGRICULTURE		4	6			
INDUSTRIE			2			
26/04/40						
AGRICULTURE	2	16	19			
03/05/40						
AGRICULTURE	2	3	5			
17/05/40						
AGRICULTURE		5				
24/05/40						
AGRICULTURE			5			
INDUSTRIE	9	19	30			

Hommes et femmes ne seront cependant pas tous dirigés sur l'agriculture comme l'indique le tableau ci-dessus, récapitulatif des éléments recueillis dans les documents consultés, incomplets cependant et non datés.

Le ministre du Travail, Ch. Pommaret, par une circulaire en date du 27 septembre²⁵, invite les préfets des départements d'hébergement à mettre les hommes encore à la charge de la collectivité au travail. Comme ceux des camps du Midi, ils devront faire savoir s'ils demandent à bénéficier du droit d'asile et s'ils n'ont pas d'emploi, comme eux, ils devront accomplir des prestations fixées par le décret du 12 avril 1939. Une circulaire d'A. Sarraut précise que tous ceux ayant demandé le bénéfice du droit d'asile, conformément aux instructions du 17 août, seront employés dans l'agriculture

s'ils sont "sans emploi d'intérêt national" ; 11 hommes dans le Cher et 15 dans le Loiret, effectuent cette démarche.

Cela étant, les vellétés de refus d'accomplir les prestations sont tempérées par une menace de réquisition par les services du Travail²⁶ ou par une expulsion. Depuis le 19 septembre on n'entend plus garder les "éléments non susceptibles d'apporter à l'économie française le concours d'un travail utile" ; les rapatriements demeurent au centre des préoccupations. Le 2 octobre, par voie de presse et avec l'accord des pouvoirs publics, l'ambassade d'Espagne lance un appel aux retours et porte à la connaissance des réfugiés l'amnistie accordée aux militaires et aux civils dont les peines étaient inférieures à six ans et un jour²⁷.

Si l'on compare les données statistiques des départements du Loiret et du Cher avec celles du centre de Bois-Brûlé, on s'aperçoit que c'est de ce dernier que partent vers l'agriculture le plus d'hommes et de femmes. Mais c'est dans le Loir-et-Cher que vinrent le moins de prestataires agricoles individuels.

A partir de novembre la pression s'accroît ; hommes, femmes et enfants, "utilisables comme main-d'œuvre banale" sont dénombrés. Le classement, s'effectuant en fonction de critères qui ne sont définis dans aucune instruction, est par conséquent soumis à l'arbitraire des responsables des centres ; la recherche d'un emploi, non suivie de résultat peut entraîner une menace de renvoi²⁸.

TABLEAU XLII

*Novembre 1939 - Recensement des réfugiés utilisables,
même comme main-d'œuvre banale, dans l'industrie ou
l'agriculture, sans danger pour l'ordre public*

DEPARTEMENTS	HOMMES		FEMMES		ENFANTS 15 -18 ans	
	INDUSTRIE	AGRI-CULTURE	INDUSTRIE	AGRI-CULTURE	INDUSTRIE	AGRI-CULTURE
EURE-ET-LOIR	19	7	60	108	21	44
INDRE	10 - 12		100		4 - 5	64
LOIR-ET-CHER	32		176			
LOIRET			38			

Les critères de sélection n'apparaissent pas sur les documents que nous avons consultés. Dans le Loir-et-Cher, si les femmes recensées le furent parmi la population féminine qui au 28 septembre avait été jugée capable de travailler, compte tenu des départs et des pertes d'emplois, un nombre infime de femmes fut jugé inutilisable : charges de famille ? Age ? Santé ? Trois hypothèses plausibles.

TABLEAU XLIII

*Relation des hommes qui se trouvent au
camp de Bois-Brûlé - 4 novembre 1939*

EFFECTIF	OBSERVATIONS
33	Bons pour travailler, dont : 1 de 16 ans, fort vu son âge 1 de 16 ans, faible de constitution 1 de 65 ans, un peu faible
5	Demandes de rapatriement
2	Incapables
2	Indisciplinés dont :
1	1 bon à rien, à se débarrasser le plus tôt possible, infirme, 64 ans A rapatrier d'office, refuse de travailler
<i>APTES</i>	
1	17 ans, indiscipliné
1	Syphilis
1	Asthme et bronchite chronique
1	Instituteur et dégustateur en vin
1	Unijambiste, comptable au camp
1	Infirmier au camp
1	Vaguemestre au camp
2	Employés au camp

Pour ce qui concerne les hommes, sur lesquels nous avons rassemblé les données telles qu'elles figurent dans divers rapports, plus de 30 sont jugés aptes à travailler. Pour le responsable du centre, aucune affection chronique, aucune déficience constitutionnelle ne sont une contre-indication au travail. Entre le 4 novembre et fin novembre, 30 hommes trouvent un emploi et 34 perdent le leur.

Sur l'effectif mensuel du Cher, il apparaît que les placements des femmes et des enfants augmentent à partir de décembre, période cependant peu propice aux travaux agricoles nécessitant ce type de main-d'œuvre. En comparant les résultats de ce classement avec les placements effectués en décembre, on note que ceux-ci sont nuls dans l'Eure-et-Loir. Considérations saisonnières peut-être, mais d'autres bras, sûrement plus rentables et libres de toutes charges familiales, étaient venus des camps du Midi pallier le déficit causé par la mobilisation.

Ces données chiffrées, ne permettent pas de connaître le devenir de tous les infirmes et inaptes du Cher et de l'Eure-et-Loir sans famille pour assurer leur subsistance. Pour le gouvernement l'assistance aux réfugiés devient inadmissible alors que la France vit d'une part en économie de guerre et manque de main-d'œuvre .

En février 1940 un nouveau classement sélectionne "ceux qui doivent rentrer" et "ceux qui peuvent être autorisés à demeurer". Dans les deux cas la décision est laissée à l'arbitraire de l'administration préfectorale, ou de ses mandants, seuls juges pour estimer qui encourt "un danger réellement grave", qui est apte à travailler ou quel orphelin peut être pris en charge par l'A.P. "en raison des circonstances". Conséquence des capacités de persuasion des autorités préfectorales et des directeurs, les embauches augmentent dès le 6 février au centre de Bois-Brûlé et dès le 13 dans le Cher. Mais dans le Loir-et-Cher, le nombre de réfugiés placés dans l'agriculture est minime au regard de ceux qui réintègrent le centre.

Dans le Cher, le canton de La Guerche offre 34,24 % des emplois dont 29,96 % pour la seule ville de La Guerche où le centre de réfugiés est évacué le 15 février 1940. Les Ateliers de La Guerche deviennent ainsi le premier employeur, suivis par l'hôpital de Saint-Amand-Montrond où les emplois sont répartis entre la pharmacie, l'économat, les services et les soins. Les régions de Bourges et de Saint-Amand-Montrond, emploient respectivement 15,56 % et 14,78 % de cette main-d'oeuvre des centres (12,84 % pour la ville de Saint-Amand-Montrond). Le canton de Baugy, où travaillent également des prestataires agricoles emploie 3,11 % des réfugiés.

Il n'est pas exclu de penser que ces placements, que nous avons localisés et présentons sur la figure 28, ne sont pas sans rapport avec les sensibilités politiques de ces communes où aux élections de 1936 le Front populaire avait obtenu de bons résultats. Cependant on enregistre dans le même temps des pertes d'emploi, et dans le Loir-et-Cher le nombre de réfugiés placés dans l'agriculture est minime au regard de ceux qui rentrent au centre.

Un renversement de politique se dessine dans les instructions du 1^{er} mars du ministre du Travail, ainsi que dans celles des 9 et 11 mars 1940 de son homologue de l'Agriculture. Tout ce qui peut être intégré à l'économie de guerre doit demeurer en France. La nouvelle politique préconise l'ajournement des rapatriements et l'utilisation dans l'agriculture de tous les "éléments disponibles", même s'il s'agit d'hommes âgés ou de femmes avec enfants". Plus de sélection : tous les réfugiés sont corvéables, "même demi-vieillards, main-d'œuvre intéressante utilisée à des travaux même relativement pénibles". Les compétences professionnelles ne sont pas prises en compte et dans le Cher deux ingénieurs agronomes se retrouvent manœuvres à Germigny.

L'absence de statistiques hebdomadaires ne permet pas d'apprécier les placements effectués dans le Loiret. Néanmoins on relève à partir de mars 1940 une augmentation de ceux d'enfants et de femmes. Beaucoup de femmes du centre d'Orléans effectuaient les "trois huit" dans une usine de fabrication de masques à gaz²⁹. Mais les données recueillies ne permettent pas d'apprécier le nombre de pertes d'emplois subies dans le même temps.

En mai 1940, une nouvelle sélection est effectuée parmi la population des centres. La formulation, "aptés aux travaux manuels" (catégorie A) et "inaptes à tout travail" (catégorie B), résonne désagréablement. Pour le seul département du Cher on dénombre :

- catégorie A
 - hommes 0
 - femmes 23
 - jeunes filles 2
 - enfants de moins de 14 ans
 - 1 soutien prestataire
 - 2 soutien prestataire emploi insuffisant
 - 1 soutien non pourvu d'emploi
- catégorie B
 - vieillards de plus de 70 ans 1
 - infirmes ou incurables 1

Entre le 3 mai et la dernière semaine du mois, neuf personnes partent du département mais l'effectif "hommes" reste stable. Ainsi ne peut-on préciser si l'inaptitude déclarée fut un motif de renvoi ou si vieillard et infirme bénéficièrent d'une assistance aux vieillards, infirmes et incurables, décision relevant en principe du ministre de la Santé resté jusque-là extrêmement discret à ce sujet³⁰.

Dans tous les départements beaucoup d'activités ne furent que temporaires obligeant femmes et hommes à réintégrer les centres, et l'absence de données fiables ne permet pas de connaître la durée et la raison de l'inactivité, ni de déterminer les motifs des pertes d'emploi. Ces hommes et ces

femmes représentent une économie pour l'administration des centres. Tous fonctionnent avec l'aide des réfugiés, et à Bois-Brûlé, ceux déclarés "aptés au travail" font fonction d'infirmier, de vague-mestre, d'instituteur ou de tailleur. A l'hôpital annexe de Saint-Amand sont employées de jeunes infirmières et aide-soignantes auxquelles sera délivré pour tout salaire un certificat "de bonne conduite et de bonne morale", élogieux mais inutile au regard des services de la main-d'œuvre auxquels elles devront recourir pour trouver un emploi.

Dans tous les départements, c'est ainsi une main-d'œuvre gratuite qui est à la disposition des administrateurs.

9. 4. 3. Comment concilier travail et charges de famille ?

La décision de fermer les centres en février 1940 intervient au moment où les besoins en main-d'œuvre agricole sont loin d'être satisfaits. Mais concilier travail et charges de famille est souvent insoluble car pour les femmes, encore en subsistance dans les centres, presque toutes chargées de famille, se pose le problème de la garde de leurs enfants ; problème qui n'est pas au centre des préoccupations des pouvoirs publics. Le préfet d'Eure-et-Loir déplore "la répugnance regrettable des réfugiés aux travaux de la terre", mais admet que les enfants freinent les placements. Les travaux domestiques, s'ils leur procurent un logement, ne leur garantissent pas pour autant celui de leurs enfants quand elles en ont plus de trois, ni la garde des très jeunes non scolarisables.

Le ministre du Travail, Ch. Pommaret pense susciter les embauches des mères de familles nombreuses en consentant des avantages financiers – réductions de salaires – aux employeurs. Ces réductions de salaires n'étant pas évaluées, la porte est ouverte à tous les emplois dits "au pair", aux dépens de l'employée espagnole.

Le sous-préfet de Saint-Amand menace de supprimer le ravitaillement et de rapatrier d'office à toute personne refusant l'emploi proposé malgré "l'obligation absolue d'occuper les emplois" présentés. A cette date, 300 femmes restent à placer et 100 seront encore sans emploi en mai 1940.

Plus de 200 sont encore à Bois-Brûlé. Les mères se refusent à confier leurs enfants à la *Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés*. L'organisation propose de les prendre en charge à Biarritz dans une de ses colonies – à condition que leur nombre n'excède pas 50 ; au delà elle offre de s'en occuper dans l'enceinte du centre – ; il y en a près de cinq fois plus. L'effectif des femmes passe cependant de 110 le 7 mars à 36 le 21 avril et une question reste sans réponse : que devinrent les enfants ? Nous n'avons pas d'indications sur ces placements, excepté celui de trois personnes acceptées par des employeurs malgré la présence de deux, quatre et cinq enfants.

Pour le Cher, les indications sont aussi imprécises. Parmi les femmes n'étant plus à charge du 22 avril au 31 mai 1940 et ayant plus de trois personnes à charge, huit seulement trouvent un emploi dans le département. La situation de celles qui sont sans travail et dont le "soutien de famille" a été tué au cours de la guerre civile, devient de plus en plus précaire car elle dépend du bon vouloir du gouvernement qui alloue les crédits d'assistance, ainsi que de celui des autorités préfectorales invitées à fermer les centres. Toutes les femmes sans travail dont le "soutien de famille" est prestataire ou s'est engagé dans une formation combattante ont droit à une allocation militaire ; somme suffisante pour vivre mais insuffisante pour assumer des frais de première installation et de location et qui les condamne elles et leurs enfants à demeurer dans les centres. Dans la même situation se trouvent également celles dont ledit "soutien de famille" ouvrier agricole perçoit un salaire insuffisant, ainsi que celles dont le salaire ne permet pas d'assumer des frais de première installation. Celles qui perçoivent une allocation ou un salaire, et sont cependant dénombrées parmi les personnes "à charge", assurent néanmoins leur subsistance et le cas échéant celle de leurs enfants. Le montant des allocations et celui des salaires sont en effet perçus par les régisseurs comptables des centres auxquels les employeurs sont "invités" à verser le montant des frais "nécessaires pour assu-

rer la subsistance des familles". Formulation qui laisse à l'appréciation des directeurs de centres le soin d'évaluer le "nécessaire". C'est ainsi qu'au centre d'Orléans, il est perçu une indemnité de 10 F par jour par adulte, 5 F par enfant à charge, alors que l'allocation d'hébergement, que le directeur est prié "de vouloir bien observer [...] de la façon la plus stricte", n'est que de 7 F par adulte.

Des réfugiées d'Issoudun ayant manifesté leur désir "d'aider la France pendant la guerre", le directeur du centre fait appel à la *Commission d'Aide aux Enfants Espagnols Réfugiés* pour qu'elle intervienne auprès des services de la main-d'œuvre ; démarche qui sous-entend que les offres d'emplois sont nulles. Manque de travail dans le département ? Prévention des employeurs éventuels à leur rencontre ? En janvier, soit avant qu'intervienne la décision de fermer les centres, des réfugiées de Bois-Brûlé offrent également leurs services :

De cette manière nous serons plus utiles à la France à qui nous serons toujours reconnaissants. Los deseamos muy de veras trabajar en beneficio de la Francia que tan desinteresadamente nos acigió y nos dió su ayuda³¹.

Les archives du Parti communiste espagnol (P.C.E.) recèlent de nombreuses plaintes émanant au printemps de 1940 des centres de La Bazoche, Bois-Brûlé, Dreux, Lucé et d'Orléans. Certaines font état de l'interdiction pour les femmes de sortir du camp pour rechercher un emploi (Bois-Brûlé, Orléans), ainsi que de l'hostilité des populations (La Bazoche, Lucé), et dans tous les cas d'une menace de renvoi³². Il est permis de s'interroger sur les auteurs des plaintes et sur l'intermédiaire qui fit parvenir leurs doléances à la connaissance d'un parti à cette date frappé d'interdiction au même titre que le P.C.F. ; ces missives plaident en faveur de l'existence de réseaux de communications entre les centres d'hébergement et le Parti.

Une catégorie de femmes est ignorée des pouvoirs publics : celles dont l'état de grossesse de huit mois et plus ne favorise pas les offres d'emplois. Peut-être considéra-t-on que leur condition n'était que transitoire.

Dans tous les cas, pour tous les réfugiés encore en subsistance dans les départements, la fermeture des centres, prévue le 1^{er} juin 1940, signifie devoir travailler, trouver un toit, s'installer au moment ou d'autres "réfugiés" français et belges évacués des régions du Nord et des Ardennes affluent vers les départements. Dans le Loiret 10 hommes, 58 femmes et 139 enfants vivent encore dans les centres. La mesure n'est cependant pas effective car à quelques jours de l'invasion allemande des familles espagnoles vivent encore dans les centres.

TABLEAU XLIV
Effectif des centres du 1^{er} au 6 juin 1940

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	VIEILLARDS
LOIRET (1 ^{ER} JUIN)	10	58	139	
INDRE (6 JUIN)		1	3	1
EURE-ET-LOIR		10	59	
EFFECTIFS	10	69	201	1

Ce furent les charges de famille et le manque de place dans l'agriculture qui pénalisèrent 28 familles d'Eure-et-Loir. Malgré une intervention du préfet d'Eure-et-Loir auprès des services agri-

coles, les Comités communaux de Production, en raison du nombre d'enfants et du manque de place dans l'agriculture, ne purent trouver d'employeurs pour 28 familles :

- 22 à Lucé, dont "trois femmes et 46 enfants"
- 3 à Epernon, totalisant six enfants
- 1 à Frazé, composée d'une femme, deux enfants, un vieillard
- 2 à La Bazoche, comprenant trois femmes et cinq enfants

Le dénombrement des familles de Lucé laisse perplexe. A qui appartenaient les 46 enfants ? Pour tous, embauches dans l'agriculture, conditions de travail et salaires sont variables.

9. 5. LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE VIE

Les documents d'archives sont très discrets sur les modalités de travail et d'hébergement des prestataires venus des camps du Midi et muets sur celles des réfugiés des centres d'hébergement.

9.5.1. Les prestataires

Que tout ait été parfait comme le rapportent quelques observations faites par les intéressés peut être mis en doute. Si les saisonniers constituaient un "prolétariat syndicalisé"³³, la condition des ouvriers agricoles, recrutés aux louées de la Saint-Jean ou de la Toussaint, n'avait rien d'enviable et beaucoup de prestataires n'avaient aucune prédisposition pour les durs travaux agricoles des moissons ou de l'arrachage des betteraves. Quant aux bergers, porchers et vachers, si l'on se réfère au seul recensement des aptitudes effectué dans le Cher, ils n'étaient pas légion parmi les volontaires.

Les contrats

Les documents d'archives sont imprécis quant aux modalités d'embauche des prestataires agricoles venus en septembre 1939 et mis à la disposition des Comités communaux de la Production agricole, et non des particuliers. Les Comités placèrent des hommes chez des agriculteurs ce qui impliquait l'établissement de contrats individuels à durée déterminée. Néanmoins la plupart des prestataires, mis en équipes "militaires" de battage demeurèrent à la disposition des maires et des présidents des Comités communaux de production qui décidèrent de leur placement dans les exploitations dépourvues de main-d'œuvre .

Le préfet d'Eure-et-Loir souhaite, pour les ouvriers venant de Bram, l'établissement de contrats pour une durée d'un an avec obligation pour l'employeur d'assurer le logement de la famille du réfugié pendant la même période. Les regroupements des familles seraient ainsi facilités et de nombreux réfugiés des centres perdraient leur condition d'assistés. Il n'est pas certain, compte tenu de la pénurie de main-d'œuvre et de la volonté de vider les camps, que des contrats ou leur renouvellement, n'aient pas été imposés au prestataire "contre sa volonté", comme ce fut le cas pour des hommes employés à Beaulieu et pour un ouvrier de la Sucrerie d'Artenay. Des hommes refusent de signer, "ou pour trois mois seulement", ce document qui les lie à un patron et personne ne peut, à l'échelon départemental, aller à l'encontre de leur décision.

Dans leur désir de ne pas être renvoyés en Espagne à expiration de leur contrat, beaucoup d'hommes se déclarent satisfaits des conditions de travail qui leur ont été faites. Il est cependant des fermes où les conditions matérielles sont dénoncées par les intéressés ainsi que par les services agricoles.

Le logement

Les modalités d'hébergement, des prestataires employés dans l'agriculture ou dans l'industrie, sont rarement mentionnées dans les documents que nous avons consultés. Malgré une loi interdisant le couchage des salariés auprès des animaux, il était courant que l'ouvrier préposé à leur en-

trétien couchât dans les mêmes locaux et des Espagnols se plainquirent d'avoir été logés dans ces conditions. Deux le furent même "avec les poules" et un se plaignit de n'avoir eu que de la paille pour toute literie. La condition des prestataires employés dans l'industrie fut meilleure. Quarante ouvriers d'Argelès employés en tant que terrassiers et poseurs de voies par la Société Coopérative des ouvriers et techniciens du Bâtiment et des Travaux publics sur les chantiers de Mennetou-sur-Cher, demeurèrent tous à l'hôtel.

Ces conditions particulières soulèvent quelques questions. Les autres furent-ils également logés dans des structures hôtelières ? Ces hôtels furent-ils réquisitionnés pour la circonstance ? Des prestataires "en équipes militaires de battage" furent-ils logés dans des cantonnements ? Aucun élément ne nous permet d'apporter des réponses.

La nourriture

Les appréciations portées par des hommes à expiration de leur contrat sont diverses : "tout très bien" et "bien nourris", pour les uns, "sans nourriture", "mal nourri" ou "vingt et une fois du cochon par semaine" pour d'autres. Les services agricoles du Loiret dénoncent eux-mêmes l'insuffisance des conditions matérielles dans certaines fermes, "toujours dans les mêmes communes et dans ces communes toujours les mêmes patrons"³⁴. Mais qui se souciait de la condition du journalier même Français ?

Les conditions de travail

"Beaucoup de travail", revient dans les doléances. L'exigence de certains patrons, la "mauvaise direction" de certaines fermes sont connues des services agricoles du Loiret ainsi que du préfet du Loir-et-Cher. Nous n'avons pas d'élément nous permettant de comparer le travail exigé des Espagnols et celui demandé aux Français ; rappelons cependant que les salariés agricoles Français se voyaient refuser la plupart des droits reconnus aux salariés industriels³⁵. Mais pouvait-il en être autrement dans les régions où le poids des intérêts pesait sur la vie politique ?

Pour ce qui est des horaires de travail et des congés hebdomadaires, nous n'avons pas davantage de points de comparaisons avec ceux couramment pratiqués dans les départements. Alors que l'un des acquis sous le gouvernement de Front populaire fut la semaine de quarante heures, aucune réduction de la durée du travail n'intervint dans le domaine agricole³⁶. En l'absence de statut du travail agricole et de convention collective tous les abus étaient permis.

Tout employeur ayant demandé une autorisation préalable avait la possibilité de faire exécuter deux heures supplémentaires pour "travaux urgents et exceptionnels" ; le nombre ne devant pas excéder cent heures par an en 1938³⁷. Si nous nous référons au seul bulletin de salaire trouvé dans les documents d'archives, en quinze jours l'ouvrier avait accompli la moitié des heures tolérées en un an.

Se "prétendre malades" équivalait à un refus de travailler durement sanctionné par le Tribunal de Chartres qui condamne trois employés d'une entreprise de battage à six mois de prison, 100 F d'amende et une expulsion à expiration de la peine. Leur patron, entrepreneur de battage à Champhol, les avaient conduits à la gendarmerie. Pour le même délit quatre ouvriers d'Ymonville se virent infliger une peine moindre d'un mois de prison et 50 F d'amende³⁸. La disparité des salaires versés ne permet pas de savoir si les inculpés étaient solvables.

Les salaires

Les taux relevés dans la documentation du Loiret, et appliqués aux prestataires agricoles, oscillent entre 22 F et 2 F de l'heure, (nourris, logés), tandis que dans l'Eure-et-Loir les Espagnols reçoivent une indemnité variant entre 5 F et 10 F par jour (nourris et logés)³⁹. Trois ouvriers du Loir-et-Cher déplorent ne recevoir que 400 F par mois et cinq se plaignent de ne pas avoir été payés à la

fin de leur contrat⁴⁰. Si nous comparons avec les salaires des journaliers français, il est certain que bien des prestataires reçurent des rémunérations inférieures.

Elles furent néanmoins presque partout supérieures aux indemnités prévues par l'instruction du ministre du Travail en date du 27 septembre 1939, mais qui ne furent pas réévalués en 1940. Dans bien des cas elles furent supérieures à la rémunération versée aux militaires Français requis pour aider aux travaux agricoles. Les services agricoles dénoncent et déplorent ce qu'ils considèrent comme une surenchère des patrons provoquée par les Espagnols au moment où les exploitations manquent de main-d'œuvre⁴¹.

Un projet de loi en date du 26 février 1937 qui devait étendre aux ouvriers agricoles le bénéfice d'une loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives de salaires rencontra l'opposition des Chambres d'agriculture⁴². La majoration de 25 % pour heures supplémentaires fut effectivement lettre morte pour un Espagnol du Loir-et-Cher⁴³.

Aller dans l'industrie

Destinés à l'agriculture ces hommes, attirés par les salaires supérieurs versés dans l'industrie, n'ont cependant aucune possibilité d'obtenir l'autorisation d'y exercer une activité à la fin de leur contrat. En raison des difficultés de recrutement de main-d'œuvre agricole, tout engagement est considéré comme irrégulier par les autorités préfectorales ainsi que par les services agricoles qui se retranchent derrière une loi du 23 février 1940 autorisant les réquisitions sur place.

Toute tentative de partir à la recherche d'un emploi industriel est sanctionnée. Vicente G., prestataire agricole est ainsi condamné à cinq semaines de prison pour être allé rechercher un travail à Dreux⁴⁴. Cependant, le tribunal de Dreux sanctionne par là non la recherche d'un emploi prohibé, mais le fait de s'être déplacé hors des limites de l'agglomération sans autorisation ; laquelle, au seul motif de vouloir aller vers un emploi dans l'industrie ne lui aurait pas été accordée. Les magistrats intransigeants appliquent la sanction prévue pour tout changement de domicile sans autorisation⁴⁵.

Changer de département

Pour les mêmes raisons les départs vers un autre département, au titre du regroupement familial, sont illusoire ; préfets et directeurs des services agricoles s'y opposent. Néanmoins il n'est pas interdit aux hommes qui ont la garantie de trouver un emploi près de leur famille, d'adresser une demande de changement auprès du ministère du Travail (service des étrangers) ; demande qui doit être formulée sur papier timbré à 6 F et accompagnée d'un récépissé du percepteur constatant le versement de la somme de 25 F (décret du 17 juin 1936). Combien se plièrent à ces formalités coûteuses et sans garantie de réussite ? La main-d'œuvre agricole était trop rare et l'intérêt primait sur les considérations humanitaires.

Les permissions de sortie

Tout déplacement du travailleur espagnol, comme celui de tout étranger, doit recevoir l'aval du commissaire de police ou du maire du lieu de travail et il en est de même pour les membres de la famille du travailleur⁴⁶. Assignés à résidence dans les communes, les hommes peuvent néanmoins bénéficier de permissions pour se rendre auprès de leur famille. La non-observation des délais accordés, le refus de rentrer, même si un employeur de la commune d'accueil de la famille offre un autre emploi, entraînent le renvoi au camp. Toute absence du lieu de travail, toute sortie de la commune ou du département, sans autorisation préalable, sont sanctionnées par un renvoi au camp ou une peine de prison suivie d'une expulsion à expiration. La presse du Cher, du Loir-et-Cher et celle du Loiret ne rapportent pas de condamnations prononcées à l'encontre de contrevenants. Pour prévenir les infractions, le directeur des services agricoles du Loiret préconise "des descentes de police dans les établissements d'Orléans signalés comme hébergeant parfois des réfugiés espagnols.

Les prestataires d'Eure-et-Loir, pour des délits analogues à ceux commis dans les autres départements bénéficient de moins de mansuétude de la part des autorités et des employeurs, et les contrôles d'identité effectués avec rigueur par les gendarmes ne facilitent pas les déplacements irréguliers :

Leur situation actuelle en tant qu'étrangers dépourvus de carte d'identité est non moins irrégulière dès l'instant qu'ils ont mis fin, en quittant leur employeur agricole en Eure-et-Loir, à la *fiction juridique* (souligné par nous) qui régularisait leur situation.

"*Fiction juridique*", expression qui définit la condition de tous : civils et prestataires volontaires. Ils ne sont pas assistés, occupent un emploi rémunéré, peu il est vrai pour certains, mais on ne leur reconnaît pas les mêmes droits qu'aux travailleurs étrangers et ils ne peuvent se déplacer hors du territoire communal. Comme tout étranger dans la même situation, après avoir obtenu un visa favorable des services des ministères concernés – Agriculture ou Travail pour les emplois industriels –, nantis d'un sauf-conduit pour se rendre sur le lieu de travail, ils présentent ces documents à leur arrivée au commissaire de police ou au maire et font une demande de carte d'identité⁴⁷. Mais ce document est refusé aux réfugiés espagnols ; bien que soumis à la même réglementation que les autres étrangers ils ne reçoivent qu'un "récépissé". Tout changement de catégorie, de l'agriculture à l'industrie, implique l'obtention, après visa favorable du ministère concerné, d'un nouveau récépissé et la perte de l'emploi signifie la privation du document et le retour au camp ou au centre d'hébergement.

La délivrance du seul récépissé n'est cependant pas une mesure discriminatoire à l'encontre du seul réfugié espagnol. En vertu de la Convention consulaire franco-espagnole de 1862, accord d'établissement et de commerce, les ressortissants espagnols sont dispensés du paiement de la taxe afférente à la carte d'identité mais bien qu'ils soient soumis à la réglementation visant les étrangers, il ne leur est remis qu'un récépissé sans versement de taxe.

Enfin, ils ne peuvent prétendre à un regroupement familial, illusoire compensation promise aux prestataires volontaires et aux familles demeurées dans les centres. De quel statut peuvent alors se prévaloir ces travailleurs "réfugiés espagnols" non reconnus juridiquement comme étranger de droit commun ni comme réfugiés politiques ?

Une main-d'œuvre appréciée

Les nécessités du moment font apprécier cette main-d'œuvre de remplacement. Le Conseil d'arrondissement du Loiret reconnaît les services rendus aux agriculteurs beaucerons par les prestataires. Un changement à leur égard se fait jour à l'automne de 1939 dans les jugements portés par les agriculteurs du Cher. Malgré des difficultés de compréhension et "bien que leur rendement de travail n'équivaut pas à celui des Français, Polonais ou Italiens" (sic), ils apprécient cette main-d'œuvre, pourtant peu spécialisée dans les travaux agricoles. Même reconnus "nuls en culture" comme ceux de la commune de Subigny, "tous sont très appréciés par les employeurs, tant pour leur travail que pour leur correction". Des 577 personnes recensées, il en est sept qui, pour des motifs non précisés, mécontentèrent leurs employeurs ; cinq furent reconduits à la Direction des Services agricoles.

La fin des contrats

Trois options s'offrent aux prestataires pourvus d'un contrat individuel ; essayer d'obtenir un renouvellement de ce contrat ou un autre contrat auprès d'un autre employeur, rentrer au camp ou retourner en Espagne.

Les hommes employés en Eure-et-Loir dans les équipes de battage eurent la possibilité à la fin de leur contrat de trouver un autre employeur. La période des battages achevés les hommes pouvaient se faire embaucher à titre individuel. E. Grenadou rapporte qu'il put ainsi engager deux Espagnols à la fin de leur travail dans ces équipes de battage⁴⁸. A la louée de la Saint-Jean et de la Tous-

saint certains hommes du Loiret trouvèrent un nouveau patron⁴⁹. Mais nos sources sont trop minces pour que nous puissions en donner même une approximation chiffrée.

On ne peut écarter l'hypothèse que, comme le rapporte Cl. Laharie, malgré des pressions psychologiques ou un engagement politique, pour certains hommes le travail offrait "une chance momentanée d'échapper à l'horizon des baraques"⁵⁰ et l'espérance d'un regroupement familial. Il en est qui après être passés du camp de Barcarès à celui de Saint-Cyprien préférèrent s'engager dans une compagnie de prestataires⁵¹.

Si nous nous basons sur les chiffres, relevés dans les documents d'archives et dans la presse, de 500 prestataires volontaires dans le Loiret et de 300 dans l'Eure-et-Loir, nous évaluons les retours dans les camps, respectivement à 34,20 % et 41,33 % ; pourcentage élevé compte tenu des conditions de vie dans les camps du Midi. Ceci ne signifie pas pour autant que ces hommes refusèrent un nouvel emploi ou ne purent soit renouveler leur contrat soit en obtenir d'un autre employeur. Toutes les hypothèses sont permises.

Conséquence du décret espagnol d'amnistie, en octobre et décembre 1939, huit prestataires du Loiret demandent à être rapatriés et dans l'Eure-et-Loir, entre octobre 1939 et février 1940, 34 hommes effectuent également une demande de rapatriement auprès du consulat. Malgré l'état de guerre en France et les conditions d'existence peu souriantes, le pourcentage des retours n'est cependant que de 5,25 %.

TABLEAU XLV

*Départ vers l'Espagne ou vers le camp des travailleurs employé dans l'agriculture
octobre 1939 - janvier 1940*

EFFECTIF	DATE	VENANT DE	DESTINATION
14	30/10/39	LOIRET	BRAM
13	-ID-	-ID-	AGDE
4	-ID-	-ID-	ESPAGNE
40	20/11/39	-ID-	ST CYPRIEN
22	-ID-	-ID-	BRAM
29	12/12/39	-ID-	ST CYPRIEN
4	-ID-	-ID-	ESPAGNE
19	-ID-	-ID-	BRAM
58	?	EURE-ET-LOIR	BRAM ¹
16	?	-ID-	ESPAGNE
32	01/01/40	-ID-	BRAM ²
18	-ID-	-ID-	ESPAGNE
26	23/01/40	LOIRET	BRAM

¹ Renvoyés pour inaptitude

² *Idem*

L'état sanitaire

La direction départementale des Services agricoles du Loiret déplore l'état de santé de quelques hommes, qui nécessite leur hospitalisation à Orléans. La présence de deux hommes venant du sanatorium de Saint-Jodard soulève une question. Leur affection était-elle stabilisée au moment de leur embauche ? La tuberculose en voie de guérison ne figure pas parmi les affections compatibles avec le service dans les C.T.E. :

Il conviendra de considérer comme aptes les sujets remplissant les conditions d'aptitude au service auxiliaire. En outre certaines affections ou infirmités qui entraînent l'exemption de service militaire seront considérées comme compatibles avec le service dans les Compagnies de prestataires ; ce sont le pithiatisme, le bégaiement, la débilité mentale, l'énucléation d'un œil, l'héméralopie, l'anorchidie et la cryptorchidie bilatérale.

Aussi avare de ses finances et de ses lits d'hôpital que de son matériel de couchage, l'Armée n'avait jamais pris en charge dans ses hôpitaux les miliciens blessés ou malades. Elle ne consent à admettre les prestataires, "à titre exceptionnel" (sic) dans les services de Santé militaire que pour "pallier les inconvénients (d'ordre technique en ce qui concerne les évacués; grosses consommations de carburant, etc.) que pourraient entraîner un trop grand éloignement des hôpitaux civils" (sic). A leur sortie d'hôpital, ces hommes reprennent rarement leur emploi et sont renvoyés dans les camps. C'est ainsi que d'octobre 1939 à février 1940, 80 d'entre eux travaillant en Eure-et-Loir repartent à Bram et que dans le Loiret, sur les 115 hommes qui de novembre à décembre 1939 repartent à Saint-Cyprien, Agde et Bram, 21 sont renvoyés pour raison de santé.

En tous cas, les frais d'hospitalisation de ces "prestataires volontaires", assimilés à des militaires et hospitalisés dans des hôpitaux civils, ne sont pris en charge dans le Loiret ni par l'Armée qui dispose d'hôpitaux à Orléans, ni par l'autorité civile. En octobre et décembre 1939, trois hospitalisations à l'hôpital rural de Pithiviers et une au centre hospitalier de Gien furent prises en charge par l'A.M.G.. Bienveillance de la commission cantonale ?

9. 5. 2. Les réfugiés des centres

Nous ne possédons aucune indication concernant avant 1939 les modalités d'embauche des réfugiés des centres ni de ceux recueillis dans l'arrondissement de Montargis par l'"initiative privée"

Les contrats

Les premiers placements effectués en 1939 dans des exploitations agricoles du Cher et du Loir-et-Cher sont garantis par des contrats de un à quatre mois signés en accord avec les Offices publics de placement. Peu d'employeurs s'engagent pour des durées supérieures, voire de douze mois, garantissant la continuité du travail comme le firent l'hôpital d'Issoudun pour une infirmière, et l'Hospice Saint-Brice à Chartres pour une fille de salle, qui bénéficièrent d'un contrat à durée illimitée.

A Saint-Léger-les-Aubées, à Ermenonville-la-Petite, à Theuville ainsi qu'à l'hôpital de Chartres, dix-sept personnes travaillent "à la tâche", activité qui n'est l'objet d'aucun engagement ; "occupés à la campagne" est une expression trop imprécise pour déterminer un statut. Travail à la tâche pour les femmes que l'on vint demander dans les centres pour effectuer quelques travaux domestiques y compris chez le directeur du centre chargé de veiller à la régularisation des embauches⁵².

Le contrat ne garantit pas uniquement une durée d'emploi et pour tous qu'il soient hébergés dans les centres ou dans les camps du Midi, le document doit ou devrait porter le montant du salaire et l'immatriculation aux Assurances sociales. Les documents consultés étaient souvent exempts de toute mention et les embauches aux louées, pour lesquelles les salaires étaient fixés par arrêté préfectoral, ignoraient les contrats écrits.

Les conditions de vie et de travail

Le préfet du Loir-et-Cher fait savoir aux employeurs que les réfugiés ne sont pas autorisés à travailler dans les cafés, hôtels, restaurants et pensions de famille sauf à y occuper des emplois aux cuisines et à la vaisselle. Les préfets et sous-préfets des autres départements ne semblent pas avoir eu le même souci de sécurité et les réfugiés engagés à l'hôpital de Saint-Amand-Montrond et d'Is-

soudun ne furent pas tenus à l'écart du public. Les commerces autres que ceux de l'hôtellerie n'entrant pas dans ces interdictions, le préfet de Blois redoutait-il qu'il ne fût porté atteinte à la morale ?

Des conditions de logement, de nourriture, horaires, congés hebdomadaires, rien ne ressort des documents consultés. Leur condition de domestiques ou d'ouvriers et ouvrières agricoles fut-elle très différente de celle des Français ou de celles des prestataires ? Des Espagnoles furent affectées dans le Cher au binage des betteraves, travail dur, refusé par les autochtones et généralement accompli par les saisonniers polonais, mais le travail des Françaises était mal protégé⁵³ et personne ne s'est soucié de celui des Espagnoles, réfugiées de surcroît.

Les salaires

Nous n'avons que des informations parcellaires sur les salaires versés avant 1939. En 1937, c'est un salaire de 1 F par jour que perçoit une jeune femme de 24 ans, non nourrie par son employeur⁵⁴ ; prise en subsistance par le centre comme le furent certaines femmes d'Orléans, une somme correspondant aux frais de nourriture et d'entretien fut reversée au percepteur en accord avec le bureau de placement⁵⁵.

Deux "repassseuses" perçoivent 250 F par mois nourries et logées. Comparé au salaire le plus bas versé au personnel français du centre de Selles-sur-Cher, fixé par arrêté préfectoral, la différence est de 35 % à la défaveur des Espagnoles.

Les taux des salaires journaliers applicables dans le Cher en 1939 aux réfugiés, sont fixés par les services agricoles :

- Hommes 3 F ou 90 F par mois
 - Femmes 2 F ou 60 F par mois
 - Jeunes gens 1,50 F ou 45 F par mois
 - 14-18 ans 1 F plus la nourriture
- (gardiennage de troupeaux et travaux accessoires).

Soit des taux inférieurs à ceux des salaires journaliers en vigueur applicables aux ouvriers français du département.

Quelques salaires sont néanmoins supérieurs comme on le note sur le tableau XLVI ci-,après, élaboré à partir de données relevées dans les quelques contrats de travail trouvés parmi les documents d'archives.

Aucun des salaires versés à de jeunes Espagnols ne figurant dans les dossiers consultés, nous ne pouvons établir de comparaison, notamment avec les salaires perçus par ces autres "assistés" qu'étaient les pupilles de la Seine. Ces rémunérations, très inégales, sont parfois inférieures de 40 % environ à celles fixées dans le département pour les Français⁵⁶. Quant au binage et ramassage des betteraves, il est rémunéré à l'hectare en 1937 dans le Loiret⁵⁷.

Pour les réfugiés hommes du Cher, les retenues pour avantages en nature sont à peu près équivalentes à l'allocation de subsistance versée par l'Etat⁵⁸.

Malgré les recommandations des préfets aux maires et aux employeurs, beaucoup de femmes travaillent néanmoins "au rabais", voire simplement au pair "pour payer leur nourriture"⁵⁹. Cette situation, signalée par les directeurs des centres ne fait cependant l'objet d'aucune évaluation chiffrée. Certaines femmes contraintes par l'insuffisance de ressources à rester hébergées au centre demeurent ainsi dénombrées parmi les personnes à charge. Il en est d'autres, comme celles du centre de La Verrerie d'Orléans qui, n'étant pas employées par l'usine de masques à gaz de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, confectionnèrent des matelas pour les hôpitaux militaires⁶⁰ pendant l'hiver 1939-1940.

C'est "au pair" que des femmes réfugiées dans l'Indre, l'Eure-et-Loir, le Loir-et-Cher et le Loiret "rendirent des services appréciables" ou exécutèrent des travaux de couture pour des particu-

liers. Mais c'est en raison de ce type d'emploi que des femmes, des années plus tard, le séjour en France étant devenu définitif, eurent des difficultés lorsqu'elles durent établir des reconstitutions de carrière pour faire valoir leurs droits à la retraite⁶¹.

TABLEAU XLVI
*Comparaison des rémunérations versées en 1939 aux salariés français
et aux réfugiés espagnols dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret*

EMPLOIS	SALAIRES "OFFICIELS" VERSES AUX FRANCAIS	EVENTAIL DE REMUNERATIONS VERSEES AUX REFUGIES ESPAGNOLS ¹
<i>1938-1939 : Hommes</i> Journalier agricole	Brut : 35 F/jour	Net, logé et nourri : 900 F/mois 750 F/mois 600 F/mois 450 F/mois
Vacher	31 F/jour	Brut : 30 F/jour 25 F/jour 20 F/jour 15 F/jour
Vacher âgé de 16 ans		Net, logé et nourri : 200 F/mois Non nourri : 600 F/mois
Valet de ferme Homme toutes mains	31 F/jour	Net, logé et nourri : 600 F/mois 250 F/10 jours
Saisonnier Ouvrier spécialisé	30 F/jour, nourri 38,5 F/jour	
	Avantages en nature hommes : nourriture : 10 F logement : 1,25 F	
<i>1938 - 1939 : Femmes</i> Bonne de ferme Binage et ramassage des betteraves Petite vachère Travaux cuisine, cafés, restaur-	Brut : 20,50 F/jour	Net, logée, nourrie : 300 F/mois Net, logée, nourrie : 375 F/mois Net, logée, nourrie : 10 F/jour Net, logée, nourrie : 150 F/mois ? 400 F/mois ? 300 F/mois
	Avantages en nature femmes : nourriture : 7,50 F logement : 1,25 F	
<i>1938-1939 : couple</i> ouvriers agricoles		Net, logés, nourris 150 F/mois et par personne

¹Ces chiffres relevés sur des contrats sont rapportés tels quels.

Un impôt sur les salaires ?

Un décret-loi de 1938, imposait les ouvriers étrangers de 7,50 % sur 80 % de leur salaire. Cet impôt était perçu par l'employeur⁶². Aucun des réfugiés que nous avons rencontrés ne se souvient d'avoir eu entre les mains un bulletin de salaire. La plupart des femmes exercèrent des travaux domestiques et ce type de document était très rarement tenu par les employeurs⁶³. Nous n'avons donc pu vérifier le montant des retenues effectuées sur les salaires. Nous pouvons alors nous demander si les montants des rémunérations versées étaient calculés avant ou après impôt. Sur l'unique bulletin de salaire trouvé la retenue pour "l'impôt cédulaire" ne correspond pas à celle fixée par le décret⁶⁴. Quant à la retenue de 15 %, nous ne pouvons affirmer qu'elle corresponde au

prélèvement pour le Fonds National de Solidarité auquel les salariés espagnols étaient assujettis, au même titre que les salariés français. Une "Taxe à la Production" de 1 F par réfugié et par jour fut instituée par le Comité départemental de la Production d'Eure-et-Loir. Versée à partir du 16 octobre 1939, elle ne devait pas être prélevée sur le montant de l'indemnité journalière versée par l'employeur⁶⁵.

Les déplacements

Toute infraction peut être sanctionnée par l'envoi dans un "camp de concentration" et les autorités préfectorales, du Cher notamment, n'admettent aucune velléité d'indépendance. Leur condition de réfugiés espagnols munis, comme les prestataires, d'un simple "récépissé" de carte d'identité, ne leur permet aucune liberté de mouvement.

9. 6. LES AVANTAGES SOCIAUX

Des conventions régissant l'octroi de certains avantages sociaux existaient entre des pays de migrations, dont l'Espagne et la France.

9. 6. 1. Les Assurances sociales

Tout emploi garanti par contrat devait faire l'objet d'une déclaration aux Assurances sociales. La Convention consulaire de 1862, accord d'établissement et de commerce, perdait cependant de sa valeur à partir du moment où la France, sans pouvoir exercer un contrôle, accueillait des ressortissants espagnols pour des raisons d'ordre humanitaire. Le Traité de Travail et d'Assistance Sociale du 2 novembre 1932 entre la France et l'Espagne admit les Espagnols en France au titre des Assurances sociales (prestation à caractère contributif). Assimilé aux nationaux en matière d'accident du travail le travailleur espagnol bénéficiait également de plein droit des prestations familiales s'il était titulaire d'un contrat de travail. Dans tous les cas, en raison de la main-d'œuvre ouvrière étrangère, la France appliquait depuis longtemps au travailleur immigré un traitement identique à celui de ses ressortissants, tout en maintenant un certain nombre d'exclusions⁶⁶.

Les Assurances sociales

Le Directeur du service régional des Assurances sociales du Loiret rappelle que les réfugiés espagnols doivent faire l'objet d'une immatriculation s'ils remplissent les conditions de rémunération fixées par la législation des assurances sociales⁶⁷. Les salariés agricoles bénéficient en effet des Assurances sociales depuis 1930. Les directives préfectorales sont néanmoins très discrètes quant aux immatriculations des Espagnols et rares sont les employeurs qui s'enquière de leurs obligations, y compris au regard des congés payés, soit deux semaines pour cinquante semaines de travail⁶⁸. Peu de contrats, parmi ceux que nous avons trouvés dans les archives du Cher, mentionnent une immatriculation. La protection sociale de tous ces réfugiés ne fut pas au centre des préoccupations. Pouvaient-ils prétendre bénéficier des avantages accordés sous bénéfice de la réciprocité ?

9. 6. 2. Les Allocations familiales

Par les décrets des 5 août, 7 et 8 novembre 1936 et l'arrêté du 14 novembre, les salaires agricoles bénéficient d'une loi du 11 mars 1932⁶⁹ et l'obtention d'une carte de Travail ouvre les droits à ces prestations versées à partir du deuxième enfant (salaire majoré de 2 %). Toutefois le versement des allocations est conditionné par la nationalité française de l'enfant qui doit être né français ou le devenir dans les trois mois de sa naissance. Mais quelle était la condition de ces réfugiés au regard de la législation sur le travail ? Aucun des documents consultés ne fait état de la condition des enfants de réfugiés nés sur le territoire français. Aucun à notre connaissance ne fut déclaré Français dans les délais légaux. Cependant les données relevées dans les allocations versées aux femmes

dont les conjoints appartenait à une C.T.E., montrent que leurs enfants nés en France tombaient sous le coup des lois de 1889 et 1927⁷⁰.

9. 6. 3. L'allocation aux familles des prestataires

Un décret du 13 janvier 1940 stipule que les familles dont le soutien est prestataire ou engagé dans une formation combattante ont droit à ces allocations dans les mêmes conditions que les familles de Français mobilisés soit :

- Au 19 octobre 1939	
Allocation principale	15 F
Majoration enfant	10 F
Majoration ascendant	10 F
- Au 1 ^{er} mars 1940	
Allocation principale	22 F
Majoration enfant	13 F
Majoration ascendant	13 F

9. 6. 4. L'allocation aux familles des étrangers internés

Les familles des étrangers internés par mesure d'intérêt national bénéficient, si elles sont indigentes, d'une allocation journalière de 4 F pour la femme, pour chaque enfant, ainsi que pour les ascendants ; somme dérisoire compte tenu de l'augmentation du coût de la vie⁷¹. Aucun indice ne permet d'affirmer que les familles du Cher, du Loir-et-Cher et du Loiret, concernées par cette mesure, aient perçu cette allocation. "Indigentes" elles étaient prises en subsistance par l'Etat et il n'est pas certain, compte tenu des événements, qu'après juin 1940, elle leur ait été versée, à moins qu'elle n'ait été perçue par le centre.

9. 7. LES COMPAGNIES DE TRAVAILLEURS (C.T.E.)

Nous rappelons pour mémoire que tous les étrangers âgés de 20 à 48 ans, demandeurs d'asile, sauf engagement militaire de leur part, devaient accomplir les prestations prévues par l'article 3 du décret-loi du 12 avril 1939. Les décrets d'application définissant la nature des prestations des C.T.E. qui dépendaient du ministère de la Défense ne parurent toutefois que le 13 janvier 1940. Vingt C.T.E. composées exclusivement d'Espagnols, soit près de 4 000 hommes furent ainsi dirigés sur la Région Centre et mis à la disposition des Commandants de Région militaire⁷².

De l'organisation, des rassemblements, des "prestations", de l'intendance ainsi que du regroupement familial, nous ne possédons aucune indication.

La discipline militaire, l'indemnité dérisoire qui leur était versée, les amenaient à faire des comparaisons avec les conditions de vie des prestataires placés à titre individuel, et avec lesquels l'autorité militaire voulait éviter tout contact. Mais dans le Cher et le Loir-et-Cher, les lieux de travail des prestataires volontaires employés dans l'agriculture étaient souvent très proches des cantonnements, et ceux travaillant pour la Défense étaient souvent employés sur les mêmes lieux que les hommes des compagnies.

TABLEAU XLVII

*C.T.E. composées d'Espagnols dans la Région Centre
Mai 1940*

RÉGION MILITAIRE	N°	A DISPOSITION	DATE ARRIVÉE	NOMBRE HOMMES	LIEU
e	100	ARTILLERIE	?	?	E.R.G. Cloyes (Eure-et-Loir)
4 R.M.	141	INTENDANCE	?	247	Camp des Landes, Villefranche-sur-Cher
e	151	ARMEMENT	25/05/40	246	Camp de Nuan, La Ferté-Imbault (Loir-et-Ch.)
5 R.M.	1	AIR	?	249	Dun-sur-Auron
-id-	163	ARMEMENT	27/05/40	245	Camp de Nuan, La Ferté-Imbault (Loir-et-Ch.)
-id-	167	-id-	?	?	Cerdon (Loiret)
-id-	168	-id-	?	?	Bourges (Cher)
-id-	180	-id-	?	?	Cerdon (Loiret)
-id-	189	-id-	?	?	Cerdon (Loiret)
-id-	190	-id-	?	?	Cerdon (Loiret)
-id-	191	-id-	28/05/40	243	Camp de Nuan, La Ferté-Imbault (Loir-et-Ch.)
-id-	192	-id-	29/05/40	247	Camp de Nuan, La Ferté-Imbault (Loir-et-Ch.)
-id-	193	-id-	?	245	Bourges (Cher)
-id-	196	-id-	?	?	Bourges (Cher)
-id-	19[?]	AGRICULTURE	?	?	Loiret
-id-	201	-id-	?	?	Loiret
-id-	?	-id-	?	?	Loiret
-id-	205	AIR	?	?	Issoudun (Indre)
-id-	159				
e					
9 R.M.					

¹ Dénommée 1/114 dans le Cher.

9. 7. 1. Les C.T.E. dans le Cher

La 196^e C.T.E., composée de 250 hommes, arrive à Bourges le 1^{er} février 1940, provenant du camp d'Argelès⁷³. La deuxième Compagnie, arrivée à une date que nous n'avons pu déterminer, est affectée à la 1^{re} Région aérienne (1/114^e) basée à Dun-sur-Auron. Ces hommes travaillent sur onze chantiers et sont cantonnés "dans quatre localités éloignées les unes des autres". De la 180^e C.T.E., basée à Bourges et mise à la disposition de l'Armement, nous ne possédons aucune donnée.

9. 7. 2. Les camps du Loir-et-Cher

Le 26 décembre 1939 et le 10 avril 1940, la 168^e et la 192^e C.T.E. basées près de Salbris sont transférées à Cerdon (Loiret) où ils forment la 189^e C.T.E..

Au camp de Muan (La Ferté-Imbault) sont basées les 151^e, 167^e, 192^e et 193^e C.T.E., soit 981 hommes, pour lesquels nous n'avons pu déterminer dates d'arrivée. Il en est de même pour les 247 prestataires de la 168^e C.T.E. de Villefranche-sur-Cher, stationnée au camp des Landes.

La correspondance était pour ces hommes le seul lien avec leur famille. Mais les timbres surchargés "F" mis à leur disposition par les pouvoirs publics, n'étaient acheminés qu'avec une extrême lenteur vers les cantonnements⁷⁴.

Le préfet de Blois, prétextant l'impossibilité de donner des emplois aux femmes dans les usines travaillant pour la Défense (Ateliers de chargement de Salbris), s'oppose à la venue de familles. L'espoir d'un regroupement est donc pour eux tout aussi illusoire que pour les prestataires volontaires.

9. 7. 3. Les C.T.E. du Loiret

Nous avons vu, sans toutefois pouvoir préciser la date de leur arrivée, que cinq compagnies (201 à 205) furent mises à la disposition des agriculteurs et que la 189^e est formée d'éléments venus du Loir-et-Cher.

Murillo de la Cruz rapporte qu'à la 191^e C.T.E., basée à Cerdon, la discipline était sévère et la nourriture détestable. Une grève de la faim apporta des améliorations dans les conditions de travail et de vie : "nos arriesgamos a organizar una huelga de hambre que todos los refugiados españoles secundaron"⁷⁵.

Parmi les préoccupations des réfugiés des camps du Midi figurait l'alphabétisation et l'enseignement du français, celui-ci préconisé d'ailleurs dans la circulaire ministérielle du 5 mai adressée à tous les préfets. Un important travail culturel avait été entrepris, allant de l'alphabétisation à l'élévation du niveau de culture⁷⁶. Manuel S., cantonné à la "Ferme Maroc", voulant poursuivre cette expérience s'adresse à la *Commission d'Aide aux Enfants Réfugiés* pour obtenir "une méthode pour apprendre le français" ainsi qu'un dictionnaire franco-espagnol aux hommes de sa section. Au-delà d'une soif de culture l'apprentissage du français s'imposait comme une nécessité pour tous ceux qui ne pouvaient retourner en Espagne et avaient choisi de demander asile à la France.

9. 7. 4. La surveillance sanitaire

L'incorporation d'office dans les C.T.E. ne se fait qu'après la reconnaissance de l'aptitude physique "nécessaire à l'exécution des prestations" définie par une circulaire de la Direction du Service de Santé à l'Administration centrale de la guerre. Les demandeurs d'asile des centres d'hébergement sont soumis aux mêmes règles que les hommes des camps. Onze passent ainsi devant la Commission de révision du Cher et sept sont déclarés inaptes.

Une commission de révision se réunit dans les cantonnements. Celles des 20, 22 et 27 mai 1940 examine ainsi 455 hommes :

- déclarés aptes 417 soit 92 %
- ajournés 21 soit 5 %
- exemptés 17 soit 3 %

Le devenir immédiat des ajournés et celui à plus long terme des exemptés ne figurent dans aucun document. Furent-ils renvoyés dans un camp comme le furent les prestataires volontaires malades ? Furent-ils, deux semaines plus tard, emportés par la débâcle ?

Les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret étaient déjà traversés par les populations réfugiées du Nord et de l'Est. Des prestataires volontaires n'attendirent pas l'arrivée des Allemands et partirent vers le sud individuellement ou en groupes. Les hommes de la 191^e C.T.E. basée à Cerdon (Loiret) reçurent un ordre d'évacuation. Chacun dut partir par ses propres moyens : à pied, à bicyclette, en camion ou...en tank⁷⁷. Ils ne furent pas les seuls à fuir l'avance allemande. Femmes et enfants reprirent, mais en sens inverse, le chemin de l'exode et tous n'eurent pas la chance qu'on leur prêtât un moyen de locomotion à moteur ou à cheval⁷⁸.

L'invasion allemande met ainsi un terme à l'existence des centres d'hébergement et à l'assistance à la population civile des centres qui au fil des mois, en raison d'une politique gouvernementale oscillant en fonction d'intérêts diplomatiques, économiques et de la situation internationale, s'est transformée.

Aux rapatriements, dont on ne peut certifier que tous furent volontaires, aux regroupements familiaux rarement favorisés par les responsables des centres, à la réémigration souhaitée par beaucoup, réalisée par une minorité, s'ajoute la mise au travail dans des conditions souvent précaires.

Le début du conflit en septembre 1939 opère un changement dans l'attitude des pouvoirs publics et, conséquence de la politique d'utilisation massive des réfugiés, des hommes venus des

camps du Midi en tant que prestataires autonomes modifient la composition de la population réfugiée en Région Centre. Pour les services agricoles départementaux cette main-d'œuvre représente une solution avantageuse. Toutefois, mettant à profit la pénurie de main-d'œuvre agricole, des hommes surent vendre à de plus justes prix leurs services. Mais ce que purent exiger ces hommes, les démarches que d'autres entreprirent pour obtenir un emploi dans l'industrie, en revanche les femmes chargées d'enfants et parfois d'ascendants âgés, ne le purent ; leur situation dépendit de la compréhension, sinon de la compassion, d'une administration préfectorale plus réaliste que le cabinet ministériel.

Pour tous néanmoins, hommes, femmes et enfants, sans statut défini et auxquels les événements n'offrent pas d'autre solution que l'exil, commence, comme le souligne G. Dreyfus Armand⁷⁹, l'émigration politique de la guerre civile⁸⁰.

- ¹ M. VERBEKE, *op. cit.*, p. 109, 850 employés de la faïencerie de Gien sont licenciés en juillet 1937. *L'Emancipateur*, 23 juillet 1937, le chômage affecte les usines de céramique et de verrerie de Vierzon, Foecy et Mehun-sur-Yèvre.
- ² *L'Emancipateur*, 16 juillet 1937.
- ³ *P.V. des délibérations du Conseil d'Arrondissement*, 4 juillet 1938.
- ⁴ *Le Progrès de l'Indre*, 4 février 1939.
- ⁵ Ils sont employés sur les communes de Beaune-la-Rolande, Beaugency, Boismorand, Dry et Tavers.
- ⁶ Circulaire n° 371, le ministre de l'Intérieur aux préfets, 12 septembre 1938.
- ⁷ *La Sologne Nouvelle*, 29 juin 1939. E. LAGARDE, *L'Organisation de l'accueil des républicains espagnols dans le département de l'Aude*, Mém. Maît., s/dir. Melle R. Treppe, Université Toulouse-Le Mirail, 1984, p. 82 ; un projet d'aménagement du canal du Midi fut lancé par *Le Petit Méridional*, "républicain", 10 mars 1939 et par *La Garonne*, (droite toulousaine), 22 mars 1939, quelques petits chantiers d'entretien du canal et des rigoles l'alimentant employèrent environ 130 Espagnols.
- ⁸ Un programme comprenant trente-deux affaires, ne peut être mis en route avant la décision ministérielle allouant la subvention qui s'élève à 2 248 000 F.
- ⁹ L'absence de projets domaniaux justifie l'absence d'instructions du ministère de l'Agriculture dont les programmes sont en instance de subvention et les dépenses ainsi engagées sont estimées à environ 280 000 F.
- ¹⁰ A. SAUVY, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, 1973, André Sauret, p. 439. Un décret du 12 novembre 1938 met fin à tous les programmes de grands travaux.
- ¹¹ *La Dépêche du Centre*, 9 mai 1939.
- ¹² L'imprécision des autorisations de venues délivrées par les maires de communes d'hébergement ne nous permettent pas de savoir si les hommes venus rejoindre leur famille étaient des miliciens ou des civils des camps, ni s'ils exercèrent une activité. Il en est ainsi notamment pour 152 hommes arrivés dans les communes du Loir-et-Cher en juillet et août 1939
- ¹³ La mobilisation en Pologne prive les agriculteurs beaucerons de leur main-d'oeuvre saisonnière habituelle.
- ¹⁴ *La Gazette de la Beauce et du Perche*, 23 septembre 1939. *Le Messager*, 23 septembre 1939. Aucun document ne nous a permis de les localiser.
- ¹⁵ *L'indépendant*, 14, 19 et 27 octobre 1939. Sont mis à la disposition des agriculteurs..
- ¹⁶ J.-L., CREMIEUX BRILHAC, *Les Français de l'an 40*, Paris, Gallimard, p. 468 et s. ; le 17 janvier est décidé le renvoi à partir du 15 février (et pour 2 mois), de tous les agriculteurs mobilisés de la 2^e réserve. Les hommes de 45 à 48 ans sont renvoyés chez eux en "affectation contrôlée" à partir du 1^{er} février. Le 1^{er} juin, 244 000 hommes sont "affectés spéciaux" à l'agriculture.
- ¹⁷ *L'Avenir de Pithiviers*, 11 novembre 1939. *Le Journal du Loiret*, 8 avril 1940. Il est fait appel à de la main-d'œuvre berbère saisonnière ; environ 500 hommes.
- ¹⁸ Châtillon Commentry Pointerie et les Etablissements Brunet à Vierzon, La Précision Moderne. *L'Emancipateur*, 6 août 1937, fustige l'attitude de quelques cadres de cette entreprise qui ont manifesté "leur joie dans les victoires du Général Franco" et "absorbé une quantité respectable d'alcool" lors de la prise de Bilbao.
- ¹⁹ *Le Nouvelliste du Centre*, 18 février 1939.
- ²⁰ *L'Indépendant*, 16 février 1939. Dans un meeting tenu à la Mutualité le 3 mai et présidé par le groupe parlementaire d'Amitié Franco-Espagnole, M. Viollette proposait de remplacer les saisonniers Polonais, Tchèques et Yougoslaves par des réfugiés ; suggestion qu'il réitéra lors de la Conférence d'Aide aux Réfugiés en juillet 1939.
- ²¹ J.-R. AYMES, *La Déportation sous le premier Empire - Les Espagnols en France (1808-1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, p. 431.
- ²² Azy, Baugy, Brécy, Bruère, Bussy, La Chapelle St U, Le Subdray, Montigny, Quincy, St Germain du P., Ste Solange, Osmary, Vedun.
- ²³ Voir annexe 16
- ²⁴ *La Dépêche du Centre*, 30 juin 1939. Aucune donnée ne permet d'évaluer les placements.
- ²⁵ Circulaire n° 271.
- ²⁶ Conformément au décret-loi du 12 avril 1939.
- ²⁷ J. RUBIO, *op. cit.*, p. 899.
- ²⁸ Voir annexe 17.
- ²⁹ R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 440. Il s'agit de la "Fabrique Saint-Santin", située à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, dans la proche agglomération orléanaise. Mme X. ne se souvient plus du mode de transport pour effectuer les 5 ou 6 km. séparant le centre de l'usine : camion, autobus, etc. ?
- ³⁰ Référence à une loi du 29 juillet 1939, stipulant que les personnes de plus de 70 ans et les infirmes seraient pris en charge par le ministre de l'Intérieur. Une circulaire du ministre de la Santé invite les préfets à transférer dans un établissement d'incurables, (frais moins importants), toutes les personnes ne pouvant être rapatriées rapidement.
- ³¹ "Nous désirons réellement travailler pour la France qui nous a accueillis généreusement et nous a offert son aide".
- ³² On ne peut que déplorer l'anonymat derrière lequel se retranchent toutes ces plaintes. Le P.C.E., ainsi que le Parti Socialiste Unifié de Catalogne (P.S.U.C.), bénéficiant de l'aide du P.C.F. se réorganisèrent rapidement dans l'exil, et s'insurgèrent toujours contre les rapatriements d'office.

- ³³ D. BORNE, H. DUBIEF, *La Crise des années 30*, op. cit., p. 222.
- ³⁴ A. MIRO, *L'Exilé - Souvenirs d'un républicain espagnol*, Paris, Gallimard, 1976, p. 159, rapporte qu'à Blet (Cher), prenant ses repas à la table des patrons, il n'a eu le premier soir qu'un hareng alors que le menu se composait de poulet, pommes de terre et fromage. Ceci étant, il ne donne aucune précision sur l'ordinaire de la semaine.
- ³⁵ *Histoire de la France rurale*, op. cit..
- ³⁶ A. SAUVY, op. cit., p. 401. En novembre 1939, un amendement de la loi des 40 h. porte à 48 h. le nombre d'heures légales.
- ³⁷ A. SAUVY, *idem*, p. 357
- ³⁸ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 12 et 24 janvier 1940.
- ³⁹ Taux appliqués à Artenay (22 F), Faverelles (20 F), Saintainville (13 F). Lury (Eure-et-Loir 10 F par jour).
- ⁴⁰ Employées dans une entreprise de battage à Trinay. A. Miro, op. cit., p. 159 se plaint de n'avoir reçu que 10 F par semaine.
- ⁴¹ Les salaires offerts atteignent 700 F par mois, plus les avantages en nature, contre 300 F, normalement payés aux prestataires.
- ⁴² *Histoire de la France rurale*, op. cit., p. 562.
- ⁴³ Voir Annexe 18
- ⁴⁴ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 31 mars 1940.
- ⁴⁵ Décret-loi du 2 mai 1938, art. 9, sur la police des étrangers : peine de 6 mois à 3 ans de prison, qui n'excluait pas que fut pris un arrêté d'expulsion.
- ⁴⁶ Décret-loi du 2 mai 1938.
- ⁴⁷ A. MIRO, op. cit., p. 154, évadé du Vernet, rapporte s'être heurté quatre fois à des refus d'embauche "pas de travail pour les révolutionnaires". Nous aurions souhaité avoir des précisions sur sa venue dans le Cher sans pièces d'identité, sans sauf-conduit. Où trouva-t-il toit et couvert à son arrivée à Bourges ? La commune de Blet, où il se fait embaucher, n'est pas si grande qu'il puisse passer inaperçu (de même qu'à Osmary où il s'enfuit et trouve un nouvel emploi).
- ⁴⁸ E. GRENADOU, A. PREVOST, op. cit., p. 158.
- ⁴⁹ Rencontre J. Cardona, 29 janvier 1991. Pour éviter tout maquignonnage, le maire d'Artenay procéda à un tirage au sort. Peut-être est-ce au sens de l'équité de cet homme que J. Cardona demeura dans cette commune dont il fut le premier magistrat, fonction qu'il cumula avec celle de conseiller général.
- ⁵⁰ CL. LAHARIE, *Le Camp de Gurs, 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo, 1985, 397 p., p. 117.
- ⁵¹ E. PONS PRADES, op. cit., p. 60 : Murillo de la Cruz se retrouva ainsi à Châteauroux avec la 160^e C.T.E., composée d'ouvriers spécialisés avant que cette compagnie ne soit mutée à Cerdon (Loiret).
- ⁵² R. DUROUX, R. THIERCELIN, op. cit., p. 441.
- ⁵³ D. BORNE, H. DUBIEF, op. cit., p. 204.
- ⁵⁴ *Le Sancerrois*, 19 septembre 1937.
- ⁵⁵ "M. Thomas" : 5,50 F par jour sont reversés pour frais de subsistance.
- ⁵⁶ *Recueil des actes administratifs*, Imp. Dusser et fils, Bourges. En 1937, il était versé aux saisonniers du Loiret, 30 F par jour (avec la nourriture) pour les travaux de fenaison et de moisson. *Recueil des actes administratifs*, Indre, n° 3, juillet-août 1938, p. 26.
- ⁵⁷ 230 F à 250 F.
- ⁵⁸ *Recueil des actes administratifs*, op. cit. : logement 1,25 F, nourriture 10 F pour les hommes et 7,50 F pour les femmes.
- ⁵⁹ Rencontre Mme Vinas, 23 juin 1993, Mme Moix, 14 juin 1991. Mme Moix est la nièce de Josep Moix I Regas, membre du P.S.U.C., ministre du Travail en août 1938 dans le gouvernement Negrín. Il fut également membre du S.E.R.E..
- ⁶⁰ R. DUROUX, R. THIERCELIN, op. cit., p. 440. Rencontre Teresa R., 21 mai 1992.
- ⁶¹ Mmes P. et R.D..
- ⁶² P.V. des délibérations du Conseil d'arrondissement du Loiret, 4 juin 1938, p. 37.
- ⁶³ Pour avoir dû aider des personnes ayant exercé une activité antérieurement à 1940 à reconstituer leur carrière pour faire valoir leurs droits à la retraite, nous connaissons ce type de problème. Quant aux employées de maison, combien avant les conventions collectives avaient un bulletin de salaire et combien d'employeurs étaient en règle au regard des assurances sociales ?
- ⁶⁴ Annexe 18
- ⁶⁵ *Le Patriote de Châteaudun*, 22 octobre 1939
- ⁶⁶ Les Assurances sociales ne doivent rien aux accords de Matignon. M. LIVIAN, op. cit., p. 119, la loi sur les assurances sociales, du 5 avril 1928, a été remaniée par les décrets-lois d'octobre 1935. C'est à tort que l'on attribue au Gal de Gaulle la paternité de cette loi ; toutefois c'est en 1946, que la loi du 22 août "loi portant généralisation des assurances sociales" étend à l'ensemble de la population le bénéfice de la "Sécurité Sociale". M.-A. CAZARD, *Les Travailleurs espagnols en France*, Paris, Institut des Hautes études internationales, s.d., 1964, pp. 52-60 ; l'auteur signale néanmoins que ces accords ne furent pas suivis d'effets pratiques.
- ⁶⁷ *Le Journal d'Issoudun*, 9 août 1936 : tous les salariés ayant un salaire inférieur à 25 000 F sont désormais assujettis aux Assurances sociales.
- ⁶⁸ J.-CH. ASSELAIN, *Histoire économique de la France*, Paris, Seuil, 1984, vol. 2, p. 63.
- ⁶⁹ A. SAUVY, op. cit., p. 320.

⁷⁰ Les enfants nés en France de parents étrangers sont ainsi Français à leur majorité sauf s'ils déclinent cette nationalité. Sur la loi de 1889 voir G. NOIRIEL, *op. cit.*, p. 83.

⁷¹ Le prix moyen de la viande passe de 10 F le kg, sans os, en septembre 1939 à 15 F, avec en février 1940 ; le kg de pommes de terre de 0,45 F à 0,75 F, le lait de 1,40 F à 1,90 F le litre.

⁷² Nous n'avons trouvé de références à leur présence dans les départements que dans les archives du Cher et celles du Loir-et-Cher ; nous ne possédons aucune donnée pour celles basées dans l'Eure-et-Loir et dans l'Indre, ainsi que pour les cinq compagnies agricoles du Loiret arrivées dès l'automne 1939. Ceci pourrait faire l'objet d'une recherche ultérieure dans les archives du Service Historique des Armées de terre (S.H.A.T.), peu désireux toutefois de communiquer certains documents ; consultation au S.H.A.T. janvier 1990.

⁷³ Certains étaient basés à Fondmorigny et Lazennay, communes où ils sont convoqués par la Commission de révision en mai 1940.

⁷⁴ Le capitaine Ferru au préfet, 12 mai 1940. Il attend depuis 2 mois les 4 700 timbres réclamés pour 2 350 réfugiés. J. GARCIA SANCHEZ, *op. cit.*, p. 285, rapporte que peu à peu ils reçurent des cartes spéciales comportant le sigle F. M. (Franchise Militaire). Mais le courrier fut censuré au départ.

⁷⁵ E. PONS PRADES, *Republicanos españoles en la 2ª guerra mundial*, Barcelona, Planeta, 1975, p. 60. "Nous nous risquâmes à organiser une grève de la faim que tous les réfugiés espagnols appuyèrent".

⁷⁶ *Plages d'exil*, *op. cit.*, pp. 18, 109 et S. SALAÜN, "Education et culture", pp. 117-124.

⁷⁷ E. PONS PRADES, *op. cit.*, p. 60.

⁷⁸ A. SORIANO, *op. cit.*, p. 141. A. MIRO, *op. cit.*, p. 175.

⁷⁹ G. DREYFUS ARMAND, *L'Emigration politique espagnole en France au travers de sa presse, 1939-1975*, 2 vol., 780 p., Thèse présentée pour le Doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, mention Histoire, s/dir de P. Milza, 1994., p. 36.

⁸⁰ Liasses d'archives : A.F.P.C.E.. A.F.P.I., AH 65-1, 65-2. A.G.A., CAJA 11314, EXP. 852. A.M.A.E.-N., MADRID 372 FONDS C, 573. A.M.O. 14922. A.D.CH., 4 M 323, 25 M 251, 256, 258, 261, Z 1449, 1450, 1453, M 7272, 7289. A.D.EEL., 4 M NON COTÉ, 4 M 256, 259, 261, 262, 267. A.D.I., M 2708. A.D.LECH., 4 M 285, 293, 294, 295, 302, 304, 305, 306, 307, 309, 312, 313, 314, 316, 317. A.D.L., 5 M 294, 295, 296, 297, 298, 299, 302, 303, 305, 306, 307, 308, 309, 322, 323, 5 M 223¹, 1 R 33, 25847.

LES AUTORITES CIVILES ET MILITAIRES

Pour évaluer les problèmes auxquels tous les acteurs furent confrontés il nous aurait fallu trouver les copies des messages téléphonés précédant ou non les instructions écrites, celles des télégrammes émanant des cabinets ministériels et des préfets ainsi que celles des ordres transmis de vive voix par les délégués préfectoraux. En leur absence nous ne pouvons ni évaluer si les instructions écrites furent conformes aux messages téléphonés ? Mais lors même cela eut été, elles n'auraient rendu compte que d'une partie des problèmes.

L'arrivée du Front populaire n'imprima aucune orientation particulière au corps préfectoral des cinq départements. De 1936 à 1939, tous les préfets furent de tendance radicale ou modérée. Presque tous durent leurs nominations à C. Chautemps et à A. Sarraut dont il est dit qu'il nommait "des fonctionnaires qui lui étaient dévoués"¹.

Lorsqu'éclata la guerre civile espagnole les préfets en poste dans les départements étaient respectivement MM. Moulouquet (Cher), Caillet (Eure-et-Loir), Georges (Indre), Larroque (Loir-et-Cher) et Billecart (Loiret). R. Salengro opéra un mouvement préfectoral qui amena dans le Cher en septembre 1936 le préfet "très radical"². M. Taviani. Avant cette nomination, M. Taviani était à Perpignan depuis juillet 1932. A ce poste, en raison des services rendus aux Espagnols résidant dans ce département des Pyrénées-Orientales, il avait reçu du gouvernement espagnol présidé par le radical Lerro, la croix d'"officier de l'ordre de la République", "mesure qui serait profitable aux très nombreux Espagnols en résidence dans les Pyrénées-Orientales".

Dans le Loiret, J. Scamaroni, dont la carrière avait débuté en 1914 au secrétariat particulier de C. Chautemps (alors ministre de la Marine) et qui avait dû sa première nomination à A. Tardieu en 1929, remplaça, le 26 décembre 1936, R. Billecart "relativement rouge"³.

Une seule nomination modifia le corps préfectoral en 1937. Nommé par M. Dormoy, M. Heumann, qui avait fait ses débuts dans le cabinet P. Flandin, succéda à P. Caillet à Chartres en janvier.

En 1938, le 24 mars, nommé par A. Sarraut, M. Lemoine, ami de Ch. Pomaret et "peut-être de P. Laval"⁴, succéda à Orléans à J. Scamaroni décédé le 1^{er} février. M. Grimal fut promu préfet de l'Indre également par A. Sarraut. Cette même année, le préfet M. Viellecazes, nommé par M. Dormoy fut installé le 1^{er} juin à Blois en remplacement de B. Larroque.

Tous ces hommes conservèrent leur poste jusqu'en juin 1940, sauf M. Heumann, malade et qui demanda sa retraite. A. Sarraut nomma alors J. Moulin à Chartres. En poste à Rodez (20 avril 1938- 22 janvier 1939), l'ex-chef du cabinet civil du ministre de l'Air P. Cot, dut sa mutation à l'influence du maire de Dreux Maurice Viollette⁵, ami de P. Cot ; J. Moulin arriva à Chartres le 21 février 1939, soit après l'arrivée des convois de réfugiés.

10. 1. LE CORPS PREFECTORAL - DES POUVOIRS DELEGUES

Les grandes lignes de la politique d'accueil furent élaborées dans les cabinets ministériels. L'administration préfectorale eut néanmoins la responsabilité directe du fonctionnement des centres. Mais dans un climat de crise économique et de tensions internationales, elle dut suivre ces directives parisiennes et ménager les sensibilités locales.

10. 1. 1. Les préfets

Les préfets eurent à appliquer la politique tracée par le gouvernement et la responsabilité directe de l'accueil et de l'hébergement. Par délégation de leur ministre de tutelle, ils eurent toute latitude dans l'organisation de l'accueil et de l'hébergement. L'absence d'autonomie financière et l'impératif du maintien de l'ordre, thèmes récurrents dans les instructions ministérielles, interférèrent néanmoins dans leur gestion. Mais ces grands commis de l'Etat transmirent les consignes aux élus locaux responsables des centres et chargèrent également des mandants de répercuter les consignes préfectorales.

Les rapports

Dans l'ensemble ils transmirent à leur ministre des indications rassurantes, propres à les satisfaire : "discipline stricte", "aucun incident", "discipline généralement acceptée", "nourriture partout confortable", "surveillance constante par les services d'hygiène", "générosité des populations", "tous les efforts ont été tentés pour inciter au rapatriement".

Leurs rapports se présentent ainsi comme ceux de bons administrateurs ; mais le fait de s'enquérir en 1937 auprès de leurs homologues des autres départements des modalités d'hébergement et d'assistance financière dénote l'absence d'une véritable politique gouvernementale en matière d'accueil et d'hébergement. S'ils apparaissent comme les fidèles exécutants des volontés ministérielles, les annotations en marge des directives ou des rapports marquent néanmoins leurs réserves à l'égard de mesures qui ne sont pas toujours empreintes de réalisme mais auxquelles ils étaient tenus de se conformer.

Tant en 1937 qu'en 1939, ils furent prévenus à la dernière extrémité de l'arrivée des convois dont ils ne purent prévoir l'importance numérique. Mais si en 1936 et 1937 ils purent diriger sur d'autres départements quelques groupes arrivés sans avertissement préalable et que les ressources locales ne permettaient pas d'héberger, cela leur fut impossible en 1939 ; presque tous les préfets de l'hexagone furent placés dans la même situation.

Confrontés aux réalités locales ils ne voulurent être tenus pour responsables ni des désordres à l'arrivée, ni de l'indigence des structures d'hébergement. En 1939, trente-six heures séparèrent l'arrivée d'un télégramme ministériel de l'arrivée du premier convoi. Mais ce message invitant les préfets à "engager toutes dépenses reconnues indispensables", ne fut accompagné d'aucune précision quant au nombre de réfugiés ni sur le montant des crédits.

Prévenant toute observation, le préfet du Cher justifia l'inconfort et le manque d'hygiène des locaux par l'improvisation qui présida à l'installation. Celui du Loir-et-Cher, plus diplomate, attribua l'absence d'hygiène aux "pratiques" et aux "privations endurées par la population évacuée". Pourtant, par manque de locaux dans les communes rurales il dut opérer des regroupements dans des bâtiments inadaptés : écuries et communs du château de Chaumont par exemple. Or toute concentration de population amène "fatalement des conflits" (sic) et provoque des incidents. Ils ne voulurent pas être tenus pour responsables des dégradations causées à des locaux. Le préfet de Blois minimisa ainsi les "quelques petites déprédations" commises à la chapelle du centre d'hébergement de Lamotte-Beuvron et signala les "nombreux travaux d'entretien". Son homologue de Bourges fit valoir que l'occupation de l'abbaye de Noirlac, fut décidée "sous la pression d'inéluctables nécessités" (sic).

La sollicitude

Il est un facteur humain difficilement décelable au travers des consignes préfectorales : la sollicitude. Certes tous les préfets assistèrent aux arrivées des convois et ceux du Cher et de l'Indre se rendirent dans les centres. Il apparaît cependant que ces déplacements officiels, accompagnés des "préfètes" (sic), largement commentés par la presse, furent davantage destinés à faire valoir aux yeux des populations locales et même nationales, les efforts réalisés, plutôt qu'à témoigner d'une

attention particulière à l'égard de réfugiés presque toujours oubliés par les photographes de presse. Crainte de choquer les populations par l'aspect misérable des femmes et des enfants "gommeux" et "gâleux", "sales par la force" et qui, pauvrement vêtus "ont froid, toussent"⁶ ? Volonté de ne pas afficher une carence des pouvoirs publics avarés des deniers de l'Etat ? L'iconographie de la presse du Cher en février 1939 montre en tout cas que quand sourires il y a sur les lèvres des réfugiés adultes, ils ne sont que de circonstance. La tristesse de leur regard contraste étonnamment avec celui des officiels.

Dénoncer la "répugnance regrettable" (sic) aux travaux de la terre des réfugiés d'Eure-et-Loir ou prendre des sanctions contre ceux voulant aller à la recherche d'un emploi dans l'industrie", insister sur "l'inaptitude au travail" (sic), n'apparaissent pas comme une marque de bienveillance à leur égard. La situation des femmes de X, victimes de la "conduite répréhensible" du maire de la commune – suppression de tout chauffage en janvier 1940, refus d'appeler un médecin, femmes et enfants réduits à la portion congrue –, n'amène aucune intervention du préfet. Malgré plusieurs rapports du sous-préfet et du commissaire de police, sa conduite ne valut à ce magistrat aucun blâme.

Sollicitude, commisération, se vérifient néanmoins dans quelques instructions du préfet du Loiret, et peut-être est-ce en raison de l'attention qu'il portait à ces réfugiés que l'un d'entre-eux s'adressa au préfet de Blois pour que fût rapportée une menace de renvoi.

Des pressions locales ?

Excepté dans le Cher, on décèle parmi les documents d'archives des pressions locales en faveur ou à la défaveur des réfugiés. Elle s'exercèrent pour prévenir en 1937 le rapatriement de "déserteurs" (sic). En octobre 1937, lorsque conformément aux instructions ministérielles vingt-deux hommes devaient regagner l'Espagne sous peine d'être frappés d'un arrêté d'expulsion, le député-maire radical de Beaune-la-Rolande intervint pour que soit rapportée la mesure à l'égard de cinq "gradés de l'armée de Valence", dont le patronyme ne laisse aucun doute sur leur origine basque. Interventions ponctuelles également que celles du député républicain-socialiste de l'Eure-et-Loir M. Triballet, de M. Viollette, de M. Sarrue, architecte à Dreux ; toutes furent décisives dans la délivrance d'autorisations de venues dans le département, rarement motivées par des regroupements familiaux, pour ce qui concerne celles accordées à des hommes des camps du Midi.

Le député-maire de Gien ainsi que le maire, directeur de la faïencerie de Briare, furent des personnages influents dans le giennois. En 1937, alors qu'il dirigea d'office des réfugiés sur d'autres communes, le préfet, plus déférent à l'égard de ces deux notables attendit leur assentiment et en 1937, aucun Espagnol ne fut hébergé ni à Gien, ni à Briare.

Il est des pressions que l'on soupçonne sans toutefois pouvoir en fournir la preuve ; il nous aurait fallu effectuer une recherche approfondie sur la politique locale afin de mesurer l'importance des rapports entre les préfets et les élus locaux. Ainsi qu'elles furent celles du député de l'Indre F. Chasseigne, de J. Zay et de l'ex-ministre de l'Intérieur E. Frot dans le Loiret, ainsi que celles des présidents des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissement, à majorité radicale comme les préfets ?

Le préfet du Loir-et-Cher rendit compte des dépenses d'hébergement au Conseil général bien que les finances du département n'aient été affectées en aucune manière par l'assistance aux réfugiés. Les vœux de rapatriements émis au cours d'une assemblée départementale étaient-ils le reflet de prises de position publique ? Présents à la séance du 24 avril 1939 du Conseil général du Loiret, MM. Dézarnaulds et Zay, n'émirent aucune objection lorsque fut réclamé le rapatriement des réfugiés, "rapatriés à très bref délai et que le rapatriement ne soit pas limité aux volontaires, très rares"⁷ (sic). Il n'est pas facile de concilier des principes affichés au nom d'une idéologie et la politique locale. Le député radical Jean Zay, à la demande du secrétaire de la Bourse du Travail était intervenu en effet un mois auparavant auprès d'A. Sarraut pour prévenir les refoulements.

Nous n'avons pu mesurer celle des députés et sénateurs de toutes tendances attentifs aux voix de leurs électeurs, ni l'importance de celle de membres des cabinets ministériels ?

Tenus de se conformer aux instructions de leur ministre de tutelle, les préfets durent se plier à des décisions prises par eux en contradiction avec leur politique. C. Chautemps opposé à la venue à Paris de deux réfugiés munis de ressources, intervint auprès du préfet pour donner satisfaction à la comtesse de M. "garante" de la conduite et de la subsistance d'un homme hébergé et assisté dans le Loiret. A. Sarraut intervint également à plusieurs reprises auprès du préfet du Cher pour faciliter des regroupements familiaux.

Ils ne décidèrent cependant pas seuls de l'organisation matérielle des centres. Comment l'auraient-ils pu d'ailleurs ? Tous les problèmes se présentèrent à la fois et durent être résolus rapidement : accueil, hébergement, intendance, organisation et surveillance médicale. Notes et annotations font intervenir plusieurs personnages. Mais rien n'indique leur fonction au sein de l'administration préfectorale ni quelles furent leurs compétences.

Les préfets confièrent aux sous-préfets, aux maires ainsi qu'aux régisseurs l'organisation, la gestion et la surveillance des centres grands ou petits. Tous ne furent cependant que les exécutants des volontés de leur supérieur hiérarchique qui leur transmettait, "pour information", avec parfois un retard d'un mois, copie des instructions ministérielles.

10. 1. 2. Les sous-préfets

Les sous-préfets de Châteaudun et de Saint-Amand-Montrond, en contact permanent avec les populations des centres, notamment en 1939, plus que les préfets furent confrontés à un quotidien souvent difficile à gérer. On note au fil des rapports adressés au préfet que la compassion des premiers jours s'émousse sauf lorsque sa gestion du centre de Noirlac risque d'être mise en cause après la dénonciation de "déprédations".

Parmi les griefs formulés, sans jamais avoir vu les réfugiées au travail, il dénonce leur hostilité, leur paresse la malpropreté et l'indolence, défauts qu'il impute au caractère des femmes espagnoles. Il n'est pas plus indulgent à l'égard des hommes démunis de pièce d'état civil et sur lesquels il "ne possède aucun renseignement sérieux" (sic). Niant l'incidence de la loi espagnole des "Responsabilités politiques" et les risques encourus par certains réfugiés à leur retour en Espagne, il impute au gouvernement E. Daladier et au préfet des Pyrénées-Orientales, la lenteur des rapatriements.

Le sous-préfet de Châteaudun partage avec son homologue du Cher les préjugés à l'encontre des femmes espagnoles : "caractère à la fois rebelle et indolent de la race ibérique" (sic).

Ces images négatives des Espagnols ne peuvent en aucun cas être mises au compte de racisme ou de xénophobie. Celles des Espagnols, caractérisés par une sobriété des besoins, celles de la femme, indolente, plongent leur racine dans des représentations construites en grande partie dans la première moitié du XIX^e siècle et véhiculées en particulier par la littérature. Partant de certitudes, de présupposés, dans une période de tension, l'accent ne pouvait qu'être mis sur des traits négatifs.

Indolence ? Qui se souciait à l'époque du traumatisme du au déracinement dont le repli sur soi est l'une des manifestations ?

En dépit des bonnes intentions réciproques les heurts ne pouvaient être que inévitables. Marginalisés de par la volonté des pouvoirs publics dont les sous-préfets étaient les représentants, les réfugiés devaient vivre dans des conditions de surpopulation, de promiscuité, qui ne pouvaient qu'entraîner des tensions croissantes.

Tout concourait au développement d'un état d'irritabilité chez les réfugiés et d'exaspération chez les sous-préfets. Les rapports de ceux de Saint-Amand-Montrond et de Châteaudun, comme ceux des préfets au ministre d'ailleurs, sont ceux de bons administrateurs : répression des incidents, surveillance de la propagande, surveillance sanitaire, gestion rigoureuse, excellente santé physique des réfugiés, même à Châteaudun, centre jugé cependant peu conforme aux exigences de l'hygiène

et de la salubrité par la *Centrale Sanitaire Internationale*. Aucun ne veut assumer la responsabilité de désordres dus aux conditions d'hébergement imposées par nécessité, ni de sanctions telles que des rapatriements d'office. Le sous-préfet du Cher signale les perturbateurs au préfet et donne l'impression de s'exprimer au nom de la population de l'arrondissement pour justifier des rapatriements. Celui de Châteaudun ne veut en aucun cas être mis en cause pour le faible nombre de candidats au rapatriement imputé à des pressions, sous l'effet "sans doute de propagandes diverses et indiscernables" (sic), que son excellente connaissance des milieux casteldunois aurait dû lui permettre cependant de "discerner". Attentif pourtant aux plaintes des réfugiés, c'est à lui que furent adressées les suppliques des femmes de X⁸ ; c'est lui qui demanda au préfet que des sanctions fussent prises contre le maire, allant même jusqu'à formuler une suspension.

A Montargis, Dreux, comme à Issoudun et au Blanc, les sous-préfets sont inexistantes. A Dreux, il apparaît peu dans les documents que nous avons pu consulter. Rapports impersonnels, ni empreints d'aménité ni de sympathie, ils ne sont que simples constatations d'un état de fait.

Son homologue de Montargis, "homme de gauche", s'il déplora l'accueil peu chaleureux des réfugiés par le maire de C., se refusa à assumer une responsabilité qui cependant lui incombait par délégation. Ainsi mit-il en cause "l'égoïsme paysan" et la politique gouvernementale qui, à des "centres d'hébergement bien outillés où les réfugiés trouvent à l'arrivée une habitation convenable et tous les secours dont ils peuvent avoir besoin", préféra la dispersion dans les communes. Mémoire courte d'un "homme de gauche" qui semblait oublier qu'il n'y eut pas rupture entre le premier gouvernement L. Blum et le premier gouvernement du Front populaire de C. Chautemps, que le ministre de tutelle M. Dormoy resta en place et qu'aucun changement de politique n'intervint pour ce qui concerne les Espagnols.

Les documents d'archives sont trop lacunaires pour que l'on puisse imputer l'absence de rapports ou de notes à l'inexistence des sous-préfets de l'Indre. Il n'est toutefois pas exclu que des influences locales en furent la cause. Après la décision prise par le conseil général de restreindre l'introduction de main-d'œuvre étrangère, le sous-préfet du Blanc apparaît n'avoir entrepris d'autre démarche que celle d'informer les populations dans la presse modérée du département que les réfugiés étaient autorisés à travailler⁹.

Son homologue de La Châtre, que le dénuement des réfugiés ne laissa pas indifférent lança un appel à la générosité¹⁰, et marque de sollicitude, il assista au baptême de deux enfants.

En août 1939, lorsque s'intensifia la politique de rapatriements, il n'exerça aucune pression pour accélérer le départ de femmes et d'enfants qui attendaient que leurs époux et pères, encore dans les camps du Midi, leur dictent leur conduite. Il ne voulut toutefois, ni être suspecté de laxisme ni être tenu pour responsable du faible nombre de rapatriements.

Les rapports du sous-préfet de Vendôme sont ceux d'un bon gestionnaire et conformes à ce qu'attend le préfet qui lui délègue, en 1937 et 1939, la surveillance des centres de son arrondissement : "état sanitaire excellent [...] tous les réfugiés interrogés sont satisfaits de la nourriture". Responsable de la sécurité et du maintien de l'ordre, il approuva entièrement la vigilance étroite des gendarmes qui privèrent du bal public les femmes de Mondoubleau.

10. 2. LES MAIRES

Nous avons vu précédemment le peu d'enthousiasme de la plupart des maires à recevoir des réfugiés. Mais peut-on les blâmer ?

Pour eux, comme pour leurs administrés, l'Espagne était loin et beaucoup ne connaissaient des événements et des Espagnols que ce que leur rapportait une presse parfois peu amène.

Malgré le ton de commisération employé par le préfet du Cher ou par celui du Loiret qui firent appel à leur sens civique, c'est le plus souvent contre leur gré qu'ils durent recevoir des

réfugiés. Il leur fallut pour cela trouver des locaux sans user de leur droit de réquisition, les équiper avec des moyens réduits, puiser parfois dans les caisses du Bureau de bienfaisance pour pallier la modicité des allocations de subsistance attribuées par le gouvernement.

Simple exécutants des directives ministérielles par préfet et sous-préfet interposés, non rémunérés, contrairement aux directeurs des centres, ils furent soumis dans le Loir-et-Cher ainsi que dans le Loiret au contrôle d'un mandant du préfet.

Agriculteurs pour la plupart, malgré leurs occupations, ils durent veiller quotidiennement au bon fonctionnement des centres, assurer l'intendance, se chargeant parfois eux-mêmes de la préparation des repas. Ils durent également être attentifs à l'observation des consignes de sécurité, ainsi qu'à la bonne cohabitation de leurs hôtes entre eux et avec les administrés.

Les procès-verbaux des conseils municipaux pourraient laisser entendre que les réfugiés ne furent pas un objet de discussions. Ils ne figurent que très rarement à l'ordre du jour.

Pourtant dans les documents d'archives, dans ceux du Loir-et-Cher en particulier, se trouvent de nombreuses lettres de protestations de maires faisant état des réclamations d'administrés, également de lettres de ces derniers supportant mal la présence des réfugiés¹¹.

Mais de quel poids pesaient les observations d'un maire face à l'autorité préfectorale ? Peut-être fallut-il la décision collégiale prise par le conseil municipal pour que la commune de Châtillon (Cher) ne figura plus au nombre des communes d'hébergement.

Peu de rapports témoignent en 1939 d'une hostilité déclarée. Mais la compassion des premiers jours céda le pas à de l'exaspération. Terminée la guerre civile, on admit difficilement que ces réfugiés fussent encore à la charge de la collectivité. Quelques élus mirent en avant l'hostilité de leurs administrés pour demander à être déchargés des réfugiés. Les détériorations causées dans des locaux, les conduites jugées répréhensibles au regard d'une certaine conception de la morale néanmoins ne furent prétexte à demander des mutations que pour une minorité.

A Orléans, malgré la créance encore impayée pour l'hébergement des Espagnols après les mouvements révolutionnaires de Catalogne et des Asturies en 1934, Cl. Lewy¹² organisa en accord avec le préfet, accueil et hébergement des premiers réfugiés en 1936. Il sollicita l'aide de toutes les bonnes volontés et lança une souscription. En 1939, il mit à la disposition du préfet la Salle des Fêtes de la ville et ouvrit un crédit de 5 000 F destiné à faire face à quelques dépenses (achat de lingerie, objets de toilette).

A Montargis, ni sympathie ni antipathie ; là devaient régner ordre et discipline ; l'agressivité de quelques réfugiés refusant de retourner en Espagne et troublant "la bonne harmonie", firent l'objet d'un rapport au préfet, à moins que cela ne fût une initiative de l'épouse du maire dont nous avons trouvé une lettre (en-tête de la mairie) adressée au préfet. La présence des réfugiés, le règlement auxquels ils furent soumis, exaspérèrent les antagonismes politiques au sein des villages. Le maire de Fréteval se plaignit ainsi de la propagande communiste, celui de Pontlevoy de celle des militants S.F.I.O., la presse socialiste déplora le prosélytisme de quelques catholiques de Janville¹³. Querelles de clocher, sans gravité mais dont des élus prirent prétexte pour demander à être déchargés de cette gestion.

Cependant, quelles qu'aient pu être les réticences initiales, les griefs à l'encontre de groupes de femmes et d'enfants jugés rebelles à toute discipline, à une exception près, ils s'acquittèrent de leur tâche avec humanité.

10. 3. LES DIRECTEURS DES CENTRES

Nommés par les préfets en tant que "régisseurs", les directeurs de centres, à l'instar des maires, furent tenus de se conformer aux directives ministérielles répercutées par les préfets ainsi qu'aux directives de ces derniers transmises par les délégués préfectoraux. Furent-ils volontaires et en ce cas quelles furent leurs motivations ? Affinités idéologiques avec les républicains espagnols ? Avec le gouvernement en place ? Avec un homme politique du département ? En fonction de quels critères furent-ils nommés ? Quelles influences s'exercèrent sur les préfets pour ces nomination ?

Nous trouvons parmi eux un membre des Jeunesses Laiques et Républicaines d'Orléans et un instituteur en retraite. Des contacts avec des groupes de jeunes ou d'enfants ne prédisposent pas forcément à gérer des centres rassemblant des centaines de femmes et d'enfants, condamnés à une quarantaine souvent prolongée dont ils ne comprenaient pas la nécessité. Les mêmes méthodes d'encadrement et de discipline qu'à une classe d'enfants ou d'adolescents pouvaient-elles leur être appliquées ?

A une autre échelle que les maires ils eurent à gérer un quotidien, travail pour lequel aucun n'était préparé. Certains se défirent rapidement de cette fonction. Trop de responsabilités ? Incompréhension entre les réfugiés et ces représentants des pouvoirs publics, en fait simples exécutants, ignorant tout des usages, des coutumes et de la langue des Espagnols ?

Dans leurs rapports, tous se plainquirent de leur impossibilité à obtenir un minimum de discipline chez des femmes parmi lesquelles ne régnait pas toujours une entente parfaite et chez lesquelles enfermement, promiscuité, ennui, avivaient les rancœurs, les jalousies.

Tous déplorèrent ce qu'ils estimèrent être un manque d'attention des mères à l'égard de leurs enfants turbulents et bruyants ; la robinetterie et les sanitaires du centre de Beaugency résistèrent difficilement à de jeunes apprentis plombiers.

La bonne volonté, le dévouement ne suffisent pas pour gérer le budget d'une collectivité et parmi les problèmes de discipline certains furent provoqués non par un règlement par trop rigide mais par la frugalité de la nourriture.

Firent-ils toujours preuve de compréhension et d'humanité ? "No se portaba mal con nosotros" rapporte Mme X¹⁴, mais d'autres témoins hébergés à la Verrerie d'Orléans ne conservent pas le meilleur des souvenirs du gestionnaire de ce centre qui les rudoya parfois ; le règlement pesait aux adolescentes qui essuyèrent quelques coups de canne. Les membres de la *Commission d'Aide aux Enfants Réfugiés*, bien que fréquemment sollicités pour venir en aide aux réfugiés, n'émirent aucun jugement défavorable sur le gestionnaire de ce centre ni sur celui de Bois-Brûlé. Mais une chose est de ne venir que épisodiquement chargé de dons, autre chose le fait de vivre dans ces centres.

Les Espagnols promus par le préfet du Loir-et-Cher responsables du centre de Lamotte-Beuvron ou des cantonnements, veillèrent scrupuleusement au respect des consignes. Toute agitation, tout "scandale" ou "insulte au chef de pavillon" (sic) fut rapporté scrupuleusement au préfet par Carlos A.. Pour cet ex-combattant de la guerre civile, au cours de laquelle il avait dû être amputé d'une jambe, une attitude agressive à son égard justifiait "un rapatriement d'office" (sic) des coupables.

L'absence de rapports, de récriminations, de doléances signifie-t-elle que la vie fut idyllique dans certains centres ? Dans le Cher, deux furent gérés par les municipalités de Sancerre et de La Guerche, les autres par les responsables des centres de vacances qui avaient mis les locaux à la disposition des préfets. Les réfugiés dirigés sur ces centres ne furent pas choisis en fonction de critères de moralité, de discipline, de "savoir-vivre" (sic). Les enfants ne furent ni plus ni moins turbulents et comme dans les autres centres s'exercèrent sur la robinetterie, les huisseries et mirent à mal la literie.

Femmes et enfants de La Guerche et de Sancerre ne bénéficièrent pas, comme dans les centres de vacances, de conditions d'hébergement nettement supérieures. Mais, peut-être parce que moins nombreux qu'à Châteaufort, Noirlac ou à Orléans, ne furent-ils pas soumis aux mêmes règles de discipline et supportèrent-ils mieux la promiscuité ?

Le *Petit Robert* donne de l'étymologie grecque du mot "sympathie" : "participation à la souffrance des autres". Les responsables de ces centres et les populations locales furent-ils alors plus attentifs à la détresse des réfugiés ?

10. 4. LES DELEGUES PREFECTORAUX

Mandants des préfets, les délégués préfectoraux intervinrent dans la surveillance des centres du Loir-et-Cher et du Loiret.

Dans le Loir-et-Cher, le préfet confia aux membres du comité d'accueil créé à Blois sous son égide, le soin de veiller à la bonne gestion et à la bonne marche des centres. Mais cette surveillance et ces contrôles furent mal acceptés par les maires qui signalèrent au préfet les mouvements revendicatifs manifestés après le passage des délégués.

Dans le Loiret, en revanche, il n'apparaît pas que leurs visites des centres aient suscité de réclamations. Mais ces mandants, contrairement aux bénévoles des comités d'accueil, furent choisis parmi le personnel de la préfecture et nommés par un arrêté du préfet. Porte-parole de l'administration préfectorale il leur était difficile de ne pas se montrer en accord avec les décisions prises par les pouvoirs publics et ils ne pouvaient que veiller au respect des consignes. Le gestionnaire de la Verrerie confronté à des problèmes, – placements difficiles, salaires interdisant les regroupements –, se vit rappeler que "monsieur le préfet désire que l'application de ses dispositions soient hâtées et qu'elles se traduisent par la suppression totale du centre". Aucun document ne permet néanmoins d'apprécier de quelle manière il fut entrepris de déférer aux "désirs" (sic) du préfet ; seule l'invasion allemande mit définitivement un terme à l'existence du centre de la Verrerie et à l'assistance aux réfugiés.

10. 5. L'AUTORITE MILITAIRE

Depuis août 1936 il est dit que la coopération de l'Autorité militaire est acquise aux préfets des départements d'hébergement.

10. 5. 1. Les commandants de Régions

Dès 1937, les services de santé furent sollicités. Deux médecins de l'hôpital mixte de Chartres en 1937, ainsi que ceux de la place de Blois en 1939, apportèrent leur concours lors des visites systématiques de dépistage à l'arrivée des convois.

Le commandant de la Place de Blois ainsi que celui de Chartres mirent des interprètes à la disposition des préfets lors de l'arrivée des convois. Expression d'un préjugé ? Hostilité ? Ces réfugiés, pour le commandant de la place de Chartres, représentaient un danger pour la santé morale des jeunes recrues et si des "corvées encadrées" furent mises à la disposition du préfet de Chartres pour le premier établissement de fournitures, en aucun cas il ne devait y avoir de relations avec les réfugiés.

Quant aux fournitures, l'Intendance ne se signale pas par des largesses¹⁵. Conformément à une circulaire du ministre de la Santé, du 6 février 1939, le médecin hygiéniste du Cher demanda en vain du matériel ; il n'obtint qu'une petite étuve. Nous n'avons pas retrouvé la copie d'un "message téléphoné" fixant le concours de l'Armée au préfet du Cher ; mais l'amertume du médecin du Cher met en évidence l'absence d'entente entre les deux pouvoirs, civil et militaire :

En cas de conflit extérieur nous aurions les plus grosses difficultés à assurer l'organisation des soins à toute la population civile du département à laquelle s'ajouteraient un nombre considérable de réfugiés. Puisqu'il est certain que l'Autorité militaire ne pourrait à ce moment là non seulement nous venir en aide, mais encore qu'elle nous prendrait même l'indispensable, il serait bon d'attirer l'attention de monsieur le ministre de la santé publique sur une telle situation.

Dans ce département les rapports entre civils et militaires furent tendus. Problème d'hommes ? Peut-être. Il apparaît que sans avoir été d'une très grande générosité, le commandant de la 4^e R.M. (Chartres), fut plus coopératif que ses homologues de Bourges, Blois et Orléans.

Cela étant, dans tous les départements nous n'avons trouvé que des documents faisant état des griefs des préfets. Le concours de l'Armée leur était acquis si l'on se réfère aux circulaires du

ministre ,de l'Intérieur, mais dans quelle mesure ? Mais quel concours ? Aucune circulaire ministérielle ne le précise. Matériel ? Hommes ? Corvées ? Car, pour ce qui concerne des locaux, elle ne possédait, si l'on se rapporte aux inventaires des bâtiments, que des ruines ou des baraquements croulants.

La situation internationale se dégradait ; l'Autorité militaire veillait sur les stocks de l'Intendance et les commandants des 4^e et 5^e Régions Militaires (R.M.), dont dépendaient les cinq départements, furent très avares de leur matériel. Avec beaucoup de réticence ils louèrent un matériel dont les préfets eurent à acquitter les réparations et la valeur marchande dans les cas de non restitution.

En 1936, celui du Loiret ne se vit offrir à l'approche de l'hiver que "60 couvertures hors service" (sic), 20 sacs et "10 toiles, à titre de prêt onéreux, avec engagement de payer les sommes représentant la réparation et la valeur des pertes" (sic).

En 1937, "l'effort maximum" consenti pour l'aide aux réfugiés eut pour conséquences "d'épuiser entièrement les disponibilités en matériel de couchage" (sic)¹⁶. Les services de l'Intendance louèrent néanmoins au préfet du Loiret :

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| - 110 lits en fer | - 210 enveloppes de pailles |
| - 110 grandes couvertures | - 600 sacs de couchage |
| - 150 petites couvertures | - 150 traversins |

Devant ce qu'il considéra comme un manque de coopération, le préfet s'adressa, mais en vain à E. Daladier alors ministre de la Guerre. L'Autorité militaire de la 4^e R.M., dont dépendait l'Eure-et-Loir, se montra plus disposée à coopérer, du moins dans les limites de ses possibilités, lesquelles comme celles de la 5^e R.M. étaient réduites. En tout cas les dépenses "ser(aient) toutes chiffrées par l'Autorité Militaire, sans entente préalable avec l'Autorité civile" (sic).

La situation ne fut pas meilleure en 1938 et 1939, d'ailleurs pourquoi aurait-elle évolué favorablement alors que les coups de force de Hitler ébranlaient la paix. Tous les préfets durent acheter en 1939 la presque totalité du matériel de couchage, couvertures et lits, l'Armée n'ayant pu se séparer de ses "couchettes allemandes", et aucun prêt quel qu'il fut ne put être consenti au préfet d'Eure-et-Loir.

10. 5. 2. Les gendarmes

Présents à l'arrivée de tous les convois, chargés du recensement des locaux dans le Loir-et-Cher et dans le Cher, présents dans les centres, les gendarmes, sans faire l'objet de rapports particuliers au niveau préfectoral, furent souvent sollicités.

Triple dépendance que celle de la gendarmerie¹⁷ ; en tant que "armée de l'intérieur" elle dépendait du ministre de l'Intérieur. Les préfets, en particulier celui du Loir-et-Cher, la réquisitionnèrent pour le maintien de l'ordre dans les grands centres ainsi que pour la surveillance des centres ruraux. Les gendarmes furent présents à poste fixe dans le Cher ainsi que dans le Loir-et-Cher et le directeur du centre de Beaugency fit appel à eux pour rétablir l'ordre dans le centre.

Les gendarmes du Loir-et-Cher s'acquittèrent avec zèle de cette tâche de surveillance et rendirent compte fidèlement au préfet de leurs interventions et de leurs observations. Pas plus que les administrateurs et les maires ils ne voulurent être mis en cause pour les désordres qui pouvaient survenir. Evasions ou fugues, furent ainsi rapportées aux préfets. Le sous-préfet de Saint-Amand-Montrond fit appel à eux pour ramener au centre de Châteaufort des femmes ayant failli aux instructions en matière d'embauche.

En tant que force de police, notamment de police rurale, la gendarmerie dépendait du ministre de la Justice. Déprédations, défauts de pièces d'identité pouvaient conduire les contrevenants devant le Parquet. Chargés des contrôles d'identité les gendarmes avaient toute latitude pour verbaliser quand un réfugié était trouvé démuné d'un récépissé de carte d'identité ou d'une autorisation de déplacement. Plusieurs Espagnols d'Eure-et-Loir furent ainsi traduits devant le Tribunal de Chartres.

Que quelques gendarmes aient outrepassé leur rôle n'est pas exclu. Représentants de l'ordre dans les communes rurales ne furent-ils pas tenter de se ranger à l'opinion des populations ? Dolores L. se plaint des menaces de renvoi proférées à l'égard des femmes sans travail de la commune de X.

Armée au sens militaire du terme, elle dépendait du ministre de la Guerre et dans les départements son rôle se réduisit à signaler tout risque épidémique et à rendre compte des maladies contagieuses déclarées dans les centres.

10. 6. LES COMMISSAIRES DE POLICE

A l'instar des gendarmes, mais de manière plus discrète, les commissaires de police furent omniprésents. Accompagnant les convois à l'aller comme au retour, présents sur les quais de gare et lors des contrôles d'identification, se chargeant "personnellement" dans l'Indre des interrogatoires de réfugiés pour les inciter aux rapatriements, nous les trouvons à tous les niveaux de l'accueil et de l'hébergement.

Enquêtant sur l'état d'esprit des populations des centres le commissaire d'Issoudun utilisa les services d'un réfugié "qui connaît bien la mentalité de ses compatriotes et qui a toujours cherché à aider l'Administration" (sic) ; coopération qui lui permit de justifier les mises en demeure de rapatriement. Bien renseigné sur les réfugiés le fut également le commissaire d'Orléans. Dès février 1939, deux réfugiés, "informateurs sûrs", se mirent à sa disposition. Faits et gestes de tous les Espagnols, assistés ou vivant de leurs ressources, furent ainsi portés à la connaissance des pouvoirs publics.

Les prestataires du Loiret furent également soumis à leur surveillance ; mais la fonction de commissaire, comme celle de gendarme n'impliquait pas la connaissance de la langue espagnole et malgré les efforts des uns et des autres, il leur fut difficile de saisir les propos tenus par les Espagnols lors de leurs réunions dominicales au café des sports.

Les interventions des commissaires ne furent cependant pas toutes à la défaveur des réfugiés. Ils enquêtèrent sur la moralité des candidats à l'adoption comme sur la conduite de certains élus locaux.

10. 7. L'EDUCATION NATIONALE - LES P.T.T.

Education Nationale et P.T.T., furent deux administrations sollicitées à des degrés divers par les préfets.

L'Inspection académique

Les préfets du Cher et du Loiret, dès 1936, pensèrent trouver auprès de l'inspection académique une aide matérielle pour assurer le couchage des réfugiés. Mais l'inspecteur du Loiret, en septembre 1936, ne put prendre de décisions sans en déférer au recteur, absent du département en cette période de congés scolaires. Son homologue du Cher, en 1937, se retrancha derrière les chefs d'établissements seuls juges en la matière, le matériel de couchage des internats leur appartenant.

L'accord intervenu entre les deux ministres de l'Intérieur et de l'Education nationale ne fut ainsi pas plus opérant que celui signalé précédemment avec l'Armée. La seule intervention officielle fut celle du recteur de l'académie de Poitiers, lequel, sans préjudice pour le matériel de l'Etat, lança un appel à la générosité qui fut diffusé dans les établissements.

Les P.T.T.

Comment empêcher l'introduction dans les centres de "tracts interdits", même "sous plis fermés", si ce n'est en interceptant le courrier ? Comment faire la différence entre "correspondance privée" et tracts "sous plis fermés" ?

Compte tenu de la position du P.C.F. au printemps 1939 et de la surveillance policière, c'était attribuer aux communistes beaucoup d'ingénuité que de supposer que des tracts pourvus de l'apposition d'une "griffe particulière [...] ou bien d'un emblème [...] d'une cellule communiste" quand ce n'est pas du "timbre d'origine [...] Moscou" (sic) pouvaient être adressés dans les centres. Les directeurs des Postes, conformément au message ministériel furent avertis "sous pli recommandé secret" et informèrent les bureaux de postes des suites à donner. Celui de P. intercepta ainsi en toute illégalité "brochures et tracts suspects". Fut-il le seul ? Obtempérèrent-ils tous à un ordre contraire au respect du secret professionnel ? En tout cas cette surveillance préfigure celle du service des contrôles techniques du gouvernement de Vichy.

10. 8. LA RECONNAISSANCE N'EST PAS UN DROIT

Sous-préfet, maires et responsables de l'accueil, au nom de la collectivité, attendaient des manifestations de reconnaissance pour des actions que le vocabulaire actuel qualifierait d'humanitaires.

D'aspect parfois sévère envers elles en ce qui concerne la discipline, celles-ci n'ont pas manqué de nous témoigner [...] leur reconnaissance, ceci m'a d'autant fait plus de plaisir que c'est la seule chose que nous leur demandions et je suis heureux pour ma part d'avoir pu m'en rendre compte et de constater cette affection qui ne s'était pas manifestée auparavant.

Ce rédacteur anonyme ne fut pas le seul en quête de reconnaissance. Des maires mirent en avant ces remerciements pour prévenir toute critique éventuelle, d'autres en revanche déplorèrent l'ingratitude de leurs hôtes : "après tout ce que j'ai fait pour eux" ou :

Je crains malheureusement, que la sollicitude qui leur est ainsi témoignée sous toutes ses formes, ne suscite pas de leur part beaucoup de gratitude, car un grand nombre d'entre eux considèrent comme des droits acquis les sacrifices consentis, pour eux, par le Pays tout entier.

Nous retrouverons cette quête exprimée dans la presse. Mais expression maladroite de la part de certains elle est difficilement admissible lorsqu'elle émane d'un représentant de l'Etat. Le sous-préfet du Cher pensait-il que la "sollicitude" impliquait des devoirs pour ceux qui, en raison de circonstances imprévues, en bénéficièrent à un moment de leur existence ? Les autorités administratives du Loiret durent être satisfaites du touchant poème écrit à la veille de la fermeture du centre de la Salle des Fêtes¹⁸ où pourtant l'accueil n'eut rien d'idyllique :

Adieux à Orléans

Tous ceux qui ont vécu ici
Auraient bien peu de savoir-vivre
S'ils n'étaient pleins de gratitude
Envers cette belle cité.

Nous regrettons tous de tout cœur
Que cette nuit soit la dernière
Que nous devons passer ici.
Mais vive le peuple français !

Nous regardons avec plaisir
La superbe illumination
Dont nous jouissons pour ce soir
Comme une marque d'attention.

Aussi soyons reconnaissants
Du bien qu'à cette heure on nous fait.
C'est pour nous un grand réconfort
Après tant de jours de souffrance.

Cette belle ville française
Qui nous donna table et abri,
Gravée dans la mémoire de tous
Devra passer à notre histoire.

Vive et encore vive la France !
Elle est pour nous la nation sœur.
Demain nous partirons d'ici,
D'ici où régna l'abondance.

Aujourd'hui privés de foyer
Nous sommes accueillis ici,
Foule de pauvres réfugiés,
Ruinés, accablés de douleur.

Mais pas sans dire à Orléans
Qu'elle nous rendit supportable
La vie en pays étranger
Et mit un terme à nos misères.

23-3-39

J. Ortega Lisbona

Tout aussi touchante fut la lettre de remerciement¹⁹ adressée avant leur départ par les réfugiés de Bellegarde²⁰.

Ne s'en tenir qu'aux rapports préfectoraux et municipaux serait renvoyer tous les errements de l'accueil et de l'hébergement sur les seuls représentants de l'Etat. Tous furent prévenus à la dernière extrémité ; pris au dépourvu, ils ne purent compter sur des "accords" intervenus à l'échelon ministériel mais qui ne furent répercutés que par le seul ministère de l'Intérieur.

Rapports de pouvoir ? Voulant ignorer les réalités locales, ils s'adressèrent aux maires avec souvent moins de prévenance qu'ils n'en manifestèrent à l'égard de notables qui avaient un rôle déterminant dans les Conseils généraux ou d'arrondissement. Ils leurs imposèrent des réfugiés, et à deux exceptions près il n'apparaît dans aucun des départements qu'il y ait eu concertation à un moment donné. Mais, et ceci est valable à tous les niveaux, combien de "notes officielles", d'instructions téléphoniques non retranscrites, échappent à toute investigation.

La fonction des directeurs de centres ne fut pas des plus faciles. Investis de fonctions pour lesquelles ils n'étaient pas préparés mais qui leur conférèrent un certain pouvoir vis-à-vis des réfugiés, devant l'autorité préfectorale ils furent responsables, avec la gestion, de la bonne tenue et de la discipline de leur centre.

A tous les échelons les griefs contre les réfugiés visèrent sinon à les voir rapatrier du moins à les voir s'éloigner. Si des préfets furent conscients du risque encouru par certains à leur retour en Espagne, il n'en fut peut-être pas de même de la part de leurs mandants ni des maires responsables des centres ruraux. Plus proches des populations que ne l'étaient préfets et sous-préfets, soumis à des pressions locales, quelle connaissance de l'Espagne et de ses nouveaux dirigeants avaient-ils ?

Dans un contexte de danger extérieur et de crise budgétaire, le rôle de gendarme que l'on fit jouer aux responsables de tous les centres, le constant rappel à l'économie, ne pouvait les amener qu'à tout mettre en œuvre pour accélérer les rapatriements ; mais n'est-ce pas ce que souhaitèrent tous les gouvernements ?

¹ PIERRE-HENRY, *Histoire des préfets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950, p. 313. A. Sarraut détint le portefeuille de l'Intérieur dans les cabinets (2^e, 24 janvier-3 avril 1936), Chautemps (4^e, 18 janvier-12 mars 1938) et Daladier (3^e, 10 avril 1938-21 mars 1940). R. Salengro fut le premier à occuper ce poste sous le premier cabinet L. Blum. Après son suicide Marx Dormoy lui succéda (24 novembre 1936-21 juin 1937). Il détiendra le portefeuille sous les cabinets : Chautemps (3^e, 22 juin 1937-17 janvier 1938) et Blum (2^e, 13 mars-9 avril 1938).

² PIERRE-HENRY, *idem*, p. 317.

³ Y. DURAND, J. GOUEFFON, *op. cit.*, pp. 20-34.

⁴ Y. DURAND, J. GOUEFFON, *idem*.

⁵ M. VIOLLETTE, également Président du Conseil général d'Eure-et-Loir, fut, rappelons-le, ministre d'Etat dans les gouvernements L. Blum.

⁶ Presse du Cher, *passim*. Les centres du Cher furent généreusement commentés dans *Le Populaire*, 8 février 1939, p. 4.

⁷ *Recueil des actes administratifs, P.V. de la séance du 24 avril 1939*.

⁸ Voir annexes 20 et 21

⁹ *La Dépêche du Centre*, 30 juin 1939.

¹⁰ *La Dépêche du Centre*, 25 février 1939. *L'Echo de l'Indre*, 3 mars 1939.

¹¹ Voir annexe 20.

¹² Chef de cabinet de E. Frot lorsqu'il fut ministre de l'Intérieur en 1934.

¹³ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 24 mars 1939.

¹⁴ R. DUROUX, R. THIERCELIN, *op. cit.*, p. 441 ; "il ne se comportait pas mal avec nous".

¹⁵ Elle proposa des légumes secs au préfet du Loir-et-Cher et de février à mars 1939 "consentit" (sic) à une cession de pain pour les réfugiés d'Orléans un coût de 122 368, 44 F .

¹⁶ Le couchage normal se composait d'une grande et d'une petite couverture, et 25 000 couchages furent prêtés aux autorités civiles. Les 5 % de crédits que l'Intendance partageait avec les services de Santé furent-ils suffisants pour réapprovisionner les stocks ? Sur la répartition des crédits : E. DU REAU, *op. cit.*, p. 184.

¹⁷ J.-M. BERLIÈRE, "Ordre et sécurité - Les nouveaux corps de police de la Troisième République", *Vingtième siècle*, juillet-septembre 1993, pp. 23-27.

¹⁸ *La France du Centre*, 5 avril 1939 ; traduit par M. Villégier, professeur dans l'un des Lycées d'Orléans.

¹⁹ *Le Gâtinais* (éd. de Montargis), 1^{er} avril 1939.

²⁰ Liasses d'archives : A.B.T.C..A.G.A., caja 11085, exp. 4586. A.N.,F/60 173. A.D.CH., 25 M 251, 252, 261, 351, Z 1449, 1453, 3387/4. A.D.EEL., 4 M non coté, 4 M 259, 261. A.D.I., M 2708, 2709, 7289. A.D.LECH., 4 M 286, 304, 312, 313, 322. A.D.L., 5 M 294, 296, 297, 298, 299, 303, 322-323, 5 M 223^{1/}. A.M.O., 2 J 42.

L'AIDE AUX REFUGIES

Face à l'événement, en dépit d'une mise en condition par la presse, les attitudes sont plurielles et échappent parfois aux clivages politiques. Mœurs, traditions d'hospitalité, formation morale interfèrent dans les comportements.

Les Espagnols vinrent chercher refuge en France dans une période de tensions économique, sociales et politiques, génératrices de xénophobie ; l'image des événements d'Espagne, les informations transmises par la presse régionale n'encouragèrent pas toujours à prodiguer la générosité.

Toutefois, quelle que fut la période, des réseaux de solidarité se mirent en place et les options politiques s'effacèrent devant le dénuement de populations civiles chassées de leur pays par la guerre.

11.1. LA PRESSE REGIONALE

La presse régionale se caractérise par ses préoccupations à la fois politiques, économiques, dont les thèmes diffèrent peu de ceux des autres périodiques de l'hexagone et par la très large place qu'elle accorde à la vie régionale et locale.

Nous ne nous sommes pas livrée à une analyse rigoureuse du contenu de cette presse dont certaines collections sont très incomplètes, dans les départements comme à la Bibliothèque nationale.

Nous n'avons porté notre attention que sur les registres d'expression, sur le choix des mots, leur connotation, sur les témoignages à charge ou à décharge, sur l'image donnée de la guerre civile et des réfugiés, valorisante pour certains, dévalorisante pour d'autres.

Cette presse est diverse, tant dans ses préoccupations, que dans sa périodicité et ses tirages. Quelques hebdomadaires, feuilles d'annonces, négligent la politique générale ; d'autres, de même que les bi-hebdomadaires et les quotidiens, accordent au moins la première page à tout ce qui n'est ni régional ni local ; les rubriques concernent le monde et la France aussi bien dans le domaine politique, économique que social. Viennent ensuite les informations régionales et locales.

Quotidiens, tri-hebdomadaires, bi-hebdomadaires, hebdomadaires, bi-mensuels ou mensuels, la presse de la région Centre est abondante. Le tirage de cette presse ne nous est pas toujours connu. Toutefois, un tirage n'est en rien significatif de la diffusion (achats ou distributions gratuites).

Huit titres sont offerts dans le Cher, mais un seul quotidien, *La Dépêche du Berry*, radicale et axée essentiellement sur la vie politique et sociale du département. Parmi les cinq hebdomadaires, dont *L'Avenir* du Cher, radical-socialiste et qui concerne l'arrondissement de Saint-Amand-Montrond, ainsi que le *Nouvelliste du Centre*, organe de la presse catholique et conservatrice, et qui se veut "journal républicain d'informations", trois ne paraissent pas pendant toutes la période qui nous intéresse.

Le Réveil socialiste, dont le directeur politique est l'avocat R. Lazurich, paraît jusqu'au 8 janvier 1938. Fusionnant avec le bi-mensuel *Le Sancerrois*, il donne naissance au *Populaire du Cher* qui paraît du 20 février 1938 au 6 août 1939, animé par R. Lazurich et le député socialiste R. Castagnez. En 1938, cesse de paraître *Le Journal de Vierzon*, de tendance modérée.

Couvrant le Cher, l'Indre et la Nièvre paraît *L'Emancipateur*, organe du P.C.F.. L'Eure-et-Loir bénéficie d'une presse plus abondante, mais d'un seul quotidien : *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, lancée par Paul Deschanel, et qui en 1940 tire à 30 000 exemplaires. Tri-hebdomadaire est le journal radical-socialiste *L'Indépendant d'Eure-et-Loir* (12 000 exemplaires), dont le directeur politique est Maurice Viollette. Le sénateur Jean Valadier est le directeur politique du bi-hebdomadaire radical-socialiste de l'arrondissement de Châteaudun, *Le Patriote de Châteaudun* (3 500 exemplaires). Nogent-le-Rotrou bénéficie du très conservateur hebdomadaire local *Le Nogentais* (6 500 exemplaires). *Le Messager de Bonneval*, *Le Journal de Brou*, *La Gazette de Beauce et du Perche* sont des hebdomadaires modérés dits d'annonces et d'avis divers. *L'Echo républicain de Beauce*, est la "succursale rédactionnelle" (sic) de *La Dépêche à La Loupe*. *La Vérité d'Eure-et-Loir* (5 000 exemplaires), dirigée par l'abbé Chevauche, est l'organe officiel de l'évêché. Hebdomadaire également sont l'organe du groupe socialiste S.F.I.O. de Dreux, *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, et couvrant plusieurs départements : *Le Travailleur*, organe du P.C.F..

La presse de l'Indre est plus modeste mais possède deux quotidiens : *La Dépêche du Centre* et le très modéré *Le Département*. *L'Echo des Marchés du Centre*, est un très conservateur bi-hebdomadaire. S'intitulant "organe de défense et de perfectionnement des institutions républicaines", le bi-hebdomadaire *Le Journal d'Issoudun* reproduit maints articles parus dans *Le Département*. *Le Progrès de l'Indre*, radical-socialiste couvre l'arrondissement d'Argenton. *La République de l'Indre*, radicale-socialiste sort son premier numéro le 25 septembre 1937. *L'Eclairer du Berry*, "pour une république honnête et sociale" est gérée par le député U.S.R. de Châteauroux, Louis Deschizeau. *L'Echo de l'Indre*, "journal politique, financier, commercial, agricole et d'annonces", couvre l'arrondissement de La Châtre.

Aussi abondante est la presse du Loir-et-Cher. Un seul quotidien : *La Dépêche de Loir-et-Cher*, quotidien radical d'Indre-et-Loire qui possède une édition pour le Loir-et-Cher, et tire à 26 000 exemplaires en 1936. *L'Avenir* (conservateur, 3 000 ou 4 000 exemplaires), seul quotidien jusqu'en 1936, devient bi-quotidien du 1^{er} janvier 1936 au 31 décembre 1938, et redevient ensuite quotidien. *Le Jacobin Blésois*, organe "d'action républicaine et socialiste", a une durée très éphémère du 12 février au 6 novembre 1938. Hebdomadaire "politique et de défense sociale", "journal de tous les républicains" est *La Sologne Nouvelle*. *Le Carillon de Vendôme*, hebdomadaire modéré s'intitule "journal administratif, commercial, agricole, littéraire, d'annonces et de publications légales". En avril 1937, cesse de paraître *Le Nouvelliste* "journal d'Union républicaine, organe des intérêts politiques, économiques, agricoles" de la deuxième circonscription de Blois. *La Croix de Loir-et-Cher*, se veut "journal populaire du dimanche".

Trois quotidiens sont offerts dans le Loiret. *La France du Centre*, gauche radicale (8 500 exemplaires) est influente dans les milieux républicains de la région ; au comité directeur on trouve les sénateurs radicaux M. Donon, maire de Pithiviers, H. Roy, E. Turbat (ancien maire d'Orléans) et J. Zay. De centre droit, journal d'informations plutôt que politique, et de faible influence sur l'opinion est, associé avec *La Petite Gironde*, *Le Républicain orléanais* qui tire à 18 000 exemplaires. Dans *Le Journal du Loiret*, royaliste à ses débuts et acheté par le groupe dirigé par P. Taittinger, s'expriment les Jeunesses Patriotes ; tiré à 1 200 exemplaires, en dehors de distributions gratuites la vente du journal ne dépasse pas quelques centaines, et son

influence limitée est prolongée avec *Le Petit orléanais*. Paraissent également quelques hebdomadaires. *L'Avenir de Pithiviers*, radical, animé par M. Donon, tire à 5 000 exemplaires en 1936 et se veut, comme *L'Echo de Pithiviers* (5 800 acheteurs), journal d'informations agricoles. *Le Gâtinais*, dont le directeur politique est l'ex-ministre de l'Intérieur, l'U.S.R. E. Frot, avec ses deux éditions (Montargis et Pithiviers), tirant respectivement à 29 000 et 10 000 exemplaires en 1936, possède une réelle influence politique. Dans l'arrondissement de Gien, rivalisent deux hebdomadaires ; *L'Avenir républicain* (6 500 exemplaires) dont le directeur politique est le maire de Gien le Dr Dézarnaulds et le conservateur *L'Indépendant de Gien* (6 500 exemplaires), qui se veut "républicain démocrate". *Le Travailleur*, déjà cité dans l'Eure-et-Loir, couvre également le Loir-et-Cher et le Loiret.

Ces publications régionales vont-elles être le reflet des attitudes des différents courants de pensée face aux événements d'Espagne et à leurs acteurs. D. Pike souligne que "la presse est véritablement un reflet exact du climat qui existe dans l'opinion publique d'un pays". Ce serait néanmoins une erreur que de lui attribuer une influence décisive dans les comportements face à des populations dans le dénuement. Qu'elle soit "à la fois cause et effet" comme le souligne R. Schor¹ ne doit pas faire perdre de vue qu'en milieu rural, plus qu'ailleurs, existent des microcosmes où pèsent coutumes, éducation, formation morale, ainsi que "le conditionnement dans le long terme"².

11.1.1. Quelles images du fait espagnol ?

Pour *L'Echo républicain de Beauce et du Perche*, *Le Journal du Loiret* et *Le Nouvelliste du Centre*, dès les premiers jours, la guerre civile qui oppose les forces nationalistes aux marxistes est l'aboutissement de la politique du gouvernement de Front populaire, tandis que *L'Echo des marchés du Centre* passe l'événement sous silence.

Exception faite des communistes, la politique de neutralité est commentée favorablement par toute la presse, qui soutient et soutiendra la politique gouvernementale.

L'Emancipateur se tait jusqu'au 14 septembre. Après que l'U.R.S.S. qui avait adhéré à la non-intervention eut repris sa liberté d'action, il commence à faire campagne pour le soutien aux républicains, et pendant toute la durée de la guerre civile va se mobiliser en faveur de la République.

*La France du Centre*³ évoque, photos de cadavres à l'appui, les "horreurs de la guerre civile" et salue la "défense héroïque des loyalistes". *Le Journal d'Issoudun* rapporte les massacres perpétrés à Badajoz par les rebelles mais souligne les "incendies allumés par les anarchistes" ainsi que les pillages dûs aux "miliciens rouges".

Le ton est ainsi donné dès les premières heures du conflit. A droite la guerre civile va se résumer aux massacres de prêtres, aux persécutions de religieux, aux incendies d'édifices religieux et aux pillages. Jusqu'en mai 1937 nous trouvons ces thèmes dans *Le Nogentais* et *La Vérité d'Eure-et-Loir*. La presse modérée concentre son attention sur la politique gouvernementale. *Le Journal d'Issoudun*⁴, qui avait rendu compte du discours prononcé le 6 septembre 1936 par L. Blum à Luna Park, rapporte en janvier 1937 celui, lénifiant, prononcé par le ministre des Affaires étrangères Y. Delbos venu inaugurer un monument à Châteauroux.

Nos efforts conjugués avec ceux de l'Angleterre et de tous les défenseurs de la paix n'ont pas été vains. Une détente générale se manifeste et le contrôle va pouvoir enfin devenir une réalité efficace, laissant l'Espagne comme elle doit l'être, maîtresse de ses destinées.

Si l'Espagne est "déchirée par la faute de généraux traîtres à leur serment"⁵ les bombardements de Durango et de Guernica ne donnent lieu à aucun commentaire particulier. *Le*

Journal d'Issoudun mentionne des morts à Durango par l'aviation nationaliste⁶, *Le Patriote de Châteaudun* les attribue à l'aviation étrangère⁷. *Le Populaire d'Eure-Loir* dénonce le massacre "par les avions de Franco" de prêtres en train de célébrer la messe à Durango, ainsi que celui de religieuse et de jésuites⁸. *Le Nogentais* ne rapporte qu'en mai les bombardements de Durango et *La Vérité d'Eure-et-Loir* les passe sous-silence⁹, comme ceux de Guernica, pour ne rappeler que des massacres de religieux perpétrés par des républicains. *Le Journal de Brou* ignore la guerre en Biscaye et met l'accent sur "de graves bagarres à Barcelone à l'instigation des anarchistes"¹⁰. Pour *L'Indépendant de Gien*, les radicaux français ne veulent pas subir le sort des radicaux espagnols – assassinats et persécutions – ; discret sur la "prise de Guernica", il la résume montrant les nationalistes qui "s'emparent d'une auto blindée"¹¹. *Le Nouvelliste du Centre* ne voit qu'incendies : "Eibar brûlé par les extrémistes révolutionnaires avant leur retraite. Guernica la ville sainte des Basques est en flamme"¹². Ainsi à chacun sa version sur les bombardements qui précéderent la bataille pour Bilbao. Toute la presse se tait sur l'intervention des Junkers et des Heinkel de la Légion allemande Condor. Mais la controverse sur Guernica ne faisait que commencer¹³.

Toutefois, au printemps de 1937, d'autres événements se partagent la première page. En mai débute l'Exposition universelle. La préparation, le déroulement et le compte-rendu des fêtes johanniques à Orléans présidées par A. Lebrun et le nonce apostolique Mgr Valerio Valeri, relèguent l'Espagne au second plan. Le 16 mai a lieu le couronnement de Georges VI d'Angleterre. En juin vont commencer les comices agricoles, événements locaux très attendus et largement commentés qui réduisent la part accordée à l'actualité nationale et internationale.

Après la chute de Bilbao et de Santander, la presse radicale et radicale-socialiste appuie la politique gouvernementale de non-intervention. "Attention au guêpier espagnol. Le gouvernement se doit de marquer son irréductible volonté" écrit le journal d'E. Frot¹⁴. Répondant aux récurrentes dénonciations de profanations d'édifices religieux par une presse de droite qui espère que "Franco vaincra", Franco auquel on doit la "réorganisation méthodique du terrain conquis"¹⁵ tandis que pour *Le Sancerrois* le seul crime des républicains est de "lutter contre l'emprise de l'Eglise, contre le cléricalisme".

En 1938, la victoire de Franco est inéluctable¹⁶ et annonciatrice d'une sérieuse remise en ordre d'un pays où "à l'origine de la révolution il y a la pornographie et le livre subversif"¹⁷. A gauche on s'abstient de tout commentaire. On ne rend compte que des manifestations de soutien à l'Espagne républicaine, gestes de solidarité que rapportent également les hebdomadaires modérés de l'Indre¹⁸.

En janvier 1939, l'Espagne républicaine agonise et *Le Messager* mène campagne pour une intervention¹⁹.

Sacrifier l'Espagne, ce ne serait pas seulement trahir la cause de la Liberté, livrer à la mort le peuple héroïque qui a combattu pour nous : ce serait ouvrir les portes à la guerre, l'appeler sur notre tête, sur la tête de nos enfants. Sacrifier l'Espagne, serait assassiner la France...Il faut ouvrir la frontière²⁰.

"Des canons", "ouvrir la frontière", c'est également ce que réclament *L'Emancipateur*, pour lequel la conséquence tragique de la non-intervention est "l'exode douloureux du peuple catalan", ainsi que *Le Travailleur*²¹. Mais au moment où l'on s'inquiète en France de la présence de troupes allemandes et italiennes au-delà de la frontière pyrénéenne, *La Vérité d'Eure-et-Loir*, révisé son jugement²² :

Nous saluons bien bas l'héroïsme dont font preuve les armées républicaines (bombardées par l'Italie). Nous n'avons ici jamais fait de vœux pour le triomphe des gouvernementaux, pas plus d'ailleurs que pour la victoire de Franco. La victoire des gouvernementaux, surtout au début, aurait été celle des communistes [...] persécutions, pillages [...] La victoire de Franco n'aura été obtenue que grâce à Hitler et Mussolini. C'est là ce qu'il y a d'inquiétant.

Un mois plus tard paraissent dans ses colonnes les interviews donnés par l'évêque de Chartres, Mgr Harscouët et le député radical-socialiste de l'Hérault, V. Badie²³, qui viennent d'effectuer un voyage en Espagne nationaliste. Ce dernier rapporte :

Quand on pense aux désordres de tous ordres qui régnaient naguère et quand on constate l'ordre établi maintenant chez Franco on ne peut s'empêcher d'affirmer que le gouvernement nationaliste paraît représenter plus dignement le noble peuple d'au-delà des Pyrénées.

Mais la diplomatie française venait de faire un pas en direction de Franco en envoyant en mission en Espagne le sénateur des Basses-Pyrénées L. Bérard et le gouvernement s'apprêtait à reconnaître le gouvernement de Franco.

Il n'est pas exclu que ces représentations du fait espagnol, véhiculées par la presse régionale de droite, pendant toute la durée du conflit, ne déclenchent, de la part d'une fraction de la population, agressivité et rejet à l'encontre de réfugiés perçus comme des suppôts de Moscou donc susceptibles de mettre la démocratie en péril.

11. 1. 2 Comment sont perçus les réfugiés

Les jugements de valeur sur les réfugiés allaient-ils être le reflet de réactions suscitées par la guerre civile ?

A l'automne de 1936, ni préjugé, ni a priori. A la veille des arrivées des convois, que ce soit en 1937 ou en 1939, la presse de droite laisse libre cours à sa xénophobie. En 1937, lors des évacuations de femmes et d'enfants de Santander, *Le Nogentais* et *L'Echo des marchés du Centre* dénoncent des "mutineries" au camp de Saint-Cloud²⁴ et des méfaits commis en Angleterre où "24 jeunes Espagnols se précipitèrent sur la police avec des couteaux et des bâtons"²⁵. Sont commentées "des mutineries de petits basques"²⁶. "Sus aux Espagnols" écrit *Le Nogentais*, rapportant que des tracts attaquant le clergé français avaient été lancés à Amiens²⁷.

"Plus c'est flou, plus ça porte" rapporte P. Laborie²⁸ pour exprimer qu'"ignorance des faits", "généralisation" et "simplification" peuvent être une arme redoutable pour qui veut convaincre.

La presse de droite stigmatise les réfugiés dans leur comportement : "invasion, tourbe, grouillement, troupeau, hordes, parquées, enfants à la mamelle", ce que G. Noiriel appelle la "constante zoologique" et que l'on rencontre dans la presse régionale et locale en 1937 et en 1939²⁹.

L'épithète "indésirable", lieu commun dans la presse de droite de l'hexagone est reprise par *L'Avenir*, *L'Echo des Marchés du Centre*, *L'Indépendant* de Gien, *Le Journal du Loiret* et *Le Nogentais*, tant en 1937 qu'en 1939. La presse plus modérée du Loiret, *Le Républicain orléanais*, s'en emparera également en 1939.

Mais, au printemps de 1937, les réfugiés ne sont pas au centre des préoccupations. Dans les départements et communes on se passionne davantage pour les comices agricoles, la préparation du congrès radical, radical-socialiste, que C. Chautemps doit présider dans le Loir-et-Cher le 19 septembre, ainsi que pour la campagne électorale des cantonales des 10 et 17 octobre. Dans l'Indre, aucun commentaire désobligeant ou amène n'est émis en 1936 et 1937 ; *L'Echo des Marchés du Centre* s'abstient de tout commentaire, mais informe néanmoins de "rumeurs" de "coqueluche, rougeole, typhoïde et de scarlatine"³⁰. Les préoccupations dans le Cher vont à la crise dans l'industrie de la porcelaine à Vierzon et aux résultats des élections municipales du 2 mai 1937 de cette même ville, gagnées par le Parti communiste.

En 1938, les réfugiés arrivent dans le Cher et dans l'Indre peu après l'Anschluss et au moment de l'investiture de E. Daladier. Problèmes de défense nationale et problèmes budgétaires sont au premier plan. *Le Journal de Vierzon* dénonce alors la "coûteuse politique d'asile du gouvernement"³¹.

Dès février 1939, c'est une image repoussoir des réfugiés que donne la presse conservatrice. On fait le récit, voire en première page, du calvaire enduré par un gardien de l'ordre, sa "lapidation" et comble de sacrilège, "l'arrachement d'un crucifix" dans un hôpital³². La série de méfaits attribués à des réfugiés dans tout l'hexagone se poursuit jusqu'en juin dans cet hebdomadaire. Dans *L'Echo des Marchés du Centre* et *Le Département* sont rapportées des injures proférées, "dans certains villages du midi" à l'encontre de "sales Français, lâches qui ne nous ont pas aidés" ainsi que "des pillages à la frontière"³³. On fait également valoir que la santé des autochtones est en danger. Pour *L'Avenir*, "des cas de maladies contagieuses sont signalés", sans précision de lieu³⁴. *L'Echo des Marchés du Centre* focalise l'attention sur le risque épidémique et ses conséquences ; les réfugiés allaient prendre les places des Français dans les hôpitaux³⁵. *Le Nogentais* insiste sur l'état sanitaire, tandis que *Le Département* approuve la surveillance policière que justifie la prévention de toute contagion "qui atteindrait des éléments jeunes dont nous pouvons avoir besoin demain"³⁶.

Pour *La Vérité d'Eure-et-Loir*, "terre d'asile, la France ne doit pas devenir un repaire de bandits"³⁷. Cette xénophobie, se double de ce que P. Laborie appelle une "xénophobie rouge"³⁸. Dans la presse de droite, *L'Avenir*, *Le Carillon*, *Le Nogentais*, unanimes à dénoncer la guerre "rouge" que livrent les républicains, se généralisent "rouges, moscoutaires, révolutionnaires, bandes rouges, anarchistes, communistes, échappés d'Espagne rouge". *Le Républicain orléanais* fait siennes également ces épithètes dévalorisantes.

A la veille de l'exode *L'Avenir* s'inquiète du sort qui sera réservé "aux marxistes en fuite", et écrit qu'en 1934, à Orléans et dans tout le département, les "réfugiés révolutionnaires" étaient devenus indésirables³⁹.

A coté de ce "danger rouge" on redoute ces "bandits", ces "incendiaires", "dynamiteurs", "voleurs", "terroristes", "lapidaires" et "assassins" coupables de "pillages", de "désordre"⁴⁰.

Xénophobie anti espagnole ? *Le Journal d'Issoudun* ne brosse pas un portrait flatteur des Espagnols⁴¹ : "peuple inquiet, farouche, sombre, tâtillon, dévoré par cette manie latine de la critique constante et de l'insécurité [...] l'Espagnole n'a qu'un luxe : sa seule élégance est constituée par des bas de soie et ses chaussures impeccables". "La saleté de ces gens semble incurable et leur négligence en retard de plusieurs siècles sur la civilisation actuelle" peut-on lire dans *Le Journal du Loiret*⁴² et *L'Indépendant de Gien* met en garde contre ces "sujets ibériques"⁴³.

Dans *L'Avenir*, une première page, avec un titre accrocheur sur trois colonnes, est réservée aux "réfugiés Espagnols (qui) oublient ce qu'ils doivent à notre charité - ils refusent de nettoyer les locaux, de faire de menues corvées de cuisine, critiquent les repas et regrettent leurs armes" (sic), et "des cas de maladies contagieuses sont signalés". D'ailleurs souligne-t-on, "l'exode des réfugiés crée un problème qui ne manque pas d'inquiéter nos populations"⁴⁴.

Thème récurrent dans cette presse, la "saleté" "aucune notion d'hygiène", voire "ils satisfont leurs besoins naturels de tous côtés". Dans le Loir-et-Cher, il est écrit qu'à l'hôpital d'Orléans les femmes ont défilé en levant le poing, et pour clore la liste d'un tableau peu flatteur⁴⁵ :

Beaucoup de ces malheureuses doivent être dirigées d'urgence sur la maternité, mais la tâche de l'administration n'est pas facile du fait que presque toutes refusent de donner leur nom ; on ignore à plus fortes raisons, celui du responsable, quand elles le savent elles-mêmes, ce qui est rare.

La dénonciation des charges que font peser ces "bouches inutiles" est également une constante. Reprenant un slogan de la Droite nationale, *L'Echo des Marchés du Centre* écrit "la France aux Français"⁴⁶. Plus virulent est, "dehors !...Dehors ! car ils coûtent cher"⁴⁷.

1936 - 1938, rouges et sans Dieu ?

En 1936 la presse conservatrice du Loir-et-Cher est sans indulgence vis-à-vis des jeunes Madrilènes, qui "s'essayèrent à chanter l'Internationale, non le refrain : c'est la lutte finale, mais le couplet"⁴⁸. La conviction révolutionnaire dérange, même si elle émane de jeunes enfants qui ne font que répéter la leçon inculquée par leurs aînés.

Quotidiens et hebdomadaires du Cher passèrent sous-silence en 1937 l'arrivée de 20 réfugiés Basques, hommes en âge de combattre arrivant d'Eibar dont il était dit qu'elle avait été incendiée par les "extrémistes révolutionnaires avant leur retraite"⁴⁹. Mais cette année-là, ces "malheureuses victimes" avaient pour les uns le tort d'appartenir à une "race au sang chaud"⁵⁰, pour les autres étaient lavées de toute tache révolutionnaire parce que Basques⁵¹.

De la compassion à l'indifférence en 1939

En février 1939, l'arrivée dans les départements est largement commentée. Dans *La Dépêche du Centre*, le "dénouement" de ce "lamentable exode", de ces "malheureux privés de tout, de ces "pauvres gens", tous unis dans la misère", éveille la compassion, mais, dès le 19 février on écrit que "tout sera fait pour hâter leur retour dans leur pays" (sic) et un gros titre appelle l'attention des lecteurs : "Des armes sont saisies aux réfugiés espagnols" d'Issoudun. Une semaine plus tard : "Des Espagnols avaient pillé"⁵². *La République de l'Indre*, radicale-socialiste redoute les épidémies et dénonce l'état de propreté douteux⁵³ et pour *Le Nogentais*, les réfugiés obèrent les finances : "Dehors !...Dehors ! car ils coûtent cher"⁵⁴. La presse radicale du Cher concentre son attention sur les réalisations accomplies en matière d'hébergement par les autorités préfectorales. A peine suggère-t-elle qu'à Noirlac tout ne fut peut-être pas parfait dans l'accueil⁵⁵. Dans le *Gâtinais*, quotidien fidèle à la gauche, et largement diffusé dans le Loiret, l'ex-ministre de l'Intérieur, le député U.S.R. de Montargis, Eugène Frot, écrit,

La bourgeoisie et la paysannerie espagnoles ont souhaité la victoire des armées nationalistes pour échapper à la terreur rouge [...] n'abdiquons rien de nos devoirs d'humanité envers les femmes, les enfants, les vieillards et même les combattants de Barcelone et de Valence, comme nous aurions à le faire si ceux et celles de Burgos souffraient de la misère physiologique la plus atroce⁵⁶.

Prise de position dénoncée par les communistes dans *Le Travailleur*⁵⁷. Alors que le gouvernement ne leur avait pas encore ouvert la frontière, E. Frot fut le seul à mentionner la présence de combattants parmi les réfugiés. La presse des départements, y compris la presse communiste, garda le silence sur leur entrée en France ainsi que sur leur refoulement ordonné par le gouvernement le 3 février 1939.

L'intérêt pour les réfugiés fut toutefois de courte durée, excepté pour *Le Nogentais*, et *L'Echo des Marchés du Centre* qui poursuivirent leur campagne de dénigrement. A droite comme à gauche, fin février, les rubriques locales ne furent alimentées que par les résultats des collectes et souscriptions effectuées au bénéfice des réfugiés. Les conditions de vie dans les centres, les retours plus ou moins volontaires, la privation de liberté, tout fut passé sous silence. Seul fait marquant dans l'Eure-et-Loir, rapporté par *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, "l'Espagnole volait"⁵⁸.

Un seul journal, *Le Patriote de Châteaudun*, s'associa dans ce département au deuil d'une famille après la mort accidentelle d'un jeune enfant⁵⁹.

Toujours prompte à jeter l'anathème sur les étrangers, la presse nationale d'extrême-droite monta des campagnes de dénigrement contre les réfugiés de Noirlac et de Lamotte-Beuvron présumés coupables de déprédations de lieux de cultes. La presse régionale ne se fit pas l'écho de ces calomnies ; pas plus qu'elle ne le fit lorsque *L'Action française* écrivit que la santé publique

des habitants de Pithiviers était menacée par un "troupeau", "une cinquantaine de gueuses, qui se répandent dans tous les bals"⁶⁰. Invective qui ne fut dénoncée par aucune presse de gauche.

Peurs et affrontements qui avaient accompagné le Front populaire trouvèrent un écho dans la Guerre civile. Les images négatives associées au Front populaire espagnol que dénonçait avec véhémence, photographies à l'appui, *Le Journal du Loiret*⁶¹ quelques heures avant les élections en France, ne furent pas démenties par l'exposé des événements dans les colonnes d'une partie de la presse régionale et locale. Par le biais d'une partie de cette presse, allait se former une "image repoussoir"⁶², non de républicains mais de "sans Dieu", de "marxistes" de "moscoutaires", y compris lorsqu'il était fait mention de très jeunes enfants, Au courant xénophobe anti-étranger allait s'adjoindre un courant anti-rouge, gonflé parfois de tous les présumés anti-espagnols. Toutefois, aucun élément ne nous permet de dire que cette presse conservatrice fut le reflet d'une partie de l'opinion, ni qu'elle façonna les conduites à l'arrivée des populations réfugiées. Cette mise en condition freina peut-être quelques élans, mais les mouvements de solidarité qui se développèrent dans les départements furent le fait d'individus de toutes confessions.

A droite comme à gauche, fin février, les rubriques locales ne furent alimentées que par les résultats des collectes et souscriptions effectuées au bénéfice des réfugiés. Les conditions de vie dans les centres, les retours plus ou moins volontaires, la privation de liberté, tout fut passé sous silence. La compassion avait fait place à l'indifférence.

11. 2. LES ORGANISATIONS POLITIQUES

L'arrivée de républicains espagnols risquait d'aviver les antagonismes politiques exacerbés par l'élection puis la rupture du Front populaire.

Le parti communiste

Les effectifs communistes étaient faibles dans ces départements ruraux. Seul le Cher avec 3 950 adhérents en novembre 1938⁶³ se démarquait de l'Eure-et-Loir avec 1 030 et de l'Indre qui en comptait entre 500 et 900⁶⁴. La solidarité avec les communistes espagnols réfugiés en Région Centre s'était déjà manifestée en 1934 lors des événements insurrectionnels des Asturies et de Catalogne⁶⁵. Dès 1936 l'activité des cellules du Cher et de l'Indre fut conforme à la ligne du Parti. Les campagnes en faveur du peuple espagnol en lutte contre le fascisme furent parfaitement orchestrées, et cette solidarité vis-à-vis des combattants accapara toute l'attention au détriment des réfugiés qui arrivèrent dès août dans les départements.

En 1937, lors de l'arrivée des réfugiés, des campagnes de presse tendirent plus à dénoncer les insuffisances des conditions d'hygiène et de nourriture dans des centres gérés par des municipalités non communistes qu'à solliciter des aides⁶⁶, et quelques cellules coordonnèrent des actions de soutien en faveur des enfants, mais l'adhésion des basques au camp républicain dérangeait. En effet pour les communistes du Châtelet (Cher) qui se défendaient de n'agir que pour leurs "frères", les "Basques" n'étaient néanmoins que des "catholiques [...] en train d'expier la faute de ne pas s'être révoltés contre le Gouvernement régulier de leur pays"⁶⁷.

Jugement sévère après que le P.C.F. eut mis en œuvre une organisation pour transporter vivres et munitions et aider à l'évacuation des civils de Bilbao et mis en place la compagnie de navigation "France Navigation", et après que J. Duclos ait eu affirmé la politique d'ouverture du parti :

Nous avons montré ce que signifie réellement notre mot d'ordre de la main tendue aux catholiques, en allant au secours des catholiques basques au moment où s'abattait sur eux la fureur destructive du fascisme. (J. Duclos, rapporteur au comité central, 22-23 juin 1937).

La présence de nombreux combattants basques peu empressés à rejoindre les rangs républicains fut ignorée et a priori ne troubla pas les consciences. La dénoncer eut été mettre en accusation le manque d'ardeur patriotique des républicains basques et faire s'interroger sur les raisons de ce qui s'apparente à une désaffection⁶⁸.

Si activité militante il y eut auprès de réfugiés, elle est difficile à déceler en l'absence de rapports des services des Renseignements généraux. Au cours de cette année 1937, communistes et groupements dans leur mouvance, se dépensèrent inlassablement pour récolter des secours en espèces et en nature pour les combattants et les civils. A Vierzon fut ainsi créée, avec des socialistes, la *Commission de Défense du peuple espagnol*, comprenant également des représentants de l'U.S.R., des Jeunesses Amsterdam-Pleyel, de la Ligue des Droits de l'homme, de la Ruche vierzonnaise, de l'A.R.A.C., ainsi que du Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme.

Le chômage qui affectait cette année là des ouvriers agricoles du Cher et de l'Indre provoqua quelques manifestations. Les communistes réclamèrent l'arrêt de l'introduction de main-d'œuvre étrangère qui touchait autant les travailleurs français que les étrangers résidant sur notre sol⁶⁹. Mais, ni les réfugiés embauchés à des salaires ne leur permettant pas d'assurer leur subsistance, ni les employeurs qui bénéficièrent de cette main-d'œuvre espagnole ne firent l'objet de critique.

L'Emancipateur s'éleva contre les mesures de rapatriements prises en octobre par le gouvernement, "mesure inhumaine qui révoltera la conscience du peuple français"⁷⁰. Aucune intervention auprès des pouvoirs publics des départements ne fut toutefois à mettre à leur actif dans le Cher ni dans l'Indre.

En 1938 le P.C.F. poursuivit sa campagne de dénonciation de la politique de non-intervention et les "milieux communistes" de la région de Bruère (Cher) furent mis en cause par le sous-préfet ; accusés d'avoir créé et entretenu un "état d'esprit revendicatif", l'accès au centre d'hébergement leur fut désormais interdit.

En 1939, ils concentrèrent leur attention sur les conditions d'accueil des civils dans les centres, et des maires non communistes se plaignirent de l'agitation provoquée dans les centres d'hébergement par les militants communistes locaux. Cependant, alors que les militants de Châtillon-sur-Indre fustigeaient l'attitude du comité d'accueil, le maire dénonçait leur manque d'attention aux réfugiés⁷¹ ; attaques qui furent davantage l'expression de querelles de clocher et ne débordaient pas le cadre communal.

La surveillance qui s'exerçait sur les centres d'hébergement freina l'activité militante de ceux qui tentèrent de s'opposer à la politique de rapatriements. Ils essayèrent néanmoins, malgré la censure, d'introduire dans les centres *l'Humanité*, *La Voz de Madrid*, publications jugées "tendancieuses" par le gouvernement, ainsi que des tracts émis par *l'Office Français d'Aide aux Réfugiés Espagnols* et les journaux du Secours Populaire, rapportant la loi des "Responsabilités politiques" édictée par Franco⁷². Cela étant, le P.C.F., en tant que parti, n'agit pas seul et les communistes participèrent aux organisations de solidarité des comités de soutien départementaux ou locaux créés dès 1937, ainsi qu'à celles mises en place par les Unions départementales des syndicats (U.D.).

Les Jeunesses communistes

Dans la mouvance du parti, les Jeunesses communistes calquèrent en tous points leur conduite sur celle des militants du Parti, participant aux quêtes, collectes ainsi qu'aux souscriptions ouvertes par les Unions Départementales (U.D.) et locales (U.L.), des Bourses du Travail⁷³. En 1936-1937, le groupement de l'Indre comptait 600 adhérents⁷⁴, mais nous n'avons trouvé ni dans la presse ni dans les documents d'archives de traces d'intervention en faveur des

réfugiés. En 1937 les sections du Cher privilégient les actions auprès des pouvoirs publics pour demander la levée du blocus de l'Espagne républicaine :

Douloureusement ému devant la situation tragique des enfants, des femmes et des vieillards de la région des Asturies et étonné d'autre part de l'attitude du Gouvernement de Front Populaire au Comité de Londres et de sa reculade devant Hitler et Mussolini, demande au Gouvernement de Front Populaire de modifier sa politique vis à vis de l'Espagne républicaine en rouvrant la frontière pyrénéenne en arrêtant cette sinistre comédie de non-intervention à sens unique et en assurant l'évacuation de la population des Asturies sous la protection des bâtiments de guerre français⁷⁵.

Mais la lettre de protestation de quelques groupes fut adressée après la chute de la ville asturienne de Gijón.

Manque de coordination ? Respect des consignes sans prise en compte de l'évolution des événements d'Espagne ou simplement retard dans l'envoi de lettres souvent écrites de la même main et sur le même support papier ?

La S.F.I.O.

La S.F.I.O., dont on relève peu d'interventions en tant que parti, s'associa à la solidarité et aux souscriptions ouvertes par les U.D. des Bourses du Travail et par les comités. En 1937 les sections de Chartres-Lucé et de Vert-en-Drouais (Eure-et-Loir) ouvrirent une souscription⁷⁶ ; celle de Saint-Amand-Montrond (Cher) revendiqua l'initiative de la création du comité d'accueil⁷⁷. Dans l'Eure-et-Loir les sections organisèrent souscriptions, séances récréatives, et conférences, dont le bénéfice alla aux centres ruraux d'hébergement⁷⁸. Bien qu'il n'y eut aucune consigne précise de la part de la direction politique, en mars 1939, la section locale de La Guerche (Cher) lança un appel à la générosité et la commission exécutive du Loiret intervint auprès des autorités départementales, contre des refoulements éventuels⁷⁹.

Comme les militants du P.C.F., ils souhaitèrent, en vain, ne pas rester dans l'anonymat et répartir eux-mêmes le produit de leurs collectes et la Fédération d'Eure-et-Loir ne put elle-même faire bénéficier les Espagnols de Lucé des 700 F. recueillis en leur faveur. Dans ce même département quelques manifestations relevèrent d'initiatives individuelles auprès d'élus locaux. Les Fédérations de l'Indre, du Loir-et-Cher ainsi que celles du Loiret, furent très discrètes ; intervention ponctuelle auprès du préfet de Blois de la section de Pontlevoy qui voulut vérifier le bien fondé de rumeurs ayant mis en cause la gestion du centre de la commune et protester contre la privation de sortie des réfugiés ; mesure qui s'imposait en raison de vingt-sept cas de rougeole, trois varicelles et une typhoïde soignées au centre.

Les jeunesses socialistes

Les sections des jeunesses socialistes participèrent également aux campagnes de solidarité des comités ainsi qu'aux souscriptions lancées par les U.D. mais n'intervinrent pas en faveur du droit d'asile.

La Ligue des droits de l'homme

Dans la mouvance des socialistes, La Ligue des droits de l'homme fut présente dans toutes les manifestations de soutien⁸⁰. La section d'Orléans, attentive aux événements d'Espagne, ne se manifesta qu'en octobre 1937, adressant un appel à tous les ligueurs en faveur des fillettes confiées à la Bourse du Travail par le *Comité d'accueil des enfants d'Espagne* d'Orléans. Ce fut d'ailleurs l'unique fois où, au cours d'une séance, les réfugiés furent l'objet d'une attention particulière⁸¹.

Les autres formations politiques de gauche

Les autres formations politiques de gauche restèrent discrètes. L'U.S.R., représentée dans les départements par E. Frot à Montargis, Cl. Lévy maire d'Orléans, M. Viollette à Dreux, MM. Deschizeaux et Hymans dans l'Indre, ne se manifesta pas plus que ne le firent les formations radicales et radicales-socialistes, excepté en 1937 la section d'Eure-et-Loir qui ouvrit une souscription en faveur des réfugiés de Lucé⁸². Radicaux et radicaux-socialistes eurent néanmoins la possibilité de s'exprimer au travers d'un groupement de jeunesse dans leur mouvance.

La section du Loiret des Jeunesses Laïques et Républicaine⁸³ offrit au préfet son centre de vacances de Sully-sur-Loire – non retenu par le préfet –. Absente des manifestations de soutien en 1937, son action, en 1939, fut semblable à celle des autres mouvements de jeunesse : organisation de collectes et participation aux actions de soutien des comités locaux ainsi qu'une visite aux réfugiés d'Orléans. Lors de son Assemblée générale qui se tint à Orléans le 15 février 1939, le problème des réfugiés n'entra pas dans l'ordre du jour et le 14 mars son intervention auprès du préfet en faveur du droit d'asile coïncida avec celle de J. Zay auprès de A. Sarraut.

Le Parti Social Français

A droite de l'échiquier politique, Le Parti Social Français (P.S.F.), sans groupe parlementaire, était représenté à la Chambre par le Basque J. Ybarnégaray. Ses interpellations à la Chambre des Députés sur les mesures que comptait prendre le gouvernement pour résoudre les problèmes d'ordre, de sécurité et de santé publique créés par les réfugiés, "il faut à tout prix s'en décharger" (sic),⁸⁴ n'eurent pas d'écho au sein de la Fédération régionale. Les manifestations de soutien aux réfugiés furent très rares. Dans l'Indre il fut fait une collecte en 1937⁸⁵, et un membre du P.S.F. appartint cette année-là, peu de temps il est vrai, à un comité de soutien⁸⁶. La section d'Herbault (Loir-et-Cher), mit à la disposition du maire, en 1939, la literie d'un centre de vacances et celle d'Orléans offrit sa salle de réunion (salle Mermoz).

Imputer au seul conseiller général "de tendance P.S.F.", la demande de renvoi des réfugiés ne doit pas faire oublier qu'aucune voix ne s'éleva pour s'opposer à ce vœu⁸⁷ adopté à l'unanimité y compris par MM. P. Dézarnaulds et J. Zay.

11. 3. LES SYNDICATS

Dès 1936 la guerre d'Espagne sensibilisa l'opinion au problème de la lutte contre le fascisme, à la défense de la démocratie et de la République ; les syndicats furent sollicités pour participer aux actions de solidarité organisées par la commission administrative de la C.G.T.. Mais U.D. et U.L., sous la tutelle de la C.G.T., ne prirent aucune initiative à l'égard des réfugiés.

En 1937, U.D. et U.L. de La Guerche, Mehun-sur-Yèvre⁸⁸, Montargis et Vierzon, s'engagèrent dans des actions en faveur des républicains et parallèlement à celles menées en faveur des combattants et des populations civiles, – actions de loin les plus importantes –, elles apportèrent une aide directe aux enfants réfugiés dans les départements. La plus notable émane de l'U.D. du Loiret sous l'impulsion de son secrétaire M. Brisset qui avait pris entièrement à sa charge, dès juin 1937, l'entretien et la surveillance de douze enfants qui lui avaient été confiés par le *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne*. Les frais d'entretien des fillettes furent couverts par les parrainages ou plus exactement par les "adoptions". Il fut demandé aux principaux syndicats d'Orléans d'adopter un enfant – soit verser 300 F par mois – ou, si leurs ressources étaient insuffisantes, d'opter pour une demie (150 F), un tiers, ou un quart d'adoption⁸⁹.

Cette année-là le Syndicat des Métaux de la Région parisienne prit à sa charge dans son centre de vacances de Vouzeron (Cher) trente-deux enfants qui en 1938 partagèrent les locaux de

la colonie avec des volontaires des Brigades internationales⁹⁰. Ces enfants y demeurèrent jusqu'en 1939, mais il fallut en février 1939 l'intervention du ministre de l'Intérieur pour que des femmes et leurs enfants, pris en charge par l'Etat, y fussent accueillis⁹¹.

Les semaines qui suivirent en 1939 l'arrivée des républicains espagnols, les syndicats d'Eure-et-Loir participèrent aux souscriptions ouvertes dans les communes⁹². La Bourse du Travail d'Orléans offrit des locaux à Orléans et à Saint-Cyr-en-Val et assura la gestion de ces deux centres. Elle n'assuma pas le coût de l'entretien des réfugiés, mais ayant engagé des dépenses pour l'aménagement des locaux elle dut demander au maire d'Orléans de lui allouer une partie de la somme votée par le conseil municipal à l'attention des réfugiés⁹³. A son compte s'inscrit également la prise en charge de dépenses hôtelières de "miliciens de passage", ainsi que celles occasionnées par la réunion temporaire de couples à l'occasion d'une permission du conjoint prestataire.

La C.G.T., dès 1936, aurait souhaité avoir un droit de regard sur les centres et en surveiller les conditions de vie, mais cela lui fut refusé ainsi qu'à toutes les organisations politiques ou confessionnelles locales. Le sous-préfet du Cher ne toléra la visite des syndicats que pour vérifier le "mal fondé" de récriminations.

Le Syndicat National des Instituteurs S.N.I.,

Ayant adhéré dès 1936 aux actions entreprises en faveur des enfants hébergés en France, le S.N.I. organisa à partir de janvier 1937 des secours à l'attention des enfants d'enseignants espagnols et les sections du Cher, d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher participèrent aux souscriptions et collectes ouvertes par les comités d'assistance départementaux ou locaux, animant parfois elles-mêmes localement des actions⁹⁴. Fustigeant l'attitude des catholiques, la section de Blois organisa une quête à l'intention des réfugiés du département, mais les 1164,75 F qu'elle rapporta apparurent aux yeux des enseignants "beaucoup plus qu'il faudrait pour donner le nécessaire à tous ceux qui sont venus chercher protection chez nous"⁹⁵: Commentaire ambigu ; il y avait 1 102 réfugiés et il revenait à chacun 1,05 F, soit à peine de quoi leur offrir un litre de lait. Les petits Espagnols ne bénéficièrent que d'une partie des quêtes organisées par les instituteurs du Loir-et-Cher dans leurs établissements ; le reste fut destiné aux enfants tchèques⁹⁶. En 1939, la section du Cher intervint auprès du préfet et de l'inspecteur d'Académie pour qu'une circulaire fut adressée à toutes les écoles invitant le personnel à collecter des dons en faveur des réfugiés. Le préfet s'adressa alors "au personnel enseignant des écoles publiques, aux parents" ; "un appel écrit remis à chaque élève" permit de recueillir 24 465 F⁹⁷.

TABLEAU XLVIII

Souscription ouverte par le S.N. du Loir-et-Cher en 1938

COMMUNES	SOMMES	COMMUNES	SOMMES
		report	3.961,00 F
BLOIS (est-ouest)	787,00 F	MOREE	385,00 F
BRACIEUX	290,00 F	NEUNG-SUR-BEUVRON	250,00 F
CONTRES	480,00 F	OUZOUER-LE-MARCHE	430,00 F
DROUE	220,00 F	SALBRIS	310,00 F
HERBAULT	272,00 F	SAVIGNY-SUR-BRAYE	270,00 F
LAMOTTE- BEUVRON	445,00 F	SELLES-SUR-CHER	230,00 F
MENNETOU-SUR-CHER	102,00 F	SELOMMES	130,00 F
MER	415,00 F	SAINT-AIGNAN-SUR-CHER	205,00 F

MONDOUBLEAU	335,00 F	SAINTE-AMAND-DE-V.	120,00 F
MONTOIRE	380,00 F	VENDOMME	325,00 F
MONTRICHARD	235,00 F		
à reporter	3.961,00 F	TOTAL	6.616,00 F

Sources : *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies (section du Loir-et-Cher)*, n° 27, octobre 1938.

Le préfet du Loir-et-Cher dénonça les tentatives de la section de Blois pour diffuser les "consignes" de *l'Office français d'aide aux réfugiés* et faire parvenir dans les centres *La Voz de Madrid*, interdite par le gouvernement ; actions allant à l'encontre d'une politique de rapatriements.

TABLEAU XLIX

*Sommes recueillies par le S.N.I.
pour les victimes du fascisme
1937-1938*

DONATEURS	SOMMES
Commission de solidarité pour l'aide au peuple espagnol	6.600.000 F
Comité d'accueil	
Comité Bilbao	3.700.000 F
Comité d'aide aux familles des volontaires	3.600.000 F
Comité socialiste de secours à l'Espagne	9.700 000 F
Comité mondial des femmes contre le fascisme	2.000 000 F
Collecte C.G.T.	300.000
	10.000 000 F
TOTAL	35.900.000 F

Sources : *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies (section du Loir-et-Cher)*, n° 27, octobre 1938.

Le montant des sommes recueillies dans les écoles montre que les appels en faveur des réfugiés furent largement entendus. Cependant il ne fut jamais précisé que les bénéficiaires ne seraient pas intégralement affectés aux centres du département. Ainsi que le firent les U.D., une partie des produits des collectes effectuées par les instituteurs, fut reversée à la C.G.T. ou à la direction du S.N.I. qui avait créé début 1939 *L'œuvre du trousseau des enfants réfugiés espagnols*. De même que les syndicalistes des U.D., ceux du S.N.I. adressèrent une participation aux organisations de soutien au peuple espagnol que furent *Espagne Terre Libre*, le *Comité franco-espagnol*, la *C.I.C.I.A.E.R.* ou la *Centrale sanitaire internationale (C.S.I.)*⁹⁸.

L'aide fut parfois corporatiste et dirigée vers les enfants d'enseignants espagnols ou vers les enseignants eux-mêmes. En juin 1939, le conseil syndical du Loir-et-Cher décida l'ouverture d'une souscription en vue d'aider les intellectuels réfugiés espagnols⁹⁹. Le S.N.I. favorisa des regroupements familiaux comme celui de la famille de Mariano Constante hébergée dans le Cher¹⁰⁰. Les dons de livres scolaires dans le Loir-et-Cher furent adressés, rappelons-le, au seul M. Prieto, secrétaire général du syndicat des instituteurs de la République espagnole. Attention dont on ne sait si elle fut à l'égard d'un confrère ou à l'égard des enfants, les neuf autres enseignants espagnols des centres du département ayant été oubliés dans la distribution.

Il n'apparaît pas que la scolarité des enfants espagnols ait été une des préoccupations du S.N.I.. Aucune section d'Eure-et-Loir n'éleva de protestation contre la politique scolaire à l'égard des petits réfugiés qui ne les admettait dans les établissements primaires que "dans la limite des

places disponibles". Aucune section d'Eure-et-Loir ne s'éleva contre l'éventuelle exclusion d'enfants. Mais pouvaient-elles critiquer cette position de leur ministre de tutelle J. Zay alors que la prolongation de la scolarité, la limitation des effectifs par classe, posaient de sérieux problèmes de locaux dans les villages, provoquant notamment le dédoublement des classes.

Le syndicat des postiers

La Fédération postale, syndicat des postiers, intervint parallèlement aux recherches de familles entreprises par l'administration des P.T.T. – identité et origine des agents des postes espagnoles – . Les postiers des Pyrénées-Orientales lancèrent un appel en faveur des civils encore dans les camps et à l'occasion de cette recherche l'interprète espagnol du camp de Pontlevoy refusa de consulter ses compatriotes. La Fédération postale subvint aux besoins d'un centre pour les enfants des postiers espagnols ; enfants qu'elle avait "adoptés" et qu'elle hébergeait à Domme (Dordogne). La section du Loiret, bien que parrainant ce centre, apporta néanmoins sa contribution à l'assistance des fillettes recueillies par la Bourse du Travail et assura que "dès que possible" elle enverrait d'autres fonds

11. 4. LES CHRETIENS

Des tendances s'affirmèrent, se divisèrent voire s'opposèrent¹⁰¹, face à la guerre d'Espagne au sein de la communauté chrétienne. croisade pour l'Eglise et la civilisation pour les uns, soulèvement contre un pouvoir légal pour les autres.

11. 4. 1. Les catholiques

Les catholiques se divisèrent, voire s'opposèrent sur les événements d'Espagne. Deux mois après le début du conflit, Pie XI dénonça les massacres de prêtres et de religieux perpétrés par des gouvernementaux alliés aux communistes. L'existence du gouvernement autonome basque se réclamant de la démocratie chrétienne mais fidèle à la République, la collaboration du Parti nationaliste Basque (P.N.V.) avec le gouvernement de Madrid posaient un problème moral et compliquaient les relations entre le Saint-Siège et Franco¹⁰². En octobre toutefois, après l'exécution par les rebelles de prêtres ralliés à la cause autonomiste basque, le Pape adressa une protestation officielle à Franco. La reconnaissance *de jure* du gouvernement de Burgos n'interviendra que le 16 mai 1938 par la nomination d'un nonce de plein droit, Mgr Cicognani¹⁰³.

Les prélats

En 1936, le ralliement des prélats espagnols aux insurgés ne fut pas unanime. L'exécution de prêtres basques demeurés fidèles au gouvernement autonome rallié à la cause républicaine provoqua une protestation de l'évêque de Vitoria, Mgr Mugica. Dans la pastorale "Les deux cités" du 30 septembre 1936, l'évêque de Salamanque dénonça "la hiérarchie catholique [qui] s'efforce de transformer la cause dite "nationale" en cause catholique. Il ne s'agit plus d'une guerre civile mais d'une croisade pour la Religion, la Patrie et la Civilisation" (sic). Le terme de "croisade" était lancé. Après avoir apporté en septembre son soutien à Franco, le cardinal primat d'Espagne Mgr. Gomá, appela en novembre à reconnaître "l'esprit de croisade en faveur de la religion catholique, dont la sève [avait] vivifié durant des siècles l'histoire de l'Espagne" (sic)¹⁰⁴.

Des prélats français, parmi lesquels le cardinal Verdier qui dans un communiqué reprit à son compte les arguments développés par le cardinal Gomá, furent convaincus du bien-fondé de cette "lutte entre la civilisation chrétienne et la prétendue civilisation de l'athéisme soviétique"¹⁰⁵. La prise de position du Saint-Siège qui "glorifie les vertus des catholiques espagnols qui luttent pour

leur foi¹⁰⁶ les renforça dans leurs convictions. Sensible aux arguments présentés par le général Mola commandant les troupes rebelles en Navarre, Mgr Fillon, archevêque de Bourges (dont dépend le diocèse de l'Indre), ouvrit une souscription diocésaine en faveur de la *Junta Nacional de Socorros Para Los Huerfanos de la Guerra en España*¹⁰⁷.

Après l'appel le 7 septembre 1936 lancé par le cardinal Verdier en faveur des premiers réfugiés, malgré son adhésion aux thèses développées par le cardinal Gomá, l'évêque d'Orléans, Mgr Courcoux, sollicita la générosité des catholiques du diocèse ; mais, période de vacances oblige, il attendit que la cité eut "repris sa vie normale"¹⁰⁸ " pour faire effectuer une quête dans les églises, et à la demande du maire d'Orléans demanda aux catholiques de la ville de venir en aide aux premiers réfugiés.

En 1937, après la position du Saint-Siège consacrant un chapitre de l'encyclique *Divini Redemptoris* aux "Horreurs du communisme en Espagne" et celle de l'épiscopat espagnol justifiant l'adhésion de l'Eglise à la cause franquiste¹⁰⁹, seuls les réfugiés Basques eurent droit à l'attention des prélats. Le ralliement des Basques au gouvernement légal allié aux "rouges" posait un problème de conscience aux catholiques, que des Basques tel R. Picavea, député aux Cortès tentait de dissiper :

Nos libertés, les rebelles les nomment "séparatisme", alors que c'est une simple autonomie concédée par la Constitution espagnole et dans ce régime réside précisément la plus efficace garantie contre le fantasme de "séparatisme"¹¹⁰.

En février 1937, *Le Gâtinais* et *Le Réveil socialiste* publiaient un "appel aux catholiques du monde entier" lancé en faveur de la fin de la lutte par "Gallardo, Alborno, Lobo (vicaire de San Gines de Madrid, Gallego (chanoine de Ségovie), Rocarguel (chanoine de Grenade) et Semprún (écrivain)" (sic)¹¹¹. Mais les bombardements de Durango et surtout de Guernica troublaient les consciences. Un manifeste signé par des intellectuels catholiques, G. Bidault, Cl. Bourdet, F. Gay, J. Madaule, G. Marcel, J. Maritain, F. Mauriac, E. Mounier et l'Italien L. Sturzo, condamna les nationalistes.

Mgr Georges, évêque de Blois, adressa sa participation au *Comité Français pour la Paix Civile et religieuse en Espagne*, œuvre dont le cardinal Verdier fut un des animateurs et qui coordonnait les initiatives catholiques d'accueil aux réfugiés basques pour lesquels la Société Saint-Vincent de Paul collectait les dons¹¹² ; cela étant, aucune initiative ne fut prise par le prélat de Blois en faveur des réfugiés du département.

Par la voix de son porte-parole, *La Vérité d'Eure-et-Loir*, l'épiscopat chartrain fit connaître l'appel du comité¹¹³. Rien n'indique cependant que lui-même, qui ne cachait pas ses sympathies pour l'Action Française, ait contribué à cette œuvre charitable quoique sélective¹¹⁴.

*Le Comité catholique d'aide et de secours*¹¹⁵, fondé en mai 1937 par le père Dieuzayde et qui reçut l'appui de l'évêque d'Aire et de Dax, Mgr Mathieu, devint en août 1937 *le Comité national catholique d'accueil aux Basques*¹¹⁶. Sous la présidence d'honneur de l'archevêque de Bordeaux Mgr Feltrin, et avec le soutien de l'archevêque de Reims Mgr Suhard, ce comité dirigé par Mgr Mathieu, réunit entre autres personnalités : F. Mauriac, J. Maritain, A. Champetier de Ribes, F. Gay.

Ceux-là mêmes qui auraient dû étendre leur charité à tous, ne s'attachèrent dans un premier temps qu'à soustraire les enfants à une influence communiste en retirant "les enfants catholiques des colonies de Front populaire" dirigeant environ 2 000 petits Basques vers la Belgique. L'afflux de femmes, de "familles basques brimées du point de vue religieux dans les camps de Front populaire" (sic) l'amena à rassembler des familles à Saint-Médard-en-Jalles puis à Caudéjac. Aucun document d'archive ne fait référence à une intervention du comité auprès des autorités préfectorales de la Région Centre. Il est cependant certain qu'aucun préfet n'aurait pu

admettre que des prêtres ou des institutrices basques espagnoles vinssent dans les centres "améliorer la situation religieuse" des enfants de "maints refuges [...] systématiquement dressés contre la religion et ses ministres". Toute intervention de ce genre ne leur aurait pas permis de tenir à l'écart des centres les adeptes d'autres idéologies.

En 1938, ce comité prit le nom de *Comité national d'accueil aux réfugiés d'Espagne* qui fut à l'origine du *Secours catholique français*, comprenant deux sections : "Espagne" et "Europe centrale". A l'aide d'un fichier il chercha à réunir des familles et offrit de procurer des emplois aux réfugiés des centres d'hébergement. Cette aide qu'il offrit aux préfets des départements de la Région Centre ne fut-elle cependant qu'en faveur des Basques ? Fut-elle mal accueillie par les réfugiés parce qu'émanant d'un comité confessionnel ? En tout cas il n'est apparu dans aucun document que des familles aient été réunies par son intermédiaire ni que des emplois leur aient été procurés.

Après la destruction de Guernica, la *Ligue Internationale des Amis des Basques* publia un manifeste. Une section française de *La Ligue des Amis des Basques* fut fondée le 16 décembre 1938¹¹⁷. Au comité d'honneur figurèrent Mgr Verdier, Mgr Mathieu, E. Herriot et F. Mauriac. Mgr Fontanelle en fut le président et J. Maritain le vice-président. Le 20 mai 1940, sur ordre de J. Ybarnégaray, originaire de la partie basque des Basses-Pyrénées, ministre d'Etat dans le gouvernement P. Reynaud, les locaux parisiens de la Ligue furent fermés et la colonie basque dut évacuer Paris.

Sollicités pour aider les réfugiés Basques, les évêques le furent également pour aider l'Eglise espagnole dans ce qui lui apparaissait être plus urgent que la sauvegarde des âmes : la reconstruction de son patrimoine immobilier.

Lors de l'exode de février 1939, Mgr Fillon à Bourges ainsi que Mgr Audollent, successeur de Mgr Georges à Blois, rappelèrent aux chrétiens leur devoir d'assistance et les invitèrent à participer "à l'organisation de l'accueil". Ils restèrent convaincus néanmoins que les réfugiés pouvaient être les vecteurs de l'idéologie diabolisée depuis l'avènement du Front populaire et les débuts de la Guerre civile. Les chrétiens des diocèses, animés par des préoccupations religieuses, se devaient d'éduquer ou de rééduquer les enfants et les adolescents dont la "foi" et la "moralité" étaient menacées ; accusation implicite de la responsabilité de leurs parents dans la décadence des valeurs morales de l'Espagne et propagande anticommuniste non moins déguisée.

Dans notre presse locale, vous avez pu lire un émouvant appel des Pouvoirs publics en faveur "des malheureux que les tragiques événements d'Espagne ont chassés de leurs foyers".

La tradition de la France est de se montrer généreuse en face de toute misère, la tradition des catholiques sera toujours de se ranger parmi les meilleurs Français.

Si par malheur notre charité n'était pas présente ou était insuffisamment active, nous verrions des milliers d'enfants et d'adolescents chrétiennement élevés courir les risques les plus graves pour leur foi et leur moralité. Il faut à tout prix éviter ce scandale. Collaborons donc de toute notre âme à l'organisation de l'accueil aux réfugiés. Deux convois représentant environ 1 500 personnes (dont 582 femmes et 662 enfants, avec quelques vieillards ou invalides de guerre) sont déjà arrivés dans le seul département du Cher. Le département de l'Indre n'est pas moins hospitalier. Les besoins les plus urgents consistent en couvertures, vêtements et chaussures pour femmes et enfants. De même, on serait particulièrement reconnaissant aux personnes charitables qui consentiraient à mettre des lits complets à la disposition des centres d'hébergement [...] A notre place, le Christ Jésus se pencherait sur de si grandes et douloureuses détresses. Soyez ses fidèles disciples. D'avance, votre Archevêque, près de Dieu, vous dit son meilleur merci¹¹⁸.

Mgr Fillon.

Mgr Audollent, membre "d'honneur" du comité départemental de secours du Loir-et-Cher, mettant l'accent sur les enfants, invita les prêtres des paroisses à favoriser la vente d'un insigne à l'attention des réfugiés. Au même moment il adressait un chèque d'un montant de 100 F¹¹⁹ au *Comité National catholique d'Accueil aux Basques*. Seul Mgr Harscouët, évêque de Chartres, ne manifesta aucun geste à l'attention des femmes et des enfants de Lucé ou des autres communes. Ce

prélat, dont les sympathies à l'égard des franquistes étaient sans équivoque réaffirma sa sympathie aux "nationalistes qui ont préservé leur pays et le nôtre du fléau communiste"¹²⁰.

Cependant l'attention pour les réfugiés retomba très vite. La mort du pape Pie XI le 10 février 1939, puis le conclave éclipsèrent leur accueil dans les départements. Mgr Fillon ne fit diffuser aucun autre appel par les prêtres des paroisses ; *La Vie catholique du Berry*, porte-parole hebdomadaire de l'archevêché, les rappela néanmoins au souvenir des fidèles, mais la préparation d'un Congrès eucharistique prenait le pas sur la charité.

Nous serions tentée de dire que l'accueil de l'Eglise aux réfugiés ne fut en 1939 que sélectif et parisien avec le *Comité National catholique d'Accueil aux Basques* qui sollicita les prélats. Il ne semble pas que l'appel à l'aide humanitaire lancé par des catholiques en vue, parmi lesquels le cardinal Verdier, H. Bergson, J. Maritain et F. Mauriac, ainsi que la création, en 1939, sous leur patronage de la *Commission d'aide aux enfants espagnols*, dirigée par Mme de Montbrison, aient amené en effet la hiérarchie catholique de la Région Centre à reconsidérer sa position.

Les prêtres

On ne relève pas d'hostilité de principe de prêtres malgré les prises de position de la presse conservatrice. En 1936, les prêtres d'Orléans réservèrent un bon accueil aux trois religieux qui assurèrent des services de messes à l'église Saint-Paterne¹²¹. Dès 1937 ceux du Cher, de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher et du Loiret, firent des collectes dans leurs églises, participèrent aux actions des comités de soutien et offrirent des locaux paroissiaux pour l'hébergement¹²². Les prêtres du giennois incitèrent néanmoins leurs paroissiens à la prudence ; l'aide aux réfugiés ne devait pas se confondre avec celle apportée par les communistes aux républicains¹²³. Toutefois, le préfet de Blois se montra hostile à toute intervention du clergé ; refus qui lui permit de ne pas accéder aux demandes de visites des centres formulées par les sections communistes locales. En 1939, Mgr Aubry, vicaire général d'Orléans, visita les réfugiés et réclama aux paroissiens vêtements et sous-vêtements féminins¹²⁴ : préoccupations plus matérielles inattendues de la part d'un pasteur, plus que spirituelles.

Les laïcs

On peut comprendre que des fidèles aient hésité à venir en aide à des "fauves" coupables de "scènes de carnage", visions aussi effrayantes que celle de l'Espagne en proie aux "forces délétères du communisme"¹²⁵ (sic). Des catholiques s'émurent cependant de la détresse des républicains espagnols. Ceux de Montargis ouvrirent une souscription en juillet 1937 et adressèrent les dons à la Société Saint-Vincent de Paul¹²⁶. Ils participèrent aux actions de soutien des comités d'accueil, mais furent plus réservés pour ouvrir leurs portes à ces "voleurs qui pillèrent l'Espagne" à ces "malheureuses épaves [...] (qui) ne savent guère se conduire en civilisés" (sic) ; sombre tableau, propre à effrayer les âmes bien pensantes qui n'étaient pas préparées à ce "sacrifice" (sic) imposé par cette présence¹²⁷.

Les organisations dans la mouvance de l'Eglise, syndicats et mouvements de jeunesse, *Jeunesses Agricoles Chrétiennes* (J.A.C.) et *Jeunesses Ouvrières Catholiques* (J.O.C.) se montrèrent très discrètes. Une séance de cinéma donnée au bénéfice des réfugiés par *l'Action catholique* de Dreux¹²⁸ apparaît être une manifestation isolée. Les bulletins paroissiaux les ignorent. Un seul souligne, mais trois mois après les arrivées, "que la douceur chrétienne doit avoir le dernier mot"¹²⁹.

L'absence apparente d'aide ne signifie pas qu'il n'y eut pas d'initiatives particulières analogues à celle que prit la famille Ingrain à Orléans, très liée à Marc Sangnier. Dès 1937 elle milita en faveur des réfugiés au sein du *Comité d'Accueil aux Enfants d'Espagne* et alla chercher au camp de la Mauresque, (Bouches-du-Rhône) camp d'accueil d'enfants pris en charge par la

C.G.T., des fillettes confiées à la Bourse du Travail et s'occupa de trouver un toit à la mère de deux d'entre elles. Elle prit également en charge Manuel Torres Campañá¹³⁰ et sa famille avant que tous n'eussent trouvé un logement à Bou. Elle ne se départit pas de sa ligne de conduite sous l'occupation allemande malgré les risques encourus. Elle hébergea clandestinement Fernando Valera de juin 1940 jusqu'à son départ pour le Mexique en avril 1942 ; geste qui lui valut une visite peu amicale de la gestapo et plus tard la reconnaissance du gouvernement républicain en exil qui décerna à Mme Ingrain le titre de chevalier de l'Ordre de la Libération d'Espagne.

11. 4. 2. Les protestants

Au sein de la communauté protestante de France s'affrontèrent deux tendances. Les deux défendirent à la fois une cause religieuse et une cause politique. A gauche, avec le R.U.P., on dénonça le péril fasciste et la menace que les franquistes faisaient peser sur les jeunes protestants espagnols. A droite, le communisme fut vigoureusement attaqué pour ses persécutions antireligieuses.

Deux informations relatent la visite effectuée aux réfugiés de Sancerre par le pasteur Louriaux¹³¹ ministre de l'église réformée de cette ville et l'accueil de deux adolescentes par une institution protestante d'Orléans. C'est par sa participation au comité départemental dont il fut membre d'honneur que le pasteur Flon de Blois sensibilisa la communauté protestante du Blésois aux problèmes posés par l'accueil des réfugiés. Dans le Cher, le préfet sollicita l'aide du pasteur Jospin mais aucune trace d'une participation aux œuvres d'assistance n'a pu être décelée. A Orléans, où Madeleine et Jean Zay étaient membres de la communauté, il n'apparaît pas que l'on ait été sensibilisé au problème des réfugiés¹³², du moins en tant que communauté confessionnelle.

11. 5. LES COMITES D'AIDE

Qu'ils aient été nationaux, départementaux ou locaux, confessionnels ou non, engagés ou non dans un soutien politique et humanitaire à la République espagnole, à un moment donné rares furent ceux qui n'apportèrent pas une aide matérielle aux républicains espagnols réfugiés dans la Région Centre.

11. 5. 1. Priorité à l'Espagne républicaine

Comités antifascistes préexistants au conflit espagnol et fondés par des intellectuels de gauche tels Paul Langevin, l'ethnologue Paul Rivet¹³³, ou comités créés dès les événements d'Espagne sous l'impulsion du P.C.F. ou de syndicalistes tel Léon Jouhaux, ou comités plus tardifs comme le furent les comités catholiques, les réfugiés ne furent pas jusqu'en 1939 au centre de leurs préoccupations.

Les comités antifascistes

Le *Comité Amsterdam-Pleyel*, comité mondial pour la lutte contre le fascisme et la guerre, dit *Amsterdam-Pleyel*, crypto-communiste fondé par H. Barbusse en 1932 alliait la lutte contre le fascisme avec la lutte pour la paix¹³⁴. Son action fut essentiellement dirigée vers la solidarité à l'Espagne et sur le plan départemental il y eut très peu de manifestations à l'égard des réfugiés avant février 1939.

Comités de soutien au peuple espagnol

La vocation initiale des *Comités de soutien au peuple espagnol* fut de coordonner, dès 1936, des campagnes de solidarité en direction de l'Espagne républicaine. Soutenus par les partis

politiques, les organisations dans leur mouvance ou les syndicats, on les remarque peu avant 1939 lors des arrivées successives de réfugiés.

Coiffant pratiquement toute l'aide aux républicains espagnols, le *Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine* (C.I.C.I.A.E.R.) fut créé le 9 septembre 1936. Fondé à l'initiative des communistes au cours d'une conférence européenne, il rassemble communistes, socialistes (jusqu'en 1938), syndicalistes et intellectuels de gauche (président V. Basch, vice-présidents, P. Langevin et L. Jouhaux, secrétaire : Madeleine Braun). Jusqu'en 1939, coordonnant l'activité de divers comités, son action fut plus politique qu'humanitaire.

Le *Comité d'accueil aux enfants d'Espagne*, fondé en 1936 par la C.G.T. et d'autres groupements¹³⁵ se signala par son action en faveur des enfants en les confiant, comme à Orléans, à des organisations ouvrières. Il fut l'instigateur de la *Conférence internationale pour l'aide aux enfants et aux réfugiés* qui se tint à Paris en novembre 1937. Le *Comité Bilbao*¹³⁶ devint *comité d'aide aux évacués du Nord de l'Espagne*, puis en 1938 le *Comité de secours aux réfugiés*.

Les comités coiffés par le C.I.C.I.A.E.R., reconnu officiellement par le gouvernement espagnol de J. Negrín (décret du 1^{er} juillet 1938), justifient que le P.C.F. revendiqua la plus grande partie des campagnes menées en faveur de l'Espagne républicaine. La propagande fut parfois confiée à des réfugiés eux-mêmes qui reçurent une aide financière pour leur activité d'information auprès de leurs compatriotes réfugiés et des populations autochtones¹³⁷. Le P.C.F. étendit également son action au travers de la *Centrale sanitaire internationale* (C.S.I.)¹³⁸ qui vint visiter les centres d'Eure-et-Loir, et ouvrit à Paris la "Maison du blessé", sous la présidence de M. Viollette, ainsi que par l'*Office international pour l'enfance* présidé par H. Wallon et G. Buisson. La filiation avec le P.C.F. de l'*Office*, dont la secrétaire française fut S. Lacore¹³⁹, peut expliquer son intervention pour envoyer en U.R.S.S. un enfant de deux ans hébergés avec sa mère à Romorantin.

Lors de la *Conférence française de secours aux populations civiles*, réunie à Paris le 28 janvier 1939, fut créé l'*Office français pour l'aide aux réfugiés d'Espagne* qui intervint pour favoriser des regroupements ou pour ajourner des rapatriements.

11. 5. 2. Les comités gouvernementaux

La participation directe de ces comités à une action en faveur des réfugiés de la Région Centre n'est attestée par aucun document. Que ce soit le *Comité français de secours aux enfants* qui fut accrédité auprès des préfets en vue de prêter en 1937 son concours à des rapatriements¹⁴⁰, ou le *Comité des réfugiés* créé par arrêté ministériel le 29 décembre 1938, sous l'impulsion de G. Bonnet, et qui se réunit pour la première fois le 14 janvier 1939 et émit des vœux relatifs aux enfants :

Que dans la proportion des places disponibles des enfants d'Europe centrale et d'Espagne, actuellement en France, puissent être largement accueillis dans les écoles professionnelles de reclassement et d'apprentissage, sous réserve, bien entendu, que leurs frais soient assurés par des œuvres ou des garants privés.

Que les Espagnols mutilés ou infirmes qui ne retourneraient pas chez eux puissent être admis dans les écoles de rééducation professionnelle, dépendant du ministère des pensions, à condition qu'ils puissent faire les frais de cette rééducation¹⁴¹.

Ce comité mit en place la *Commission générale de coordination des œuvres* (C.G.C.O.), au sein de laquelle presque toutes les organisations d'assistance françaises furent représentées¹⁴² parmi lesquelles la *Commission d'Aide aux enfants espagnols réfugiés en France*, présidée par Mme Malaterre-Sellier et dirigée par Mmes E. Chevalley, R. de Montbrison, MM. Cl. Bourdet et le député suédois A. Bjorn et qui fut particulièrement active. La commission, indépendante à partir de mai 1939, fut accréditée par A. Sarraut pour visiter les centres d'hébergement¹⁴³.

Sollicitée par des maires ainsi que par des réfugiés, elle leur vint en aide dans la mesure de ses possibilités. Les demandes les plus nombreuses émanèrent de l'Eure-et-Loir, de Bois-Brûlé (Loir-et-Cher) où, en 1940, un projet pour assurer le ravitaillement complet du camp fut à l'étude ; quelques plus rares demandes vinrent de réfugiées de Châteaufort, de La Guerche et d'Orléans. L'absence de documents précis sur les conditions de vie dans les centres ruraux de l'Eure-et-Loir, sauf pour l'un d'entre eux¹⁴⁴, ne permet pas d'établir un rapport entre la qualité de l'hébergement et le nombre d'appels à l'aide. On ne peut davantage attribuer les plus mauvaises conditions de vie au centre de Bois-Brûlé, les rapports sur les centres de Châteaufort et d'Orléans étant trop imprécis. En 1940, ses ressources n'étant pas illimitées, la commission dut solliciter l'aide du *Comité français de secours aux enfants*, créé dès 1936 et présidé par MM. V. Basch, L. Brunschwig et P. Vallery-Radot, ainsi que celle de la *Commission internationale d'aide aux enfants réfugiés espagnols*¹⁴⁵.

11. 5. 3. Autres manifestations de soutien

Le *comité d'accueil aux intellectuels espagnols*, placé sous la présidence de R. de Jouvenel, et qui compta parmi ses membres des noms prestigieux : Aragon, J. Bergamín, J.-R. Bloch, J. Cassou, M. Gromaire, J. Madaule, A. Malraux, L. Martin-Chauffier, P. Picasso fut en vain sollicité par Tomás Divi pour se procurer papier et surtout encre. Papier de fortune et encre délayée dont témoigne la pâleur de ses dessins, lui permirent néanmoins de laisser quelques témoignages de son passage à Argelès et de sa vie à Chartres.

La *Fédération syndicale internationale* adressa au préfet de l'Eure-et-Loir des boîtes de conserves de viande à répartir entre les centres.

11. 5. 4. Les comités départementaux et locaux

Les gouvernements Blum et Chautemps, dès 1937, auraient souhaité faire assumer par l'initiative privée une partie de l'aide aux réfugiés. Mais, les sous-préfets, attentifs aux manifestations des populations dans leurs arrondissements, prétextant à juste titre qu'associations et particuliers avaient beaucoup donné ne voulurent pas la solliciter pour organiser un *Comité d'assistance*¹⁴⁶.

Dès 1937, sans intervention des pouvoirs publics, s'étaient mis en place dans les communes d'accueil des comités de soutien qui se voulaient apolitiques mais furent souvent des émanations des comités coiffés par la C.I.C.I.A.E.R..

Sections des *Comités Amsterdam-Pleyel*, *Rassemblement populaire français*, *Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme*, *Comité Bilbao*, *Comité de secours socialiste aux réfugiés*, allèrent organiser des campagnes de solidarité en faveur de l'Espagne et aide matérielle aux réfugiés, privilégiant toutefois les enfants¹⁴⁷. Des "gosses" (sic) font toujours plus recette que des adultes ou des vieillards et les enfants hébergés à Stoneham en Angleterre aux frais des organisations caritatives britanniques bénéficièrent de cette générosité¹⁴⁸.

Ces comités firent appel aux bonnes volontés pour recueillir des enfants et apporter une aide matérielle. Par la fête, les séances récréatives, les "matinées de gala" et les ventes de chansons dont les bénéfices furent destinés aux réfugiés, ils sensibilisèrent et associèrent les habitants des communes rurales au fait espagnol. Pour ne pas effrayer les populations bien-pensantes de Nogent-le-Rotrou le *Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme* fit donner une conférence par la "madrecita, Sofia Blanco, écrivain catholique espagnol"¹⁴⁹. Le *Comité Paix et Liberté* de Châteaudun intervint pour surseoir à des retours ; à bout de ressources dut demander au préfet le rapatriement de ceux qu'il avait recueillis à ses frais. Lors du congrès du Saint-

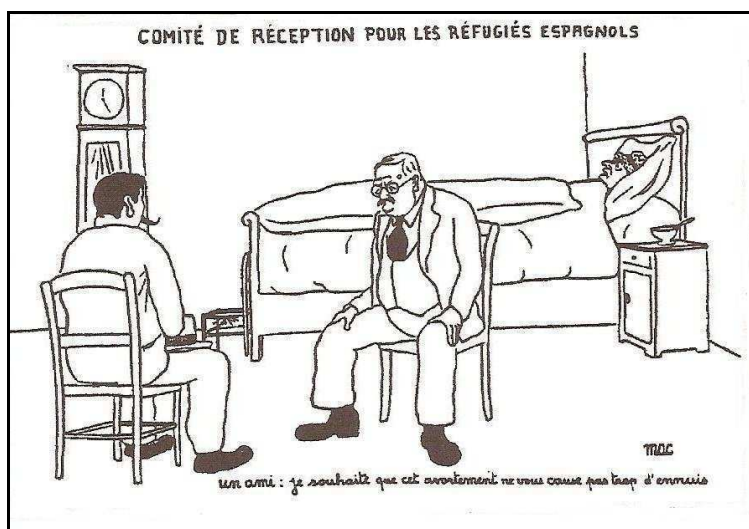
Amandois, les sections du Cher votèrent une motion "aide et secours aux réfugiés sur notre territoire"¹⁵⁰, celles de Henrichemont et de La Guerche organisèrent des collectes¹⁵¹.

Les *comités antifascistes du Loir-et-Cher*, sous l'impulsion de R. Larcade, responsable départemental du *Secours ouvrier international* et du mouvement *Amsterdam-Pleyel*¹⁵², alliant aide humanitaire et lutte pour la paix ébranlée par la montée du fascisme, ouvrirent des souscriptions au bénéfice des réfugiés espagnols et des réfugiés sudètes¹⁵³. *Le Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme*, particulièrement actif en 1937 dans le Cher, réserva une partie des collectes effectuées en faveur de l'Espagne républicaine aux enfants du département. *Le Comité d'accueil aux enfants d'Espagne* intervint pour transférer, pour raison de santé, des réfugiés dans les Pyrénées, mais, celui du Loiret eut des difficultés pour assurer la subsistance d'une adulte dont le secrétaire dut demander le rapatriement au préfet¹⁵⁴. *Le Comité de secours socialiste* de l'Eure-et-Loir recueillit des fonds et au nom du C.I.C.I.A

Ainsi la plupart des comités de soutien virent-ils le jour dès 1937 dans des communes où existaient des cellules communistes, notamment dans le Cher, l'Eure-et-Loir, l'Indre et le Loiret (Montargois). Rien ne permet d'affirmer cependant, que les militants prirent seuls l'initiative de l'aide. En 1938, les autorités préfectorales du Loiret, après avis du ministre de l'Intérieur, refusèrent, de donner leur "agrément officiel" à des communistes de Gien, "en raison de leur activité politique".

La cohabitation, malgré leur vocation humanitaire, y fut parfois difficile voire impossible. Le militantisme fit parfois perdre de vue aux adhérents le but humanitaire qu'ils s'étaient fixé, et la politique de la main tendue, y compris aux fidèles du Colonel de La Rocque, préconisée par M. Thorez en 1936, fit long feu. Ainsi les délégués communistes d'Issoudun quittèrent-ils en 1937 le comité où siégeait un membre du P.S.F. et à Châtillon-sur-Indre P.C.F. et S.F.I.O. ne purent trouver un terrain d'entente en mars 1939 pour mettre en place un comité de soutien¹⁵⁵.

L'exemple d'Issoudun illustre parfaitement la complexité des rapports sociaux dans villages et petites villes où s'opposent et s'affrontent des familles politiques inconciliables. Dès l'annonce de l'arrivée de réfugiés une réunion se tint à la mairie en vue de sa création. Des personnalités "éminentes" (sic) de toutes confessions y assistèrent : le député F. Chasseigne, le maire socialiste ainsi que l'archiprêtre. Ce dernier accepta sans réserve d'en faire partie, tandis que M. H., secrétaire de l'U.L. des syndicats, représentant 3 000 syndiqués devait au préalable en référer à ces membres. Non sans hésitation il se laissa convaincre par F. Chasseigne, tout comme l'institutrice malgré le "gros travail qui lui échoit en fin d'année scolaire". Quatre autres membres du corps enseignant, représentant les cantons nord et sud de l'arrondissement se joignirent à leur collègue. Acceptèrent également le principal du collège, le juge de paix, le président de l'Union du commerce et de l'industrie, celui du syndicat des médecins, le pharmacien, le directeur du bureau de bienfaisance, le receveur de l'Enregistrement, le vicomte de B. (représentant le comité de lutte contre la tuberculose), un membre de la commission administrative de l'hôpital-hospice, le notaire ainsi que le receveur des P.T.T.. Le député F. Chasseigne souhaite que les partis politiques fussent également représentés ; P.C.F. et S.F.I.O. étaient, avec le bien gênant P.S.F. les seuls partis représentés à Issoudun. A eux se joignirent trois représentants de l'U.L.-C.G.T., deux des sociétés de secours mutuels ainsi que le receveur municipal qui devait remplir les fonctions de trésorier. S'inscrivirent également une représentante du *Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme*, un Espagnol faisant fonction d'interprète ainsi que les adjoints au maire et vingt-six conseillers municipaux. Pour clore cette longue liste d'un comité qui se voulait restreint, un représentant de l'école libre, (absent de la séance), fut admis à la demande d'un conseiller.



Sources : document adressé par J.-L. Laubry, paru dans *L'Echo des marchés du Centre*, 2 février 1939

F. Chasseigne, dirigeant les opérations, proposa que l'on fit circuler des listes de souscriptions. Pour faire "oublier" aux réfugiés "le bâtiment froid où ils seront logés et le matériel sommaire", il suggéra l'organisation d'une "réception officielle", ainsi que celle de "réceptions particulières". Un contrôle médical afin "d'améliorer" et de surveiller les nourrissons et la répartition des enfants dans les classes devaient être étudiés ultérieurement. Cela étant, aucun projet ne fut esquissé pour "améliorer" les conditions d'hébergement, pour lesquelles ni la municipalité ni le canton ne voulurent s'impliquer. Si la surveillance des nourrissons nous apparaît comme un but louable, leur "amélioration", qui dans ce contexte ne pouvait être que physique posait le problème de l'altérité, de la vision que se faisaient les Issoldunois des malheureux réfugiés.

Une semaine plus tard ce comité était moribond, la cohabitation avec un membre du P.S.F. fut insupportable aux délégués de la C.G.T. puis à ceux de la S.F.I.O. et du P.C.F.. Aucun ne voulut côtoyer, dans ce qui aurait dû n'être qu'une collaboration humanitaire, le représentant d'un parti opposé aux évacuations des populations civiles de Bilbao¹⁵⁶. Ces querelles de chapelles firent que l'appel à la population ne fut pas placardé et les listes de souscriptions ne circulèrent que vingt-quatre heures ; le 27 mai F. Chasseigne annonça la mort de ce comité de soutien¹⁵⁷. A l'appel de l'U.L. d'Issoudun, un comité plus restreint, fut constitué par les organisations adhérentes au *Rassemblement populaire* et prit le nom de *Comité Bilbao* ; les deux présidents d'honneur en furent F. Chasseigne et le maire socialiste. La cohabitation ne fut pas plus harmonieuse pour autant et le "trésorier", inscrit sans avoir été consulté, "réserva son adhésion"¹⁵⁸.

Le 3 avril 1938, le *Comité Bilbao* d'Issoudun cessa d'exister ; le *Comité d'aide à l'Espagne* vit le jour dans les quartiers populaires de Châteauroux, Saint-Christophe (où était implantée une cellule communiste) et des Marines.

L'exemple du Loir-et-Cher

En février 1939 un comité d'accueil fut formé dans le Loir-et-Cher sous l'égide du préfet. Préfet, évêque, pasteur, parlementaires, conseillers généraux d'arrondissement, président du Tribunal civil, directeurs et chefs de service des administrations départementales, ainsi que le président de la Croix-Rouge, furent membres du comité d'honneur ; rôle purement honorifique qui n'impliqua aucune participation effective à l'action humanitaire ; celle-ci fut dévolue à 27 personnes, sans distinction d'opinion philosophique ou religieuse, lesquelles, accréditées par le préfet, eurent leurs entrées dans les centres et un droit de regard sur leur organisation ainsi que sur les dépenses.

13. 5. 5. Les Quakers

La collaboration des "Quakers", par l'intermédiaire de la *Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés Espagnols* (C.I.A.E.R.E.), fut très importante. Initialement à Genève, cette commission regroupant fin 1937 des associations de Quakers américains, britanniques et suisses, s'installa à Paris. Organisation présidée par M. Howard E. Kershner elle reçut des subventions anglaises, américaines et suédoises¹⁵⁹, et offrit d'aider au regroupement des familles en assumant les frais de transport, ainsi que d'apporter une aide matérielle aux réfugiés. Le gouvernement ne pouvait que recommander "cette offre de collaboration" aux préfets, que ceux de Blois et de Chartres acceptèrent volontiers, communiquant aux délégués les adresses des centres d'hébergement et leur donnant les autorisations de visites. A la demande des régisseurs des centres, ou des réfugiés eux-mêmes, la commission fit parvenir lait en poudre pour les enfants, vêtements, chaussures, charbon. Le centre de Bois-Brûlé, où il fut projeté d'ouvrir une garderie d'enfants pour permettre à leur mère de travailler au-dehors, fut sans conteste celui qui reçut l'aide la plus importante. Le fait que l'une des déléguées, Mme Landowski, demeurait à une dizaine de kilomètres du centre, explique peut-être ce qui apparaît comme une attention toute particulière. En tout cas le Dr D. sut capter la générosité de ce "Good Samaritan" :

We were able to do much for the camp, and he was so deeply appreciative (Dr D.) that for a space of four or five months he wrote me a long letter about the refugees almost every day. He described in detail the wants and needs of his people, and the result of every gift that we were able to send. For example, he told me how each child received the oranges which he had begged us to send for Christmas¹⁶⁰.

Les rapports adressés au préfet par ce "cheerful, energetic French physician" ne manifestaient pourtant aucun "interest in them as individuals"¹⁶¹. Mais peut-être cachait-il sa compassion sous une écorce rugueuse.

La Société des Amis, filiale de la société des Quakers et domiciliée à Paris rue Guy de la Brosse, offrit au préfet de Chartres de venir en aide "matériellement et moralement" aux réfugiés de son département et la filiale danoise adressa à la Commission une aide financière de 50 000 F ne devant être utilisée que dans un seul camp : celui de Bois-Brûlé fut à nouveau privilégié.

11. 6. "L'INITIATIVE PRIVEE"

Cette expression, "initiative privée" recouvre dans les rapports préfectoraux des situations très différentes. Peuvent y être inclus les réfugiés subvenant, par leur travail à leur subsistance ainsi que ceux pris en charge par des organismes privés.

11. 6. 1. Dans les départements

Dans les départements, où elle se manifesta dès 1936, cette "initiative privée" ne fait l'objet que d'évaluations statistiques ; les conditions d'accueil sont inconnues, excepté pour les religieux hébergés par l'évêché d'Orléans.

A partir de 1937, l'obligation de souscrire à l'engagement de nourrir, soigner, ne pas faire travailler les réfugiés et de les rapatrier à leurs frais à la fin des hostilités, freinèrent les bonnes volontés. Des comités d'aide, hostiles aux rapatriements, s'engagèrent néanmoins à assumer la charge financière du séjour. C'est ainsi qu'en octobre 1937, pour surseoir à des retours, celui de la région de Montargis prit en charge quelques familles indigentes, soit 46 personnes, qu'il confia à des particuliers¹⁶². En novembre un comité local de soutien fut fondé à Chalette-sur-Loing, et en coordination avec celui de Montargis prit quelques personnes à sa

charge. Quelques réfugiés trouvèrent "à s'occuper" (sic), d'autres obtinrent un contrat de travail, avec l'autorisation tacite des autorités préfectorales. Refuser de travailler, n'avoir "aucune moralité et courage [...] aucune reconnaissance" (sic) provoqua parfois des revirements chez les particuliers sollicités par les comités pour recevoir femmes et enfants.

Dans l'Eure-et-Loir, 37 personnes en 1937, 14 en 1938, furent recueillies par des groupements, dont les *Comités Paix et Liberté*, ainsi que par des particuliers. Un nom revient fréquemment dans les documents d'archives : celui de M. A. d'Authon, qui accueillit à ses frais jusqu'en 1940 une famille de huit personnes.

Soucieux de protéger la main-d'œuvre nationale, le gouvernement voulait faire supporter par tous les bons samaritains une charge financière que lui-même assumait avec réserve. Les préfets respectèrent les instructions faisant signer à tout requérant un engagement, mais, ils tolérèrent les "occupations" des réfugiés et inclurent dans cette "initiative privée" toute personne "munie de ressources" ou "assurant sa subsistance" fusse en exerçant un travail au pair. Allègement des frais qui incombaient à la collectivité, respect des instructions du ministre de tutelle, les préfets ne pouvaient que susciter l'aide des comités. Toutefois, en raison de la sensibilité politique de la majorité de ces comités et de celle de leurs militants, ils se montrèrent parfois réservés.

11. 6. 2. Des aides extérieures à la Région Centre

D'autres manifestations de soutien émanèrent de municipalités hors département telles celles de Colombes et de Bezons, qui assumèrent les frais de fonctionnement des centres de vacances, et celle de Juvisy qui adressa au maire d'Orléans deux camions de vivres et de vêtements¹⁶³.

Parmi les donateurs se signale le professeur Roussy, Recteur de l'université de Paris-Sorbonne, qui fit parvenir au préfet du Cher 15 000 F, montant d'une souscription organisée par l'Université.

11. 7. LES POPULATIONS

Les réfugiés arrivèrent, dès août 1936 démunis pour la plupart de vêtements, de chaussures, et les besoins en matériel de couchage ne pouvaient être immédiatement satisfaits. Devant l'indigence des pouvoirs publics, préfets et maires durent lancer des appels aux populations¹⁶⁴.

Les listes récapitulatives des dons en espèces remis à partir de 1937, et que nous présentons ci-après, ne sont pas exhaustives (tableaux L, LI, LII). Certaines sont établies à partir de documents administratifs, d'autres relèvent de pièces de trésorerie, d'autres enfin sont extraites de la presse locale.

Ne peuvent être comptabilisés les "tonnes" de légumes ni les "camions" ou "colis" de vêtements", ni les attentions témoignées, par exemple, aux femmes de l'hôpital annexe de Saint-Marceau auxquelles des employées firent parvenir quelques morceaux de sucre, de menus présents –peignes, miroirs etc.–, ni les transports gratuits, soit des réfugiés, soit des envois qui leur furent destinés. Dans le Loir-et-Cher, les chauffeurs des transports départementaux et des tramways offrirent le montant de leurs heures supplémentaires au comité soit 19 965 F pour 269 h 15.

TABLEAU L

*Sommes recueillies pour les réfugiés d'Eure-et-Loir
1937 et 1939*

DONNATEURS	SOMMES	DONNATEURS	SOMMES
		À reporter	7.410,70 F
<i>1937</i>		Illiers, collecte (réunion syndicale)	100,00 F
Souscription comité d'assistance Lucé (syndicat ouvriers agricoles)	9.463,25 F	Secours socialiste	195,00 F
Syndicat ouvriers du bâtiment (Châteaudun)	80,00 F	Fontaine-la-Grande, souscription	405,00 F
Souscription Syndicat des métaux et S.N.I., Chartres	6.483,00 F	Ecublé (souscription)	366,50 F
Comité de secours, Chartres (souscription)	18.041,50 F	Châteaudun, ouvriers camp d'aviation	352,00 F
		Saulniers, syndicat des métaux	505,00 F
		Bonneval, cheminots	52,35 F
		Courtalain	1.393,00 F
		Jallans	250,00 F
		St Martin d'Hauterive	220,50 F
		St Martin d'Hauterive (coopérative scolaire)	80,00 F
TOTAL	34.067,50 F	Tréan	647,75 F
		Vert-en-Drouais	20,00 F
<i>1939</i>	160,00 F	Vert-en-D., section socialiste	1.397,00 F
La Loupe	2.116,80 F	Souscription sous-préfecture Dreux	.810,00 F
Courville	187,00 F	Dreux	505,00 F
Courville, quête des cheminots	500,00	Dreux, syndicat des métaux	596,00 F
Comité de Brézolles	1.470,45 F	Bu	437,00 F
<i>Le Messager</i> (souscription)	1.470,45 F	Clévilliers	100,00 F
Comité Paix et Liberté	160,00 F	Municipalité de Clévilliers	
Municipalité de Châteaudun	218,00 F	<i>Le Patriote de Châteaudun</i> souscription	582,50 F
Ouerre (dont 20 F. souscription S.F.I.O.)	460,00 F		
Saint-Rémy-sur-Avre	273,00 F		
Saint-Aubin-des-Bois	200,00 F		
Municipalité de Saint-Aubin-des-Bois	195,00 F		
Reçu au <i>Populaire d'Eure-et-Loir</i>			
A reporter	7.410,70 F		18.831,30 F

TABLEAU LI
Sommes recueillies pour les réfugiés du Cher
1938 – 1939

DONATEURS	SOMMES	DONNATEURS	SOMMES
<i>1938</i>		<i>1939</i>	
Massay	220,75 F	Administration publique	4.350,00 F
Saint-Priest-la-Marche	550,00 F	Enseignement public	24.465,00 F
J. Lacroix syndic liquidateur	50,00 F	Archevêché	3.000,00 F
Municipalité Lunery	90,00 F	Sociétés – Associations	5.820,00 F
Municipalité Jussy-Champagne	50,00 F	Souscriptions particulières	1.260,00 F
Municipalité Cornusse	50,00 F	Souscriptions communales	10.100,00 F
Marseilles-les-Aubigny	500,00 F	Subventions municipalités	2.150,00 F
Municipalité Allouis	100,00 F	Reçu sous-préfecture	6.700,00 F
L. Brulet, journalier à Dun	50,00 F	Sancoins	1.300,00 F
		La Guerche	2.500,00 F
		Municipalité Sancerre	8.000,00 F
		Souscription Sancerre	11.190,45 F
		Comité de Vierzon	19.167,95 F
		Loye-sur-Arnon	202,50 F
		Mennetou-Salon (Paix et Liberté)	58,00 F
		Parrassy (Paix et Liberté)	135,00 F
		Vierzon (aide au peuple espagnol)	19.167,95 F
		Souscription personnel préfecture	439,00 F
		Recteur université de Paris	15.000 F
		Secours mutuel "les bûcherons"	500,00 F
		Vignoux	100,00 F
		Municipalité Sainte-Thorette	200,00 F
		Municipalité La Chapelle d'Angillon	454,00 F
		Ecole Subigny	
TOTAL	1660,75 F	TOTAL	136.259,85 F

Sources : A.D.CH., Z 1453, 25 M 261. *Le Populaire du Cher. Le Journal de Sancerre.*

TABLEAU LII
Sommes recueillies pour les réfugiés de l'Indre, du Loir-et-Cher et du Loiret
1939

VILLES ET DONNATEURS	SOMMES	DONNATEURS	SOMMES
<i>Indre</i>		<i>Loir-et-Cher</i>	
ARGENTON-SUR-CREUSE		Souscription du comité	4.400,00 F
CHATEAUROUX	3.500,00 F	Souscription comité anti fasciste	720,00 F
POULLAINES	11.338,00 F	Souscription comité de Romorantin	10.000,00 F
(collecte instituteurs)	1.234,00 F		
TOTAL	16.072,00 F	TOTAL	15.160,85 F
<i>Loiret</i>			
Collecte J.L.R.			
Collecte du comité orléanais	600,00 F		
(reversé au comité national 4.130 F)	8.055,65 F		
TOTAL	8.655,65 F		

Sources : *La Dépêche du Centre. La Croix du Loir-et-Cher. La France du Centre.*

Ce fut également par la fête, par des galas, que des municipalités récoltèrent de l'argent au profit des Espagnols.

L'absence de référence à des dons ne signifie pas pour autant que l'on ne se soit pas ému de la détresse et du dénuement des réfugiés. Il apparaît néanmoins que dans le Cher ce furent les communes les plus sensibilisées à gauche qui en 1938 et 1939 offrirent vêtements, nourriture et dons en espèces et que les sociétés coopératives ou de secours mutuels se manifestèrent le plus. Tous ne furent pourtant pas émus par la détresse et le comte de X., admirateur de Franco, demanda "l'expulsion de toute cette tourbe d'Espagnols"¹⁶⁵.

11. 8. LA SOLIDARITE ESPAGNOLE

Les réfugiés pouvaient espérer recevoir, sinon un secours matériel, du moins une aide morale des quelques compatriotes disséminés dans les départements, des prêtres de la mission espagnole, ainsi qu'un soutien gouvernemental.

Les Espagnols résidents

Quelques Espagnols s'étaient installés dans les départements bien avant le début de la Guerre civile¹⁶⁶. S'ils se manifestèrent auprès des nouveaux arrivants ce fut avec infiniment de discrétion. A Laroche Gouet (Eure-et-Loir), un "ressortissant" faisait parvenir aux réfugiés du centre la presse prohibée par le gouvernement, *La Voz de Madrid*, car les Partis communistes espagnols, P.C.E. et P.S.U.C. –Parti Socialiste Unifié de Catalogne–, avaient mis en place des réseaux de distribution de leurs journaux publiés en France, ainsi que *L'Humanité*.

Aucun élément ne permet de rapporter les dates, ni les conditions de départ d'Espagne et d'installation en Région Centre de ces immigrés "économiques", pour la plupart originaires des Baléares et du Levant, ni d'évaluer leur degré d'intégration à la société française. Lors d'une enquête sur l'immigration économique espagnole des les années soixante dans le Loiret¹⁶⁷, les réponses de leurs descendants furent très évasives, fuyantes. Il ressortit néanmoins que leurs parents n'avaient pas eu la "fibre" républicaine au sens ou l'entendaient les "politiques" ; constatation que nous ne pouvons cependant pas généraliser. Un seul document administratif fait état de l'incorporation de l'un d'eux dans l'armée républicaine¹⁶⁸.

L'indifférence de ceux d'Orléans fut dénoncée par la presse : "confortablement installés", il leur fut "rappel(é)" que "s'il coule encore dans leurs veines un peu du sang noble et généreux du *Cid*" et, que "leur devoir, avant nous-mêmes est de prêter aide et assistance [...] aux descendants., et à Pithiviers-le-Vieil l'un d'entre eux, "exaltando al caudillo y ofreciendo su colaboración" n'attendit pas la fin de la guerre pour célébrer la victoire franquiste en hissant le drapeau espagnol¹⁶⁹.

Pour ce qui concerne Orléans et Montargis, nous ne pouvons pas rapporter, comme le fait G. Dreyfus-Armand¹⁷⁰, que les réfugiés "se sont largement fondus" dans cette population "économique". Les rapports numériques étaient certes disproportionnés, mais en 1994 la fusion est loin d'être une réalité, même parmi leurs descendants. Lorsque arriva à Orléans la grande vague des "économiques", les "politiques" aidèrent ces nouveaux venus et tentèrent de se rapprocher d'eux ; mais le fossé était trop grand entre les deux communautés. Les uns, jeunes, sans culture politique, parce que nés et modelés sous et par le franquisme, furent insensibles à une propagande en faveur de la cause républicaine habilement conduite cependant après des soirées théâtrales communes. Les autres leur pardonnaient difficilement de ne pas avoir rejoint les rangs de l'opposition intérieure. Les années ont passé mais une fêlure demeure. Nous

ne pouvons toutefois préjuger qu'il en fut de même dans les autres départements de la Région Centre.

L'Eglise

Par les soins de la Mission espagnole un prêtre se tenait en 1926 à la disposition des Espagnols disséminés dans le diocèse de Blois¹⁷¹. Mais l'Eglise d'Espagne préoccupée de solliciter la charité afin de "relever tant de ruines" en oublia dix ans plus tard l'"esprit d'amour fraternel, caractéristique de ceux qui sont membres de son corps (Jésus-Christ), chair de sa chair et os de ses os".

Le Comité d'évacuation d'Euzkadi

La sollicitude, sinon l'activité, du *Comité d'évacuation d'Euzkadi* à l'égard des Basques réfugiés, est attestée par de nombreux documents d'archives.

En décembre 1936 le gouvernement basque avait installé une antenne officielle à Bayonne et beaucoup de Basques, au moment de leur évacuation en 1937, confièrent leurs économies soit à leur gouvernement soit à ses délégations à Bayonne ou Bordeaux¹⁷². Les réfugiés, dont certains étaient munis de livrets d'épargne ou de chéquiers, pensant dès lors pouvoir effectuer des opérations auprès de la Banque de Bilbao, dès 1937 s'adressèrent en ce sens au Comité d'évacuation. Les taux de changes cependant leur étaient de moins en moins favorables et certains qui avaient confié leurs économies à leur gouvernement s'estimèrent lésés¹⁷³ et virent leurs pécules se dégrader¹⁷⁴. Ceux qui souhaitaient se rendre à Bordeaux ou à Bayonne pour réaliser quelque opération bancaire devaient "garantir" "le paiement des frais" de déplacement.

Une désillusion attendait néanmoins en 1937 ceux qui pensaient pouvoir rentrer en Espagne, car, dans l'impossibilité en octobre d'accueillir et de subvenir aux besoins en Catalogne de ceux qui désiraient ou devaient être rapatriés selon les instructions gouvernementales françaises, le gouvernement autonome basque souhaite "retenir" en France les femmes de moins de 20 ans et de plus de 35 ans, ainsi que les hommes de plus de 45 ans et les enfants¹⁷⁵, leur assurant que "le gouvernement d'Euzkadi veille sur eux dans l'exil, où qu'ils se trouvent"¹⁷⁶.

A leur arrivée, tous les Basques évacués sur la Région Centre furent pris en subsistance par l'Etat et le *Comité d'évacuation*, malgré ses allégations ne résolut en rien "le problème d'approvisionnement". Quatre médecins furent désignés pour "se préoccuper de l'hygiène des réfugiés" ; mais bien qu'ils eussent été autorisés à visiter les centres de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher leur passage n'a laissé aucune trace.

Les formations politiques et syndicales

Le soutien matériel aux femmes, enfants et vieillards hébergés dans la Région Centre ne fut pas à porter au compte des formations politiques et syndicales espagnoles pendant la Guerre civile. Leurs préoccupations allaient au "contrôle" de leurs sympathisants (sic) et ils canalisèrent leurs efforts dans un soutien à la République.

Les antifascistes espagnols d'Orléans

En 1938, pour développer une activité de solidarité en faveur de la République il y eut à Orléans, sous l'impulsion d'un dénommé Carlos O., une tentative de création d'un comité d'action antifasciste. Le succès de la défense de "nuestra querida causa", fut mince¹⁷⁷ ; quelques personnes se regroupèrent formant une section du *Comite nacional de defensa al pueblo español* domiciliée 12 rue du Gros Anneau à Orléans, mais les réfugiés ne furent à aucun moment au centre de leurs préoccupations.

Les anarchistes

Le Loiret fut en 1939 le département de résidence de quelques anarchistes. Horacio Martínez Prieto, ex-secrétaire de la C.N.T., arriva en mars ou avril. Arrivèrent en juin, juillet et août : Germinal de Souza, membre de la F.A.I., et président du Conseil général du Mouvement Libertaire organisé le 7 mars par la fusion des comités directeurs de la C.N.T., de la F.A.I. et de la Fédération Ibérique des Jeunesses Libertaires), Valerio Mas Casas, de la C.N.T. ; avec l'aval des autorités préfectorales, tous effectuaient à Paris des voyages quasi hebdomadaires¹⁷⁸.

Aucun rapport ne signale qu'ils aient tenté d'entrer en contact avec les réfugiés des centres. "Marginaux dans la société civile et politique" par leur allergie à tout pouvoir, divisés¹⁷⁹, victimes des luttes d'influence qui s'exerçaient au sein du S.E.R.E., ils ne semblent pas avoir porté une attention particulière aux réfugiés des centres. Mais avaient-ils les moyens financiers de leur offrir une aide matérielle ?

Deux femmes seulement, hébergées dans le Loir-et-Cher, reçurent à des fins non précisées des envois d'argent d'une "organisation" "España expatriada", "service de l'information", 7 rue du Gros anneau à Orléans. *España expatriada*, publication anarchiste, parut initialement sous forme de feuillets dactylographiés dans *Solidarité Internationale Antifasciste* et devint un hebdomadaire imprimé de juillet à août 1939¹⁸⁰ ; une rubrique était consacrée à des avis de recherches de familles éclatées. Aucun des anciens réfugiés libertaires que nous avons rencontrés n'a pu toutefois nous apporter quelques renseignements sur "l'organisation". Quant au bulletin, les publications étrangères étant interdites, sa diffusion ne pouvait être que clandestine et aucune des femmes, par nous interrogée, n'en garde un souvenir.

Les communistes

Le P.S.U.C., dont J. Comorera fut le leader, se réorganisa à Paris en mars et eut des représentants dans les grandes villes. La présence de militants est quasi certaine à Dreux et confirmée à Orléans où l'ex-chef de la milice du P.S.U.C. (27^e division) José del Barrio, chargé de la propagande, venait rencontrer M. Alcubierre pour "regrouper tous leurs éléments se trouvant dans le département". Mais femmes, enfants et vieillards, dont le refus de rentrer était un acte politique, pouvaient-ils répondre à leurs attentes ? Le militantisme demande une disponibilité, pas des familles nombreuses à nourrir.

C'est par le biais de *l'Office International pour l'Enfance* que les Catalans du P.S.U.C.¹⁸¹ entrèrent en contact avec un centre du Loir-et-Cher. L'attention portée aux conditions de vie des réfugiés masquait à peine ses objectifs politiques, identiques à ceux du P.C.E., à savoir contrôler l'émigration, dissuader les militants de réémigrer et œuvrer en faveur du Parti dans sa lutte contre le franquisme. Le P.S.U.C. fit parvenir en juillet 1939 au centre de Lamotte-Beuvron, où étaient rassemblés des ex-miliciens, le texte des "Responsabilités civiles" et des documents de l'Internationale communiste "Staline", "Manuilski"¹⁸², "Vorochilov", tous en rapport avec le XVIII^e congrès, ainsi que l'"Histoire du Parti bolchevique". En février-mars 1940, le P.S.U.C. reçut les doléances de femmes dénonçant les mauvaises conditions d'hébergement, le "renvoi forcé"¹⁸³, mais aucun élément ne permet de savoir si ces doléances retinrent l'attention d'un parti qui en 1940 ne pouvait agir que dans la clandestinité.

Les socialistes, P.S.O.E. et U.G.T.

Le P.S.O.E. arriva en France divisé entre les partisans de J. Negrín (R. Lamonedá et G. Peña, membres de la Commission exécutive) et ceux de Indalecio Prieto, ex-ministre de la Défense du gouvernement Negrín ; les premiers reprochant aux seconds leur participation au

putsch du colonel Casado, les seconds accusant les premiers d'être pro-communistes¹⁸⁴. L'exil n'atténua pas les divisions qu'envenimèrent le contrôle du gouvernement en exil et les fonds déposés hors d'Espagne. Les fonds recueillis par le *Comité International d'Aide à l'Espagne Républicaine* dont le président fut Martinez Barrio, étaient détenus à Paris par le secrétaire du P.S.O.E., Ramón Lamonedá¹⁸⁵, mais aucune trace de secours alloués par le P.S.O.E. (20 F à 150 F) aux "compatriotes dans le besoin" (sic) n'a été trouvée dans les documents consultés.

Les membres du Comité national de l'U.G.T. (Union Générale des Travailleurs), contrôlée par les partisans de I. Prieto mais néanmoins divisée et quelques représentants de la Commission exécutive, sans y avoir été assignés à résidence, se transportèrent en avril 1939 de Toulouse et de Paris dans le Loiret et quelques subsides furent accordés à des sympathisants en résidence dans l'Eure-et-Loir en attendant leur réémigration.

Dans la mouvance socialiste, la *Fédération Espagnole des Travailleurs de l'Enseignement* (F.E.T.E.) vint en aide à quelques membres hébergés au centre E. Renan à Dreux.

Partis et syndicats eurent toutefois des représentants au sein des deux organisations d'aide que furent le *Service Espagnol de Réémigration* (S.E.R.E.) et la *Junta de Auxilio a los Refugiados Españoles* (J.A.R.E) structures ayant des représentants en Région Centre.

11. 8. 1. Le S.E.R.E.

Avant 1939, l'aide gouvernementale pouvait se manifester au travers du *Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine* (C.I.C.I.A.E.R.), reconnu en 1938 par un décret du gouvernement J. Negrín. Le gouvernement républicain n'ayant pas souhaité cette même année le rapatriement de ceux qui ne pouvaient offrir leur concours à la défense de la République, son aide au bénéfice de ceux qui demeurèrent en France ne peut se mesurer qu'au travers de l'œuvre accomplie par ce comité français.

Après février 1939, les divisions qui avaient opposé les différents groupes politiques pendant les années de guerre civile se perpétuèrent dans l'exil. Femmes, enfants et vieillards des centres ne pesaient pas lourd dans les préoccupations des ex-gouvernants¹⁸⁶. Pour ceux que la déroute républicaine et la loi des "Responsabilités politiques" condamnèrent à l'exil, un organisme fut créé en France pour, officiellement, prendre en charge les problèmes liés à l'émigration. Toutefois, c'est à titre officieux et avec la tolérance des pouvoirs publics que le S.E.R.E. exerça son activité. Comme toutes les associations étrangères, en vertu d'un décret du 12 avril 1939, il aurait du solliciter une autorisation auprès du ministère de l'Intérieur.

Le S.E.R.E. ne fut constitué par des leaders républicains, sous les auspices du dernier chef du gouvernement J. Negrín, qu'en mars 1939¹⁸⁷. Dirigé par l'ex-ambassadeur en Angleterre Pablo de Azcárate et le républicain de gauche B. Ossorio Y Tafall, il fut sous la dépendance de J. Negrín, "animateur occulte".

Les premiers temps, anarchistes et communistes détinrent les commandes au comité, bien que le S.E.R.E. fût composé par les représentants de tous les partis politiques et des organisations syndicales, parmi lesquels :

Juan Comorera : communiste, secrétaire général du P.S.U.C.

Mariano Rojo : communiste

Ramón Lamonedá : socialiste, secrétaire général du P.S.O.E.

Federica Montseny : C.N.T.

Amaro del Rosal : U.G.T.

M. Rodriguez Vazquez : C.N.T.

En juillet 1939, les communistes furent évincés de l'organisation.

La République en exil n'était pas dépourvue de moyens financiers, indépendamment de ceux officiellement déposés en France par le gouvernement légal pendant la Guerre civile et dont la restitution était l'un des points des accords Bérard-Jordana conclus en février 1939. Des fonds avaient été accumulés pendant la Guerre civile au travers de la "Caja de Reparaciones" dirigée par l'un des dirigeants de l'U.G.T., Amaro del Rosal, et des dépôts, échappant à tout contrôle officiel avaient été effectués en France ; A. Altet rapporte qu'ils ne pouvaient être utilisés ni à des fins personnelle, ni par le gouvernement en exil¹⁸⁸. Les ressources du S.E.R.E. provenaient de ces dépôts effectués en France, en dehors de tout contrôle, par le gouvernement légal ; certains, évalués à 132 millions de francs, l'avaient été sous un prête-nom à la Banque Commerciale pour l'Europe du Nord BCEN¹⁸⁹. Ainsi à la fin de la Guerre civile le S.E.R.E. disposait-il en France de fonds importants¹⁹⁰. Des réfugiés espéraient quelques largesses pour améliorer leur condition : "Negrín paiera"¹⁹¹.

Organiser la réémigration fut sa tâche principale. Pour ce faire, avec l'assentiment des pouvoirs publics, des délégués furent envoyés dans les départements, mais excepté les demandes formulées par des réfugiés, aucune trace ne subsiste dans les documents administratifs du passage de ces délégués dans les centres des départements de la Région Centre.

La discrimination politique qui s'exerça dans le choix des candidats à la réémigration se retrouve dans la distribution des secours¹⁹². Pour obtenir des subsides les demandeurs devaient signer une déclaration jurée mentionnant leurs fonctions pendant la Guerre civile. Mais, en août, les "secours d'entrée" furent supprimés et des allocations ne furent versées qu'à ceux qui, par une déclaration jurée, reconnaissent le S.E.R.E. comme l'unique organisme habilité pour "gérer les fonds alimentés par les apports de la Solidarité Internationale qu'administre le gouvernement en exil"¹⁹³. Contrainte par laquelle les dirigeants du S.E.R.E. se posaient en représentants officiels de l'émigration alors que le Conseil permanent de l'Assemblée, les Cortès, venait de désigner une nouvelle organisation, la J.A.R.E., pour gérer, sous sa surveillance, le "patrimoine national". Selon le ministère de l'Intérieur, 25 millions de francs auraient été distribués mensuellement par le S.E.R.E..

En août 1939, le S.E.R.E. offrit au gouvernement E. Daladier une somme de 250 000 F pour l'achat de prothèses destinées aux mutilés des camps¹⁹⁴. L'aide financière du S.E.R.E. aux organisations humanitaires fut laborieuse. F. Montseny qui fut "l'agent de liaison" auprès de la *Commission d'aide aux enfants réfugiés espagnols*, rapporte que le S.E.R.E., avait voté à son intention une subvention de 25 000 F. En novembre, il demeurait "muet" (sic) quant au versement d'une subvention mensuelle¹⁹⁵. En mars 1940, aucun subside n'était encore versé et il apparut que la *Commission d'aide* ne figurait pas sur les listes des bénéficiaires de subventions. L'aide financière, adoptée en conseil, n'avait pas été approuvée par un "Comité supérieur dit de Représentation ministérielle"¹⁹⁶.

Le caractère pro-communiste du S.E.R.E. dont l'activité ne se limitait pas à organiser la réémigration, le rendit suspect à la police française, et les membres du comité directeur furent mis sous surveillance. Après le Pacte germano-soviétique le S.E.R.E. et P. de Azcárate en particulier craignirent la persécution contre les communistes et contre "tout ce qui exhale une odeur de bolchevisme" (sic) ; la consigne fut donc de passer inaperçus non seulement aux yeux de la police française mais également de la police de l'ambassade¹⁹⁷.

Dès avril le gouvernement franquiste avait élevé des protestations contre l'activité des "Espagnols rouges" qui "vont à l'encontre de la vie normale du gouvernement reconnu en Espagne et de la clause, peut-être essentielle, de la convention qui a été à la base de la reprise de nos rapports"¹⁹⁸.

P. de Azcárate eut-il alors l'intention de réunir une partie de ses fidèles loin de la surveillance policière parisienne comme le laissent supposer quelques demandes d'autorisation de séjour adressées au préfet du Loiret ? En septembre, beaucoup furent formulées

par des personnes subventionnées par le S.E.R.E., ou se réclamant de lui et pourvues de ressources. Le préfet du Loiret n'accéda à aucune demande. Le fit-il sur ordre ? Nous n'avons pas d'élément de réponse. La plupart de ces demandes d'autorisation de séjour avaient été formulées par des personnes se disant candidates à la réémigration. Les arguments invoqués pour obtenir un permis de séjour semblent fallacieux. Trop de personnalités politiques et syndicales convergeaient vers ce département.

Après la dissolution des partis et des organisations communistes, bien que suspect de couvrir les actions du Komintern, le S.E.R.E., dont les locaux parisiens furent perquisitionnés en novembre, put continuer à fonctionner officieusement. Le gouvernement préféra pendant la "drôle de guerre", le voir favoriser le départ "d'éléments communistes" (sic) qui le détestait ainsi de réfugiés politiquement indésirables¹⁹⁹.

Cependant au moment du Pacte germano-soviétique la plupart des réfugiés demeurait en France où se trouvait encore une partie des fonds déposés officiellement avant l'exode par le gouvernement républicain, et revendiqués par Franco. P. de Azcaráte pensa néanmoins que "rien n'empêcherait une administration séquestre de continuer l'œuvre du groupement S.E.R.E. vis-à-vis des Espagnols pauvres" ; vœu pieux dont on sait qu'il n'en fut rien.

Les réfugiés des départements, du moins les "indigents" hébergés dans les centres où tout courrier "suspect" (sic) était depuis mai 1939 l'objet d'une surveillance, ne semblent pas avoir reçu du S.E.R.E. une aide financière, et les relations entre le S.E.R.E. et Antonio J. du 1/114^e C.T.E., basé à Avord (Cher), ainsi que celles avec Enrique P. (190^e C.T.E. à Cerdon) devaient être plus politiques que humanitaires pour que pesa sur eux une menace d'expulsion.

En mai 1940, sur ordre du nouveau ministre de l'Intérieur Georges Mandel, le S.E.R.E. fut dissous. Cela étant, depuis juillet 1939 l'autre organisme espagnol d'aide, la J.A.R.E., fonctionnait et pouvait "résoudre les demandes formulées par les réfugiés espagnols".

11. 8. 2. La J.A.R.E.

La *Junta de Auxilio a los Refugiados Españoles*, (Junte d'Aide aux Réfugiés Espagnols) créée le 26 juillet 1939 par la Députation permanente de l'Assemblée, sans la présence du gouvernement Negrín, la J.A.R.E. fut dominée par Indalecio Prieto et les socialistes²⁰⁰. Les divergences qui depuis 1938 opposaient le président Negrín à Prieto, continuèrent en exil pour le contrôle des fonds.

Président	Nicolau d'Olwer (ex-ministre)
Vice-président	Indalecio Prieto
Autre	Diego Martínez Barrio
Secrétaires	Rodolfo Llopis Ramón Peypoch

Anarchistes et communistes, exclus les premiers temps, furent ensuite représentés par Juan Peiró (C.N.T.) et Mariano Rojo (communiste). Mais les discussions entre I. Prieto et J. Negrín sur la répartition des fonds en France furent âpres et le reflet de leurs dissensions politiques²⁰¹.

La J.A.R.E., parce que Prieto "estimait que pour conserver la confiance de la France et de l'Angleterre, les républicains devaient se débarrasser des éléments communistes"²⁰² (sic), ne fut pas tenue en suspicion comme le fut le S.E.R.E., et put fonctionner après août 1939 sans être inquiétée ; tolérance qui lui permit de se poser en unique organisme d'aide aux réfugiés. A l'automne, Prieto fut chargé de la délégation qui s'installa à Mexico. En collaboration avec la Légation mexicaine, la J.A.R.E. commença son aide aux réfugiés au début de 1940, et comme le S.E.R.E., les critères politiques sélectionnèrent les bénéficiaires de subsides et les candidats à la

réémigration ; discriminations au détriment des négrinistes et des communistes. Si l'on se réfère aux subsides accordés à la *Commission d'Aide aux enfants espagnols réfugiés en France*, elle fut plus attentive aux besoins des réfugiés.

Plus généreuse que le S.E.R.E., mais elle disposait alors des fonds, elle accorda à la *Commission d'aide*, à sa demande, la somme de 100 000 F ainsi qu'une subvention mensuelle de 8 000 F à partir du 1^{er} décembre 1939²⁰³. J. Rubio fait remarquer que les émoluments versés à des personnalités politiques et syndicales furent nettement supérieurs à ceux précédemment octroyé par le S.E.R.E.²⁰⁴.

La J.A.R.E. travailla également avec le *Comité national catholique de secours aux réfugiés d'Espagne* qui mit son fichier à sa disposition, ainsi qu'avec *l'Association des amis de la République française*²⁰⁵. Il entra dans son intention de favoriser, en leur procurant un emploi, l'insertion dans la vie active des réfugiés encore dans les camps et dans les centres. Cela étant, il n'apparaît pas que les réfugiés de la Région Centre aient bénéficié de ses largesses.

L'imprécision du récit que donne C. Cruz y Gomez sur le refus d'accorder une aide à sa famille hébergée dans un centre de l'Indre ne permet pas de le porter au compte de l'une des deux organisations. La réponse que son père reçut, d'un membre "important" du gouvernement en exil dont "il préfère ne pas citer le nom au cas où (il) se serait trompé" fut "qu'ils ne pouvaient rien faire pour eux, mais même s'ils le pouvaient, ils ne le feraient pas étant donné qu'il n'entraît pas dans leur politique de ruiner son influence sur le gouvernement français avec des choses de si peu d'importance"²⁰⁶.

11. 8. 3. La "Junta de cultura española"

Il entra dans les objectifs cette association fondée le 13 mars 1939 sous le patronage d'A. Gide, J. Maritain et F. Mauriac. Présidée par des intellectuels espagnols J. Bergamín, J. Carner et J. Larrea, de venir en aide aux intellectuels, faciliter leur réémigration et "sauver la physionomie particulière de notre culture". Des secours provenant de son siège, 55 avenue Georges V furent octroyés à Andreu Claret, "journaliste" (sic) catalan, en résidence avec sa femme à Châteaumeillant (Cher) où vinrent le rejoindre ses frères, recevait mensuellement 600 F²⁰⁷.

En février 1940 la plupart de ses dirigeants partirent au Mexique à bord du "Sinaïa" et dès lors le comité directeur demeura à Mexico où fut publiée la revue *España Peregrina*.

11. 8. 4. La Ligue des Mutilés

La Ligue des Mutilés avait vu le jour officiellement en août 1938 au congrès de Valence, et il entra dans ses objectifs d'aider les ex-combattants de l'armée républicaine, mutilés et invalides, et de faciliter leur réinsertion dans la vie civile. En février 1939, la plupart de ces hommes se retrouvèrent dans les camps du Midi où ils se regroupèrent par affinités politiques²⁰⁸. Avec l'aide financière du S.E.R.E. puis de la J.A.R.E., la direction de la Ligue, établie d'abord à Perpignan puis à Paris Avenue Mathurin Moreau, vint en aide à de nombreux mutilés et invalides de guerre hébergés dans les centres d'hébergement. Une *Commission d'aide aux mutilés* fonctionnait officieusement, n'ayant jamais effectué de démarches auprès des services préfectoraux. Son président, V. Carrillo Rontelo, et un secrétaire Cubain, avaient été autorisés à résider en France comme membres de la *Commission de la Ligue Nationale des Mutilés de Guerre*. En avril 1939, P. de Azcárate avait entrepris des démarches dans le Loiret afin d'ouvrir un centre pour les vieillards, mutilés et réfugiés atteints de maladies chroniques.

En mai 1939, le S.E.R.E., par l'intermédiaire de Pablo de Azcárate, se proposa, en accord avec le gouvernement, d'installer dans le Loiret un "centre d'accueil pour des vieillards, des mutilés et des réfugiés Espagnols atteints de maladies chroniques". Son choix s'était fixé sur deux propriétés : le

château de "La Vallette" à Pressigny-les-Pins et celui du "Moulin du Lièvre" à 5 km des Choux, où pourraient être accueillies respectivement 400 et 300 personnes. En juillet, dans le même but, il envisagea d'acheter deux autres propriétés à l'écart des agglomérations dans les environs de Dreux, mais ce projet n'eut pas de suite. Le choix de la région de Dreux ne devait peut-être rien au hasard ; la personnalité de son maire, ses actions en faveur des républicains, ainsi que la présence dans ce département d'un délégué du S.E.R.E. officiellement chargé de préparer les réémigrations peuvent l'avoir dicté.

Avant l'acquisition de locaux dans le Loiret, Pablo de Azcárate, au nom du S.E.R.E., était intervenu auprès du ministère de l'Intérieur et du préfet pour faire venir le personnel médical et para-médical devant assurer soins et surveillance de ces mutilés, vieillards et malades chroniques. En juillet, une semaine avant la création officielle de la J.A.R.E. ce fut encore Pablo de Azcárate qui s'entremît pour la venue dans le Loiret, aux fins de lui confier la direction du centre, de J. Ontañon y Valiente, responsable du centre de Garros Langon (Gironde).

L'achat du château de La Vallette à Pressigny-les-Pins fut-il avant tout une opération politique permettant de regrouper des réfugiés en vue de préparer une action militaire en Espagne ?

En septembre, querelles internes oubliées, présidents et représentants du S.E.R.E. et de la J.A.R.E., dont Nicolas d'Olwer ex-directeur de la Banque d'Espagne, ainsi que les prête-noms de Negrín auprès des banques²⁰⁹, signaient l'acte d'achat du château de La Vallette, du château de Nogentel à Courvigaux (Seine-et-Marne) ainsi que celui d'une propriété à Andrésys (Seine-et-Oise), afin d'assurer, comme l'affirme Negrín, un gîte aux mutilés, avec l'accord du gouvernement Daladier, et avant que l'Etat franquiste ne récupère les fonds. Aucun membre de la Députation permanente de l'Assemblée n'intervint, et l'opération se déroula au moment où le gouvernement Daladier s'apprêtait à liquider le contentieux franco-espagnol. Parmi ces fonds, sur la provenance desquels le gouvernement E. Daladier ne se posa pas de question, figuraient les avoirs républicains déposés à la Banque Commerciale pour l'Europe du Nord, et que réclamait le gouvernement franquiste ; celle-ci, du moins selon une version de la police de l'ambassade, aurait obéi aux ordres des soviétiques et refusé de les restituer²¹⁰. Mais nous le verrons il ne fut pas seul à conduire les transactions. La *Ligue des Mutilés* revendiqua l'initiative de la création des centres. Fut-elle à l'origine de l'achat du château de La Vallette propriété de la Fédération des locataires de la Région parisienne qui avait refusé de le mettre à la disposition de l'administration préfectorale en février ? Les dirigeants affirmèrent avoir eux-mêmes prospecté les lieux les plus appropriés, avoir offert au S.E.R.E. les "services techniques et sanitaires" que la C.S.I. avait mis à leur disposition avec les listes des mutilés (comportant tous les renseignements, "préparés techniquement par la C.S.I.). A la Ligue reviendrait également le choix du personnel d'encadrement et du personnel domestique. J. Negrín revendiquera en 1950 cette initiative²¹¹ :

Devant la crainte que si la récupération de l'Espagne n'était pas rapide nous nous trouverions face à une catastrophe semblable (manque d'argent) j'entamais, en août 1939, des négociations avec le gouvernement français afin d'assurer d'une manière définitive et permanente l'avenir des mutilés et invalides. La guerre en premier et la liquidation des disponibilités qui étaient restées sous le contrôle du gouvernement, ensuite, empêchèrent de mener à bien le projet.

Quoiqu'il en soit, avant l'achat du château les premiers occupants furent des syndicalistes : une soixantaine de membres de l'U.G.T.²¹², venus de Toulouse, sans y avoir été assignés à résidence par le gouvernement français. Aucun élément ne permet de savoir si les autorités préfectorales furent averties de cette présence. Des démarches pour régulariser leur séjour devaient être entreprises par l'intermédiaire des "compañeros" (sic) français et du S.E.R.E.²¹³, mais les dossiers consultés ne permettent pas de connaître quelle suite fut donnée aux intentions des locataires du château, ni combien de temps dura leur séjour ; les mutilés n'arrivèrent qu'un an plus tard !

En février 1940, lorsque le gouvernement décida de vider les camps et les centres, la *Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés*, qui accordait des secours aux mutilés

sous forme de prothèses, appuya les demandes de V. Carrillo et d'un "contrôleur" au S.E.R.E., pour faire venir dans le Loiret 200 mutilés. Compte tenu du nombre de mutilés hébergés à La Vallette, le nombre de ceux qui touchèrent "une pension" fut très faible ; trois personnes seulement prises entièrement en charge par la Ligue, reçurent mensuellement une somme "qui suffit à leur entretien"(sic).

Le château de La Vallette ayant été réquisitionné pour l'hébergement éventuel de réfugiés français et l'Armée envisageant de le transformer en hôpital militaire, une demande de révocation de l'ordre de réquisition fut présentée par la Ligue des Mutilés, appuyée par la Ligue des droits de l'homme. En mars 1940, après intervention de la Ligue des Mutilés et l'insistance de la *Commission Internationale d'Aide*, la réquisition fut levée. Les pouvoirs publics donnèrent alors leur autorisation à l'ouverture du centre "à la condition formelle" qu'il fonctionnât "sous la direction effective de la *Commission Internationale d'Aide aux Enfants Réfugiés*."

En avril 1940, 150 mutilés et invalides, ainsi qu'une femme et un enfant, arrivèrent du camp d'Argelès. Ce même mois la Ligue des Mutilés voulut louer un autre château à Beaulieu, distant d'environ 40 km de Pressigny et à une quinzaine de kilomètres de Briare, pour y établir un centre de rééducation professionnelle. Si le Conseil général du Loiret fut peu enclin à cette installation en raison des "risques de propagande communiste et anarchiste", le directeur général de la Sûreté, Amédée Bussière, se montra plus favorable. Il n'est pas interdit d'avancer qu'au ministère de l'Intérieur cet éloignement de la capitale pouvait permettre de soumettre le centre à une surveillance plus rapprochée.

Mais, en juin 1940 le Loiret fut occupé. En juin 1941 les Allemands chassèrent les mutilés du château et l'occupèrent quelques temps avant que l'Etat espagnol ne le fit évacuer et mettre sous séquestre²¹⁴.

Pour ce qui concerne consulat et vice-consulat d'Orléans, nous ne pouvons que constater leur absence au cours de ces trois années de migration. Nous avons signalé les plaintes émanant du consulat général à Bayonne en 1937 après les doléances de réfugiées du Cher, ainsi que l'intervention du consulat de Perpignan en février 1939 (passeports et bons de transport à des miliciens).

En 1936 et 1937, le consulat général d'Espagne tenta en vain d'obtenir des préfets la communication des listes de réfugiés. Ce sont là les seules manifestations que nous ayons relevées dans les liasses d'archives.

Les résultats des campagnes de solidarité, qu'elles aient été orchestrées par les communistes, par les syndicats dont le S.N.I. et très discrètement par l'Eglise, démontrent que les populations des départements se montrèrent généreuses envers les populations réfugiées. Dès 1936 elles furent pourtant sollicitées par les organisations antifascistes pour l'aide à l'Espagne combattante ainsi que pour toutes les victimes du fascisme : Espagnols, Tchèques, Sudètes, tandis que l'Eglise quêta pour les Chinois. Les arrivées des réfugiés coïncidèrent pourtant avec une période de récession génératrice de chômage.

On peut arguer que cette générosité ne fut qu'une réaction à l'événement, à la détresse et au dénuement des femmes et des enfants, comme ce fut le cas pour le clergé de Châteaudun, ville où pourtant les réfugiés "représentaient l'avant garde de la Révolution"²¹⁵. On peut également ne voir dans la participation en 1937 du P.S.F. aux campagnes de solidarité en faveur des réfugiés qu'une aide sélective en faveur de Basques attachés comme lui à certaines valeurs.

La "gauche" fut-elle plus généreuse que la "droite" ? Oui si l'on admet que ne répondirent aux appels des syndicats et des organisations de jeunesse dans la mouvance des partis de gauche que des personnes aux sensibilités de "gauche". Oui dans le Cher si l'on ne prend en compte la

coloration politique des municipalités ayant fait parvenir les dons. Mais qui à "droite" ne versa pas sa contribution à ces ramassages ou aux collectes pour les enfants ? De quelle tendance, de quelle confession se réclamaient les anonymes ? Vers quel parti inclinaient les parents dont les enfants quêtaient à la demande de leur instituteur ? Auraient-ils tous contribué à ces campagnes s'ils avaient su que leurs dons n'iraient qu'en partie aux petits réfugiés du département ?

Mais, que signifie la distinction gauche-droite en dehors d'un choix politique ? La scission existe-t-elle dans tous les domaines ? Que les affinités politiques aient des répercussions dans d'autres secteurs que la politique est indéniable. Mais cette dichotomie gomme les divers courants qui alimentent droite et gauche, et ignore les comportements, les attitudes de chacun face à certaines situations. Que la solidarité à l'égard des républicains ait été essentiellement l'apanage de la gauche communiste ne permet pas d'attribuer à "la gauche" et à elle seule la solidarité à l'égard des civils, femmes, enfants et vieillards. La position par rapport à une Eglise conservatrice permet-elle de préjuger des comportements sociaux ? Les seuls qui s'opposèrent à tout appel en faveur des réfugiés furent les militaires de Bourges. En 1938, des soldats du camp d'Avord furent punis pour avoir "commis la faute" de quêter pour les républicains espagnols et, en février 1939, l'appel du préfet ne fut pas "porté à l'audience de la garnison de Bourges" ; mesure qui aurait impliqué l'assentiment de l'autorité militaire. La population des casernes n'en prit connaissance que par la presse locale²¹⁶.

Toutefois la compassion s'émoussa et fit place à l'indifférence voire à l'hostilité, du moins si l'on se réfère aux rapports des autorités préfectorales. Mais pouvait-on solliciter indéfiniment la générosité alors même que l'Etat se montrait avare de ses deniers et, au nom de la sécurité, maintenait hommes, femmes et enfants dans la dépendance ? L'Espagne était loin de la Région Centre et les menaces à l'Est préoccupaient davantage que la politique de représailles du nouvel Etat espagnol, dont la presse locale ne se faisait d'ailleurs pas l'écho.

Quant à ceux qui auraient dû s'enquérir des conditions de vie de leurs compatriotes, ils étaient trop occupés par leurs luttes intestines pour la reconquête du pouvoir et par la réémigration des dirigeants et de quelques élus. Ils avaient besoin de l'appui de leurs fidèles et pour ce faire ne pouvaient gaspiller des deniers pour des femmes, des enfants et des hommes dont un certain nombre attendaient une amélioration de la situation économique en Espagne pour rentrer²¹⁷.

- ¹ D. PIKE, *Les Français et la guerre d'Espagne*, op. cit., p. 25. R. SCHOR, op. cit., p. 10.
- ² J.- J. BECKER, "L'opinion", *Pour une histoire politique*, s/dir. R. RÉMOND, Paris, Seuil, 1988, p. 170.
- ³ *La France du Centre*, 6 septembre 1936
- ⁴ *Le Journal d'Issoudun*, 10 septembre 1936, 4 février 1937. A Luna park, L. Blum exposa les raisons de sa politique de neutralité
- ⁵ *Le Messager*, 13 février 1937.
- ⁶ *Le Journal d'Issoudun*, 4 avril 1937.
- ⁷ *Le Patriote de Châteaudun*, 4 et 8 avril 1937.
- ⁸ *Le Populaire d'Eure-Loir*, 16 avril 1937.
- ⁹ *Le Nogentais*, 1^{er} mai 1937. *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 7 mai 1937
- ¹⁰ *Le Journal de Brou*, 5 mai 1937
- ¹¹ *L'Indépendant de Gien*, 24 avril et 15 mai 1937.
- ¹² *Le Nouvelliste du Centre*, 1^{er} mai 1937.
- ¹³ H. R. SOUTHWORTH, *La Destruction de Guernica*, Paris, Ruedo Ibérico, 1975, 535 p.
- ¹⁴ *Le Gâtinais*, (Montargis), 30 octobre 1937
- ¹⁵ *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 20 août 1937. *L'Echo de Pithiviers*, 21 août 1937. *L'Indépendant de Gien*, 11 septembre 1937
- ¹⁶ *Le Progrès de l'Indre*, 2 avril 1938. *Le Journal d'Issoudun*, 3 avril 1938.
- ¹⁷ *Le journal du Loiret*, 22 juin 1938.
- ¹⁸ *Le Journal d'Issoudun*, *Le Département*.
- ¹⁹ *Le Messager*, 14 janvier 1939.
- ²⁰ *Le Messager*, 21 janvier 1939.
- ²¹ *L'Emancipateur*, 3 février 1939. *Le Travailleur*, 4 février 1939.
- ²² *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 27 janvier 1939.
- ²³ V. Badie, député radical-socialiste de l'Hérault se rendit le 5 février en Espagne avec un groupe de parlementaires dont X. Vallat député de la Fédération républicaine, et l'évêque de Chartres. Il dénonça les agissements du S.I.M. (Service d'Investigation Militaire) créé en août par Indalecio Prieto, et qui fut un service de contre-espionnage, annexe du N.K.V.D. (service secret de la police soviétique). Interview rapportés dans *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 19-20-21 février 1939, *Le Nogentais*, 25 février 1939, *L'Avenir*, 21 février 1939.
- ²⁴ *Le Nogentais*, 21 août 1937, *L'Echo des marchés du Centre*, 22 août 1937.
- ²⁵ *La Croix de Loir-et-Cher*, 14 août 1937.
- ²⁶ *Le Nogentais*, 3 juillet 1937.
- ²⁷ *Le Nogentais*, 2 et 16 octobre 1937.
- ²⁸ P. LABORIE, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, p. 13.
- ²⁹ *L'Avenir*, *La Croix de Loir-et-Cher*, *Le Journal du Loiret*, *L'Echo des Marchés de Beauce et du Centre*.
- ³⁰ *L'Echo des Marchés du Centre*, 29 juillet 1937.
- ³¹ *Le Journal de Vierzon*, passim, juin-décembre 1938.
- ³² *Le Nogentais*, 25 février, 4 et 11 mars 1939.
- ³³ *Le Département*, 1^{er} février 1939. *L'Echo des Marchés du Centre*, 5 février 1939.
- ³⁴ *L'Avenir*, 1^{er} février 1939.
- ³⁵ *L'Echo des Marchés du Centre*, 29 juillet et 11 septembre 1937.
- ³⁶ *Le Nogentais*, 11 février 1939. *Le Département*, 29 avril 1939.
- ³⁷ *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 10 février 1939.
- ³⁸ P. LABORIE; op. cit., p. 127.
- ³⁹ *L'Avenir*, 27 janvier 1939.
- ⁴⁰ *La Croix de Loir-et-Cher*, *Le Journal du Loiret*, *La Vérité d'Eure-et-Loir*, *Le Nogentais*.
- ⁴¹ *Le Journal d'Issoudun*, 16 mai 1937
- ⁴² *Le Journal du Loiret*, 1^{er} septembre 1937.
- ⁴³ *L'Indépendant de Gien*, 4 septembre 1937.
- ⁴⁴ *L'Avenir*, 1^{er} février 1939
- ⁴⁵ *L'Avenir*, 6 et 7 février 1939.
- ⁴⁶ *L'Echo des Marchés du Centre*, 26 septembre 1937, 9 février 1939.
- ⁴⁷ *Le Nogentais*, 4, 11, 25 février, 11 mars, 13 mai, 10 juin 1939.
- ⁴⁸ *L'Avenir*, 17 septembre 1936.
- ⁴⁹ *Le Nouvelliste du Centre*, 1^{er} mai 1937.
- ⁵⁰ *La France du Centre*, passim, juillet-août 1937.
- ⁵¹ *L'Emancipateur*.
- ⁵² *La Dépêche du Centre*, 14, 15, 17, 18, 19, 21, 24 et 28 février 1939.
- ⁵³ *La République de l'Indre*, 5 mars 1939.
- ⁵⁴ *Le Nogentais*, 4, 11, 25 février, 11 mars, 13 mai, 10 juin 1939.
- ⁵⁵ *La Dépêche du Berry*, 18 février 1939.
- ⁵⁶ *Le Gâtinais*, 4 février 1939.
- ⁵⁷ *Le Travailleur*, 11 février 1939.
- ⁵⁸ *La Dépêche d'Eure-et-Loir*, 21 juillet 1939
- ⁵⁹ *Le Patriote de Châteaudun*, 24 août 1939.
- ⁶⁰ *L'Action française*, 11 mars 1939. Sans être très importants les effectifs en 1934 de l'extrême droite du Loiret se répartissaient entre militants de l'Action française (170) et adhérents aux Jeunesses patriotes de P. Taittinger (360). Les deux groupements étaient menés par trois avocats, M. O'Mahonny pour l'Action française, MM. Breton et Dupont-Hut pour les jeunesses patriotes.
- ⁶¹ *Le Journal du Loiret*, 24 avril 1936.
- ⁶² P. LABORIE, op. cit., p. 53.

- ⁶³ A.-M. ET CL. PENNETIER, "Les militants communistes du Cher", in, J.-P. AZEMA, A. PROST, J.-P. RIOUX, *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1987, p. 391. J. GIRAULT, *op. cit.*, pp. 235-270.
- ⁶⁴ P.C.F. – *Conférence régionale à Chartres, les 10 et 11 mars, 1945*. M. JOUANNEAU, *L'Organisation de la résistance dans l'Indre – juin 1940-juin 1941*, Versailles, Imp. Aubert S. A., 1975, p. 116, donne le chiffre de 347 membres en 1939. M. NICAULD, "Militants et résistants en Berry", *Gavroche*, n° 24, novembre-décembre 1985, p. 17, évalue à 55 le nombre d'adhérents en 1939.
- ⁶⁵ *Le Républicain orléanais*, 17 novembre 1934 ; le "rayon" de Châteauroux avait pris en charge un groupe de réfugiés et les avait conduits à Orléans.
- ⁶⁶ *L'Emancipateur*, *passim*.
- ⁶⁷ *L'Emancipateur*, 23 juillet 1937.
- ⁶⁸ A.G.A., caja 11 064, exp. 6328, le consul d'Espagne à Bayonne à l'ambassadeur d'Espagne à Paris, 8 juillet 1937.
- ⁶⁹ *L'Emancipateur*, 24 avril 1937
- ⁷⁰ *L'Emancipateur*, 8 octobre 1937.
- ⁷¹ *La Dépêche du Centre*, 24 mars 1939.
- ⁷² *L'Emancipateur*, 27 mars 1939. J.-P. BARTHONNAT, *Le Parti communiste français et les réfugiés d'Espagne durant l'année 1939*, Mém. Maît., s/dir. J. Droz et J. Girault, Centre d'histoire du syndicalisme, Université Paris I, 1976.
- ⁷³ *L'Avenir de Pithiviers*, 4 février 1939, collecte pour les "martyrs d'Espagne" ; *L'Emancipateur*, 5 et 10 février, collecte à St Florent-sur-Cher (800 F.).
- ⁷⁴ M. NICAULD, *op. cit.*, p. 17 ; il en reste environ 450 en 1939.
- ⁷⁵ MM. B. et F., d'Echalusse, P. de Mehun-sur-Yèvre, D. de Rosières, M. B. secrétaire du "Groupe Thaelmann des jeunes communistes" de Bourges, le "groupe des jeunes communistes de l'Echalusse, de Rosières, St Amand-Montrond, Chezal-benoit, Vignoux, les Aix d'Angillon, Mennetou-Ratel, Vierzon ville, au président du Conseil, octobre-novembre 1937.
- ⁷⁶ *L'Indépendant*, 26 juin et 4 septembre 1937. *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 2 juillet 1937.
- ⁷⁷ *Le Populaire*, 8 février 1939. La réunion préparatoire eut lieu dans cette ville dirigée par R. Lazurich, mais y participèrent et décidèrent des personnes de toutes confessions.
- ⁷⁸ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, *passim*.
- ⁷⁹ *L'Emancipateur*, 3 mars 1939. *La France du Centre*, 16 et 23 mars 1939.
- ⁸⁰ Presse régionale, *passim*.
- ⁸¹ P.V. des délibérations des séances de la Ligue des droits de l'homme, section d'Orléans. Au cours des séances des 29 janvier et 17 mars, il ne fut question ni de l'Espagne ni des réfugiés et il n'y eut pas d'autre séance avant le 29 avril 1948.
- ⁸² *L'Indépendant*, 26 juin 1937.
- ⁸³ Fondées en 1924, elles regroupent des jeunes socialistes et radicaux. Les radicaux y jouent un rôle prépondérant avec G. Bonnet et J. Kayser.
- ⁸⁴ *J.O.D.P.*, séances du 10 mars 1939, p. 905.
- ⁸⁵ *L'Echo des Marchés du Centre*, 30 mai 1935.
- ⁸⁶ R. O. PAXTON, *La France de Vichy*, Paris, Seuil, 1973, p. 240, rapporte que le P.S.F., plus tard sous Vichy, fera des efforts pour "décrocher" quatre places au conseil municipal d'Issoudun.
- ⁸⁷ P. V., séance du Conseil général, 24 avril 1939.
- ⁸⁸ *L'Emancipateur*, 23 juillet 1937.
- ⁸⁹ Le secrétaire M. Brisset au camarade Croisille à Sandillon, 28 mai 1938.
- ⁹⁰ En janvier 1938, la Fédération des Métaux demande l'aide financière des syndicats pour adresser des secours aux républicains Espagnols.
- ⁹¹ Nous contestons les données numériques rapportées par P. MARQUES, *Les Enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, Autoédition, 1993, p. 184 ; tous les rapports préfectoraux ne signalent que 32 enfants pris intégralement en charge par le Syndicat des métaux dans cette colonie dirigée par M. Lucien Dury. Le chiffre de 250 arrivées en 1939 correspond à celui de femmes et d'enfants hébergés à la charge de l'État.
- ⁹² *L'Indépendant*, *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, *Le Patriote de Châteaudun*.
- ⁹³ M. Brisset au maire d'Orléans, 26 mai 1939.
- ⁹⁴ *L'Indépendant*, 26 juin 1937. *Le Messager*, 19 décembre 1937. L'absence dans la presse des autres départements ne signifie pas que les autres sections s'abstinrent. *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section Cher), supplément n°8, juillet 1939. Mme Morin, épouse du régisseur du centre souhaite que l'on fit bon accueil à la vente des lainages confectionnés par les réfugiés de La Guerche. *La Dépêche du Centre*, 26 février et 17 mars 1939 ; les enseignants de La Châtre participèrent à l'installation, ceux du Blanc financèrent l'achat de sous vêtements et de timbres.
- ⁹⁵ *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section du Loir-et-Cher), n° 16, 16 Juillet 1937.
- ⁹⁶ *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section du Loir-et-Cher), n° 28, décembre 1938 ; n° 29, 29 février 1939.
- ⁹⁷ *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section Cher), supplément n° 3, janvier 1939.
- ⁹⁸ *Terre libre*, fut un journal lancé par le syndicat "l'Ecole libératrice", lequel le 10 octobre 1936, ouvrit une souscription contre le fascisme. *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section du Loir-et-Cher), n° 17, septembre 1937 ; n° 27, octobre 1938.
- ⁹⁹ Melle Malclès, bibliothécaire à la Sorbonne à l'ambassadeur de France à Madrid ; l'Université dont le doyen de la Faculté des lettres était le Pr Charlety, se chargea elle-même des frais de scolarité des enfants de J. Ortega y Gasset.
- ¹⁰⁰ *Bulletin du syndicat des instituteurs et institutrices publics de France et des colonies* (section du Loir-et-Cher), n° 33, juin-juillet 1939. Dans *Les Années rouges, de Guernica à Mauthausen*, M. Constante ne fait pas allusion à une quelconque intervention du S.N.I. en faveur de ses parents, ni de son père instituteur.
- ¹⁰¹ P. CHRISTOPHE, 1936, *Les Catholiques et le Front populaire*, Paris, ed. ouvrières, 1986, p. 123.

- ¹⁰² R. BEDARIDA, "Les Catholiques français et les réfugiés d'Espagne", *Italiens et Espagnols en France, op. cit.*, p. 193 ; propos tenus (*La vostra presenza*), devant des Espagnols réfugiés en Italie.
- ¹⁰³ L'accréditation officielle du cardinal Gomá le 29 décembre 1936, avait précédé l'envoi le 7 octobre 1937 d'un observateur officieux, Mgr Antoniutti.
- ¹⁰⁴ Pastorale que refusent de signer le cardinal archevêque de Tarragone, Mgr Vidal I Barraquer ainsi que Mgr Mugica. Tous deux s'exilèrent en France.
- ¹⁰⁵ *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, n° 37, 12 septembre 1936, p. 467.
- ¹⁰⁶ *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans, op. cit.*, 26 septembre 1936, p. 491.
- ¹⁰⁷ *Junte Nationale de Secours pour les Orphelins de la guerre en Espagne*. Archives diocésaines de Blois. La collecte atteignit la somme de 9 000 F en 1938.
- ¹⁰⁸ *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, n° 37, 12 septembre 1936, p. 467. Pour le remercier de sa participation le maire d'Orléans lui remet une somme d'argent permettant de couvrir en partie les frais occasionnés par l'hébergement de religieux espagnols, hommes et femmes, recueillis à sa demande par l'Evêché. *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, n° 37, 12 mars 1937, p. 467.
- ¹⁰⁹ G. HERMET, *Les Communistes en Espagne*, Paris, A. Colin, 1971, p. 133. Encyclique du 19 mars 1937, suivie le 1^{er} juillet d'une lettre collective de l'épiscopat espagnol dans laquelle le cardinal Gomá expose les raisons du ralliement. Dès lors l'église espagnole devient l'assise idéologique du régime.
- ¹¹⁰ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 384.
- ¹¹¹ *Le Gâtinais, Le Réveil socialiste*, 6 février 1937 ; s'agit-il de José María Semprún y Gurrea, ambassadeur de la République espagnole à La Haye et personnalité marquante de *l'intelligentsia* catholique espagnole ? Au même moment un groupe d'intellectuels français, parmi lesquels F. Gay (directeur de *L'Aube*), J. Madaule, Mme Malaterre Sellier, J. Maritain, L. Martin-Chauffier, M. Sangnier (fondateur du *Sillon*, animateur du mouvement de catholicisme démocratique et social et fondateur en 1936 de la *Jeune République*), lancent un manifeste en ce sens.
- ¹¹² *La Croix de Loir-et-Cher*, 9 octobre 1937. Comité créé par Mgr Verdier, Mgr Feltin. Dans sa réponse à l'épiscopat espagnol Mgr Verdier, apportait son soutien à la défense de la civilisation chrétienne contre "la prétendue civilisation de l'athéisme soviétique". L'épiscopat chartrain fit connaître l'appel de ce comité par la voix de son porte-parole, *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 20 août 1936
- ¹¹³ *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 20 août 1936.
- ¹¹⁴ Il se montrera plus pressé en 1944 pour faciliter le mariage d'un chartrain et d'une jeune espagnole Isabelle M : "vous connaissez l'accord de nos pensées et de mes désires avec les vôtres et le sens de mes prières pour l'avenir de L'Espagne et de la France". Mgr Harscouët au consul général à Vichy, 6 janvier 1944.
- ¹¹⁵ D. PIKE, *Les Français et la guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 227..
- ¹¹⁶ R. BEDARIDA, *op. cit.*, pp. 194-196
- ¹¹⁷ D. PIKE, *Les Français et la guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 227 ; *Jours de gloire, jours de honte, op. cit.*, p. 7
- ¹¹⁸ *La Vie Catholique du Berry*, n° 6, 11 février 1939, pp. 122-123, Bourges le 3 février 1939.
- ¹¹⁹ Archives diocésaines de Blois, lettre du Comité, 1^{er} février 1939.
- ¹²⁰ *L'Avenir*, 21 février 1939.
- ¹²¹ *L'Avenir*, 7 octobre 1936. *Les Annales religieuses du Diocèse d'Orléans*, n° 40, 3 octobre 1936.
- ¹²² *L'Emancipateur*, 23 juillet 1937. *Le Nouvelliste*, 11 février 1939. *L'Emancipateur*, 10 février 1939. *La France du Centre*, 5 février 1939. *Le Journal du Loiret*, 6 février 1939. Presse du Cher, *passim*. Prêtres de Courville-sur-Eure, Herbault, Nogent-sur-Vernisson. L'abbé Tachaux, prêtre à Orléans met à la disposition du préfet de Blois la colonie de vacances de Faverolles-Candé dont il avait acquis les locaux avec sa fortune personnelle.
- ¹²³ *L'Indépendant de Gien*, 22 mai 1937.
- ¹²⁴ *La France du Centre*, 5 février 1939. *Le Journal du Loiret*, 6 février 1939.
- ¹²⁵ *Bulletin paroissial de Saint-Amand-Montrond*, n° 330 et 332, octobre et décembre 1936. *Le Nouvelliste du Centre, passim*, 1939. *Les Annales religieuses du diocèse d'Orléans*, n° 39, 26 septembre 1936 ; "Le Saint Siège et l'Espagne", message pontifical, n° 1, 2 janvier 1937.
- ¹²⁶ *Le Gâtinais*, 10 juillet 1937 ; 266,50 F furent recueillis.
- ¹²⁷ *La Croix du Centre*, 17 février 1939. *La Croix de Loir-et-Cher*, 11 février 1939.
- ¹²⁸ *La Vérité d'Eure-et-Loir*, 24 février 1939.
- ¹²⁹ *Bulletin des Dames cultivatrices du Loir-et-Cher*, "Avec les Espagnols", mai 1939.
- ¹³⁰ Témoignages de l'Abbé Ingrain, 14 mars 1991 et de Mme Placida Valera, lettre du 13 avril 1991. F. Valera entretint, jusqu'à sa mort des relations amicales avec cette famille. M. Torres Campañá eut la mémoire beaucoup plus courte. Le père de M. Torres Campañá, réfugié clandestin mourut et fut inhumé à Orléans sous une fausse identité grâce à des complicités : déclaré mort aux services de l'Etat civil sans notification officielle. Pour ne pas éveiller de soupçons du voisinage et grâce à la complicité des autorités épiscopales, le "pseudo cousin de la famille" eut des obsèques religieuses, tout Franc-maçon qu'il avait été. L'abbé Ingrain vient d'acquiescer l'emplacement où le corps avait été inhumé.
- ¹³¹ *Le Populaire du Cher*, 18 mars 1939.
- ¹³² En 1991, nous avions eu, sans résultats, des entretiens avec un membre de la communauté. Nous avions en 1992 pris contact avec Mme le Pasteur d'Orléans qui devait effectuer une recherche. Nous considérons comme négative la participation des protestants d'Orléans à l'accueil des réfugiés ; nous n'avons eu aucune réponse à la recherche que devait effectuer Mme M. présidente du Conseil presbytéral, à laquelle nous nous étions adressée en 1993. Rencontrée en 2002, Mme M. nous dit n'avoir rien trouvé concernant notre recherche.
- ¹³³ P. Rivet, fondateur du Musée de l'Homme, présida le *Comité de Vigilance des intellectuels antifascistes* qu'il fonda en 1934 avec Alain et Paul Langevin et auquel collabora l'hispaniste Jean Cassou.
- ¹³⁴ D. BORNE, H. DUBIEF, *op. cit.*, pp. 128-130. G. BADIA, *op. cit.*, p. 24. D. PIKE, *Les Français et la guerre d'Espagne, op. cit.*, p. 58. Il fut constitué par des communistes ainsi que par des personnalités politiques et syndicales de différents horizons. C. SERON-DAMPIERRE, C. HAUCHECORNE, G. BRUCY, *La CGT dans le Loiret des origines à la Seconde guerre mondiale*, 443 p. dactyl., Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1970, p. 352 : au 22 avril 1934, cinq comités existaient dans le Loiret : Montargis, Villemandeur, Courtenay, Châteaurenard et Nogent-sur-Vernisson, soit à l'est du département, orienté à gauche. A la même date 37 comités locaux antifascistes étaient

répertoriés, totalisant 2 276 adhérents.

¹³⁵ *L'Accueil aux enfants d'Espagne*, Versailles, imp. "La Gutenberg", 1937, 12 p.. Ligue des droits de l'homme, Fédération nationale des coopératives de consommation, Ligue française de l'enseignement, Fédération nationale de l'enseignement, Syndicat national des instituteurs, V. Basch et L. Jouhaux en furent les présidents

¹³⁶ C. SERRANO, *L'Enjeu espagnol, PCF et la guerre d'Espagne*, Paris, Messidor, 1987, 291 p., p. 25 ; le 21 avril 1937 se tint à Paris la "Conférence européenne des partis communistes" au cours de laquelle fut mis l'accent sur la nécessité de faire cesser le blocus de Bilbao. Le P.C.F. créa un comité spécial présidé par P. Vaillant-Couturier. Au cours de cette conférence l'accent fut également mis sur l'alliance entre communistes, socialistes, anarchistes, la main tendue aux démocrates, aux catholiques basques, mais pas au P.S.F. comme le préconisait M. Thorez.

¹³⁷ Note, "secret", le préfet au ministre de l'Intérieur, 11 décembre 1940. Le ministre de l'Intérieur au sous-préfet, 21 décembre 1940 (concernant une aide attribuée à partir de 1938 à un réfugié de St Florent).

¹³⁸ L'U.D. de l'Indre lui fit parvenir 59 F en janvier 1938.

¹³⁹ Sous-secrétaire d'Etat à la Santé publique (Protection de l'enfance) dans le 1^{er} gouvernement Blum.

¹⁴⁰ Instruction générale de mai 1937, additif n° 5, 1^{er} septembre 1937.

¹⁴¹ *Le Comité des réfugiés et son oeuvre*, s.l., janvier-septembre 1939, 14 p. Le cardinal Verdier, le pasteur Boegner, le Grand Rabbin Schwartz, F. Mauriac, J. Mistler, Louise Weiss comptaient parmi les membres. J. Romain en fut le premier secrétaire.

¹⁴² F. JOLY, J.-B. JOLY, J.-P. MATHIEU, "Les camps d'internement en France de septembre 1939 à mai 1940", in: G. BADIA et alii, *Les Barbelés de l'exil*, op. cit., p. 214. Furent représentés : le comité catholique, le *Comité français de coordination pour l'aide à l'Espagne républicaine*, la *Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France*.

¹⁴³ La commission fait parvenir 44 lits et 430 paires de chaussures.

¹⁴⁴ Voir annexes 19, 20 et 21.

¹⁴⁵ R. de Montbrison à M.T. Echevarria, J.A.R.E., 2 février 1940. R. Montbrison à M. Billaz, *Comité français de secours aux enfants*, 16 octobre 1939, 6 janvier 1940. M. Huici à M. Billaz, 1^{er} et 17 novembre 1939. R. Montbrison à M.-T. Echevarria, 2 février 1940.

¹⁴⁶ Instruction générale de mai et circ. n° 1739, le directeur de la police du territoire et des étrangers, M. Combes, aux préfets, 17 septembre 1937. Le sous-préfet du Cher au préfet, 21 juin 1938. Le sous-préfet du Loir-et-Cher au préfet, celui du Loiret au préfet, 28 janvier 1939.

¹⁴⁷ Presse du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher.

¹⁴⁸ *Le Messenger*, 25 mai 1937, quête de la section de Bonneval de *Paix et liberté*.

¹⁴⁹ *Le Populaire d'Eure-et-Loir*, 10 mars 1939.

¹⁵⁰ *Le Populaire du Cher*, 29 janvier 1939.

¹⁵¹ *L'Emancipateur*, 10 et 24 février 1939.

¹⁵² J. MAITRON, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, IV^e partie : 1914-1939, *De la Première à la Deuxième Guerre mondiale*.

¹⁵³ *Bulletin des comités antifascistes de Loir-et-Cher*, n° 23, 10 février 1939.

¹⁵⁴ G. Croisille au préfet, Sandillon, 1^{er} janvier 1938. Le secrétaire de la B.T. d'Orléans demande d'annuler la demande et se charge du placement de l'intéressée.

¹⁵⁵ *L'Emancipateur*, 17 mars 1939.

¹⁵⁶ *L'Emancipateur*, 22 mai 1937.

¹⁵⁷ *Le Journal d'Issoudun*, 16 et 27 mai 1937. *L'Emancipateur*, 22 mai 1937.

¹⁵⁸ *L'Emancipateur*, 29 mai 1937. *Le Journal d'Issoudun*, 30 mai 1937. Réserve qui équivaut à un refus, le nom ne figurant pas sur la liste des membres.

¹⁵⁹ H. KERSHNER, op. cit., : en décembre 1940, la commission prit le nom de *Commission d'Assistance aux Enfants Réfugiés*, étendant son aide aux enfants français évacués.

¹⁶⁰ H. KERSHNER, *idem.*, pp. 181-182.

¹⁶¹ H. KERSHNER, *ibidem*, pp. 34 et 181.

¹⁶² Intégraient ce comité, 11 organisations : Secours populaire, *Comité des femmes contre la guerre et le fascisme*, P.C.F., S.F.I.O., jeunesses socialistes, "fédération unique de la jeunesse antifasciste", Ligue des combattants de la paix, Ligue des droits de l'homme, Association républicaine des anciens combattants, Red star ouvrier, Unions locales des syndicats ouvriers.

¹⁶³ *La France du Centre*, 28 février 1939

¹⁶⁴ Voir annexe 22. Presse régionale, 1937, 1938, 1939.

¹⁶⁵ L'Ambassade d'Espagne au ministre des Affaires étrangères à Madrid, 8 novembre 1943. Cet admirateur inconditionnel de Franco envoie 3 exemplaires d'un ouvrage "contre la maçonnerie" et "dit pouvoir apporter des renseignements importants sur l'agitation révolutionnaire en France, en échange désire obtenir des renseignements espagnols qui puissent lui servir dans sa tâche".

¹⁶⁶ *Recensement de la population ; résultats statistiques, 1936*, Paris, P.U.F., 1951, t. 1 et 3. *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Imprimerie Nationale, 1948, vol. Au nombre de 289 dans le Cher, 128 dans l'Eure-et-Loir, 170 dans l'Indre, 394 dans le Loir-et-Cher (131 hommes, 94 femmes et 169 enfants) et de 827 dans le Loiret (461 hommes et 366 femmes).

¹⁶⁷ J. SODIGNE LOUSTAU, *Recherche sur l'immigration espagnole à Orléans de 1955 à 1969*, 203-40 p., Mém. de Maîtrise, s/dir Mme A. Bachoud, Université de Tours, 1988.

¹⁶⁸ Un rappel des Espagnols mobilisables résidant en France fut décrété en mars 1937. Ce décret constituait une dérogation au régime exceptionnel qui avait été établi en faveur des Espagnols résidant à l'étranger

¹⁶⁹ "Glorifiant le caudillo et lui offrant sa collaboration".

¹⁷⁰ G. DREYFUS-ARMAND, op. cit., p. 392.

¹⁷¹ *La Semaine religieuse*, n° 18, 27 mars 1926, p. 301

¹⁷² J.-J. ALONSO CARBALLE, M. MAYORAL GUIU, A. RIPODAS, "acogida en Francia de los evacuados vascos del frente norte a través de correspondencia particular y algunos informes", in *Españoles en Francia 1936 - 1946*, pré-actes du colloque de Salamanque, p. 131. C. FERRO ARES, P. GONZALEZ MARCOS, J.-L. MENDEZ RUEDA, "Vascos en Francia con motivo de la guerra civil española", pp. 472-485 in

Españoles p. 473.

¹⁷³ Le maire de Selles-sur-Cher au préfet, 21 juin 1937. Maria G. au préfet, 6 juillet 1937. Le préfet au président du comité, 2 juillet 1937. La délégation basque à Bordeaux au préfet de la Gironde, 6 juillet 1937. J.-J. ALONSO CARBALLE, M. MAYORAL GUIU, A. RIPODAS, *ibidem*, p. 131.

¹⁷⁴ J.-J. ALONSO CARBALLE, M. MAYORAL GUIU, A. RIPODAS, *op. cit.*, p. 131.

¹⁷⁵ C. FERRO ARES, P. GONZALEZ MARCOS, J.-L. MENDEZ RUEDA; *op. cit.*, p. 370.

¹⁷⁶ AZPILIKOETA (DE DE), *Le Problème basque*, Paris, Grasset, 1938, pp. 240-241 ; pseudonyme du Pt Aguirre.

¹⁷⁷ Carlos Ortiz à "Sr Embajador de España en Paris", 10 avril 1938 ; S.R., à C. Ortiz, 16 avril 1938. La consultation des rapports des Renseignements Généraux apporterait certainement des précisions sur l'activité de ce comité domicilié dans une vieille rue orléanaise qui abritait activités et imprimerie de groupements antifascistes français ; imprimerie d'où sortira en 1939 *España expatriada*, éphémère publication anarchiste espagnole.

¹⁷⁸ Le 28 Bd Saint-Denis à Paris était le lieu de rendez vous non seulement de ces anarchistes mais également celui où se rendit Lister. Ce n'était pas la première fois dans l'histoire de l'émigration espagnole que le Loiret était choisi comme lieu de résidence par ceux qui assurent la liaison entre frontière et chefs politiques résidant à Paris. Des libéraux victimes de la répression absolutiste, ainsi que des carlistes après la débâcle de septembre 1839 vinrent à Gien (et à Bourges). *Ibérica*, Publication du Conseil scientifique de l'U.E.R.

¹⁷⁹ O. ALBEROLA, "Les organisations politiques et syndicales anti fascistes espagnoles en exil (1939-1945). Les Libertaires espagnols dans la tourmente", *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, *op. cit.*, p. 180. G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, pp. 396, 404, 441. C. LORENZO, *Les Anarchistes espagnols et le pouvoir*, Paris, Le Seuil, 1969, pp. 333-336. Deux tendance opposent ceux qui mettent les échecs au compte de l'abandon des principes anarchistes, et ceux qui au contraire considèrent que la C.N.T. fut victime de ses "scrupules idéologiques".

¹⁸⁰ G. DREYFUS-ARMAND, "La presse de l'émigration en France de 1939 à 1944. Contre vents et marées", *Plages d'exil*, *op. cit.*, p. 189. L'auteur, pour laquelle ils étaient un élément de sa thèse alors en cours, nous avait aimablement prêté ces numéros (rares sont les exemplaires déposés dans les centres d'archives) ; nous l'en remercions.

¹⁸¹ Voir annexes 23, 24. G. Hermet, *op. cit.*, p. 34 : le P.S.U.C., indépendamment du P.C.E., adhéra en 1939 à l'Internationale communiste, mais devint néanmoins une "simple filiale catalane" du P.C.E..

¹⁸² En mai 1939, Molotov remplace Litvinov à la tête de la diplomatie soviétique. Ce changement avait été annoncé en mars 1939, au congrès du parti communiste soviétique, par son représentant au sein de l'exécutif de l'Internationale, Manuilski. Il mettait en garde les communistes des "soi-disant" Etats démocratiques contre leurs "illusions qui les conduisaient à estomper le caractère impérialiste de ces pays" ; présage du discours soviétique au lendemain du pacte Molotov-Ribbentrop.

¹⁸³ Le P.S.U.C. entretenait des relations avec plus de 750 refuges et colonies dans lesquels il y avait un membre du P.S.U.C. et de la J.S.U.. Les plaintes venaient de l'Eure-et-Loir et du centre de Bois-Brûlé.

¹⁸⁴ A. FERNANDEZ, "Las formaciones políticas en el exilio", *El exilio español de 1939*, s/dir. J.-L. Abellan, Madrid, Taurus, 1976, vol. 2, p. 144.

¹⁸⁵ Enquête sur l'activité José Vila Cuenca, 3 février 1940.

¹⁸⁶ A. ALTED VIGIL, "Les exilés espagnols en France : structures associatives, politiques et syndicales", pp. 264-292, *in Italiens et Espagnols en France 1936 - 1946.*, *op. cit.*, pp. 450-451. Le 1^{er} février 1939 s'était tenue à Figuéras la dernière réunion des Cortes de la République au cours de laquelle J. Negrín obtint la confiance du gouvernement. Le 31 mars, la Députation permanente se réunit à Paris. Depuis le 27 février, M. Azaña ayant donné sa démission et des dissensions opposant le président de la Chambre Martinez Barrio à J. Negrín, présidence de la République et présidence de la Chambre étaient vacantes.

¹⁸⁷ J. Negrín affirma par la suite que le S.E.R.E. avait été créé en 1937 pour prendre en charge les évacuations de la zone nord. Le sigle de l'organisation reste indéfini comme le font remarquer J. Arostegui et J. Rubio : Service d'"Evacuation" des Républicains Espagnols ? Service d'"Evacuation" des Réfugiés Espagnols ? Service d'"Emigration" des Républicains Espagnols ? J. AROSTEGUI, "La política de los estados : España", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, *op. cit.* p. 142. J. RUBIO, *op. cit.*, p. 131, n. 23.

¹⁸⁸ A. ALTED VIGIL, *idem.*, p. 443. J. RUBIO, *op. cit.*, p. 133, rapporte des paroles de Negrín à Prieto "grâce à notre prévoyance et à notre diligence, nous avons pu sauver des ressources telles, que n'auraient pu en rêver ceux qui il y a deux ans assuraient que la guerre était sur le point de se terminer parce que nous avons épuisé nos réserves" (traduction). La France ne fut pas le seul pays ; des fonds furent également déposés aux Etats-Unis (environ 30 millions de dollars). Actuellement on ne connaît pas avec certitude le montant de ces dépôts, ni celui des fonds administrés par le S.E.R.E..

¹⁸⁹ Représentait officiellement en France, la Gosbank (banque d'Etat soviétique) et la Roscombank (banque soviétique pour le commerce extérieur. Moscou détenait de l'or espagnol. Au fur et à mesure des ventes des fonds étaient transférés à la BCEN.

¹⁹⁰ J. AROSTEGUI, *op. cit.*, recherche effectuée en Espagne par Sanchez Recio Glicerio. Note, s.d., s.r., sur un capital de 450 millions, 3 millions allaient aux réfugiés, 8 millions au transport vers le Mexique, le reste entrant dans les caisses du P.C.E.. Le ministère de l'Intérieur évaluait à deux milliards de francs la somme à la disposition de Negrín. J. AVILES FARRÉ, *op. cit.*, pp. 69-70 : A. de Monzie s'était offert pour aider à la remise au gouvernement franquiste du capital détenu par la S.E.R.E. Et la J.A.R.E.. Le ministre de l'Intérieur évaluait à deux milliards de francs la somme mise à la disposition de J. Negrín.

¹⁹¹ Réfugiés de La Chapelle-Montmartin, rapport du Mal des Logis chef, 23 février 1939..

¹⁹² Directiva del S.E.R.E., a un pleno de la misma, sobre subsidios, subvenciones de emigraciones individuales, 26 août 1939.

¹⁹³ Le procureur général près la Cour d'Appel de Paris au Garde des Sceaux, 24 janvier 1940. Rapport confidentiel, le préfet de police au ministre de l'Intérieur, 13 janvier 1940.

¹⁹⁴ Le préfet au ministre de la Santé, 20 octobre 1939 : ceux de la Région Centre, même "miliciens" ne bénéficièrent pas de ce don et leur maintien dans un service de santé fut plus onéreux que l'achat d'une prothèse.

¹⁹⁵ M. Huici à Mme Malaterre-Sellier, 15 novembre 1939 et 5 décembre 1939

¹⁹⁶ M. Huici à Mme Malaterre-Sellier, 14 mars 1940.

¹⁹⁷ Servicio de información y de Policía militar. A. BACHOUD, *op. cit.*, p. 165. La commission interministérielle de contrôle télégraphique, fiche de renseignement n° 184, Paris 5 décembre 1939 : restent les écoutes téléphoniques dont nous aurions souhaité connaître le teneur.

¹⁹⁸ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, pp. 108-109.

¹⁹⁹ Rapport confidentiel du préfet de police au ministre de l'Intérieur, 13 janvier 1940. Une information est ouverte à Paris en janvier 1940 par le Procureur de la République contre P. de Azcarate pour infraction à la loi sur les sociétés étrangères. Une information est ouverte à Paris en janvier 1940 par le Procureur de la République contre P. de Azcarate, pour infraction à la loi sur les sociétés étrangères.

²⁰⁰ J.-C. GIBAJA, "Socialistas españoles en Francia (1939/46)", *Españoles en Francia, op. cit.*, p. 217, expose les rivalités politiques qui permirent la création de la J.A.R.E..

²⁰¹ M. Rojo, ainsi que quatre autres communistes membres du comité de Perpignan, n'étaient plus au comité du S.E.R.E.. Note sur la J.A.R.E., "Comité central de Nîmes" ; J. Negrín aurait prétendu que l'argent ne devait être distribué qu'aux réfugiés espagnols en possession de la carte du parti communiste ou du parti socialiste révolutionnaire".

²⁰² Parallèlement à ses activités en faveur des réfugiés, elle intervint auprès de Franco pour permettre le retour de réfugiés sans passé politique.

²⁰³ M. Huici à R. Monbrison, 16 novembre 1939. M. Huici à Mme Malaterre-Sellier, 5 décembre 1939.

²⁰⁴ J. RUBIO, *op. cit.*, p. 147, n. 43, pp. 1122-1123. Les chiffres sont effectivement supérieurs mais les qualités et fonctions des bénéficiaires dont l'auteur donne la liste n'apparaissent pas. Le S.E.R.E. versait respectivement aux "colonels", "chefs" et "employés ayant occupé des fonctions ministérielles sous le Front populaire" les sommes de 1 500 F, 1 000 F, 1 500 F. Sommes auxquelles s'ajoutaient 500 F pour l'épouse et 250 F pour chaque enfant ; le maximum ne devant pas dépasser 2 500 F. Nota informativa n° 3, 23 juillet 1939. Des billets à ordre étaient également donnés pour prendre des repas dans des restaurants de Paris, Toulouse, Marseille et Orléans.

²⁰⁵ Madrid, 17 octobre 1939 ; elle versa des subsides au comité, mais lui aurait refusé une aide de 200 000 F., en échange de l'utilisation des fichiers.

²⁰⁶ C. CRUZ Y GOMEZ, *op. cit.*, p. 101

²⁰⁷ Fut-il une même personne ou un homonyme de A. Claret, membre de l'Alliance nationale catalane, qui fut responsable politique dans les F.F.I. ? Assigné à résidence à Châteaumeillant par le préfet de police, en mars 1940 il obtint un contrat de travail.

²⁰⁸ A. TRABAL, *Breve historia de la Liga de mutilados e invalidos de la guerra de España en Francia 1936 - 1939*, Barcelona, Federación de la Liga de Mutilados, [?], 185 p..

²⁰⁹ L'un des prête nom de Negrín, son ex-secrétaire J. Lopez, avait un compte courant à la Banque Commerciale pour l'Europe du Nord (BCEN), de 132 millions de francs.

²¹⁰ Une partie du stock d'or de la république espagnole avait été envoyé dès octobre 1936 à Moscou.; converti en dollars les soviétiques transféraient des fonds sur des comptes de représentants de la République à la BCEN, intermédiaire de toutes les opérations menées par le komintern.. Une partie servit à financer l'achat de matériel de guerre et des munitions.

²¹¹ A. TRABAL, *idem*, p. 62, lettre de J. Negrín, Washington, 18 janvier 1950.

²¹² Voir annexe 25 et 26. Le château était la propriété de la Fédération des locataires de la Région Parisienne, qui avait refusé de le mettre à la disposition de l'administration préfectorale en février.

²¹³ Lettre de R. Lamonedà et E. Delgado Ureña à F. Pretel (Limoges) et D. Anguiano (Toulouse) sur l'installation des membres du comité national de l'U.G.T. au château de la Vallette, 21 avril 1940. Aucun document, parmi ceux que nous avons été autorisée à consulter en France et aucun de ceux que nous avons trouvés en Espagne, ne nous permet de savoir si le séjour fut régularisé.

²¹⁴ Annexe 27.

²¹⁵ Le sous préfet au préfet, 25 février 1939.

²¹⁶ Le général Richter, commandant d'armes, 9^e division d'infanterie au préfet, 3 février 1939.

²¹⁷ Liasses d'archives : A.B.T.T..A.F.P.I., A.H., 64-21 ; 64-30 ; 66-1, 3 ; A.A.R.D., 270-2, 283-19, 283-21, 322-26, 322-32. A.G.A., caja 11052, exp. 6957 ; 11064 exp. 6328 ; 11287 ; 11325, exp. 2705 ; Fondo 1711-1712, caja 5. A.N., F/60 172, F/7 14721-15 589, BB/18/7079, BB/5195, AJ/40 964.A.M.A.E., Espagne 188. A.M.A.E.-M., leg. 1602 exp. 2, R 1060 exp. 2. A.D.CH., 25 M 251, 252, 257, 258, 261, Z 1449, 1453, M 7541.A.D.EEL., 4 M 255, 256, 259, 265.A.D.I., X 724.A.D.LECH., 4 M 265, 285, 286, 304, 312, 313, 314, 13 J 31.A.D.L., 4 M 54, 5 M 296, 298, 299, 303, 307, 322, 10 J 78, 10 J 182, 13 J 31, 25847.A.M.O., 2 J 42.

12

LES DEPENSES D'ENTRETIEN
DE FONCTIONNEMENT ET DE SANTE

1936 - 1940

Il est désobligeant de tenter d'évaluer le coût financier d'un geste qui se voulut humanitaire. L'ampleur de cette immigration, les problèmes multiples qu'elle posa dans les départements, les mesures d'économie prônées par les gouvernements successifs confrontés à des problèmes économiques ainsi qu'à l'augmentation des dépenses budgétaires, obligent néanmoins à aborder le financement et le coût de cette assistance.

12. 1. LES CREDITS DE L'ETAT

Jusqu'en 1939 les crédits de l'Etat furent portés au compte du seul ministère de l'Intérieur. Les gouvernements successifs entendirent en effet ne pourvoir qu'à l'hébergement et à la nourriture ; éventuellement et en cas "d'absolue nécessité", à des dépenses d'habillement ou à des "attributions de secours d'extrême urgence"¹.

12. 1. 1. Le financement des dépenses de 1936 à 1938

En août 1936, R. Salengro, demanda un crédit provisionnel de 200 000 F pour faire face aux dépenses de subsistance des premiers réfugiés. Le 15 septembre, plus de sept mille étaient pris en subsistance et de nouveaux crédits furent demandés, portant ainsi à 3 millions la somme affectée à leur entretien².

En 1937, les frais d'assistance aux Espagnols s'élevaient à plus de 13 millions, et 300 000 F par jour étaient nécessaires à leur entretien. Le 11 août, pour accueillir 200 000 personnes dont le gouvernement basque demandait l'entrée, le nouveau ministre des Finances, G. Bonnet, évalua à 100 000 millions le montant des dépenses. Les derniers crédits étaient presque épuisés et 2 500.000 F étaient nécessaires chaque semaine.

A ces dépenses d'assistance s'ajoutèrent en octobre les dépenses d'armement des navires d'évacuation (assumées jusque-là par le gouvernement espagnol), ainsi que des droits de quai, taxes de péage imposées depuis septembre par la direction des Douanes de Bordeaux et de Saint-Nazaire aux navires transportant les réfugiés. Le *Comité Bilbao* qui affrétait les bâtiments de France-Navigation, dans l'impossibilité de payer, adressa une requête auprès du président du Conseil³.

L'imputation de ces dépenses, en excédent des crédits ouverts, fit l'objet de cinq décrets :

- 6 mars	3.150.000 F
- 13 mai	5.000.000 F
- 1 ^{er} juillet	5.000.000 F
- 9 Juillet et 28 août	20.000.000 F

Total	33 150 000 F
-------	--------------

Le 2 octobre, M. Dormoy demanda un crédit supplémentaire de 10 millions de francs. Au total le montant des crédits ouverts en 1937 s'éleva à "plus de 200 000 000 de francs".

En mai 1938, la conjoncture économique était morose, la situation internationale s'aggravait et le réarmement de la France posait un problème économique et financier. Le gouvernement Daladier entreprit une série de mesures économiques et budgétaires et lorsqu'un nouveau crédit pour les réfugiés s'avéra nécessaire, le nouveau ministre des Finances, P. Marchandeu, alléguait une loi de 1934 qui interdisait au gouvernement d'engager de nouvelles dépenses, même exceptionnelles, sans dégager en contre partie soit une économie, soit une recette.

12. 1. 2. Les crédits en 1939 - 1940

En février 1939, malgré les accords Bérard-Jordana, le gouvernement ne désespérait pas de se rembourser sur les avoirs républicains.

Les secours en nature

A. Sarraut dut néanmoins réclamer l'ouverture de crédits spéciaux qui firent l'objet d'une série de décrets :

- 1 ^{er} février	11 280 000 F
- 8 février	20 000 000 F
- 18 février	20 000 000 F
- 5 mars	50 000 000 F
- 30 mars	50 000 000 F
- 7 avril (loi du) ⁴	150 000 000 F
- 6 juin (décret-loi)	300 000 000 F
- 29 juillet (décret-loi)	200 000 000 F
- 31 décembre (loi du)	40 000 000 F

Total	841 000 000 F

Rapportée au déficit budgétaire de 28 milliards⁵, la dépense d'assistance aux réfugiés, et ce au moment où l'Etat dépensait quotidiennement 700 000 000 F par jour⁶, ne représenta en fin d'année que 3 %. Fin décembre les dépenses d'assistance n'étaient pas closes ; mais la France était en guerre et on ne trouve aucune trace de demande de nouveaux crédits.

Des crédits pour le ministère de la Santé

Jusqu'en 1938, en application "large" du traité d'assistance franco-espagnol du 2 novembre 1932, les réfugiés malades furent admis au titre de l'A.M.G., ce qui fit supporter ces dépenses par les collectivités locales.

Les premiers jours de l'exode de 1939, bien que la prophylaxie était au niveau ministériel la préoccupation majeure, les dépenses d'hospitalisation et de soins des civils ne firent l'objet d'aucun crédit particulier. Celles afférentes à la surveillance sanitaire des blessés furent assumées par le *Comité d'accueil aux blessés d'Espagne*, mais, les charges devenant de plus en plus lourdes, le Comité ne put supporter seul les frais et demanda une assistance auprès du ministre de la Santé : le règlement de ces dépenses, ainsi que de celles découlant des soins et hospitalisations des civils, ne pouvait être effectué que sur des crédits à ouvrir spécialement au budget de ce département ministériel. Le 21 février une instruction modifia les dispositions jusque là en vigueur et des crédits (montant non spécifié) furent alloués à ce ministère, couvrant toutes les dépenses de santé engagées depuis le 1^{er} janvier pour les civils et les miliciens blessés.

12. 2. L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE - LES DEPENSES DE SANTE EN REGION CENTRE

Avant 1939, aucun montant précis n'était stipulé dans les directives ministérielles préconisant d'allouer les secours sur la base de l'allocation chômage⁷.

12. 2. 1. De 1936 à 1939

Dans tous les départements, un forfait fut calculé, soit sur la moyenne du taux maximum (7 F en 1936, 8 F en 1937) et du taux minimum (3,50 F et 4 F), soit égal au taux maximum de cette allocation, diminuée de 0,50 F pour frais de logement, si ce dernier n'était pas fourni gratuitement. Cela étant, dans un souci d'économie les préfets furent invités à réduire l'allocation si des secours en nature étaient distribués aux intéressés.

Des disparités se remarquent entre les centres et entre les départements sans que l'on puisse les attribuer à des donations en nature plus ou moins importantes :

1936, *Cher* :

8,95 F par personne à Aubigny-sur-Nère⁸.

1936, *Loiret* :

5 F à Beaugency et Orléans ;

5,50 F au centre de Fleury.

1937, *Cher* :

8 F pour les adultes ;

4,50 F pour les enfants de plus de 16 ans ;

4 F pour les ascendants.

1937, *Loir-et-Cher* :

7 F forfait contesté pour les enfants de moins de cinq ans, bien que fixé avec l'accord du préfet. Après révision des prix il n'est accordé que 4 F par enfant

5,864 F à La Gaudinière⁹.

1937 *Loiret*¹⁰ :

5 F à l'Institution Serenne qui héberge des enfants

5,50 F au centre de Fleury et dans les communes

4,23 F à Beaugency.

Pour ceux dont la subsistance était assurée par les hôpitaux ou hospices locaux, les prix de journée furent fixés entre les municipalités et les commissions administratives, d'où les différences entre les établissements. Le préfet du Cher, négligeant la hausse des prix de détail à la consommation, voulut que fussent prises en considération les recommandations ministérielles d'agir "avec le maximum d'économie"¹¹, et demanda aux communes de ne pas dépasser l'allocation par lui prescrite ; des centres durent réduire leurs dépenses :

Châteaumeillant	8,22 F	Saint-Amand-Montrond	10,12 F
La Guerche	12,70 F	Sancerre	10,82 F

Les centres de Bourges bénéficièrent au contraire d'une allocation supérieure :

- Hôtel-Dieu	8,95 F
- Hôpital Général	9,15 F à 10,6 F
- Maison Familiale	9,15 F

et le centre de Sancerre fut remboursé sur la base de 9 F.

12. 2. 2. En 1939 et 1940

Le calcul du forfait journalier ne fut pas modifié. De grandes disparités existèrent toujours entre les départements et entre les centres d'un même département. S'il apparaît qu'il fut fixé de

façon autoritaire par les préfets du Cher, de l'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, il varia cependant dans ce même département au sein d'une même commune. En fonction du mode de préparation des repas ou des dons faits en faveur des réfugiés, certains maires parvinrent à abaisser le prix de journée au cours du séjour des réfugiés¹².

Dans le Loiret les différences furent importantes ; si les maires des petits centres ruraux durent se conformer au forfait imposé par arrêté préfectoral, ils purent néanmoins obtenir un relèvement¹³. Quant aux directeurs des centres de vacances, ils fixèrent eux-mêmes le montant de la dépense journalière.

Cher :

- 10 F par adulte
- 6 F par enfant.

Eure-et-Loir :

- 8 F par adulte en juillet.
- 7 F par adulte en octobre (4 F par enfant)

Loir-et-Cher :

- 6 F adultes et enfants.

Loiret :

- 5 F Institution Serenne (adolescents).
- 8 F à l'Oeuvre des orphelines protestantes
au centre de Châteauneuf les forfaits varient de 8,16 F (adultes et enfants) en février à 6,40 F en juin, et subissent une augmentation pour atteindre 8,75 F en septembre.
- 7,50 F à Pithiviers.
- 10 F à Gien (ville).
- 8,375 F à l'Hôpital de de Gien.
- 10,775 F à La Floréale (Meung-sur-Loire).
- 11,387 F à la colonie de Cormont aux Choux.
- 10,13 F à la colonie de La Luzière (La Ferté-Saint-Aubin)

Le préfet du Loiret omit cependant de notifier au percepteur les forfaits en vigueur, et le fonctionnaire du Trésor public de Jargeau remboursait encore en mars 1939 selon les instructions de 1937, soit une allocation par personne de 5,5 F. Au cours de l'année 1939 des fluctuations sur les prix de détail à la consommation augmentèrent de 3 % au deuxième semestre, avec un maximum en juillet¹⁴. Mais, en fixant des prix moyens par réfugié, adulte ou enfant, le préfet du Loir-et-Cher pénalisa les centres comprenant une minorité d'enfants¹⁵.

En 1940 les préfets appliquèrent les forfaits maxima calculés par leur ministre de tutelle : 7 F (adultes) et 5 F (enfants), soit inférieurs aux taux précédents alors que les prix de détail des biens de consommation augmentaient.

A aucun moment, au ministère de l'Intérieur, il ne fut tenu compte, dans l'évaluation des dépenses, des frais d'installation et d'assurance des locaux engagés par les collectivités locales. Il ne fut pas davantage envisagé que les Administrations ainsi que les personnes et organismes charitables ne pourraient indéfiniment apporter leur concours, et que le "strictement indispensable" pourrait obérer un crédit accordé avec parcimonie. Les conditions climatiques de la Région Centre obligeaient à des achats de combustible – comme d'ailleurs la cuisson des aliments –. Dans tous les grands centres le personnel fut appointé. Mais les gouvernements successifs s'étant refusé à assumer cette dépense supplémentaire, elle dut être prélevée sur les allocations d'assistance.

Par ailleurs si le personnel de l'administration fut rémunéré sur les crédits d'assistance pour le travail effectué au service des réfugiés (travail qui entraînait dans les limites de leurs horaires habituels), les

maires et les gardes-champêtres des petits centres ruraux du Loir-et-Cher et du Loiret s'acquittèrent bénévolement des tâches de surveillance et de gestion.

12. 2. 3. Le budget santé

Jusqu'en 1938 les dépenses occasionnées par les hospitalisations dans les hôpitaux publics furent calculées sur la base des prix de journée applicables dans chaque département aux bénéficiaires de l'A.M.G. ; cependant, elles ne furent pas toujours prélevées sur les crédits d'assistance aux réfugiés. Il fallut attendre l'exode de 1939 pour que ces dépenses fissent l'objet de crédits spécifiques. Elles furent toujours remboursées selon le tarif en vigueur pour l'A.M.G., avec toutefois un tarif maximum pour le remboursement de produits pharmaceutiques délivrés par les hôpitaux, étant entendu que ces derniers devaient "s'efforcer de maintenir leurs tarifs au taux le plus bas"¹⁶.

Les rémunérations du personnel civil, médecins, pharmaciens, personnel paramédical, appartenant ou n'appartenant pas à une administration publique, furent prélevées sur ces crédits selon des tarifs établis à l'échelon ministériel.

Les formations annexes, assurant hébergement et soins éventuels, firent l'objet d'un "compte hors budget" dans les écritures de l'établissement principal ; étaient mentionnées les dépenses de personnel, médicales, pharmaceutiques et alimentaires occasionnées par le séjour des réfugiés. L'Hôpital-hospice d'Orléans, dont dépendait la pouponnière, ainsi que celui de Gien consentirent des prix de journée inférieurs à ceux des autres centres. Toutefois, dans ces dépenses dites de "santé" ne furent nullement prévues celles occasionnées par les décès : achat du bois des cercueils et frais d'obsèques durent être imputés sur les crédits mis à disposition au titre de l'assistance aux réfugiés

12.3 LA COMPTABILITE DANS LES DEPARTEMENTS

12.3.1. La comptabilité financière en 1936 et 1937

Les fonds furent adressés au trésorier payeur général. En 1936, dans le Cher les communes pourvurent aux dépenses nécessaires et sur justification furent remboursées par le Trésor public sur les crédits délégués¹⁷. En 1937, l'avance de trésorerie "n'incombe pas à proprement parlé à la commune". Le trésorier payeur du Cher fut invité à se conformer, "par analogie", aux instructions de 1914, visant les secours aux réfugiés de la zone des Armées. Cependant : "les méthodes de comptabilité suivies pour l'alimentation des caisses des percepteurs ont été modifiées – en 14 distinction entre fonds communs et ceux du Trésor et du département. Aujourd'hui une seule masse de numéraire qui sert à couvrir les dépenses de toutes catégories –. L'avance en ce qui concerne les services hors budget n'est pas faite au détriment de la commune"¹⁸.

Il est certain que les communes n'assumèrent pas la charge d'assistance, il est moins sûr qu'elles n'eurent pas, de même que les commerçants locaux, à la supporter en attendant un remboursement par une Trésorerie générale qui semble avoir eu des difficultés à mettre sur pied la comptabilité financière afférente à l'hébergement des Espagnols.

Les dépenses engagées par les établissements civils furent passées au compte spécial des services hors budget, et justifiées dans la comptabilité par un décompte nominatif des journées. A défaut d'hospice les achats furent effectués chez les commerçants locaux et réglés par le receveur municipal sur production des mémoires, ou des factures "timbrées dans la même forme que des fournitures municipales".

Dans des centres du Cher les réfugiés reçurent des bons et firent leurs achats. Les commerçants présentèrent factures et bons reçus aux maires qui les vérifièrent et les dépenses furent réglées par le receveur municipal qui inscrivit tous les mouvements en espèces à un compte spécial ouvert hors-budget. Dans les communes rurales du Loiret, les réfugiés effectuant eux mêmes les

achats et l'allocation journalière leur fut versée par le maire. Cette souplesse laissée aux élus locaux simplifiait leurs écritures ainsi que leur gestion, et il n'apparaît pas qu'il y ait eu d'abus ni de dépenses excessives.

En octobre 1937, au cours de la réunion de la commission parlementaire des Affaires étrangères, il fut envisagé de créer des "décrets d'avance à régulariser". Le règlement des dépenses ne pourrait dès lors être effectué que sur les crédits à ouvrir spécialement au budget du département concerné, à savoir à celui du ministère de l'Intérieur.

12. 3. 2. La comptabilité en 1939-1940

Les mécanismes de la comptabilité publique inquiètent des élus communaux

La régie d'avance

La régie d'avance permet d'anticiper les dépenses, les "avances" consenties devant être justifiées dans un délai d'un mois. Les maires des communes d'hébergement s'inquiétèrent de ce mode de comptabilité, et certains la refusèrent¹⁹, toutes les dépenses engagées jusque là ayant été avalisées et réglées par les receveurs municipaux. Ces apparentes simplifications de comptabilité ignoraient le fait que les maires, habitués à procéder à des appels d'offre par adjudication publique ou passation de marché de gré à gré, ainsi que les directeurs de centres, furent débiteurs vis-à-vis des petits commerçants locaux. Ils durent engager des dépenses pour l'assistance à un groupe humain fluctuant, et les règlements des dépenses furent tributaires des mandatements des "délégations d'avances" consenties par le ministère de l'Intérieur ; crédits demandés chaque semaine au ministre par les préfet et qui ne furent souvent que des acomptes. Le régisseur, ordonnateur des dépenses, pouvait recevoir des sommes sans ordonnancement préalable. En 1936, un arrêté préfectoral chargea le receveur du bureau de Bienfaisance d'Orléans de régir les crédits accordés pour l'assistance aux Espagnols, à charge pour lui de les répartir, le cas échéant, aux réfugiés sous forme d'allocations.

Dès 1937, régisseurs et directeurs des centres importants furent nommés par les préfets. Dans le Loir-et-Cher, au centre de La Gaudinière, le directeur fut assisté d'une secrétaire économe ; à Selles-sur-Cher il lui fut adjoint un économe ainsi qu'une aide-comptable²⁰. Le maire de Selles, administrateur du camp et ordonnateur des dépenses réfuta cette répartition des tâches et suggéra des économies en attribuant la comptabilité au directeur et la correspondance à l'aide-comptable. Dans le Loiret, un régisseur fut nommé à Beaugency par arrêté du préfet, et dans presque tous les centres ruraux du département un arrêté municipal appela à cette fonction le secrétaire de mairie.

En 1939, les centres de vacances furent gérés par leur personnel et les hôpitaux et hospices par leur économe. Dans le Cher, le sous-préfet s'acquitta de cette tâche pour les centres de Châteaufort et de Noirlac. Le maire de Sancerre et l'ingénieur du service vicinal de La Guerche remplirent ces fonctions pour leur centre respectif.

Des régisseurs furent nommés dans tous les centres importants du Loir-et-Cher et du Loiret. Cette fonction fut assurée dans le centre de l'Audronnière ainsi qu'à la salle Mermoz et à Saint-Cyr-en-Val (Loiret), par les secrétaires généraux de l'U.D. des Syndicats à la Bourse du Travail de Blois et à celle d'Orléans.

Dans les communes rurales du Loiret ce personnel, presque partout bénévole, se heurta parfois aux "prétentions administratives ridicules" de l'Administration. Les mandatements furent effectués au vu de factures produites par les créanciers, avalisées par le préfet, et soumises à des formalités d'enregistrement avec les droits afférents dont le taux était de 1,65 %²¹. Le Conseil général approuva la démarche du maire de La Bussière qui refusa de faire acquitter de nouveau toutes les factures déjà payées depuis deux mois, mais, acquittées simplement avec un timbre fiscal.

En septembre 1939, dans le Loir-et-Cher, des bons de caisse furent établis au nom de régisseurs mobilisés, et le préfet dut désigner de nouveaux régisseurs comptables pour apurer les comptes et pallier la mobilisation de nombreux maires et instituteurs²². Dans des centres du département des créances n'étaient pas réglées, des factures furent égarées et de nombreux commerçants furent mobilisés ou étaient mobilisables. Des bons de caisse furent égarés aux P.T.T. et une enquête fut demandée par le préfet.

Les régisseurs des centres ruraux ne purent pas toujours être les "gestionnaires éclairés" pour "assurer le nécessaire à des malheureux malgré la modicité" de l'allocation fixée par le préfet. Des maires furent contraints d'engager des dépenses supplémentaires, d'autres d'utiliser la recette du Bureau de bienfaisance²³ ; les réfugiés arrivèrent dans certaines communes plus nombreux que prévus, et le forfait d'assistance fut insuffisant pour couvrir les dépenses d'installation.

12. 4. DEPENSES ET CREDITS DELEGUES

Les états des dépenses d'assistance et de soins médicaux, sont incomplets voire absents des documents consultés.

12. 4. 1. Les dépenses d'assistance 1936 - 1938

Dans le Cher - 1936 : 43 399 F

Cette somme reconstituée à partir de notes n'est pas exhaustive. La part des frais de transport est importante et représente 49 % de ces dépenses d'assistance et de santé ; les frais médicaux occasionnés par les vaccinations et les vacations des médecins vaccinateurs, sont de 716,60 F.

Dans le Loiret - 1936 :

Les dépenses de nourriture et d'hébergement pour les réfugiés d'Orléans et de Fleury-les Aubrais s'élèvent à 45 712,25 F. Les dépenses de transport à 8 581,05 F dont 7 804,30 F de frais de rapatriements. Quant au déficit, on ne sait s'il est imputable à la gestion de la ville d'Orléans ou à celle de l'administrateur du centre de Beaugency, et on ne peut ainsi déterminer s'il fut supporté par la ville d'Orléans²⁴, par le département ou par les commerçants locaux de Beaugency.

Sommes mandatées	91 499,10 F
Dépenses non mandatées	20 300,30 F

Total dépenses	102 000,00 F
Déficit	9 799,40 F

La ville de Blois - 1936 :

Dépenses 267 985,00 F

dont :

Location à l'Intendance	494,25 F
Frais à La Gaudinière (location)	1 432,95 F
Achat de vêtements	1 514,50 F
Achat de paille	312,00 F
Alimentation	3 741,79 F
Transports	19 367,40 F
Autres	330,00 F

Aucune dépense de santé n'apparaît sur ce mémoire ; les enfants sont restés très peu de temps et leur jeune âge permet d'avancer qu'ils avaient satisfait en Espagne aux obligations de prévention.

Cher - 1937 : 642 500 F

Dont 4,8 % de frais médicaux.

Loir-et-Cher - 1937 : 630 549,84 F

Les états pour les deux centres de ce département font apparaître une dépense de 68 913,22F pour frais médicaux

Loiret - 1937²⁵ :

Assistance aux réfugiés 439 000,00 F

Sommes employées 415 133,38 F

Sommes déclarées sans emploi 23 866,62 F

Le tableau ci-après montre que la part des dépenses d'assistance et d'hébergement engagées par vingt-six communes sur quarante deux est de 36,7 % du montant global. Aucun document ne permet de connaître la ventilation des autres dépenses excepté celle de 1 741 F pour frais médicaux.

TABLEAU LIII

Dépenses d'assistance dans les centres communaux du Loiret, - 1937

COMMUNES DU LOIRET	DEPENSES	COMMUNES DU LOIRET	DEPENSES
		report	106.861, 00
AMILLY	6.300, 00	DRY	3.168, 00
ARTENAY	3.124, 00	FERRIERE-EN-GATINAIS	10.868, 00
BEAUGENCY	52.699, 00	INGRE	1.485, 00
BEAUNE-LA-ROLANDE	2.464, 00	JARGEAU	2.750, 00
BELLEGARDE	2.475, 00	LORCY	1.144, 00
BOYNES	4.879, 00	LORRIS	6.132, 00
CEPOY	7.446, 00	MEUNG-SUR-LOIRE	2.964, 00
CHALETTE	11.979, 00	PANNES	5.010, 00
CHATILLON-COLIGNY	1.832, 00	PATAY	3.355, 00
CHATILLON-SUT-LOIRE	4.769, 00	PUISEAUX	2.200, 00
CHECY	1.403, 00	SANDILLON	3.064, 00
CLERY	3.905, 00	SAINT-JEAN-DE-BRAYE	7.645, 00
COURTENAY	3.586, 00	VILLEMANDEUR	4.455, 00
A reporter	106.861, 00	TOTAL	161.101, 00

Cher - 1938 : 150 014,50 F

Parmi les bordereaux des dépenses engagées d'avril à décembre figurent ceux présentés par la S.N.C.F. soit une dépense de 42 609,95 F occasionnée par les rapatriements.

Indre - 1938 : 18 954,78 F

Somme qui ne représente que les dépenses occasionnés par les hospitalisations au cours du deuxième trimestre.

La gestion du centre de Selles-sur-Cher fut contestée par le préfet du Loir-et-Cher. Mais, en l'absence d'un état des dépenses journalières et d'un état quotidien de l'effectif, pour ce centre, comme pour tous ceux des autres départements, on ne peut tirer de conclusions de ces différents états, excepté la charge des frais de rapatriements supportés par les départements sur leur budget d'assistance.

12. 4. 2. Dépenses engagées 1939 - 1940

Les informations sont partielles pour les départements autres que le Cher et le Loiret.
Le Cher:

Le montant total des dépenses d'installation, d'entretien, de subsistance et de soins pour toute l'année 1939 s'élève à : 2 394 560,69 F

dont :

Frais d'installation²⁶ : 570 286,63 F

(dont 17 % de frais de transports)

Mise en état centre de Sancerre 6 707,05 F

Remise en état La Brosse : 50 000,00 F

(après le départ des réfugiés)

Cher - 1940 : 442 209,60 F

L'Indre : 1 480 646,48 F

Somme qui représente les dépenses globales au cours de l'année 1939.

*Le Loir-et-Cher*²⁷ : 2 087 596,10 F

Les dépenses du centre de Bois-Brûlé ouvert début septembre n'apparaissent nulle part ; congés annuels suivis d'une mobilisation semblent avoir mis un terme au suivi de la comptabilité de l'assistance aux Espagnols.

TABLEAU LIV
*Dépenses d'assistance dans le Loir-et-Cher
Février - août 1939*

COMMUNES DU LOIR-ET-CHER	DEPENSES	COMMUNES DU LOIR-ET-CHER	DEPENSES
		<i>report</i>	932.734, 00
UTAINVILLE	24.100, 00	MUIDES	
BRACIEUX	33.789, 00	ONZAIN	
CANDE-SUR-BEUVRON	101.781, 00	OUCQUES	31.572, 00
CELLETES	10.000, 00	OUZOUER-LE-DOYEN	31.647, 00
LA CHAPELLE-MONTMARTIN	45.815, 00	PONTLEVOY	21.600, 00
CHAUMONT	43.715, 00	ROMORANTIN	37.304, 00 180.009
LA CHAUSSEE-ST. VICTOR	31.700, 00	ST. DENIS-SUR-LOIRE	,00 81.597, 30
CHOUZY-SUR-CISSE	20.200, 00	ST. DYE-SUR-LOIRE	29.448, 00 24.500,
CONCRIERS	21.600, 00	ST. JULIEN-SUR-CHER	00 49.700, 00
CORMENON	74.005, 00	ST. LAURENT-DES-BOIS	26.675, 00
COUR-CHEVERNY	28.770, 00	ST. LAURENT-DES-EAUX	18.500, 00
ECOMAN	20.982, 00	ST. LEONARD-EN-BEAUCE	32.768, 35
FRETEVAL	44.713, 00	SAMBIN	13.250, 00 52.500,
LES GROUETS	13.538, 68	SARGE-SUR-BRAYE	00 88.488, 00
HERBAULT	16.770, 00	SAVIGNY-SUR-BRAYE	24.151, 00
HOUSSAY	22.764, 00	SEILLAC	105.232, 45
HUISSEAU-SUR-COSSON	40.993, 00	SELLES-SUR-CHER	17.043, 00
JOSNES	31.497, 00	SEUR	104.406, 00
LAMOTTE-BEUVRON	137.284, 00	SOUDAY	52.234, 00
MASLIVES	30.604, 00	SUEVRES	46.474, 00
MENNETOU	12.500, 00	THENAY	20.565, 00
MESLAND	35.824, 70	VILLENEUVE-FROUVILLE	38.698, 00
MONTEAUX	15.681, 00	VILLERMAIN	26.500, 00
MONTLIVALT	17.000, 00	VINEUIL	
MONTOIRE	57.108, 00		
A reporter	932.734, 00	TOTAL	2.087.596, 10

Le Loiret, 1939 :

Centre de Cormont (les Choux)

jusqu'en juin : 305 945,91 F

La Floréale (Meung-sur-Loire)

jusqu'en juillet : 49 853,10 F
La Luzière (La Ferté-saint-Aubin)
 jusqu'en juin : 265 074,85 F
Châteauneuf-sur-Loire
 de février à décembre : 137 666,37 F
Orléans : 517 034,40 F

(entretien, surveillance de tous les centres, rapatriements etc., dont 83 839 F. S.N.C.F., et 85 546 F. dus aux services de l'Intendance).

TABLEAU LV
*Dépenses d'assistance et avances consenties
 aux communes du Loiret février-août 1939*

COMMUNES	DATES	AVANCES	DEPENSES	COMMUNES	DATES	AVANCES	DEPENSES
				repor		361792,00	311066,50
AMILLY	12/06	27500,00	21000,00	SAINT-GERMAIN-DES-	11/06	10000,00	10540,00
	12/06	9000,00	8904,00	P	12/06	9500,00	8422,00
AUXY	10/06	9500,00	10284,85	JURANVILLE	06/06	11000,00	13449,00
BEAULIEU	16/05	2237,00	4500,00	LADON	12/06	[?]	7933,86
BEAUCHAMP	12/06	10055,00	4824,00	ST-MAURICE-SUR-A.	12/06	7000,00	7731,50
BEAUNE-LA-R.	16/06	25000,00	14209,00	ST-MAURICE-SUR- F.	10/06	00	41780,00
BELLEGARDE	08/06	7500,00	7184,00	MEUNG-SUR-LOIRE	10/06	45000,00	65000,00
BOISCOMMUN	23/05	12000,00	11000,00	MONTARGIS	12/06	48500,00	9500,00
BONNY	08/06	4500,00	3864,00	NANCRAY	10/06	5000,00	13510,80
BORDEAUX	08/06	31000,00	30982,65	NEUVILLE-AUX-B	22/06	19000,00	8000,00
BRIARE	[?]	11000,00	[?]	NIBELLE	10/06	[?]	10605,55
LABUSSIÈRE	13/06	21000,00	15152,65	NOGENT-SUR-V.	12/06	11500,00	6060,00
CHALETTE	21/06	69500,00	67500,00	PANNES	14/06	5500,00	11012,40
CHATEAUNEUF	13/06	25000,00	14488,00	POILLY-LES-GIEN	10/06	7500,00	15300,00
CHATEAURENARD	03/08	14500,00	15650,00	PUISEAUX	10/06	16000,00	8000,00
CHATILLON-C	10/06	14000,00	16300,00	SANDILLON	10/06	12500,00	12065,00
CHATILLON-SUR-L.	13/06	7000,00	7623,35	SCEAUX-DU-GATINAIS	14/06	12000,00	26358,00
CORBEILLES-EN-G	14/06	13000,00	15000,00	LA SELLE-SUR-LE-B.	10/06	26000,00	7500,00
COULLONS	12/06	11500,00	8800,00	TRIGUERES	10/06	8500,00	10157,05
COURTENAY	09/06	11500,00	12405,00	VARENNES	16/06	8000,00	12693,00
DOUCHY	12/06	25500,00	21395,00	VIMORY		10000,00	
LA FERTE (ville)							
a reporter		361792,00	311066,50	TOTAL		634292,00	608684,66

Les états de dépenses reconstitués et présentés sur les tableaux ci-avant sont incomplets. La période estivale (congés annuels) suivie d'une rentrée perturbée en septembre 1939 par la situation internationale sont vraisemblablement responsables de cet état de fait.

12. 4. 3. Les dépenses de santé en 1939

Les structures sanitaires mises en place dans le Cher permettent d'éviter des frais d'hospitalisation. L'économie réalisée sur les cinq premiers mois d'hébergement est évaluée à 136 000 F, plus 5 000 F de produits pharmaceutiques fournis par des organisations d'aide.

De janvier à décembre 1939 :

Cher (visites et soins)²⁸ : 82 763, 31 F
 (dont installation infirmerie
 Sancerre : 5 011,20 F)
Loiret : 646 020, 15 F

Indre : 459 143, 54 F

Soit 23,7 % des dépenses globales d'assistance. Les rapports quasiment inexistantes sur les centres ne permettent pas de suivre la courbe de santé dans ce département. Toutefois il est permis d'émettre l'hypothèse que l'augmentation des dépenses en avril correspond à une épidémie saisonnière, type rougeole. La diminution brutale en septembre s'explique par une diminution de la population assistée.

De janvier à juin 1940 :

Cher : 5 668, 53 F

Indre : 61 400, 07 F

TABLEAU LVI

*Hopital-hospice d'Orléans dépenses d'assistance par quinzaine
février - août 1939*

PERIODE ET PRIX JOURNEE	HEBERGEMENT	PHARMACIE (Ph) MEDECINE (M) LABORATOIRE (L) POUPONNIERE (P)	LITRES DE LAIT CONSOMMES	AVANCES
FEVRIER (5,77 F)	83.673, 45 171.843, 96	P 2.040, 00 Ph 205, 00	5080. 4920.	70.000, 00
MARS (5,82 F)	240.568, 00 303.995, 97	P 980, 00	6480.	220.000, 00 260.000, 00
AVRIL (5,09 F)	404.864, 06 49.009, 00	Ph 180, 00	2160.	320.000, 00
MAI (5,04 F) (5,09 F)	455.381, 27 511.323, 54	M 47, 00 M 1.078, 00 P 978, 98		415.000, 00 465.000, 00
JUIN (4,65 F)	577.233, 65 649.486, 70	P 1.020, 00		515.000, 00 515.000, 00
JUILLET (4,35 F)	799.045, 63	? 2.229, 75		
AOUT (4,05 F)	52.036, 28 72.893, 01	L 380, 00 Ph 12.371, 62 ¹ M 646, 00 ²	3300. 3520.	
TOTAL	4.371.354, 52	22.156, 35		2.780.000, 00

¹ Pharmacie pour trois mois. ² Soins externes.

TABLEAU LVII

*Dépenses de santé dans l'Indre
1939*

MOIS	DEPENSES	MOIS	DEPENSES
		<i>report</i>	359.450, 02
JANVIER et FEVRIER	32.964, 47	JUILLET	30.013, 46
MARS	82.870, 68	AOUT	28.320, 92
AVRIL	107.486, 52	SEPTEMBRE	19.931, 08
MAI	84.848, 59	OCTOBRE	7.357, 08
JUIN	51.279, 76	NOVEMBRE	5.580, 07
		DECEMBRE	8.490, 91
<i>à reporter</i>	359.450, 02	TOTAL	459.143, 54

Le tableau ci-après présente les dépenses d'hospitalisation dans les cinq hôpitaux proches des centres d'hébergement. On ne peut rapporter les dépenses du Blanc à un plus grand nombre de malades. Seul un état nominatif et les rapports médicaux permettraient d'établir si les réfugiés de cette ville étaient dans un état de moindre résistance, si les durées d'hospitalisation furent plus longues, ou si les grands froids de janvier et de février ou une épidémie en avril en furent la cause. On remarque qu'à Issoudun et à Châtillon, les frais furent également importants pour les deux mois d'hiver.

TABLEAU LVIII

Dépenses d'hospitalisations dans l'Indre - 1940

	CHATEAUROUX	ISSOUDUN	LE BLANC	CHATILLON	TOTAL
JANVIER		2.684, 01	5.091, 93	2.183, 89	9.959, 83
FEVRIER	4.322, 29	236, 60	3.476, 58	1.521, 00	9.556, 47
MARS	6.107, 92		863, 59	1.648, 81	8.620, 32
AVRIL	9.303, 89	202, 40	2.049, 48	904, 70	12.460, 47
MAI	9.152, 82		1.411, 68	857, 77	11.422, 27
JUIN	7.781, 50		731, 70	867, 40	9.380, 60
TOTAL	36.668, 42	3.123, 01	13 624, 96	7.983, 57	61.399, 96

On constate, sans pouvoir apporter d'explication, que l'hôpital de Châteauroux, ville où le centre ne fonctionne plus depuis le printemps 1939, signale des dépenses en 1940.

12. 4. 4. Les crédits délégués

Dès 1936 des crédits furent "délégués" aux préfets des départements. Cependant, si en 1936 ils leur furent "délégués" systématiquement, sans concertation, il n'en fut pas de même les années suivantes où les crédits parvinrent dans les départements, dans celui de l'Indre notamment, avec un retard de trois semaines.

Dès janvier 1937, dans tous les départements les fournisseurs consentirent des crédits qui leur créèrent des difficultés de trésorerie. En 1939 le retard dans le mandatement fut préjudiciable aux créanciers²⁹, pour la plupart petits commerçants ruraux.

En 1937, la Cour des Comptes releva des dépenses importantes dépourvues de justifications régulières et mit en cause une comptabilité insuffisamment rigoureuse de la part des receveurs municipaux³⁰. Nous n'avons pas noté d'autre contrôle effectué par cette juridiction. Mais y eut-il réellement un manque de rigueur quand, nous l'avons signalé, aucune instruction précise ne fut adressée aux responsables du Trésor et que les préfets s'entretenaient entre eux pour connaître le montant exact de l'allocation de subsistance et des crédits délégués ?

Des municipalités du Loiret accusèrent un déficit justifié par des dépenses extraordinaires non prévues au niveau ministériel, sauf en cas "d'extrême urgence", à savoir vêtements, chaussures ou frais de cordonnerie, ou encore frais de fonctionnement de cantines mises en place pour les Espagnols. A leur décharge, aucune instruction précise ne fut adressée aux responsables du Trésor, et les préfets s'entretenaient entre eux pour connaître le montant exact de l'allocation de subsistance et des crédits délégués.

En Eure-et-Loir :

Crédits "indispensables" jusqu'en août : 1 745 960 F.

Dans l'Indre :

De janvier à octobre 1 430 000 F furent délégués au préfet de ce département qui chaque semaine était dans l'obligation de réclamer les sommes "déléguées" trois semaines auparavant.

TABLEAU LIX

Sommes à mandater - Loiret 1939-1940

DATES DE LA DEMANDE	SOMMES A MANDATER	DATES DE LA DEMANDE	SOMMES A MANDATER
		<i>report</i>	1.160.049, 05
11/ 05/39	102.000, 00	03/11/39	59.423, 00
17/ 05/39	48.000, 00	07/11/39	53.000, 00
24/ 05/39	132.000, 00	17/11/39	12.239, 00
06 /06/39	80.000, 00	23/11/39	50.000, 00
13/ 06/39	20.000, 00	02/12/39	50.000, 00
22/ 06/39	8.000, 00	13/12/39	53.703, 76
26/ 06/39	120.000, 00	08/02/40	114.000, 00
06/ 07/39	120.000, 00	26/01/40	33.367, 35
19/ 07/39	114.452, 00	31/01/40	8.000, 00
28/ 07/39	100.000, 00	11/02/40	38.000, 00
08/ 08/39	69.165, 00	13/03/40	100.000, 00
01/ 09/39	109.770, 40	01/04/40	1.000, 00
10/ 10/39	27.940, 45	08/04/40	55.000, 00
16/ 10/39	50.000, 00	24/04/40	53.000, 00
23/ 10/39	58.721, 20		
<i>à reporter</i>	1.160.049, 05		1.840.782, 16

Les sommes sans emploi sur l'exercice 1939 ne purent être utilisées en 1940. Dès janvier d'autres crédits durent être adressés aux départements et il n'est pas certain que toutes furent mandatées en temps voulu notamment dans les départements que l'armistice de juin 1940 plaça en zone occupée.

Dans l'Indre en 1940 : Etat prévisionnel janvier et mars : 205 100 F

Dans le Loiret : Dépenses et crédits demandés avril-mai : 182 637 F

Nous n'avons aucun état des avances ou délégations consenties aux départements pour les dépenses de santé. Le ministre de la Santé fut fermé aux suggestions du médecin de Saint-Amand-Montrond qui lui proposa un forfait comprenant inspection sanitaire, soins et interventions sur place, permettant de réaliser une économie de plus de 7 %. Malgré une démonstration probante la proposition fut rejetée "même si tous les parlementaires du Cher intervenaient", et les honoraires présentés jugés irréguliers ne furent pas remboursés.

12. 5. DES CREANCES IMPAYEES

Les créances du Loiret furent-elles apurées en temps voulu ? Nous n'avons, contrairement à d'autres départements, relevé aucune réclamation. En 1940, économie de guerre et volonté de supprimer l'assistance aux réfugiés, alors que les prix augmentèrent dans des proportions importantes, le préfet de l'Indre se vit réduire le crédit demandé; "les frais prévus en dehors des dépenses d'hébergement" ne pouvaient être imputés sur les crédits d'assistance. En août, une

délégation de crédit lui fut annoncée, pour solde de tout compte, "les réfugiés espagnols devant être considérés comme les autres réfugiés de nationalité étrangère relevant du secrétariat général aux réfugiés"³¹.

En 1941, les créanciers du Cher, département coupé en deux zones en juin 1940, avec un préfet au nord, où furent les centres, et dont il est dit qu'il "ne règle pas les dettes de la zone non occupée", attendirent en vain un remboursement³². Les Espagnols n'étaient plus assimilés ni à des réfugiés, ni à des asilés, et le chapitre 42 de l'exercice clos 1940 portant "hébergement, surveillance et rapatriement des étrangers indésirables et de leurs familles" se trouvait épuisé. Les sommes encore dues inférieures, à 6 000 F, pouvaient seules faire l'objet de crédits supplémentaires³³. Les factures de livraisons de produits alimentaires, impayées en avril 1940, se montaient à 314 819 F.

En 1942 et 1943, quelques crédits, apurant une partie des créances d'hébergement et de santé, furent mis à la disposition du préfet du Loiret après réclamation auprès du Secrétariat d'Etat à la Santé. En 1943, des factures du Cher, du Loir-et-Cher, de l'Indre, furent rejetées par les services de Vichy arguant que les créances, bien que réclamées périodiquement, étaient frappées par la déchéance quadriennale³⁴.

En 1947, 44 776 F de frais médicaux et pharmaceutiques ainsi que des frais de transport et d'installation, réclamés en 1940, 1941 et 1943 étaient encore impayés dans le Loir-et-Cher. Pour éviter une prescription le Dr D. avait adressé une sommation par huissier au préfet. Toujours impayés en 1945, il poursuivit sa demande et augmenta la somme des intérêts à 3 % ainsi que du prix de la sommation judiciaire.

On ne sait, quand et par quel gouvernement furent apurées les dettes. Commerçants et entrepreneurs furent accusés de s'être "enrichis", et suscitèrent des jalousies³⁵. Des gestionnaires furent accusés de gonfler les factures. Une facture de frais pharmaceutiques comportait des médicaments inclus dans le prix de journée de l'hôpital local. Un préfet contesta le montant de factures relatives à des travaux pour surélever les paillasses, le bois pouvant être récupéré à dissolution du centre. Le même préfet contesta le montant des salaires versé au personnel d'entretien d'un centre. Dans tel département le montant de l'allocation de subsistance fut calculé avec une extrême rigueur ; ailleurs on fit preuve de plus de largesse.

Le gouvernement porta la responsabilité des quelques errements relevés dans chaque département. L'allocation ne devait assurer que le "strict minimum", la "régie d'avance" obligea les élus locaux à financer les frais d'installation et à consentir eux-mêmes des avances, à prendre parfois en charge sur leur budget d'assistance les frais médicaux, ou à utiliser la recette du Bureau de bienfaisance. Les petits commerçants locaux durent "consentir" des crédits remboursés souvent avec retard.

Quant à savoir si l'assistance aux réfugiés fut une charge pour le budget de l'Etat, nous ne sommes pas versée en économie et les comptes définitifs du budget donnent pour l'année 1939 une dépense publique de 3 981 000 000 F pour le ministère de l'Intérieur et 3 843 000 000 F pour celui de la Santé. Comparées à ces données les dépenses d'entretien et de santé des réfugiés de la Région Centre paraissent bien légères. Elles le sont autant au regard des dépenses prévues au budget "extraordinaire" de 1939 établi à 28 035 millions³⁶.

L'aide internationale apportée aux républicains s'élevait au 1^{er} janvier 1938 à 74 597 000 F et 22 500 000 dollars. Au même moment, 625 caisses d'"argent" étaient envoyées de Barcelone à l'étranger ; chargées sur des camions français elles poursuivirent leur transit par chemin de fer de Port-Vendres à Austerlitz, où 50 %, destinés à l'Angleterre furent saisis³⁷.

Les frais d'entretien des réfugiés n'auraient pas obéré le "trésor" de la République transporté au Mexique³⁸.

- ¹ *Circulaire de mai 1937*, paragraphe D, p. 11.
- ² Commission créée pour l'Assistance aux réfugiés espagnols, P.V., séance du 15 septembre 1936.
- ³ Réunion du conseil des ministres, 22 octobre. Le *Comité Bilbao*, 2 octobre 1937.
- ⁴ J.O., 8 avril 1939, loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour l'assistance aux réfugiés espagnols et leur hébergement. Imputation au chapitre 71 bis du budget de l'Intérieur pour l'exercice 1939 : "assistance aux réfugiés espagnols" de dépenses s'élevant à la somme de 101 000 000 F.
- ⁵ A. SAUVY, *op. cit.*, p. 358.
- ⁶ J.-P. AZEMA, *De Munich à la Libération*, Paris, Seuil, 1979, 412 p., p. 44.
- ⁷ Le préfet aux préfets de l'Aisne et de la Somme, référence à une circ. du 2 septembre 1936.
- ⁸ Le maire se base sur le prix de journée fixé par l'A.M.G. aux enfants assistés, vieillards, infirmes et incurables, soit 8,95 F : Recueil des actes administratifs, n° 6, Août 1936.
- ⁹ Soucieux des deniers de l'Etat, le "chef de Division" de la préfecture de Blois évalue à 2,80 F par personnes la subsistance et l'entretien au centre de La Gaudinière.
- ¹⁰ A titre indicatif les forfaits calculés dans le département de l'Indre-et-Loire étaient à Tours de 8 F (hommes), 4,50 F (femmes) et 4 F (enfants).
- ¹¹ A. SAUVY, *idem.*, p. 453.
- ¹² 8 F. à Oucques du 7 au 19 février (nourris par un hôtelier), 7 F du 20 février au 5 mars et 6F à partir de cette date, la commune se chargeant elle-même de la subsistance. St Laurent-des-Eaux, 6 F .
- ¹³ Le maire de Nogent-sur-Vernisson obtint un forfait de 10 F.
- ¹⁴ A. SAUVY, *ibidem.*, p. 454.
- ¹⁵ *Recueil des Actes administratifs de la préfecture du département d'Eure-et-Loire, 1937-1938-1939-1940*. Quelques prix au kg en 1939 : pain, 2,90 F (prix fixés par arrêté préfectoral, d'où des disparités puisqu'il valait plus de 3 F dans l'Eure-et-Loire) ; pommes de terre, 0,60 F ; pâtes et légumes secs, environ 7 F ; viande, 6 F (boeuf), 8,50 F (mouton) ; sucre cristallisé, 5,40 F ; riz, 3,50 F ; café, 19,20 F ; sel, 7,95 F ; saindoux, 1,20 F ; huile, 5,20 F le litre ; lait, 1,40 F (en mai). De septembre 1939 à mars 1940 le prix de la viande augmentèrent de plus de 69 % dans le Loir-et-Cher, de 67 % dans le Loiret ; celui des légumes secs de 57 % et des pommes de terre de 60 % ; du lait de 73 % ; du charbon, environ de 56 % (42 F les 100 kg en 1939). Pendant la même période les produits pharmaceutiques doublèrent.
- ¹⁶ Le ministre de la Santé aux préfets, 25 mai 1939.
- ¹⁷ Il en fut également ainsi dans le Loir-et-Cher, pour les dépenses engagées par la ville de Blois.
- ¹⁸ Le trésorier payeur général du Cher au préfet, 11 août 1937.
- ¹⁹ Le maire de St Maurice-sur-Aveyron (Loiret) effectue les règlements sur factures acquittées. Les bordereaux de justification ne sont pas visés par le trésorier payeur général.
- ²⁰ Le préfet au sous-préfet de Vendôme, 20 juin 1937. Selles-sur-Cher, arrêté préfectoral, 24 juillet 1937.
- ²¹ Une instruction ministérielle accorde une dispense de ce droit à partir d'avril ; circ. n° 3303, le ministre de l'Intérieur aux préfets, 17 avril 1939.
- ²² A Autainville, La Chapelle-Montmartin, Huisseau-sur-Cosson, Muides, Saint-Dyé, Souday, Villeneuve-Frouville où les épouses des maires mobilisés ou des instituteurs en retraite se virent souvent confier cette tâche.
- ²³ Doléances des maires de Bracieux, Houssay, Josnes, St Laurent-des-Eaux, Suèvres, Souday.
- ²⁴ A cette date l'Etat devait encore à la ville d'Orléans 120 000F. pour l'hébergement en 1934 des réfugiés Catalans et Asturiens, somme qui ne sera remboursée que le 29 novembre 1938.
- ²⁵ Les locations et remboursement de matériel perdu aux services de l'Intendance, s'élèvent à 10 175,13 F. Les frais de nourriture pour les réfugiés en transit à Orléans à 3 924,75 F. et les enquêtes effectuées par le commissaire de police à 43,25 F. Les frais d'assistance pour le seul centre de Beaugency sont de 53 818,20 F pour la période du 1er juillet au 15 octobre.
- ²⁶ Pour le seul mois de février les frais de couchage (couvertures et paillasse) s'élèvent à 107 674 F.
- ²⁷ Les sommes représentées sur le tableau LIV ne prétendent pas être exhaustives ; nous les avons recueillies sur une feuille manuscrite et n'avons pas été autorisée à photocopier.
- ²⁸ N'entrent pas dans ces calculs les frais de pharmacie, d'orthopédie, d'optique, ni les hospitalisations dans les hôpitaux civils de Bourges, ni les frais de transports en ambulance, frais qui n'apparaissent dans aucun document.
- ²⁹ Le préfet réclame les 500 000 F délégués, sur lesquels il n'a reçu qu'un acompte de 150 000 F.
- ³⁰ Le ministre de l'Intérieur aux préfets, 8 octobre 1938.
- ³¹ Le ministre de l'Intérieur au préfet de l'Indre, 19 avril 1940. Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur au préfet de l'Indre, Pau le 9 août 1940.
- ³² Voir annexe 28
- ³³ Circ. n° 983 Pol. 2, le conseiller d'Etat, secrétaire général pour la police aux préfets, 6 octobre 1941.
- ³⁴ Dans l'Indre, 61 400,20 F restaient impayés. Dans le Loir-et-Cher les établissements Poulain réclament le règlement de 100 kg de chocolat.
- ³⁵ *Le Journal de Sancerre*, 24 juin 1939 : 20 000 F par mois de bénéfice selon le chroniqueur local.
- ³⁶ A. SAUVY, *op. cit.*, p. 448.
- ³⁷ "Datos del comité de coordinación internacional de Paris, 1/01/1938" ; "Note sur l'affaire des pièces 26 000 000, saisie, revendications, 30/11/1938.
- ³⁸ Liasses d'archives : A.G.A., caja 5. A.M.A.E., Vichy-Europe, Mi P 2413. A.N., F7/15 172, F/60 173. A.D.CH., 25 M 251, 253, 262, M 10718, Z 1452.A.D.EEL., 4 M 256, 257, 268. A.D.I., M 2708-2709, X 724.A.D.I.E.L., 20 26180. A.D.L.ECH., 4 M 286, 313, 314, 323, 324.A.D.L., 5 M 223¹/, 223²/, 5 M 294, 295, 297, 298, 300, 303, 323, 25847.

13

LES ANNEES DE GUERRE

1940 - 1945

C'est une longue période, marquée par la scission de la Région Centre en deux zones, que nous abordons dans ce dernier chapitre ; coupure qui va nous obliger à bouleverser quelque peu la chronologie et nous faire exposer séparément la situation en zone "libre" et la vie en zone occupée.

Juin 1940 : en quelques jours tout bascule ; un nouvel exode commence. Des femmes et des enfants, qui n'avaient pu rejoindre un mari, un père, un fils, prestataires dans d'autres départements, sont évacués avec les populations autochtones¹.

De Pithiviers via Montargis et Limoges, certains sont dirigés sur le centre dit de "regroupement familial" de Rivesaltes (Pyrénées-Orientales). Femmes et enfants du camp de Lucé sont évacués sur le camp d'Argelès (Pyrénées-Orientales). D'autres se retrouvent dans un centre d'accueil à Châtellerault et reviennent dans le Loiret en même temps que les populations du département. Après un détour par la Sarthe avec des Chartrains quelques uns reviendront plus tardivement dans l'Eure-et-Loir. Un petit nombre achève ce nouvel exode au centre d'accueil de Douadic, à savoir :

"Centre de recueil" où sera constitué une section spéciale pour les étrangers et où la surveillance effectuée par les "fonctionnaires de police" [...] devra s'effectuer avec toute la discrétion nécessaire de manière que les réfugiés qui seront envoyés dans ce centre ne se considèrent pas comme des internés. Toutefois, il conviendra de les inviter à ne pas s'écarter de Douadic en les avisant que s'ils ne se conforment pas à cette prescription, ils cesseront définitivement d'être secourus par l'Administration. En outre, ceux d'entre eux qui sont étrangers, seront internés dans un camp de concentration, s'ils cherchent à quitter le centre de Douadic".

Douadic, comme les camps sanitaires de Noé et Récébédou et le camp de recueil de Rivesaltes, posent un problème de terminologie. Aucun ne peut être assimilé à une organisation charitable ; assigné à résidence aucun Espagnol n'y eut sa liberté de mouvement, et à Douadic furent affectés un commissaire spécial de police ainsi qu'un inspecteur de police. Un peu plus tard on y transférera des prostituées Espagnoles du camp de Brens (Tarn)² ; la politique de Vichy s'inscrivait dans le droit fil de celle des derniers gouvernements de la III^e République.

Du Cher, des prestataires autonomes, quelques femmes et enfants, prennent la route du sud³. Venant de Paris, M. Torres Campañá et F. Valera, sont stoppés dans leur fuite par la destruction le 16 juin des ponts routiers d'Orléans. Plus tard arrivent à Orléans des prestataires évadés des colonnes de requis faits prisonniers sur la ligne Maginot ou à Dunkerque.

13.1. L'ARMISTICE – LA REGION CENTRE SCINDEE EN DEUX

Le 22 juin l'armistice coupe la France, et la Région Centre en particulier, en deux zones. Le 10 juillet, à Vichy, la Chambre vote à une large majorité les pleins pouvoirs à Pétain peu suspect de sympathie à l'égard des réfugiés républicains espagnols que quelques jours plus tard il qualifiera "d'indésirables".

La zone occupée

Eure-et-Loir et Loiret se trouvent en totalité en zone occupée. Le Loir-et-Cher est amputé des communes de Mennetou-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher, Saint-Aignan et Montrichard situées en zone sud⁴ comme le sont également les arrondissement de Saint-Amand-Montrond dans le Cher⁵ et de Loches dans l'Indre-et-Loire ; territoires, où ne s'étend plus la compétence des préfets respectifs et qui sont rattachés administrativement à l'Indre département en totalité sous contrôle de Vichy. Dans cette zone, où les autorités de Vichy conservent les fonctions administratives de police et d'ordre public⁶, les autorités d'occupation se réservent le pouvoir de décision. Dans le Cher, le préfet qui "connaît les vicissitudes douloureuses d'une occupation particulièrement sévère à son égard", et se trouve privé de communication avec le sous-préfet, parvient néanmoins à entrer en contact avec lui et peut ainsi connaître les "décisions prises par Vichy pour faciliter ses relations avec ce dernier"⁷.

Son homologue du Loiret n'a pas attendu l'arrivée de l'occupant pour franchir la Loire en même temps que les autorités civiles, militaires et religieuses ; seul le sous-préfet de Montargis, A. Sarraute, n'abandonne pas son poste. Le 25 juin le préfet Morane arrive à Orléans où il demeurera jusqu'en octobre 1942⁸.

Dans l'Eure-et-Loir, le préfet Jean Moulin ne quitte pas sa préfecture⁹ où le rejoint avant le 14 juin au soir le sous-préfet de Dreux et M. Viollette¹⁰. Mgr Harscouët prétextant une ordination de prêtre disparaît de la ville laissant l'évêché aux bons soins du vicaire général.

La zone "libre"

La zone "libre" au sud conserve un appareil politique d'Etat, et dans cette zone dite "libre", la Convention d'Armistice stipule la souveraineté du gouvernement français, bien que ses pouvoirs soient limités car soumis au bon vouloir des Allemands avec lesquels il va s'engager dans une collaboration ; l'occupant lui dictera ses décisions et les fera appliquer par l'administration vichyste.

Après le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, la Wehrmacht pénétrera dans cette zone ; occupation de tout le territoire national qui modifiera peu les échanges entre les deux zones, et la ligne de démarcation demeurera avec ses contraintes et ses points de contrôle.

La ligne de démarcation désorganise l'économie des départements. Dans les deux zones, se pose très vite un problème économique ; l'armistice provoque la fermeture des usines travaillant pour la Défense Nationale et certaines industries souffrent d'une pénurie de matière première qui les oblige à cesser leur activité¹¹. Le chômage affecte en particulier les prestataires espagnols employés dans le secteur industriel ou dans celui qui travaille pour la Défense nationale. Pour la deuxième fois ils se trouvent "en surnombre dans l'économie française" et dans l'Indre la concurrence pour l'emploi est sévère ; le département a vu arriver plus de 80 000 évacués dont 50 000 habitants du Bas-Rhin¹².

Au nord comme au sud la sécurité de chacun va dès lors être fonction de sa capacité à passer inaperçu aux regards de l'administration française, des autorités d'occupation ainsi que de la police espagnole de l'ambassade qui mène des enquêtes auprès de maires¹³.

13.2. EN ZONE "LIBRE" 1940-1942 - UNE LIBERTE TRES RELATIVE

Dans cette zone "libre" beaucoup voient une zone refuge. Aucune donnée ne nous a permis d'évaluer le nombre de personnes, civils et prestataires, demeurées dans l'Indre, le Cher-sud et le sud du Loir-et-Cher, ni de connaître leur activité au moment des événements de juin.

13.2.1. Les refoulés de la zone occupée

Dès l'établissement de la ligne de démarcation les autorités militaires allemandes font refouler en zone "libre" Français et étrangers de la zone occupée, soit, pour le Cher nord, plus de 10 000 des personnes évacuées de Belgique, des départements frontaliers et de la région parisienne, et le préfet du Cher doit y refouler 76 Espagnols de La Guerche¹⁴. Dans cette décision de l'autorité militaire d'occupation, soucieuse d'assurer la sécurité de ses troupes, entre également un parti pris économique.

Etre refoulé en zone "libre" n'est pas synonyme de liberté pour les républicains espagnols. L'ordre social tel que le conçoit le nouveau régime dans son programme de révolution nationale exige que l'on s'attaque à "l'anti-France" ; étrangers, communistes, juifs, auxquels on impute la responsabilité de la défaite, sont visés comme le sont les républicains espagnols, parce qu'étrangers et menace dans les relations de bon voisinage avec Franco dont on redoute que ses affinités idéologiques avec Hitler n'en fasse un allié potentiel du Reich¹⁵.

Vichy, au nom de la sécurité et de la protection de la main-d'œuvre nationale, s'approprie et renforce les mesures de sécurité prises par le gouvernement E. Daladier : le nouveau régime tient à garder sous surveillance tous ceux pouvant être utiles à l'économie. Le décret du 18 novembre 1939¹⁶ est prorogé, et le 3 septembre 1940 le gouvernement prescrit l'internement de tous les indésirables dangereux¹⁷.

L'assignation à résidence dans un centre, théoriquement ouvert pour accueillir Français et étrangers ne pouvant subvenir à leurs besoins, relève de sa politique d'exclusion¹⁸. C'est ainsi que bien que pourvue de ressources une famille est dirigée sur le centre d'accueil de Douadic "dans les formes prévues par l'art. 4 du décret du 2 mai 1938" (sic).

13.2.2. Les Groupements de Travailleurs Etrangers (G.T.E.)

En juin 1940, avant l'arrivée des Allemands, de nombreux prestataires de la Région Centre étaient partis en direction du sud où beaucoup se trouvèrent sans emploi et durent réintégrer les camps.

Pour les "émigrés en surnombre dans l'économie nationale", Vichy, par la loi du 27 septembre 1940, crée dans le prolongement des C.T.E. de nouvelles structures : les Groupements de Travailleurs Etrangers dans lesquels il rassemble bon nombre des prestataires espagnols. L'armistice ayant fait perdre aux prestations leur caractère militaire, les G.T.E. sont rattachés au ministère de la Production Industrielle et du Travail, et sont gérées par le Commissariat à la lutte contre le chômage¹⁹.

Malgré le retour des soldats démobilisés on manque de bras dans les régions agricoles, et bien que les grands travaux n'y soient que momentanés ce n'est peut-être pas sans raison que le gouvernement implante des G.T.E., composées en très grande partie sinon en totalité d'Espagnols dans la Région Centre, éloignée de surcroît des Pyrénées où les réfugiés sont indésirables.

Indre et Cher sud reçoivent ainsi dès l'automne 1940 près de 750 hommes regroupés dans trois compagnies, à savoir les

- 147° G.T.E. basé à Baranthaume (Cher).
- 100° G.T.E. composé exclusivement d'Espagnols à Sainte-Sévère (Indre).
- 931° G.T.E. basé à Montgivray (Indre)

En juillet 1941 le 100° G.T.E. est dissout et ses travailleurs sont mutés au 668° G.T.E. basé à Pont-Chrétien et créé avec des éléments Espagnols venus du groupement Z à Toulouse (150° G.T.E.)

Malgré la suspicion qui pèse sur tous les étrangers et en particulier sur les Espagnols suspects de communisme, en raison de la pénurie de main-d'œuvre dans l'agriculture, Darlan demande aux préfets en avril 1941 de ne pas incorporer dans ces groupements les étrangers, y compris les Espagnols, déjà au service d'agriculteurs. Les hommes des formations peuvent être, soit détachés dans l'agriculture et mis à disposition de particuliers chez lesquels ils mènent une existence quasi normale, soit affectés à des travaux d'intérêt général, chantiers forestiers notamment en raison de la demande importante de bois pour les gazogènes et les boulangeries ; travail pénible auquel ils préfèrent celui des champs. Travaillant en accord avec les services départementaux de la main-d'œuvre étrangère dans ce secteur déficitaire, ils échappent ainsi, provisoirement du moins, à une incorporation et par voie de conséquence aux réquisitions par les autorités d'occupation pour aller travailler en Allemagne ou sur les chantiers de l'organisation Todt ; 49 Espagnols dans l'Indre et 51 dans le Cher sont dans cette situation en 1941.

Mais en 1944, lorsque se dérouleront les combats pour la Libération, lorsque se constitueront les maquis, l'administration voudra avoir le contrôle de ces travailleurs libres ; invoquant leurs "qualités physiques", 80 hommes seront ainsi incorporés "pour ordre" au 931^e G.T.E. par le préfet de l'Indre²⁰.

Les rémunérations

Les hommes "encadrés" ne reçoivent pour rémunération qu'une prime journalière de rendement. Celles perçues par ceux qui ont des contrats privés sont fixées par le chef des services d'encadrement de la main-d'œuvre, d'après les barèmes de salaires normaux et courants.

Les congés payés

Tous bénéficient de congés payés et peuvent se rendre auprès de leur famille à condition que celle-ci réside en zone sud. Il leur est donné un jour par mois de travail et une indemnité équivalente au 1/24^e du salaire perçu pendant la période de référence²¹. Des commissions départementales d'incorporation exercent périodiquement un contrôle. Les hommes déclarés "inaptes" sont dirigés sur le service social des étrangers à Clermont-Ferrand qui les achemine sur le centre de Nébouzat (Puy-de-Dôme). Ceux qui présentent une affection tuberculeuse ou ceux qui sont atteints d'épilepsie sont envoyés dans les camps sanitaires de Noé (Haute-Garonne) ou de Récébédou (Haute-Garonne). Le camp de Rivesaltes reçoit ceux qui peuvent subir une réadaptation qui leur permette de reprendre leur activité²².

Les avantages sociaux

La loi du 27 septembre 1940 fixe les avantages sociaux versés sous forme d'allocations militaires aux familles des requis "encadrés". En attendant la promulgation du décret, les familles dont le prestataire effectue un travail dans le département même ne percevront qu'un secours versé par le Contrôle social des étrangers (C.S.E.). Jusqu'au 1^{er} novembre 1941 les familles du Cher ne reçoivent ainsi que le secours alloué aux familles "indigentes de tous les indésirables internés", soit 4 F ou 5 F d'allocation principale et 4 F par ascendant et enfant²³. Le souci "d'ordre public et d'humanité", affiché par l'Administration, se trouve néanmoins considérablement diminué par ce rappel d'"indésirable".

Une commission départementale statue sur ces attributions qui sont supprimées si le travailleur exerce une profession rémunérée. Ce que toutefois ne spécifie aucun texte, est que, dans l'attribution ultérieure des secours, sera prise en compte la religion des bénéficiaires ; mesure qui s'insère dans le projet de restauration d'un ordre moral du régime. Il en est ainsi au camp La Lande (Indre-et-Loire) où il est bien précisé que les Espagnols internés sont "non Juifs". Vichy, qui ne doute pas de la longévité de son régime prévoit le versement des allocations aux enfants jusqu'à ce

qu'ils aient atteint l'âge limite, soit jusqu'en 1958 pour certains. Mais Pétain n'avait-il pas déclaré en 1940 que dans un avenir prochain la France devrait avoir recours à cette main-d'œuvre ? Le ministre du Travail, H. Lagardelle, dans les mêmes perspectives rappellera en août 1943 à Laval²⁴:

Qu'au rang des questions importantes actuellement à l'étude pour l'après guerre se place celle de la main-d'œuvre. Des études sont actuellement poursuivies [...] afin de déterminer [...] l'importance des besoins en travailleurs étrangers qui ne manqueront pas de se révéler dès le lendemain de la guerre.

Cette générosité calculée ne souffrira cependant aucun manquement et les secours seront supprimés en cas de désertion du prestataire.

Une *allocation militaire* sera également versée aux familles des requis pour effectuer un "travail déterminé en France", ou pour l'organisation Todt, ou pour travailler en Allemagne.

Il faudra toutefois attendre août 1943, soit après le débarquement anglo-saxon en Sicile, pour que les familles des étrangers soient assimilées aux familles françaises et que certains avantages sociaux soient accordés aux hommes des G.T.E.²⁵. Il en sera ainsi pour les *assurances sociales* qui leur seront concédées à dater du 1^{er} août 1943 dans les conditions du droit commun²⁶, ainsi que pour les *allocations familiales* et le cas échéant celles relatives à *l'allocation de salaire unique* et à la *prime de première naissance*.

Il convient de noter que dans le Cher, en raison des rigueurs de l'hiver ou pour raison de santé du travailleur libéré, les commissions d'assistance maintinrent les allocations, alors que leur versement ne se justifiait plus.

Les regroupements

A partir de juillet 1941, le service social aux migrants prend en charge le regroupement des familles. Nous n'avons trouvé aucune trace de son intervention en faveur de familles du Cher ou de l'Indre ; cela étant nous ne pouvons pas en déduire qu'il n'intervint pas dans certaines situations, ni qu'il ne fut jamais sollicité.

Les sanctions disciplinaires

Ces formations dans lesquelles Vichy craint que ne s'y développent des foyers communistes sont étroitement surveillées et les documents consultés font état de sanctions disciplinaires encourues par ceux que l'on accuse de mener des "activités communistes", ainsi qu'envers les "déserteurs" et les "individus signalés". Les préfets sont seuls juges de la gravité des griefs imputés aux "coupables". La loi du 23 décembre 1940 leur ayant donné un pouvoir discrétionnaire, les soupçons suffisent pour que soit pris un arrêté d'internement à l'encontre des suspects. "Signalés" ou "coupables d'activités communistes", les hommes seront dirigés sur le camp du Vernet²⁷ avec, dès l'attaque allemande sur l'U.R.S.S. en juin 1941, le risque d'être livrés à la Gestapo et déportés en Allemagne²⁸ en tant que "communistes actifs". Il en est ainsi pour des hommes déjà poursuivis en 1937 et 1939 pour menées communistes qui sont envoyés au Vernet sans qu'aucun délit ne leur soit imputé depuis leur incorporation. En raison de ce principe de rétroactivité de nombreux ex-miliciens deviennent des "individus signalés", à savoir des éléments "mobilisateurs au profit des forces de la révolution"²⁹.

Les désertions

L'attrait de salaires très supérieurs versés par les usines de zone occupée travaillant pour le compte des Allemands attire quelques hommes³⁰. Franchissant clandestinement la ligne de démarcation ils se font embaucher à Bourges, Avord (Cher) ou en Indre-et-Loire, même démunis de pièces d'identité, et ces embauches dans ces usines toujours à la recherche de main-d'œuvre, rendent impossible l'arrestation des déserteurs.

L'évadé, comme tout étranger appartenant aux G.T.E., n'étant porteur que d'une fiche d'identité encourt néanmoins le risque d'être arrêté lors d'un contrôle d'identité après avoir franchi la ligne de démarcation. En infraction avec la loi sur le séjour des étrangers et de surcroît porté déserteur il est passible d'un internement au camp disciplinaire d'Auchères à Egletons (Corrèze)³¹.

Cependant trouver un emploi dans ces usines ou éventuellement dans une exploitation agricole de zone occupée permet d'échapper à la réquisition allemande, redoutée par tous et cause principale des désertions³².

Fin 1942, l'équilibre des forces est rompu et le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord modifie les données stratégiques de la guerre. A partir de 1943 les Espagnols suspectés de fomenter des troubles dans la perspective d'un débarquement allié sont sous haute surveillance. Les Allemands ponctionnent de plus en plus de main-d'œuvre, la résistance à l'occupant s'organise et les évasions, jusque-là modestes, augmentent. Toutefois, il est dit que tout déserteur étranger ne doit pas être "inquiété" s'il est porteur d'un contrat de travail délivré pour l'Allemagne ou s'il est employé sur un chantier Todt, à condition cependant que ce contrat lui ait été délivré depuis moins de 15 jours. Cela étant, tout déserteur doit être gardé à vue et signalé aux autorités allemandes.

Soit que les hommes des G.T.E. de l'Indre aient été moins enclins à quitter les groupements, soit que les documents d'archives soient lacunaires, on remarque sur le tableau ci-après, établi d'après les données recueillies dans divers rapports de chefs de centres, que les évasions furent très rares dans ce département. En revanche, elles furent plus nombreuses dans le Cher, non à l'approche de la Libération, mais au moment où les ponctions allemandes sont les plus pressantes.

TABLEAU LX

Evasions des 147° G.T.E. (Cher) et 931° G.T.E. (Indre)

1942 - 1944

DATES	147°		931°	
	EFFECTIFS	EVASIONS	EFFECTIFS	EVASIONS
3° trimestre 1942				4
Novembre 1942		1		
15 décembre 1942	173			
4° trimestre 1942				1
Janvier 1943		1		
Mars 1943		1		
Avril 1943	261	1		
Mai 1943		1		
2° trimestre 1943			136	2
Juin 1943		7		
Juillet 1943	215	18		
Août 1943		10		
3° trimestre 1943			128	
Octobre 1943		1		
Novembre 1943	107	2		
Décembre 1943	87	9		
4° trimestre 1943			144	
Janvier 1944		9		
?		2		
25 mars 1944	62			
5 avril 1944			106	
1 ^{er} juillet 1944	65			
4 juillet 1944			106	
<i>TOTAL</i>	970	63	620	7

Les libérations

Indépendamment de leur libération lorsqu'ils atteignent la limite d'âge de 55 ans, les hommes peuvent être libérés s'ils donnent satisfaction et être employés dans les conditions habituelles d'un contrat de travail.

Une autre possibilité est offerte aux Espagnols : se faire délivrer par le consulat d'Espagne à Lyon un certificat de nationalité, document qui leur fait perdre leur qualité de "réfugié" ou d'"asilé" et par voie de conséquence les dégage des obligations. Très peu d'hommes de la Région Centre usent de cette procédure dans l'intention de retourner en Espagne³³. La démarche est longue et le certificat ne leur est délivré qu'au vu d'un acte d'état-civil "officiel". Beaucoup en sont dépourvus et l'administration espagnole peu empressée de les satisfaire ne la leur fait parvenir qu'après examen

de leur activité politique passée ; condition limitant le nombre de postulants. La tentation est toutefois grande de se faire libérer sur présentation de documents consulaires, vrais ou faux, et de s'évanouir dans la nature.

Vichy cependant n'entend pas que les Espagnols puissent se dérober aux "contraintes", à savoir prendre la place des Français envoyés en Allemagne au titre du Service de Travail Obligatoire (S.T.O.) institué par P. Laval en février 1943. Dès lors la libération ne pourra être prononcée qu'après avis favorable de la part du chef de groupe, et tout Espagnol libéré au vu d'un certificat de nationalité devra avoir quitté le territoire dans un délai de deux mois. Mais en 1943 on craint un débarquement anglo-saxon ; à l'est l'armée allemande bat en retraite, le P.C.E. tente de se reconstituer et les républicains espagnols ont les yeux tournés vers l'Espagne. Les probabilités d'une défaite de l'Axe conduisent le gouvernement de Madrid, en quête de respectabilité, à modifier son attitude vis-à-vis de ses ressortissants réfugiés. Toutefois, s'il ne peut refuser de leur délivrer un certificat de nationalité, il n'entend pas leur ouvrir largement la frontière et le consulat fait savoir qu'en aucun cas le document prouve que le titulaire "ait fait acte de soumission [...] ni qu'il ait gardé la protection du pays d'origine"³⁴. Même à la veille d'une défaite de l'Axe, Franco ne consent à une amnistie totale et l'ennemi demeure toujours le "rouge"³⁵.

Les gouvernement changent mais les préoccupations demeurent. La fin du régime de Vichy n'entraîne pas la libération immédiate des hommes des G.T.E. qu'ils soient d'ailleurs Polonais ou Espagnols. La condition *sine qua non* sera, "après examen individuel", la présentation d'une autorisation de travail délivrée par les services de la main-d'œuvre, ou la justification de ressources suffisantes pour que le prestataire puisse subvenir en totalité à son entretien et à celui des personnes normalement à sa charge. Sur présentation d'un certificat de libération il lui sera délivré une carte d'identité d'étranger, document sans lequel l'ex-requis se retrouve en infraction avec la loi.

Dans les bouleversements qui suivront la Libération des départements, il sera impossible d'imposer leur retour aux "déserteurs". Ils pourront demeurer là où ils résident et demander leur réintégration sur les contrôles ; ils seront ainsi "détachés" à l'adresse indiquée où ils recevront leur certificat de libération³⁶. Le dernier Espagnol d'une formation de l'Indre ne recouvrera sa liberté qu'au 31 janvier 1946.

Les services de police n'ont qu'une connaissance très imparfaite des différents groupements politiques espagnols qui émergent à la faveur de la Libération, ainsi que de leurs projets politiques. Alors que s'agiteront les Espagnols à l'appel de la Unión Nacional Española (U.N.E.), dix hommes obtiendront leur libération sur présentation d'un certificat de travail de l'U.N.E. de Vierzon. Par ailleurs un "officier" se prétendant être "le représentant du gouvernement espagnol en France" exigera que lui soient remis des duplicata des cartes d'identité ainsi que les sommes perçues pour le compte des Espagnols, déserteurs ou permissionnaires, n'ayant pu rejoindre leur formation "par suite de la désorganisation des transports". Ce comportement conduit à s'interroger sur le degré d'une liberté gérée par une organisation qui se posait en accoucheur d'un "authentique gouvernement d'union nationale"³⁷. Rien ne prouve en effet que ces hommes avaient rejoint les formations espagnoles qui s'apprêtaient à entrer en Espagne à l'appel de l'U.N.E..

Une indemnité de libération de 2 000 F sera allouée par le gouvernement provisoire aux étrangers libérés des G.T.E.. Des Espagnols la percevront, d'autres qui ne recevront pas leur dû déposeront des plaintes.

13.2.3. Les regroupements familiaux - Les rapatriements

Les familles encore séparées en juin 1940 vont tenter de se regrouper. Mais les demandes de rapprochement avec un conjoint, un fils ou un neveu, comme sous les précédents gouvernements, ne sont agréées que dans la mesure où l'administration préfectorale n'aura à assumer ni les frais de voyage, ni la subsistance de ces hommes jusque là internés à Bram ou Argelès ; les nouveaux venus devront, sous peine d'être incorporés dans un G.T.E., obtenir un contrat de travail régulier.

Renvoyer le plus grand nombre en Espagne demeure cependant au centre des préoccupations de Vichy, mais le contentieux franco-espagnol n'est pas encore réglé et en août 1940 Madrid suspend les retours³⁸. En janvier et février 1941, arguant du "poids économique", Vichy déploie des efforts pour amener le gouvernement de Madrid à rapatrier ses ressortissants. Il est prêt à accéder à la demande du consulat d'Espagne à Lyon qui souhaite obtenir la liste des Espagnols réfugiés dans l'Indre³⁹; le rapatriement de tous et non de ceux choisis par le consulat, est néanmoins la condition à la communication des listes. Aucun document ne permet d'évaluer l'importance de la colonie espagnole dans cette zone "libre" et aucun ne fait état de retours autres que ceux d'hommes appartenant aux formations de travailleurs qui seules semblent avoir retenu l'attention de l'administration.

Il en est différemment en zone occupée où dès l'armistice, occupant et Vichy s'intéressent aux "rouges".

13.3. LA VIE EN ZONE OCCUPEE

La vie en zone occupée va se dérouler sous la surveillance d'une administration préfectorale et d'une police, dont les pouvoirs sont réglementés par la convention d'armistice, et qui seront conduites par des hommes dont certains seront les collaborateurs zélés de l'occupant sur la sécurité duquel veilleront à partir du printemps 1942 les S.S. et non plus les militaires de la Wehrmacht.

Cependant, pour l'occupant, comme pour l'administration de Vichy, aux préoccupations politiques de prévenir toute propagation d'une idéologie "subversive", s'ajoutent des considérations économiques.

13.3.1. Combien de "rouges"?

Dans le Cher et le Loiret les "dossiers compromettants" furent détruits devant l'avance allemande et il est permis de penser qu'il en fut de même dans le Loir-et-Cher ainsi que dans l'Eure-et-Loir.

En raison du pacte Molotov-Ribbentrop le Reich fait mettre une sourdine à l'antibolchevisme, et les premiers mois de l'occupation la police militaire allemande n'a qu'une connaissance très imparfaite du milieu espagnol réfugié, qu'elle tient néanmoins à surveiller de près. Le dénombrement des "Rotspanier" effectué par les Kommandanturs ne prend en compte que les "Rouges de sexe masculin" et fait s'interroger sur les critères de sélection. En octobre 1940 le Commandement militaire allemand demande des rapports sur l'activité des "Espagnols rouges", et la kreiskommandantur d'Orléans se fait remettre la liste de tous les ex-miliciens et celle des civils. Tâche dont s'acquitte le commissaire central du Loiret qui offre de compléter son enquête en essayant d'obtenir les antécédents des nombreux Espagnols embauchés par les entreprises travaillant à Bricy⁴⁰ pour l'autorité allemande.

Dans aucun département il ne peut être apporté la preuve que les "indésirables" ont "pris part active dans la Guerre civile", car tous disent avoir fui par peur de la guerre.

FK 549 Orléans	261
Blois	néant
FK 668 Bourges	7
FK 751 Chartres	150
Chartres	45
Dreux	47
Châteaudun	12

En novembre 1940 le préfet Ingrand, délégué général du gouvernement de Vichy à Paris, prescrit le recensement des "étrangers indésirables ou indigents" et "propose" le rapatriement, l'expulsion, ou l'internement en zone occupée et sous contrôle allemand de tous les ex-réfugiés Espagnols indésirables ou indigents, soit :

Dans le Cher : 120 dont 62 "autorisés à demeurer".

Dans le Loir-et-Cher : 280 "susceptibles de recevoir les papiers nécessaires au retour".

Les recensements effectués par des maires habitués à classer les républicains espagnols parmi les personnes assistées et indigentes et les commentaires accompagnant leurs rapports font ressortir qu'ils sont souvent plus attentifs aux services rendus, ou à rendre, qu'au passé politique des républicains espagnols. Rares sont les maires, comme celui de X, pour lesquels la crainte de devoir assister les Espagnols l'emporte sur toute autre considération, et qui verraient partir sans regrets ces populations⁴¹ :

Concurrence à la main-d'œuvre française, dont les enfants congestionnent nos écoles et augmentent nos charges scolaires déjà lourdes et qui assiègent la municipalité de demandes d'assistance contre lesquelles il est pénible de se défendre.

Le préfet du Cher, insensible aux arguments présentés par certains élus, tout en réaffirmant que conformément aux instructions "seuls continuent à être rapatriés ceux qui expriment eux-mêmes le désir de rentrer", modifie les listes établies par les municipalités.

Un document fait état de la présence en 1941 au camp d'internement pour étrangers de Saint-Jean-de-La-Ruelle (Loiret) d'une centaine d'Espagnols, "ressortissants ennemis libres, mais soumis cependant à surveillance et pointage"⁴² et pour lesquels l'administration préfectorale du Loiret ne possède aucun renseignement car les fiches de contrôle "ont été enlevées vraisemblablement par l'autorité militaire allemande", et nous ne pouvons ni vérifier s'ils étaient dénombrés parmi les 261 "rouges" d'Orléans, ni connaître les motifs de cet internement.

Toutefois, les Espagnols "rouges" ne sont pas seuls soumis à surveillance. Dès l'automne 1940 celle-ci s'exerce sur tous les mouvements communistes français du Cher-nord, du Loiret et du Loir-et-Cher engagés dans des activités de propagande en faveur de "la lutte contre la guerre impérialiste". La base de Bricy (Loiret) où des industries françaises travaillent pour l'occupant est un des lieux privilégié de cette activité. Le ton change à partir de l'invasion de l'U.R.S.S. en juin 1941 ; le P.C.F. change de stratégie.

13. 3. 2. La répartition géographique

Dans le Loir-et-Cher, comme dans le Loiret, les Espagnols sont disséminés sur tout le

territoire départemental : 121 communes dans le Loir-et-Cher, 165 dans le Loiret. A Blois se trouvent 9,74 % des réfugiés du département et Orléans en regroupe 27 % malgré les difficultés de logement après les destructions causées par les bombardements de juin 1940. La proximité de la base de Bricy où sont des chantiers recruteurs de main-d'œuvre explique cette concentration. Les familles d'Orléans élisent domicile dans la vieille ville où demeurent ceux qui, grâce à leurs ressources, avaient pu se libérer des centres avant juin 1940. La solidarité aidant, solidarité politique souvent⁴³, dans ces petits immeubles vétustes et exigus on compte parfois près de 30 personnes.

13. 3. 3. La vie au quotidien

Les rapports administratifs sont très discrets sur leurs moyens d'existence ; soumis aux mêmes restrictions que les Français, beaucoup doivent assumer des frais de première installation, et seule une minorité a pu être aidée par des autochtones dans la recherche d'un logement et son installation. Au quotidien, comme les Français, ils sont soumis aux restrictions alimentaires et comme eux, lorsqu'ils ne peuvent rétribuer les services de quelque fonctionnaire municipal peu scrupuleux chargé de la distribution des bons de charbon aux habitants, ils souffrent du froid au cours des hivers 1940-1941 et 1941-1942 particulièrement rigoureux. Comme pour les Français le système "D" prévaut avec, comme pour eux, le risque d'être pris en défaut par une police vigilante et d'être condamnés à des peines supérieures à celles infligées aux Français pour le même délit. Comme les Français leurs déplacements vers la zone sud sont soumis à l'autorisation des autorités d'occupation.

13. 3. 4. Quelle vie de famille ?

La comptabilité administrative ne fait pas ressortir les conditions de vie des familles auxquelles la modicité des salaires, perçus au printemps 1940 par l'un des leurs, n'avaient permis de se réunir.

Dans le Loiret

Les données du recensement effectué en 1940 ainsi que de celui de juin 1943, d'où sont absents les enfants de moins de 13 ans, ne permettent pas de reconstituer les familles ni d'établir toutes les filiations.

Dans le Loir-et-Cher

Dans ce département furent recensés : 495 hommes, 295 femmes et 329 enfants. Parmi les femmes : 19 sont seules – veuves, célibataires, "mariées" avec enfants à charge sans conjoint dans le département –. Parmi les hommes : 67 sont "mariés", sans conjoint dans le département, et six sont pères d'enfants nés de mère française, comme l'est également un des célibataires. Au nombre des 155 couples, cinq sont formés d'Espagnol et de femme Française.

Naissances et décès ne sont mentionnés dans aucun document et il serait nécessaire de consulter les registres communaux pour les quantifier.

Regroupements familiaux

On ne relève pas dans les documents administratifs si femmes et enfants purent aller rejoindre après l'armistice un père ou un époux requis en zone sud dans un G.T.E., ou travaillant sous contrat dans l'agriculture ou le forestage.

La venue de toute personne vivant en zone libre est soumise à "l'appréciation des autorités d'occupations ; deux hommes, avec l'assentiment de la Feldkommandantur peuvent ainsi faire venir femme et enfants hébergés après la débâcle dans les centres "d'accueil" de zone sud.

13.3.5. Le travail

Comme précédemment, aux femmes sont offerts les emplois domestiques soit pour le compte de Français, soit pour celui de l'occupant⁴⁴.

Si la désorganisation de l'économie dans le secteur industriel provoque du chômage, les emplois dans l'agriculture⁴⁵, le forestage dans les forêts domaniales ou privées d'Orléans, de Chambord, de Chanzy, de Blois, de Saint-Viâtre (Loir-et-Cher), ainsi que les "petits métiers" chez des artisans cordonniers ou coiffeurs offrent aux hommes des moyens de subsistance, de même que le déblaiement des villes dévastées par les bombardements de juin 1940.

Les chantiers allemands de Bricy et de Pruniers (Loir-et-Cher), ainsi que ceux de Bourges et d'Avord, emploient, mais dans de moindres proportions, hommes, femmes et enfants de plus de 13 ans. A Vendôme ainsi qu'à Salbris sont installés des chantiers "Todt" travaillant pour la Wehrmacht ou la Luftwaffe⁴⁶. On trouve les traces d'une "G.T.E." à Salbris (Loir-et-Cher) ; de mars à mai 1944, avant d'être envoyée aux Aubrais par les Allemands, cette formation, comprenant 113 Espagnols était rattachée au groupe du Cher, et comme telle dépendait de l'administration de Vichy.

L'exemple du Loiret

Les sources sont muettes sur les activités exercées de 1940 à 1943 par les populations du Loiret, excepté pour l'année 1941 dont il est dit que 233 personnes travaillent dans des entreprises au service de l'occupant. Les données du recensement effectué en juin 1943 à la demande de l'occupant sont imprécises :

TABLEAU LXI

Recensement des activités en 1943

	Hommes (1649)	Femmes (636)	Enfants (21)
Sans profession	59	462	4
Entreprises françaises ⁴⁷	1153	121	15
"Allemand" ⁴⁸	437	53	2

Parmi les catégories socio-professionnelles, on relève :

	Hommes	Femmes
Entreprises agricoles	438	44
Forestiers	89	7
Manœuvres	206	5
Terrassiers	229	
Maçons	41	

Le travail pour l'occupant dans le Cher

Travaillent pour l'occupant dans le Cher :

1941 : 19 à Farges en Septaine, La Guerche, Bourges ;

1942 : 106 , femmes et hommes ;

1943 : 103

1944 : 19.

13. 3. 6. Petits délits, lourdes sanctions

Toute population compte son lot de petits délinquants ; sont signalés vols, infractions à la police des transports, infractions de chasse, infractions liées à l'état de guerre et au rationnement – trafic de pneus et de fausses cartes d'alimentation–. Certaines atteintes aux mœurs conduisent leurs auteurs devant un tribunal et on relève deux "attentats à la pudeur"⁴⁹.

Mais tout Espagnol pris en flagrant délit de vol, de braconnage, de fraude dans les transports, en zone occupée comme en zone "libre", est condamné par le tribunal civil à un internement de 15 jours minimum assorti d'une amende, alors que pour le même délit un Français ne se voit dressé qu'un procès-verbal. Les décisions d'internement sont dictées par les circonstances bien plus qu'elles ne sont prises en fonction des charges retenues. Sont ainsi internés tous ceux déclarés en infraction avec la loi sur les étrangers⁵⁰ ; sanction traduisant une volonté d'enfermer les "politiques" ou considérés comme tels. Aller chez le dentiste sans sauf-conduit peut ainsi entraîner une expulsion ; condamnation motivée non pour ce délit mineur mais par un passé "d'ex-milicien [...] républicain extrémiste espagnol dont il y avait à débarrasser le sol français" (sic)⁵¹. Il en fut néanmoins de ces expulsions comme de celles prononcées dans le Loiret sous le gouvernement Daladier ; elles ne furent pas exécutées⁵². C'est ainsi que l'on retrouve sur les listes de recensement dressées en 1943 les noms de ceux contre lesquels ces mesures avaient par deux fois été prononcées pour propagande "subversive".

Pour un délit plus grave tel que dénonciation "calomnieuse", ayant entraîné dans l'Eure-et-Loir, l'arrestation par les Allemands d'un notable local, un arrêté d'expulsion est pris à l'encontre du prévenu⁵³. Jugés trop "indésirables" certains sont priés de demander un passeport à leur consul, objurgation à laquelle ils se gardent d'obtempérer.

13. 3. 7. Le Loiret, un département refuge ?

L'arrivée d'hommes en situation irrégulière dans le Loiret fait apparaître ce département comme une zone refuge pour des évadés des G.T.E., des chantiers "Todt" ainsi que pour ceux des camps d'internement du Midi.

Les évadés des camps du Midi

Beaucoup avaient été internés dans les camps du Midi en septembre 1939 parce que suspects de communisme. Maintenus dans les camps d'internement pour activité politique confirmée ou supposée, après l'attaque allemande contre l'U.R.S.S. la situation de ces évadés est plus précaire que celle des prestataires des G.T.E.. Passibles d'une déportation en Afrique du Nord au camp de Djelfa, ceux que Madrid accuse d'avoir commis des crimes politiques, et qui troublent les "relations de bon voisinage", se trouvent à la merci d'une déportation vers l'Allemagne :

Tous les Espagnols rouges présents dans les camps d'internement Français [...] seront saisis par nous et conduits dans des camps de concentration allemands.

L'un des moyens de se soustraire aux réquisitions est l'obtention d'un emploi dans l'un des secteurs déficitaires de l'économie, à savoir l'agriculture ou les usines travaillant pour l'occupant

dont les besoins vont sans cesse croissant, ce qui ne peut que satisfaire le gouvernement espagnol désireux d'une part de voir s'éloigner les "rouges" de la frontière et de substituer ces indésirables à la main-d'œuvre qu'il devrait prêter au Reich⁵⁴.

En 1941, 21 évadés arrivent dans cette intention, au risque d'être dénoncés par un administrateur local et arrêtés par la police française pour défaut de pièce d'identité. Or, sans certificat de travail, vrai ou de complaisance⁵⁵, pas de récépissé de carte d'identité, et sans complicité, des difficultés pour obtenir les tickets d'alimentation. Un maire, sinon zélé, du moins soucieux de ne pas contrevenir aux instructions, dénonce la présence d'évadés que la gendarmerie vient appréhender sur ordre du préfet. Ces hommes sont internés par mesure administrative, davantage en tant que présumés anarchistes ou communistes que contrevenants à la loi sur le séjour des étrangers⁵⁶.

Beaucoup de ces évadés avaient été internés dans les camps du Midi en septembre 1939 parce que suspects de communisme. Or après l'attaque allemande en U.R.S.S., les communistes français passent à la résistance active, et aux attaques et assassinats d'officiers allemands, certains attribués à des Espagnols, les nazis répondent par les exécutions d'otages⁵⁷. Il n'est pas exclu que cet engrenage "terrorisme" - répression ait pesé sur les décisions préfectorales et fait interner des Espagnols sans qu'aucune charge n'ait été relevée contre eux⁵⁸. La situation des hommes arrêtés, dont la libération ne peut être prononcée sans l'assentiment des allemands⁵⁹ est néanmoins, au regard des lois reprises par Vichy assez ambiguë :

Hébergés dans les camps relevant du Directeur de l'Intérieur, y ont été placés sans qu'un arrêté d'assignation à résidence fut intervenu à leur égard. Dans ces conditions, il est impossible de leur faire application de l'art. 4 du décret-loi du 18 septembre 1939 puisqu'il ne peut être justifié d'un arrêté régulier d'internement ou d'assignation à résidence qui pourrait servir de base aux poursuites prévues par le décret précité.

Il convient donc de les déférer au Parquet conformément aux articles 1 et 4 du décret-loi du 2 mai 1938 pour défaut de pièce d'identité. A l'expiration de leur peine, il y aura lieu de me saisir d'une proposition d'internement dans un camp de zone occupée si vous les estimez dangereux pour l'ordre public. Dans le cas contraire, et s'ils ont trouvé un emploi, ils devront y être maintenus, surtout s'ils sont utilisés dans l'agriculture.

En mai 1942, malgré les risques encourus, 46 évadés des camps du Midi, des G.T.E. et des chantiers "Todt", arrivent dans le département⁶⁰. Ces derniers seront de plus en plus nombreux au fur et à mesure que s'annonce la défaite allemande car ils encourent le risque d'être faits prisonniers par les alliés et à nouveau internés⁶¹. Certains sont refoulés en zone sud par des gendarmes, d'autres ramenés sous bonne escorte sur le lieu de leur chantier allemand, d'autres obtiennent un titre de séjour après enquête sur leur "honorabilité"⁶² ; leur sort est entre les mains de l'administration française.

13.4. LES REQUISITIONS ALLEMANDES

Dès le mois de décembre 1940 les autorités allemandes recrutent au sein des G.T.E. des volontaires pour l'Allemagne ; ils ne sont que deux à se porter volontaires en Région Centre.

A partir de 1942, les besoins du Reich engagé dans une nouvelle offensive sur le front soviétique ne cessent d'augmenter, et 30 Espagnols sur 377 se portent volontaires ; le chef de camp du 147^e G.T.E. attribue ce faible nombre à la satisfaction des Espagnols du sort qui leur est réservé dans les groupements. Devant l'insuccès du volontariat, et de la propagande diffusée dans les groupements de l'Indre par le dénommé "José María Otto" qui ne séduit qu'un prestataire de l'Indre, les Allemands ponctionnent de façon autoritaire⁶³.

Pour faire face à leurs exigences, P. Laval, revenu au pouvoir depuis mars 1942, invite en août les services de la main-d'œuvre à mettre à la disposition des Allemands les Espagnols "inoccupés" ; mesure qui, sans porter préjudice à l'économie française, permettrait de freiner le

départ d'ouvriers Français au titre de la "Relève" négociée avec Sauckel le 20 juin. Pour satisfaire à ces contraintes les maires des communes de la zone occupée doivent fournir la liste des ouvriers agricoles (avec leur spécialité); liste examinée par les représentants de la Feldkommandantur.

En janvier 1943, il leur est demandé de mettre à disposition des listes "complètes et précises de tous les spécialistes agricoles célibataires". Les agriculteurs doivent se plier de mauvaise grâce à ces formalités car les maires sont invités à exercer un contrôle par la surveillance des feuilles de tickets d'alimentation⁶⁴.

A partir de 1943, engagé dans une "guerre totale", le Reich veut obtenir des contingents de plus en plus importants. Le S.T.O. (Service du Travail Obligatoire), institué en février par P. Laval, soulève peu d'enthousiasme parmi les Français. Les quotas imposés à chaque département sont très inégalement atteints, et Bourges se situe loin derrière Orléans et Chartres. Pour compenser le manque d'enthousiasme des Français à se mettre au service du Reich, il est demandé au préfet régional et à l'inspecteur de la production de mettre à la disposition de l'occupant "500 personnes provenant de la Concentration" (sic). Les prélèvements d'étrangers dans les G.T.E. s'intensifient et sont susceptibles d'être mutés en Allemagne tous les Espagnols non couverts par une cédule de leur consulat, ce qui est le cas de tous les républicains espagnols dépourvus d'un certificat de nationalité.

Pour prévenir les désertions les opérations de ramassage confiées à la gendarmerie française sont effectuées la nuit ; procédé qui permet de réquisitionner 78 Espagnols en juin 1943 et 17 en janvier 1944, et que le préfet légitime par un "souci d'équité" qui anime les populations locales qui voient sans déplaisir les Espagnols partir en Allemagne au même titre que les Français.

Les exploitants du Cher et de l'Indre insistent en vain pour garder des hommes avec lesquels ils sont en contrat depuis deux ou trois ans : les Allemands refusent de remplacer les Espagnols par des hommes d'autres nationalités.

13.5. QUITTER LA FRANCE

Au nord comme au sud la sécurité de chacun est fonction de sa capacité à passer inaperçu aux regards de l'administration française, des autorités d'occupation ainsi que de la police espagnole de l'ambassade qui mène des enquêtes auprès de maires⁶⁵.

La Phalange, germanophile, force politique en Espagne au sein du Mouvement National, du moins jusqu'en 1943, contrôle la propagande. Aussi discrète que la police, elle cherche, avec l'accord de l'ambassade, à susciter des adhésions. Avec l'accord des autorités d'occupation, des antennes sont installées dans le Cher (Bourges et Vierzon), l'Eure-et-Loir (Chartres, Dreux et Authon-du-Perche), ainsi que dans le Loiret (Montargis et Pithiviers). A Orléans est signalée la présence d'un adhérent au mouvement, mais ce "communiste actif et dangereux" n'aurait adhéré que par opportunisme⁶⁶.

A Orléans et Blois se trouvent également des adhérents du "Hogar Español", éléments moins politisés et dont il est dit qu'ils sont de ce fait "moins sûrs"⁶⁷. Dans *El Hogar Español*, hebdomadaire de la Phalange diffusé à partir de février 1941 au sein de la colonie espagnole, on relève en décembre 1941 une liste de donateurs d'Orléans⁶⁸. Parmi les œuvres patronnées par la Phalange figure en particulier la colonie d'enfants ouverte après juin 1941 au Château de La Vallette après qu'il ait été libéré par les Allemands.

Menaces d'internement, d'expulsion, souvent pour activité politique passée plus que pour délits actuels, menaces de réquisitions, menaces de déportations, les moyens pour s'y soustraire sont très limités.

13.5.1. Les retours en Espagne

La défaite de juin 1940 relance le débat sur les rapatriements : Vichy veut se débarrasser des

réfugiés, les Allemands les trouvent encombrants, et la loi d'amnistie des "Responsabilités civiles" du 9 février 1939 aux effets rétroactifs, restrictive et sans garantie, n'incite pas aux retours que Madrid suspend à l'automne. Jusqu'en 1941 la non restitution des avoirs, non réglée en totalité depuis les accords Bérard-Jordana, lui fait accepter qui lui plaît.

S'il semble vouloir faire un geste à l'égard de "tous les réfugiés en commençant par les femmes et les enfants selon une liste et un ordre de priorité établis par le gouvernement français", le gouvernement espagnol manifeste néanmoins peu d'intérêt pour les civils qu'il n'a "aucun intérêt à recevoir plus qu'une petite partie, les indigents par exemple", avec l'aval du consulat". Seuls le préoccupent ceux qui eurent un engagement aux côtés des républicains :

Les criminels dont il doit poursuivre le procès. Quant à la masse des autres, il hésite à leur rendre une place normale dans l'activité du pays. Au contraire, l'organisation et les méthodes de l'Allemagne national-socialiste apparaissent comme assez puissantes pour encadrer et rééduquer de semblables éléments.

Au printemps de 1941, comme en 1939, se profile un intérêt pour cette réserve de main-d'œuvre pouvant être utile pour les travaux du printemps ou de l'été, et qui permet à Darlan de pallier, au besoin par la coercition, les départs d'ouvriers français vers l'Allemagne qui "désorganisent" la production. Cet intérêt saisonnier va à l'encontre d'une propagande de la Phalange en vue de susciter des retours. Néanmoins saisi de la question des rapatriements Madrid se montre peu empressé, et tenu d'apporter sa contribution au Reich dans ses travaux d'ordre militaire il préfère, ce qui allège sa dette sans toutefois l'en dispenser, que l'armée allemande prélève des hommes en France et éloigne ainsi de la frontière des éléments politiquement douteux.

Toutefois, les Espagnols sont soumis dans les départements de la Région Centre aux fluctuations du marché du travail agricole ; situation identique à celle de 1939 et qui à tout moment peut interférer dans la politique de Vichy. Dans le Cher 30 personnes "demandèrent" leur passeport ; on ne sait si l'intervention de leur employeur pour qu'ils restent fut motivée par le souci de ne pas renvoyer ces républicains espagnols contre leur gré, ou par un besoin de main-d'œuvre. Le 19 février 1942, une nouvelle loi d'amnistie, modifiant celle de février 1939, est promulguée en Espagne : amnistie des peines inférieures à six ans et un jour, celle des cas encore non venus en jugement, ainsi que celle des peines inférieures à douze ans ; à condition toutefois que le Tribunal en décide ainsi en raison du "peu de danger politique du délinquant" (art. 4). Mais rien ne garantit que l'examen sera large et indulgent. Les seuls retours confirmés sont ceux d'une personne du Loiret le premier trimestre 1942 et d'un requis du 147^e G.T.E. avec sa famille en 1943.

L'extradition d'un certain nombre de personnalités républicaines importe davantage au gouvernement de Madrid, et ce que Franco ne peut obtenir de Vichy, il l'obtient des Allemands. C'est ainsi que ces derniers lui remettent le 5 mai 1942 le dénommé Pablo Puig Gallifa, résidant à Santenay (Loir-et-Cher). Inculpé de meurtre, incendie volontaire et pillage, il aurait été arrêté par les allemands en octobre 1941. Vichy prétend avoir ignoré son arrestation ainsi que son incarcération et n'avoir été informé qu'en juin 1942 de la livraison de P. Puig Gallifa au gouvernement espagnol.

Avec les ex-prestataires, "en surnombre" en raison du chômage consécutif à la désorganisation de l'économie, sont visés les hommes "présumés réfugiés politiques" : les uns pourraient réémigrer au Mexique, les autres être enrôlés dans les G.T.E.

13.5.2. L'Accord franco-mexicain – Son échec – Son aide

Le Mexique, terre d'accueil en 1939 pour des "intellectuels" et des travailleurs agricoles, offre le 8 juillet 1940 l'occasion à Vichy de se débarrasser de ces républicains espagnols hostiles

idéologiquement au régime et indésirables au plan économique depuis la défaite ; geste en grande partie déterminé par la présence sur le sol mexicain d'ex-dirigeants républicains et l'envoi préalable de fonds⁶⁹. Un accord diplomatique bilatéral⁷⁰ devant décharger Vichy d'un poids économique, dans lequel sont réaffirmés le respect du droit d'asile et l'exclusion de toute extradition pour raison politique, est conclu le 23 août 1940. En octobre une circulaire d'information est diffusée par la Légation du Mexique, et après sa diffusion par voie de presse cinq personnes du Cher-Nord manifestent le désir de partir⁷¹. Mais, pour les autorités d'occupation les Espagnols de la zone occupée sont exclus du bénéfice de l'accord, et aucun départ n'est autorisé bien que dans le Loir-et-Cher 61 réfugiés possèdent les papiers nécessaires à un embarquement prévu le 2 décembre 1940⁷².

A l'automne l'ambassadeur Lequerica entreprend une démarche auprès du Directeur général de la Sûreté pour empêcher la réémigration au Mexique de "certaines catégories". Après les entrevues d'Hendaye et de Montoire, sous la pression espagnole, la Commission allemande d'Armistice manifeste des réticences aux réémigrations ; tous ces réfugiés sont susceptibles de rallier les opposants au régime franquiste. Répondant au "désir exprimé par le gouvernement espagnol", Vichy, en mars 1941 interdit tout départ d'hommes militarisables et "s'oblige à livrer au gouvernement de Madrid tous les réfugiés espagnols ayant commis aussi bien des crimes de droit commun, que des crimes politiques dont la liste sera établie par Madrid". Pourchassant des personnalités républicaines, dont elle veut empêcher la réémigration au Mexique et poursuivre "leur activité révolutionnaire", la police de l'ambassade annonce en novembre 1940 le départ imminent de M. Torres Campañá et de F. Valera⁷³. Bien renseignée sur les démarches entreprises par les deux hommes, leur départ n'ayant pas eu lieu, elle les recherche et retrouve leur trace dans le Loiret ; F. Valera paraît avoir été sa cible privilégiée. Elle mène une enquête auprès des ouvriers travaillant à Bricy⁷⁴, mais lorsque policiers espagnols et Gestapo retrouvent la trace de F. Valera à Orléans, au printemps de 1942, grâce à un réseau de complicités⁷⁵ il a déjà atteint Tanger d'où il a adressé une carte à ses hôtes orléanais⁷⁶ et partira pour le Mexique. De l'Indre un seul départ est signalé⁷⁷.

L'aide du Mexique se manifeste par l'octroi de secours financiers adressés à la Légation mexicaine par la J.A.R.E., installée au Mexique depuis le printemps de 1940. Dans le Cher et le Loir-et-Cher, outre des mutilés de la guerre civile, quelques mutilés civils et personnes valides bénéficient de ces subsides. Cependant, la Légation du Mexique à Vichy est suspectée de couvrir l'activité politique des Espagnols et leurs liens avec les communistes français⁷⁸. Au printemps de 1942 on craint qu'à l'instigation de l'U.R.S.S. des troubles puissent être fomentés en France, notamment par les Espagnols bénéficiaires de secours attribués par la Légation, troubles visant à immobiliser des troupes allemandes afin de soulager le front de l'Est. Le 9 novembre 1942, quelques heures après le débarquement anglo-américain en Afrique du Nord, le Mexique, entré dans la guerre au côté des Alliés depuis mai, rompt ses relations diplomatiques avec la France, sans pour autant cesser d'aider des réfugiés.

Le 27 novembre le gouvernement mexicain de A. Camacho dissout la J.A.R.E. et lui substitue la *Commission Administrative de Fonds d'Aide aux Républicains Espagnols* C.A.F.A.R.E.. Le *Service social d'Aide aux Emigrants* reprend en France l'action d'assistance grâce aux fonds versés du Mexique par l'entremise de la Légation de Suède et le *Comité International de la Croix-Rouge*. La découverte de traces de versements de secours à des mutilés du Cher et du Loiret aux sympathies pro-communistes, et leur relation avec un ex-dirigeant de la Ligue des mutilés, déclenchent des enquêtes de gendarmerie dans les deux départements afin de connaître les noms, les sensibilités politiques et l'activité de tous ceux qui reçoivent des subventions. Cette recherche, Vichy entend la conduire par la surveillance du courrier reçu par les Espagnols, ce qui exige la coopération de l'Administration des P.T.T., laquelle fait taire ses scrupules et s'engage à communiquer, à condition que ses agents soient garantis contre une plainte en violation du secret

professionnel, noms et adresses des bénéficiaires des secours. La Chancellerie conteste la décision unilatérale accordant l'immunité aux agents des P.T.T. prise par le ministre de l'Intérieur. Mais les objections du Garde des Sceaux, J. Barthélémy, importent peu à P. Pucheu, et le refus signifié par la Chancellerie n'est pas transmis au secrétaire d'Etat aux P.T.T..

En mars 1944, dans le Cher, 12 personnes recevront encore des secours en argent⁷⁹. Leurs sympathies politiques n'apparaissent sur aucun document, et si celles-ci étaient pro-communistes ils avaient été assez habiles pour ne pas éveiller les soupçons d'une police extrêmement vigilante et zélée dans la chasse aux menées "antinationales".

13.6. ANARCHISTES ET COMMUNISTES SOUS SURVEILLANCE

Après les retours en Espagne de 1939, ne demeurent en France que les opposants au régime ; 120 hommes dont 36 anarchistes et 10 communistes, 83 femmes dont 11 anarchistes sont sous surveillance. Menaces d'internement, d'expulsion, souvent pour activité politique passée plus que pour délits actuels, menaces de réquisitions, menaces de déportations, pèsent sur tous.

Avant juin 1940, anarchistes et communistes de l'Eure-et-Loir, du Loir-et-cher et du Loiret auraient commencé, selon nos témoins, à se réorganiser en "contrôlant leurs militants" ; vocable utilisé pour signifier le recouvrement de cotisations. Mais nos sources sont très imprécises, divergentes, chronologiquement incertaines et impossibles à recouper⁸⁰. En tout cas, visés au premier chef par la politique d'exclusion de Vichy ils tentent de se faire oublier.

13.6.1. Les anarchistes

Après l'arrestation en novembre et décembre 1941 de responsables du mouvement libertaire, et l'internement au camp de Rouillé (Vienne) de l'un d'entre eux arrêté dans le Loiret⁸¹, la surveillance se resserre à Orléans autour des militants, dont l'ex secrétaire de la C.N.T., Horacio Martínez Prieto. Tous avaient eu des contacts, pendant son séjour à Orléans, avec Mateos Baruta⁸² arrêté à Marseille. Mais la "source sûre" de la police n'est plus là pour la renseigner sur une quelconque activité "subversive"⁸³.

13.6.2. Les communistes

Le pacte germano-soviétique avait placé les communistes espagnols dans une situation aussi inconfortable que celle des communistes français. Dès l'automne 1940 quelques réfugiés se lancent avec des communistes français dans des actions de propagande dénonçant "le capitalisme aux abois" (sic). Des tracts sont répandus sur les chantiers militaires allemands de Pruniers dans le Loir-et-Cher, et de Bricy dans le Loiret, provoquant des perquisitions⁸⁴.

En février-mars 1941 une agitation communiste" est signalée à Pithiviers, et un Espagnol, contre lequel un arrêté d'expulsion avait déjà été pris en janvier 1940, est arrêté ; tracts et affiches à la gloire de Staline et de l'Armée soviétique sont saisis.

13.7. LES ESPAGNOLS DANS LES RESEAUX DE LA RESISTANCE

L'historiographie française de la Résistance, à de rares exceptions, oublie les républicains espagnols, et les ouvrages écrits par les Espagnols eux-mêmes sont imprécis tant au niveau des dates que des actions et des effectifs. La Résistance prit des formes multiples, et ne se réduisit pas aux seules interventions armées contre l'occupant, et la présence d'Espagnols est signalée dès 1941 dans les réseaux de passages clandestins en liaison avec les services secrets alliés⁸⁵. Mais pour les Espagnols en août 1941, le P.C.E., dont l'objectif est le renversement du régime franquiste, prend l'initiative de la constitution d'un front national espagnol rassemblant les Espagnols de toutes tendances politiques. Dès lors la Résistance espagnole va revêtir deux formes : l'action politique et le combat armé.

13.7.1. Les objectifs du combat politique

L'action politique se situe à deux niveaux : propagande antifasciste au sein de la M.O.I. et propagande plus spécifique au sein de l'U.N.E. fondée à l'initiative des communistes.

Au sein de la M.O.I.

Au sein de la M.O.I. (organisation spéciale française de la Main-d'œuvre Immigrée), militants du P.C.E. et du P.S.U.C., tout en conservant leur propre structure, vont, au départ du Loiret mettre en place des groupes d'action⁸⁶. Après l'arrestation à Paris en 1941 par la Gestapo du dirigeant de l'O.S.-M.O.I. parisienne, Conrado Miret Musté, "Alonso", "Lucien", lui succède Buitrago. Fin 1942, ce dernier, décédé après avoir été arrêté et torturé par la Gestapo, est remplacé par José Baron⁸⁷. José Baron, "Robert", serait à l'origine, fin 1941-début 1942, de la réorganisation dans le Loiret du P.C.E. qui, dès fin 1941, sélectionne les militants devant former ces groupes d'action. La direction militaire du Loiret se trouve à Tigy où réside l'ancien dirigeant de la Ligue des mutilés. José Baron reçoit le concours de son beau-père, "Romero", domicilié dans l'agglomération orléanaise et qui assumera les fonctions de responsable régional jusqu'en juin 1943, date à laquelle il sera arrêté. L'organisation est dirigée par un communiste du P.S.U.C. jusqu'à son arrestation fin 1942⁸⁸. Après les échecs allemands devant Moscou en décembre 1941 et les appels à la lutte armée lancés à partir de mars 1942 par Moscou et l'Internationale communiste⁸⁹, communistes espagnols et français redoublent d'activité et, conséquence directe, la répression s'accroît.

En mars 1942 la police saisit à Dreux de nombreux tracts et fascicules⁹⁰ et après la découverte en région parisienne d'un réseau clandestin de diffusion de tracts, commence la filature de communistes Espagnols du P.C.E. et du P.S.U.C.⁹¹. Les polices du Cher et du Loiret sur lesquelles s'appuient les préfets sont particulièrement actives. La gendarmerie du Loiret mène des enquêtes pour trouver le refuge de tous les ressortissants espagnols évadés des formations allemandes et suspects de menées subversives antinationales. En juin de nombreuses arrestations ont lieu dans le Cher et au cours de perquisitions de nombreux tracts expédiés de Paris par S.N.C.F. sont saisis⁹² ; trois listes portant les noms et les sommes versées par des militants sont trouvées permettant d'identifier 22 souscripteurs. Quatre personnes sont arrêtées et transférées au Centre de Séjour Surveillé C.S.S. des Tourelles à Paris par les soins de la 5^e Brigade d'Orléans⁹³. Neuf autres sont internées au camp d'internement de Voves (Eure-et-Loir) ouvert depuis mai⁹⁴. En septembre les perquisitions se poursuivent et trois hommes sont arrêtés par la police allemande.

A l'automne, le filet s'abat sur les communistes Espagnols du Loir-et-Cher dont quatre sont arrêtés et sur ceux du Loiret où 17 sur 21 suspects le sont également. Parmi eux le responsable de l'organisation militaire résidant à Tigy ; après son internement à la maison d'arrêt d'Orléans il sera conduit au printemps de 1943 au camp de Pithiviers⁹⁵. Les charges pesant sur lui sont cependant bien minces : nombreux coups de téléphone à Paris, "passé d'ancien milicien", "ancien combattant dans les rangs de l'Armée Rouge", et "oisif donc inutile à l'économie du pays". Mais bénéficiaire d'un secours financier mexicain, il apparaît "susceptible de propager les mots d'ordres et consignes gaullistes ou antinationales". Avec lui est arrêté un autre mutilé, ex-pensionnaire de la Ligue au Château de La Vallette et secouru également par l'organisation mexicaine. La ferme des Brosses où se réfugièrent des mutilés après juin 1941 est l'objet de la double surveillance de la gendarmerie et de la 5^e Brigade des Renseignements généraux et l'un des pensionnaires retient particulièrement l'attention car outre son passé d'ex-milicien il reçoit également des subsides du Mexique.

Au cours de la journée du 11 octobre et les jours suivants, 109 perquisitions sont effectuées dans le Loiret ; 217 Espagnols sont contrôlés sans résultat. Dans le Cher, au cours de 50 perquisitions, deux frères sont arrêtés et l'un d'eux est dirigé sur le camp de Rouillé pour y être interné⁹⁶.

En décembre est également arrêté le responsable des groupes d'action F.T.P.-M.O.I. du Loiret. Détenu à la Santé jusqu'en décembre 1943 il est ensuite transféré aux Tourelles où il demeure trois mois avant d'être dirigé sur le camp de Rouillé⁹⁷. Les organisations communistes espagnoles de l'agglomération orléanaise et celles du Cher sont décapitées. Les charges relevées contre les inculpés du Cher et du Loiret ne vont pourtant pas au-delà de la diffusion de propagande. Aucune menée "antinationale", *stricto sensu*, ne leur est imputée, mais leur passé de miliciens, leur connexion avec les organisations communistes parisiennes et l'organisation mexicaine suffisent à les faire interner.

A l'automne de 1942 les Espagnols de la zone sud n'échappent pas à la répression. Des tracts saisis à Toulouse déclenchent une longue enquête. L'affaire dite "Reconquista de España" débute le 1^{er} septembre à Toulouse, et l'enquête policière qui s'étend aux départements du Cher et de l'Indre débouche sur des arrestations et des internements⁹⁸.

En février 1943, sept Espagnols, dont une femme, sont internées dans le Loiret pour "activité communiste". Au même moment la police allemande arrête à leur domicile (Bourges et Meillant) deux réfugiés du Cher qui sont incarcérés à la maison d'arrêt de Bourges⁹⁹.

En 1943 et 1944, si l'on se réfère aux rapports préfectoraux, aucune perquisition, aucune arrestation, aucune condamnation, aucun internement n'eurent lieu dans les circonscriptions d'Argenton-sur-Creuse, de La Châtre, du Blanc et d'Issoudun¹⁰⁰. L'activité communiste n'aurait pas franchi les limites des cantonnements des G.T.E.. Pourtant des Espagnols furent arrêtés et déportés. A l'approche d'un débarquement Allié les mesures de sécurité sont renforcées, et le 6 juin 1944, un arrêté préfectoral du Loiret confirme l'internement à Pithiviers des hommes arrêtés en septembre 1942 et détenus à la Maison d'arrêt d'Orléans d'où s'était évadé en mars 1943 le beau-père de J. Baron. Une semaine après le débarquement en Normandie, sur ordre du préfet régional, Angelo Chiappe, le préfet du Loir-et-Cher "fait prononcer l'internement de 19 personnes". En vue de prévenir des troubles il fait rechercher "79 suspects qui sans être des chefs de file peuvent être des exécutants" ; huit Espagnols sont arrêtés et seront libérés le 16 août par les F.F.I., 29 parviennent à prendre la fuite¹⁰¹.

Milice française et Gestapo se livrent à une chasse très active dans le département et le 12 juillet quatre réfugiés du Cher sont déportés en Allemagne.

La Unión Nacional Española (U.N.E.)

La U.N.E.¹⁰², au sein de laquelle anarchistes, républicains et socialistes n'adhèrent qu'à titre individuel, a pour préoccupation majeure la constitution d'un gouvernement national et le retour à la démocratie. Ainsi, la reconquête de l'Espagne ne peut-elle se dissocier de la lutte contre le nazisme.

Dans un premier temps la lutte politique est fondée sur la propagande, travail effectué essentiellement dans les fermes où sont employés de nombreux réfugiés. Les quelques sabotages effectués dans le Loiret à Bricy n'auraient été dus qu'à des initiatives personnelles. Pourtant les mots d'ordre sont sans ambiguïté :

Faire la vie impossible aux fascistes, saboter et détruire tout ce qui sert à renforcer leur puissance : ceci est aujourd'hui notre tâche primordiale de guérilleros et de jeunes patriotes¹⁰³.

13.7.2. Le combat armée 1943 - 1944

Nous n'avons que des informations parcellaires sur le combat armé mené par les Espagnols, comme d'ailleurs sur celui mené par les Français. La capitulation allemande à Stalingrad, l'offensive soviétique début 1943 ainsi que quelques mois plus tard (en juillet) le débarquement anglo-saxon en Sicile, marquent un tournant dans la guerre mais aussi le début d'actions contre l'occupant ou des

collaborateurs.

Le groupe de combat F.T.P.F. (Franc-Tireurs et Partisans Français) *Chanzy*, avait été créé par des communistes français fin 1941. Dans ce groupe constitué à l'échelle de la Région Centre qui avec la Nièvre, forme "l'inter-régionale 23" se trouve un jeune Espagnol Pascual Amuela.

Le premier trimestre 1943, le groupe effectue de nombreuses actions de sabotages de voies ferrées, de lignes de communication et du canal de Briare, et dans la nuit du 9 au 10 mars il tente d'abattre dans la Nièvre M. Déat fondateur avec F. de Brinon du Rassemblement National Populaire, organisation devant mener croisade contre le bolchevisme. Ces actions déclenchent une chasse aux communistes, menée de pair par la 5^e Brigade spéciale d'Orléans et la Gestapo qui s'installe en juin à Orléans. Les uns faisant la chasse aux menées "anti-nationales" les autres aux "terroristes", soit à la Résistance active qui comprend gaullistes et communistes. Un coup de filet sur les communistes du Loiret, de Pithiviers en particulier, conduit à l'arrestation entre les 5 et 19 juin par les policiers de la 5^e Brigade, de 123 personnes¹⁰⁴ dont 52 sont livrées aux Allemands ; parmi elles 17 du groupe Chanzy dont le jeune Espagnol. Accusé par la police française de détention d'armes, de participation au cambriolage de la mairie de Saint-Denis-de-l'Hôtel¹⁰⁵, au lieu d'être poursuivi devant une juridiction pénale il est remis à la Gestapo qui l'accuse de "participation a des actes terroristes commis de complicité avec des militants communistes français". Il sera fusillé avec ses compagnons le 8 octobre malgré l'intervention du préfet régional J.-F. Bussière auprès de F. de Brinon¹⁰⁶ et auprès du président du conseil de guerre allemand¹⁰⁷. Dans la Région Centre la répression vient de franchir un pallier¹⁰⁸.

L'arrestation de 26 Espagnols intervient quelques jours à peine après celle des membres du groupe Chanzy. Cinq, remis à la Gestapo sont rendus à la police française ; onze sont internés au camp de Pithiviers ; tous sont accusés d'être des propagandistes de *l'Union Nationale Espagnole (U.N.E.)*. Les rapports des interrogatoires font ressortir les préoccupations des communistes espagnols du Loiret, à savoir leur rassemblement, le recrutement pour l'U.N.E., l'étude de tous les problèmes de l'Espagne et la préparation du retour des réfugiés après la chute de Franco ; il ne fait aucun doute que pour eux de l'issue de la guerre dépend le sort de leur pays. Certains reconnaissent avoir aidé les "patriotes" français dans leur lutte contre le nazisme. Deux mettent sur le compte des F.T.P.F. l'organisation et l'exécution des sabotages, les Espagnols n'étant chargés que du repérage des cibles dans la région de Pithiviers et des moyens de les atteindre.

Quelle organisation

Malgré nos recherches, les renseignements sur l'organisation militaire sont très minces et nos témoins et acteurs n'ont pu nous apporter d'informations sur les connexions ni avec la M.O.I. ni avec les responsables militaires régionaux¹⁰⁹.

En raison de la structure en groupes de trois qui garantissait une plus grande sécurité, nos témoins n'ont pu nous aider à mesurer l'impact des arrestations sur l'organisation. A une date que nous n'avons pu déterminer avec certitude¹¹⁰, des éléments formés dans le Loiret, conduits par un Espagnol commandant F.T.P.-M.O.I., sont envoyés dans le Cher. Henri Diaz, chef régional de l'O.R.A. (Organisation de la Résistance armée), ancien des Brigades Internationales, y rassemble "quelques Espagnols" fin 1943. En avril 1944 il rencontre Marcel Cherrier, responsable clandestin de la section communiste du Cher, qui le charge d'établir des contacts avec les Espagnols et lui remet tracts et journaux¹¹¹.

L'historien E. Pons Prades et des témoins ne portent au crédit des hommes que du repérage, de la propagande, la résolution de problèmes financiers et quelques sabotages. Dans *Reconquista de España*, édition de la *Juventud*, n° 1, de novembre 1941, saisi dans le Cher, on lit cependant ces

quelques lignes : "Exterminez les fascistes, ne les laissez pas vivre, ni eux, ni leurs laquais"; "les Espagnols exécutaient les ordres sans les discuter, si on doit tuer on tue" m'a rapporté un des acteurs.

La lutte armée

Nous n'avons que peu de données sur les forces mobilisées en 1944. Dans le Cher, les effectifs déclarés¹¹² augmentent considérablement en août 1944 : 1^{er} juin 20, 1^{er} juillet 20 et le 31 août 130 Espagnols appartenant à la Compagnie 1^{er} Mai¹¹³ seront homologués en tant que Résistants à la Libération ainsi que 150 Français. Rapporté à celui des Français, le nombre d'engagés espagnols est important et leurs interventions montrent qu'ils ne reculèrent pas à s'engager dans des actions au péril de leur vie.

Le 6 juin, 15 Espagnols attaquent la milice à Saint-Amand-Montrond. Le 10 juin, 10 combattent au lieu-dit Maupioux (?) contre la milice. En août, à Baranthaume (Indre), 70 combattent avec la Compagnie 1^{er} Mai et trois y trouvent la mort¹¹⁴. Dans l'Indre, où travaillaient de nombreux requis, les effectifs peuvent paraître modeste en comparaison. A la veille des combats pour la libération du département, "4 ou 5" Espagnols, requis sur un chantier "Todt" sont libérés par des F.T.P.F. et se joignent à eux dans la brigade internationale 2223 F.T.P.F. Nord-Indre de Frédille, compagnie non classée, placée sous le commandement de Maxime Bonnet dit "Alex", et qui regroupe d'anciens brigadistes Italiens, Hongrois ainsi que des Juifs Roumains¹¹⁵.

Le maquis de Chabenet, "s'accroît de quelques Espagnols"¹¹⁶, expression vague pour laquelle, comme pour le "bataillon exclusivement composé d'Espagnols" d'Argenton-sur-Creuse, et le "1^{er} groupe F.T.P. espagnol de Châteauroux", commandé par Juan Adria, aucune précision ne peut être apportée.

De ceux que l'historiographie dénomme *les bûcherons de la forêt de Chambord*, les informations fragmentaires ne permettent ni de les dénombrer ni de connaître les dates de leur engagement au côté des Français. Ces bûcherons, employés dans la forêt domaniale de Chambord, s'organisent pour une intervention armée. Protégés par l'environnement — la Sologne fut une région de parachutage du Special operation executive -S.O.E.-réseau Buckmaster —, ils détiennent soigneusement enfoui sous les fours à charbon de bois un dépôt d'armes parachutées et découvertes par eux. A la veille des combats pour la libération de Blois, voyant que les F.T.P. manquent d'armes et en recherchent, ils mettent leur précieux dépôt à leur disposition et se joignent à eux.

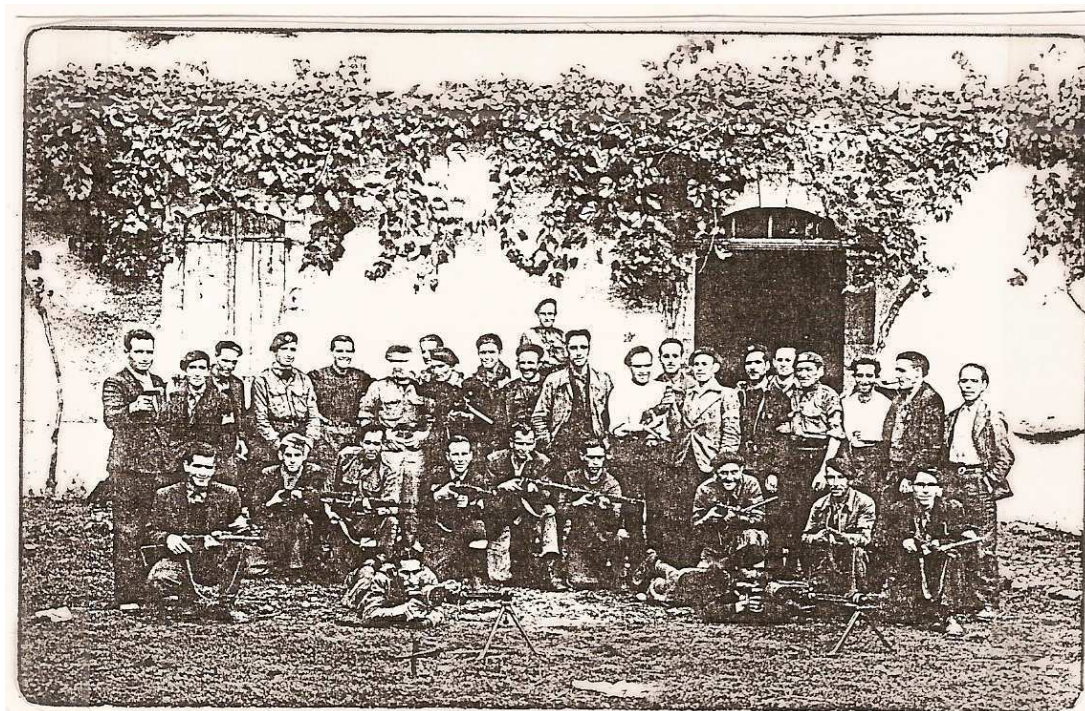
Un autre groupe rejoint un maquis français, mais revendique son indépendance, et au centre d'une clairière le drapeau espagnol flotte à côté du drapeau français. Après la libération de Blois, survenue le 16 août, des Espagnols trouveront la mort dans des combats menés au côté des Français, ou seront fusillés peu après par les Allemands¹¹⁷.

Pour le Loiret il nous a été signalé l'existence de guérilleros dans les communes beauceronnes de Charsonville, d'Epieds, de Patay. Etaient-ils organisés avant les combats pour la Libération ? Rejoignirent-ils des groupes de résistants locaux ? Effectifs, actions, nous n'avons rien de précis. Pour tous les départements, l'accent mis sur les communistes, dont le rôle est prépondérant au sein de l'U.N.E. qui affirme son hégémonie sur la Résistance, masque la participation d'Espagnols ayant pu avoir d'autres options politiques, comme les anarchistes par exemple. Mais, nous l'avons signalé, ces derniers étaient divisés¹¹⁸ et les principaux dirigeants de la C.N.T. avaient été arrêtés. Les hommes n'appartenaient pas tous à des formations espagnoles, et quelques uns avaient individuellement intégré des réseaux tel celui du réseau "Buckmaster ou celui de Lorris placé sous les ordres du Colonel O'Neill¹¹⁹. Rien n'indique cependant, que comme ceux qui se battirent dans les autres départements, ils étaient issus de l'exode de la Guerre civile. Deux Espagnols issus de l'émigration économique s'étaient en effet engagés aux côtés des F.F.I.¹²⁰. Cela

étant, la participation à la libération des départements de militants ou de sympathisants communiste, en aucun cas ne laisse augurer d'une adhésion inconditionnelle à la politique de l'U.N.E. pour laquelle ces combats ne sont qu'une étape obligée avant la "reconquête".

Planche 17

Un groupe de guérilleros du Loir-et-Cher et du Loiret



Document E. R

Dans un ouvrage, V. Fillol¹²¹ mentionne, avec beaucoup d'imprécision, l'engagement d'Espagnols d'Eure-et-Loir. Des groupes d'action s'étaient formés dans la région de Dreux¹²², et dans les combats qui se déroulèrent pour la libération de la ville participèrent des hommes venus du département voisin de l'Eure¹²³. Il n'est ainsi pas exclu que des actions communes aient été conduites par les Espagnols de l'Eure et ceux de l'Eure-et-Loir.

L'Indre-et-Loire, reçut l'aide de combattants espagnols dans sa libération. En janvier 1944, des ouvriers travaillant au camp d'aviation de Parcay-Meslay, près de Tours entrèrent en contact avec des F.T.P. Le 10 mai ils effectuèrent une série de sabotages et se rattachèrent au groupe départemental F.T.P. du Lieutenant-Colonel Delaunay, devenant la *section autonome n° 501*. Du 6 juin au 28 août les Espagnols participèrent, sans perdre un seul homme, aux combats pour la libération du Lochois.

Organigramme de la section n° 501

1 ^{er} janvier 1944	15 "Tr."
1 ^{er} juin :	2 officiers
	3 sous-officiers

	29 "Tr."
1 ^{er} juillet	2 officiers 6 sous-officiers
	40 "Tr."
1 ^{er} septembre	2 officiers 7 sous-officiers
	42 "Tr."

A la Libération, en septembre, 52 guérilleros furent homologués et quelques éléments partirent constituer le "6^e Bataillon de Sécurité à Gers" (?)¹²⁴. Le 31 mars 1945, un décret du gouvernement provisoire désarmera et démilitariserait tous les guérilleros installés en France.

Cinquante ans après, des hommes se retranchent derrière l'anonymat, ou sont frappés d'amnésie. L'historiographie espagnole a été si prolixe sur le comportement des guérilleros, sur les combats qu'ils menèrent pour la libération de Paris et du Sud-Ouest, pour celle des poches de l'Atlantique, mais si discrète sur les actions d'hommes et de femmes de la zone Nord soumis deux ans avant les autres à la surveillance de l'occupant, que l'on a l'impression de démystifier un passé en essayant de le faire revivre.

Cette participation à la Résistance renforce le sentiment d'identité collective forgé pendant la Guerre civile et en France dans les camps. Tous intègrent dans leur histoire les actions de Celestino Alfonso fusillé avec 22 hommes du groupe Manouchian le 21 février 1944, celles de Conrado Musté et de Buitrago assassinés par la Gestapo, celles de José Baron, mort place de la Concorde lors des combats pour la libération de Paris, celle de ceux qui sautèrent sur Arnhem. Ils étaient "des leurs" et leur mort au combat ou sous la torture¹²⁵ éclipsent leurs propres actions. Le porte-à-porte dans les fermes pour susciter des vocations, le vol de tickets d'alimentation, la distribution de tracts au petit matin dans les rues endormies des villes, leur apparaît certainement moins héroïque que le combat contre l'occupant qu'ils n'entreprirent que tardivement. Pourtant les risques étaient identiques, et en août 1944 eux aussi, célibataires ou mariés et pères de famille, participèrent à des combats parfois meurtriers. Ils n'avaient qu'un objectif "cara a España".

13.8. L'ESPOIR RENAÎT

La composition initiale de la population, déjà remodelée par la venue des prestataires en 1939 et 1940 et par les départs en juin 1940, subit de nouvelles transformations au cours des années de guerre. La population masculine s'enrichit de nombreux évadés des G.T.E., des chantiers Todt ainsi que des camps du Midi, mais perd également des éléments internés en France, réquisitionnés par les Allemands, déportés en Allemagne ou partis vers la frontière pyrénéenne à l'appel au combat lancé par l'U.N.E. début août 1944.

La population féminine subit moins de mutations mais les départs de juin 1940 ne sont pas compensés par des arrivées comme ce fut le cas pour les hommes. Quant à la population infantine, indépendamment de ceux qui peuvent arriver ou partir, naître ou mourir, il y a ceux que leur âge fait passer de la catégorie "enfant" à celle d'"adulte".

Parmi les arrivées et départs devraient être pris en compte naissances et décès survenus au cours des années de guerre, jamais signalés, du moins pour les décès, dans les recensements antérieurs à celui de 1945. Si 10,70 % des enfants nés entre 1939 et 1945 sont recensés dans le Loiret, rien ne permet d'affirmer que leurs parents étaient issus de l'exode de la Guerre civile. En décembre 1944, un rapport évalue de 1 500 à 2 000 le nombre de personnes "réfugiées" dans le Loiret ; 3 076 ressortissants espagnols y sont recensés en 1945 et 2 833 le 10 mars 1946¹²⁶.

En 1944 et 1945, des mouvements centripètes amènent dans le Loiret, et dans l'agglomération orléanaise en particulier, des individus d'autres départements de la Région Centre, mais également de Bretagne (18), des Charentes (9), du Midi toulousain (15), d'Auvergne (12), de la Vienne (11) et de la Seine¹²⁷.

Dans l'Indre la population subit les mêmes fluctuations avec 45 arrivées et 78 départs en 1945. En 1946, dans les départements du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher, on recense respectivement : 1 498, 1 656, 573, 1 338 Espagnols. Dans l'Eure-et-Loir et le Loir-et-Cher, les Espagnols devancent les Polonais jusque-là groupe le plus important, et dans les autres départements ils viennent immédiatement après. La même augmentation se remarque dans l'Indre-et-Loir où la population passe de 600 à 1 468 personnes, les Espagnols devançant les Polonais. La population issue de l'immigration "économique" a pu également subir des fluctuations, mais il est indéniable que la majorité des ressortissants sont des républicains, et que le panorama de la population est transformé ; 64,27 % sont des hommes, et la plus forte concentration se trouve dans les deux départements de la grande couronne parisienne.

Si la haine de Franco et le désir d'abattre son régime unit les réfugiés, cette unité n'est que de façade. Les vieilles rivalités anarchistes-communistes qui avaient conduit en mai 1937 à l'épreuve de force en Catalogne réapparaissent. La Libération des départements à peine achevée, elles débouchent dans l'Indre sur l'arrestation par la gendarmerie d'anarchistes dirigés vers un camp de la région toulousaine. Contacté par un groupe d'anarchistes espagnols, A. P., l'un des cinq membres du Comité départemental de Libération, doit intervenir auprès de l'officier commandant l'escadron de gendarmerie, intervention qui provoque une "discussion vive avec un officier F.T.P. espagnol"¹²⁸.

Mais à l'automne 1944 les Espagnols ne sont pas prêts à décider d'une action commune, même si l'U.N.E. se veut le rassembleur des opposants au franquisme, et déploie ses efforts pour montrer qu'elle n'est pas un mouvement communiste¹²⁹.

13.8.1. Une union difficile

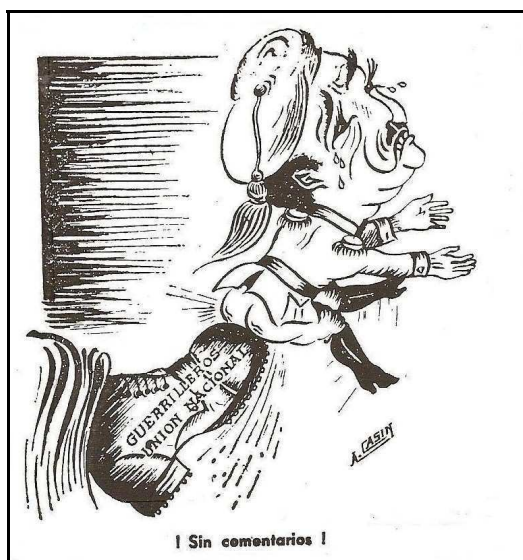
C'est au Mexique que s'était réorganisé en septembre 1940 le Conseil Permanent des Cortès, et que débutait la reconstitution des institutions républicaines. En août 1943, tandis que le gouvernement Juan Negrín résidait à Londres, les partis républicains¹³⁰ ratifiaient au Mexique un "pacte d'unité pour restaurer la République espagnole" ; pacte qui, pour répondre à la création de l'U.N.E. par les communistes, se concrétisait en novembre 1943 dans une *Junta Española de Liberación (J.E.L.)*¹³¹.

Les départements à peine libérés, les communistes préconisent l'action immédiate en Espagne persuadés que le franquisme ne peut survivre au nazisme. Après un appel lancé par l'U.N.E. en août 1944, des combattants armés, se dirigent vers Foix et la frontière pyrénéenne pour "en finir avec Franco et sa Phalange", convergent vers le Val d'Aran pour une opération "Reconquête de l'Espagne" qui contrarie les plans des Etats-majors alliés¹³². Une semaine avant l'invasion du Val d'Aran le P.C.E. appelle à l'unité d'action dans les groupes de l'U.N.E., "a todos los emigrados económicos, a todos los refugiados españoles"¹³³.

Pour la première fois dans la Région Centre on relève la présence d'une représentation "d'économiques", dits de surcroît "réfugiés", au sein d'une organisation née dans l'exil¹³⁴ ; adhésion qui met en évidence la complexité des motivations d'une migration à laquelle une vision dichotomisante des mouvements migratoires dénie toute préoccupation politique. Mais, *Voz de Madrid*, qui réapparut en zone nord en tant que organe de l'immigration économique, appelait à l'unité d'action de tous les Espagnols en France, et rien ne présume que les "économiques" de la Région Centre, dont beaucoup étaient installés depuis des années, se sentirent concernés par la

chute du franquisme. Aucun élément ne permet d'avoir une approche des options politiques de ceux qui répondirent à l'appel, ni de quantifier leur participation à l'invasion du Val d'Aran : 150 hommes sur les 300 qui se dirigèrent vers la frontière, comme l'avance l'U.N.E. ?

Malgré l'échec de l'opération, le combat pour la reconquête continue. L'U.N.E., en vue d'une infiltration en territoire espagnol, s'emploie à susciter des vocations de guérilleros, au besoin en usant de persuasion active.



Sources : *Reconquista de España*, 25 novembre 1944.

Les communistes usèrent-ils de persuasion active pour enrôler les jeunes dans les rangs des guérilleros comme nous l'a laissé entendre un de nos témoins ? Aucun élément ne nous permet ni de corroborer cette affirmation ni d'avoir une approche des options politiques des hommes qui répondirent à l'appel, ni de quantifier la participation des réfugiés de la Région Centre à l'invasion du Val d'Aran ; 150 hommes sur les 300 qui se dirigèrent vers la frontière, comme l'avance l'U.N.E.¹³⁵ ? Combien en novembre après l'échec de l'opération rallièrent le Sud-Ouest en vue d'une infiltration ?

L'observation des listes de libération des G.T.E. fait apparaître qu'entre le 16 novembre 1944 et le 30 mars 1945, 0,039 % seulement des hommes incorporés dans une G.T.E. de l'Indre disent appartenir à une formation de guérilleros.

Le rôle hégémonique exercé par le P.C.E., seule force organisée au sein de l'U.N.E., suscite des réactions au sein des autres forces politiques. Le 23 octobre 1944 à Toulouse elles constitueront une *Junta de Liberación* en France (J.E.L.) à l'image de celle fondée au Mexique, et dont l'activité est semblable à son homologue mexicain¹³⁶.

Alors que les impératifs stratégiques prescrivent l'union, l'U.N.E. nie toute légalité à celle qu'elle dénomme "Junta de Liberación de las Pampas" (sic), et revendique d'avoir obtenu la seule reconnaissance des autorités françaises : "en dehors des formations de la U.N.E., aucune autre autorité espagnole n'est qualifiée pour autoriser la création de semblables mouvements en

France¹³⁷. Cependant désavouée par l'U.R.S.S. et les Alliés après l'échec de l'opération du Val d'Aran¹³⁸, elle se voit contestée par ses adversaires qui n'acceptent ni le sectarisme du P.C.E., ni son alliance avec la droite monarchiste.

La Libération des départements laisse espérer aux républicains espagnols que celle de l'Espagne est proche. A l'automne 1944, groupes politiques et syndicaux qui avaient fixé leur siège à Toulouse à la Libération de la ville, se réorganisent dans les départements. Leurs buts ont un dénominateur commun : se préparer au retour en Espagne après avoir renversé Franco, chute que laisse espérer la situation internationale après l'effondrement des régimes mussolinien et hitlérien.

Mais des fêlures apparaissent très tôt au sein de la communauté. A Bourges, le 1^{er} novembre, lors d'une manifestation du souvenir, "deux drapeaux espagnols séparés", deux groupes défilent, éloignés, et se regardant avec méfiance et hostilité, "se faisant une guerre cruelle". Le premier groupe crie "Unión Nacional Española", drapeau porté par des femmes, le second "ne disait rien"¹³⁹.

13.8.2. Partis politiques et syndicats

Les premiers signes d'une reprise de l'activité politique et syndicale apparaissent à la fin de 1944, et Orléans devient la capitale régionale qui, Eure-et-Loir exclu, englobe la Sarthe et la Nièvre. Mais pour aucun des partis et syndicats nous ne pouvons ni avancer de dates précises ni rendre compte de l'activité exacte.

U.N.E., J.E.L., partis politiques, partis nationalistes basque et catalan, syndicats, tous se constituent en comités régionaux, départementaux et locaux. Au Blanc, à La Châtre, à Châtillon-sur-Indre et à Sainte-Sévère, après "los años de tranquilidad paradisiaca" règne une fièvre organisatrice et des comités locaux de l'U.N.E. se forment¹⁴⁰.

Le comité régional de la J.E.L. se place sous la présidence de M. Torres Campañá dont le quotidien départemental *Le Républicain du Centre*, fait l'éloge ; louanges contestées par l'U.N.E., qui dénonce la politique menée par le gouvernement républicain de 1931 à 1934, affirme son pluralisme et défend sa politique d'unité. En se définissant par la référence à la Résistance, l'U.N.E. entend recueillir le fruit de ses actions dans la clandestinité et de sa participation aux mouvements de Libération¹⁴¹.

Les communistes : P.C.E. et P.S.U.C. et U.G.T – le P.C. de Euzkadi, n'est représenté dans le Loiret que par un seul militant, assurant les liaisons avec le comité central –, sont obligés de contourner les lois françaises sur les associations étrangères, comme les autres formations politiques. Ils forment à Orléans¹⁴² les cellules de langue espagnole et catalane dans le P.C.F., et ont leur siège avec celui du P.C.F..

L'U.G.T. déploie certaine activité mais au cours des réunions mensuelles "de cette branche communiste de l'U.G.T. [...] on y discute beaucoup plus de questions politiques communistes que des intérêts des ouvriers espagnols.

*Les Libertaires (M.L.E.-C.N.T.)*¹⁴³, jusque-là apparemment inactifs s'organisent et de nombreuses fédérations locales se créent dans le Loiret à Artenay, Aschères, Beaugency, Les Bordes, La Chapelle-Saint-Mesmin, La Ferté-Saint-Aubin, Ingré, Malesherbes, Montargis, Patay, Pithiviers, Pressigny-les-Pins et Sully. Dans la mouvance anarchiste, se constitue en mai 1945 une section des *Jeunesses Libertaires*, rattachée à la *Fédération Ibérique des Jeunesses Libertaires F.I.J.L.*, qui regroupe tous les jeunes jusqu'à 35 ans.

Les socialistes du P.S.O.E. se manifestent peu publiquement. En décembre 1944 au cours d'une réunion on rend hommage à la mémoire de Pablo Iglesias¹⁴⁴.

Quant au *P.O.U.M.*, l'évocation de la présence de militants dans l'Eure-et-Loir ne permet pas

d'avancer que le parti se soit organisé, ou réorganisé, dans la Région Centre, et dans ce département en particulier.

L'U.N.E. effectue la liaison entre les départements au moyen des suppléments de *Reconquista de España* publiés à Vierzon, et dans lesquels on rend compte de l'activité de ceux qui se réclament de l'U.N.E.. A la fin de 1944 on rend hommage au Commandant Bertrand, Henri Diaz, ancien des Brigades internationales, ainsi qu'aux combattants espagnols et français fusillés par les Allemands ou morts dans les combats de la Libération de la France¹⁴⁵. Joies et peines au sein des familles, sont portées à la connaissance de tous. La Ligue des Mutilés y signale la reprise de son activité d'assistance auprès de ses anciens membres et de tous ceux qui reçurent des subsides de la Légation du Mexique, mais, on garde le silence sur l'échec de l'opération du Val d'Aran. Cette publication, au service de la Junte suprême de l'U.N.E., requiert pour sa parution l'aide de chacun, et le comité régional ouvre une souscription en décembre 1944¹⁴⁶.

A Orléans est distribué un bulletin publié quotidiennement par les soins d'une agence de presse "*Hispania*"¹⁴⁷, et dans le Loir-et-Cher, *Le Patriote*, organe F.T.P. du département publie des communiqués d'*Hispania* rappelant aux exilés que "la lutte du peuple espagnol pour sa liberté", n'est pas terminée¹⁴⁸. Les guérilleros ont leur propre organe de presse, *U.N.E. – Pasaremos*, édité à Vierzon dont le premier numéro paraît le 12 octobre.

L'instrumentalisation de la fête joue un rôle important : meetings orchestrés par le P.C.F., soirées dansantes pour venir en aide aux familles des guérilleros ou au profit du mouvement libertaire, de l'U.G.T., sont à mettre à leur actif¹⁴⁹. En mettant l'accent sur le renversement de Franco et sur le retour prochain en Espagne ils sont assurés de mobiliser les réfugiés qu'ils veulent sensibiliser aux thèmes développés par le parti et de collecter des cotisations. Projetés vers l'avenir, la situation matérielle de tous, n'entre pas dans les préoccupations des partis et syndicats. Seuls les libertaires¹⁵⁰ proclament vouloir venir en aide aux mutilés et réfugiés espagnols en France. Le comité départemental du Loiret verse d'ailleurs à trois mutilés une subvention de 1 000 F par mois prise sur les ressources provenant des cotisations mensuelles.

Partis, syndicats, tous ont à leur programme l'élimination de Franco, mais pas d'ébauche de stratégie pour y parvenir, et malgré leur affirmation de vouloir coopérer à la chute de Franco, la coopération des libertaires a ses limites. En avril 1945 la C.N.T. dénonce les agissements des communistes dans le Loir-et-Cher qui ont révélé que des contacts destinés à ne pas être rendus publics avaient eu lieu entre membres de l'U.N.E. et de la J.E.L.¹⁵¹. Au printemps 1945 l'unité n'est ainsi qu'un vœu pieux pour la réalisation duquel personne ne veut faire taire ses rancunes.

Ayant échoué dans sa politique unitaire, l'U.N.E. se dissout le 25 juin 1945 et la création d'un gouvernement rend inutile la J.E.L. qui se dissout en août 1945.

Une vie associative, dans la mouvance des partis, émerge à la faveur de la Libération et trois associations s'organisent ou se réorganisent dans la Région Centre.

L'Union des Femmes Espagnoles, proche du P.C.E. qui s'adresse à toutes les femmes immigrées (politiques ou économiques) et *Solidaridad Internacional Antifascista* (S.I.A.)¹⁵². La faible participation des femmes – 27 membres –, d'Orléans et des environs à la première, ne permet pas de la porter au compte d'un apolitisme de la population féminine du Loiret dont des représentantes militent au sein du M.L.E.-C.N.T., de l'U.N.E. et au sein de la S.I.A..

L'Association Militaire des Ex-combattants de la République Espagnole est constituée en 1945 par les communistes en prévision d'une intervention armée en Espagne¹⁵³. Une seule réunion, à laquelle assistent 30 délégués du Loiret, est signalée dans les rapports de police. Au cours de cette assemblée un nouveau président est nommé en remplacement du Dr Muela, médecin des mutilés

qui repart en Espagne et une motion de confiance en faveur du gouvernement J. Giral est votée à l'unanimité. Le 28 septembre 1945, la délégation du Loiret adresse au préfet une demande d'intervention en faveur de deux responsables communistes espagnols emprisonnés en Espagne : Santiago Alvarez et Sebastian Zapirain chef du P.C. d'Euskadi, ainsi que celle de membres d'un comité de libération Saragosse - Huesca récemment arrêtés et détenus dans les geôles franquistes¹⁵⁴.

*La Ligue des Mutilés*¹⁵⁵ ; le département du Loiret à peine libéré, les mutilés contestent la validité du jugement qui, en 1941, déposséda M. Azcárate du château de La Vallette au profit du gouvernement espagnol¹⁵⁶. En août 1945, 41 mutilés et invalides résident dans le Loiret où la section départementale de la Ligue procède à des campagnes de solidarité par vente de timbres à leur profit. Bien que se défendant de faire de la politique tous les membres appartiennent à des partis politiques espagnols. Dans l'Eure-et-Loir, le dénombrement apparaît plus tardif et la filiation politique paraît être un critère plus important que l'invalidité ; les 29 mutilés appartiennent au P.S.U.C. et à la C.N.T..

Force est d'ailleurs de constater que ces associations qui se constituent à la faveur de la Libération ne sont dans la mouvance que des communistes ou des libertaires.

La commémoration de la proclamation de la II^e République le 14 avril 1945 donne lieu à des manifestations. M. Torres Campañá vient à Orléans présider une réunion organisée par la J.E.L. qu'honorent de leur présence des délégués des bureaux nationaux des partis et des syndicats. L'audience est grande et près de 1 000 personnes assistent à cette réunion. Dans un tract, libellé en espagnol, où l'on rappelle la "vieille farce" que fut la non-intervention, la J.E.L., manifeste son attachement à la République et son espoir d'obtenir l'appui des grandes puissances pour le rétablissement du régime républicain. Appeler à l'union contre Franco¹⁵⁷ et fustiger l'alliance de l'U.N.E. avec les catholiques et les droites de la C.E.D.A. de Gil Robles ne lui semble nullement contradictoire.

Les libertaires tiennent également un meeting à Orléans et les communistes défilent sous la bannière de *l'Association France-Espagne*.

Cependant, même pour la commémoration de l'anniversaire de la proclamation de la République, les réfugiés républicains ne purent organiser une manifestation unitaire. Cela étant, les anarchistes n'avaient jamais soutenu de gouvernements républicains, les mettant en difficulté, prônant l'abstention aux élections législatives.

Ni l'U.N.E. ni les communistes du P.C.E. ne donnent le nombre de leurs adhérents et celui du P.S.U.C. est modeste comparé à celui des libertaires ; comme pour les autres organisations politiques et syndicales il n'est pas certain que le nombre de cotisants correspondit au nombre d'adhérents ; des réfugiés n'avaient pas un salaire régulier, et beaucoup avaient des charges de famille.

TABLEAU LXII
Adhésions aux différentes organisations espagnoles et franco-espagnoles à la Libération

ORGANISMES	ADHESIONS	COTISATIONS
U.N.E.	?	
J.E.L.	Cher : 800 Indre : 400 Loir-et-Cher : 500 Loiret : 1500	
P.S.U.C.	Loiret : environ 35	30 F
P.C.d'Euskadi	Loiret : 1	?
M.L.E.-C.N.T.	Région : 1432 Loiret : 484 Orléans : 172	75 F dont : 10 F comité national 15 F comité régional 5 F comité départ. 45 F comité local
P.S.O.E.	Loiret : 72	?
P.O.U.M.	?	?
U.G.T.	Loiret : 220 Orléans : 79	7,50 F comité central 7,50 F comité départ.
C.N.T.	Orléans : 40	25 F
F.I.J.L.	Orléans : 40	25 F dont : 10 F comité national 5 F comité régional 10 F comité local
Union des Femmes Espagnoles	Région : 27	10 F dont : 5 F comité national 5 F comité départ.
S.I.A.	Loiret : 150 Orléans : 100	10 à 20 F Pour comité national
Ligue des Mutilés	Loiret : 41 Eure-et-Loir : 29	
Association France-Espagne	Loiret : 40	?

Cette participation à la vie politique témoigne de la vitalité d'une population que tous les rapports depuis février 1939 présentaient, à quelques exceptions près, dénuée de tout sens politique. Mais est-ce bien la même population ? L'élément féminin largement majoritaire en 1939 apparaît inexistant, et il est permis de douter que les hommes vus sur le devant de la scène locale ne sont venus à la vie politique qu'à la faveur de la Libération. Quoiqu'en aient dit les rapports, et malgré les dénégations de ceux que nous avons rencontrés, et qui furent membres de comités, leur engagement subit ne fut certainement pas le fait d'un phénomène de génération spontanée. Nous sommes persuadée, qu'avec beaucoup de discrétion, avec beaucoup de précautions, les libertaires ne restèrent pas inactifs. Mais aucun élément ne permet de conforter cette hypothèse bien que la venue au printemps et dans le courant de l'été 1939 de nombreux anarchistes ne fut peut-être pas le fruit du hasard, pas plus que ne le fut l'élection d'Orléans pour la parution de *España expatriada*.

Fin 1945, dans un but de propagande, débute à Orléans un cycle de conférences. Le 30 décembre on y annonce, animé par A. Durán I Coll, "esplendor y decadencia de la España Imperial" ; rappel des moments glorieux, histoire mythique mais stimulante, allant de la reconquête de l'Espagne au temps des Maures à partir des montagnes d'Asturies, à Franco en passant par Philippe II et le 2 mai 1808. Des défaites, Trafalgar et Anual, on doit tirer une leçon. La culture n'est pas oubliée avec l'évocation de Galilée. On y évoque la figure de militants : Pablo Iglesias ainsi que Marx et Bakounine. L'adieu à Churchill est le discret rappel d'un gouvernement britannique plus favorable à Franco qu'aux républicains, et l'on salue la victoire travailliste aux élections de juillet qui amène Clément Attlee au gouvernement britannique¹⁵⁸. Les femmes aussi doivent participer au combat et l'on évoque l'image mythique, inséparable de la lutte pour la liberté, de Agustina de Aragón et de Mariana Pineda¹⁵⁹. Avec le concours de tous le retour en Espagne est imminent à la veille de cette "última Navidad", ce dernier Noël que l'on va passer en France.

Cette agitation, au-delà d'un besoin de solidarité, témoigne surtout des espoirs que firent naître l'écrasement des régimes hitlériens et mussoliniens et la condamnation du régime franquiste par les instances internationales. Socialistes et communistes français sont sur le devant de la scène, les travaillistes viennent de remporter les élections en Angleterre et il existe un gouvernement républicain espagnol en exil. Toutefois, au printemps 1945, il semble que l'on ait des doutes sur les intentions de la France et de ses alliés, et dans le discours de M. Torres Campañá se profile le souci d'un soutien de la France et des démocraties occidentales dans la chute de Franco ; d'une France dont on rappelle discrètement que les Espagnols ont contribué à sa Libération : "on vous a libérés et sans sous-estimer l'effort magnifique des F.F.I., on vous a libérés d'une façon merveilleuse", rappelle-t-il à Orléans¹⁶⁰. De cette lutte commune pour venir à bout du nazisme on espère en retour un soutien à la cause républicaine.

13.9. LES FRANCAIS - UN AUTRE REGARD

Fin 1944, le climat est favorable en France à la cause des républicains espagnols. Pourtant, la presse régionale demeure extrêmement discrète sur leur participation à la libération des départements. Ils sont oubliés dans les hommages rendus à "ceux qui doivent être à l'honneur"¹⁶¹. *La Voix de la Résistance* rappelle la mémoire d'un soldat britannique tué dans le Cher en mission commandée et oublie les quatre Espagnols tués dans les combats pour la libération du département¹⁶².

Dans le *Bulletin d'Information du Commissariat de la République*¹⁶³ on salue avec émotion la mémoire des "17 patriotes fusillés à Orléans", oubliant que parmi eux était un jeune Espagnol arrivé dans cette ville après être passé en 1939 par le camp de Barcarès.

La Marseillaise, organe du *Comité départemental de Libération de l'Indre*, ainsi que *Le Bazouka*, organe des F.F.I., passent sous silence la participation des Espagnols aux combats pour la libération du département. On rend hommage à "nos gars", "les petits gars français de la Résistance"¹⁶⁴

Victimes du nationalisme du Général de Gaulle et de celui des communistes, les combattants espagnols sont oubliés dans les hommages. Le 18 septembre 1944, sur la place du Martroi à Orléans ils attendent auprès des Français le discours du général¹⁶⁵. Pas une parole de reconnaissance ne sera prononcée à leur égard : "ce qui a été fait par nous, pour notre libération, a été fait d'abord par nos hommes"¹⁶⁶. Ils sont passés sous silence par de nombreux auteurs apportant leur témoignage, ou le fruit de leur recherche, sur les combats de la Libération¹⁶⁷. Stèles, commémorations ne veulent se souvenir que des Français "morts pour la France".

Dans ce nationalisme de la Résistance il n'y a pas ou très peu de place pour ceux qui se voulurent indépendants jusqu'aux dernières heures de la Libération des départements et pour lesquels ce combat aux côtés des Français, tous unanimes à louer les Espagnols pour leur courage mais aussi à les blâmer pour leur indiscipline, ne fut qu'une étape obligée "dans sa lutte pour la liberté"¹⁶⁸.

Cela étant, en 1944 dans les départements de la Région Centre, les Français ont terminé leur combat contre le fascisme et s'emploient à mettre en place de nouvelles institutions et à rétablir l'ordre.

L'Espagne est cependant présente dans la vie associative des départements. Des comités de *l'Association France - Espagne*, présidée par Jean Cassou, Paul Eluard et François Mauriac, sont constitués dans le Loiret et le Loir-et-Cher¹⁶⁹. L'Association se propose, au moyen de la publication de bulletins et de mémoires, de cours et de conférences, de sensibiliser les Français sur le problème espagnol et sur le danger présenté par la survivance aux frontières de la France d'un régime instauré avec l'aide des ennemis d'hier. Sous le signe de l'amitié franco-espagnole elle donne un gala à Blois¹⁷⁰, et au cours d'une réunion publique tenue à Orléans en mars 1945 à laquelle assistent 70 personnes (pour la plupart Espagnoles), ce comité à but culturel, débat essentiellement de questions politiques¹⁷¹. Les orateurs, tous dans la mouvance communiste, tout en manifestant leur solidarité avec la France, leur "seconde patrie", et en rendant hommage au Général de Gaulle, affirment qu'ils se chargeront eux-mêmes, sans l'aide de la France ni de ses Alliés, de la "liquidation" du régime franquiste. L'organe officiel du P.S.U.C., *Lluita*, ainsi qu'un feuillet *Auca de Refugiat* – Petite histoire de Réfugié – sont vendus à l'entrée. Le 14 avril 1945 le comité organise un cortège dans Orléans de la Place de l'Etape (mairie) au monument aux morts. L'affluence est modeste, 200 Espagnols et 50 Français, et les participants représentent essentiellement les délégations communistes d'Orléans, d'Olivet et de Pithiviers ; mais ce jour là que de cérémonies commémoratives !

La majorité de la population exilée a survécu dans des conditions matérielles identiques à celles des hommes et femmes des départements. Cependant l'insécurité qui fut son lot en 1939, perdue pendant les années d'occupation, et de l'occupant et de Vichy ce fut ce dernier qui se montra le plus zélé à poursuivre les "suspects". Que les autorités d'occupation se soient fait remettre un "terroriste" est indéniable. Qu'elles aient refusé l'élargissement d'hommes condamnés par les tribunaux à la détention en maison d'arrêt et les aient dirigés sur un camp d'internement, l'est également. Il est cependant non moins indéniables que ceux qui furent arrêtés pour "menées antinationales" ou "ramassés" pour travailler au service des Allemands le furent sur ordre de l'administration française.

Cinquante ans après, des hommes se retranchent derrière l'anonymat ou sont frappés d'amnésie. L'historiographie espagnole a été si prolixe sur le comportement des guérilleros, sur les combats qu'ils menèrent pour la libération de Paris et du Sud-Ouest, pour celle des poches de l'Atlantique, mais si discrète sur les actions d'hommes et de quelques femmes de la zone Nord soumis deux ans avant les autres à la surveillance de l'occupant, que l'on a l'impression de démystifier un passé en essayant de le faire revivre.

Cette participation à la Résistance renforce le sentiment d'identité collective forgé pendant la guerre civile et en France dans les camps. Tous intègrent dans leur histoire les actions de Celestino Alfonso fusillé avec 22 hommes du groupe Manouchian le 21 février 1944, celles de Conrado Musté et de Buitrago assassinés par la Gestapo, celles de José Baron, mort place de la Concorde lors des combats pour la libération de Paris, celle de ceux qui sautèrent sur Arnhem. Ils étaient "des leurs" et leur mort au combat ou sous la torture¹⁷² éclipe leurs propres actions. Le porte-à-porte dans les fermes pour susciter des vocations, le vol de tickets d'alimentation, la distribution de tracts au petit matin dans les rues endormies des villes, leur apparaîent certainement moins héroïque que le combat contre l'occupant qu'ils n'entreprirent que tardivement. Pourtant les risques étaient identiques et en août 1944 eux aussi, célibataires ou mariés et pères de famille, participèrent à des combats parfois meurtriers. Ils n'avaient qu'un objectif "cara a España"¹⁷³.

Pour Franco la répression continue. Après 1945, conséquence indirecte de la Guerre civile, mais conséquence directe de la volonté répressive du régime né de ce conflit interne, des hommes franchissent clandestinement la frontière et arrivent en Région Centre¹⁷⁴.

¹ Dreux et Chartres, Montargis, sont traversées par des flots de réfugiés ainsi que Gien, Orléans, Meung-sur-Loire, Beaugency et Blois villes dont les ponts sur la Loire sont l'ultime espoir de fuite devant l'envahisseur ; villes, comme celle de Gien, en partie détruites par l'aviation ennemie et dont E. Jünger qui se dirigeait vers Bourges par la rive gauche de la Loire, donne un tableau apocalyptique, E. JÜNGER, *Jardins et routes*, Paris, Christian Bourgois, 1979, pp. 239-240.

² Ces femmes parviendront à s'évader. J. WEILL, *Contribution à l'Histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, Centre de documentation juive contemporaine, 1946, p. 69 ; étaient envoyées à Brens les "femmes de mœurs douteuses, et en février 1942 le camp accueillit la population féminine de Rieucros.

³ A.MIRO, *op. cit.*, p. 175 ; il part avec sa famille en carriole (à cheval), prêtée par son employeur. Revient seul à Blet pour rendre le cheval. A. SORIANO, *op. cit.*, p. 141. A. SORIANO, "Itinéraire des exilés espagnols en France dans Toulouse et sa région : témoignages", *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946, op. cit.*, pp. 602-603. *Le Journal d'Issoudun*, 6 décembre 1941 : dans l'Indre, indélicat, profitant du "désarroi causé par les bombardements", M. R. disparaît avec l'un des trois attelages préparés pour fuir par son patron. Ni conducteur ni l'attelage contenant 20 000 F de linge appartenant au curé d'Orms et 100 000 F de titres propriétés de Mme R., ne furent retrouvés. Une peine de 2 ans de prison par défaut fut prononcée par le tribunal.

⁴ Selles-sur-Cher, bien que située au sud de la rivière fut placée en zone occupée.

⁵ La ligne de démarcation prend naissance à l'ouest à Mennetou-sur-Cher suit la vallée du Cher, coupe la ville de Vierzon, se prolonge jusqu'à Ste Thorette, Morthomiers, Le Subdray et remonte ensuite sur Trouy, Plaimpied, Jussy-Champagne Croisy, Levet, La Guerche et Apremont. Le 20 juin 1940, St Amand-Montrond et Châteauroux, connaissent 17 jours d'occupation. *Le Nouvelliste du Centre*, 13 juillet 1940.

⁶ J.-P. Ingrand, nommé le 27 juillet 1940 directeur de l'administration départementale et communale, devient le 26 août préfet de 1^{re} classe hors-cadre et délégué du ministre de l'Intérieur dans les territoires occupés. La zone occupée dépend de quatre services administratifs (Bezirk) : dans la Région Centre, la Feldkommandantur 751 à Chartres, la Felkommandantur 549 à Orléans-Blois, 542 à Montargis, 668 à Bourges relèvent de l'une de ces unités. A Tours s'établit la Feldkommandantur 528 –588 à partir de 1941–.

⁷ J.-P. AZEMA, *op. cit.*, p. 74 .

⁸ Une loi du 19 avril 1941 créa des préfets régionaux. Intermédiaires entre le gouvernement et les départements ; leur compétence s'étendit à la police et aux affaires économiques. Le 18 juillet furent créés les "préfets délégués", chargés de s'occuper, sous l'autorité du préfet de région, des affaires propres du département de résidence. Ils furent assistés de deux intendants à la police et aux affaires économiques. En 1944, les commissaires de la République remplaceront les préfets délégués.

⁹ Voir D. CORDIER, *op. cit.*, pp. 291-315 et 400-404, les événements de juin à Chartres.

¹⁰ Tous deux quittèrent la ville le lendemain en même temps que le personnel de la préfecture ; M. Viollette qui était allé jusqu'à Ste Foy-la-Grande, revint le 21 juin avant de regagner Dreux. Le sous-préfet de Dreux serait demeuré à Toulouse où le préfet lui aurait confié les fonctions de secrétaire général. Le sous-préfet de Châteaudun, rentra quelques jours après les évacuations.

¹¹ A Montargis les Allemands enlevèrent les stocks de caoutchouc des usines Hutchinson.

¹² M. NICAULD, *Le Berry dans la guerre 1939-1945, op. cit.*, p. 34 ; le 13 août 83 000 réfugiés belges et français furent recensés dans l'Indre.

¹³ Urraca Pastor fut un élément féminin très actif de la police espagnole en France. Dès juillet 1940, de concert avec la Gestapo, la police espagnole fait des "raffles" en zone occupée.

¹⁴ Avis de la Feldkommandantur 668, division 1-c-/40, Bourges 29 octobre 1940. Le préfet au commissaire divisionnaire de police à Bourges, 30 octobre 1940 Le groupe comprenait 19 hommes, 36 femmes et 21 enfants.

¹⁵ Après que Franco ait apporté au Reich sa contribution à la "croisade contre le bolchevisme – envoi de la Division Azul en 1941 –, l'occupant laissera à Vichy le soin de régler la situation des Espagnols refoulés : ils seront ainsi incorporés dans l'Indre au 668^e G.T.E. où ils seront étroitement surveillés S.PAISOT-BEAL ; R. PREVOST, *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire 1940-1944*, Joué-les-Tours, imp. La Simarre, 1993, p. 91, signalent le refoulement le premier trimestre 1942 de 13 Espagnols "Rouges" internés au camp de La Lande en Indre-et-Loire.

¹⁶ Légalise l'internement de tous les suspects (communistes, antifascistes).

¹⁷ Ces centres d'accueil ne furent pas l'apanage de la zone sud. S. PAISOT-BEAL ; R. PREVOST, *idem*, pp. 79 et 91 ; en Indre-et-Loire, en 1940-1941, ouvert par les autorités d'occupation, le camp de La Lande (commune de Monts), reçut à partir de décembre 1940 "les réfugiés les plus divers" pris dans des rafles exécutées par les Allemands. Camp "quasi-ouvert" au début, un couple d'Espagnol y est "interné" et une petite fille naît à Tours le 28 mars 1941. Au 18 juillet 1941, 23 "Espagnols non-juifs" y sont recensés. En novembre 1941, le camp sera entouré de barbelés.

¹⁸ Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur aux préfets de Dordogne, Basses-Pyrénées, Saône-et-Loire, Rhône, Jura, Ain, Lot-et-Garonne, Indre, Gers, aux sous-préfets de Confolens, Montmorillon, Saint-Amand-Montrond, Montluçon, 17 août 1940. Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur au préfet de l'Indre, 19 août 1940. Douadic reçut les refoulés de l'Allier, du Gers, de l'Indre, l'Indre-et-Loire et de la Charente.

¹⁹ Ministère créé par le 1^{er} cabinet Pétain et dont le portefeuille fut confié à R. Belin. On rencontre parfois le sigle F.T.E. (Formation de Travailleurs Etrangers). Les prestations devinrent obligatoires et l'âge d'incorporation fut fixé de 18 à 55 ans.

²⁰ Note manuscrite du préfet au chef du 931^e G.T.E., août 1944.

²¹ En vue de ce paiement les employeurs furent tenus de verser au trésorier des G.T.E. une somme égale au 1/24^e du montant des salaires.

²² Le conseiller d'Etat au préfet, 28 novembre 1941. Noé et Récébédou furent créés en février 1941 ; Noé était doté d'équipements spécifiques aux affections tuberculeuses. M.-CL. RAFFANEAU-BOJ, *Odyssée pour la liberté*, Paris, Denoël, pp. 21-221. Fin 1941, la pénurie de matériel nécessita le transfert des tuberculeux sur le centre de La Guiche (Saône-et-Loire). Six hommes sont ainsi dirigés sur ces centres "sanitaires". Pour l'un d'eux, blessé pendant la guerre alors qu'il appartenait au 1^{er} Régiment de Marche des Volontaires, le chef de groupe de la formation formule une demande d'invalidité. La Légion étrangère et les Régiments de marche de travailleurs étrangers furent les seules formations dans lesquelles les Espagnols furent autorisés à contracter un engagement.

²³ L'allocation maximum était versée aux familles demeurant dans des villes de plus de 5 000 habitants.

²⁴ P. WEIL, *op. cit.*, p. 106.

²⁵ Vichy, 19 août 1943. Toute ces dispositions ne prirent effet qu'à dater du 1^{er} août 1943.

²⁶ Le ministre de l'économie nationale aux préfets, 24 février 1944 ; *J.O.*, 29 juillet 1943, p. 999.

²⁷ Le sous-préfet de l'Indre au sous-préfet du Cher, 21 février 1941. Le préfet régional de Toulouse au préfet de l'Indre, 5 avril 1942.

²⁸ N'ayant pas été autorisée à consulter les fiches des déportés nous ne pouvons donner les motifs des déportations, ni les dates exactes des départs, ni savoir si tous les hommes appartenaient à une formation de travailleurs. En tout cas trois personnes arrêtées en 1940 dans l'Indre furent déportées, dont deux à Mauthausen (Borras Lluch Carlos et Fernandez Lorente Iñes). En 1941, Julio Fernandez Gonzalez (G.T.E.) fut envoyé à Buchenwald où il mourut le 9 décembre. En 1942, mais à une date non précisée Sanchez Sanchez Aureliano fut déporté à Mauthausen. En 1943, Martinez André fut envoyé à Compiègne d'où il partit pour Buchenwald. En 1944, Menendez Julio partit pour le camp de Gross Rosen et Toro Muriez Francisco pour Vresolenj-Makisa, Les noms que nous citons sont extraits de l'ouvrage de G. GUEGUEN-DREYFUS, *Résistance Indre et Vallée du Cher*, Paris, éd. Sociales, 1972, 2^e vol., p. 307. Toutefois le nombre de déportés en 1940 rapporté par l'auteur ne correspond pas à celui qui nous a été communiqué aux Archives départementales, mais est confirmé par M. NICAULD, *L'Indre - 1940-1944*, dossier déposé à l'I.H.T.P. De l'Eure-et-Loir, Cruz Perez Francisco partit en 1943 pour Buchenwald et en 1944, Diaz Perez José pour Mauthausen. Nous devons à la servabilité du personnel du service des Archives départementales les précisions sur les destinations.

²⁹ Vichy, 1^{er} septembre 1942. Les dossiers "compromettants" ayant disparu en 1940 dans le Cher et ceux de l'Indre étant très discrets, nous ne pouvons donner un ordre de grandeur des internements.

³⁰ L'inspecteur de police spécial au commissaire principal, 18 juillet 1941. Rapport du sous-préfet, 9 décembre 1942.

³¹ Le nom des déserteurs figurait sur des bulletins de recherche des "déserteurs et insoumis", diffusés par l'Inspection générale des services de police criminelle. Rapport du chef de Barantheu au chef de groupe n° 1 à Châtel-Guyon, 18 décembre 1941. Rapports de gendarmerie du Cher, 23 octobre 1941, 22 octobre 1942.

³² Rapport du commissaire principal R.G. au commissaire divisionnaire R.G. Limoges, 6 mai 1943.

³³ Trois hommes repartirent de l'Indre les 10 novembre, 19 décembre 1941 et 23 janvier 1942.

³⁴ Vichy, 10 juin 1943.

³⁵ B. BENASSAR, *op. cit.*, p. 845. Il ne consentira que le 10 novembre 1966, à "l'extinction des responsabilités politiques des personnes" lors des événements survenus entre le 1^{er} octobre 1934 et le 18 juillet 1936.

³⁶ Le contrôleur régional MOE pour la région de Limoges au chef du service de la MOE, Paris, 4 octobre 1944.

³⁷ G. DREYFUS-ARMAND, D. PESCHANSKI, "Les Espagnols dans la Résistance" pp. 519-541 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, *op. cit.*, p. 533.

³⁸ Le secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères au ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur, Vichy, 2 septembre 1940.

³⁹ Le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur au ministre secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères; "rapatriement Vichy", 27 janvier 1941, 27 et 29 septembre 1941.

⁴⁰ L'entreprise Bosomba emploie 144 Espagnols en 1940, dont Horacio Martínez Prieto.

⁴¹ Le maire de Vailly (Cher) ne porte pas tous les noms sur sa liste de dénombrement ; celui de Charentonnay veut garder un orphelin de 16 ans "travailleur, sérieux (qui) gagne sa vie" et pourrait être confié à l'A.P. conformément à l'instruction du 7 février 1940. Pour les élus d'Allouis, Chassy, La Guerche, Lugny, Mehun-sur-Yèvre, Mennetou, Mornay-Berry, Sancerre et Vailly (Cher), rien dans la conduite des Espagnols ne justifie leur renvoi en Espagne..

⁴² F. JOLY, J.-B. JOLY, *op. cit.*, pp. 171-220. Ce camp fut un camp d'internement pour "ressortissants ennemis, Allemands et Autrichiens" de décembre 1939 à mars 1940. En février 1940 il fut réservé aux "prestataires", mais au moment de la "débâcle", "internés et prestataires de la zone nord furent envoyés en zone sud.

⁴³ Anarchistes rue des Pastoureaux ; communistes rue E. Dolet et rue de l'Université.

⁴⁴ Huit femmes sont embauchées en tant que femmes de ménage à Pithiviers.

⁴⁵ Y. DURAND, *Le Loiret dans la guerre 1939-1945*, Roanne, Horvath, 1983, pp. 64-65 et 85 ; à la fermeture des industries travaillant pour la Défense Nationale, s'ajoutent les prélèvements par les Allemands qui s'approprient au profit de leur économie les stocks de certaines entreprises. L'absence d'agriculteurs prisonniers de guerre se fait sentir et n'est pas compensée, malgré leur bonne volonté, par les étudiants parisiens de l'école des Sciences Politiques venus à Tigy au titre du service civique.

⁴⁶ Y. DURAND, R. VIVIER, *Libération des pays de Loire*, Paris, Hachette, 1974, p. 30.

⁴⁷ Entreprises agricoles, de maçonnerie, de terrassement, forestières), ainsi que les emplois domestiques.

- ⁴⁸ Les données statistiques ne donnent aucune précision sur ce travail "allemand".
- ⁴⁹ Parmi les infractions concernant les atteintes aux mœurs, on signale traditionnellement la prostitution. Pour prévenir tout délit de ce type, Vichy interne à Brens ou à Douadic les prostituées espagnoles. S. PAISOT-BEAL, R. PREVOST, *op. cit.*, p. 89 ; le camp La Lande reçoit en 1943 des prostituées ainsi que des femmes syphilitiques à leur sortie d'hôpital.
- ⁵⁰ Vol de 2 pneus : 4 000 F d'amende et un arrêté d'expulsion. Vol et usage de faux état civil : 3 à 10 ans d'interdiction de séjour. Franchir illégalement la ligne de démarcation entraîne un internement.
- ⁵¹ Il fallut l'intervention de son employeur pour que Antonio R. bénéficia de la mansuétude du commissaire spécial.
- ⁵² Sursis d'exécution en vertu de l'art. 11 du décret loi du 2 mai 1938 assignant à résidence les étrangers refoulés ou expulsés ne pouvant quitter la France.
- ⁵³ Cet "individu de moralité douteuse" avait déjà été l'objet d'un arrêté d'expulsion, non suivi d'exécution après intervention de M. Viollette.
- ⁵⁴ R. PAXTON, *op. cit.*, p. 213, les usines et leurs ouvriers travaillant pour l'Allemagne ne seront pas soumises en 1943 au Service du Travail Obligatoire.
- ⁵⁵ Ce qui supposait les complicités d'un employeur et d'une administration municipale. Attesté par quelques personnes du Loiret.
- ⁵⁶ A partir d'avril 1941, l'ordre public incombe à un préfet régional ; aidé dans cette tâche par un préfet délégué et un intendant de police, et il est seul juge de sa décision.
- ⁵⁷ Y. DURAND, *op. cit.*, pp. 61 et 144 ; dès août 1940, la Wehrmacht communique à la population de St Ay (Loiret) le nom des otages désignés en cas d'attentat contre l'occupant (atteinte physique ou sabotage). A Châteaubriant seront exécutés le 22 octobre 1941 deux communistes du Loiret arrêtés le 8 février 1941.
- ⁵⁸ Le préfet délégué aux maires et au commissaire de police, 20 novembre 1941.
- ⁵⁹ Le préfet, délégué du ministre de l'Intérieur aux préfets, 5 novembre 1941.
- ⁶⁰ Deux viennent d'Argelès, 22 de G.T.E., 26 de chantiers Todt, un "sort de prison".
- ⁶¹ J. RUBIO, *op. cit.*, p. 401 ; ce qui advint à plusieurs centaines transférés en Angleterre où ils furent internés.
- ⁶² Des évadés de l'Indre séjournèrent quelques temps au camp de La Morellerie, camp pour "tziganes" et autres "indésirables".
- ⁶³ Deux enrôlements si l'on se réfère à *Reconquista de España*, les suppléments, n° 2, 9 décembre 1944. En novembre le préfet régional déplore la ponction de 2 000 à 2 500 ouvriers enlevés à l'industrie locale et au secteur agricole.
- ⁶⁴ Les chantiers "Todt" retirant souvent la carte d'alimentation de l'ouvrier mis à leur disposition, l'évadé ne peut en demander un renouvellement. Toutefois il est précisé que "le maire n'a pas la possibilité légale de lui refuser la délivrance de feuilles de tickets qu'il sollicite".
- ⁶⁵ Lettres et rapports ne figurent plus dans les liasses que nous avons consultées. Enquête de Urraca Pastor sur un réfugié de B., 15 octobre 1943. Correspondance du maire de N. avec l'ambassade. G. CABANELLAS, *La Guerra de los mil días. Nacimiento, vida y muerte de la república española*, Buenos Aires, Grijalbo, S.A., 1973, 2 vol., 1365 p., p. 1115, n. 5 : "c'est à l'équipe dirigée par Urraca que le président de la Generalitat dut d'être arrêté puis extradé par les Allemands" ; Urraca Pastor qui fut un élément féminin très actif de la police espagnole en France. Le consul de France à St Sébastien, 15 et 19 juillet 1940 ; l'ambassadeur de France à Madrid, 16 juillet 1940 ; dès juillet 1940, de concert avec la Gestapo, la police espagnole fait des "rafles" en zone occupée.
- ⁶⁶ Dès 1937, Franco avait imposé l'unification des partis qui le soutenaient au sein du "Mouvement National", au sein duquel la Phalange avait la prééminence. La présence de phalangistes au sein des équipes gouvernementales fut toujours importante. B. BENNASSAR, *Histoire des Espagnols V^e - XX^e siècle*, 2^e éd. [revue et mise à jour], Paris, Robert Laffont, 1992, 1132 p., pp. 852-853 ; sous son impulsion des travailleurs espagnols partirent en Allemagne en juin 1942. A partir de 1943, la victoire de l'Axe devenant incertaine, Franco "met en avant les valeurs monarchiques aux dépens de celles de la Phalange et de la doctrine de J.-A. de Rivera résolument antimonarchistes". B. BERMEJO, "Falange y la colonia española en Francia (propaganda, actividad y apoyos)", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, annexe hors-texte. rencontre, 8 octobre 1992. Présence à Bourges confirmée par Mme Viollet (recherche sur la Propagandastaffel sous la direction de J.-P. Azéma), septembre 1989. Darlan au ministre des Affaires étrangères, 17 avril 1941 ; le préfet des Basses-Pyrénées à Darlan, 16 juin 1941. Le commissaire spécial de la section politique au commissaire divisionnaire, 19 décembre 1942 (Loiret).
- ⁶⁷ B. BERMEJO, *idem*, p. 155. Bon nombre de ces sympathisants sont de petits commerçants, en particuliers marchands de fruits et primeurs, installés dans les départements avant la guerre civile. La dénomination "*Hogar Español*" (Foyer Espagnol), fut utilisé en France à partir de 1939, pour désigner le Parti et prévenir les risques de manifestations d'hostilité de la part des républicains et de leurs alliés français. Toutefois l'adhésion au "*Hogar Español*" n'impliquait pas obligatoirement un militantisme phalangiste.
- ⁶⁸ *El Hogar Español*, 27 décembre 1941. Liste communiquée par B. Bermejo, sur laquelle apparaissent les sommes versées : J. R. (100 F), M. L. (100 F), C. (100 F), P. D. (100 F), B. V. (100 F), Vve J. R. (100 F), A. A. (100 F), J. T. F. (50 F), J. T. S. (100 F), J. L. (100 F), B. D. (100 F), A. F. (100 F).
- ⁶⁹ La J.A.R.E. passe à partir de 1940 sous contrôle mexicain. J. RUBIO, *op. cit.*, pp. 456-464.
- ⁷⁰ D. ROLLAND, *Vichy et la France Libre au Mexique*, Paris, Publications de la Sorbonne, Recherches et Documents, Amérique latine, l'Harmattan, 1990, 443 p.
- ⁷¹ Le préfet à la directrice de la Maison familiale de Neuvy-sur-Barengéon, 23 septembre 1940. Le préfet délégué du ministre de l'Intérieur au préfet, 23 octobre 1940.

⁷² 32 hommes, 29 femmes, dont six ont plus de 60 ans et 19 sont âgés de 17 à 30 ans.

⁷³ Note, 25 novembre 1940, "La última huida" : les deux hommes auraient eu payé leur passage sur le "Wagram" et sur un autre bâtiment appartenant à la compagnie "Océania", tous deux ancrés à Marseille.

⁷⁴ Nos deux témoins très proches du couple Torres Campañá, adolescents au moment des faits n'ont pas de souvenirs précis.

⁷⁵ F. Valera fut sous secrétaire d'Etat aux communications. De faux papiers lui auraient remis par l'intermédiaire du Saint-Siège et de l'aumônier de l'Ambassade. La fille de F. Valera, P. Valera – entretien le 13 avril 1991–, pour diverses raisons, ne croit pas qu'il y ait eu intervention du Saint-Siège et penserait plutôt à celle du Dr Gregorio Marañón, éminent endocrinologue, républicain modéré et franc-maçon. Elle privilégie, sans toutefois en avoir la certitude, un réseau de solidarité franc-maçon.

⁷⁶ Il ne ressort d'aucun document que M. Torres Campañá ait été poursuivi ; une partie de sa famille avait été assignée à résidence à Bou et lui même et sa femme vivaient à Orléans. Leur présence à tous deux était connue de l'administration française et des autorités d'occupation ; leurs noms et adresses figurent sur le recensement de juin 1943. 30 décembre 1944 : le commissaire de police d'Orléans attribue à son absence d'"activité subversive au point de vue national", d'avoir "toujours réussi à échapper aux réquisitions de main-d'œuvre de l'ennemi"

⁷⁷ Vicente R., ex-avocat madrilène partit le 1^{er} septembre 1942 de l'Indre.

⁷⁸ D. ROLLAND, "Aperçus sur la réémigration vers l'Amérique latine des réfugiés espagnols en France pendant les années de guerre", *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, op. cit., p. 69.

⁷⁹ Le préfet du Cher au chef du gouvernement, ministre d'Etat à l'Intérieur, 29 mars 1944.

⁸⁰ Excepté le "contrôle" des militants, nous n'avons pu obtenir d'informations. En tout cas la "base" communiste du Loiret n'aurait eu aucun contact avec les responsables du P.C.E. ou du P.S.U.C. ayant séjourné à Orléans en 1939. Après le départ des cadres des partis en Amérique du sud et en U.R.S.S., rien n'indique qu'ils en aient eu avec les cadres habilités officiellement auprès de la légation du Mexique comme le rapportent G. DREYFUS-ARMAND, D. PESCHANSKI, op. cit., p. 528. D'où partirent les consignes ? Qui, au sein de chaque département fut chargé de les mettre en œuvre ? A quel moment ? Autant de questions auxquelles nous n'avons pas de réponses malgré nos rencontres avec des militants anarchistes et communistes. Les premiers regroupements s'effectuèrent dans les camps du Midi et il n'est pas impossible que les prestataires aient joué un rôle dans ce début de réorganisation au sein des départements, bien que ceux que nous avons rencontrés affirment être restés à l'écart de toute manifestation à caractère politique. Leurs réunions hebdomadaires dans les cafés du Loiret ou de l'Indre les jours de marché ou de match de football, (excellent alibi), ne passaient pas inaperçues mais leurs conversations se déroulant en espagnol personne ne pouvait en saisir le sens.

⁸¹ *Les Communistes français de Munich à Châteaubriant*, 1938-1941, op. cit., pp. 192-198 ; camp ouvert de septembre 1941 à juin 1944 pour recevoir des internés politiques. G. DREYFUS-ARMAND, D. PESCHANSKI, op. cit., p. 525.

⁸² M. Baruta fut le secrétaire général de *Solidarité Internationale Antifasciste* et secrétaire de Federica Montseny, ex-ministre de la Santé et membre du Conseil libertaire.

⁸³ Les divisions qui déchirent les anarchistes s'affirmeront en décembre 1943 au plénum de Marseille et déterminent la conduite des militants J. BERRUEZO, *Contribución a la historia de la CNT de España en el exilio*, México, Editores Mexicanos Unidos, 1967, pp. 97-125. Rapporté par G. DREYFUS-ARMAND, op. cit., Vol. I, p. 404-411. Au terme de ce plénum, les "collaborationnistes", favorables à un futur gouvernement républicain, conseillent "à tous les militants de la C.N.T. et du M.L.E., de rejoindre la Résistance française plutôt que de se laisser emmener en Allemagne". La tendance "apolitique" conseille de "se fondre dans la population civile".

⁸⁴ Rapport de gendarmerie de Romorantin, P.V., 13 novembre 1940. Le commissaire central au préfet du Loiret., 8 novembre 1940. Rapport du préfet du Loir-et-Cher, 4 décembre 1940. Der Commissaire Central an den Präfekt Loiret, Nr 5321, Antinationale Umtriebe, 7 mars 1941 ; nous ne pouvons certifier néanmoins que ces mesures aient été toutes suivies d'exécution ; Herminia E. est condamnée pour la deuxième fois, et en mars 1941 nous retrouvons sa trace dans le département. S. PAISOT-BEAL, R. PREVOST, op. cit., p. 59, signalent l'internement en janvier et avril 1941 au camp de La Haute-Barde (Beaumont-la-Ronce), de "plusieurs communistes espagnols". Rapports du préfet, 20 septembre, 14 novembre 1940.

⁸⁵ E. PONS PRADES, op. cit., p. 22

⁸⁶ Les communistes espagnols furent regroupés dans les groupes de langue de la main-d'œuvre immigrée du P.C.F.. Les Espagnols adoptent une double structure avec une direction en zone sud, une en zone occupée, composée d'un membre du P.C.E., d'un membre du P.S.U.C. et d'un membre de la M.O.I.. Sur la M.O.I., voir l'ouvrage de S. COURTOIS, D. PESCHANSKI, A. RAYSKI, *Le Sang de l'étranger*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.

⁸⁷ M. ANGEL, *Los Guerrilleros españoles en Francia 1940-1945*, La Habana, Instituto cubano del libro, 1971, pp. 47, 53. A. ARTIS GENER, *La Diaspora republicana*, p. 136. A. FERNANDEZ, *Españoles en la resistencia*, Madrid, Zero, S.A., 1972, p. 19. Après l'arrestation de Buitrago fin 1941, sa femme fut envoyée à Orléans où il lui fut procuré de faux papiers. Malgré les consignes de sécurité, elle et son hôte adressent à P. à Bordeaux une correspondance qui sera saisie au cours d'une perquisition chez ce dernier. Selon E. PONS PRADES, op. cit., p. 278, l'évasion de Paris de Maria, l'épouse de Buitrago, serait due à l'intervention d'un groupe d'Espagnols d'Evreux auprès du Dr Kuborn et de Mme Paz.

⁸⁸ Dans le Loiret, les directives étaient apportées de Paris par J. Baron, ou rapportées par des militants d'Orléans qui effectuaient la liaison par le train et parfois en vélo.

⁸⁹ S. COURTOIS, D. PESCHANSKI, A. RAYSKI, *Le Sang de l'étranger*, Paris, Fayard, 1989, 470 p., p. 144.

⁹⁰ D. HUET, *Aspects de la Résistance en Eure-et-Loir*, 325 p. dactyl., Mém. Maît., sous la direction de MM. Y. Durand et Ph. Vigier, 1977, p. 59. Sont saisis : 21 *España popular*, n° 24, 7 mars 1942, –organe officieux du P.C.E. et porte-parole de l'U.N.E.–, 36 *España popular*, n° 25, 20 mars 1942, 24 *Juventud*, n° 4, février 1942, 5 *Catalunya*, secció catalana de la III^a internacional, 89 *Reconquista de España*, ed. de la Juventud, n° 1, novembre 1941 qui paraît manuscrite à l'automne de 1941, puis dactylographiée.

Elle sera imprimée régulièrement à partir de 1942. De nombreux suppléments y sont rattachés dans les deux zones. Dans ce numéro paraît le premier témoignage écrit d'appel à la lutte contre le nazisme. Un fascicule *Las ruinas de Palurias* de Volney est également saisi. *Catalumya*, fut le porte-parole de l'Alliance nationale de Catalogne, section catalane formée au sein, de l'U.N.E. ; il reprend les mêmes thèmes que le reste de la presse de l'U.N.E., mais le "sort de la Catalogne est lié à celui de l'Espagne". Tous les renseignements sur la presse de l'exil proviennent de la thèse de G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, vol. I et II.

⁹¹ S. COURTOIS, D. PESCHANSKI, A. RAYSKI, *idem*, p. 141.

⁹² 11 *Reconquista de España*, 1 *Mundo Obrero* (organe central du P.C.E.), 82 tracts ronéotypés *Treball* du 22 juin 1942 (organe central du Parti Socialiste Unifié de Catalogne, P.S.U.C.) qui appelle les Catalans à la lutte et les invitera à rejoindre le P.S.U.C. "unique parti catalan qui continue le combat pour la Catalogne et pour la République" (19 juillet 1942), 154 doubles tracts *Reconquista de España*, numéro spécial du 22 juin 1942, 122 tracts *Obrero*, février 1942 et 33 exemplaires de *L'Humanité*.

⁹³ José S. détenu à la Santé puis transféré aux Tourelles bénéficiera d'un non lieu en 1943, élargi le 24 janvier 1944, il fut dirigé sur un chantier "Todt" à Bordeaux d'où il "revint" le 13 mars 1944.

⁹⁴ Ce camp fut pour beaucoup d'internés l'antichambre des camps Auschwitz, de Mauthausen, de Neuengamme via Buchenwald, Sandbostel, Bergen-Belsen et Ravensbrück.

⁹⁵ Au nombre des personnes arrêtées dans le Loiret figurait Vicente B. contre lequel avait été prononcé un arrêté d'expulsion en octobre 1940.

⁹⁶ Il sera interné du 24 septembre au 30 décembre 1942.

⁹⁷ Libéré par le maquis il fera parti du groupe de guérilleros du "Bois de St Sauvant et sera tué au cours d'une opération le 27 juillet 1944.

⁹⁸ G. DREYFUS-ARMAND, D. PESCHANSKI, *op. cit.*, p. 532. Aucun document ne permet de les quantifier.

⁹⁹ Internements sur les instructions du secrétaire général à la police, R. Bousquet.

¹⁰⁰ M. JOUANNEAU, *op. cit.*, pp. 12-14, 118.

¹⁰¹ Le préfet A. Chiappe, dont les S.S. avaient exigé cette promotion, était en poste depuis le 24 janvier. Le 24 avril, en présence des préfets d'Eure-et-Loir et du Loir-et-Cher, il reçoit à Orléans le secrétaire d'Etat à l'Information, Ph. Henriot et J. Darnand, secrétaire général au maintien de l'ordre et secrétaire d'Etat à l'Intérieur. Le 1^{er} juillet, il quitte le département et sera suspendu le 17 novembre 1944. Nous n'avons pas été autorisée à citer de noms et respectons notre engagement, bien que ceux-ci aient été publiés dans *Le Patriote*, 30 juin et 8 juillet 1945.

¹⁰² En septembre 1942, le Bureau politique du P.C.E. à Moscou, à travers "Radio Espagne Indépendante, lançait les mots d'ordre d'union nationale dans le but de contrôler toute l'activité politique en exil. Le 7 novembre 1942, veille du débarquement anglo-saxon en Afrique du Nord, se manifesta au cours d'une réunion dite de "Grenoble", la volonté d'union des antifascistes espagnols nécessaire à la chute du régime franquiste ; but qui ne pouvait être atteint qu'en apportant une aide aux alliés dans leur combat contre Hitler.

¹⁰³ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 417, in *Reconquista de España*, édition pour la jeunesse, novembre 1941.

¹⁰⁴ Y. DURAND, R. VIVIER, *op. cit.*.

¹⁰⁵ Pratique courante pour se procurer cartes d'alimentation et matériel pour faux papiers pour les clandestins.

¹⁰⁶ Enterré à Ormes, sa mort fut notifiée à l'ambassade par le préfet. Dans ces arrestations ainsi que dans les interrogatoires, seule la Brigade spéciale intervient, et en particulier la section des Affaires politiques travaillant en étroite collaboration avec la Gestapo.

¹⁰⁷ A. CHENE, *Ceux du groupe Chanzy*, préface de Louis Péron, Orléans, impr. Nouvelle, 1964, pp. 70-73.

¹⁰⁸ R. PAXTON, *op. cit.*, p. 161 ; le 16 septembre, Hitler avait ordonné "d'agir partout avec les moyens les plus énergiques pour anéantir le mouvement dans les plus brefs délais".

¹⁰⁹ En zone sud, une formation militaire, bras armé de l'U.N.E., est créée au printemps de 1942 avec quelques vétérans du XIV^e corps de guérilleros de l'armée républicaine qui avaient lutté à Madrid (d'où le nom de la formation, la XIV^e dirigée par un Etat-major et indépendante des autres mouvements de Résistance). En mai 1944, est constituée l'*Agrupación de los Guerrilleros Españoles (A.G.E.)* ; les combattants, désormais appelés guérilleros, vont être intégrés progressivement dans les F.F.I. et seront représentés par A. Sanz auprès de leurs Etats-majors.

¹¹⁰ "Le moment venu", expression bien vague dont nous pensons après recoupements qu'il se situe en juin - juillet 1942, soit au moment des rafles et arrestations dans ce département. En ce cas l'organisation aurait été décapitée.

¹¹¹ M. PIGENET, entretien téléphonique 23 mai 1992. H. DIAZ, interview, 1^{er} juin 1992. M. CARRIER, M. PIGENET, *Combattants e la liberté. La Résistance dans le Cher*, Paris, Editions Sociales, 1976, 238 p., p. 121.

¹¹² GAL BARRE DE NANTEUIL, *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940-1944)*, Château de Vincennes, 1975, p. 96.

¹¹³ La Compagnie 1^{er} Mai, appartenait au 1^{er} Régiment Populaire Berrichon. Le Commandant de cette compagnie n'a conservé que peu de souvenirs des Espagnols, "indépendants" et avec lesquels il n'aurait été en contact que deux semaines au moment de la libération de Bourges, soit le 6 septembre.

¹¹⁴ Nombre de tués qui ne correspond pas à ceux rapportés par des auteurs espagnols . A. FERNANDEZ, *Españoles en la Resistencia*, Madrid, Zero, S.A., 1972, 269 p., p. 75, fait état de cinq morts plus, près de Bourges, celle du capitaine José Sanchez Guerrero. E. PONS PRADES, *Españoles en los Maquis franceses (verano de 1944)*, Barcelona, Sagitario, 1976, p. 228 en mentionne huit.

- ¹¹⁵ M. BONNET, *Corde à linge*, Châteauroux, impr. Badel, 1982, p. 110 ; Parmi eux, F. Acevedo ancien de la Brigade Lister, un anarchiste et un militant du P.O.U.M.. G. GUEGUEN-DREYFUS, *op. cit.*, vol. 2, pp. 25 et 178.
- ¹¹⁶ G. GUEGUEN-DREYFUS, *idem*.
- ¹¹⁷ L. JARDEL, R. CASAS, *Résistance en Loir-et-Cher*, Blois, Librairie de la Loire, 1964, pp. 269-271.
- ¹¹⁸ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 411 ; les "collaborationnistes" favorables à un futur gouvernement républicain voient dans l'engagement dans la Résistance un moyen d'échapper au travail en Allemagne, tandis que les "apolitiques", opposés à toute participation gouvernementale préconisent l'abstention ; la guerre est un conflit "capitaliste" et mieux vaut passer inaperçu.
- ¹¹⁹ A. GAUDIAT, *Mâchefer*, Paris, La Pensée universelle, 1974, pp. 96 et 198. [anonyme] *Le Maquis de Lorris*, [?], [?], [?], pp. 40, 47] et 58. Le jeune Joaquim Cortes est tué au cours de combats en forêt de Lorris.
- ¹²⁰ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 418 : en juillet 1942, *Alianza*, bulletin clandestin des Jeunesses socialistes unifiées, appela à la lutte les jeunes issus de l'émigration politique et économique. *Voz de Madrid*, avril 1944, appelle également à la solidarité "comme immigrés, nous avons le devoir d'aider le peuple français, en collaborant pour nos intérêts communs".
- ¹²¹ V. FILLOL, *Underdog - Los perdedores*, Caracas, Casuz editores, 1971, 329 p.. Pas de chronologie, pas d'itinéraire précis, pas de repères précis, ou des noms de localités introuvables. Quant aux "hélicoptères" recherchant les guérilleros cachés dans la "montaña", ce type appareil ne fut pas utilisé pour des combats en 1944 et les confins vallonnés du Perche ne peuvent être confondus avec des montagnes. Le récit de certaine prouesse accomplie à Orléans relève également de la pure fantaisie ; Jeanne d'Arc sur son socle, Place du Martroi, n'a jamais eu le bras, prolongé de son épée dirigé vers le ciel, et son épée ne lui fut jamais ôtée pour lui faire saluer "avec le poing comme le font les communistes" (p. 187); elle ne la perdit que lors des bombardements alliés en août 1944. Quant au "groupe La Forêt", je n'ai pu, malgré mes recherches recueillir d'informations. Il y aurait eu un "maquis" avec des Espagnols dans la forêt de Bailleau-l'Evêque, mais aucun élément précis ne permet de le confirmer.
- ¹²² A. FERNANDEZ, *op. cit.*, p. 89.
- ¹²³ E. PONS PRADES, *Republicanos españoles en la Segunda Guerra Mundial*, Barcelona, Planeta, 1975, 894 p., p. 279.
- ¹²⁴ GAL BARRE DE NANTEUIL, *op. cit.*, pp. 140-141.
- ¹²⁵ *U.N.E. - Pasaremos*, n° 1, 11 octobre 1944. Alfonso avait été responsable des jeunesses communistes à Ivry en 1934. En 1936, il avait rejoint les républicains.
- ¹²⁶ M.-R. DE TAPIA, *op. cit.*, p. 89, *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946*, Imprimerie nationale, P.U.F., 1951.
- ¹²⁷ Le dépouillement du recensement des 1^{er} mars et 15 avril 1945 effectué par M.-R. DE TAPIA, *idem*, pp.89-107, est quelque peu confus et ne permet pas de différencier les courants migratoires de la Guerre civile.
- ¹²⁸ J.-P. AMALRIC, M. GOUBET, "les Espagnols et la Résistance dans la région toulousaine", *Italiens et Espagnols en France*, *op. cit.*, p. 551. G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, pp. 416-417 : militants anarchistes et poumistes en furent les victimes.
- ¹²⁹ G. DREYFUS-ARMAND, *idem*, p.415.
- ¹³⁰ Action Républicaine, Union Républicaine, Gauche républicaine, Gauche Républicaine Catalane, Action Républicaine Catalane et Parti socialiste.
- ¹³¹ Le 17 août 1945, à Mexico, Diego Martínez Barrio fut élu président de la République par les députés républicains en exil. Le 26 août, le nouveau président chargea José Giral (gauche républicaine et président du gouvernement républicain les premières semaines de la Guerre civile) de former un gouvernement d'où furent exclus communistes et groupes proches des communistes tels que les socialistes de Juan Negrín. Les anarchistes se rallieront à ce nouveau gouvernement républicain en exil qui s'apparente à tous ceux repliés à Londres de 1940 à 1944.
- ¹³² Cette tentative de reconquête s'acheva par un échec et le 29 octobre s'amorça un repli vers la France. J.-L. DUFOUR, R. TREMPÉ, "La France, base arrière d'une reconquête de l'Espagne : l'affaire du Val d'Aran", *Les Français et la guerre d'Espagne*, *op. cit.*, pp. 261-283.
- ¹³³ *U.N.E. - Pasaremos*, n° 1, 12 octobre 1944 ; "à tous les émigrés économiques, à tous les réfugiés espagnols".
- ¹³⁴ *Reconquista de España*, supplément de Haute-Garonne, n° 2, 15 octobre 1944, signale également l'adhésion de la Fédération des Emigrés économiques. G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, en août 1944, en zone nord, *Voz de Madrid* reparait, dans la ligne de l'U.N.E., et en tant qu'organe de l'immigration économique.
- ¹³⁵ Rapport du commissaire spécial au directeur de la Sûreté, rue des Saussaies, 24 novembre 1944.
- ¹³⁶ Plus large elle rassemble les deux centrales syndicales U.G.T et C.N.T., mais en sont exclus communistes et les monarchistes de la C.E.D.A. de Gil Robles alliés au sein de l'U.N.E..
- ¹³⁷ *Reconquista de España*, les suppléments, 25 novembre 1944.
- ¹³⁸ J.-L. DUFOUR, R. TREMPÉ, *op. cit.*, pp. 271-274, 282-283.
- ¹³⁹ *Reconquista de España*, *idem*.
- ¹⁴⁰ *Reconquista de España*, les suppléments, 25 novembre 1944 et 7 février 1945. Ces "années de tranquillité paradisiaque" laissent-elles entendre que les Espagnols du département se firent remarquer par leur immobilisme face aux événements ?
- ¹⁴¹ Pour mémoire : M. Torres Campañá occupa sous la République différents postes : sous-secrétaire d'Etat aux Transports, à

l'Intérieur, à la Présidence du Conseil. Il fut le porte-parole du groupe parlementaire (Union républicaine) dont le chef était D. Martínez Barrio.

¹⁴² Un document évoquant la présence du P.S.U.C. dans l'Eure-et-Loir est trop imprécis et ne permet pas d'avancer une date de réorganisation.

¹⁴³ C.N.T., F.A.I. et les jeunesses libertaires s'étaient organisées en mars 1939 en Mouvement Libertaire Espagnol (M.L.E.-C.N.T.).

¹⁴⁴ *La Marseillaise*, 18 décembre 1944. Le comité départemental du Loir-et-Cher se manifeste en mars 1946 et rien n'atteste son existence avant cette date. A une date que je ne peux préciser, la fédération du Loiret crée une fédération départementale des Jeunesses socialistes espagnoles, forte de 44 adhérents, dont 37 à Orléans et sept à Nogent-sur-Vernisson.

¹⁴⁵ *Reconquista de España*, les suppléments, n° 1, 25 novembre 1944 ; n° 2 et 3, 9 et 30 décembre 1944.

¹⁴⁶ *Reconquista de España*, les suppléments, n° 2, 9 décembre 1944.

¹⁴⁷ Siège, 47 rue de la Victoire à Paris.

¹⁴⁸ *Le Patriote*, 31 décembre 1944. G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, Vol II, p. 15 : *l'Agence Hispania*, au service de l'Union Générale Espagnole, est un bulletin d'information de la U.G.T.

¹⁴⁹ Aucune indication sur les effectifs du P.C.E., ni sur le nombre d'affiliation au P.C.F.. Le délégué départemental du P.C.E. du Loiret revient de Dachau où il avait été déporté. La mobilité de la population ne permet pas de savoir s'il résidait dans le Loiret avant sa déportation.

¹⁵⁰ Stratégie qui si elle fut définie avant la Libération n'avait pas conduit les libertaires du Loiret à s'engager dans les combats pour la libération ; "on n'a rien fait", on a commencé à bouger 15 jours avant". Au cours du plénum national des Régionaux qui se tient à Toulouse du 8 au 13 octobre 1944, il est proposé de collaborer avec les autres forces antifascistes dans la lutte contre le franquisme. Mais la rupture sera consacrée fin 1945 entre "circonstancialistes", alliés aux socialistes et aux républicains, et "permanentistes", gardiens de l'orthodoxie apolitique et de la lutte autonome.

¹⁵¹ G. DREYFUS-ARMAND, *op. cit.*, p. 432 ; *Boletín interior* de la CNT, n° 7, pp. 1 et 6, 28 avril 1945. Ces ententes, furent présentées comme des accords unitaires entre les deux mouvements, alors qu'aucune alliance n'était intervenue au niveau national.

¹⁵² *L'Union des Femmes Espagnoles*, dirigée en 1944 par deux femmes, Françaises par mariage, avait une activité réduite jusqu'à l'arrivée à Orléans en mars 1945 de la secrétaire départementale du Cher, membre de l'U.G.T., qui s'emploie à lui redonner une certaine activité. Dans ses projets "apolitiques" est inscrite l'organisation de soirées dansantes et artistiques, occasions de rencontres des membres de la communauté espagnole ; les bénéfices seront destinés aux prisonniers républicains en Espagne. *Solidaridad Internacional Antifascista (S.I.A.)* avait été créée en août 1936 en Espagne par la C.N.T. et l'U.G.T.. Un comité départemental du Loiret, dirigé par des militants de la C.N.T. et des Jeunesses libertaires, est constitué en 1945.

¹⁵³ Une tentative de réorganisation de l'armée républicaine avait été tentée à Toulouse en décembre 1944 et dans l'éventualité d'une action militaire en Espagne avait été créée afin de recenser les cadres de l'armée en exil, *l'Agrupación Militar de la República Española*, parfois dénommée *l'Agrupación Militar de Ex-combatientes de la República Española*.

¹⁵⁴ G. HERMET, *Les Communistes en Espagne*, *op. cit.*, p. 59. D. PIKE, *Jours de gloire, jours de honte*, *op. cit.*, pp. 108 et 188. J. RUBIO, *op. cit.*, pp. 504-512. Selon G. Hermet, S. Zapirain aurait été arrêté en 1946. Cet ex-chef du P.C. de Euzkadi était arrivé en France en 1940 venant de Moscou ; parti ensuite au Mexique il fut membre de la direction du P.C.E. au Mexique. S. Alvarez, ancien commissaire politique de la division Lister, responsable du comité du P.C.E. à La Havane, fut envoyé en Espagne avec S. Zapirain en 1945 ; tous deux furent emprisonnés et ne seront libérés qu'en 1950.

¹⁵⁵ A. TRABAL, *op. cit.*, pp. 20-21. Dès la libération de Toulouse, la Ligue des Mutilés y célèbre un congrès et désigne une commission chargée de réorganiser l'association. Les 11 et 12 juillet 1945, une réunion amène à Toulouse les délégués de 18 départements dont celui du Loiret.

¹⁵⁶ Le château, repris à son compte par la Mission catholique espagnole, y recevait les enfants nécessiteux de la Région parisienne envoyés par l'Auxilio Social (aide sociale de la Phalange). L'ex-dirigeant de la Ligue, libéré du camp de Pithiviers, se rend à Pressigny et demande au directeur de la colonie d'enfants de bien vouloir quitter les lieux. Le 10 octobre 1944 les mutilés demeurant à Pressigny-les-Pins et dans les environs, s'installent au château ; après protestation de l'Ambassade d'Espagne ils doivent évacuer les lieux. Dans l'euphorie de la Libération, les services de police, plus disposés à l'égard des victimes du franquisme qu'ils ne le furent en 1940, suggèrent que la Ligue devrait "être invitée" à faire réviser un jugement prononcé "sous la pression ennemie". Il ne sera porté au compte du consulat d'Espagne à Paris qu'en 1950.

¹⁵⁷ Rapport du commissaire central, 16 avril 1945.

¹⁵⁸ La victoire des travaillistes laisse espérer une aide pour restaurer la démocratie. Mais en août 1945, Clément Attlee est peu enclin à intervenir dans les affaires internes de l'Espagne.

¹⁵⁹ Agustina de Aragón se distingua lors du siège de Saragosse en juillet-août 1808 par les armées napoléoniennes. Mariana Pineda fut condamnée à mort le 26 mai 1831 pour avoir brodé un drapeau vert, couleur des constitutionnalistes en lutte contre le despotisme monarchique de Ferdinand VII.

¹⁶⁰ *Le Républicain du Centre*, [?], 1944 et *Cahiers républicains espagnols*, Paris, éditions Libertad, 1947, n° 1, p. 9.

¹⁶¹ *Le Patriote*, 23 septembre 1944.

¹⁶² *La Voix de la Résistance*, 9 septembre 1944.

¹⁶³ *Bulletin d'Information du Commissariat de la République*, Région d'Orléans, n° 10, 28 août 1944.

¹⁶⁴ *Le Patriote*, 23 septembre 1944.

¹⁶⁵ Peu "décoratifs" au gré de certains organisateurs de la manifestation, parce que sans uniforme, on voulut leur faire évacuer la place du Martroi. En septembre, au moment où le gouvernement provisoire entreprenait de rétablir l'ordre, ces Résistants sans uniformes, et par trop indépendants, sans encadrement militaire, devenaient gênants.

¹⁶⁶ Y. DURAND, R. VIVIER, *op. cit.*.

¹⁶⁷ G. GUEGEN DREYFUS, *op. cit.* ; Y. DURAND, R. VIVIER, *idem*, évoquent la présence de "guérilleros". L'Abbé P. GUILLAUME, *Au temps de l'héroïsme et de la trahison*, Orléans, Librairie Loddé, 1978, 356 p. et A. CHENE, *op. cit.*, n'évoquent que A. qui, comme les Espagnols tués en forêt d'Orléans, est confondu avec les "Français morts au combat". Seuls M. BONNET, *in* G. GUEGEN DREYFUS, *idem*, L. JARDEL, R. CASAS, *op. cit.*, se souviennent de la participation des guérilleros du Cdt J. Ranera et rendent hommage à leur courage.

¹⁶⁸ *Le Patriote*, 31 décembre 1944.

¹⁶⁹ Tant pour le Loiret que pour le Loir-et-Cher, il n'y a aucune date de leur constitution. Environ 40 personnes du Loiret adhèrent à ce comité dont l'origine des membres du bureau déborde les limites de la Région Centre :

¹⁷⁰ *Le Patriote*, 18 novembre 1944.

¹⁷¹ G. DREYFUS ARMAND, *op. cit.*, Vol. I, p. 350 : l'association effectue des démarches auprès du Quai d'Orsay pour demander la rupture des relations entre les deux pays. Elle intervient également en faveur des opposants incarcérés en Espagne.

¹⁷² *U.N.E. - Pasaremos*, n° 1, 11 octobre 1944. Alfonso avait été responsable des jeunesses communistes à Ivry en 1934. En 1936, il avait rejoint les républicains.

¹⁷³ E. R., *op. cit.*.

¹⁷⁴ Liasses d'archives : A.G.A., caja 11285, exp. 0833. A.M.A.E., Vichy-Europe, Mi P 2413, Vichy-Espagne 287. A.M.A.E.-M., R 1260, exp. 75 ; R 1268, exp. 29 ; R 2157, exp. 104, R 2224, exp. 19, caja 11334, exp. 2722, 11517, exp. 3224, leg. 1268, exp. 29. A.M.A.E.-N., Madrid 599-601. A.N., AJ/40 552 - 552/8 - 885 - 935 - 936 ; AJ/41 512 - 514 ; FI CIII/1147 - 1161 ; FI/A 3365. A.D.CH., 25 M 251, 261, Z 1453, M 7289 - 7537 - 7540 - 7541 - 7543 - 7543¹/ - 31304 - 8063 - 9220 - 9283. A.D.LECH., 4 M 285-286, 13 J 19 ; M 2710 - 2711 - 2719 - 2741 - 3250 - 3257 - 3259 - 3263 ; ZE 20774 -20775 . A.D.EEL., 4 M non coté, 1 W 19. A.D.I., M 2708-2711, 20711 - 61026. A.D.L., 5 M 323, 20712 - 20744 - 20756 - 25847 - 25853 - 25856 - 34089 - 61026 ; 5 M 333 ; M 9283 ; 20 M 744 - 6275 - 6276 - 6292 - 6364 - 6365 - 6392 - 6394 - 6398 ; 3408.

CONCLUSION

C'est un sentiment d'incomplétude que nous ressentons à la fin de ce travail. Par le choix des sources nous savions que nous laisserions dans l'ombre certains aspects de cette immigration que le témoignage oral pouvait nous restituer, (mobiles de la migration et du non retour, pratiques de la vie quotidienne), mais pour l'interprétation duquel, en raison de sa subjectivité, nous n'avions pas la formation nécessaire. Nous avons privilégié les documents administratifs déposés dans les services départementaux d'archives, ainsi que les collections de journaux locaux. Notre intention était d'en extraire des paramètres permettant d'explicitier les caractéristiques de l'accueil d'un groupe humain étranger, dans une région qui jusque-là n'avait pas été une terre d'immigration, et dans les bornes chronologiques que nous nous étions fixées : début de la guerre civile espagnole et reconnaissance en 1945 du bénéfice du statut de réfugié politique tel qu'il résulte de la Convention de Genève d'octobre 1933.

Au cours d'une précédente recherche sur l'immigration "économique" espagnole à Orléans nous avons été émue par la réflexion d'un vieil Espagnol, ex-réfugié politique, nous disant : "pourquoi eux et pas nous ?" Cette remarque nous a fait prendre conscience que la Région Centre avait pu à un moment donné accueillir des réfugiés de la guerre civile. Lorsque nous avons dû renoncer à notre projet initial de rechercher le traitement administratif appliqué aux réfugiés dans différentes régions de l'hexagone, le choix de la Région Centre s'est imposé car les hasards de l'existence nous y avaient conduite. Nous y avons vécu et y vivons encore actuellement.

Notre intérêt s'est alors porté sur les modalités d'accueil et d'hébergement des réfugiés par les administrations préfectorales et municipales soumises à l'observance des instructions de leur ministre de tutelle, à des contraintes budgétaires, mais aussi à l'influence de groupes de pression politiques, syndicaux et de la presse. Ainsi avons-nous replacé cette immigration non dans le contexte de politique générale mais dans le cadre de départements, de villes et de villages où les rapports sociaux sont régis par un jeu complexe d'influences.

Nous n'avons pas la prétentions d'être une historienne et notre formation initiale nous a incontestablement conduite à prêter plus d'attention aux comportements individuels, à nous attacher plus à des faits qui ressortent de la sociologie qu'aux événements politiques.

Notre documentation ne prétend pas à l'exhaustivité. Cependant elle corrige certaines données, même si le corpus utilisé restitue davantage les conditions de vie que les opinions des populations et les réactions des réfugiés.

Une étude, fondée uniquement sur des rapports administratifs et sur l'étude d'une presse soucieuse de rapporter des faits divers plus malintentionnés que bienveillants, reste toutefois incomplète et ne donne qu'une image approximative de ce que furent les mobiles de départ et l'engagement politique des réfugiés ainsi que leur vie dans les centres.

Nous avons eu la preuve que des documents d'archives n'ont pas encore été soumis au récolement et que les rapports des Renseignements Généraux du Loiret sont "très intéressants". Nous souhaitons que le délai légal de communicabilité écoulé, quelque chercheur puisse apporter des compléments d'information, notamment pour ce qui concerne la présence dans les départements, et dans le Loiret en particulier, de représentants des organisations politiques et syndicales qui vécurent en marge de la population des centres. Un certain nombre de questions demeurent sans réponses. Les services des Renseignements généraux, qui bénéficiaient de l'aide d'un des réfugiés, ne pouvaient pas ignorer leur présence, ne serait-ce que par les contrôles des fiches d'hôtels où certains séjournaient et tenaient leurs réunions. Aussi protégé par son parc qu'ait été le Château de la Vallette, les allées et venues dans les limites communales de Pressigny-les-Pins ne pouvaient être méconnues. Nous connaissons bien la région et savons qu'il est difficile d'y demeurer inaperçu.

Les informations émanant des préfets doivent néanmoins être relativisées : style impersonnel, souvent lénifiant, valorisation des initiatives prises par eux en matière d'accueil, d'hébergement et de gestion, et dans tous les cas rapports conformes aux instructions ministérielles, masquent une réalité parfois peu complaisante.

Aucune source ne permet de déceler s'il y eut dialogue, concertation entre les différents pouvoirs. On peut en douter devant l'irréalisme de certaines décisions émanant de cabinets ministériels obsédés par la sécurité collective et ignorants des réalités locales, ainsi que par le ton péremptoire des lettres préfectorales aux élus locaux ; à tous les échelons leur application dépendit de l'interprétation donnée à des textes se signalant parfois par leur manque de clarté. Il fallait héberger, soigner, surveiller étroitement, alléger les charges au maximum, user de "persuasion active" pour rapatrier sans aller à l'encontre de la volonté des réfugiés, favoriser les regroupements des familles en les mettant au travail, sans pour autant leur faciliter l'accès à des emplois rémunérateurs et adaptés à leurs capacités professionnelles.

Les mesures prises en 1937, par le gouvernement L. Blum ne sont le reflet que d'une préoccupation à court terme et ne règlent pas les problèmes locaux d'accueil et d'hébergement ; en témoignent les échanges de correspondance entre les préfets de départements dits de 1^{re} urgence. Leurs interrogations quant aux modalités d'hébergement et de financement soulignent l'absence d'une politique cohérente. Tout ne devait être que provisoire, et il fallut gérer un provisoire qui perdura au-delà de l'année 1937 avec des moyens financiers calculés sur des bases mal définies et qui de toutes façons ne permettaient d'assurer que la subsistance.

Il fut conseillé en 1939 d'embaucher du personnel administratif et para médical alors que tout recrutement par l'administration était suspendu, et que par ailleurs aucun frais de personnel n'était prévu dans les allocations dites de subsistance. Il fallait soumettre au ministre de tutelle les demandes de refoulement mais c'était aux préfets d'en assumer la responsabilité. Marx Dormoy et Albert Sarraut restèrent sourds aux objections des préfets, de la même manière que ces derniers ne tinrent pas compte des doléances des sous-préfets et encore moins de celles de la plupart des élus de communes rurales. Quant à la surveillance sanitaire, jusqu'en 1939 on dut penser que les mesures préventives, pourtant difficiles à appliquer aux frontières lors des arrivées massives, suffiraient à enrayer un risque épidémique que de toutes façons on ne prévoyait qu'à sens unique. On n'admit qu'en février 1939 que les dépenses de santé ne pouvaient être imputées au budget d'assistance.

Dans les archives ne subsistent parfois que les rapports relatifs aux difficultés de fonctionnement des centres importants. Devons-nous admettre que dans les centres ruraux la vie était plus supportable et la cohabitation bien acceptée ? Ces réfugiés étaient-ils satisfaits de leur sort ou résignés ? Dans ces centres de l'Eure-et-Loir et du Loiret, à la différence du Loir-et-Cher la surveillance des forces de l'ordre ne fut-elle que symbolique ?

Il est dit que les documents "compromettants" furent détruits en juin 1940. Aucun élément ne permet toutefois de déterminer avec certitude qui était compromis et pourquoi ? Nous avons trouvé des listes nominatives d'anarchistes et de communistes résidant à Orléans et soumis à une étroite surveillance, ainsi que celles d'hommes internés au camp du Vernet sur ordre des préfets. Nous expliquons mal la disparition des règlements internes des centres de l'Eure-et-Loir, du Cher, de l'Indre et du Loiret alors que furent précieusement conservées les pièces comptables (encore que le non remboursement de dépenses l'explique en partie), ainsi que tous les documents relatifs à la bonne organisation sanitaire.

Les documents que nous avons eu à notre disposition dans les services d'archives y furent versés dans les années cinquante par les cabinets des préfets. Nous n'avons pas eu connaissance que la Libération ait conduit à des destructions de documents dans les services administratifs comme cela se produisit dans certaine commune rurale où nous avons vécu. Or pour la période 1940-1944, contrairement à l'investigation sur la période précédente, nous avons eu accès à de nombreux rapports de la police émanant en particulier de l'Intendant régional de police et de la 5^e Brigade spéciale d'Orléans particulièrement zélée dans la répression anticommuniste. En revanche les rapports préfectoraux sont plus rares et aucun n'émane de la préfecture de Châteauroux, ni des sous-préfectures de Montargis, Pithiviers et Issoudun. Le fait que la police ait été un instrument efficace dans la politique de Vichy n'explique pas que ne subsistent essentiellement que les rapports de l'Intendant et des commissaires à l'administration préfectorale.

Plus difficile encore à appréhender a été l'étude du comportement des personnes qui aux différents échelons furent en contact avec ces réfugiés. Nous n'avons trouvé que de rares rapports de ceux qui les approchèrent de façon épisodique, membres des comités d'aide par exemple, ou administrateurs départementaux et locaux qui ne purent se défaire d'idées reçues préjudiciables véhiculées depuis un siècle et stigmatisèrent le comportement des réfugiés au nom d'une opinion publique invérifiable.

Quant aux réfugiés eux-mêmes, les enquêtes effectuées par l'administration préfectorale en 1939 sont trop tardives pour permettre de dresser une typologie de la migration et tenter d'évaluer l'engagement politique de tous ceux pris en subsistance par l'Etat.

La région Centre où s'étaient installées dans l'entre-deux-guerres quelques familles espagnoles était cependant loin des terres d'élection de l'émigration espagnole. Catalans et Asturiens venus se réfugier en France après les mouvements révolutionnaires d'octobre 1934 et assignés à résidence dans le Loiret y avaient laissé le souvenir d'agitateurs, de fauteurs de troubles, et de surcroît avaient dû être pris en subsistance par les finances locales en attendant un hypothétique remboursement des frais par l'Etat.

L'étude des documents administratifs, malgré ses lacunes, nous a permis d'appréhender globalement l'accueil dans cinq départements de la Région Centre de ce mouvement de population déclenché par la guerre civile espagnole.

Exception faite de 1936, ces populations avaient comme caractéristique commune d'être composées en majorité de femmes, d'enfants et de vieillards. Il n'y avait pas d'homogénéité dans ces groupes. De ceux qui arrivèrent en 1936 pour raison politique, les uns fuyaient la révolution qui déchirait l'Espagne, les autres les représailles des insurgés, d'autres se refusaient à prendre parti dans la guerre ou fuyaient les zones de combat. Beaucoup de Basques évacués en 1937 considérèrent que la guerre était terminée et nous perdons de vue tous ceux qui furent recueillis par l'initiative privée lors de la fermeture des centres.

Dans ces groupes pris en subsistance par l'Etat, il n'y avait pas de différence marquante de statut social, ni de statut professionnel ; gens de condition modeste, ils étaient pour la plupart sans qualification professionnelle

L'expérience commune vécue lors de l'exode de 1939 ne créa pas de lien de solidarité. Ne demeurèrent dans les centres que les femmes, les enfants et les vieillards démunis de ressources tandis qu'une élite politique et syndicale, peu préoccupée du sort des populations de centres, s'installait dans le Loiret, et à Orléans en particulier.

Ils furent soumis aux fluctuations de la politique gouvernementale oscillant entre l'accélération des rapatriements et l'utilisation dans un secteur de l'économie soumis aux rythmes des saisons, peu propice aux embauches de longue durée.

La "drôle de guerre", la réquisition pour des tâches essentiellement agricoles des hommes des camps dans les Compagnies de travailleurs modifièrent la composition de la colonie réfugiée.

De ces hommes nous savons peu de choses ; si pour certains nous connaissons leur situation de famille, il n'est nullement précisé si femme et enfants les avaient précédés ou suivis dans l'exode. Hors pour beaucoup d'entre-eux le séjour en France allait se prolonger des années.

Les préfets veillèrent à l'application des instructions de leur ministre de tutelle. Cependant ces documents officiels, ces règlements montrent que les instructions élaborées dans les cabinets ministériels souffrent parfois d'exceptions. Dans chaque département ils sont toutefois insuffisants pour conforter une opinion fondée sur les seuls rapports administratifs. Laisser libre cours à ses impressions sied mal à la recherche historique.

Les délégations de pouvoir aux sous-préfets et aux maires ainsi qu'à des réfugiés eux-mêmes rendus responsables de la gestion, de la bonne tenue des centres et de la discipline, instaurèrent des rapports de force préjudiciables aux réfugiés. Vouloir concilier protection sanitaire et maintien de l'ordre public soumit adultes et enfants des centres importants et de quelques centres ruraux, à une situation plus proche de la relégation que de l'aide humanitaire. La nécessité de faire respecter la discipline que requiert une concentration de population, le risque épidémique, ne justifient pas les atteintes à la liberté que furent

l'enfermement, la censure du courrier, la rigide réglementation des échanges de correspondance, la censure de la presse, les menaces d'expulsion en cas de révolte et la comparution d'adolescents devant des tribunaux pour des méfaits anodins.

Les réactions à la privation de liberté furent rares et les quelques évasions signalées furent celles de jeunes gens avides de liberté. Il y eut peu de mouvements de révolte et, comme cela est fréquent en milieu carcéral, ils se manifestèrent non pour obtenir une amélioration des conditions matérielles pourtant inconfortables mais pour que leur fût servie une nourriture moins monotone et plus conforme à leurs habitudes. Cela étant l'absence de révolte ne signifie pas que ces femmes se résignèrent. A moins que les menaces de renvoi pour insubordination aient étouffé tout mouvement revendicatif.

Les mouvements qui de 1936 à 1940 renouvelèrent le corps préfectoral ne s'accompagnèrent pas de changements notables dans les comportements. Deux principes régirent la politique d'accueil : réduire les frais au minimum et veiller au maintien de l'ordre public.

En revanche l'écart fut souvent important entre les prises de position d'hommes politiques "de gauche" toujours prêts à défendre la cause de l'Espagne républicaine puis celle des hommes des camps du Midi, et à réclamer pour eux l'accès au travail. Confrontés aux difficultés locales en matière de logements et d'emplois, ne voulant pas mécontenter un secteur de la population peu enclin à prodiguer son accueil après la fin de la guerre civile, ces élus départementaux ou locaux de Châteauroux, de Dreux, de Gien, d'Issoudun, de La Châtre ou d'Orléans ne favorisèrent pas plus que d'autres les regroupements familiaux dans les centres dont ils avaient la charge, et allèrent parfois jusqu'à réclamer le rapatriement de ces femmes, enfants et vieillards.

L'épuration en 1940 d'une partie des cadres administratifs des départements n'eut pas d'incidence sur la politique suivie jusque-là et le personnel d'encadrement des Compagnies de Travailleurs demeura en poste. La surveillance reprit de part et d'autre de la ligne de démarcation qui traversait trois des départements. C'est en zone "libre" que la liberté des hommes, incorporés dans les Groupements de Travailleurs Etrangers, fut la plus précaire car elle dépendit du degré de coopération de l'administration à la politique de collaboration mise en place par Laval.

Au vu des rapports nous devons avouer que nous sommes dans l'incapacité de dire qui, à partir de 1942, de l'administration vichyste ou des Allemands, fut le plus zélé dans la chasse aux communistes et anarchistes, dans la répression, ainsi que dans les prélèvements pour le S.T.O.. Le zèle en la matière de quelques administrateurs et policiers apparaît toutefois peu contestable.

Certes aucun document parce qu'officiel ne constitue une preuve. Toutefois, on ne peut que constater qu'il y eut convergence et continuité entre les gouvernement E. Daladier et P. Reynaud et le régime de Vichy : politique du travail, des rapatriements, de surveillance et de chasse aux communistes et anarchistes.

Les préfets et les maires ne peuvent pas être tenus pour responsables de la précarité des installations. L'étude faite en 1938 devant le danger allemand sur les ressources départementales en vue d'un repliement de populations, avait conclu à l'impossibilité de trouver des locaux appropriés et beaucoup d'évacués français coucheront sur la paille, voire dehors, et ne seront pas mieux logés que ne l'avaient été les Espagnols.

Sur le plan matériel, compte tenu des ressources locales pratiquement nulles, de la défaillance de l'Armée et de l'Administration civile, il faut admettre que ce fut une performance de résoudre avec le concours des populations, et en quelques heures, les problèmes de transports, de logement, de soins et d'intendance. Les populations locales firent taire leurs préventions. Tout au plus la mise en œuvre de l'accueil donna-t-elle, comme en 1937, le prétexte à quelques échanges verbaux peu amicaux par voie de presse entre fractions politiques opposées.

Les conditions de vie pré-existantes aux évacuations d'Espagne l'épuisement consécutif à l'exode de 1939 et aux évacuations vers les départements d'accueil, la précarité des installations, tout concourait à fragiliser ces populations.

Jusqu'en février 1939 les réfugiés purent être soignés dans les structures hospitalières locales. En l'absence de toute directive ministérielle les municipalités n'hésitèrent pas à inscrire des malades au titre de l'Assistance médicale gratuite, pour laquelle les budgets étaient limités.

En 1939, en l'absence d'une organisation sanitaire bien structurée, d'une coordination entre les ministères de l'Intérieur, de la Santé et de la Défense nationale seule à l'époque apte à mettre un matériel adapté à la réception d'un aussi grand nombre de malades et de blessés, préfets, médecins et personnel paramédical, avec les moyens locaux, firent très rapidement face à la situation. Médecine préventive, curative, mesures d'isolement alors que peu d'hôpitaux locaux possédaient des structures permettant d'accueillir des contagieux, rien ne fut laissé au hasard. Le personnel espagnol apte à dispenser les soins fut sollicité voire formé. La surveillance fut systématique dans de nombreux centres, y compris dans les centres ruraux moins exposés aux épidémies.

Force est de constater que les soins ne furent pas aussi déplorables que le laissent entendre maints récits ; mais la notion de l'urgence ne fut pas toujours bien comprise ni par les réfugiés, ni par le grand public. Les structures hospitalières préexistantes, et celles mises en place dans l'urgence avec des moyens extrêmement limités en matériel, répondirent aux besoins. Les mesures préventives visant à protéger les populations françaises mais aussi les réfugiés furent respectées.

La conjoncture internationale, les prises de position d'une presse partisane n'influencèrent pas ou peu les comportements des populations ; s'il y eut rejet, exaspération, ce fut de voir ces groupes de femmes, d'enfants et de vieillards dans la dépendance et l'oisiveté, situation dont les pouvoirs publics portèrent l'entière responsabilité.

Certes préfets, groupements politiques de gauche, syndicats et dans une moindre mesure l'épiscopat, jouèrent sur les ressorts de l'émotion.

Les nombreux comités d'aide locaux aux ressources financières limitées aidèrent plus femmes, enfants et vieillards que ne le firent les organismes humanitaires espagnols plus préoccupés d'obtenir un visa d'émigration pour les dirigeants politiques et syndicaux que pour aider ces populations aux options politiques souvent peu tranchées.

Les organisations caritatives françaises créées sous le patronage de personnalités prestigieuses pour venir en aide aux réfugiés furent nombreuses. Toutefois, s'il n'y avait eu les dons modestes mais constants, faits par des Orléanais, la Bourse du travail n'aurait pu subvenir aux besoins des fillettes qu'elle avait recueilli en 1937. Les seuls organismes à répondre aussi bien aux appels des gestionnaires de centres que des réfugiées elles-mêmes, furent la *Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France* ainsi que la *Commission internationale d'aide aux enfants réfugiés*.

Toutefois des changements de comportements sont perceptibles après la fin de la guerre civile. Ces réfugiés sont source de tracasseries administratives, de surcroît de travail et de complications. Quelle administration n'aurait pas vu alors, avec soulagement, s'éloigner ces réfugiés dont les conditions d'hébergement, le refus de rentrer dans leur pays, provoquaient des querelles de clocher et des démarches à signification plus politiques qu'humanitaires ?

Pendant les années de guerre et d'occupation, exception faite de deux recensements, nous perdons la trace de tous ceux qui ne furent pas incorporés dans les G.T.E.. Ces Espagnols montrèrent qu'ils étaient capables, sans aide et assistance, de se fondre parmi les populations. Les motivations qui amenèrent quelques hommes à s'engager dans la lutte contre l'occupant revêtit un caractère nettement politique et l'hégémonie communiste est indiscutable. Comme le fut la priorité donnée à la propagande préparant à la reconquête de l'Espagne. Néanmoins, faisant taire leur rancœur contre un pays qui les avait accueillis sans chaleur, des hommes apportèrent leur aide et leurs armes aux résistants français qui les rayèrent très vite de leur mémoire.

Il nous a été cependant impossible d'établir à quelle date ces groupes entrèrent en action aux côtés des Français pour la Libération des départements, ni de combien étaient les effectifs. Les homologations par les associations d'anciens combattants furent longues et difficiles car les hommes durent fournir la preuve de leur participation aux combats.

La Libération des départements marquait pour tous la fin de dix années de guerre. A l'automne 1944 cette population réfugiée parut bien structurée. La réorganisation des partis politiques dans la Région Centre

donna lieu à une vie publique, mais le retour à la démocratie s'annonçait difficile. L'union qui s'exprimait par la haine de Franco, même si elle était dotée d'une forte identité collective, ne fut qu'apparente. Il n'y avait pas une mais plusieurs communautés. La vie dans les centres, la préoccupation de tous pour survivre pendant les années d'occupation n'avait généré qu'une attitude collective de façade. Les engagements politiques perpétuèrent les rivalités anarchistes-communistes.

Pour quelques-uns, l'appel à continuer en Espagne le combat lancé par l'U.N.E. marquait le début de longues années de séparation au cours desquelles les femmes se retrouvèrent seules, et sans assistance, avec leurs enfants.

Ainsi nous sommes-nous efforcée à l'aide de documents inédits de restituer accueil et conditions de vie des vagues successives de réfugiés et nous pensons avoir apporté quelque éclairage sur un des aspects jusque-là peu étudié de cette migration.

Les événements d'Espagne ne déclenchèrent pas en Région Centre d'affrontements idéologiques, et si en 1936 on s'inquiéta de devoir à nouveau assumer leur entretien, tous furent cependant bien accueillis à leur arrivée comme le seront les évacués du Pays basque en 1937 et ceux de Catalogne en 1939. Toutefois nous avons acquis la certitude que femmes, enfants, vieillards et invalides, jusque-là souvent regroupés dans une même catégorie dévalorisante, et censés avoir reçu en 1939 dans les "centres de recueil" un traitement infiniment supérieur à celui infligé aux hommes internés dans les camps du Midi, n'y coulèrent pas des jours paisibles.

A cette colonie issue de l'exode de la guerre civile vint se joindre en 1946 et 1947 un petit nombre d'hommes entrés clandestinement. Aucune monographie n'a encore à ce jour étudié ce groupe de clandestins auquel, dans le Loiret en particulier, les nécessités de la reconstructions, firent concéder le statut de travailleur étranger. Nous ne partageons cependant pas l'opinion de J. Rubio selon lequel ces hommes étaient en fait des émigrés économiques qui demandaient le statut de réfugié politique uniquement pour pouvoir être admis en France.

Il faudrait étudier département par département, ville par ville, l'évolution de cette colonie (l'un de ces réfugiés fut dans les années 1950 conseiller municipal à Orléans, un autre fut conseiller général du Loiret, une rue et un établissement scolaire casteldunois portent le nom d'un autre).

La naturalisation est un pas difficile à franchir, une démarche douloureuse que certains se sont refusé à accomplir car elle constituait non un acte administratif leur permettant d'obtenir des avantages sur le plan pratique, mais des obligations morales, et surtout un renoncement et la fin d'un espoir.

Certains l'entreprirent au moment des années les plus difficiles, au moment de la guerre froide qui en France ouvrit la chasse au P.C.F. et à son allié le P.C.E. ; période également où se rétablirent les relations diplomatiques avec l'Espagne franquiste et où la France aligna son attitude sur celle de ses alliés. Mais ces naturalisations coïncident pour des couples avec l'orientation des études de leurs enfants. Pour ces derniers il devenait nécessaire d'acquérir la nationalité française, ne serait-ce que pour pouvoir bénéficier de bourses que le gouvernement dispensait parcimonieusement, mais dont le bénéfice s'imposait à beaucoup de familles modestes. Avec l'avenir des enfants se dessinait celui des parents.

ANNEXES

NOTE DE L'AMBASSADE D'ESPAGNE

Copie

15 août 1937

Direction politique

A la suite d'une démarche que l'Ambassade d'Espagne et le gouvernement basque avaient bien voulu faire auprès du Ministère des Affaires, celui-ci n'avait pas manqué de saisir d'urgence tous les Départements ministériels intéressés en vue de déterminer les moyens qui permettraient de donner suite au projet d'évacuation par la France de la population basque non-combattante réfugiée à Santander.

Cette question a fait l'objet de l'examen le plus attentif et d'une enquête très complète destinée à préciser la nature et l'étendue des moyens matériels dont pourraient disposer les Autorités techniques françaises pour répondre à l'appel qui leur était adressé.

Le Ministère des Affaires Etrangères a l'honneur et le regret de faire savoir à l'Ambassade d'Espagne qu'il résulte de l'étude effectuée que l'épuisement des crédits considérables affectés à l'hébergement des réfugiés espagnols et l'impossibilité de trouver de nouvelles possibilités d'hébergement dans les départements dont toutes les ressources de logement sont déjà pleinement utilisées mettent le Gouvernement de la République dans la nécessité de ne plus autoriser le transfert et l'installation en France de nouveaux réfugiés.

Désireux toutefois de donner aux Autorités et au peuple espagnol un nouveau témoignage de ses sentiments de cordiale sympathie, le Gouvernement français a décidé, malgré la situation signalé plus haut, d'accueillir sur son territoire les enfants ayant perdu leurs parents et les blessés auxquels la gravité de leur état ne permet plus de reprendre les armes.

D'autre part, les réfugiés femmes, enfants et vieillards qui avant l'embarquement, auraient pris devant les Autorités consulaires françaises l'engagement de n'emprunter le territoire français qu'en transit pour rejoindre la Catalogne, seront autorisés à débarquer dans les ports français, à l'exclusion bien entendu des hommes en âge de porter les armes. des convois seront organisés afin d'assurer l'acheminement aussi rapide que possible des intéressés vers la frontière catalane. Le Ministère des Affaires Etrangères doit toutefois attirer la plus sérieuse attention de l'Ambassade d'Espagne sur l'impossibilité où seraient les autorités françaises avant le 17 août d'assurer l'accueil et le transfert des évacués.

Il doit en outre être précisé que, seuls, seront autorisés à débarquer les réfugiés figurant sur des listes nominatives visées par l'Agent consulaire de France à Santander ou porteurs de passeports individuels portant le visa de cet Agent.

Dans ces conditions, le Ministère des Affaires Etrangères serait reconnaissant à l'Ambassade d'Espagne de bien vouloir prier les Autorités espagnoles compétentes de prendre toutes dispositions utiles pour que ces dispositions soient strictement remplies.

Enfin le Ministère des Affaires Etrangères est heureux d'ajouter que dans toute la mesure où, soit par rapatriement, soit par transfert vers d'autres pays, le nombre des Espagnols hébergés en France pourrait être réduit, les Autorités françaises ne manqueraient pas d'utiliser les places ainsi rendues disponibles en faveur de ressortissants espagnols non combattants dont la situation apparaîtrait particulièrement digne d'intérêt./.

Ambassade d'Espagne à Paris

Sources : A.M.A.E.N., Madrid 573, Fonds B.

EMPLOI DU TEMPS AU CENTRE DE
BEAUGENCY - 1937

7 h.	Réveil
7 h. à 8 h.	Soins toilette
8 h.	Petit déjeuner
8 h. 30 - 9 h. 30	Nettoyages divers, réfection des lits etc.
9 h. 30 - 12 h.	Liberté de sortir
12 h.	Déjeuner

Après déjeuner, jusqu'à 13 h.30 environ, nettoyage des réfectoires, lavage de la vaisselle

13 h. 30 - 18 h.	Promenade
18 h.	Dîner
18 h. 45 - 21 h.	Liberté de sortir

ARRÊTÉ DU PRÉFET DU LOIR-ET-CHER
BERNARD LARROQUE
24 JUIN 1937

Attendu qu'il est indispensable d'appliquer d'urgence des mesures sanitaires au contingent de x réfugiés espagnols arrivés à La Gaudinière le 25 juin 1937.

Arrêté

Art. premier: Par mesure sanitaire, toute visite aux réfugiés et l'accès du camp sont interdits aux personnes étrangères au service non munies d'une autorisation délivrée par le préfet.

Un service de police assurera l'exécution de cette disposition réglementaire.

La surveillance générale du camp sera assurée par M. Voilé et par ses représentants qualifiés. Chaque quartier aura à sa tête un préposé responsable choisi parmi les réfugiés. Chacun de ces chefs de quartier sera muni d'un brassard et aura la mission d'assurer l'ordre et de faire respecter la discipline ainsi que la stricte observation du règlement.

La visite médicale aura lieu tous les jours. Les malades valides seront rassemblés par le chef de quartier et conduits à la visite médicale. Les malades contagieux seront dirigés sur l'hôpital de Vendôme.

Une infirmerie comportant une salle pour hommes et une salle pour femmes sera installée dans le camp.

Le contrôle des vaccins antivarioliques effectués à La Rochelle sera pratiqué et les vaccinations anti diphtériques, tétaniques et typhoïdiques seront faits d'urgence.

Une surveillance médicale et administrative sera assurée d'une façon toute spéciale à l'égard des enfants en bas âges et des nourrissons.

M. l'Inspecteur départemental d'Hygiène est chargé de veiller à l'application et au contrôle de toutes mesures nécessaires pour assurer l'Hygiène générale du camp, et celles notamment concernant l'eau d'alimentation, les lavoirs, les cabinets, l'évacuation des eaux, des ordures ménagères etc.

Article 2: M. le Secrétaire Général, M. le Maire de Selles-sur-Cher, MM. les Inspecteurs départementaux d'Hygiène et de l'A.P., M. le Commandant de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sources : A.D.LECH., 4 M 286.

INSTRUCTIONS GENERALES
CAMP DE LA GAUDINIÈRE
1937

Par mesure d'ordre et dans l'intérêt de tous, les prescriptions suivantes doivent être strictement observées.

Matin

Du réveil à 8 h. 30 : toilette

8 h. 30 petit déjeuner

Ensuite visite des malades à la salle de consultation.

De 9 h. à 11 h. : nettoyage des dortoirs et de la literie.

A 11 h. : déjeuner (1er service) ; le second service aura lieu aussitôt après.

L'après midi: lavage du linge, travaux de couture à l'ouvrage, lecture, correspondance.

A 18 h. : diner (1er service).

A 21 h.: extinction des feux.

Des chefs de quartier seront élus par dortoir ou groupes de dortoirs, ils devront veiller à la stricte application du présent règlement et devront rendre compte immédiatement au Directeur du camp de tous les incidents qui pourraient arriver.

Bureau de renseignements

Le bureau recevra les demandes et les réclamations écrites des réfugiés de 9 h. à 11 h. et de 14 h. à 17 h.

Correspondance

Les lettres seront remises au chef de quartier le matin avec la somme nécessaire pour l'affranchissement.

Le chef de quartier les portera à 10 h. au bureau des renseignements chargé de l'expédition.

Il en sera de même pour les télégrammes. Les lettres à destination des réfugiés seront distribuées au réfectoire pendant le repas.

Visite des malades

Aura lieu tous les jours.

Les malades valides seront rassemblés par le Chef de quartier et conduits à la visite médicale.

En accompagnant les malades valides à la visite le Chef de quartier signalera au médecin les malades couchés qui devront être visités dans leurs chambres.

Les malades suspects seront dirigés sur l'infirmierie.

Les malades graves ou contagieux seront dirigés sur l'hôpital de Vendôme.

Distribution des médicaments

Elle se fera aussitôt la visita médicale. Les pansements seront faits par l'infirmière aussitôt après la visite.

Surveillance et nettoyage du camp

Dans l'intérêt général, il est formellement interdit de faire ou de déposer des ordures en dehors des cabinets.

Le nettoyage des dortoirs et des lits est assuré par les occupants de ces dortoirs.

Le nettoyage des abords du camp, de la buanderie, des douches, des W. C. et des locaux communs est assuré par un groupe de réfugiés (hommes) désigné chaque jour par le Chef de quartier.

Chaque jour, les Chefs de quartier désigneront en outre les réfugiés chargés:

du service de la cuisine

du lavage de la vaisselle

du service du réfectoire

du service de la biberonnerie

Biberonnerie

Des récipients seront spécialement affectés à ce service. L'ébullition du lait, l'entretien et la stérilisation des récipients seront faits avec le plus grand soin.

.../...

Distribution du lait

Les biberons préparés, seront distribués à 6 h., 9 h., 12 h., 15 h., 18 h. et 21 h.

Malades et régimes - sur bon spécial du médecin seulement, du lait ou du café au lait seront distribués aux malades au réfectoire à 8 h. 1/2, 11 h. 1/2 et 18 h.

Consignes pour le Chef de Quartier

Les Chefs de quartier seront désignés par les occupants des dortoirs. Ils porteront un brassard. Ils ont la mission d'assurer l'ordre et de faire respecter la discipline ainsi que la stricte observation des règlements. Ils sont responsables du matériel qui leur est confié.

Ils devront notamment s'assurer:

- 1) du parfait état de propreté des dortoirs et des lits de leur quartier.
- 2) de l'exécution de l'emploi du temps.
- 3) Ils devront rassembler les malades valides pour les conduire à la visite.
- 4) Ils devront signaler au médecin les malades couchés dans leur chambre.
- 5) Ils devront recevoir pour les remettre au bureau de renseignements les correspondances et les télégrammes avec le prix de l'affranchissement.
- 6) Ils désigneront les réfugiés de leur quartier chargés du service dans la proportion qui sera indiquée pour chaque dortoir et devront s'assurer que les personnes désignées pour le service ont rejoint le poste qui leur est affecté.
- 7) Ils feront éteindre l'électricité à 21 h. après avoir fait l'appel, les manquants seront signalés.
- 8) Ils devront rendre compte chaque jour des incidents qui se seraient produits dans leur quartier et en aviser immédiatement le Directeur du camp.
- 9) Ils devront rappeler aux réfugiés que dans l'intérêt de tous il est interdit de faire ou de déposer des ordures en dehors des cabinets et ils veilleront à l'exécution de cette prescription.
- 10) Ils rappelleront chaque fois que cela sera nécessaire les réfugiés à l'ordre, et signaleront ceux qui n'observent pas la discipline indispensable dans un camp de cette importance. En cas de récidive, les réfugiés seront immédiatement reconduits à la Frontière espagnole.

Sources : A.D.LECH., 4 M 286

LOIR-ET-CHER
INSTRUCTIONS DU PREFET AUX DIRECTEURS DES CENTRES ET AUX MAIRES
1^{er} MARS 1939

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous des instructions relatives à la discipline et au fonctionnement des centres d'hébergement des réfugiés espagnols.

Pour rendre possible la vie en commun imposée aux réfugiés une certaine discipline est indispensable. Dans chaque centre les heures des repas seront fixées.

Les services de nettoyage des cantonnements et de cuisine seront assurés par les réfugiés. La matinée sera consacrée à ces travaux.

Les réfugiés seront autorisés à sortir de 13 h.30 à 18 h. sur le territoire qui leur est assuré comme résidence.

Chaque réfugié est astreint à résider dans le cantonnement du centre d'hébergement qui lui est assigné, celui qui serait découvert en dehors des limites de la circonscription territoriale imposée y sera reconduit sans délai.

Il leur est formellement interdit de participer ou d'assister à des réunions ou manifestations publiques.

Les enfants ne pourront sortir du centre qu'accompagnés. Dans les centres importants des promenades seront organisées en groupes sous la surveillance des maîtres. Mais cependant on se préoccupe d'organiser des classes pour les enfants avec le concours bénévole que des réfugiés apporteraient à l'enseignement.

Sources : A.D.LECH., 4 M 313.

ANNEXE 5

CENTRE D'HEBERGEMENT DE BOIS-BRÛLE
Septembre 1939

CONSIGNES

Le directeur est chargé d'assurer le fonctionnement, l'administration et la discipline du Centre d'hébergement. Il est secondé dans sa tâche par un chef de service espagnol qui transmet les ordres:

- 1° - au chargé de l'enseignement
- 2° - au vagemestre
- 3° - au service de surveillance
- 4° - au service des cuisines
- 5° - au service de l'ouvroir
- 6° - à l'atelier
- 7° - aux responsables de groupes

Conformément au dispositif ci-joint, proposé par M. Abad Carlos et adopté par M. le préfet:
Tous les services sont assurés dans les conditions fixées par le projet ABAD.

SECRETARIAT.- les employés du secrétariat qui devront, autant que possible, parler français, seront désignés à titre permanent.

Ce service aura des heures d'ouverture au public et recevra toutes les réclamations et demandes des réfugiés. Il établira et présentera au directeur, par l'intermédiaire du Chef de service, toutes les situations et les documents administratifs nécessaires.

ENSEIGNEMENT.- Sera assuré par des instituteurs dans le réfectoire entre les heures de repas. Les instituteurs seront également chargés d'organiser les récréations, jeux et promenades en groupes pour les enfants.

INTERPRETES.- Seront désignés à titre permanent dans chaque service.

VAGUEMESTRE.- Sera chargé de la réception et du départ des courriers, de leur distribution et de la répartition des timbres.

SERVICE DE SURVEILLANCE.- Sera responsable de la discipline du camp, la gendarmerie ne devant intervenir que si l'ordre venait à être troublé.

CUISINE.- Un chef de cuisine et des cuisiniers ou cuisinières seront désignés à titre permanent.

Les aides de cuisine chargés de la vaisselle, de l'épluchage et de la préparation des légumes, de l'entretien de la cuisine seront nommés par roulement.

SALLE A MANGER.- Service de table et entretien des réfectoires sera assuré par roulement.

OUVROIR.- Une directrice d'ouvroir sera nommée à titre permanent ainsi que ses aides. L'ouvroir fonctionnant ensuite avec les femmes qui désirent travailler.

ATELIER.- Un chef d'atelier et des ouvriers seront désignés à titre permanent pour assurer les travaux d'organisation et d'entretien du centre.

Tous les autres services généraux (entretien des pavillons, W.C., lavabos, douches, etc. seront assurés par roulement dans des conditions du projet ABAD.

COIFFEUR.- Un service de coupes de cheveux sera organisé.

ADMINISTRATION.- Les réfugiés entrant au camp seront recensés au moyen des fiches ci-jointes.

Une situation des effectifs sera constamment tenue à jour.

Elle comprendra 3 catégories de réfugiés :
- hommes de 15 ans et au dessus
- femmes de 15 ans et au dessus
- enfants jusqu'à 14 ans.

.../...

A l'arrivée, un jeu complet de literie est confié à chaque réfugié responsable (Bien le spécifier à chacun, surtout en ce qui concerne le sac de couchage que certaines réfugiées ont transformé en linge).

Ce matériel devra être rendu au départ par chaque réfugié dans le plus grand état de propreté.

Des caoutchoucs seront mis à la disposition des mères dont les enfants ne sont pas encore propres. Des revues de literie fréquentes seront effectuées. Les pavillons seront habités par sexe.

Chaque jour, le Directeur adressera à la Préfecture la situation numérique du centre et les mutations de la journée. Les mutations à l'infirmerie ne seront pas comprises dans cet état. Elles feront l'objet d'un état à part seulement destiné attribuer les denrées à la cuisine spéciale de l'infirmerie.

Il sera tenu également constamment à jour un état des réfugiés des deux sexes par professions. Cet état permettra de satisfaire aux demandes de main-d'œuvre de l'Office de placement.

L'entrée du camp est formellement interdite à toute personne étrangère. Seules pénétreront dans le camp les personnes munies d'une autorisation de M. le Préfet. Ces personnes ne devront sous aucun prétexte, organiser des réunions dans le camp.

Les œuvres désirant venir en aide aux réfugiés devront confier leurs dons au Directeur du camp, chargé de les répartir.

L'ouvroir sera alimenté par les dons de vêtements, etc. recueillis.

Le Directeur est également chargé de l'économat du camp. Il donne chaque jour au boucher, au boulanger et au cultivateur, les bons de viande, de pain et de lait formant commandes pour le lendemain. Il adresse chaque semaine à la Préfecture les bons des autres denrées nécessaires à l'alimentation du centre.

A la réception des denrées, il signe pour réception de la marchandise, le bon qui sera joint par le fournisseur à l'appui de son mémoire.

Chaque jour, le Directeur distribue aux cuisines et à l'infirmerie biberonnerie, les denrées nécessaires à la nourriture des réfugiés.

Chaque semaine, il procède à une distribution de savons, produits d'entretien, balais, s'il y a lieu, etc. aux responsables de groupes.

L'infirmerie est indépendante, placée sous la direction du Médecin assisté d'un infirmière française, elle-même secondée des infirmières espagnoles permanentes.

Ces infirmières sont chargées d'exécuter les ordres du médecin et de préparer en outre les nourritures spéciales prescrites par le médecin et le lait nécessaire à l'alimentation des malades et des enfants.

Le lait ne sera distribué que sur ordonnance du médecin.

Les magasins, matériel et vêtements, vins seront placés sous la surveillance directe du directeur seul responsable.

La plus grande propreté sera exigée des réfugiés.

DEMANDE DE RAPATRIEMENT
ADRESSEE PAR UNE REFUGIEE AU PREFET DU LOIRET

27 février 1939

Monsieur le Préfet

Je soussignée Joséphine C. infirmière du gouvernement de la République espagnole je viens solliciter votre bienveillance pour m'aider à regagner ma patrie.

Voici les circonstances qui font que je me trouve réfugiée involontaire dans votre ville.

Je prêtais mes services d'infirmière sous les ordres du Dr. Bofill à l'hôpital militaire de Ballarca quand se produisit l'évacuation des blessés à la Junquera. Après quelques un de mes voyages je me trouvais sans communications avec ma famille et voyais qu'il allait arriver la même chose avec mes jeunes sœurs qui étaient près de Figueras et l'une d'entre elle blessée par un éclat d'obus je les installai à l'hôpital de La Junquera où nous passâmes deux jours avec plus de 500 blessés. On nous obligea à passer la frontière sans commentaires et c'est ainsi que nous nous vîmes débarquer dans votre ville.

Vous comprendrez Monsieur le Préfet la situation angoissante dans laquelle je me trouve. Je suis sans nouvelles de mes parents que j'ai laissés à Barcelone et eux-mêmes ne savent où nous sommes. J'ai essayé de correspondre plusieurs fois sans obtenir de réponse.

J'espère que vous ferez le nécessaire pour faciliter notre départ le plus tôt possible pour la frontière à l'endroit le plus favorable pour regagner Barcelone.

Veillez agréer Monsieur le Préfet l'expression de mes remerciements anticipés.

Joséphine C.

(Réfugiée hébergée à l'hôpital d'Orléans avec ses quatre sœurs âgées respectivement de 6, 11, 15 et 23 ans.)
((Inscrite sur le convoi du 6 mars 1939).

Sources : A.D.L. 5 M 304.

ANNEXE 7

MOTIFS INVOQUÉS PAR LES FEMMES ENTRANT DANS LA 6^E CATÉGORIE (Femmes n'ayant aucun parent susceptible de les prendre en charge)

- Mari fusillé en 1938, déconseillée par sa famille de retourner à Madrid. Pourrait être femme de ménage. (4 enfants).
- Mari en prison en Espagne. Pourrait être femme de ménage. (5 enfants).
- A Châteaufort avec son mari. Aucun motif spécial à invoquer. Ne peut être que femme de ménage. (Pas d'enfants).
- Pas de famille en Espagne et ennemie du régime. Tous travaux ménagers. (1 enfant).
- Mari fusillé, fils mort à la guerre. Pourrait être femme de ménage. (2 enfants).
- Sans nouvelles de son mari. Attend en France sur les conseils de sa famille d'Oviedo. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (6 enfants).
- Fils fusillé. (Pas d'autre enfants).
- Deux frères fusillés et craint de l'être si retourne. Est couturière. Pas d'enfants
- Deux femmes n'ont aucune famille en Espagne, mais deux frères et une sœur au Mexique. Pourraient être femmes de ménage ou couturières.
- Pas de parents mais pourrait être reçue par des parents adoptifs, eux-mêmes réfugiés à Decazeville. Pourrait être femme de ménage ou tricoteuse.
- A fait de la politique, était propagandiste pour le communisme en Espagne. Est connu et ne peut rentrer sans être emprisonnée. Peut être ouvrière d'usine dans une cartoucherie ou femme de ménage. (2 enfants).
- Mari et fils fusillés. Craint des représailles. Peut être femme de ménage ou couturière. (2 enfants).
- Pas de famille et était propagandiste communiste. Craint des représailles. (3 enfants).
- Mari, fils, gendre fusillés. Ennemie du régime. Peut être femme de ménage ou couturière. (6 enfants).
- Pas de famille et deux frères fusillés. Craint des représailles. Infirmière (sans diplôme) ou femme de ménage. (2 enfants).
- Mère et mari fusillés. Sa fille est attendue pour subir le même sort. Couturière. (3 enfants).
- Aucune raison mais mari à Châteaufort. Peut être ouvrière dans le textile ou femme de ménage. (1 enfant).
- Propagandiste. Peut être femme de ménage ou infirmière. (3 enfant).
- Mari et deux frères fusillés. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (1 enfant).
- Inscrits pour partir en Espagne. (4 enfants).
- Aucune raison. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (3 enfants).
- Sans nouvelles de son mari; à Argelès? Ne veut pas rentrer sans lui. Etait ouvrière d'usine, tourneuse de grenades. (2 enfants).
- Gendre fusillé. Craint de rentrer. Peut être femme de ménage ou cuisinière. (2 enfants).
- A servi dans un hôpital de l'armée républicaine comme aide-infirmière et donneuse de sang. Craint pour sa liberté.
- Doit se marier en France et attend les papiers nécessaires.
- A servi dans un hôpital de l'armée républicaine. Secrétaire de syndicat, craint de retourner et n'a plus de famille en Espagne. Un frère au 24^{me} C.T.E. à St. Cyprien et qui a demandé à s'engager dans l'armée française. S'offre pour un travail quelconque, de préférence dans un hôpital. Doit se marier en France et attend les papiers nécessaires.
- Mari officier dans l'armée républicaine, fusillé dans les Asturies ainsi que ses frères. Craint pour sa liberté et sa vie. Des amis lui déconseillent de rentrer. Couturière. (1 enfant).
- Gendre officier dans l'armée républicaine, fusillé dans les Asturies ainsi que ses fils. Craint pour sa liberté et sa vie. Des amis lui déconseillent de rentrer. Couturière.
- Fille affiliée au Parti socialiste. Peut être bonne à tout faire. (1 enfant).
- Parents en prison, déclare avoir organisé un hôpital.
- Délégué U.G.T.. Peut être bonne à tout faire.

.../...

- Secrétaire administrative au Secours Rouge. Envoyée par le Parti socialiste à l'Académie militaire, déléguée pour un atelier de vêtements.
- Donneuse de sang. Peut être infirmière ou bonne à tout faire.
- Déclare que son père est en prison et sa mère en liberté. Bonne à tout faire.
- Déclare avoir été affiliée aux Jeunesses Libertaires (C.N.T.); est avec son père. Bonne à tout faire.
- Frère à St. Cyprien. Frères fusillés et ne veut pas rentrer sans son frère qui n'ose. Ouvrière d'usine.
- Mari fusillé, père à Châteaufort. Peut être ouvrière agricole. Un enfant.
- Pas de famille en Espagne. Une sœur à Cahors. Peut être couturière.
- Sans nouvelles de son mari. Un frère à Bram. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (1 enfant).
- Réclamée par un frère et une sœur à Maraussan (Hérault). (1 enfant).
- Réclamée par une sœur employée chez le Dr. P. à La Guerche. (1 enfant).
- Pas de famille en Espagne, un frère à Gurs. A peur de rentrer, mari officier dans l'armée. Peut être femme de ménage. (3 enfants).
- Pas de famille en Espagne, frère à Argelès. N'a pas de raison de ne pas rentrer. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (3 enfants).
- Pas de famille en Espagne, frère et oncle en France. Mari tué, le reste en prison. Craint de rentrer. Conducteur lithographe dans une imagerie. Peut être couturière. (2 enfants).
- Famille en France. Peut être ouvrière agricole ou femme de ménage. (2 enfants).

Document trouvé en l'état, excepté le nombre d'enfants que nous avons fait apparaître.

7^e catégorie

Vieillards ou hommes inaptes n'ayant aucune famille susceptible de les prendre en charge

- Amputé de la jambe gauche, béquille.
- Amputé de la main droite. Est avec sa femme
- Quatre sont âgés
- Agé, à l'hôpital de St. Amand. Un fils à Gurs.
- Agé, à l'hôpital de St. Amand. Un fils.
- Malade du cœur. Apte à tous travaux de bureau. Est avec sa femme et un enfant.
- Bronchite chronique, asthme. Apte à tous travaux de bureau. Est avec sa femme.
- Bronchite chronique . (1 enfant).
- Manhot. Est avec sa femme et un enfant.
- Ankylose de la main droite. Est avec sa femme et un enfant.
- Paralysie et bronchite. Est avec sa femme.
- Ulcère à l'estomac. Professeur. (2 enfants).
- Manhot. Est avec sa femme et un enfant.
- ? Est avec sa femme et un enfant.

Sources : A.D.CH., 25 M 255.

LETTRE DU PREFET D'EURE-ET-LOIR
AUX PREFETS DES DEPARTEMENTS D'HEBERGEMENT
13 décembre 1939

Le département d'Eure-et-Loir compte depuis Septembre dernier, un fort contingent de réfugiés espagnols en provenance du camp de Bram et appelé à suppléer temporairement au manque de main-d'œuvre dans l'agriculture. Ces ouvriers, nourris et logés par les cultivateurs pour le compte desquels ils sont occupés, reçoivent, en outre, non pas un salaire mais une indemnité journalière variant entre 5 et 10 F.

Ils sont placés sous le contrôle de la Direction des Services Agricoles.

Or, la majeure partie de ces travailleurs ont leur famille hébergée dans d'autres départements et manifeste un désir évident de se regrouper dans la commune de leur lieu d'emploi.

C'est ainsi que nombre d'entre-eux m'ont saisi directement de demandes de regroupement; d'autres, dont les familles se trouvent recueillies hors du département, ont saisi les Préfets des départements dont dépendent ces familles.

Bien que les Instructions ministérielles soient favorables à ces regroupements, j'ai l'honneur de vous faire connaître que malgré mon désir de donner satisfaction à ces réfugiés dont l'appoint en main-d'œuvre m'a été particulièrement précieux - je ne puis envisager d'accorder à ces étrangers l'autorisation qu'ils sollicitent en raison de ce que leurs gains ne constituent pas une rémunération leur permettant d'assurer la subsistance de leur famille. En outre, les travaux pour lesquels ces réfugiés ont été demandés sont sur le point de prendre fin, et il est vraisemblable qu'ils seront obligés de réintégrer leur camp d'origine, après l'échéance.

Je ne m'opposerais pas toutefois à examiner le cas de quelques uns de ces travailleurs dont les demandes apparaîtraient pleinement justifiées. Pour éviter à ces réfugiés de se trouver dans une situation des plus précaire, j'ai décidé de n'examiner leur requête qu'autant que leurs employeurs auront souscrit aux engagements ci-après:

- D'occuper ces réfugiés, par contrat établi, en accord avec l'Office Public Départemental de placement, pour une année au moins.

- De consentir à recevoir la famille de ces réfugiés durant cette même période, par suite des difficultés que peuvent rencontrer ceux-ci pour trouver un logement. En tout état de cause vous voudrez bien communiquer les demandes dont vous serez saisis afin d'examiner si elles sont susceptibles d'être accueillies favorablement.

Je vous demanderai en outre, de ne pas diriger d'office sur mon département les familles des Espagnols employés actuellement aux travaux agricoles, sans avoir, au préalable, obtenu mon accord à ce sujet.

J'ajoute que, par suite de l'afflux de réfugiés français, les municipalités ne disposent plus de locaux leur permettant d'héberger un plus grand nombre de réfugiés espagnols.

Le Préfet, Jean MOULIN

FERMETURE DU CENTRE DE CHÂTEAUFER
(AVIS DU PRÉFET – FÉVRIER 1940)

Le centre de Châteaufér sera supprimé le 10 Mars 1940. Après cette date en effet, aucun Espagnol en France ne sera plus considéré comme réfugié. Toutes les situations doivent donc être réglées avant le 10 Mars. Pour tous les cas qui peuvent se présenter, une décision sera prise conformément aux instructions ci-dessous.

Tous les réfugiés sans exception seront classés dans l'une des deux catégories suivantes :

Catégorie A : Ceux qui doivent rentrer obligatoirement en Espagne

Catégorie B: ceux qui peuvent demeurer en France.

Dans la catégorie B, c'est à dire ceux qui peuvent être autorisés à demeurer en France, il y a

1) Ceux qui peuvent occuper un emploi salarié

2) Les familles dont le chef ou le soutien occupe un emploi salarié dans l'Industrie ou dans l'Agriculture

3) Les familles dont le chef ou le soutien est dans l'Armée. Ces familles recevront les allocations militaires.

Déjà des imprimés pour demander les certificats de présence encore qui sont nécessaires leur ont été remis. Lorsque ces certificats seront parvenus les dossiers seront constitués et les allocations seront payées aussitôt après le règlement des dossiers.

4) Les familles dont le chef ou le soutien est dans une Compagnie de Travail militaire, elles auront droit également aux allocations militaires. Elles ont reçu des imprimés pour demander les certificats de présence au camp. Leur situation est exactement la même que celle des familles des engagés. Les allocations seront payées aussitôt que les dossiers auront été constitués et réglés.

Remarque pour toutes les familles qui bénéficient des allocations militaires: ces familles ne pourront être autorisées à rejoindre leur parents ou soutien, engagé dans l'Armée ou incorporé dans une Compagnie de travail. Il est donc absolument inutile de faire des demandes. Celles qui seraient faites malgré cet avis ne recevront aucune réponse.

Dès maintenant, ces familles doivent penser à leur future résidence. Elles doivent penser également qu'elles devront vivre par leur propres moyens, aussitôt qu'elles auront commencé à recevoir leurs allocations militaires.

LETTRE AU PREFET D'UNE FEMME DE CHATEAUFER
(mari envoyé au camp du Vernet)

Sr. Prefet du Département de Cher

Mo, seneur à moi ça c'est pour vous dir dans la première cat je vais lui dire que vous me perdonnet le atrevi-ment parcequeux je me dirige à Vouz. Je sui une réfugies de la Guerche et je sui traslade ici a Chateaufefer pour delsa leyes diche refuge et mom mari il se trouve en (Vernet d'Ariege)parcequeux il se frapé avec un camarade du refuge espanol aussi, la cause sété que le Cite camarade espanol il m'avait insulté et mon mari pour me defendre il lui avait frapé un coup de poin. Et l'autre lui avec donne un coup avec un baton set tout et pour ça on l'avet emporte au camp de (Vernet) je vous prie estudie le cat de mo, mari y regardé le mode de solucioné se problème y en lui fesan sortir pour travaillé le plus rapide possible comme il travaille y j'ai un certificat du mère de Etréchy (cher) dans le quel il justifique que il avait quabandonet le travail por la movilicacion de la guerre.

On a deux fils de courte âge une de 17 mois et un otre de 1 moi et je necesite qu'il travail mon mari pour quil me face pesant mon asistance et faire Util a la france en metant de nautre part le travail

Mon mari il s'appelle Joseph Alonso V. (diecteur du Refuge) et vous pouvez lui demande o directeur de refuge espanol dans (la Guerche) du Sr Morin.

Je lui donne et je vous remerciet enticipé je me Salut de vous sa aftma sSa.

Soledad V.

HORAIRES POUR LES ENFANTS
CAMP DE LAMOTTE-BEUVRON
11 mars 1939

7 h.	Lever - Pratiques hygiéniques
7 h. 20 à	Exercices de gymnastique
8 h.	
8 à 9 h.	Petit déjeuner
9 h.	Faire le lit - Nettoyage des chambres
10 1/2	Classes
11/2 à 1/2	Déjeuner - Repas
11/2 à 5 h.	Exercices physiques, livres et organisation nettoyage du parc, travaux de couture pour les filles, etc. Promenades accompagnées à l'extérieur.
5 1/2	Diner

Sources : A.D.LECH., 4 M 313.

ADMISSION DES ENFANTS DANS LES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

MINISTERE BA/JG
DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction générale
de la
Sûreté Nationale

Paris, le 7 Août 1939

Direction de la Police
du Territoire et des
Etrangers

4ème Bureau

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

N° : 6721

à Messieurs les PREFETS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre de l'Education Nationale que j'avais consulté sur les possibilités d'admettre les enfants espagnols d'âge scolaire, dans les écoles primaires publiques, vient de m'informer qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que ces jeunes réfugiés soient autorisés à fréquenter ces écoles dans la limite des places disponibles et sous réserve que les strictes précautions sanitaires qui s'imposent aient été observées.

Il vous appartient, en conséquence, de prendre toutes dispositions utiles, dans la limite des possibilités aux demandes, dont vous seriez saisis dans l'éventualité où la question se poserait à la rentrée d'octobre.

Pour le Ministre de l'Intérieur

Le Directeur Général
de la Sûreté Nationale

BUSSIERE

Sources : A.D.C.H., 25 M 251.

ANNEXE 14

MINISTERE BA/JG
DE L'INTERIEUR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Direction générale
de la
Sûreté Nationale

Paris, le 10 Août 1939

Direction de la Police
du Territoire et des
Etrangers

4ème Bureau

Réfugiés espagnols

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

à Messieurs les PREFETS,

N°6879

A/S des enfants espagnols
hébergés en France

A la suite des événements d'Espagne, vous avez été appelés à héberger, entre autres réfugiés, de nombreux enfants espagnols. A leur sujet le Gouvernement est assez fréquemment saisi à l'heure actuelle de demandes de transfert à l'étranger. En raison des difficultés juridiques que soulèvent ces questions, je tiens à vous fixer, dès maintenant, en accord avec M. le Ministre des Affaires Etrangères l'attitude qu'il convient d'observer à l'égard de pareilles demandes.

A.- Les parents sont à l'étranger (Espagne ou tout autre pays).

Le transfert à l'étranger de ces enfants ne pourra être effectué que sur décision de ma part. A cet effet, mes services vous transmettront les seules demandes qui pourront être accueillies, c'est-à-dire celles qui auront été présentées par écrit par les parents des intéressés, visées et certifiées exactes par nos autorités consulaires.

Lorsque vous serez saisis directement de demandes de transfert, vous voudrez bien me faire parvenir les documents pour que je puisse les transmettre au Ministère des Affaires Etrangères qui les fera régulariser selon les formes prescrites.

B.- Les parents sont en France

Les parents doivent donner leur libre assentiment par écrit. Le document qui le constatera sera établi devant une autorité administrative française (Maire ou Commissaire de Police) laquelle devra s'assurer, au besoin par l'intermédiaire d'un interprète que les intéressés comprennent bien le sens et la portée de l'autorisation qu'ils donnent.

Si ce sont vos services qui sont saisis de ces demandes, il vous appartient de les instruire immédiatement selon cette procédure et de ma les transmettre pour décision.

Dans le cas où, au contraire, ces demandes me seraient adressées directement, je vous en saisiserais aussitôt pour instruction.

NB.- Si l'un des parents se trouve à l'étranger et l'autre en France, les formalités à remplir, pour chacun d'eux respectivement, sont celles prévues aux paragraphes A et B précédents.

C.- Enfants orphelins ou dont les parents ont disparu

Il ne sera procédé, jusqu'à nouvel ordre, à aucun rapatriement ou transfert à l'étranger d'enfants se trouvant dans cette situation.

Vous remarquerez et j'insiste sur ce point, que, dans tous les cas, l'autorisation de quitter notre pays n'est donnée à un enfant réfugié espagnol que par mes services: toutes ces affaires sont l'objet, après l'ouverture d'un dossier nominatif, d'un examen et d'une décision individuels.

Tous vos rapports concernant des enfants devront être individuels et non pas collectifs.

P. LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
Le Secrétaire Général: BERTHOIN

Sources : A.D.CH., 25 M 251.

ANNEXE 15

NOTICES INDIVIDUELLES DES REFUGIES
PLACES DANS
L'AGRICULTURE OU L'INDUSTRIE
juillet 1939 - mars 1940

SEXE	AGE	EMPLOI	LIEU	DATE
F	22	Colo La Brosse	Bruère	14-08-39
F	39	-id-	-id-	-id-
F	36	-id-	-id-	-id-
F	28	Bonne	La Guerche	-id-
H	58	Ferme	Baugy	-id-
H	27	Ferme	La Guerche	-id-
H	22	Ferme	La Guerche	24-08-39
F	30	Bonne	Vierzon	-id-
F	27	Bonne	Vierzon	-id-
F	21	Bonne	Vierzon	-id-
H	23	Manoeuvre	Germigny	19-08-39
H	29	Manoeuvre	Germigny	-id-
H	17	Ferme	La Guerche	-id-
F	21	Bonne	Mornay-Berry	-id-
F	22	Bonne	Méry-es-Bois	18-08-39
F	45	Bonne de ferme	Baugy	22-08-39
H	29	Manoeuvre	Usine gaz Sancoins	31-08-39
H	31	-id-	-id-	-id-
H	15	Ferme	Plainpiéd	-id-
H	35	-id-	La Guerche	01-09-39
F	17	Bonne	-id-	-id-
F	30	-id-	-id-	-id-
F	30	-id-	-id-	-id-
H	21	A la disposition Boulangers département		-id-
H	52	Ajusteur	Bourges	05-09-39
F	32	Fille de salle	Hôtel-Dieu	-id-
H	24	Manoeuvre	La Guerche	-id-
H	56	-id-	-id-	-id-
H	21	Charcuterie	Saulzais-le-Potier	17-09-39
H	19	Coiffeur	Bourges	18-09-39
H	49	Jardinier	La Guerche	21-09-39
H	16	Ferme	Uzay-le-Venon	-id-
F	32	Bonne	Chassy	23-09-39
H	18	Manoeuvre (mécanicien)	Villabon	25-09-39
H	57	-id-	-id-	-id-
H	17	Ferme	Foëcy	26-09-39
F	27	Bonne de ferme	Ste Solange	-id-
H	34	Ferme	Savigny en Septaine	-id-
H	14	Ferme	La Guerche	-id-
H	15	Ferme	Urçay	07-10-39
F	26	Bonne	La Guerche	10-10-39
H	16	Ferme	Mehun-sur-Yèvre	-id-
H	36	Service Vicinal	La Guerche	-id-
F	16	Bonne	Bourges	14-10-39
F	23	Bonne	Chantay	16-10-39
H	18	Manoeuvre	La Guerche	19-10-39
F	54	Bonne de ferme	Baugy	21-10-39
H	22	Ferme	Saint-Hilaire en L.	-id-
F	21	Bonne	La Guerche	-id-
H	39	Ferme	Baugy	-id-
H	27	-id-	-id-	-id-
H	58	-id-	-id-	-id-
H	66	-id-	La Guerche	-id-
H	46	-id-	La Guerche	-id-
H	53	-id-	Chassy	22-10-39
F	16	Bonne	La Guerche	26-10-39
F	32	Bonne	Nérondes	-id-
H	28	Ferme	La Guerche	-id-
F	22	Bonne de ferme	Vesdun	-id-
F	19	Bonne	Saint-Amand-M.	-id-
F	20	-id-	La Chapelle Hugon	-id-
F	21	-id-	La Guerche	-id-

SEXE	AGE	EMPLOI	LIEU	DATE
H	19	Bonne	Plaimpied	27-10-39
F	16	-id-	La Guerche	28-10-39
F	42	Garde enfants	La Guerche	-id-
F	24	Bonne de ferme	Le Quetin	-id-
F	16	Bonne	Bourges	-id-
H	17	Ferme	Bourges	-id-
H	43	Manoeuvre	La Guerche	-id-
H	16	Ferme	Plaimpied	03-11-39
F	43	Bonne	La Guerche	04-11-39
H	47	Ferme	Apremont	-id-
F	15	Bonne	La Guerche	07-11-39
H	31	Ferme	Chassy	-id-
H	58	-id-	Saint-Germain du P.	-id-
H	15	-id-	Cerbois	11-11-39
H	15	-id-	(contrat 8 mois) Châteauneuf (contrat 1 an)	-id-
F	20	Bonne	?	-id-
F	43	Bonne de ferme	Baugy	-id-
H	21	Laiterie	Lapan	-id-
H	16	Ferme	Preully	-id-
H	15	-id-	Montigny	-id-
H	34	Coiffeur	(contrat 2 mois) Bourges	12-11-39
F	26	Bonne	-id-	14-11-39
F	47	Bonne de ferme	La Guerche	-id-
H	14	Mitron	-id-	-id-
F	38	Bonne	Torteron	-id-
H	17	Ferme	Le Chautay	-id-
H	16	-id-	Vignoux s/les Aix	15-11-39
H	28	Homme Toutes mains	La Guerche	16-11-39
F	16	Bonne	Torteron	-id-
H	58	Jardinier	La Guerche	19-11-39
H	17	Vacher	Vignoux s/les Aix	22-11-39
H	47	Berger	Baugy	-id-
H	42	Ferme	-id-	23-11-39
F	26	Bonne	Bourges	-id-
F	13	-id-	Baugy	-id-
H	27	Homme Toutes mains	La Guerche	-id-
F	19	Infirmière	Hôpital St Amand	-id-
F	46	Bonne de ferme	La Guerche	-id-
F	23	Infirmière	Hôpital St Amand	-id-
H	43	Ferme	Lapan	25-11-39
F	32	Bonne	Villiers	-id-
H	16	Ferme	Le Subdray	-id-
H	60	Homme Toutes mains	Neuvy-le-Banois	26-11-39
F	15	Bonne	La Guerche	27-11-39
H	15	Ferme	Bruère	-id-
H	15	-id-	-id-	-id-
H	40	Manoeuvre	Bourges	-id-
H	19	Ferme	Moulin-sur-Yèvre	-id-
H	17	-id-	Lapan	29-11-39
H	15	-id-	-id-	-id-
H	15	Plongeur	Bourges	07-12-39
H	34	Manoeuvre scierie	Brinon	-id-
H	59	-id-	-id-	-id-
H	51	-id-	-id-	-id-
H	50	-id-	-id-	-id-
H	23	-id-	-id-	-id-
H	39	-id-	-id-	-id-
F	22	Bonne	Bourges	12-12-39
F	23	-id-	Montluçon	14-12-39
F	22	-id-	Boecy	-id-
F	17	-id-	(contrat 6 mois) La Guerche	16-12-39
H	31	Manoeuvre	Grossouvre	20-12-39
H	57	-id-	-id-	-id-
H	58	-id-	-id-	-id-

SEXE	AGE	EMPLOI	LIEU	DATE
H	36	Manoeuvre	La Guerche	21-12-39
F	20	Bonne	Bourges	-id-
F	26	Couture	Sancoins	-id-
F	20	Bonne	Bourges	-id-
F	24	-id-	-id-	-id-
F	19	-id-	Montluçon	26-12-39
F	35	-id-	Baugy	-id-
F	25	-id-	La Guerche	27-12-39
F	30	-id-	Brinon	-id-
F	32	-id-	La Guerche	-id-
H	15	Apprenti boulanger	Bourges	-id-
F	?	à la journée divers	employeurs	-id-
H	16	Ferme	Cerbois	28-12-39
F	30	Bonne	Bourges	03-01-40
F	15	Ferme	St Christophe la C.	-id-
F	19	Bonne	Bourges	-id-
H	16	Ferme	Saint-Florent	04-01-40
H	16	-id-	Saint-Symphorien	-id-
H	16	-id-	Cerbois	-id-
H	16	-id-	Saint-Florent	-id-
F	27	Bonne	Bourges	-id-
F	48	-id-	-id-	-id-
F	39	-id-	La Guerche	-id-
F	43	-id-	Asnières	-id-
F	20	-id-	La Guerche	15-01-40
G	14	Garçon café	Bourges	-id-
F	19	Bonne	-id-	-id-
H	56	Menuisier	-id-	-id-
H	23	Aide-menuisier	Bourges	16-01-40
F	16	Bonne	La Guerche	-id-
H	17	Ferme	-id-	-id-
H	15	-id-	-id-	-id-
H	14	-id-	Bourges	-id-
H	?	-id-	Lapan	-id-
F	32	Ouvrière	Vierzon	13-02-40
F	35	-id-	-id-	-id-
F	?	Bonne	Hôpital St Amand	-id-
F	?	Lingère	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	Femme service	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	Aide cuisinière	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	Laveuse	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
H	?	Basse-courier	-id-	-id-
H	?	Surveillant	-id-	-id-
F	?	Aide pharmacienne	-id-	-id-
H	?	Econome	-id-	-id-

SEXE	AGE	EMPLOI	LIEU	DATE
F	28	Bonne	Bourges	14-02-40
F	31	-id-	La Guerche	-id-
F	36	-id-	-id-	-id-
F	18	-id-	Saint-Amand-M.	-id-
F	14	-id-	La Guerche	22-02-40
F	15	-id-	Bourges	-id-
F	19	-id-	-id-	-id-
F	51	Ménagère	La Guerche	28-02-40
H	30	Casseur pierres	Service Vicinal Germigny	-id-
H	55	Manoeuvre	La Guerche	-id-
F	19	Bonne	-id-	-id-
F	49	Bonne de ferme	-id-	-id-
F	17	Bonne	Bourges	-id-
F	18	-id-	-id-	-id-
F	30	-id-	La Guerche	-id-
F	?	Bonne de ferme	Lugny-Bourbonnais	-id-
H	26	Journalier	Sancoins	-id-
F	?	Manoeuvre	Ateliers de La Guerche	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	17	Bonne	Bourges	-id-
F	29	-id-	La Guerche	01-03-40
F	20	Bonne de ferme	Charly	-id-
H	35	Maçon	Saint-Amand-M.	-id-
F	39	Bonne de ferme	Cornusse	-id-
1 fam	?	Manoeuvre	Saint-Florent	-id-
F	?	-id-	-id-	-id-
F	20	Bonne	Neuvy s/Barengéon	-id-
F	20	-id-	-id-	-id-
F	19	-id-	-id-	-id-
F	25	-id-	Bourges	-id-
F	?	Bonne de ferme	Bigny	-id-
F	23	Finisseuse	Bourges	-id-
F	25	-id-	-id-	-id-
F	24	-id-	-id-	-id-
F	20	-id-	-id-	-id-
H	64	Maçon	-id-	04-03-40
F	30	Manoeuvre	-id-	06-03-40
F	25	-id-	-id-	-id-
F	19	-id-	-id-	-id-
F	30	-id-	-id-	-id-
H	?	Ouvrier agricole	Preuilly	07-03-40
F	23	Bonne	Le Chautay	-id-

Sources : A.D.CH., 25 M 259.

FEUILLE DE SALAIRES

Période du 1 au 15/2 1940

M. [REDACTED]

As. Soc. les N°

		Retenue 40 %			
Nbre d'heures Normales	80	}	à 6	480	
— Supplées	50			300	120.
TOTAUX				780	120
RESTE A PAYER				660	
Assurances Sociales 4 %				26	40
NET				633	60
Sous déduction :					
Impôt Cédulaire	6.00				
Age {	5 %				
	15 %	6.00			
TOTAUX				62.00	62
NET				571	60
A ajouter :					
Compensation					
Mère au foyer					
Primes :					
SOMME PAYÉE					

Le 1940.

LETTRE D'UN REFUGIE DU CAMP DE
BOIS-BRULE
AU PREFET DU LOIR-ET-CHER

-
28 Diciembre de 1939

Sr prefecto del departamento de Blois (Loir et Cher).

Mi más respetable señor,

Con esta fecha me dan una orden en la dirección de este campo en la que me dicen que para el día cinco del mes próximo tengo que partir para el campo de San Ciprian orden que me ha sorprendido por no saber las causas he preguntado y me an dicho que por no buscar trabajo y eso no es cierto, pues dos veces me he dirigido al Exm Ministro del interior ofreciendo mis servicios profesionales como Practicante en medicina y cirugía o como es lo mismo ayudante de Doctor que es como desempeñamos nuestro cargo en España a esa prefectura tambien he hecho lo propio, y sea por no ser necesarios mis servicios o por lo que sea no an aceptado mis servicios ni he tenido contestación de manera que eso es querer trabajo y no tener donde; además he echo infinidad de gestiones para buscar un trabajo compatible con mi estado y hasta ahora no me a dado resultado, la última gestión que ice fué con el contratista que esta construyendo la carcel en Blois y me dijo que aguardara aver cuando se empe (?) ará a pintor que me daría trabajo puesto que tengo nociones de pintor,

empapelador y colocador de cristales, esto lo conozco y practicado por haver tenido una Drogueria en Espana y entrar todo eso en el ramo que es una (?) no haver estado en actibo y estar seguro que si me ubieran dado permiso para salir de este campo creo que para esta fecha estaría ocupado en algo, y si esa dicna prefectura se dicnara dar un permiso para trasladarme a Blois sería fácil (por lo menos yo así lo creo poder encontrar alguna cosa porque lo que a mi más me apura y espero lo tengan en cuenta es que mi mujer tiene la edad de sesenta y ocho años y está muy delicada y no pue valerse para nada y al dejarla abandonada no sé como se ba a poder valer Vds verán yo estoy dispuesto acatar las órdenes de esta prefectura y sea lo que Dios quiera porque si yo pudiera marchar a España todo eso no me importaría pero desgraciadamente no puedo, no por ser un indeseable ni mucho menos, pues gracias a Dios no he echo daño a nadie, sino por los cargos políticos que he desempeñado por defender la república que creo hera mi dever ; es cuanto tengo que manifestar a esa prefectura con todo resppto, para que se aga cargo de mi situación y le de mi mujer y puede hacer algo en nuestro favor y sino como antes digo acataremos sus órdenes con toda obediencia aque (sic) estoy acostumbrado; les ruego me concedan trasladarme a Blois para mirar si con mis conocimientos que allí cuento puedo en comptar alguna cosa donde emplearme.

Y pidiendo mil perdonos por la molestía que le pueda causar con esta larga misiva quedando a la disposición de esa prefectura y la nación francesa su Aff S.S.

Juan Zaro
Bois Brulé
Oucques Busseaux

Sources : A.D.LECH., 4 M 304.

LES REFUGIEES DE X AU SOUS-PREFET DE CHATEAUDUN

17 janvier 1940.

Bien cher Monsieur

Depuis votre départ où nous vous avons saluées, c'est avec une grande attention que nous vous envoyons notre parfait bonjour, tant pour vous que pour votre femme et fille.

Vous pardonnerez notre intention et notre audace mais nous ne pouvons pas faire autrement que vous dire como nous sommes et vivons en ce refuge ? Mr. le Sous-Préfet, lorsque vous nous avez envoyées dans ce pays, à notre départ vous nous aviez promis d'être un père pour nous autres, c'est pour cela que nous vous racontons nos peines.

Vous savez qu'ici nous sommes transies de froid, nous avons deux fourneaux et bien le Maire qui ne nous en laissa qu'un seul, nous avons donc qu'un et qui chauffe que très peu, notre refuge est très grand et ne peut se chauffer. Egalement nous lui dîmes pour la nourriture nous n'avons pas plus pour 39 que pour 21 qu'il y avait antérieurement. Ce ne sont que pommes de terre pour les deux repas. Pour 39 personnes 11 kg de macaronis, 1 kg de riz, 2 kg de viande seulement. Un jour, sardines un autre porc; total 3 jours à la semaine et seulement pour 20 personnes, de plus pour les petits on ne nous donne pas de viande, seulement on leur donne ½ litre de lait par enfant et par jour. Nous sommes beaucoup de malades et on ne veut pas nous faire venir le Docteur. Hier nous fumes réclamer du sucre pour faire aux malades des tisanes et on ne nous en a pas donné. Cela fait plusieurs jours que nous avons une fille malade de la diphtérie et on ne veut pas la mener à l'hôpital. Il vint une doctoresse qui nécessite 30 F. de médicaments et la petite fille est grave et sa mère ne mange pas de viande et cette femme a un autre enfant à l'hôpital. Jeudi cette femme recevait une lettre de l'hôpital, puis elle alla demander au Maire qu'il lui fasse la faveur de demander des compléments pour la sortie de son enfant (ceci par téléphone) et il n'a pas voulu et ce fut pour cette femme qui alla téléphoner pour la petite et lorsqu'elle reçut la lettre jointe à celle-ci elle le dit au Maire et il lui a répondu qu'il n'avait aucune voiture à sa disposition et qu'elle se débrouille seule pour aller chercher l'enfant. Ce serait à Châteaudun nous nous adresserions à vous directement mais ici nous n'avons pas de timbres. On ne veut pas nous donner de sucre pour les enfants ni pour les malades, de plus si vous vouliez nous faire la faveur de venir nous rendre visite, vous verriez quelles sont les conditions dans lesquelles nous vivons? Non plus d'huile, ils ne veulent nous en donner pour faire un peu de soupe aux malades.

Lorsque nous disions au Maire qu'il y avait des malades il nous répondit qu'ils n'avaient qu'à s'aliter cela fait trois jours et il ne veut rien donner; également nous lui dîmes que les deux enfants, qui ont leur mère à l'hôpital, étaient malades et leur mère nous écrit disant que l'on va les mettre en un collège et personne ne vient pour les enfants.

Comme nous le disons, il fait beaucoup froid, nous sommes transies, les enfants se blottissent contre le sein de leurs mères pour trouver un peu de chaleur, mais ces pauvres femmes n'en ont pas. Nous espérons que vous ferez quelque chose pour elles.

Pardonnez nous, mais nous ne pouvons souffrir tout cela. Nous vous saluons avec beaucoup d'attention.

Toutes les réfugiées de ...

Salut

Sources : A.D.EEL., 4 M 259.

LE MAIRE DE X AU SOUS-PREFET DE CHATEAUDUN

Le 25 janvier 1940

...Etonné d'apprendre par une lettre de vous que les réfugiés espagnols souffraient du froid et de faim.

Le froid je ne dis pas qu'ils aient trop chaud, car lorsqu'il fait 17° au dessous de zéro, il est certain que l'on a pas ses aises ; mais quant à souffrir de la faim je voudrais bien en avoir la preuve. Les réfugiés de X ont de la viande 4 fois par semaine en ce moment et du poisson le vendredi, du pain et des pommes de terre à discrétion, du riz ou des haricots les jours sans viande, du lait pour les petits et les vieillards (8 l par jour). Je ne crois pas que ce soit un régime à mourir de faim et beaucoup de Français ici n'en ont pas autant à leur ordinaire.

Quant aux malades, deux cas de maux de gorge à deux enfants ont été soignés par un docteur, un troisième enfant est à l'hôpital de Châteaudun pour rougeole (c'est tout).

Quant au boni je n'en fais pas ; j'en suis plutôt de ma poche, aussi, Monsieur le Sous-Préfet, je vous prie de me débarrasser d'eux le plus tôt possible afin qu'ils ne meurent plus de faim et de froid.

Je continuerai à leur donner à manger jusqu'à Dimanche inclus et ensuite je m'en occupe plus ; songez Monsieur le Sous-Préfet que j'héberge des Espagnols depuis 18 mois et que le reproche que vous me faites tombe mal, en tout cas, vous n'êtes pas très renseigné.

Le maire de X

Sources : A.D.EEL., 4 M 259.

ANNEXE 20

UNE REFUGIEE DE X AU SOUS-PREFET DE CHATEAUDUN

Le 24 mai 1940

Monsieur le Préfet

Monsieur le Sous-Préfet, je vous écris quelques mots pour vous souhaiter le bonjour ainsi que votre femme nous nous trouvons bien ennuyés. Je vous remercie infiniment d'avoir répondu au téléphone car nous étions complètement perdues parce que on nous a tenus plus d'une heure avec les gendarmes en attendant que vous donniez la réponse pour nous emmener à la prison et pendant que nous étions en attente eh bien les gendarmes nous insultaient et ils nous disaient que nous avons passé de bonnes nuits avec les militaires de Châteaudun et que maintenant ils allaient nous emmener dans un camp de concentration et là bas on pouvait passer de bonnes nuits avec les militaires enfin M. le Préfet on nous mener comme ils ont voulu comme M. le Maire nous a donné un mauvais renseignement sur nous dans ce pays, mais le personnel du pays nous regarde pas pour cause du maire qui est la mauvaise personne du monde.

Tout le monde regardait pour voir si on allait nous emmener en prison en attendant la réponse au téléphone, la réponse fut celle que vous avez faite je vous remercie à l'avance. M. le Maire a dit en colère que M. le sous-préfet et nous on était des fous, et les gendarmes ont dit qu'il fallait que nous partions en Espagne pour que Franco nous coupe la tête et on ne vit presque plus. Tous les jours il nous insulte et il nous dit que nous venions en France pour voler et tuer mais vous pouvez prendre des renseignements, je crois pas que ce soit pas; il nous dit qu'ils auraient du nous couper la tête avant de venir en France, ainsi M. le Sous-Préfet après le mauvais sort que nous avons, et après tout notre vie est bien triste et tout cela vient qu'il voulait nous enlever les lits déjà, bien ils sont venus et ils ont enlevé les trois matelas et un lit et pour habiller Paul et déshabiller Jacques. Et parce que j'ai dit que j'allais écrire au sous-préfet et aux international et bien il s'est mis à rire et il m'a giflée. J'ai déjà longtemps qu'il nous a enlevé la lumière et du savon et il y a trois mois qu'on n'en voit pas. Je vous demande si vous pouvez nous l'argent qui correspond à la bectance que je vivais seule indépendante car j'ai une maison à Chapelle Guillaume jusqu'à la fin des hostilités que je pense sera bientôt tout cela et de la faute de M. le Maire.

Ne voyant plus rien à vous dire je vous remercie à l'avance car c'est grace à vous que je suis encore là.

Bonjour à votre femme.

Recevez M. mes sincères salutations.

Dolores L.

Sources : A.D.EEL., 4 M 259.

APPEL DU PREFET A LA GENEROSITE DES
POPULATIONS DU DEPARTEMENT DU CHER
1939

François Taviani, Préfet du Cher, accompagné de Madame Taviani et de Monsieur Joseph Leger, Chef de son cabinet, se sont rendus hier, en fin de journée à Bruère-Allichamps où il a tenu à visiter le centre d'hébergement des réfugiés espagnols que la guerre civile a chassés de leurs foyers.

Après avoir parcouru en différents bâtiments mis gracieusement à la disposition de l'Administration par Monsieur Bouriant Paillé, Négociant à Saint-Amand, le préfet a assisté au repas des réfugiés et a constaté avec satisfaction que sous la direction avisée de Monsieur Gabriel Lapeyrie Sous-Préfet de Saint-Amand, le centre d'hébergement a été organisé dans les conditions les plus satisfaisantes.

Toutefois l'installation ainsi hâtivement réalisée est forcément quelque peu rudimentaire, les crédits bien limités dont dispose l'Administration ne lui permettent pas de pourvoir à tous les besoins des réfugiés qui, à quelques exceptions près, sont dans le dénuement le plus complet.

Le Préfet qui a pu, en diverses circonstances apprécier la générosité des populations du Cher, fait donc appel à leurs sentiments humanitaires en faveur de ces pitoyables victimes du drame espagnol; il prie MM. les Maires et les organisations philanthropiques, dont le dévouement est toujours acquis aux bonnes œuvres, de centraliser les dons en nature de leurs administrés ou de leurs adhérents et de les expédier, avec un bordereau, à la Préfecture du Cher, Inspection de l'Assistance Publique, Palais Jacques Cœur à Bourges.

Le Préfet serait particulièrement heureux de recevoir des couvertures et autres articles de couchage, des vêtements, des chaussures, ainsi que du linge de corps et de toilette, du savon, des cristaux pour la lessive, d'une manière générale tout ce qui peut contribuer à assurer le confort et à adoucir le sort de nos malheureux hôtes.

Il est précisé que ces envois sont destinés à des enfants de tous âges, à des femmes et à des vieillards, les hommes valides en âge mobilisable étant immédiatement rapatriés.

Le Préfet remercie vivement à l'avance les généreux donateurs et leur recommande de n'envoyer que des effets en très bon état.

Les dons seront reçus jusqu'au 1^{er} mai.

Sources : A.D.CH., 25 M 261.

TRACT DIFFUSE DANS LE CENTRE DE PONTLEVOY
(LOIR-ET-CHER)

Paris, 25 de Agost del 1939

Camarada:

Estem molt contents de saber noves teves. Això. ens permetra establir contacte permanent amb tu.

Com tu saps el nostre treball no (?) estancarse mai per difícils que siguin les circumstàncies i menys ara que hem de desenvolupar amb més força que mai una lluita a fons i sense desmai contra el feixisme. Ens hi empeny la nostra condició de militants de la I.C.; la resistència magnífica i persistent que el nostre poble oposà al feixisme; la situació difícil en la qual es troben els nostres compatriotes a l'exili ; la convicció ferma de que la lluita no ha acabat, sinó que amb condicions diferents continuarà fins al final, fins a la victòria.

Per tal de poder orientar millor el teu treball, necessitem que ens informis totseguit sobre els següents extrems:

- 1er.- Quina és la situació del refugi (Condicions d'alimentació, d'higiene, de vestits, etc.) Hi ha refugiats en cases particulars?
- 2on.- Composició social i política dels refugiats (Nom dels militants del P., de la U.G.T., de C., de la J.S.U. i del P.C. d'E. Nombre total de refugiats i nombre dels refugiats de les altres organitzacions).
- 3er.- Relacions amb les organitzacions franceses. Si teniu contacte amb els camarades del P.C., o heu establert relació amb els militants socialistes (S.F.I.O), amb la C.G.T., Secours Populaire, etc. o persones simpatitzants amb nosaltres de la localitat. Si funciona algun comitè d'ajut als refugiats, etc.
- 4rt.- Actuació de les autoritats. Si es cuiden amb simpatia dels refefugiats. Si han fet coacció per retornar a Espanya, etc.
- 5é.- Es facilita treball als refugiats? En quines condicions?
- 6é.- Quants nens refugiats hi ha en la localitat?
- 7é.- Rebeu premsa del Partit?
- 8é.- Han marxat refugiats cap a Espanya? Quants?

Cal evitar per damunt de tot que les condicions de vida dels nostres camarades i dels de més exiliats els aïllin del món exterior i els aplanin, o bé que únicament pensin en marxar a la U.R.S.S., a Mèxic o a Xile, sense tenir ben present que no podem oblidar-nos mai de la reconquesta d'Espanya i de la nostra condició de lluitadors per assolir-la.

Per això cal organitzar el treball. Constituir immediatament la c. Posar en tensió tota la nostra capacitat per tal del col·laborar en aquesta gran tasca. Contribuir en el millorament de la vida del refugi. Conèixer la situació política i la línia del Partit i donar perspectives als demés companys.

Esperem doncs que ben aviat ens trametis els informes que et demanem acompanyats de l'acta de constitució de la c.

Cordialment teus.

(signature illisible)

Adreça: Office Français d'Aide aux Réfugiés
Espagnols
square La Bruyère, Paris (IX).
Amb sobre interior en blanc

TRADUCTION DU TRACT DIFFUSÉ À PONTLEVOY

Paris le 25 août 1939

Camarade,

Nous sommes très contents d'avoir de tes nouvelles. Ceci nous permettra d'établir un contact permanent avec toi.

Comme tu le sais notre travail ne doit jamais stagner pour difficiles que soient les circonstances et encore moins maintenant que nous devons développer, avec plus de force que jamais, une lutte à fond et sans faiblesse contre le fascisme. Nous y poussent: notre condition de militants de l'I.C.; la résistance magnifique et persistante que notre peuple opposa au fascisme; la situation difficile dans laquelle se trouvent nos compatriotes en exil; la conviction ferme que la lutte n'est pas terminée mais que, dans des conditions différentes elle continuera jusqu'au bout, jusqu'à la victoire.

Afin de pouvoir mieux orienter ton travail, nous avons besoin que tu nous informes tout de suite sur les points suivants:

1 - Quelle est la situation du refuge (conditions d'alimentation, d'hygiène, de vêtements, etc.). Y-a-t-il des réfugiés dans des maisons particulières?

2 - Composition sociale et politique des réfugiés nom des militants du Parti, de l'U.G.T., de C., de la J.S.U., du P.C. d'E.. Nombre total de réfugiés et nombre de réfugiés des autres organisations.

3 - Relations avec les organisations françaises. Si vous avez des contacts avec les camarades du Parti communiste, ou si vous avez établi des relations avec les militants socialistes (S.F.I.O.), avec la C.G.T., le Secours Populaire, etc., ou avec des personnes de la localité sympathisantes envers nous. S'il fonctionne quelque comité d'aide aux réfugiés.

4 - Activité des autorités. Si elles voient avec sympathie les réfugiés. Si elles ont exercé des contraintes en vue du retour en Espagne.

5 - Procure-t-on du travail aux réfugiés? Dans quelles conditions?

6 - Combien d'enfants réfugiés y-a-t-il dans la localité?

7 - Recevez-vous la presse du Parti?

8 - Des réfugiés sont-ils retournés en Espagne? Combien? Il faut éviter par dessus tout que les conditions de vie de nos camarades et d'autres exilés les isolent du monde extérieur et les démoralisent, ou bien qu'ils ne pensent uniquement qu'à partir en U.R.S.S., au Mexique ou au Chili, sans tenir bien présent à l'esprit que nous ne pouvons jamais nous détacher de l'idée de la reconquête de l'Espagne et de notre condition de combattants pour y parvenir.

Pour cela, il faut organiser le travail. Constituer immédiatement la cellule. Mettre en tension toute notre capacité afin de collaborer à cette grande tâche. Contribuer à l'amélioration de la vie des réfugiés. Connaître la situation politique et la ligne du Parti et donner des perspectives au plus grand nombre de camarades.

Nous espérons que bientôt tu nous transmettras les informations que nous te demandons accompagnées de l'acte de constitution de la cellule.

Cordialement à toi

Adresse: Office Français d'Aide aux Réfugiés Espagnols
Square La Bruyère, Paris IX

Ci-joint une enveloppe en blanc

Sources A.D.LECH., 4 M 312.

ANNEXE 24

MARCIANO TEJEDOR A DANIEL ANGUIANO, FELIPE PRETEL

RAMON LAMONEDA ET DELGADO UREÑA A FELIPE PRETEL ET DANIEL ANGUIANO
PRESSIGNY-LES-PINS - 21 AVRIL 1939 21 AVRIL 1939

21 Abril 1.939.-

Companero
Daniel Anguiano
Felipe Pretel
Limoges- Toulouse.

Estimados camaradas

Como consecuencia de mis gestiones para buscar solucion al p
problema que nos plantea la salida de los miembros del Co-
mite Nacional de Toulouse, ha sido facilitado a la U.G.T.-
un Chateau de la organizacion francesa de arrendatarios.-
Con fecha de ayer han quedado instalados en el todos los com-
pañeros de Comitè Nacional y algunas Ejecutivas que habian
llegado a Paris.

Las condiciones de cesion son las de utilizar el Ca-
stillo hasta el 15 de Junio fecha en que debera quedar libre
para alojar a los niños de la organizacion; pagar por nuestra
cuenta la luz y el agua. En Castillo se cuenta con toda clase
de muebles y elementos precisos para la organizacion de dor-
mitorios colectivos (100 camas) y material de cocina para co-
medor colectivo. Hemos concretado con los compañeros de la or-
ganizacion un grupo de 60 camaradas que estan autorizados pa-
ra instalarse alli. Las condiciones del lugar son magnificas
Se trata de una finca de treinta hectareas con toda clase de
comodidades que estrenamos nosotros por haber sido arrendada r
recientemente por la organizacion de arrendatarios.

La intencion es que los compañeros secretarios y
aqueellos de federaciones que perciben subsidio de la F.S.I.
deben ir incorporandose a esta nuestra residencia hasta tant
solucionamos el problema de la emigracion: sin llegar a la
fecha tope con que contamos. La situacion legal los compañe-
ros franceses hablarian al Prefecto del Departamento ademas
de que yo solicite de S.E.R.E. que se dirija al Prefecto pa-
ra ayudar la gestion y garantizar nuestro refugio. Creo que
esto se arreglara bien.

En consecuencia con lo que os participo creo conve-
niente vayais dando la nueva direccion a quienes deben incor-
porarse a nuestra residencia. Que lo hagan con cuidado aunqu
estimo que no hay peligro por tratarse de un pueblo pequeño.

Situacion y direccion exacta de la residencia.

M.
Marciano Tejedor

MISE SOUS SEQUESTRE CHATEAU DE LA VALLETTE

23 AVRIL 1941

M. ; ; ;

Chateau de Pressigny les Pins.

A Monsieur le Président du Tribunal civil de la Seine

Aff/ETAT ESPAGNOL
C/
SERE-JARE
Administrateur
séquestre
23 avril 1941

L'Etat espagnol représenté
par Son Excellence Monsieur
Mario de Pinies, Ministre
Conseiller chargé de
l'Ambassade d'Espagne à Paris
demeurant à Paris, hôtel de
l'Ambassade d'Espagne, 13
Avenue Georges V.

Ayant pour avoué Me ANDRE INBONA suppléé par son confrère Me de la FOURNIERE.

A l'honneur de vous exposer :

Qu'il vient d'apprendre que des avoirs importants provenant des succursales de la Banque d'Espagne ou valeurs transmises en France sous le nom de l'Etat, auraient été et seraient encore déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations, au Greffe du Tribunal Correctionnel de la Seine et chez Me Coquelin notaire à Andrésy (S&O) sous le nom de tiers ci-après nommés :

1° Servicio Evacuaciones Republicanos Españoles (Service Evacuation des Réfugiés Espagnols) SERE, dernièrement rue Tronchet.

2° Junta Auxilio Refugiados Españoles - JARE (Comité d'Aide Réfugiés Espagnols) dernièrement avenue Hoche.

3° M. Pablo de Azcárate, Président de la SERE et M. Alejandro Otero et M. Julio de Jauregui membres du Conseil d'administration du SERE.

4° M. Luis Nicolau d'Olwer Président JARE.

5° M. Torribio Etchevarris y M. Salvador Quemades Membres du Conseil d'administration de JARE.

6° Juan Negrin Lopez ou prête nom.

7° Hector Ponce Sanchez sujet américain, prête nom de Juan Negrin y de Pablo de Azcárate.

8° Mademoiselle Pablo de Azcárate.

9° Antonio Maria Sbert.

10° M. Lisardo Garcia.

Que tous ces fonds proviennent en tout cas du Trésor Espagnol et sont présumés appartenir à L'Etat Espagnol et aux termes de la Loi du 30 Janvier 1940 dont l'article 1 déclare propriété de l'Etat tous les biens,

meubles, titres, monnaies, bijoux et objets d'art qui, ayant appartenu à l'Etat, à des Corporations ou des Organismes publics ou privés, ou à des particuliers, auraient été l'objet d'expropriation, spoliation, confiscation, vol ou perte dans la zone de l'Espagne qui a été soumise à la domination marxiste, après le 18 juillet 1936 et qui se trouvent à l'étranger, sans avoir été réclamés par leurs propriétaires ou ayants droit.

Cette déclaration de propriété a sa pleine efficacité, à tous les effets, depuis le jour où les actes en question auraient été réalisés dans la zone mentionnée.

Que d'autre part, le nommé Pablo de Azcárate a acquis avec des fonds provenant de l'Etat espagnol les immeubles suivants :

- a) le château de Nogentel à Courvigaux (Marne)
- b) le château de la Valette à Pressigny-les-Pins (Loiret)
- c) propriété située à Andrésey, au lieu dit "Les Justices" (Seine-et-Oise).

Que dans ces conditions l'exposant est fondé à se pourvoir aux fins de nomination de séquestre, ayant mission et charge de rechercher pour tous ou besoin sera tous actes, comptes, documents, objets de valeur, coffres-forts, immeubles, figurant sous le nom des tiers sus-nommés, aux endroits ci-dessus indiqués, ledit séquestre ayant mission de procéder à l'inventaire des dits comptes et objets, de prendre possession des immeubles et de les conserver jusqu'à ce qu'il ait été statué, dire que le séquestre pourra prendre toutes mesures même scellées, avec l'assistance du Commissaire de Police si besoin est, assurera la conservation de tous droits, aux offres de vous en référer en cas de difficultés, mais seulement après exécution de l'ordonnance à intervenir devant Vous dans tel délai qu'il vous plaira impartir.

Sous toute réserve
Et vous ferez Justice

signé : De la Fourmière

NOUS PRESIDENT

Vu la requête ci-dessus et l'article 1961 du Code civil

Nommons CHARLES GERVAIS, administrateur séquestre lequel en cas d'empêchement sera remplacé par ordonnance rendue sur simple requête, aura pour mission de se mettre en possession ès-qualité

1° A LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

2° au Greffe du Tribunal Correctionnel

3° Chez Me Coquelin ou son successeur, notaire à Andrésey (Seine-et-Oise) de tous avoirs ou actifs mobiliers et immobiliers existant au nom des tiers ci-après désignés ou de leur prête nom

..

		Report	347.995,60 F
CHASSINE et Cie	6.247,90 F	MAGNON	4.240,00 F
MAGNON (Bruère, épicier)	2.375,00 F	GAUTIER	2.472,20 F
HERLIN	626,00 F	DUBOIS (Vins)	3.609,50 F
MAGNON (Bois)	2.950,00 F	LABORDE Abel	780,00 F
DUCHET, A.	217,50 F	BARDARY (Charcutier)	1.692,00 F
MARTINAT (traiteur)	6.595,30 F	MARTINAT (traiteur)	4.303,70 F
GAUTIER (Vins)	4.576,55 F	AUGERY	4.940,00 F
HENNAULT (Boulangier)	11.100,85 F	MARTINAT R.	8.471,80 F
MARTINAT (Boulangier)	19.514,25 F	CHASSINE et Cie	9.927,00 F
BABILLOT (Fromages)	825,00 F	HENNAULT (Boulangier)	8.798,60 F
MARTINAT R.	5.189,40 F	MARTINAT Jean	10.005,00 F
MARTINAT R.	458,00 F	BERNARDIN M.	13.212,00 F
BARDARY	870,20 F	ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	180,00 F
ROBIN (Bruère, Boulangier)	7.552,00 F	Receveur Postes Bruère	129,20 F
MATHIEU (Boucher)	13.320,00 F	CHASSINE et Cie	8.506,50 F
BERNARDIN (Boucher)	11.730,00 F	DUBOIS (Vins)	2.836,20 F
DUBOIS (Vins)	4.074,15 F	MAGNON (Bruère, épicier)	3.675,00 F
AUGERY	7.115,00 F	MARTINAT Jean	7.685,00 F
CHASSINE et Cie	6.576,60 F	BERNARDIN M.	12.582,00 F
MARTINAT	3.645,50 F	HENNAULT (Boulangier)	7.806,80 F
DUBOIS (Vins)	2.538,45 F	BABILLOT (Fromages)	1.402,50 F
AUGERY	4.700,00 F	GAUTIER (Vins)	3.682,30 F
ROBIN (Bruère, Boulangier)	5.752,50 F	GILBERT	12.480,00 F
GAUTIER (Vins)	3.649,70 F	ROBIN	7.250,00 F
GILBERT (Boucher)	6.720,00 F	BARDARY (Charcutier)	1.464,00 F
BERNARDIN (Boucher)	19.740,00 F	BLANCHARD (Boulangier)	7.467,50 F
MARTINAT (Boulangier)	11.092,00 F	MARTINAT (traiteur)	4.835,10 F
BLANCHARD (Boulangier)	4.867,50 F	AUGERY	5.005,00 F
MAILLER	525,00 F	MARTINAT R.	974,00 F
MAGNON (Bruère, épicier)	3.600,00 F	MARTINAT R.	5.426,50 F
MARTINAT R.	4.324,50 F	ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	198,00 F
THOMAS (Agriculteur)	716,10 F	M. LAPEYRIE s/préfet	1.968,00 F
BABILLOT (Fromages)	935,00 F	UNION ELECTRIQUE CENTRE	2.964,88 F
BARDARY (Charcutier)	1.336,20 F	GASSELIN (Cantonnier)	600,00 F
HENNAULT (Boulangier)	10.791,00 F	NATHAN (Cantonnier)	600,00 F
MARTINAT (Boulangier)	12.151,00 F	MARTINAT (traiteur)	4.125,50 F
GAILLY et Cie	180,00 F	GAUTIER (Vins)	1.197,10 F
STEBLIN	258,00 F	DUBOIS (Vins)	3.939,70 F
Cie Gaz et Eau	4.204,20 F	MARTINAT R.	5.618,85 F
UNION DES CREMIERS	11.010,00 F	BLANCHARD (Boulangier)	5.800,00 F
MARTINAT R.	9.397,90 F	MARTINAT Jean	6.525,00 F
BABILLOT (Fromages)	1.100,00 F	ROBIN	6.090,00 F
MAILLER	375,00 F	GILBERT	11.280,00 F
GILBERT (Boucher)	12.600,00 F	BARDARY (Charcutier)	1.073,50 F
ROBIN B. (Boulangier)	5.945,00 F	Mme Vve DANGER	492,80 F
HENNAULT (Boulangier)	10.294,20 F	BABILLOT (Fromages)	1.204,50 F
DUBOIS (Vins)	1.461,25 F	APIED	908,50 F
AUGERY	4.745,00 F	AUGERY	3.970,00 F
MARTINAT (traiteur)	4.025,20 F	MAGNON	3.150,00 F
MATHIEU (Boucher)	13.020,00 F	BOUTET	1.140,00 F
GAUTIER (Vins)	5.011,95 F	MATHIEU (Boucher)	12.090,00 F
BARDARY (Charcutier)	1.200,00 F	CHASSINE et Cie	8.199,75 F
BLANCHARD (Boulangier)	5.800,00 F	BOURIAHNT	312,00 F
MAGNON (Bois)	3.755,00 F	HENNAULT (Boulangier)	5.985,60 F
MARTINAT R.	884,00 F	THOMAS	749,00 F
CHASSINE et Cie	10.242,70 F	Receveur Postes Bruère	80,70 F
ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	180,00 F	Usine gaz "Sologne"	6.580,80 F
ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	337,50 F	AUBRON	80,00 F
MAILLOUD (Imprimeur)	458,00 F	GASSELIN (Cantonnier)	200,00 F
ROBIN René	7.685,00 F	NATHAN (Cantonnier)	200,00 F
BABILLOT (Fromages)	1.402,50 F	MARTINAT Jean	7.830,00 F
BLANCHARD (Boulangier)	8.845,00 F	BLANCHARD (Boulangier)	6.960,00 F
Mme DANGER M. RANUCCI	525,35 F	ROBIN	6.670,00 F
BERNARDIN Maurice	13.200,00 F	BARDARY (Charcutier)	1.668,00 F
THOMAS André	854,70 F	MARTINAT R.	6.749,10 F
à reporter	347.995,60 F	à reporter	640.236,28 F

DEPENSES DANS LE CHER 1939 - 194

ANNEXE 28

.../...

DEPENSES DANS LE CHER 1939 - 1940

Report	640.236,28 F	Report	928.578,78 F
MARTINAT (traiteur)	4.123,20 F	BABILLOT (Fromages)	999,90 F
BERNARDIN M.	12.240,00 F	CHASSINE et Cie	9.016,00 F
BABILLOT (Fromages)	1.100,00 F	CHASSINE et Cie	8.785,30 F
LEVET	611,35 F	ROBIN	4.779,00 F
MAGNON	1.772,50 F	MARTINAT R.	6.316,00 F
HERNAULT	7.247,10 F	THOMAS	838,60 F
GAUTIER (Vins)	2.415,00 F	UNION ELECTRIQUE CENTRE	3.960,32 F
MARTINAT R.	940,00 F	Receveur Postes St Amand	660,95 F
AUGERY	5.880,00 F	Receveur Postes Bruère	47,60 F
MATHIEU (Boucher)	12.180,00 F	Receveur Postes St Amand	9,95 F
DUBOIS	2.833,05 F	GASSELIN	200,00 F
CHASSINE et Cie	7.970,00 F	NATHAN	200,00 F
ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	381,80 F	MARTINAT (traiteur)	4.140,40 F
Receveur Postes Bruère	35,70 F	BONAL Léo	212,00 F
MARTINAT (traiteur)	4.487,00 F	MAILLER Pierre	1.665,00 F
AUGERY	5.280,00 F	BERNARDIN	13.362,30 F
BERNARDIN M.	11.077,00 F	MAGNON	1.640,00 F
GAUTIER (Vins)	2.414,00 F	ROBIN	4.970,75 F
DUBOIS	2.906,60 F	GAUTIER	4.867,10 F
BOUTET	1.230,00 F	AUGERY	5.940,00 F
BARDARY	1.088,00 F	DUBOIS	4.091,10 F
GILBERT	11.466,00 F	BABILLOT	1.638,75 F
MAILLEE	1.202,50 F	APIED	1.409,50 F
MAGNON	1.050,00 F	BARDARY	1.936,00 F
BABILLOT	1.222,10 F	HERNAULT	5.454,55 F
BLANCHARD (Boulangier)	4.815,00 F	MARTINAT J.	9.735,00 F
ROBIN	6.125,00 F	BLANCHARD	8.776,25 F
MARTINAT J.	5.554,50 F	MARTINAT R.	7.049,15 F
THOMAS	837,20 F	GILBERT	12.350,30 F
Mme Vve DANGER	701,40 F	Receveur Postes Bruère	65,45 F
CHASSINE et Cie	8.605,55 F	GODET	80,00 F
HERNAULT	7.255,35 F	MARTINAT R.	1.894,00 F
MARTINAT R.	7.421,40 F	MARTINAT J.	9.882,50 F
BOUILLOT PENAT	1.585,25 F	CHASSINE et Cie	8.472,40 F
GASSELIN (Cantonnier)	200,00 F	THOMAS	924,00 F
NATHAN (Cantonnier)	200,00 F	BOUTET	1.200,00 F
BERNIGAUD	4.957,85 F	ROBIN	4.572,50 F
MOENCH et Fils	334,55 F	Mme Vve DANGER	859,60 F
MARTINAT J.	5.015,00 F	BLANCHARD	8.702,50 F
HERNAULT	4.929,45 F	BARDARY	3.427,00 F
BLANCHARD	4.808,50 F	DUBOIS	4.304,40 F
MARTINAT R.	5.685,90 F	MAGNON	1.877,50 F
GILBERT	10.489,85 F	GAUTIER	4.320,60 F
MATHIEU	9.974,75 F	MARTINAT (traiteur)	4.563,90 F
BARDARY	1.351,00 F	AUGERY	5.500,00 F
GAUTIER (Vins)	4.134,30 F	CHASSINE et Cie	11.062,50 F
AUGERY	5.280,00 F	MARTINAT (traiteur)	4.584,00 F
BABILLOT	1.530,40 F	MARTINAT R.	6.078,45 F
MARTINAT (traiteur)	4.089,60 F	BLANCHARD	8.260,00 F
CHASSINE et Cie	9.446,75 F	BARDARY	1.855,35 F
ROBIN	4.593,15 F	DUBOIS	3.056,50 F
MATHIEU	10.629,25 F	MARTINAT J.	9.145,00 F
AUGERY	4.560,00 F	GAUTIER	2.931,00 F
BERNARDIN M.	10.441,40 F	MATHIEU	12.616,90 F
GAUTIER	3.462,00 F	BERNARDIN M.	12.938,10 F
HERNAULT	4.687,55 F	MAGNON	1.313,00 F
DUBOIS	2.720,60 F	BABILLOT	1.838,70 F
DUBOIS	2.975,30 F	BABILLOT	1.330,40 F
BARDARY	1.520,00 F	HERNAULT	5.088,75 F
MARTINAT J.	8.850,00 F	ROBIN	4.557,75 F
Gde SCIERIE PARQUETERIE	1.800,00 F	GASSELIN	200,00 F
MARTINAT (traiteur)	4.065,60 F	NATHAN	200,00 F
BLANCHARD	8.165,60 F	GILBERT J.	12.471,00 F
BOUTET	1.050,00 F	HERNAULT	5.068,00 F
Mme Vve DANGER	740,60 F	MATHIEU	12.919,00 F
à reporter	928.578,78 F	à reporter	1.231.791,30 F

Report	1.231.791,30 F	Report	1.506.647,76 F
Receveur Postes Bruère	119,85 F	ROBIN	3.569,50 F
ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	594,00 F	MAGNON	1.060,50 F
BABILLOT	1.488,00 F	HENAUT	3.675,70 F
MARTINAT R.	4.606,00 F	DUBOIS	2.080,10 F
MARTINAT (traiteur)	4.379,00 F	GILBERT	6.488,45 F
DUBOIS	2.781,05 F	MARTINAT R.	2.989,60 F
ROBIN	4.543,00 F	BABILLOT	1.222,10 F
BARDARY	1.787,00 F	BLANCHARD	4.277,50 F
Mme Vve DANGER	788,20 F	BERNAUDAT	780,00 F
THOMAS	733,60 F	MARTINAT Jean	5.767,25 F
BABILLOT	1.833,15 F	GAUTIER (Vins)	2.950,10 F
HENAUT	5.286,40 F	BARDARY	1.475,50 F
GAUTIER	5.605,70 F	AUGERY	7.044,75 F
AUGERY	10.630,25 F	MARTINAT (traiteur)	4.013,00 F
MARTINAT J.	8.702,50 F	CHASSINE et Cie	4.072,30 F
GILBERT J.	12.532,08 F	CHASSINE et Cie	4.301,60 F
MARTINAT R.	5.259,00 F	Receveur Postes St-Amand	373,35 F
BERNARDIN M.	12.810,80 F	Receveur Postes Bruère	25,50 F
MATHIEU	12.632,00 F	MARTINAT (traiteur)	4.724,00 F
BONTET	1.230,00 F	BARDARY	935,00 F
BLANCHARD	8.850,00 F	MAGNON	1.060,50 F
MARTINAT (traiteur)	4.083,00 F	GILBERT	5.769,50 F
ROBIN	3.613,75 F	BERNARDIN M.	7.060,50 F
BARDARY	1.111,00 F	DUBOIS	2.611,95 F
BABILLOT	1.111,00 F	AUGERY	7.827,50 F
HENAUT	3.953,00 F	MARTINAT R.	3.471,35 F
MARTINAT R.	1.496,00 F	MATHIEU	5.520,00 F
MAGNON	1.060,50 F	HENAUT	4.867,95 F
AUGERY	8.989,00 F	BLANCHARD	4.584,30 F
LEVET	535,00 F	MARTINAT Jean	5.457,50 F
BLANCHARD	5.900,00 F	ROBIN	4.262,75 F
GAUTIER	1.500,95 F	GAUTIER	3.565,00 F
DUBOIS	4.406,85 F	BABILLOT	1.222,10 F
MARTINAT R.	4.678,85 F	Mme Vve DANGER	684,60 F
BERNARDIN M.	11.435,20 F	Mme THOMAS	383,60 F
GILBERT J.	12.471,48 F	M. RAPOPORT	432,00 F
MARTINAT J.	6.637,50 F	M. GUINE	805,50 F
NATHAN	200,00 F	M. MAILLAUD	720,00 F
GASSELIN	200,00 F	GASSELIN	200,00 F
CHASSINE et Cie	10.527,75 F	NATHAN	200,00 F
CHASSINE et Cie	7.237,15 F	ETABLISSEMENTS JACQUEMAIRE	594,00 F
MARTINAT R.	2.013,95 F	CHASSINE et Cie	2.034,15 F
THOMAS	814,10 F	ROBIN	3.834,00 F
Vve DANGER	679,00 F	BLANCHARD	4.094,60 F
BLANCHARD	6.490,00 F	GAUTIER	4.828,50 F
BARDARY	1.661,00 F	MARTINAT J.	5.310,00 F
BONTET	1.320,00 F	BERNARDIN M.	5.769,10 F
GAUTIER	2.950,10 F	BARDARY	869,00 F
BABILLOT	1.111,00 F	GILBERT	4.822,25 F
ROBIN	3.717,00 F	MAGNON	2.545,20 F
AUGERY	4.090,50 F	MATHIEU	4.824,00 F
MARTINAT J.	6.991,50 F	MARTINAT R.	4.405,60 F
HENAUT	4.032,65 F	AUGERY	9.125,35 F
MAGNON	1.060,50 F	Mme ALAPHILIPPE	622,65 F
MAILLET	900,00 F	BABILLOT	1.222,10 F
BERNARDIN M.	9.138,50 F	HENAUT	3.932,35 F
MATHIEU	11.029,20 F	MARTINAT (traiteur)	4.038,90 F
MARTINAT (traiteur)	4.056,00 F	REDRON	360,00 F
BOURLIANT	2.121,75 F	Receveur Postes Bruère	30,60 F
CHASSINE et Cie	3.119,80 F	GASSELIN	200,00 F
DUBOIS	2.088,35 F	NATHAN	200,00 F
NATHAN	200,00 F	MAILLET	985,00 F
GASSELIN	200,00 F	MARTINAT J.	6.224,50 F
M. RAPOPORT	432,00 F	CHASSINE et Cie	5.886,90 F
MATHIEU	6.300,00 F	CHASSINE et Cie	4.261,80 F
à reporter	1.506.647,76 F	à reporter	1.710.200,71 F

DEPENSES DANS LE CHER 1939 - 1940

ANNEXE 28

.../...

Report	1.710.200,71 F	Report	1.931.706,74 F
MARTINAT (traiteur)	4.303,00 F	ROBIN	3.599,00 F
BABILLOT	1.166,55 F	BABILLOT	688,80 F
HERAULT	4.012,00 F	HERAULT	3.481,00 F
MARTINAT R.	2.767,40 F	THOMAS	429,10 F
ROBIN	3.953,00 F	ZUNINO	3.711,75 F
AUGERY	7.575,00 F	MAILLAUD	42,40 F
BERNARDIN	6.272,10 F	BERTHELIER	168,90 F
MATHIEU	5.689,00 F	NATHAN	200,00 F
Vve DANGER	607,60 F	NATHAN	200,00 F
Mme BLANCHARD	4.141,80 F	SALMON	835,00 F
MAGNON	2.121,00 F	BONAT	258,75 F
BARDARY	1.067,00 F	ROBIN	4.071,00 F
THOMAS	432,60 F	Vve DANGER	404,60 F
GAUTIER	4.667,40 F	MATHIEU	4.513,50 F
PATOUREAU	931,25 F	HERAULT	4.233,25 F
AUPET	2.235,00 F	BERNARDIN	5.492,40 F
MARTIN	126,00 F	BABILLOT	686,80 F
DUBOURG	864,50 F	BARDARY	937,25 F
GAUTIER	3.425,00 F	GAUTIER	2.875,05 F
CHASSINE et Cie	3.078,20 F	MARTINAT J.	5.487,00 F
BARDARY	869,00 F	Mme BLANCHARD	3.982,50 F
MARTINAT R.	2.398,24 F	MARTINAT R.	2.063,45 F
BABILLOT	888,80 F	AUGERY	9.044,55 F
MAGNON	2.561,25 F	MARTINAT J.	3.488,00 F
AUGERY	5.529,75 F	NATHAN	200,00 F
BERNARDIN	7.147,75 F	SALMON	1.086,00 F
GILBERT	5.854,45 F	ZUNINO	5.461,00 F
MARTINAT J.	5.929,50 F	BERNARDIN	9.898,00 F
ROBIN	3.835,00 F	HERAULT	3.304,00 F
APIED	762,00 F	MARTINAT J.	3.351,00 F
GUIPTON	50,00 F	GAUTIER	1.193,30 F
DUPOIRIER	664,50 F	GILBERT	4.595,00 F
HERAULT	3.923,50 F	BLANCHARD	3.363,00 F
BAUCHER	637,40 F	ZUNINO	2.969,40 F
Mme BLANCHARD	4.026,75 F	BARDARY	1.366,55 F
MARTINAT J.	4.019,55 F	BABILLOT	1.287,75 F
CHASSINE et Cie	4.401,35 F	MARTINAT J.	4.720,00 F
THOMAS	776,70 F	ROBIN	3.363,00 F
GAUTIER	3.614,10 F	MARTINAT R.	2.140,00 F
MATHIEU	6.233,72 F	AUGERY	15.917,60 F
GILBERT	5.712,10 F	CHASSINE et Cie	3.306,55 F
BERNARDIN	7.488,15 F	Recev. Postes Brnère	111,10 F
Vve DANGER	525,00 F	BOURIANT	636,00 F
MAGNON	2.651,25 F	ROCOT (La Guerche)	2.158,20 F
MARTINAT R.	3.314,82 F	UNION ELECTRIQUE CENTRE	5.171,50 F
AUGERY	7.277,05 F	MASSICOT (chauffage)	509,00 F
MARTINAT J.	4.356,00 F	CHAVAILLON (pharmacie)	3.977,00 F
ROBIN	4.041,50 F	MARTINAT	3.167,00 F
HERAULT	3.599,00 F	AUGERY	8.181,00 F
MARTINAT J.	5.560,75 F	MARTINAT R.	1.647,00 F
BLANCHARD	4.041,50 F	MATHIEU	2.713,50 F
Recev. Postes St Amand	17,65 F	ZUNINO	3.711,75 F
BARON	608,00 F	BARDARY	1.064,50 F
CHAMPENIER (charbons)	624,00 F	BERNARDIN	4.181,40 F
CHASSINE et Cie	3.255,25 F	GAUTIER	2.680,00 F
MATHIEU	6.217,50 F	MARTINAT R.	3.392,50 F
MARTINAT J.	3.280,00 F	ROBIN	2.404,25 F
BARDARY	1.310,90 F	BLANCHARD	2.478,00 F
AUGERY	14.023,85 F	THOMAS	359,80 F
GILBERT	5.458,05 F	Vve DANGER	376,60 F
BLANCHARD	3.451,50 F	BAUCHER	173,60 F
MARTINAT J.	4.956,00 F	ROBIN	1.121,00 F
GAUTIER	2.991,25 F	MARTINAT J.	1.681,50 F
BAUCHER	292,60 F	MARTINAT J.	2.537,00 F
MARTINAT R.	2.913,65 F	MARTINAT J.	1.357,00 F
à reporter	1.931.706,74 F	à reporter	2.115.913,14 F

DEPENSES DANS LE CHER 1939 – 1940

ANNEXE 28

./...

.../...

Report		2.364.180,10 F	Report		2.410.934,43 F
DEPENSES MEDICALES			Dr FOUCAULD (déplac. juin)		
CHAVAILLON (pharm.)	4.191,50 F		- id - (Châteaufier 120)	3.120,00 F	
- id -	814,05 F		- id - (Noirlac 80)	2.080,00 F	
- id -	4.904,30 F		MILLET (orthopédie)	99,00 F	
- id -	2.996,30 F		BROUILLOT (blouses)	178,90 F	
BROUILLOT	264,00 F		Dr FOUCAULD (déplac. juillet)	612,00 F	
blouses infirmières			- id - (Châteaufier)	850,00 F	
Dr FOUCAULD	1.008,00 F		- id - (Noirlac)	850,00 F	
- id -	1.400,00 F		Dr FOUCAULD (déplac. août)	750,00 F	
- id -	1.400,00 F		- id - (Châteaufier)	1.050,00 F	
CHAVAILLON	1.537,90 F		- id - (Noirlac)	1.050,00 F	
CHAVAILLON	4.294,80 F		Dr FOUCAULD	6.913,00 F	
Dr FOUCAULD	1.550,00 F		- id -	9.205,00 F	
- id -	1.550,00 F		Dr FARDEAU (novembre)	600,00 F	
- id -	1.116,00 F		- id -	600,00 F	
CHAVAILLON	4.119,15 F		Mme BOUCHER	3.121,53 F	
- id -	931,90 F		- id -	3.612,41 F	
Dr FOUCAULD (Châteaufier)	1.500,00 F		CHAVAILLON (janvier 1940)	548,53 F	
- id - (Noirlac)	1.500,00 F		- id - (mai 1940)	15.318,55 F	
- id - - id -	1.080,00 F		- id -	5.292,70 F	
- id - (Châteaufier)	1.300,00 F		Dr LAFERRIERE déplac. fév. 40	468,00 F	
- id - (Noirlac)	1.300,00 F		- id - soins - vacations	650,00 F	
- id - - id -	936,00 F		- id - déplac. mars 1940	468,00 F	
GAGE (opticien)	162,75 F		- id - soins - vacations	650,00 F	
CHAVAILLON	1.208,44 F		- id - déplac. avril 1940	468,00 F	
- id -	5.349,24 F		- id - déplac. mai 1940	468,00 F	
BROUILLOT (blouses)	268,00 F		- id - soins - vacations	650,00 F	
MILLET (orthopédie)	72,00 F		- id - déplac. juin 1940	468,00 F	
			- id - soins - vacations	650,00 F	
à reporter	2.410.934,43 F		TOTAL:	2.472.660,05 F	

DEPENSES DANS LE CHER 1939 - 1940

Sources : A.D.CH., M 10 718 ; ne sont pas comptabilisés les frais de couchage

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

DOCUMENTS D'ARCHIVES

ARCHIVES NATIONALES

Série 72/AJ Seconde guerre mondiale

- 281 Camps et prisons en France. Classement par départements : Corse - Ile-et-Vilaine.
 282 Camps et prisons en France. Classement par départements : Indre - Garonne.
 315 Fichier signalétique de républicains espagnols réfugiés en France, mobilisés dans les C.T.E., faits prisonniers et transférés en camps de concentration, généralement Mauthausen (enquête statistique du comité).
 426-427 Papiers provenant de Ricardo Gasset ancien ministre des communications de la République espagnole, réfugié en France après la Guerre Civile, délégué de l'Union républicaine au Comité constitué à Toulouse le 23 Octobre 1944.
 426 Comité en France de la Junte Espagnole de Libération : constitution, statuts, tracts et documents divers 1944 - 1946.
 427 Correspondance reçue par Ricardo Gasset, notamment en tant que directeur du journal *l'Espagne républicaine*, 1939 - 1947.

Série AJ/40 Archives allemandes - Deuxième Guerre mondiale Commandants militaires régionaux en zone occupée.

- 547/8 Questions politiques diverses. Rapports sur le problème basque, note de l'Ambassade d'Allemagne sur les réfugiés basques, (mai - octobre 1941).
 547/11 Service interministériel de protection contre les événements de guerre; arrêtés décrets à la direction des réfugiés.
 547/14 Etrangers en France.
 552/9 Républicains espagnols (secret) : note de l'Abwehr sur l'extradition des républicains espagnols vers l'Espagne, réquisition des Espagnols dans l'organisation Todt. Compte-rendu d'un entretien avec les autorités frontalières espagnoles, octobre 1940 – novembre 1942.
 935 à 938 Feldkommandantur 549 ORLEANS.
 935/2 Enquête sur la propagande communiste, note sur la JAC.
 936/2 et 3 Enquête sur la propagande communiste, note sur la JAC.
 937 Abteilung geheim I C Affaires d'espionnage.
 855/3 Recrutement de travailleurs étrangers pour le Reich : circulaires et directives du RAM sur le recrutement d'Espagnols, janvier - avril 1941.
 962-964 Feldkommandantur 542 MONTARGIS.

Série AJ/41 Organismes issus de l'armistice 1940 section "contentieux" Zone Nord

- 512/J Internés autres qu'Allemands et Italiens.
 Réfugiés étrangers de nationalités diverses (Espagnols) 1940 - 1944.
 514 Espagnols 1940 - 1942.
 515/K Détenus autres qu'Allemands et Italiens.
 Questions diverses, affaires en cours, 1940 - 1943. Espagnols 1940 - 1942.

Série AJ/43 (136) Réfugiés Espagnols

- 230 Républicains Espagnols décembre 1943 – Juin 1947.
 364 Réfugiés Espagnols en Allemagne mai 1945 - juin 1947.
 584 Réfugiés Espagnols en France février 1941 - juin 1947

Série BB/18 Ministère de la Justice

- 3202/2 Individus arrêtés pour activité communiste et anarchiste 1941 - 1944.
 3439 dr 2206/A42 Fonds adressés aux Espagnols réfugiés en zone libre par la Légation du Mexique (1942).
 7079 Affaire S.E.R.E. 1939 - 1941.

*Série F/1 INTERIEUR : ADMINISTRATION GENERALE**Série F/1A Objets généraux, Cabinet du ministre de l'Intérieur*

- 3303 X – B, 7
 3345 – 3346 Situation des étrangers en France
 3346 XIV – B, 3 Hébergement des réfugiés étrangers en France, janvier 1945 – novembre 1946
 B, 5, 1 Situation des Espagnols rapatriés d'Allemagne
 C, 4 Organisation des républicains espagnols (novembre 1944 – septembre 1946)
 C, 4, 1 U.N.E.
 D, 1 Action des républicains espagnols à la frontière des Pyrénées (octobre 1944 – décembre 1945) – Franchissement – Incidents – Maintien de l'ordre en Andorre – Consuls espagnols (réponse à la circ. n° 58 du 26 octobre 1944) – Divers (rapport Bertaux 26 octobre 1944 et Serreuilles 20 novembre 1944) – Soulèvement du Val d'Aran (24 octobre 1944).
 3366 III – F 10 Franco 1946
 20 Républicains espagnols 1946.

Série F/1C III Rapports des Préfets

- 1147 Rapports du Préfet du Cher 1940 - 1944.
 1161 Rapports du Préfet du Loir-et-Cher 1940 - 1941.

Série F/60 Services du Premier Ministre

- 172 Ministère des Affaires étrangères. Affaires politiques. Evénements d'Espagne : dossier général concernant les relations franco-espagnoles 1935 - 1940. Protestations et
 173 requêtes de syndicats et de groupements politiques, 1936 - 1939.
 174 Ministère des Affaires étrangères. Affaires politiques. Evénements d'Espagne : con
 173 séquences économiques, réfugiés, trafic maritime, volontaires, or espagnol, ravitaillement, reprise des relations avec l'Espagne, 1936 - 1940.

Série F/7 Police

- 14 720 Dossier d'anarchistes espagnols, 1911 - 1940, (autorisation partielle).
 14 721 Associations et groupements espagnols, 1927 - 1940.
 14 742 Divers 1929 - 1940, (autorisation partielle).
 15 589 Notes d'informations sur des mouvements politiques français et étrangers : associations de volontaires ayant combattu dans l'armée républicaine espagnole, février 1939 ; activité du service d'évacuation des républicains espagnols et de la III^e Internationale au sein de cette organisation, décembre 1939, (autorisation partielle).

ARCHIVES DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Ministère des Affaires Etrangères - Paris

Série Europe 1918-1940

Sous-série Espagne 1930-1940

- Vol, 187 (Août 1936 - décembre 1939). Action humanitaire. Echange d'otages.
 Vol, 188 (Octobre 1936 - mars 1939). Réfugiés. Aide aux réfugiés.
 Vol, 189 (Avril - décembre 1939). Réfugiés. Aide aux réfugiés. Negrín à New-York. Aide de la Grande-Bretagne. Camps.
 Vol, 242 Reconnaissance du gouvernement de Franco, reconnaissance de son droit de belligérance, août 1938 - mai 1939.

Série Guerre 1939-1945, sous-série Vichy-Etat français

- P 2813 (22 juillet 1940 - 16 mai 1944) étrangers en France, problème des étrangers et réfugiés. (10 juin 1940 - 3 juillet 1944) réfugiés étrangers, organismes, comités et services. Haut Commissariat pour les réfugiés. (4 janvier 1942 - 29 janvier 1944) étrangers en France, internés étrangers, dossier général. (20 août 1940 - 20 décembre 1941) étrangers en France, internés étrangers, dossier général.

Série Guerre 1939-1945, sous-série Vichy-Europe

- P 2413 Espagnols en France, juillet 1940 - janvier 1944.
 P 2414 Rapatriement des réfugiés espagnols, septembre 1940 - avril 1944. Menées politiques chez les réfugiés espagnols, mars 1941 – juillet 1943. Demandes d'extraditions présentées par le gouvernement espagnol, août 1940 – février 1943, (dossier général).
 P 2422 Justice et police, août 1940 - janvier 1943.
 P 2423 L'Espagne et l'Axe germano-italien, juillet 1940 - mars 1941, (incursions des troupes allemandes en territoire espagnol, voyage du général Franco en France et en Italie). Frontières (commission des Pyrénées, délimitation de la frontière, incidents de frontière).

Ministère des Affaires Etrangères - Nantes

Fonds B, Archives de l'Ambassade de France à Madrid et Saint-Sébastien (celles de Barcelone sont perdues)

- 554 2 A2 Tentative de médiation, 2 décembre 1936 - 14 février 1939. S.d., projet franco-britannique, 4 décembre 1936.
 556 1 C1 Incidents de frontière. Présence de réfugiés espagnols à proximité de la frontière, 7-14 septembre 1936.
 1 C7 Incidents-Déserteurs, remise de leurs armes, 5 mai 1936 - 15 mai 1937.
 568, 4 C3 Echanges, 31 août 1936 - 14 novembre 1938.
 7 C6 Evacuation de groupes de femmes et enfants espagnols, 16 août 1936 - 4 août 1937.
 571 Profits réalisés par les bâtiments de commerce qui emmènent en France des réfugiés.
 573 S.d., liste nominative d'enfants espagnols hébergés en France, ayant fait objet de rapatriement, 30 septembre 1937 - 7 mars 1938.
 7 D1 Réfugiés espagnols en France, dossier d'ensemble, 12 septembre - 25 février 1939.
 7 D2 Agents en France du gouvernement de Valence, 7 décembre 1936 - 23 novembre 1937.
 7 D6 Mesures de rigueur (expulsion et refoulement) contre des personnalités nationalistes de Biarritz, représailles espagnoles.
 574 7 D bis Passage de terroristes par la France ; tentative de guerre bactériologique, 22 août 1936 - 22 novembre 1938.
 7 E Retour en Espagne d'Espagnols réfugiés en France, 7 septembre 1936 - 6 mars 1939.
 582 Collection de télégrammes adressés à l'ambassade à Barcelone, 1937 - 1939.

Fonds C, collection chronologique de la correspondance, départ et enregistrement, 1919-1944

- 67 France, renseignements généraux, 24 décembre 1921 - 2 août 1944.

- 157 Politique extérieure de l'Espagne, Espagne-France, 1939 - 1940.
 160 Dossier général 6 mai 1940 - 12 juillet 1943. S.d., affaire Leca-Davaux, 24-27 juin 1940. S.d., attitude des fonctionnaires de Bourg-Madame, 27 juillet - 20 décembre 1940. S.d., enquête sur livraison matériel de guerre à l'Espagne républicaine pendant la guerre civile, 26 novembre - 14 décembre 1940. S.d., camps de jeunesse 24 décembre 1940 - 10 février 1942. S.d., voyage Franco à Bordighera et Montpellier, 11-14 février 1941. S.d., propos adressés par Pétain le 10 octobre 1942 au consul d'Espagne à Avignon, 11-12 octobre 1942.
 372 Légion étrangère française, remise ou échange de prisonniers, 26 septembre 1921 - 21 décembre 1942. Convention Consulaire franco-espagnole, 7 janvier 1862.
 512 Mesures de refoulement en territoire français et inversement d'indésirables. S.d., renforcement surveillance policière franco-espagnole, 26 décembre 1934 - 9 mars 1942.
 599 Rapatriements, malades et cas politiques. Dossier général, 24 février 1936 - 10 octobre 1942. S.d., sortie de France des républicains espagnols d'un intérêt spécial pour le gouvernement espagnol, 22 juin 1940 - 23 novembre 1942. S.d., demande d'amnistie présentée par de nombreux réfugiés espagnols en France en vue retour Espagne, 17 octobre 1941 - 2 septembre 1942.
 600-601 Rapatriement d'Espagnols. Enfants réfugiés en divers départements et territoire français, 1939 - 1940. Réfugiés divers ; principes de rapatriement et listes collectives, 17 mars 1938 - 22 septembre 1939. Réfugiés, décès, 26 avril - 10 mai 1939. Réfugiés divers, 12 juin 1939 - 24 mars 1942.
 Londres, 235 Réfugiés espagnols à l'étranger 10 mai 1937 -

Unions internationales. Série R, "Immigration et Main-d'œuvre"

- 1609 Réfugiés étrangers 1937.
 1916 Réfugiés étrangers 1942 - 1944.

ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Archives du Cher (Bourges)

Série 25 M

- 251 Réfugiés espagnols 1936 - 1940. Circulaires, instructions, télégrammes officiels, instructions aux maires.
 252-253 Centres d'hébergement : organisation et fonctionnement (locaux, vêtements, service d'ordre, hygiène), 1937 - 1939.
 257 Statistiques hebdomadaires, rapport du Préfet, 1937 - 1939.
 258-259 Main-d'œuvre agricole et industrielle, 1939 - 1940.
 260 Rapatriements 1937 - 1938.
 261 Liquidation des centres d'hébergement, 1940.
 262 Dépenses d'hébergement, 1937 - 1942.

Série M (cotes provisoires)

- 7543 G.T.E. commission de libération ; Espagnols et autres étrangers, 1940 - 1945.
 7952 G.T.E. certificats de libération ; Espagnols et autres étrangers, 1945

Série Z (sous-préfecture de Saint-Amand-Montrond)

- 1450 Presse, Noirlac, listes, fiches individuelles, dépenses 1939.
 1451-1452 Dépenses, correspondance, 1938 - 1939.
 1453 Instructions, service sanitaire, presse, rapatriement des brigades internationales, 1939-1940.

1454 Passeports, placement chez des particuliers, familles recueillies en dehors des centres d'hébergement, 1939 - 1940.

Versements divers.

M 6725 à 6727 Etrangers espagnols 1937 - 1938.

M 6728 à 6730 Etrangers espagnols 1939.

Versement de la 1^{re} division (Bureau militaire)15/O2/1941.

M 6626 Etrangers, P.V., situations irrégulières 1939.

Versement de la 1^{re} division 2^e bureau 21/08/1944

M 7139 Etrangers, recensement d'étrangers indésirables 1940.

M 7158 Etrangers, refoulements 1938.

M 7258 Dossiers d'Espagnols, 1940 - 1941.

M 7272 Dénombrement et révision des Espagnols, 1940.

M 7274 Etrangers suspects et Brigades internationales 1939.

M 7275 Etrangers, expulsions 1937 - 1940.

Service des étrangers - Versement du 13/02/1945

M 7289 Réfugiés espagnols - Correspondance - Rapatriements 1939 - 1940.

Versement du 25/03/1945

M 7328 Relations avec autorités allemandes 1940 - 1944. Etats à fournir périodiquement à l'autorité allemande. Instructions générales sur les rapports avec les autorités allemandes. Rapports entre la police et les autorités allemandes.

M 7336 Recueil d'ordonnances allemandes pour la France occupée 1940 - 1944.

Versement de la 1^{re} division 2^e bureau - 21/11/1946Service des étrangers

M 7537 Etrangers condamnés, 1940 - 1945.

M 7540 Etrangers, commission d'incorporation et affaires, diverses, zone libre 1941 - 1944.

M 7541 Etrangers, dossiers spéciaux. Etrangers partis, 1941 - 1944.

M 7542 Etrangers, franchissement ligne de démarcation, 1941 - 1944.

M 7543 Etrangers, G.T.E., commission de libération, 1940 - 1945.

Versement 20/12/1946 - Cabinet du Préfet

M 7560 Anarchistes. Correspondance diverse 1939 -1942. 1942 - 1943.

M 7617 Réfugiés espagnols. Mémoires. Laissez-passer, 1939 - 1940.

Versement de la 1^{re} division 2^e bureau - 8/01/1947

Service des étrangers

M 7952 G.T.E., certificat de libération, 1945.

Versement 1/07/1947 - Cabinet du Préfet

M 8063 Etrangers suspects

Versement 20/03/1950 - Cabinet du Préfet

- M 9171 Mesures sous l'occupant contre les communistes, (depuis l'armistice de 1940).
 M 9219 à 9221 Arrestations par autorités allemandes, 1942 - 1943.
 M 9223 Arrestations par autorités allemandes, 1942.

Versement 17/06/1950 - Cabinet du Préfet

- M 9283 Surveillance des milieux extrémistes étrangers, 1943 - 1944.

Versement 19/04/1949 - 1^{re} Division - 2^e Bureau

- X 3151 à 3153 Etrangers ne bénéficiant pas des lois d'assistance, 1927 - 1943.
 M 10 718 à 10 720 Comptabilité réfugiés espagnols 1939 - 1942.
 M 31 303/9281 Maires socialo-communistes révoqués.
 M 31 304 Etat nominatif des individus internés en A.F.N. pour menées anti-nationales.
 M 31 307/9282 Arrestation d'individus pour menées anti-nationales.

Archives de l'Eure-et-Loir (Chartres)

Sous-série 4 M, non coté :

Réfugiés espagnols, Instructions 1939 - 1940. Hébergement, matériel de couchage, chaussures et vêtements. Construction de camps. Réfugiés espagnols, statistiques hebdomadaires. Camp d'hébergement des Espagnols à Luçé, inventaire du matériel 1938 - 1939.

Série 4 M

- 255 Circulaires et Instructions, rapports, Correspondance 1937 - 1940.
 256 Hébergement 1938 - 1940.
 257 Statistiques hebdomadaires 1939.
 258 Listes nominatives, arrondissement de Chartres 1939.
 259 Listes nominatives, arrondissement Dreux et de Chartres, 1939.
 260 Recherches concernant le regroupement des familles, 1937 - 1938.
 261 Transferts.
 262 Enquêtes sur la situation des réfugiés espagnols et leur placement dans la vie économique, 1939.
 Enquêtes sur la situation des réfugiés espagnols et leur placement dans la vie économique, 1940.
 263 Rapatriements 1937.
 265 Rapatriements février - juin 1939.
 266 Rapatriements juillet 1939 - février 1940.

Série 1M

- 22 Rapports mensuels du Préfet, 1938 - 1939.

Série W

- 1 W 19 Affaires concernant l'arrondissement de Dreux, 1940 - 1943.
 1 W 83 Menées anti-nationales, rapports de police 1940 - 1942.
 1 W 116 Recherche d'individus.
 14 W 8 Activités communistes.

Archives de l'Indre (Châteauroux)

Série M Police générale

- 2708 Gouvernement de Vichy, 1940 - 1944. Réfugiés espagnols : instructions réglementant leur situation au regard du gouvernement français et leur séjour en France et rapports sur leur application dans l'Indre, 1939 - 1940.
- 2709 Gouvernement de Vichy, 1940 - 1944. Réfugiés espagnols : états statistiques hebdomadaires, 7 Janvier 1939 - 6 Juin 1940.
- 2710 Gouvernement de Vichy, 1940 - 1944. Réfugiés espagnols : mouvements d'un département à un autre, rapatriements. Demandes d'autorisation, enquêtes, 1940 - 1941.
- 2711 Gouvernement de Vichy, 1940 - 1944. Réfugiés espagnols : répression des menées subversives (anarchistes et communistes), suspects. Etats, enquêtes, arrestations. Rapports et correspondance, 1943 - 1944.
- 2719 Gouvernement de Vichy, 1940 - 1944. Camp d'internement de Douadic, personnel et fonctionnement. Instructions et correspondance, 1940.
- 2741 Gouvernement de Vichy, 1940-1944. Défense Nationale. Enquêtes. Personnes suspectes d'attitudes "anti-nationales" (sympathisants gaullistes ou communistes). Dossiers "Etrangers".

Sous-série 4 M (1800-1940) : circulaires et instructions sur les étrangers

- 3019 Demandes de naturalisations, 1945 – 1946
- 3263 Centres contrôlés par le Service Social des étrangers de Montgivray, La Vernusse, Douadic : rapports de fonctionnement, 1944.
- 3259-3260 Le 951^e G.T.E. de Montgivray, 1942 - 1943.
- 3257 Recherche d'étrangers ayant quitté l'Indre clandestinement, 1943 - 1944.

Série ZE

- 20 766, 20 771 Dossiers individuels d'étrangers dirigés sur Nexon, 1943.
- 20 774-20 775 G.T.E., Espagnols entrés en France après le 17 Juillet 1936.
- 20 778 Recherches d'étrangers dans l'intérêt des familles - Etats mensuels des étrangers quittant le département de l'Indre ou venant s'y fixer, juillet 1945 - mars 1946.
- 20 779, 21 101 Dossiers d'étrangers, 1940 - 1949.

Série X, assistance et prévoyance sociale

- 724-725 Assistance médicale gratuite aux réfugiés espagnols, 1938 - 1940.

Archives de l'Indre-et-Loire (Tours)

- 4 M 471 Fiches d'étrangers domiciliés en Indre-et-Loire en 1938.
- 4 M 473 Etrangers non intégrés dans l'économie nationale 1939.
- 2 O 261/80 Dépenses et mesures relatives aux indigents - Dépenses afférentes à l'hébergement des réfugiés espagnols, recette municipale de Tours.
- 121 W 28, 60, 61 Recensement des étrangers de sexe masculin âgés de 18 à 48 ans, susceptibles d'aller travailler en Allemagne.

Archives du Loir-et-Cher

Série 4 M

- 285 Réfugiés espagnols. Guerre civile de 1936 – 1939, circulaires, 1936 – 1940.

- 286 Liste de réfugiés, organisation des camps, 1936 – 1940
 288 Registre des effectifs dans le département, 1939 – 1940
 289 Contrôle des réfugiés. Camps de La Gaudinière (La Ville-aux-clercs) et Selles-sur-Cher, 1937 – 1940.
 290 Fiches individuelles et états des effectifs. Camp d'Autainville à Josne, 1939
 291 Fiches individuelles et états des effectifs. Camps de Lamotte-Beuvron à Pontlevoy, 1939.
 292 Fiches individuelles et états des effectifs. Camps de Romorantin à Selles-su-Cher, 1939.
 293 Fiches individuelles et états des effectifs. Camps de Seur à Vineuil, 1939.
 294 Fiches individuelles et états des effectifs. Camps de Bois-Brûlé. Listes nominatives, fournitures, divers, 1939.
 295 Camps de Bois-Brûlé, travailleurs espagnols, 1939.
 296 Camps de Bois-Brûlé, rapatriements, 6 convois du 29 août 1939 au 15 mars 1940.
 302 Mutations, rapatriements, camp de Selles-sur-Cher.
 303 Mutations, transferts, 1938 – 1939.
 304 Mutations, transferts, 1939 – 1940
 305 Recensements professionnels féminins, 1939.
 306 Emplois divers, 1939 – 1940.
 307 Travailleurs réfugiés aux Ateliers de Chargements de Salbris et autres occupations 1939-1940.
 308 Réfugiés venant des camps de Bram, Septfonds, Saint-Cyprien, 1939.
 309-310-311 laissez-passer délivrés aux réfugiés 1939 – 1940
 312-313-314 Correspondances, 1937 – 1940.
 315 Rapatriements (7 convois du 3 mars 1939 au 21 juillet 1939).
 316-317 Demandes de regroupements des familles 1940.
 318 Réfugiés hospitalisés.
 320 Réfugiés se rendant au Mexique, Chili, U.R.S.S., 12939.
 321 Réfugiés venant des Brigades internationales ou miliciens, 1938 – 1939.
 323.324 Comptabilité et factures des camps, 1937 – 1940.
 495 à 497 Réfugiés politiques espagnols, 1934 – 1937.

Série J Bourse du Travail

- 13 J 29 Comités départementaux patronnés par l'U.D. Comité France-Espagne, comité d'aide à la Grèce démocratique 1946 - 1948.
 13 J 31 Courrier C.G.T.
 13 J 35 Protection de la main-d'œuvre nationale Offices de placements.
 13 J 42 Lamotte-Beuvron ; lettre d'un groupe d'Espagnols, 1945.
 13 J 134 Fédération de l'Enseignement.

Série W

- 4 W 570 Réfugiés espagnols - recensement, liste des réfugiés indigents - 1940.

Série non cotée

Instructions et circulaires 1940 - 1943, enquêtes sur les étrangers.
 Plan au maintien de l'ordre, arrestations des bûcherons de Mont-près-Chambord.

Archives du Loiret (Orléans)

Série 4 M

- 54 Journaux politiques.

Série 5 M

- 223 (1-2) 1934 - 1940. Sûreté générale : secours aux réfugiés espagnols. Instructions, pièces justificatives des dépenses.
- 294 Sûreté Générale - réfugiés espagnols - Identification lors de leur arrivée en France, cause de leur expatriation. Listes. Installation matérielle, demandes de retour en Espagne 1936 - 1939.
- 295 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols. Listes par communes, questions de logement. Déplacements.
- 296 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols recueillis dans les centres de Beaugency, Montargis, Orléans etc. 1937 - 1938.
- 297 1937 - 1939. Sûreté générale : miliciens espagnols. Etats mensuels.
- 298 1938 - 1940. Sûreté générale : réfugiés espagnols, dénombrement, hébergement et hospitalisation. Départs Mexique.
- 299 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols. Statistiques numériques hebdomadaires 1938.
- 300 1939. Sûreté générale. Réfugiés espagnols. Dépenses. Prix de journée.
- 301 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols. Recherches demandées par les familles 1939.
- 302 1939. Sûreté générale. Réfugiés espagnols. Enfants. Placements dans les familles.
- 303 1939. Sûreté générale. Réfugiés espagnols. Dispersion dans les communes.
- 304 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols demandant à être rapatriés.
- 305 1939 - 1940. Sûreté générale : Réfugiés espagnols. Centres d'hébergement. Départ pour le camp de Bram.
- 306 1939 - 1940. Sûreté générale. Réfugiés espagnols. Travailleurs.
- 307 Sûreté générale. Réfugiés espagnols. Lettres aux Préfets.
- 308-309 Sûreté Générale. Réfugiés espagnols, Regroupement des familles 1939 - 1940
- 310 Liste des réfugiés du camp de la Verrerie, (Les Aydes), et départ de ce camp.
- 311 1942 - 1944. Sûreté générale. Etrangers. Ressortissants espagnols. Evadés des camps allemands
- 320-321 Sûreté Générale. Statistiques 1937 - 1938.
- 322-323 Sûreté Générale - réfugiés espagnols. Hébergement - Renseignements demandés par les Préfets - recherches et rapatriements - 1936 - 1938.
- 329 Sûreté Générale. Etrangers, listes demandées par les autorités d'occupation 1940 - 1944.
- 333 Sûreté Générale. Etrangers évadés, 1942 - 1943.
- 349 1917 - 1943. Sûreté générale. Etrangers : question de nationalités, rapatriements.
- 594 Etrangers évadés, ex-internés recrutés par les autorités d'occupation.

Série 6 M Associations

- 50 245 Statuts, correspondance, rapports de police.
- n° 1759 Rassemblement mondial des femmes contre la guerre et le fascisme à Montargis 1937 -
- n° 1783 1938. Le Red Star ouvrier de Montargis société sportive (1937 - 1945).
- n° 1797 Comité orléanais de lutte contre le fascisme et la guerre (1937 - 1938).
- 50 249 n° 2220 Union des vrais Résistants du Loiret.
- n° 2280 Groupement civique des Résistants républicains du Loiret (1945 - 1955).
- n° 2307 Amicale des anciens du maquis de Lorris (1945 - 1972). 50
- 253 n° 2557 L'Amicale du Maquis de Sologne à La Ferté (1946).
- 50 258 n° 3078 Association des réfractaires et maquisards du Centre (1949).

Série 20 M

- 6275-6276 Rapports mensuels d'informations.
- 6290 à 6292 Rapports mensuels des Préfets régionaux, 1940 - juillet 1944.
- 6262 Direction régionale du Travail. Instructions, correspondance relative à la Loi du 4 Septembre 1942 sur le travail obligatoire et l'utilisation de la main-d'œuvre.

- Recrutement de main-d'oeuvre pour l'Allemagne et pour l'entreprise Todt à Ven dôme.
- 6364-6365 Direction régionale du Travail. Service de la répartition et de l'utilisation de la Main-d'œuvre en France et en Allemagne.
- 6392 Camps d'internement : organisation administrative, instructions. Correspondance. Camps du Loiret, Eure-et-Loir, Loir-et-Cher.
- 6394 Dossiers des internés administratifs Espagnols.
- 6398 Activité communiste : correspondance, distribution de tracts, répression des menées antinationales.
- 6400 Police Nationale - Coopération des polices françaises et allemandes. Administration pénitentiaire. Opérations de police.
- 8671 Réfugiés espagnols venant d'Espagne 1938 - 1939. Frais d'hospitalisation, allocations.
- 707 à 713 Rapports quotidiens adressés au préfet du Loiret (juillet 1940 à 1946).
- 744 Police 1939 - 1944. Rapports, dénonciations pendant l'occupation. surveillance d'individus, d'immeubles. Tracts, vols et autres délits. Activités de réfugiés espagnols. Rapports à la Feldkommandantur sur les activités de la police communale française.
- 756 Police. Rapports mensuels du commissaire divisionnaire, chef des services de sécurité publique adressés au directeur général des Services de Sécurité publique et synthèse de ces rapports.
- 770 Police 1944. Rapports quotidiens du commissaire central d'Orléans.
- 772 Police 1946 - 1947. Rapports journaliers.
- 25 605 Instructions gouvernementales 1940 - 1944. Propagande Pétain-Laval 1940 - 1942. Rapports du Préfet au Ministère de l'Intérieur. Correspondance 1940 - 1942.
- 25 847 Sûreté générale. Espagnols réfugiés. Comptabilité, tableaux des mouvements de fonds par commune 1939. Centre de Pressigny-les- Pins.
- 25 852 à 858 Police politique. Répression du communisme. Instructions ministérielles, arrêtés préfectoraux, circulaires, correspondance 1940 - 1943. Propagande communiste : rapports de police, correspondance 1941 - 1945. Suspects, listes ; rapports de police, correspondance 1940 - 1943.
- 34 089 Etrangers. Instructions et circulaires ministérielles, documentation (1945 - 1961). Recensements, questionnaires (février 1945 -[?]). Activité politique et sociale. Mouvements et associations d'étrangers existant dans le département (1939, 1948, 1951). Contient en particulier une étude générale avec les statistiques et document sur la Ligue des Mutilés et Invalides de la guerre d'Espagne.
- 47 825 f Internement administratif. Législation, réglementation 1938 - 1944. Instructions ministérielles aux Préfets, 1940 - 1943.
- 61 026 Réfugiés politiques espagnols, rapports, notices, 1934 - 1945.
- 61 160-161 Etrangers statistiques 1943 - 1970.
- 77 938 Etrangers surveillance. Dossiers d'affaires par nationalités pour la période 1945 - 1969.

Série R

- 1R 33-35 1939 - 1940. Recrutement : dénombrement dans un but militaire des étrangers bénéficiaires du droit d'asile.

Série J Bourse du travail

- 10 J 11-12 Correspondance générale par communes pour la période 1937 - 1939.
- 10 J 78 Guerre d'Espagne, comité d'accueil aux enfants d'Espagne - 1937. Hébergement pour les réfugiés du département du Loiret, adoption, renseignements, visites médicales en 1939, don de deux colis de substances alimentaires offertes par la direction et le personnel de la Grande pharmacie Jeanne d'Arc (1936 - 1939). Listes de souscriptions (c. 1939) ; cahiers de recettes et de dépenses effectuées

- pour les réfugiés espagnols (1939). 3e cahier avec pièces annexes. Cartes individuelles d'enfants (c. 1939) avec photos.
- 10 J 79 Internement administratif dans les camps de prisonniers par les autorités allemandes, correspondance (1941 - 1943) avec listes.
- 10 J 102 Correspondance (1935 - 195?). 1939, journée nationale de solidarité aux blessés et mutilés de la guerre de l'Espagne Républicaine, correspondance avec Jean Zay ministre de l'Education Nationale.

Archives de l'Yonne (Auxerre)

- 1 W 193 Espagnols - Activité des Espagnols résidant dans le département (1942 - 1944). Rapport annuel sur la propagande anarchiste et communiste dans les milieux espagnols. Rapports divers.

ARCHIVES MUNICIPALES

Archives municipales d'Orléans	2 J 42 Etrangers.
Archives municipales de Châtillon-sur-Loire	non coté
Archives municipales de Lucé	non coté
Archives municipales de Saint-Martin-d'Abbat	non coté

Nous avons pris contact avec les municipalités de :

Bonny-sur-Loire
 Buzançais
 Châteaudun
 Châteauneuf-sur-Cher
 Dreux
 La Guerche-sur-l'Aubois
 Issoudun
 Lamotte-Beuvron
 Le Blanc
 Montargis
 Selles-sur-Cher

Nous avons consulté les archives de la Bourse du Travail de Châteauroux.

Nous avons pris contact avec l'Union Départementale C.G.T. d'Eure-et-Loir et la Bourse du Travail de Bourges.

(Les archives des Bourses du Travail de Blois et d'Orléans sont déposées aux Archives départementales).

MINISTERIO DE LOS ASUNTOS EXTERIORES (Ministère des Affaires Etrangères) - Madrid

Refugiados españoles-Europa, Relaciones Internacionales

- R 629, exp. 92 Incidentes con motivos del traslado de refugiados españoles en Francia y Bilbao, 1938
- R 631, exp. 132 Viaje a España roja, 1937. Evacuación y refugiados de Asturias. Llegada a Francia de la embarcación "Somo", 1937.
- R 833, exp. 10 Refugiados
- R 1041, exp. 58 Movimiento nacional. Refugiados españoles en Francia, 1939.
- R 1054, exp. 72 Relaciones internacionales.
- R 1060, exp. 211 Archivo procedente de Burgos 1937 - 1939.
- 214 Guerra general, refugiados en zona roja, 1938 - 1939.
- 215 Refugiados en Francia 1937 - 1938.
- 217 Españoles en Francia y otros en las embajadas en Madrid, especialmente en la de Chile, 1937.

- 228 Guerra general 1937 – 1938.
- R 1065, exp. 10 Posible intervención de España como mediadora en el conflicto Internacional.
20 Recuperación del oro depositado en el Banco de Francia en Mont-de-Marsan 1939.
- R 1066, exp. 2 Actividades en el extranjero de rojos.
- R 1126, exp. 2 Protección, Francia, 1943.
- R 1260, exp. 75 Internement, expulsion. Aide-mémoire ambassade d'Allemagne à Paris, 18 novembre 1940.
- R 1268, exp. 29 Proyecto de evacuación a Mejico de rojos establecidos en Francia.
- R 1552, exp.. 19 Extradición de rojos refugiados en Francia, 1939.
- R 1602, exp. 2 Servicio de información y policia militar.
- R 1784, exp. 11 Embajada de España en Paris, 1938.
- R 2154, exp. 1, 2 Expedientes del trato en general dado a los Españoles residentes en Francia, 1944.
6 Ayuda a Españoles refugiados en Francia, 1943 – 1944.
- R 2157, exp. 104 Repatriación de niños refugiados en el oranesado y en Francia, 1944.
- R 2158, exp. 71 Noticias de Españoles residentes en Francia, 1944.
- R 2170, exp. 56 Solicitud de libros de lectura para refugiados en Francia (Toulouse).
60 Solicitud de libros de lectura para refugiados en Francia (Marseille).
70 Petición de la "Unitarian Service Comittee" solicitando libros escolares para niños españoles en Francia, pagándolos, 1942.
- R 2193, exp. 19 Comité Francés de Liberación, 1943 – 1944.
- R 2222, exp. 56, 57, 58 Actividades en Francia de los cabecillas rojos, 1944
- R 2224, exp. 8 Emigración de los rojos españoles que se establecieron en España, 1942 – 1943
12 Repatriación de Rojos residentes en Francia, 1942 – 1945.
19 Ayuda que presta Francia a los rojos españoles, 1944.
23 A ctividades de los separatistas españoles en Francia, 1942.
- R 2327, exp. 15 Actividades de refugiados españoles en el extranjero.
- R 3149, exp. 2 Repatriaciones.
- R 3513, exp. 26 Situación de los rojos españoles en Francia (informaciones), 1942.

ARCHIVO GENERAL DE LA ADMINISTRACION CENTRAL (Archives del'Administration Centrale) - Alcalá de Henares

- Caja 2 Toma posesión de los consulados de España. Venta de edificios por la República. Destrucción Archivos consulares 1939. Informes sobre actividades españoles.
- Caja 3 Agentes republicanos y nacionalistas. Actividades republicanas en Francia. Refugiados 1937-1939. Voluntarios y adhesiones al Movimiento.
- Caja 4 Solicitudes entradas en España. Reclamaciones bienes. Entradas y salidas de España. Repatriaciones de refugiados.
- Caja 5 Informadores sobre actividades de refugiados. Socorro de Españoles. Canje de prisioneros. Repatriaciones de refugiados. Cambios de moneda republicana por moneda nacional. Relaciones de extranjeros sospechosos : comunistas, espías, expulsados, France- Navigation.
- Caja 11 Documentación incautada a los Rojos en la embajada de Paris. Correspondencia general y asuntos generales. Comités de Ayuda a la 2ª República. Refugiados 1938 - 1939. Créditos extraordinarios a los consulados para repatriaciones - 1936.
- Caja 11052, exp. 6957 Comité antifasciste d'Orléans. Carlos Ortiz -1938.
- Caja 11056, exp. 6446 Delegado de España para la Infancia evacuada. Juan Comas Camps - 1938.
exp. 6448 F.P. de la Région parisienne. Apadrina a colonia de niños y 14º Brigada - 1937.
- Caja 11064, exp. 6328 Cambio de pesetas, evacuados de Bilbao 1937.
exp. 6332 Consulados. Circular sobre tránsito en Francia refugiados norte de España 1937.

- Caja 11068, exp. 7615 Papel que el partido comunista frances regala al partido comunista español - 1939.
- exp. 7618 Consulados. Telégrama circular de 15/01/39.
- exp. 7623 Viaje a España de varios parlamentarios franceses - 1939.
- exp. 7633 Orden circular nº 1785 - Interesa informes sobre huérfanos españoles menores de 17 años - 1939.
- exp. 7647 Evacuación de Cataluña - 1939.
- exp. 7651 Ofrecimientos para adoptar niños huérfanos españoles - 1939.
- exp. 7653 Comité Thaelmann 1939.
- Caja 11070, exp. 6523 M. Labonne - Embajador de Francia en España - 1938.
- exp. 6524 Fronteras de Bourg-Madame y la Tour de Carol 1938.
- exp. 6529 Consulados. Consula nº 53 sobre repatriaciones de Españoles a zona rebelde contra su voluntad - 1937.
- exp. 6535 Consulados. Circular telegráfica de 15/09/37 sobre regreso a España de soldados del Norte - 1937.
- exp. 6537 Consulados. Circular telegráfica de 7/10/37. Refugiados - repatriación de evacuados - 1937.
- Caja 11074, exp. 6874 Acogimiento en Francia de la población civil española - 1938.
- Caja 11085, exp. 4586 François Taviani condecoración 1935.
- Caja 11209, exp. 7408 Maniobras de desertores vascos en la demarcación consular de Hendaya - 1938.
- Caja 11285, exp. 833 Consulado General en Paris 1939 - 1943.
- exp. 833A Consulado General en Paris 1942 - 1945.
- exp. 833B Consulado General en Paris 1945.
- exp. 833C Consulado General en Paris 1945.
- Caja 11286, exp. 3421 Consulado en Lyon 1941 - 1943.
- exp. 3421A Consulado en Lyon 1943 - 1945.
- Caja 11287, exp. 06 Actividades Rojos en Francia 1939.
- exp. 06A Actividades Rojos en Francia 1939.
- exp. 06B Actividades Rojos en Francia 1940.
- exp. 06/3 Catalanes separatistas Rojos 1939.
- exp. 06/4 Catalanes separatistas Rojos 1940.
- Caja 11288, exp. 3399 Actividades Rojos en Francia 1945 - 1948.
- Caja 11293, exp. 3273 Consulado en Clermont-Ferrand 1944 - 1952.
- Caja 11304, exp. 3266 Españoles se acojen a perdón - 1944.
- Caja 11305, exp. 602 Expedición de niños españoles para Barcelona 1939.
- Caja 11314, exp. 852 Requisas españolas en Francia 1940 - 1943.
- Caja 11316, exp. 3016 SERE - documentos varios procedentes de su archivo - 1940 - 1945.
- Caja 11325, exp. 2705 Masones españoles - lista de Españoles de la Gran Logia de Francia, 1940 - 1944.
- exp. 3202 Informes confidenciales de URRACA 1941.
- Caja 11334, exp. 2722 Repatriación de indigentes refugiados e indeseables Españoles en Francia 1940 - 1941.
- Caja 11336, exp. 1333 Interrogatorio Españoles en Francia 1939.
- exp. 1334 Entrada clandestina de Españoles en Francia - 1939.
- Caja 11409, exp. 0552 Cartas de refugiados rojos en Francia enviadas a Burgos.
- Caja 11357, exp. 2063 Convenio franco-mexicano sobre refugiados rojos españoles 1940 - 1941.
- Caja 11358, exp. 3224 Españoles refugiados 1942 - 1946.
- 4.1 Españoles refugiados 1942 - 1943.
- exp. 3224A Repatriaciones diversos Españoles 1940.
- Caja 11359, exp. 1831 Marañon Gregorio su actuación 1940 - 1942.
- Caja 11366, exp. 2045 Dr G. Marañon.
- Caja 11407, exp. 0529 Repatriaciones y asuntos varios.
- Caja 11412, exp. 0856

exp. 904	Extradiciones - varios.
exp. 927	Boletinos de condena o condenados españoles en Francia.
Caja 11413, exp. 1083	Asuntos varios.
exp. 1115	Asuntos varios.
exp. 1120	Exhortos y expulsiones - varios.
exp. 1124	Expulsiones - varios.
exp. 1130	Asuntos varios.
Caja 11414, 11415, 11416, 11417, 11418	Asuntos varios.
Caja 11517, exp.3224B exp. 3229	Refugiados españoles. Su estatuto en Francia. Actividades de vascos españoles rojos en Francia.
Caja 11520, exp. 2223	Repatriación Colonia Iberia de niños españoles - Castillos de La Valette y Nogentel - 1942 - 1957.

ARCHIVES PARTICULIERES ESPAGNOLES

Archivo de la Fundación Pablo Iglesias (archives de la Fondation Pablo Iglesias)

Archivo Manuel Torres Campaña (AMTC)

149-22	Carta de Marañon (Paris) a M. Torres Campaña [?], 19/07/1942.
149-26	Carta de M. Torres Campaña (Orléans ?) a Pedro Rico (Aix en-Provence), 2/04/1945 (en el anverso manifiesto de la Junta Española de Liberación, sección Francia Zona-Centro Orléans, diciembre de 1944.)

Archivo Histórico

64-10	P.S.O.E.-C.E., Asuntos Políticos y orgánicos; asunto Chêne, Ballestree, Fernandez Noguera, 07/09/1938.
64-21	P.S.O.E. (Asuntos políticos y orgánicos, S.E.R.E.) Propuestas presentadas por la ponencia designada por la Junta directiva del S.E.R.E. al Pleno de la misma, sobre subsidios (22/08/1939), subvenciones de emigraciones individuales (Paris, 26/08/1939.)
64-22	[?] ejercidas sobre los refugiados españoles para obligarles a regresar a España (22/11/1939.), 20 p.
64-30	Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France. Correspondencia interna entre los siguientes miembros de la Comisión : Malaterre-Sellier, P. Montbrison, Paule Thomas, Mathilde Huici, Paris, 1/09/1939 -18/02/1949, 46 p.
65-1	Luscombe, Morris, Lucie Palmer, Richard Rees et Barbara Wood (Francia, 09/1939 - 03/1940.)
65-2	Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France. Correspondance avec les directeurs des centres de réfugiés en France et Belgique, 09/1939 - 03/1940, 69 p.
65-4	Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France. Correspondance avec les divers organismes de l'Administration de la République française (mairies, consulats, ministères, préfetures), 09/1939 - 03/1940, 633 p.
66-1	Correspondance avec associations et entités, l'aide aux réfugiés, établissements commerciaux, syndicats français (J.A.R.E. et S.E.R.E. entre

- autres), Paris 09/1939 - 03/1940, 189 p.
- 66-3 Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France. Correspondance avec des réfugiés espagnols en France (de Abadias Antonia à Llueva Aguilas Isidro), Paris, 09/1939 - 03/1940, 477 p.
- 67-1 Commission d'aide aux enfants espagnols réfugiés en France. Correspondance avec des réfugiés espagnols en France (de Maestro à Zarueta), Paris, 09/1939 - 03/1940, 391 p.

Donación Amaro Rosal Díaz

- 270-2 U.G.T.-C.E. (1939-1950), Comité national U.G.T. Carta de Ramón Lameda e Ezequiel Delgado Ureña a Felipe Pretel (Limoges) y Daniel Anguiano (Toulouse) sobre la instalación de miembros del Comité Nacional en el Château de Pressigny-les-Pins, 21/04/1939.
- 283-19 U.G.T., representación ante el S.E.R.E.
- 283-20 U.G.T., representación ante el S.E.R.E.
- 283-21 U.G.T., representación ante el S.E.R.E.
- 283-22 U.G.T., representación ante el S.E.R.E.
- 283-23 U.G.T., representación ante el S.E.R.E.
- 322-26-C 1 U.G.T. en el S.E.R.E., Paez Fernandez, Manuel (Dreux), carta a U.G.T. ante el S.E.R.E., 12/08/1939, 2 p.
- 322-27-C 1 U.G.T. en el S.E.R.E., Ramos Butrago Pascual (Dreux), carta de U.G.T. en el S.E.R.E., 29/08/1939.
- 322-32-C 3 U.G.T. en el S.E.R.E., Vidall Rosell, Salvador (Chartres), correspondencia con U.G.T. en el S.E.R.E., 9 et 18/08/1939.

Archives du Parti Communiste Espagnol

Francia - Organización P.C.E. - Emigración política

Informe sometido a la consideración de la dirección del P.C.E.

F.F.I. - Españoles en la Resistencia

Unités combattantes des guerrilleros F.F.I. - Espagnols, divisions et brigades, ainsi que les chefs successifs et Régions d'implantation.

Amicale des Anciens F.F.I. et Résistants espagnols

Rapport général sur les activités des Républicains espagnols dans la Libération de la France et dans la lutte contre l'Armée d'occupation (renseignements extraits du groupement de guerrilleros espagnols.)

Camps de concentration

- P.S.U.C., Eure-et-Loir.
- Exposé de Maurice Viollette.
- Rapport sur la situation des réfugiés, s.d., s.l.
- Recherche de familiares.
- P.S.U.C., Loiret.

PRESSE REGIONALE ET TOULOUSAINE

Annales de N. D. du Sacré Cœur, (Issoudun - Indre).

Annales de Saint Christophe, (Châteauroux - Indre).

Annales religieuses du Diocèse d'Orléans.

L'Action catholique de Loir-et-Cher.

L'Avenir, (Loir-et-Cher).

L'Avenir du Cher.

L'Avenir de Pithiviers.

L'Avenir Républicain, (Gien - Loiret).
L'avenir de Pithiviers.
Le Berry Républicain, (Cher).
Bulletin de l'Association Amicale des Maires du Loir-et-Cher.
Bulletin de la paroisse Notre Dame, (Châteauroux).
*Bulletin de la Section départementale du Loir-et-Cher du Syndicat National des Instituteurs et
Institutrices publics de France et des Colonies*.
*Bulletin de la Section départementale du Cher du Syndicat National des Instituteurs et
Institutrices publics de France et des Colonies*.
Bulletin des Comités Antifascistes de Loir-et-Cher.
Bulletin du Comité de Blois "Paix et Liberté".
Bulletin du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices publics de France et des Colonies. (Section de
l'Eure-et-Loir et du Loiret).
Bulletin du Syndicat National des Instituteurs et Institutrices publics de France et des Colonies. (Section du
Cher).
Bulletin mensuel des Dames cultivatrices, (Loir-et-Cher).
Bulletin municipal officiel de la Ville de Romorantin.
Bulletin paroissial de Saint-Amand-Montrond (Cher).
Bulletin paroissial de Saint-Paterne, (Orléans).
Le Carillon de Vendôme.
Le Chinonais.
La Croix de Loir-et-Cher.
La Croix d'Indre-et-Loir.
La Démocratie vendômoise.
Le Département, (Indre).
La Dépêche d'Eure-et-Loir.
La Dépêche de Loir-et-Cher.
La Dépêche du Berry, (Cher).
La Dépêche du Centre, (éd. de l'Indre).
La Dépêche du Centre et de l'Ouest, (éd. de Tours).
La Dépêche de Toulouse.
Dreux ouvrier, (février 1938).
L'Echo de l'Indre.
L'Echo d'Indre-et-Loire.
L'Echo de Pithiviers.
L'Echo républicain de la Beauce et du Perche.
L'Eclaireur du Berry, (Indre).
L'Emancipateur.
L'Emancipation, Bulletin mensuel du syndicat des membres de l'enseignement laïque de l'Indre (section du
syndicat national des instituteurs).
La France du Centre.
Le Gâtinais, (édition de Montargis).
La Gazette de la Beauce et du Perche.
L'Indépendant, (Eure-et-Loir, radical-socialiste).
L'Indépendant, (Indre).
L'Indépendant de Gien.
L'Indépendant de Loir-et-Cher.
Le Jacobin blésois, (Loir-et-Cher).
Jeunes vendômoises.
Le Journal de Brou, (Eure-et-Loir).
Le Journal d'Issoudun.
Le Journal de Sancerre.
Le Journal de Vierzon.
Le Journal du Loiret.
Le Lochois.

Le Messager de Bonneval, (Eure-et-Loir).
Le Midi socialiste.
Le Nogentais, (Eure-et-Loir).
Le Nouvelliste, (Loir-et-Cher).
Le Nouvelliste du Centre, (Cher).
Paris - Centre.
Le Patriote (organe du Front national et des F.T.P. de Loir-et-Cher).
Le Patriote de Châteaudun.
Le Petit orléanais.
Le Populaire d'Eure-et-Loir.
Le Populaire du Cher.
Le Progrès de l'Indre.
Le Progrès de Loches.
Le Républicain orléanais.
Le Réveil socialiste, (Cher).
Le Sancerrois, (Cher).
La Sologne libre.
La Sologne nouvelle, (Loir-et-Cher).
Le Solognot, (Loir-et-Cher).
Le Travailleur, (Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Loiret).
Le Vendômois, (Loir-et-Cher).
La Vie catholique du Berry, (Cher, Indre), n° 6, 11 février 1939, p. 122-123, n° 9, 4 Mars 1939, p. 200.
La Vie Rurale, (Indre)

PUBLICATIONS CLANDESTINES

En Avant, organe régional FTPF du Cher.
La Marseillaise du Berry, (Indre).
La Voix de la Résistance, journal des combattants, des FFI, dans le département du Cher.
La Riposte des patriotes de l'Indre.

ACTES ADMINISTRATIFS

Conseil Général du Département du Cher, procès-verbaux des délibérations, Bourges, impr. Dusser et Fils.
Conseil Général du Département de L'Eure-et-Loir, procès-verbaux des délibérations.
Conseil Général du Département de L'Indre, procès-verbaux des délibérations.
Conseil Général du Département du Loir-et-Cher. Rapports du Préfet et procès-verbaux des délibérations.
Conseil Général du Département du Loiret, procès-verbaux des délibérations, impr. de la Préfecture.

Le Recueil des Actes administratifs du départements du Cher, Bourges, impr. Dusser et Fils.
Le Recueil des Actes administratifs du départements de l'Eure-et-Loir.
Le Recueil des Actes administratifs du départements de l'Indre.
Le Recueil des Actes administratifs du départements du Loir-et-Cher.
Le Recueil des Actes administratifs du départements du Loiret, impr. de la Préfecture.

PUBLICATIONS ESPAGNOLES

Reconquista de España, los suplementos ? n° 1, 25 novembre 1944 ; n° 9, décembre 1944 ; n° 3, 30 décembre 1944 ; n° 4, 7 février 1945.
U.N.E. - Pasaremos, n° 1, 20 octobre 1944.
Tiempo de Historia, n° 62, Madrid, 1980, 258 p.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CLASSEMENT THEMATIQUE

Pour ces références bibliographiques, nous avons adopté deux modes de présentation. Quelques ouvrages de portée générale sont signalés aux rubriques précises auxquelles les rattachent certaines de leurs contributions.

LA FRANCE**Vie politique sous la III^e République***Histoire générale*

BERSTEIN, Serge, *La France des années trente*, Paris, Armand Colin, 1988, 186 p.

BERSTEIN, Serge, MILZA, Pierre, *Histoire du Vingtième siècle : La guerre et les reconstructions*, Paris, Hatier, vol. 2, 333 p.

BORNE, Dominique, DUBIEF, Henri, *La Crise des années 30, 1929-1938*, 2^e éd. [DUBIEF (Henri), *Le Déclin de la III^e République, 1929-1938*, Paris, Seuil, 1976, 171 p., (Points Histoire, 13.)], Paris, Seuil, 1976, 1989, 322 p., (Points Histoire, H 113.)

Documents diplomatiques français 1932-1939, Ministère des Affaires Etrangères, deuxième série (1936-1939), T. III, 19 juillet - 19 novembre 1936, 844 p. ; T. IV, 20 novembre 1936 - 19 février 1937, 850 p. ; T. V, 20 février - 31 mai 1937, 851 p. ; T. VI, 1^{er} juin - 28 septembre 1937, 919 p. ; T. VII, 29 septembre 1937 - 16 janvier 1938, 972 p. ; T. VIII, 17 janvier - 20 mars 1938, 1008 p. ; T. IX, 21 mars - 9 juin 1938, 1084 p. ; T. X, 10 juin - 2 septembre 1938, 987 p. ; T. XI, 3 septembre - 2 Octobre 1938, 792 p. ; T. XII, 3 octobre - 30 novembre 1938, 936 p. ; T. XIII, 1^{er} décembre 1938 - 31 janvier 1939, 896 p. ; T. XIV, 1^{er} février - 15 mars 1939, 638 p., Paris, Imprimerie Nationale.

MAYEUR, Jean-Marie, *La Vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984, 445 p., (Points Histoire, H 73.)

MILZA, Pierre, *De Versailles à Berlin 1919-1945*, 9^e éd., Paris, Masson, 1990, 312 p.

Forces politiques

Les Communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938-1941, s/dir J.-P. Rioux, A. Prost, J.-P.

Azéma, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987, 439 p.

GIRAULT, Jacques, *Sur l'implantation du Parti communiste dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Editions Sociales, 1977, 344 p.

GOGUEL, François, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1970, 185 p.

MILZA, Olivier, "La Gauche, la crise et l'immigration (années 1930-années 1980)", *Vingtième siècle*, n° 7, 1985, pp. 127-140.

PROST, Antoine, *La C.G.T. à l'époque du Front populaire 1934-1939*. Essai de description numérique, Paris, Armand Colin, 1964, 242 p.

REMOND, René, *Les Droites en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 544 p.

SERRANO, Carlos, *L'Enjeu espagnol. PCF et la guerre d'Espagne*, Paris, Messidor, 1987, 291 p.

SERRANO, Carlos, "P.C.F. et guerre d'Espagne", pp. 155-163 in : *Autour de la guerre d'Espagne, actes du colloque organisé à la Sorbonne par le CRID les 7 et 8 novembre 1986*, 2^e éd., Presses de la Sorbonne nouvelle, 1993

TOUCHARD, Jean, *La Gauche en France depuis 1900*, [éd. mise à jour en 1981], Paris, Le Seuil, 1989, 412 p., (Points Histoire, H 26.)

Sur le Front populaire

- BORRAS LLOP, José María, *Francia ante la guerra civil española. Burguesía, interés nacional e interés de clase*, Madrid, Centro de investigaciones sociológicas, 1981, 414 p.
- BORRAS LLOP, José María, "El Frente popular francés ante la guerra de España", *Historia 16*, La Guerra civil 8, pp. 92-103
- DUPEUX, Georges, *Le Front Populaire et les élections de 1936*, Paris, Armand Colin, 1959, 183 p.
- LACOUTURE, Jean, *Léon Blum*, Paris, Le Seuil, 1977, 595 p.
- RACINE, Pierre, "Une expérience administrative à reprendre : le sous-secrétariat d'Etat à l'immigration et les projets de Philippe Serre", pp. 608-619 in : *Esprit*, 1er juillet 1939.

Démographie, économie et société

- Les Affaires étrangères et le corps diplomatique*, s/dir. J. BAILLOU, Paris, éd. du C.N.R.S., 1984, T. II, 1018 p.
- Annuaire statistique 1939*, Paris, Imprimerie Nationale, 55^e volume, 1941.
- ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France*, Paris, Le Seuil, 1984, 209 p., 2^e vol., (Points Histoire, H 72.)
- BADIA, Gilbert, "L'Emigration en France, ses conditions et ses problèmes", pp. 13-95 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.
- BONNET, Jean-Charles, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1976, 415 p.
- CHRISTOPHE, Paul, *Les Catholiques et le Front populaire*, Paris, Editions ouvrières, 1986, 308 p.
- GIJABA VELAZQUEZ, José Carlos, "Socialistas españoles en Francia (1939)" pp. 217-232 in : *Ezpañoles en Francia*, pré-actes, colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- GUILLAUME, Paul, "Du Bon usage des immigrés en temps de crise et de guerre (1932-1940)", *siècle*, n° 7, 1985, pp. 117-125.
- Histoire de la France rurale*, T. 4, s/dir G. Duby et A. Wallon, Paris, Le Seuil, 1976, 667 p.
- Histoire Economique et sociale de la France. Le temps des Guerres mondiales et de la grande crise*, IV-2, s/dir F. Braudel et E. Labrousse, Paris, PUF, 1980, 973 p.
- I.N.S.E.E., Annuaire rétrospectif de la France, 1948 - 1958*, série longue, Paris, 1990, 658 p.
- DE LILIENTFELD, André, "Le problème des réfugiés et apatrides. Initiatives et carences", pp. 579-605 in : *Esprit*, 1^{er} juillet 1939.
- LIVIAN, Marcel, *Régime juridique des étrangers*, Paris, Anthropos, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1936, 208 p.
- MAITRON, Jean, *Dictionnaire biographique du monde ouvrier français*, IV^e partie 1914-1939, de la Première à la Deuxième Guerre mondiale.
- MARTIN, Roger, *Les Instituteurs de l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUF, 1982, 448 p.
- NGUYEN VAN YEN, Christian, *Droit de l'immigration*, Paris, PUF, 1986, 352 p.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, 437 p., (l'Univers historique.)
- SAUVY, Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, 1973, André Sauret, 485 p.
- SCELLE, Georges, "La Guerre civile et le droit des gens", *Revue Gazette du Palais*, 1938, pp. 279-285.
- SCHOR, Ralph, *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 761 p.
- SCHRAMM, Hanna, VORMEIER, Barbara, *Vivre à Gurs*, Paris, François Maspéro, 1979, 379 p.
- Statistiques du mouvement de population, "Les causes de décès"*, Nouvelle série, XVI, 1936, 2^e partie, Paris, Imprimerie Nationale, 1939.
- Statistiques du mouvement de population, annuaire statistique 1939*, 55^e vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1941.

VORMEIER, Barbara, "Législation répressive et émigration (1938-1939)", pp. 161-167 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

Le personnel politique de la III^e République

BERLIERE, Jean-Marie, "Ordre et sécurité - Les nouveaux corps de police de la Troisième république", *Vingtième siècle*, juillet - septembre 1993, pp. 23-27.

CORDIER, Daniel, *Jean Moulin, Le choix d'un destin*, Paris, J.-C. Lattès, 1989, 762 p.

MAURIN, Jules, "La Chambre des députés et la guerre civile espagnole", pp. 49-65 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

PIERRE-HENRY, *Histoire des préfets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950, 360 p.

REAU, Elisabeth du, *Edouard Daladier 1884-1970*, Paris, Fayard, 1993, 581 p.

Vichy et la Deuxième Guerre mondiale

Histoire générale

JAECKEL, Eberhard, *La France dans l'Europe de Vichy*, Paris, Fayard, 1968, 554 p., (Les grandes études contemporaines.)

PAXTON, Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973, 375 p., (Points Histoire, H 16.)

Le gouvernement

DURAND, Yves, *Vichy 1940 - 1944*, Paris, Bordas, 1972, 175 p. DURAND, Yves, GOUEFFON, "La Vie politique et sociale du Loiret sous le gouvernement Daladier", *L'Information historique*, n° 1, janvier-février 1979, pp. 20-34.

JOLY, Françoise, JOLY, Jean-Baptiste, MATHIEU, Jean-Philippe, "Les camps d'internements en France de septembre 1939 à mai 1940", pp. 171-220 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

MARRUS, Michaël, PAXTON, Robert O., *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann Lévy, 1981, 431 p.

PAISOT-BEAL, Sophie, PREVOST, Roger, *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire 1940-1944*, Joué-les-Tours, imp. La Simarre, 1993, 236 p.

WEILL, Dr Joseph, *Contribution à l'Histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, Centre de documentation juive contemporaine, 1946, 230

Guerre et Résistance

BARRE DE NANTEUIL, Gal de la, *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940-1944)*, Château de Vincennes, 1975, 177 p., (Vol. Cher.)

BARRE DE NANTEUIL, Gal de la, *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940 - 1944)*, *Synthèse sur les 9 départements - Cher, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Hte-Saône, Saône, Territoire-de-Belfort, Yonne*, Château de Vincennes, 1977, 99 p.

COURTOIS, Stéphane, PESCHANSKI, Denis, RAYSKI, Adam, *Le Sang de l'étranger*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.

CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *Les Français de l'an 40*, Paris, Gallimard, 1990, tome 1., (La Guerre oui ou non ?), 647 p.

Les Communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938-1941, s/dir J.-P. Rioux, A. Prost, J.-P. Azéma, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1987, 439 p.

Historique des Unités combattantes de la Résistance (1940 - 1944), Service historique des Armées, Château de Vincennes, 1974, 163 p.

JÜNGER, Ernst, *Jardins et routes*, éd. définitive revue par Henri Plaud, traduit de l'allemand par Maurice

Betz, Paris, Christian Bourgois, 1979, 285 p.

LA REGION CENTRE

Histoire et démographie

- CROUBOIS, Cl., DENIS, Y, LOISEL, J.-J., SAUVAGE, J.-P., VASSORT J., *Le Loir-et-Cher de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1985, 430 p.
- DEBAL, J., BONNET, J., DURAND, Y., GOUEFFON, J., POITOU, Chr., VASSAL, S., *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Roanne, Horvath, 1983, vol. 3, 343 p.
- GRENADOU, Ephraïm - PREVOST, Alain, *Grenadou paysan français*, Paris, Le Seuil, 1966, 217 p.
- I.N.S.E.E, *Population par communes de 1851 à 1968 - Cher*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 28 p.
- I.N.S.E.E, *Population par communes de 1851 à 1968 - Eure-et-Loir*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.
- I.N.S.E.E, *Population par communes de 1851 à 1968 - Indre*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.
- I.N.S.E.E, *Population par communes de 1851 à 1968 - Loir-et-Cher*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.
- I.N.S.E.E, *Population par communes de 1851 à 1958 - Loiret*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.
- MIRLOUP, Joël, *Le Centre : La naissance d'une région aux portes de Paris*, [?], Brial, 1984, 123 p.
- Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Cher*, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.
- Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département de l'Eure-et-Loir*, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 29 p.
- Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Loir-et-Cher*, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.
- Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Loiret*, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.
- TANGUY, Yves, OLLIER, Michel, *Le Camp de la remonte. Histoire d'un quartier de Selles-sur-Cher 1903- 1940*, Selles, Place du champ de foire, 1989, 24 p.

Vie politique et syndicale

- BERNARD, Yves, *Les Elections générales dans l'arrondissement d'Orléans 1944 - 1946*, 307 p. dactyl., Mém. Mait., s/dir MM. Ageron et Y. Durand, [?], 1972.
- CHAVIGNY, Lucie, *Léon Pellé député paysan : une approche du mouvement agrarien dans le Loiret des années 30*, 193 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir M. Y. Durand, Orléans, 1990.
- DASTARAC, Didier, *Analyse sommaire des élections législatives dans le cadre du canton d'Orléans-Est (1^{re} circonscription du Loiret) 1924 - 1973*, Mém. Institut d'études politiques de Paris, s/dir M. J. Charlot, Orléans, 1976, 14 p.
- DENIS, Yves, *Un Siècle d'élections en Loir-et-Cher*, *Archives du Loir-et-Cher*, service éducatif, Blois, impr. de l'Administration départementale de Loir-et-Cher, 1983, non paginé.
- DEZERT, Olivier, *Le Radicalisme dans le Loiret de 1919 à 1940*, 76 p. dactyl., Mém. D.E.A. Histoire, S/dir Mme Madeleine Rébérioux, Paris, Université de Paris I, 1987.
- DURAND, Yves, GOUEFFON, Jean, "La Vie politique et sociale du Loiret, sous le gouvernement Daladier", *L'Information historique*, n° 1, janvier-février 1979, pp. 20-34.
- GAULTIER, Monique, "L'Argumentation électorale des candidats aux élections des 26 Avril et 3 Mai 1936 dans le département du Cher", *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, 1^{re} année universitaire 1972 - 1973, pp. 1-11.
- GAULTIER, Monique, *Le Front populaire dans le département du Cher des origines aux élections de 1936*, 212 p. dactyl., Mém. Maît., Tours, Faculté des Sciences de l'homme, 1972.
- GOUEFFON, Jean, "Sénateurs et élections sénatoriales dans le Loiret de l'entre-deux-guerres (1919 - 1936)", *L'Information historique*, n° 4/5, septembre - octobre, novembre - décembre 1972, pp. 167-

172 et 221-226.

- MARTIN, J.-P., *Géographie électorale du Vendômois*, 203 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir M. Y. Babonaux, Tours, 1970.
- MASSONEAU, Claire, *Les Elections de 1936 en Loir-et-Cher*, Mém. st. E.N.I., 1961, XXIII p.
- MOLLET, Henri, *La Représentation d'Eure-et-Loir au Sénat depuis 1876 jusqu'à nos jours*, Chartres, impr. "La Dépêche d'Eure-et-Loir", 1939, 130 p.
- MOLLOFF, Régine, *Les Elections municipales dans le Loiret en 1946 et 1947*, Mém. Maît., 138 p. dactyl., [?], 1971.
- NICAULD, Maurice, "Le Berry et ses habitants de 1929 à 1945 essai d'évaluation et de mise au point", *Bulletin du groupe archéologique et historique de Buzançais*, n° 13, 1982, pp. 137-145.
- PENNETIER, Claude et Anne-Marie, *Influence et implantation de la Fédération communiste du Cher, 1921-1936*, Mém. Maît., s/dir J. Droz et J. Girault, Histoire, Paris I, 1971, 7 micro fiches.
- PENNETIER, Claude, *Le Socialisme dans le Cher, 1851-1921*, La Charité, Delayance, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1982, 306 p.
- PIGENET, P. et M., RYGIEL, R., PICARD, M., *Terre de luttes, Histoire du mouvement ouvrier dans le Cher*, Paris, Editions Sociales, 1977, 222 p.
- SERON-DAMPIERRE, Catherine, HAUCHECORNE, Christine, BRUCY, Guy, *La CGT dans le Loiret des origines à la Seconde guerre mondiale*, 443 p. dactyl., Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1970.
- VERBEKE, Michel, *Pierre Dézarnaulds (1879-1975). Un grand notable radical dans les années trente*, 178 p. dactyl., Mém. Maît., Histoire, s/dir M. J.-P. Brunet, Université d'Orléans, 1984.

Deuxième Guerre mondiale et Résistance

- BEGUIN, Marie-Claude, *La Résistance dans le Loiret*, travail effectué dans le cadre d'un D.E.U.G. d'Histoire, s/dir M. Y. Durand, Orléans, non paginé.
- BOISROUVRAY, Xavier du, *L'Indre de 1940-1944. Déportations, internements, fusillades, destructions (statistiques)*, 14 p., plus cartes.
- BONNET, Maxime, *Corde à linge*, Châteauroux, impr. Badel, 1982, 125 p.
- Camp de Voves. P.C.F.. Région d'Eure-et-Loir. L'Evasion de 42 internés du camp de Voves*, Par un groupe d'évadés, Chartres, impr. de l'Eure-et-Loir, [?], 11 p.
- CHENE, André, *Ceux du groupe Chanzy*, Préface de Louis Péron, Orléans, impr. Nouvelle, 1964, 128 p.
- CERRIER, Marcel, PIGENET, Michel, *Combattants de la liberté. La Résistance dans le Cher*, Paris, Editions Sociales, 1976, 238 p.
- DURAND, Yves, *Le Loiret dans la guerre 1939-1945*, Roanne, Horvath, 1983, 232 p.
- DURAND, Yves, "La Politique de Vichy mise en œuvre au niveau d'un département le Loiret : 1940 – 1942", pp. 37-45 in : *Travaux et recherches des Sciences Politiques*, Paris, A. Colin, 1972.
- DURAND, Yves, VIVIER, Robert, *Libération des Pays de Loire*, Paris, Hachette, 1974, 271 p.
- GAUDIAT, Aimé, *"Mâchefer"*, Paris, La Pensée universelle, 1974, 256 p.
- GRANGEL, L., *Quatre ans de lutte pour la liberté. Les communistes au combat*, Sancerre, Fédération communiste du Cher, 1946, 120 p.
- GUEGUEN-DREYFUS, Georgette, *Résistance Indre et Vallée du Cher*, Paris, Editions Sociales, 1972, 2 vol., 320 p., 359 p.
- GUILLAUME, Paul, *Au Temps de l'héroïsme et de la trahison*, Orléans, librairie Loddé, 1978, 356 p.
- GUILLAUME, Paul, *Loiret. Déportés, Internés, fusillés, tués au combat*, [?], [?], [?].
- HUET, Dominique, *Aspects de la Résistance en Eure-et-Loir*, 325 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir MM. Y. Durand et Ph. Vigier, 1977.
- JARDEL, Lucien, CASAS, Raymond, *Résistance en Loir-et-Cher*, Blois, Librairie de la Loire, 1964, 388 p.
- JOUANNEAU, Michel, *L'Organisation de la Résistance dans l'Indre juin 1940 - juin 1944*, Versailles, impr. Aubert S. A., 1975, 254 p., Mém. Maît., s/dir M. R. Rémond, Histoire, Paris X, novembre 1973.

[ANONYME], *Le Maquis de Lorris*, [?], [?], [?], 80 p.

NICAULD, Maurice, *Le Berry dans la guerre 1939-1945*, Roanne, Horvath, 1986, 168 p.

NICAULD, Maurice, "Militants et Résistants en Berry", *Gavroche*, n° 24, 1985, pp. 16-22.

L'ESPAGNE

Histoire générale

BENNASSAR, Bartolomé, *Histoire des Espagnols VI^e - XX^e siècle*, 2^e éd. [revue et mise à jour], Paris, Robert Laffont, 1992, 1132 p., (coll. Bouquins.)

CABANELLAS, Guillermo, *La Guerra de los mil dias. Nacimiento, vida y muerte de la II^a república española*. Buenos Aires, Grijalbo, S.A., 1973, 2 vol., 1365 p.

HERMET, Guy, *L'Espagne au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1986, 315 p.

MAURICE, Jacques, *L'Anarchisme espagnol*, Paris, Bordas, 1973, 159 p., (Etudes, 203.)

MAURICE, Jacques, SERRANO, Carlos, *L'Espagne au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, 253 p.

TAMAMES, Ramón, *Introducción a la economía española*, Madrid, Alianza editorial, 1969, 499 p.

TEMIME, E., BRODER, A., CHASTAGNARET, G., *Histoire de l'Espagne contemporaine*, Paris, Aubier-Montaigne, 1979, 317 p.

TUSSEL, Javier, *Los Hijos de la sangre*, Madrid, Espasa Calpe, 1986, 278 p.

Les minorités régionales

AZPILIKOETA, Dr de, *Le Problème basque*, Paris, Grasset, 1938, 244 p.

MEER, Fernando de, *El Partido nacionalista vasco ante la guerra de España (1936-1937)*, Pamplona, ediciones Universidad de Navarra, 1992, 603 p.

La Guerre civile

BERNANOS, Georges, *Les Grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1962, 435 p., (Le Livre de poche, 819/820.)

BROUE, Pierre, TEMIME, Emile, *La Révolution et la guerre d'Espagne*, Paris, Editions de Minuit, 1961, 542 p., (Champs historiques, 34.)

BROUE, Pierre, *La Révolution espagnole 1931-1939*, Paris, Champs - Flammarion, 1973, 190 p.

EGUIDAZU, Fernando, "Moneda y control de cambio en la guerra civil", pp. 108-123 in : *La economía de guerra, Historia 16*, Guerra civil 16.

HERMET, Guy, *Les Communistes en Espagne. Etude d'un mouvement politique clandestin*, Paris, Armand Colin, 1971, 216 p.

HERMET, Guy - *La Guerre d'Espagne*, Paris, Le Seuil, 1986, 339 p., (Points Histoire, H 124.)

El Informe del Presidente Aguirre al gobierno de la República, sobre los hechos que determinaron el derrumbamiento del frente del Norte, Bilbao, Editorial La Gran Enciclopedia vasca, 1977, 443 p.

LORENZO, César M., *Les Anarchistes espagnols et le pouvoir 1868-1969*, Paris, Le Seuil, 1969, 423 p.

MAURICE, Jacques, *L'Anarchisme espagnol*, Paris, Bordas, 1973, 159 p., (Etudes, 203.)

PEIRATS, José, *La C.N.T. en la revolución española*, Toulouse, C.N.T. (Société générale d'impression), 1951, 1952, 1953, 3 vol., 392 p., 399 p., 400 p.

RUBIO, Javier, *Asilos y canjes durante la guerra civil española, aspectos humanitarios de una contienda fratricida*, Barcelona, Planeta, 1979, 510 p.

SOLE I SABATE, Josep, VILARROYA, Joan, p. 100-112 in : "Los dos gobiernos" *Historia 16*, La Guerra civil 6.

SOUTHWORKE, Herbert R., *La Destruction de Guernica. Journalisme, diplomatie, propagande et histoire*, Paris, Ruedo Ibérico, 1975, 531 p.

TEMIME, Emile, *La Guerre d'Espagne commence*, Bruxelles, Complexe, 1986, 156 p.

THOMAS, Hugh, *La Guerre d'Espagne juillet 1936-mars 1939*, éd. définitive, Paris, Robert Laffont,

1985, 1026 p., (Bouquin.)

VINAS, Angel, "Impacto en el mundo", pp. 6-48 in : La Guerra civil 8, *Historia* 16.

ZAFRA Enrique, CREGO, Rosalía, HEREDIA, Carmen, *Los Niños españoles evacuados a la URSS (1937)*, Madrid, ed. de la Torre, 1990, 221 p.

L'époque franquiste

GALLO, Max, *Histoire de l'Espagne franquiste*, nelle éd. [rev. et mise à jour], Paris, Marabout université, 1975, 2 vol., 503 p.

HERMET, Guy, *Les Communistes en Espagne. Etude d'un mouvement politique clandestin*, Paris, Armand Colin, 1971, 216 p.

TUSELL, Javier, *Los Hijos de la sangre*, Madrid, Espasa Calpe, 1986, 278 p.

FRANCE - ESPAGNE

Les relations

AVILES-FARRE, Juan, "L'Ambassade de Lequerica et les relations hispano-françaises 1939 - 1944", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 158, avril 1990, pp. 65-78.

BACHOUD, Andrée, "L'Etat franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940), les archives du ministère des Affaires étrangères", pp. 159-174 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.

BREEN, Catherine Muller-Bapst, *La Droite française et la guerre d'Espagne (1936-1937)*, Genève, Médecine et Hygiène, 1973, 226 p., Th. univ., Hautes études internationales.

DELAUNAY, Jean Marc, "L'Espagne et la France", *Guerres mondiales et conflits européens*, n° 162, avril 1991, pp. 99-103.

FARRE, Juan Aviles, "L'Ambassade de Lequerica et les relations hispano-françaises, 1939 - 1944", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 158, avril 1990, pp. 65-78.

THIEBAUT, Claude, "Léon Blum, Alexis Léger et la décision de non-intervention en Espagne", pp. 23-43 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

Immigration espagnole en France

Documents, mémoires, témoignages

ARTIS-GENER, Avel-li, *La Diaspora republicana, Barcelona*, Euros, 1975, 330 p.

BERMEJO, Benito, "Falange y la colonia española en Francia (propaganda, actividad y apoyos)", pp. 153-165 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSE), Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

BORRAS, José, "Les migrations d'Espagnols en France après la Guerre Civile (1939-1945)", pp. 158-173 in : *Exil politique et migration économique*, Paris, Editions du CNRS, 1991.

Conférence française d'aide aux réfugiés espagnols, Asile et travail aux réfugiés espagnols. Pour la liquidation des camps de concentration. Résolution de la conférence française, Paris, 10-11 Juin 1939, Comité français de coordination pour l'aide aux populations civiles de l'Espagne républicaine, 48 p.

CONSTANTE, Mariano, *Les Années rouges de Guernica à Mauthausen*, Paris, Mercure de France, 1971, 245 p.

EGIDO, Angeles, "Recuerdos de una vida: primeras impresiones de un exiliado en Francia", pp. 593-601 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.

- ECKERT, Etienne, *L'Immigration espagnole clandestine*, 36 p. dactyl., Mém. st., Ecole nationale d'administration, Paris, Décembre 1949.
- FOURMANOIT, Léon, *Oasis dans le chaos 1936 - 1939*, [199?], multigr.
- GUILLOUX, Louis, "Les Réfugiés trahis", *La Tribune des peuples*, n° 5/6, décembre 1953 - janvier 1954, mars - avril 1954, pp. 1-24 et pp. 49-71.
- LECUYER, Raymond, "La Question des réfugiés espagnols, qui sont-ils ? Où vont-ils ? Que deviendront-ils ?", *L'Illustration*, n° 4882 et 4884, 26 Septembre 1936, 10 Octobre 1936, p. 110 et pp. 188-191.
- MIRO, Antoine, *L'Exilé - Souvenirs d'un républicain espagnol à Paris*, Paris, Galilée, 1976, 251 p.
- MONTSENY, Federica, *Pasión y muerte de los Españoles en Francia*, Toulouse, "Universo", 1950, "Espoir", 1969, 248 p.
- MONZIE, A. de, *Ci-Devant*, Paris, Flammarion, 1941, 293 p.
- RAZOLA, Manuel, CONSTANTE, Mariano et al., *Le Triangle bleu. Les Républicains espagnols à Mauthausen 1940-1945*, Paris, Gallimard, 1969, 194 p.
- SORIANO, Antonio, *Exodos, Historia oral del exilio republicano en Francia, 1939-1945*, Barcelona, Crítica, 1989, 247 p.
- TRABAL, Antonio, *Breve historial de la Liga de mutilados e invalidos de la guerra de España 1936 - 1939*, Barcelona, Federación española Liga de mutilados, 1986, 185 p.
- VINCENT, Bernard, "Histoires de propriétaires", pp. 141-146, in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre - Dijon, BDIC - Hispanistica XX, 1989.

Etudes

- ALCALDE, Carmen, *La Mujer en la guerra civil española*, Madrid, Cambio 16, 1976, 211 p.
- ALFF, Wilhelm, "Die Flüchtlige der Spanischen Republik als politische Verfolgte der deutschen Besatzungsmacht in Frankreich (1940 - 1944)", pp. 143-179 in : *Der Begriff Fascismus und andere Aufsätze Zur Zeitgeschichte*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1971.
- ALFF, Wilhelm, "Die Republikanischen Spanischen Flüchtlinge (Rotspanier)", pp. 264-292 in : *Gutachten Des Instituts für Zeitgeschichte*, Band II, Stuttgart, 1966.
- AROSTEGUI, Julio, "La política de los estados: España", pp. 139- 151 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- AYMES, Jean-René, *La Déportation sous le premier Empire. Les Espagnols en France (1808 - 1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 567 p.
- BOJ, Marie-Claude, *Les Camps de concentration français en 1939*, 232 f. dactyl., Mém. Maît., s/dir Mme Michèle Perrot, Histoire, Paris VII, 1979.
- CAZARD, M. A., *Les Travailleurs espagnols en France*, [?], Institut des Hautes études internationales, [?], 101 p.
- DALMAS, Henri, *Traitement des plaies et fractures de guerre par le plâtre fermé. Etude critique à propos des observations recueillies sur les blessés de la guerre d'Espagne*, Th. 3^e c., Médecine, Montpellier, 1939, 76 p.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, *L'Emigration politique espagnole en France au travers de sa presse, 1939-1975*, 2 vol., 780 p., 637 p., Thèse présentée pour le Doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, mention Histoire, s/dir M. P. Milza, 1994.
- DUROUX, Rose, THIERCELIN, Raquel, "Los Niños del exilio: asignatura pendiente", pp. 437-450 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p.
- GARCIA SANCHEZ, Jesús, "La correspondencia de los españoles en Francia", pp. 281-295 in : *Españoles en Francia 1936-1946*, pré-actes du colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- MARQUES, Pierre, *Les Enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, Autoédition, 1993, 257 p.

- PIKE, David Wingeate, *Vae-Victis ! Los republicanos españoles refugiados en Francia, 1934-1944*, Paris, Ruedo Ibérico, 1969, 139 p.
- PLANES, Jordi, "Les Français jugés par les réfugiés catalans", pp. 391-401 in : *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Los que sí hicimos la guerra*, Barcelona, Martinez Roca, 1973, 219 p.
- RIPODAS, Adriana, MAYORAL GUIU, Miguel, ALONSO CARBALLES, Jesús Javier, "Algunas precisiones sobre la evacuación del frente norte por vía marítima", pp. 119-125 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p.
- RUBIO, Javier, *La Emigración de la guerra civil de 1936-1939. Historia del éxodo que se produce con el fin de la IIª República española*, Madrid, San Martin, 1977, 3 vol., 1229 p.
- RUBIO, Javier, *La Emigración española a Francia*, Barcelona, Ariel, 1974, 402 p.
- SODIGNE-LOUSTAU, Jeanine, *Recherche sur l'immigration espagnole à Orléans de 1955 à 1969*, 203-40 p., Mém. de Maîtrise, s/dir Mme A. Bachoud, Université de Tours, 1988.
- SODIGNE-LOUSTAU, Jeanine, "Une micro étude : les Carlistes en Région Centre (1833-1876)", in : *Exils et migrations ibériques*, n° 5, CERIC, Publications universitaires Denis-Diderot, pp. 303-344.
- STEIN, Louis, *Par delà l'exil et la mort. Les républicains espagnols en France*, traduit de l'anglais par Lisa Rosenbaun, Paris, Mazarine, 383 p.
- TAPIA, M. Rose de, *L'Emigration espagnole à Orléans en 1945*, 158 p. dactyl, Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1981.
- TEMIME, Emile, "Le devenir de la migration", pp. 205-211 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.
- TEMIME, Emile, "Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France", pp. 9-26 in : *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

Structures d'accueil

Les camps, mémoires

- CRUZ Y GOMEZ, Cesareo de la, *Mis campos de concentración*, Gráficas Leyde, 1978, 167 p.
- DIEZ GIL, María Isabel, FERNANDEZ BENITEZ, Vicente, GARCIA SAINZ, Dolores, "El éxodo de Atilano Amigo. Historia de la vida de un niño de la guerra. Cantábría-Cataluña-Francia 1934/41", pp. 603-623 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- LEPINE, (Pr), "Quelques remarques à propos d'une visite aux camps de réfugiés des P.O.", *Bulletin de la société de pathologie exotique*, n° 4, séance du 4 avril 1939, pp. 377-381.

Etudes

- CAVAILLOU, [?] et LECLAINCHE, [?], "Les Problèmes sanitaires posés par l'exode en France des réfugiés espagnols", *Bulletin de l'Académie de médecine*, CXXI, n° 7, Mars 1939, pp. 328-336.
- FABREGAS-REAL, Michel, *A Propos du service sanitaire dans les Pyrénées-Orientales à l'occasion de la guerre civile espagnole et de l'exode espagnol*, 72 p. dactyl, Th.3° c., Médecine, Montpellier, 1941.
- FABREGUET, Michel, "Un Groupe de réfugiés politiques, Les Républicains espagnols dans les camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes (1939 - 1941)", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 144, 1986, pp. 19-38.
- LAGARDE, Eric, *L'Organisation de l'accueil des républicains espagnols dans le département de l'Aude*, 233 p. dactyl, Mém. Maît., s/dir Melle Rolande Treppe, Université Toulouse-Le Mirail, 1984.
- LAHARIE, Claude, *Le Camp de Gurs, 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo, 1985, 397 p.

Politiques françaises, représentations et perceptions

- BARTHONNAT, Jean-Pierre, *Le Parti communiste français et les réfugiés d'Espagne durant l'année 1939*, 225 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir MM. J. Droz et J. Girault, Centre d'histoire du syndicalisme, Université Paris I, 1976.
- BEDARIDA, Renée, "Les catholiques français et les réfugiés espagnols", pp. 193-196 in : *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- BLANCHON, Jean-Louis, "La Cerdagne française face à l'expérience anarchiste de Puigcerdá", pp. 123-136 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- BOYER, Alain, "Le Protestantisme français et la guerre d'Espagne", Les Français et la guerre d'Espagne, pp. 67-71 in : *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- GRANDO, René, QUERALT, Jacques, FEBRES, Xavier, *Camps du mépris ; des chemins de l'exil à ceux de la Résistance (1939-1945). 500 000 Républicains d'Espagne "indésirables" en France*, nelle éd. [Vous avez la mémoire courte, Marcevol, éd. du Chiendent, 1981, 258 p.], Perpignan, le Trabucayre, 1991, 191 p.
- GRAU, Pierre, "L'aide des félibres aux intellectuels catalans", pp. 195-213 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- LIVIAN, Marcel, *Le Parti Socialiste et l'immigration. Le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre immigrée et les réfugiés politiques*, Paris, Anthropos, 1982, 265 p.
- LOUBES, Olivier, "L'école et les étrangers : assimilation et exclusion", pp. 265-276 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- PIKE, David Wingeate, *Les Français et la guerre d'Espagne 1936-1939*, Paris, PUF, 1975, 467 p.
- PLANES, Jordi, "Les Français jugés par les réfugiés catalans", pp. 391-401 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- RAFANEAU-BOJ, Marie-Claude, *Odyssée pour la liberté. Les camps de prisonniers espagnols 1939-1945*, Paris, Denoël, 1993, 347 p.
- ROLLAND, Denis, "Aperçus sur la réémigration vers l'Amérique latine des réfugiés espagnols en France pendant les années de guerre", pp. 51-94 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- ROLLAND, Denis, *Vichy et la France Libre au Mexique. Guerre, cultures et propagandes pendant la deuxième Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, Recherches et Documents, Amérique latine, l'Harmattan, 1990, 443 p.
- WEIL, Patrick, "Les Italiens et les Espagnols en France de 1938 à 1946 : la politique de l'Etat français", pp. 97-118 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.

Structures politiques, syndicales et associations

- ALBEROLA, Octavio, "Les organisations politiques et syndicales antifascistes espagnoles en exil (1939-1945). Les Libertaires espagnols dans la tourmente", pp. 175-183 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.
- ALTED, Alicia, "Les Exiliés espagnols en France: structures associatives, politiques et syndicales", pp. 441-458 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- ANASAGASTI, Iñaki, SAN SEBASTIAN, Koldo, *Los Años oscuros, el gobierno, el exilio (1937 - 1941)*, San Sebastian, ed. Txertoa, 1985, 120 p.
- BERRUEZO, José, *Contribución a la historia de la CNT española en el exilio*, México, Mexicanos unidos, 1967, 301 p.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, "La presse de l'émigration en France", pp. 185-196 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989, 227 p.
- DUFOUR, Jean-Louis, TREMPE, Rolande, "La France, base arrière d'une reconquête républicaine de l'Espagne : l'affaire du Val d'Aran", pp. 261-284 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- FERRO ARES, C., GONZALEZ MARCOS, MENDEZ RUEDA J. L., "Vascos en Francia con motivo de la guerra civil española" pp. 472- 485 in : *Españoles en Francia 1936 - 1946*, pré-actes, colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- GIJABA VELAZQUEZ, José Carlos, "Socialistas españoles en Francia (1939/46)", pp. 217-232 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- PIKE, David Wingeate, *Jours de gloire jours de honte. Le parti communiste d'Espagne en France depuis son arrivée en 1939 jusqu'à son départ en 1950*, Paris, SEDES, 1984, 311 p., (Histoire et Liberté.)

DEUXIÈME GUERRE MONDIALE ET RÉSISTANCE

Mémoires

- FERNANDEZ, Alberto, *Españoles en la resistencia*, Madrid, Zero, S.A., 1972, 269 p.
- FILLOL, Vicente, *Underdog. Los perdedores*, Caracas, Casuz editores, 1971, 329 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Republicanos españoles en la Segunda Guerra mundial*, Barcelona, Planeta, 1975, 894 p.

Etudes

- AMALRIC, Jean-Pierre, GOUBET, Michel, "Les Espagnols et la Résistance dans la région toulousaine", pp. 545-553 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- COURTOIS, Stéohane, PESCHANSKI, Denis, RAYSKI, Adam, *Le Sang de l'étranger*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.
- CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, "L'engagement militaire des Italiens et des Espagnols dans les armées françaises de 1939 à 1945", pp. 505-517 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, PESCHANSKI, Denis, "Les Espagnols dans la Résistance", pp. 519-

- 541 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- FABREGUET, Michel, "Un Groupe de réfugiés politiques – Les Républicains espagnols dans les camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes (1939-1944)", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 144, 1986, pp. 19-38.
- FERNADEZ, Alberto, *Españoles en la resistencia*, Madrid, Zero, S.A., 1972, 269 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Españoles en los Maquis franceses (verano de 1944)*, Barcelona, Sagitario, 1976, 226 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Los que sí hicimos la guerra*, Barcelona, Martinez Roca, 1973, 219 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Republicanos españoles en la Segunda Guerra mundial*, Barcelona, Planeta, 1975, 894 p.

Culture de l'exil

- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, *L'Emigration politique espagnole en France au travers de sa presse, 1939-1975*, 2 vol., 780 p., 637 p., Thèse présentée pour le Doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, mention Histoire, s/dir de M. P. Milza, 1994.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, "La presse de l'émigration en France", pp. 185-196 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989, 227 p.

RELATIONS INTERNATIONALES

- BOWERS, Claude, *Ma Mission en Espagne, 1933-1939*, Paris, Flammarion, 1956, 412 p.
- BUNUEL SALCEDO, Luis Antonio, "Inglatera frente a la guerra civil española", *Historia 16*, La Guerra civil 8, pp. 106-123.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire Diplomatique de 1919 à nos jours*, 9° éd., Paris, Dalloz, 1985, 962 p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, "L'Influence de la politique extérieure sur la politique intérieure de la France", *Les Relations franco-britanniques*, Colloque, Londres, 1971, Paris, 1972, 1975, pp. 225-241.
- EDWARDS, Jill, *The British Government and the Spanish Civil War 1936-1939*, London, Macmillan Press LTD, 1979, 280 p.
- FOREMAN, John, "L'Attitude de la Grande-Bretagne envers l'Italie et l'Espagne, 1936 - 1938", *Relations internationales*, n° 2, 1974, pp. 147-163.
- GIRAULT, René, FRANK, Robert, *Turbulente Europe et nouveau monde, 1914 - 1941*, Paris, Masson, 1988, 279 p.
- KERSNER, Howard E., *Quaker Service in Modern War*, New-York, Prentice - Hall, 1950, 195 p.
- KLEINFELD, Gerald R., TAMBS, Lewis A., *Hitler's spanish Legion The blue Division in Russia*, Southern Illinois University Press, Carbondale and Edwardsville, Feffer and Simons, Inc., London and Amsterdam, 1979, 434 p.
- LABASSE, Jean, *L'Europe des régions*, Paris, Flammarion, 1991, 423 p.
- PIKE, David Wingeate, "Franco et le stigmat de l'Axe", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 142, 1986, pp. 49-79.
- RENOUVIN, Pierre, "La politique extérieure du premier gouvernement L. Blum", pp. 329-353 in : *Léon Blum chef de gouvernement*, s/dir P. Renouvin, R. Rémond, Colloque de Paris, 26-27 mars 1965, 2° éd., Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1981.
- RENOUVIN, Pierre, "Les Relations de la Grande-Bretagne et de la France avec l'Italie en 1938 - 1939", *Les Relations franco-Britanniques*, Colloque, Londres, 1971, Paris, 1972, 1975, pp. 294-317.
- TUSELL, Javier, QUEIPO de LLANO, Genoveva, *Franco y Mussolini*, Barcelona, Planeta, 1985, 300 p.

METHODOLOGIE ET PRESSE

- BARDIN, Laurence, *L'Analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, 233 p.
- BECKER, Jean-Jacques, "L'Opinion", pp. 161-183 in : *Pour une histoire politique*, s/dir R. Rémond, Paris, Le Seuil, 1988, 400 p.
- KAYSER, Jacques, *La Presse de province sous la III^e République*, Paris, A. Colin, 1958, 243 p., (Fondation Nationale des Sciences Politiques.)
- LABORIE, Pierre, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, 405 p.
- LAVABRE, Marie-Claire, "Témoignage oral et mémoire", pp. 128-137 in : *Exil et émigrations hispaniques au XX^e siècle*, n° 1, Université Paris 7, CERIC, 1993.
- MOUILLAUD, Maurice, "Comment étudier un journal ?", *La Presse quotidienne, La Documentation française*, supplément aux *Cahiers français*, n° 178, octobre-décembre 1976, notice 6.
- MOUILLAUD, Maurice, "L'étude de contenu", *La Presse quotidienne, La Documentation française*, supplément aux *Cahiers français*, n° 178, octobre-décembre 1976, notice 7.
- PIKE, David Wingeate, "Aspects nouveaux du rôle de l'Espagne dans la Deuxième Guerre mondiale", *Revue d'Histoire moderne contemporaine*, 1972, T. XIX, juillet-septembre 1972, pp. 510-518.
- REBOUL, Olivier, *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, 228 p.
- RUHL, Klaus J., "L'Alliance à distance, les relations économiques germano-espagnoles de 1936 à 1945", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 4, 1980, pp. 69-102.
- RUHL, Klaus J., *Franco, Falange y el III Reich, España durante la II^a Guerra mundial*, Madrid, Akal, 1986, 396 p.

BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE

Cette bibliographie complémentaire ne prétend pas à l'exhaustivité et certains travaux peuvent paraître marginaux par rapport au sujet de la recherche, mais il était nécessaire d'élargir le champ de recherche sur la période, et sur la politique d'immigration en France. D'autres ouvrages parus depuis notre soutenance sont cités ici.

ABELLA, Rafael, *Por el Imperio hacia Dios. Crónica de una posguerra (1939-1945)*, Barcelona, Planeta, 1978, 328 p.

L'Accueil aux enfants d'Espagne, Comité d'accueil, Versailles, impr. "La Gutenberg", 1937, 12 p.

AGERON, R., "L'Opinion publique française pendant les crises internationales de Septembre 1938 à Juillet 1939 (étude de sondages)", *Cahiers de l'Institut d'Histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, n° 3, 1974-1975, pp. 203-223.

AGUADO SANCHEZ, Francisco, *El Maquis en España*, 2^a ed., Madrid, San Martín, 1975, 717 p.

AGUIRRE Y LECUBE, José Antonio de, *De Guernica a Nueva-York pasando por Berlin*, 3a ed., Buenos-Aires, Ekin, 1944, 438 p.

AGUIRRE Y LECUBE, José Antonio de, *Escape via Berlin*, New-York, Mac-Millan, 1944, 361 p.

ALBA, Victor, *Historia de la resistencia antifranquista (1939-1955)*, segunda parte de "la oposición de los supervivientes", Barcelona, Planeta, 1978, 331 p.

ALBERTI, Rafael, *La Arboleda perdida*, 2^a parte, Barcelona, Seix Barral, 1987, 379 p.

ALFAYA, Javier, "Los Españoles y el III Reich - Recuerdos de un triángulo azul", *Cuadernos para el diálogo*, los suplementos, n° 11, 1970, 43 p.

AMAR, Marianne, MILZA, Pierre, *L'Immigration en France au XX^e siècle*, Paris, Armand Colin, 1990, 331 p.

American Friends Service Committee in France, 1939-1945, Dactyl.

ANDUJAR, Manuel, *Saint-Cyprien, plage...*, traduit de l'espagnol par R. Duroux, université Blaise Pascal, 2003, 150 p.

ANGOUSTURES, Aline, *Historia de l'Espagne au XX^e siècle*, Bruxelles, éditions Complexe, 1992, 371 p.

ANGOUSTURES, Aline, "L'Opinion publique française et l'Espagne 1945-1975", *Revue d'Histoire moderne contemporaine*, XXXVII, 1990, pp. 672-686.

Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse, III, "l'Allemagne et la guerre civile espagnole", traduit de l'allemand par Michel Tournier, Paris, Plon, 1952, 802 p.

Autour de la guerre d'Espagne, actes du colloque organisé à la Sorbonne par le CRID les 7 et 8 novembre 1986, 2^e éd., Presses de la Sorbonne nouvelle, 1993, 204 p.

AZAÑA, Manuel, *La Velada en Benicarló. Diálogo de la guerra de España*, Madrid, Editorial Castalia, 1981, 203 p.

AZEMA, Jean-Pierre, *De Munich à la Libération*, Paris, Le Seuil, 1979, 412 p., (Points Histoire, H 114.)

BACHOUD, Andrée, *Franco*, Paris, Fayard, 1997, 526 p.

- BACHOUD, Andrée, "Les Territoires de la nation espagnole", *Hérodote*, n° 62, 1991, pp. 125-135.
- BADIA, Gilbert, et al., *Les Barbelés de l'exil*, Presses Universitaires de Grenoble, 1979, 443 p.
- BARTHONNAT, Jean-Pierre, "Le Parti communiste français et les réfugiés d'Espagne en 1939", *Le Mouvement Social*, n° 103, avril-juin 1978, Revue du CNRS, avec la collaboration du Centre d'histoire du syndicalisme de l'Université Paris I, Paris, Editions Ouvrières, pp. 122-140.
- BAUCHY, Jacques Henri, *Histoire de la forêt d'Orléans: la forêt des libertés*, Paris, Les Dossiers de l'Histoire, 1983, 413 p.
- BEAURAIN, Nicole, "Le Creuset français ou le mythe de l'intégration douce. Les Républicains espagnols", *L'Homme et la société*, n° 83, 1987, pp. 78-91.
- BEDARIDA, François, "La "gouvernante anglaise""", pp. 228-240 in : *Edouard Daladier chef de gouvernement, avril 1938 - septembre 1939*, s/dir R. Rémond et J. Bourdin, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, Plon, 1977, 315 p.
- BELLIER, Pierre, *La Vie à Châteauroux, juillet 1940-août 1944*, Châteauroux, [?], 1953, 198 p.
- BENNASSAR, Bartolomé, *Franco*, Paris, Perrin, 1995, 409 p.
- BENNASSAR, Bartolomé, *La Guerre d'Espagne et ses lendemains*, Paris, Perrin, 2004, 548 p.
- BENNASSAR, Bartolomé, MONTBROUSSOUS, Marie-Line, "De l'immigration à l'intégration. Les Espagnols dans le bassin houiller de l'Aveyron 1926-1954", pp. 87-115 in : *Exil politique et migration économique*, Paris, Editions du CNRS, 1991.
- BERNADAC, Christian, *Les 186 marches*, Paris, Club France-Loisir, 1975, 379 p.
- BERNADAC, Christian, *Dagore, les carnets de la Cagoule*, Paris, France-Empire, 1977, 479 p.
- BERSTEIN, Serge, "Le parti radical, arbitre du jeu politique français", pp. 275-306 in : *La France et les Français*, s/dir R. Rémond et J. Bourdin, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, Plon, 1978.
- BERSTEIN, Gisèle et Serge, *La Troisième république, les noms, les thèmes, les lieux*, Paris, M.A Editions, 1987, 356 p.
- BESTIEU, André, *Droit d'asile dans les ambassades et légations au cours de la guerre d'Espagne (1936-1939)*, 131 f. dactyl., Th. Droit, Montpellier, 1942.
- BLOCH, Charles, *Le III^e Reich et le monde*, Paris, Imprimerie nationale, 1986, 545 p., (Notre Siècle.)
- BLOCH, Marc, *L'Etrange défaite. Ecrits clandestins*, Paris, André Sauret, 1973, 228 p.
- BLOND, Georges, *La Légion étrangère*, Paris, Stock, 1964, 427 p.
- BOLLOTEN, Burnett, *La Révolution espagnole et la lutte pour le pouvoir*, Paris, Ruedo Ibérico, 1977, 564 p.
- BONNET, Georges, *De Munich à la guerre - Défense de la paix*, Paris, Plon, 1967, 585 p.
- BORRAS, José María, *Políticas de los exiliados españoles 1944-1950*, Paris, Ruedo Ibérico, 1976, 326 p.
- BOURDE, Guy, *La Défaite du Front populaire*, Paris, Maspero, 1977, 356 p.
- BOURDERON, Roger, "La Vie du Parti. Supplément consacré au travail dans la MOI novembre 1943", *Les Cahiers d'Histoire de l'IRM*, n° 22, 1985, pp. 22-30.
- BOURDREL, Philippe, *La Cagoule*, Paris, Albin Michel, 1970, 374 p.
- BRAUN, Roger, "Le Problème des réfugiés", *Etudes*, mai 1949, pp. 179-193.

- BRASILLACH, Robert, *Histoire de la guerre d'Espagne*, Paris, Plon, 1969, 537 p.
- BRAUDEL, Fernand, *L'Identité de la France*, Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, 2e vol., (Les hommes et les choses), 216 p.
- BRAVO-TELLADO, A.A., *El Peso de la derrota 1939-1944. La tragedia de medio millón de Españoles en el exilio*, Madrid, Edifrans Publicación, 1974, 367 p.
- BRENAN, Gerald, *El Laberinto español*, 2^e éd., Paris, Barcelona, Ibérica de Ediciones y Publicaciones, 1977, 495 p.
- Brou pendant la guerre 1939-1945*, Chartres, impr. Durand, 1945, 52 p.
- BURRIN, Philippe, *La Dérive fasciste, Doriot, Déat, Bergery*, Paris, Le Seuil, 1986, 531 p.
- CABANELLAS, Guillermo, *La Guerra civil y la victoria*, Madrid, Tebas, 1978, 558 p.
- Cahiers républicains espagnols*, Paris, Libertad (impr. D.M.F.), 1947, 46 p.
- Cahiers républicains espagnols*, Paris, Libertad (impr. D.M.F.), n° 2/3, 1948, 20 p., 29 p.
- La Campaña de Cataluña, Servicio histórico militar, Monografía de la guerra de España*, 14, Madrid, San Martin, 1979, 309 p.
- CARRASCO, Juan, *La Odisea de los republicanos españoles en Francia. Album souvenir de l'exil républicain espagnol en France (1939-1945)*, Perpignan, imprimerie Saint-André, 1984, 246 p.
- CATALA, Michel, *Les Relations franco-espagnoles pendant la Deuxième Guerre Mondiale*, Paris, l'Harmattan, 1997, 376 p.
- CATALA, Neus, "Dans une lutte ininterrompue contre le fascisme, participation des femmes espagnoles à la résistance française", pp. 177-180 in : *Les Femmes dans la résistance*, Monaco, éd. du Rocher, 1977, 312 p.
- CATZARAS, Mariane, *Les Réfugiés politiques espagnols de la flotte républicaine de 1939 à Tunis*, 90 p. dactyl., Mém. Maît., UFR Etudes ibériques et latino-américaines, Paris III, 1986.
- CAZALS, Rémy, "L'accueil des réfugiés républicains à Mazamet", pp. 213-219 in : "Les Français et la guerre d'Espagne", *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- CERNUDA, Luis, *Las Nubes. Desolación de la quimera*, Madrid, Cátedra, 1990, 209 p.
- CHARAUDEAU, Anne, "L'exil républicain espagnol : les camps de réfugiés politiques en Afrique du Nord", pp. 167-179 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- CHAUVIN, Eugène, *Nogent sous la botte. Souvenirs d'un maire révoqué*, Nogent-le-Rotrou, impr. de Daupeley-Gouverneur, 1948, 150 p.
- CLAIR-GUYOT, Jean, "La Tragédie espagnole. Sur la frontière des Pyrénées", *L'Illustration*, n° 5007, 18 Février 1939, p. 213-220.
- CLAIR-GUYOT, Jean, "Visite aux réfugiés espagnols en France", *L'Illustration*, n° 5009, 4 Mars 1939, pp. 259-264.
- Le Comité des réfugiés et son œuvre*. Janvier-septembre 1939, Paris, 102 rue de l'Université, 1939, 15 p.
- Conférence internationale d'aide à l'Espagne républicaine*, 20-21 Novembre 1938, Résolution de la conférence internationale, [?], impr. de Neuilly-Plaisance, [?], 4 p.

- COZAR, Maria, *Les Réfugiés espagnols dans le département de l'Ariège*, 117 f. dactyl., Mém. Maît., Toulouse-Le Mirail, 1971.
- CROZIER, Brian, *Franco, une biographie*, Paris, Mercure de France, 1969, 612 p.
- DELARUE, Jacques, *Histoire de la Gestapo*, Paris, Fayard, 1962, 473 p.
- DESCOLA, Jean, *O Espagne*, Paris, Albin Michel, 1976, 474 p.
- Deux Missions internationales visitent les camps de réfugiés espagnols (Mai 1939)*, Comité International de coordination et d'information pour l'aide à l'Espagne républicaine, Paris, [?], 23 p.
- DIAZ I ESCULIES, Daniel, "La Generalitat de la Catalunya republicana en el exilio (1939 - 1945)", pp. 193-201 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- Le Document de la semaine, publié par les services américains d'information*, n° 66, 7 mars 1946, pp. 3-9 n° 70, 4 avril 1946, pp. 1-6 ; n° 71, 11 avril 1946, p. 7.
- Documents secrets du Ministère des Affaires Etrangères d'Allemagne*, traduit du russe par Madeleine et Michel Eristov, Paris, Dupont, 1947, vol. 3, "Espagne", 165 p.
- DREYFUS-ARMAND, Geneviève, *L'Exil des républicains espagnols en France. De la Guerre civile à la mort de Franco*, Paris, Albin Michel, 1999, 469 p.
- DULPHY, Anne, *Histoire de l'Espagne*, Paris, Hatier, 1992, 415 p.
- DULPHY, Anne, "La politique de la France à l'égard de l'Espagne franquiste, 1945-1949", *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, tome XXXV, 1988, janvier-mars, pp. 123-140.
- DUMAS, Pierre, *La Forêt de hêtres cachait Buchenwald*, Villemandeur, J.P.B., 1989, 318 p.
- DUPUIS, Jean, *Le Conseil général de Loir-et-Cher (1790 - 1960)*, Blois, impr. de la Préfecture, 1962, 73 p.
- DURAND, Yves, *Le Nouvel ordre européen nazi 1938-1945*, Paris, Complexe, 1990, 341 p., (Questions au XX^e S.)
- DURAND, Yves, "Projets et déboires de la reconstruction orléanaise", *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, T. IX, n° 70, octobre 1985, pp. 5-36.
- DURANDEAU, Robert, *Les Francs-maçons en Berry*, [?], Lucien Souny, 1990, 255 p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, L'"Invasion". Les migrations humaines, chance ou fatalité ?, Paris, Plon, 1992, 229 p.
- DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Politique étrangère de la France. La Décadence*, Paris, Imprimerie nationale, nelle éd, 1979, 568 p., (Le Seuil, Points Histoire, H 63.)
- Edouard Daladier chef de gouvernement, avril 1938-septembre 1939*, s/dir R. Rémond et J. Bourdin, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, Paris, Plon, 1977, 315 p.
- Españoles en Francia 1936-1946*, pré-actes du colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p.
- ETCHEBEHERE, Mika, *Ma Guerre d'Espagne à moi*, Paris, Denoël, 1976, 315 p., (Lettres nouvelles.)
- Etrangers, immigrés français*, Paris, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, *Vingtième siècle*, n° spécial, n° 7, juillet-septembre 1985, 229 p.
- L'Europe et la guerre civile espagnole*, colloque de Barcelone, 29 septembre-1er octobre 1982, [interventions], 30 fasc.
- De l'Exil à la résistance*, s/dir K. Bartosek, R. Gallisot, D. Peschanski, Paris, Presses Universitaires de

Vincennes, 1989, 283 p.

El Exilio español de 1939, obra dirigida por José Luis Abellán, Madrid, Taurus, 1976-1978, 6 vol., (La Emigración republicana de 1939. Guerra y política. Revistas, pensamiento, educación. Cultura y literatura. Arte y ciencia. Cataluña, Euzkadi, Galicia), 223 p., 248 p., 316 p., 301 p., 388 p., 382 p.

Exils et migrations ibériques au XX^e siècle, Paris 7, CERIC, Centre d'Etudes et de Recherches intereuropéennes Contemporaines, n° 1, 1993, 137 p., n° 2, 1995, 174 p. ; n° 3/4, 1997, 233 p., n° 5, "Vers l'Amérique latine", 1998, 350 p. ; n° 6, "60 ans d'exil républicain : des écrivains espagnols entre mémoire et oubli", 1999, 344 p.; n° 7, "Les politiques publiques face au problème migratoire", 1999, 218 p. ; n° 8, "60 ans d'exil républicain : des écrivains espagnols entre mémoire et oubli Anthologie", 341 p..

Exils et migrations ibériques au XX^e siècle, nouvelle série, CERMI, BDIC – CRIIA, publications de Paris X – Nanterre, n° 1, "Témoignages d'exils entre parole et silence : regards et points de vue", 2004, 268 p., n° 3, Sables d'exil, les républicains espagnols dans les camps d'internement au Maghreb (1939-1945).

Exil politique et migration économique Espagnols et Français aux XIX^e - XX^e siècles, ouvrage collectif, Centre Régional de Publications de Toulouse, Paris, éd. du C.N.R.S., 1991, 204 p.

EYCHENNE, Emilienne, *Montagnards de la liberté - Les évasions par l'Ariège et la Haute-Garonne - 1939 - 1945*, Paris, Milan, 1984, 364 p.

FABREGUET, Michel, "Les Espagnols rouges à Mauthausen (1940-1945)", *Guerres et conflits contemporains*, n° 162, avril 1991, pp. 77-98.

FARCAT, Roger, *L'Immigration politique en France de 1918 à 1939*, 2 vol. dactyl., 576 p., Th. Et., Droit, Paris, 24 novembre 1945.

FAU, Jean-Claude, "Le Camp de réfugiés espagnols de Septfonds", *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et- Garonne*, CXI, 1986, pp. 163-169.

FERNANDEZ, Alberto, *Emigración republicana española (1939-1945)*, Madrid, Zero, S.A., 1972, 97 p.

FERNANDEZ, Alberto, *La España de los maquis*, México, Era, 1971, 152 p.

FERRER QUESADA, Fernando, *Aves de paso*, Menorca, S.A. Mahón, 1988, 156 p.

FERRO, Marc, *Pétain*, Paris, Fayard, 1987, 789 p.

FITTKO, Lisa, *Le Chemin des Pyrénées - Souvenirs 1940-1941*, Paris, Maren Sell & Cie, 1987, 314 p.

FLONNEAU, Jean-Marie, *Les Années trente dans le Loiret : aspects économiques, sociaux et politiques*, Archives du Loiret, service éducatif, Orléans, pagination non suivie.

La France des Maquis, Cher, Nièvre avec les FTP du Cdt ROLAND (Champenier), Paris, [?], 1964, 192 p.

La France et les Français, s/dir R. Rémond et J. Bourdin, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris, Plon, 1978, 365 p.

Les Français et la guerre d'Espagne, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990, 438 p.

GEORGE, Margaret, *The Hollow Men*, London, Leslie Frewin, 1965 and 1967, 256 p.

GIRAULT, Jacques, "Le Syndicat national des Instituteurs et les débuts de la guerre civile (1936 - 1937)", pp. 323-344 in : *La France en mouvement 1934 - 1938*, s/dir J.-Ch. Asselain, B. Badie, J. Bouvier, N. Gérome, Seyssel, Champ Vallon, 1986, 349 p.

- GIRAULT, Jacques, "Le Syndicat des instituteurs", pp. 189-208 in : *La France et les Français*, s/dir R. Rémond et J. Bourdin, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, Plon, 1978.
- GIRAULT, René, "La décision gouvernementale en politique extérieure", pp. 209-227 in : *Edouard Daladier chef de gouvernement*, s/dir R. Rémond, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- GIRONELLA, José-María, *Un Million de morts*, Paris, Plon, 1963, 2 vol., 404 p., 372 p.
- GOGUEL, François, DUPEUX, Georges, *Sociologie électorale - Esquisse d'un bilan*, Paris, Armand Colin, 1951, 89 p., (Fondation Nationale des Sciences Politiques, 26.)
- GONZALEZ, Pura, 1939 - *Réfugiés espagnols en Tarn-et-Garonne, Camp de Septfonds*, 192 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir M. R. Jammes, Toulouse-Le Mirail, Décembre 1975.
- GORDON ORDAS, Felix, *Planes de acción y de gobierno*, México, México D. F., 1959, 24 p.
- GOUEFFON, Jean, "Les Elections cantonales reflet de la politique locale sous la III^e République, l'exemple du Loiret", pp. 471- 489 in: *Actes du 93^e congrès national des Sociétés savantes*, Tours, 1968, T. III, Paris, 1971.
- GOUEFFON, Jean, "Les Conseillers d'arrondissement de la circonscription de Pithiviers de 1919 à 1939", *Revue française de sciences politiques*, vol. XX, n° 1, février 1970, Paris, PUF, 1970, pp. 120-128. *La Grande évasion, "le tunnel, l'enfer et la vie..."*, Comité du souvenir du camp de Voves, Amicale de Châteaubriant Voves-Rouillé, 1994, non paginé.
- GREENE, Nathanael, *The French Socialist Party in the French Front Era*, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1969, 361 p.
- GRIMAU, Julian, *Julian Grimau*, Paris, Editions Sociales, 1963, 295 p.
- GRINO, Carmen, CABAL, Marijoe, *Les Réfugiés espagnols dans le Tarn de 1936 à 1940*, 141 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir Mme O. Grisolia et M. R. Jammes, Toulouse-Le Mirail, novembre 1976.
- GUELL, J. Antonio, comte de, *Journal d'un expatrié catalan 1936 - 1945*, Monaco, Editions du Rocher, 1946, 193 p.
- GUILLAUME, Paul, "Internés. Déportés français dans le département du Loiret", *Département par département, cartes de la Résistance et des internés et déportés français*, Comité d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale, [?], [?], [?].
- GUINDIN, Claude, "Le Front populaire, la guerre d'Espagne, la sécurité collective", *Le Front populaire*, 1972, pp. 140-173.
- HERMET, Guy, *Les Catholiques dans l'Espagne franquiste. Les acteurs du jeu politique. Chronique d'une dictature*. Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1980-1981, 2 vol., 373 p., 453 p.
- HERMET, Guy, *Les Espagnols en France. Immigration et culture*, Paris, Editions Ouvrières, 1969, 333 p.
- HERNANDEZ, Miguel, *Viento del pueblo*, Madrid, Cátedra, 1989, 171 p.
- [ANONYME], *Historique des maquis du Cher nord, Ivoy et Mennetou*, [?], [?], [?], 63 p.
- HOARE, Sir Samuel, "Mon Ambassade en Espagne", *Hommes et Mondes*, III, mai et juin 1947, pp. 2-19 et pp. 261-280.
- Instructions aux maires concernant les secours à attribuer en période de détresse aux réfugiés et aux sinistrés (5 juillet 1934)*, Amiens, impr. de Yvert, 1944, 15p.
- IPPECOURT, *Les Chemins de l'Espagne - Mémoires et documents sur la guerre secrète à travers les*

- Pyrénées 1940 - 1945*, Paris, Gaucher, 1948, 401 p.
- Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- JACKSON, Gabriel, *Histoire de la guerre civile d'Espagne*, Paris, Ruedo Ibérico, 1974, 210 p.
- JEROSME, P., *Coquelicots*, Beaugency, impr. Paul Lebugle, 1948, 115 p.
- JONGLEUX, E., *Bourges sous la botte allemande - Cinquante mois d'esclavage, 19 juin 1940 - 6 septembre 1944*, [?], [?], [?].
- JUBAULT, Cécile, *L'Extraordinaire aventure de la forêt de Fréteval, mai-août 1944*, Vendôme, impr. Lembeye, 1967, 21 p.
- KAMMERER, A., "Les Rapports de l'Espagne avec l'Axe. La Négociation Hitler-Franco (juin 1940 – février 1941)", *France Intérieure*, juillet 1946, pp. 5-17.
- KENT, Victoria, *Cuatro años de mi vida, 1940 - 1944*, Barcelona, Bruguera, 1978, 190 p.
- KLAUS, Jörg Ruhl, *Franco, Falange y el III Reich, España durante la IIª guerra mundial*, Madrid, Akal, 1986, 396 p.
- KOESTLER, Arthur, *Un Testament espagnol*, traduit de l'anglais par Van Moppès Denise, Paris, Albin Michel, 1967, 277 p., (Livre de Poche, 383.)
- KOESTLER, Arthur, *La Lie de la terre*, traduit de l'anglais par Terracini Jeanne, éd. [rev. et corrigée], Paris, Calmann-Lévy, 1987, 279 p., (Presses pocket, 2544.)
- LABORIE, Pierre, "Espagnes imaginaires et dérives pré-vychistes de l'opinion française", pp. 89-99 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- LABORIE, Pierre, *Résistants, Vichyssois et Autres. L'évolution de l'opinion publique et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, éd. du CNRS, 1980, 395 p.
- LAHARIE, Claude, "Les Espagnols au camp de Gurs, 1939- 1945", *Revue de Pau et du Béarn*, n° 11, 1983, pp. 59-78.
- LAMBEL, Robert, "Les Evénements d'Espagne et le droit international", *L'Illustration*, n° 5008, 25 Février 1939, pp. 241-242.
- LANGBEIN, Herman, *La Résistance dans les camps de concentration nationaux-socialistes 1938-1945*, Paris, Fayard, 1982, 512 p.
- LANGLOIS, Gaston, *Résistance 1940-1941 - Mouvement "Libération" puis "MUR" (Mouvements Unis de Résistance), S.O.E. (Special Operation Executive) - Secteur de La Châtre*, 1990, 65 p. ronéotypées.
- LAROCHE, Gaston, colonel F.T.P. Boris Matline, *On les nommait des étrangers (les immigrés dans la résistance)*, Paris, Les Editeurs Français Réunis, 1965, 469 p.
- LAUNAY, Michel, *L'Armistice de 1940*, Paris, PUF, 1972, 95 p.
- LAURENS, André, *Les S.T.O. dans le département de l'Ariège*, Mém. Maît., Université Toulouse-Le Mirail, 1975.
- LEFRANC, Georges, *Le Mouvement socialiste sous la III^e République (1875-1940)*, Paris, Pajot, 1963, 444 p.
- LEGRIS, Michel, "Les Espagnols en deçà des Pyrénées", *Le Monde*, 8-12 Janvier 1964.

- LETAMENDIA, Pierre, (Ortzi), *Breve historia de Euskadi*, Paris, Ruedo Ibérico, 1980, 374 p.
- Lettres pastorales de Mgr Audollent*, Blois, Secrétariat de l'Evêché, n° 80, 1938, 15 p.
- Lettres pastorales de Mgr. l'Evêque de Chartres sur la vie chrétienne*, Chartres, impr. Moderne, 1939, 19 p.
- Lettres pastorales de Mgr. l'Evêque de Chartres sur la vie chrétienne*, Chartres, impr. Moderne, 1937, 21p.
- Léon Blum chef de gouvernement*, s/dir P. Renouvin, R. Rémond, Colloque de Paris, 26-27 mars 1965, 1^{re} éd. 1967, Paris, presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1981, 439 p.
- LEVY-LEBRUN, Jeanne, *Une Ecole républicaine et rurale. Les instituteurs des années trente en Eure-et-Loir*, Le Côtéau, Horvath, 1990, 176 p.
- LLOPIS, Rodolfo, *Emigración - Exilio y Perspectivas del Mañana*, Mexico - Paris, Tribuna, [?], 32 p.
- LLOPIS, Rodolfo, "Le Saint-Siège et Franco", *L'Esprit laïque*, n° 4, 1955, 78 p.
- LOYER, Barbara, "Les Nationalismes basque et catalan; Des représentations géopolitiques différentes", *Hérodote*, n° 57, 1990, pp. 27-50.
- LUIRARD, Monique, *Répression, système pénitenciaire en France pendant la deuxième guerre mondiale et aspects du système concentrationnaire*, Université de Saint-Etienne, impr. commerciale de l'Eveil de la Haute-Loire au Puy en Velay, 1983, 178 p.
- LUSTIGER, Arno, "*Shalom libertad!*", Paris, Les éditions du Cerf, 1991, 524 p.
- MAGA, TIMOTHY, "Closing the door, The french government and refugee policy, 1933-1939", *French Historical Studies*, Columbus, 1982, 12, n° 3, pp. 424-442.
- MARQUINA, Antonio, "L'Etape de Ramón Serran Suñer au ministère des Affaires étrangères", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 158, avril 1990, pp. 5-22.
- MARTINEZ, Carlos, *Crónica de una emigración (la de los republicanos españoles en 1939)*, Mexico, Libro Mex Editores, 1959, 536 p.
- MARTINEZ BANDE, José Manuel, *Los Cien últimos días de la República*, Barcelona, Luis de Caralt, 1973, 323 p.
- MARTINEZ CUADRADO, Miguel, *La Burguesía conservadora (1874 - 1931)*, Madrid, Alianza Editorial, 1986, p. 613, (coll. Historia de España "Alfaguara", dirigée par Miguel Artola, tome VI.)
- MASSONIE, Albert, "Le Camp de réfugiés espagnols de Saint Cyprien", *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, n° 88, 1985, pp. 140-165.
- MATHIEU, Andrée, *Les Conventions bilatérales franco-espagnoles en matière de condition des étrangers*, Toulouse, Imprimerie Boisseau, 1942, 233 p.
- MAUCO, Georges, *Les Etrangers en France. Leur rôle dans l'activité économique*, Paris, Armand Colin, 1932, 600 p.
- MAUCO, Georges, "Le problème des étrangers en France", *La Revue de Paris*, 15 septembre 1935, pp. 375-406.
- MERA, Cipriano, *Guerra, exilio y cárcel de un anarco-sindicalista*, Paris, Ruedo Ibérico, 1976, 300 p.
- MERLE D'AUBIGNE, Jeanne, "Déportés - Evadés - Souvenirs de quelques camps en France - 1940-1947", pp. 28-66, *Quelques actions des protestants en France en faveur des Juifs persécutés sous l'occupation allemande 1940-1944*, Paris, CIMADE, (1955?).

- MICHEL, Henri, *La Seconde guerre mondiale, les succès de l'Axe (1939-1943)*, 2^e éd, Paris, PUF, 1977, 503 p.
- MICHEL, Henri, *Vichy, année 40*, Paris, Robert Laffont, 1966, 451 p.
- MILZA, Pierre, *Voyage en Ritalie*, Paris, Plon, 1993, 533 p.
- MIRO, Fidel, *¿ Y España cuándo? El fracaso político de una emigración*, México, Libro Mex Editores, 1959, 241 p.
- MONTAGUT, Luis, *J'étais deuxième classe dans l'armée républicaine (1936-1945)*, Paris, Maspéro, 1976, 387 p.
- MONTBROUSSOUS, Marie-Line, "Les réfugiés espagnols dans le bassin houiller de Decazeville", pp. 219-237 in : *Les Français et la guerre d'Espagne*, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- MORAL I QUEROL, Ramón, *Journal d'exil 1939-1945*, Paris, éd. Eole, 1983, 241 p.
- MORALES LEZCANO, Victor, *Historia dela no-beligerancia española durante la segunda guerra mundial*, Las Palmas, Excma, Mancomunidad de Cabildos de Las Palmas, Plan cultural, 1979, 260 p.
- MOTTE, Christine, "Le Soutien aux réfugiés espagnols dans l'Hérault en 1939 et les débuts du camp d'Agde", *Bulletin du centre d'Histoire contemporaine - Languedoc méditerranéen - Roussillon*, n° 40, 1987, pp. 20-27.
- MOURGUE, Gérard, *Châteaufort*, Paris, La Table Ronde, 1956, 269 p.
- MUGICA, Mgr Mateo, "Imperativos de mi conciencia", *Gure Herria*, n° 1, 1974, pp. 39-49.
- MUNOZ, Francisca, *Mémoires d'exil - Les populations civiles dans la guerre d'Espagne et en France*, 188 p. dacty., Mém. Maît., s/dir Mme Grisola, M. Jammes, Toulouse-Le Mirail.
- MURPHY, Dr. H.B.M., *Personnes déplacées*, Paris, UNESCO (Lucerne, impr. de C. J. Buche), 1955, 248 p.
- NADAL, Marie-José, "Femmes de l'exil espagnol", *Matériaux*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, n° 15, 1989, pp. 28-37.
- NARD, Jean, Colonel, "A Propos de réfugiés espagnols", *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, n° 89, 1986, pp. 83-87.
- NICAULD, Maurice, *L'Indre 1940-1944 - Occupation - Résistance - Déportation*, Orléans, CRDP, juin 1969, 32 p. multigraphiées.
- NICAULD, Maurice, "Agents secrets et maquisards", *Revue de l'Académie du Centre*, 1988, pp. 91-102.
Notes et documents sur la Résistance dans le Cher, [?], [?], [?].
- Nueve meses de Guerra en el Norte*, Servicio histórico militar, Monografías de la Guerra de España, n° 4 (nueva edición), Madrid, Editorial San Martin, 1980, 319 p.
- L'Occupation et la Résistance en Eure-et-Loir*, Chartres, Académie d'Orléans-Tours, (Centre de documentation pédagogique), [?], 1978.
- OLIVAN, Gregorio, *Romancero de la libertad*, [?], "Solidaridad obrera", 1947, 153 p.
- OLTEN, Harry, *Pour le droit d'asile - Rassemblement!* Paris, éd. Universelles, [?], 36 p.
- Opinion publique et politique extérieure 1915-1940*, Colloque organisé par l'Ecole française de Rome et le Centro per gli studi di politica estera e opinione pubblica de l'Università de Milan en collaboration

avec l'Academia Belgica, le Deutsches historisches Institut in Rom, et le Nederlands Instituut te Rome, Rome, 16-20 Février 1981, Ecole française de Rome, 1984, 430 p.

Orléans meurtrie et libérée 1940 - 1944, Préface de Roger Secrétain, textes de Roger Lemesle, album publié par le Syndicat d'Initiative de l'orléanais avec le concours de *La République du Centre*, 1945.

PALACIO, Leo, *La Maldonne espagnole ou la guerre d'Espagne comme répétition générale du deuxième conflit mondial*, Toulouse, Privat, 1986, 490 p.

PAMIES, Teresa, *Quan érem refugiats - Memories d'un exili*, Barcelona, Dopesa, 1975, 190 p.

PAMIES, Teresa, *Los Que se fueron, los que no volverán, los que vuelven*, Barcelona, Martinez Roca, 1976, 198 p.

PARRA LUNA, Francisco, *La Emigración española en Francia, 1962-1977*, Madrid, Instituto de Emigración, 1981, 221 p.

PAUL-BONCOUR, Joseph, *Le Problème espagnol devant la conscience universelle*, (Paroles finales de F. Valera), [?], Services de l'Information et de la propagande de la République espagnole (Paris, Société parisienne d'Impression), 1949, 16 p.

P.C.F. - Région d'Eure-et-Loir - Conférence régionale à Chartres les 10 et 11 mars 1945, Chartres, impr. de l'Eure-et-Loir, 1945, 20 p.

PEGUET, Michel, "L'Attitude du gouvernement français au moment de la chute de la Catalogne", *Bulletin du centre d'Histoire contemporaine - Languedoc méditerranéen- Roussillon*, n° 40, 1987, pp. 17-20.

PEIRATS, José, *Les Anarchistes espagnols*, traduit de l'espagnol par P. Cazal et A. Gracia, Toulouse, Repères- Silena, 1989, 331 p.

PELOQUIN, *Note lue le 23 février au groupe parlementaire d'amitié franco-espagnol*, Paris, février 1939, 4 p.

PIETRI, François, *Mes années d'Espagne. 1940-1948*, Paris, Plon, 1954, 297 p.

PIKE, David Wingeate, *Aspects nouveaux du rôle de l'Espagne dans la deuxième guerre mondiale fondés sur certains rapports des services français de renseignement*, [?], [?], 1970, 14 p.

PIKE, David Wingeate, "L'Immigration espagnole en France", *Revue d'Histoire moderne contemporaine* XXIV, avril-juin 1977, pp. 286-300.

PLATEAUX, Maurice, *Statistiques de la déportation. Fiches des déportés*, [?], [?], [?].

"La politique pro-axiste de Franco", *Document de l'Agence de Presse de la Liberté*, pp. 1316-1317.

PONS PRADES, Eduardo, *Los Derotados y el exilio*, Barcelona, Bruguera, 1977, 190 p.

PONS PRADES, Eduardo, *Guerrillas españolas 1936-1960*, Barcelona, Planeta, 1977, 460 p.

Problemas de España y del exilio, Mesa redonda, Centro de Estudios sociales y económicos, supplément des Cahiers du socialisme libertaire, Paris, impr. "des Gondoles", 1961.

PROST, Antoine, "L'Immigration en France depuis cent ans", *Esprit*, n° 348, 1966, pp. 532-544.

[ANONYME], *Provocation et espionnage de Franco en France*, [?], impr. Llop, Union Nationale Espagnole en France, [?], 20 p.

Proyecto de integración de los republicanos españoles en la economía francesa - proyecto que presenta la Confederación Nacional del Trabajo de España, agosto 1939, 18 p.

"Quelques remarques à propos d'une visite aux camps de réfugiés des Pyrénées-Orientales", *Bulletin de la Société de pathologie exotique*, n° 4, 1939, pp. 377-381.

- RAFESTHAIN, Alain, *Le Combat de Souesmes en Sologne*, Edité par l'auteur, 18110 Fussy, Avec le soutien de l'A.N.A.C.R. du Loir-et-Cher, 1983, 149 p.
- [ANONYME], *La Résistance dans le Cher - Quelques pages d'Histoire*, [?], [?], [?].
- La Résistance en Eure-et-Loir*, s/dir Raymond Debon, [?], [?], 1982, 143 p.
- RIBAUD, J. Y., "Chronique bibliographique", *Cahiers d'archéologie de l'Histoire du Berry*, n° 32, 1973, p. 130.
- RICHER, Laurent, *Le Droit de l'immigration*, Paris, PUF, 1978, 123 p., (Que sais-je?, 2303.)
- ROBERT, A., BOURLOTON, E., COUGNY, G., *Dictionnaire des Parlementaires 1889 à 1940*, Paris, PUF, 5 vol., 3266 p.
- ROLLAND, Denis, "Document - Vichy et les réfugiés espagnols", *Vingtième Siècle*, n° 11, 1986, pp. 67-74.
- ROL-TANGUY, Henri, "Des Brigades aux FFI, l'Espagne au cœur", *Cahiers d'Histoire de l'Institut de recherches marxistes*, n° 29, 1987, pp. 77-106.
- RUBIO, Javier, "Los Españoles en Francia, hacia Francia y desde Francia", pp. 27-37 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- RUBY, Marcel, *La vie et l'œuvre de Jean Zay*, Paris, impr. Beresniak, 1969, 509 p.
- SADOUN, Marc, *Les Socialistes sous l'occupation - Résistance et collaboration*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1982, 323 p.
- SAGNES, Jean, "Le Refus républicain, les 80 parlementaires qui disent "non" à Vichy le 10 juillet 1940", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, XXXVIII, octobre-décembre 1991, pp. 555-589.
- SALAÜN, Serge, "Education et culture dans les camps de réfugiés", pp. 117-124 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.
- SALAÜN, Serge, "Les voix de l'exil. La poésie espagnole en France :1938-1946", pp. 421-429" in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du Temps Présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- SALGAS, Emanuelle, "Une population face à l'exil espagnol : Représentations et Opinion. Les cas des Pyrénées-Orientales. Janvier - septembre 1939", pp. 397-404 in : *Españoles en Francia 1936-1946*, pré-actes du colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- Le Sang de l'étranger, les immigrés de la M.O.I., dans la résistance*, ouvrage collectif, S. Courtois, D. Peschanski, A. Rayski, Paris, Fayard, 1989, 470 p.
- SANTILLAN, Abad de, *Por qué perdimos la guerra - Una contribución a la historia de la tragedia*, Madrid, ed. del Toro, 1975, 358 p.
- SANZ, Miguel Angel, *Los Guerrilleros españoles en Francia*, La Havane, ed. de Ciencias sociales, 1971, 258 p.
- SANZ, Miguel Angel, *Luchando en tierras de Francia. La participación de los Españoles en la Resistencia*, Madrid, ed. de la Torre, 1981, 254 p.
- SCHNAPPER, Dominique, *La France de l'Intégration - Sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard, 1991, 374 p.

- SCHOLNYK, Claude, *La Main d'œuvre immigrée - M.O.I. - De la fin 1938 à la fin 1941*, 190 p. dactyl, Mém. Maît., Histoire, Paris VII, 1983.
- Au Secours des républicains espagnols*, Paris, éditions. du Secours Populaire de France et des colonies, 1938, 30 p.
- SEDILLOT, Rémi, *La Guerre chez nous à Illiers*, Illiers, impr. de Launay, 1945, 36 p.
- SEGUELA, Matthieu, *Pétain-Franco, les secrets d'une alliance*, Paris, Albin Michel, 1992, 353 p.
- SEMPRUN, Jorge, *Le Grand voyage*, Paris, Gallimard, 1972, 279 p., (Foliot, 276.)
- SEMPRUN GURREA, J.-M., *La Conscience catholique et les événements d'Espagne - La question d'Espagne inconnue*, Paris, Comité franco-espagnol, [?], 32 p.
- SERRANO-SUNER, Ramón, *Entre les Pyrénées et Gibraltar*, Genève, Cheval Ailé, Constant Bouquin, 1947, 337 p.
- SERVOIS, "Groupement Cher-Est - Rapport sur l'activité par le Cdt. Servois", *1940-1945 Livre d'or de la France combattante et résistante*, Paris, Gloire, 1948, pp. 92-94.
- SIMPSON, John Hope, *Refugees - A review of the situation since September 1938-1939*, *The Royal Institute of International Affairs*, Oxford University Press, 1939, 114 p.
- SIMPSON, John Hope, *The Refugee Problem - Report of à survey*, Oxford, University Press, London, New-York, Toronto, 1939, 637 p.
- SORIANO, Antonio, "Itinéraire des exilés espagnols en France dans Toulouse et sa région : témoignages", pp. 601-613 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNPS), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- SOUTHWORCK, Herbert R., *Le Mythe de la croisade de Franco*, traduit de l'anglais, Paris, Ruedo Ibérico, 1964, 328 p.
- STAVNIK, [?], "L'Espagne pendant la guerre", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 5, 1952, pp. 1-16.
- SUAREZ FERNANDEZ, Luis, *Francisco Franco y su tiempo*, Madrid, Fundación Nacional Francisco Franco, 1984, vol. 3, 598 p.
- TAGUENA LACORTE, Manuel, *Testimonio de 2 guerras*, 2° éd., Mexico, ed. Planeta, 1978, 427 p.
- TAPINOS, Georges, *L'Immigration étrangère en France, 1946-1973*, Paris, Presses Universitaires de France, 1975, 152 p. [Institut National d'Etudes Démographiques. Travaux et documents, cahier n° 71].
- THERY, René, "Le Statut des étrangers dans un régime organisateur des libertés", *Chronique sociale de France*, n° 9, 1938, pp. 677-699.
- THOBY, André, "La Résistance dans le département d'Eure-et-Loir", *Département par département, cartes de la Résistance et des internés et déportés français*, Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale, [?], [?], [?].
- THOBY, André, "Internés. Déportés français dans le département d'Eure-et-Loir", *Département par département, cartes de la Résistance et des internés et déportés français*, Comité d'Histoire de la Deuxième guerre mondiale, [?], [?], [?].
- THOBY, André, VIGUEUR, Paul, *La Vie en Eure-et-Loir sous l'occupation allemande (1940-1944)*, [?], [?], 1978), 101 p.

- THOMAS, G., *Histoire du mouvement social dans l'Indre (des origines à 1958)*, 46 p. manuscrites.
Tiempo de Historia, 1939-1979 - 40 años de España, n° 62, 1980, 258 p.
- TOURNOUX, Raymond, *Pétain et la France, la seconde guerre mondiale*, Paris, Plon, 1980, 574 p.
Tracts d'organismes divers faisant appel à la solidarité avec l'Espagne républicaine et réclamant l'aide pour les réfugiés espagnols - 1936-1938.
- TUÑÓN de LARA, Manuel, *La España del siglo XX*, 5^a ed., Barcelona, Laia, 1981, vol. 2, *De la Segunda República a la Guerra Civil (1931/1936)*, pp. 283-527, vol. 3, *La Guerra civil (1936/1939)*, pp. 529-850.
- TUNON de LARA, M., AROSTEGUI, J., VINAS, A., CARDONA, G., BRICALL, J. M., *La Guerra civil española 50 años después*, Barcelona, Labor, 1985, 476 p.
- VALERA, Fernando, "Hoy, ayer, Mañana", *Cahiers républicains espagnols*, n° 3, 1948, 29 p.
- VALLE, José Maria, *Las Instituciones de la República española en exilio*, Paris, Ruedo Ibérico, 1976, 367 p.
- VERRIERE, J., BRANCHEREAU, J.-P., *Centre et Pays de Loire*, Paris, éd. Marketing, 1984, 222 p.
- VIEUX, Maurice, *Etat officiel des déportés dont l'arrestation par les autorités allemandes eut lieu dans le département du Cher*, [?], [?], [?], 12 p.
- VILAR, Pierre, *Histoire de l'Espagne*, [11^e éd.], Paris, PUF, 1980, 127 p., (Que-sais-je?, 275.)
- VILANOVA, Antonio, *Los Olvidados, los exiliados en la segunda guerra mundial*, Paris, Ruedo Ibérico, 1969, 512 p.
- VILLEGAS, Jean-Claude, "La culture des sables : presse et édition dans les camps de réfugiés", pp. 133-141 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.
- VINAS, Angel, "Las Relaciones hispano-franceses, el gobierno Daladier y la crisis de Munich", pp. 161-201, in : *Españoles y franceses en la primera mitad del siglo XX*, Madrid, CSIC, 1986.
- VION, Pascal, *Le Camp d'internement de Jargeau*, 134 p. dactyl. + 20 p., Mém. Maît., s/dir M. Y. Durand, Histoire, Orléans, 1988,
- VIVIER, Robert, *Touraine 39-45, Histoire de l'Indre-et-Loire durant la Deuxième Guerre Mondiale*, Chambray, C.L.D., 1990, 374 p.
Les Volontaires de la liberté ou les F.F.I. du Loir-et-Cher 1944-1945, Témoignages et récits sur l'histoire du Corps-Franc de l'Air Valin de la Vaissière (Bataillon F.F.I. du Loir-et-Cher) recueillis par R. Casas avec le concours des anciens du C.F.A.V., [?], Amicale des Anciens du C.F.A.V., 1982, 394 p.
- WINOCK, Michel, *Le Socialisme en France et en Europe XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 1992, 426 p., (Points Histoire, H 162.)
- ZAY, Jean, *Souvenirs et solitude*, Le Roelux, Editions Talus d'Approche, 1987, 376 p.
- ZUGAZAGOITIA, Julian, *Guerra y vicisitudes de los Españoles*, Barcelona, Crítica, 1977, 2 vol., 311 p., 314 p.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CLASSEMENT ALPHABETIQUE

Les Affaires étrangères et le corps diplomatique, s/dir. J. BAILLOU, Paris, éd. du C.N.R.S., 1984, T. II, 1018 p.

ALBEROLA, Octavio, "Les organisations politiques et syndicales antifascistes espagnoles en exil (1939-1945). Les Libertaires espagnols dans la tourmente", pp. 175-183 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.

ALCALDE, Carmen, *La Mujer en la guerra civil española*, Madrid, Cambio 16, 1976, 211 p.

ALFF, Wilhelm, "Die Flüchtlinge der Spanischen Republik als politische Verfolgte der deutschen Besatzungsmacht in Frankreich (1940 -1944)", pp. 143-179 in : *Der Begriff Fascismus und andere Aufsätze Zur Zeitgeschichte*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 1971.

ALFF, Wilhelm, "Die Republikanischen Spanischen Flüchtlinge (Rotspanier)", pp. 264-292 in : *Gutachten Des Instituts für Zeitgeschichte*, Band II, Stuttgart, 1966.

J.-J. ALONSO, CARBALLE, M. MAYORAL-GUIU, A. RIPODAS, "Acogida en Francia de los evacuados vascos del frente norte a través de correspondencia particular y algunos informes", pré-actes du colloque de Salamanque, p. 131.

ALTED, Alicia, "Les Exiliés espagnols en France: structures associatives, politiques et syndicales", pp. 441-458 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

AMALRIC, Jean-Pierre, GOUBET, Michel, "Les Espagnols et la Résistance dans la région toulousaine", p. 545-553 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

ANASAGASTI, Iñaki, SAN SEBASTIAN, Koldo, *Los Años oscuros, el gobierno, el exilio (1937 - 1941)*, San Sebastian, ed. Txertoa, 1985, 120 p

Annuaire statistique 1939, Paris, Imprimerie Nationale, 55e volume, 1941.

AROSTEGUI, Julio, "La política de los estados: España", pp. 139- 151 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

ARTIS-GENER, Avel-li, *La Diaspora republicana*, Barcelona, Euros, 1975, 330 p.

ASSELAIN, Jean-Charles, *Histoire économique de la France*, Paris, Le Seuil, 1984, 209 p., 2^e vol., (Points Histoire, H 72.)

AVILES-FARRE, Juan, "L'Ambassade de Lequerica et les relations hispano-françaises 1939 – 1944", *Guerres*

mondiales et conflits contemporains, n° 158, avril 1990, pp. 65-78.

AYMES, Jean-René, *La Déportation sous le premier Empire. Les Espagnols en France (1808 – 1814)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1983, 567 p.

AZEMA, J.-P., A. PROST, J.-P. RIOUX, *Les Communistes français de Munich à Chateaubriand*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1987.

AZPILIKOETA, Dr de, *Le Problème basque*, Paris, Grasset, 1938, 244 p.

BACHOUD, Andrée, "L'Etat franquiste face aux camps de réfugiés (1939-1940), les archives du ministère des Affaires étrangères", pp. 159-174 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.

BADIA, Gilbert, "L'Emigration en France, ses conditions et ses problèmes", pp. 13-95 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

BARDIN, Laurence, *L'Analyse de contenu*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977, 233 p.

BARRE DE NANTEUIL, Gal de la, *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940-1944)*, Château de Vincennes, 1975, 177 p., (Vol. Cher.)

BARRE DE NANTEUIL, Gal de la, *Historique des unités combattantes de la Résistance (1940 – 1944), Synthèse sur les 9 départements - Cher, Côte-d'Or, Doubs, Jura, Hte-Saône, Saône, Territoire-de-Belfort, Yonne*, Château de Vincennes, 1977, 99 p.

BARTHONNAT, Jean-Pierre, *Le Parti communiste français et les réfugiés d'Espagne durant l'année 1939*, 225 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir MM. J. Droz et J. Girault, Centre d'histoire du syndicalisme, Université Paris I, 1976.

BECKER, Jean-Jacques, "L'Opinion", pp. 161-183 in : *Pour une histoire politique*, sous la direction de R. Rémond, Paris, Le Seuil, 1988, 400 p.

BEDARIDA, Renée, "Les catholiques français et les réfugiés espagnols", pp. 193-196 in : *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

BEGUIN, Marie-Claude, *La Résistance dans le Loiret*, travail effectué dans le cadre d'un D.E.U.G. d'Histoire, s/dir M. Y. Durand, Orléans, non paginé.

BENNASSAR, Bartolomé, *Histoire des Espagnols VI^e - XX^e siècle*, 2^e éd. [revue et mise à jour], Paris, Robert Laffont, 1992, 1132 p., (coll. Bouquins.)

BERLIERE, Jean-Marie, "Ordre et sécurité - Les nouveaux corps de police de la Troisième république", *Vingtième siècle*, juillet - septembre 1993, pp. 23-27.

BERMEJO, Benito, "Falange y la colonia española en Francia (propaganda, actividad y apoyos)", pp. 153-165 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

- BERNANOS, Georges, *Les Grands cimetières sous la lune*, Paris, Plon, 1962, 435 p., (Le Livre de poche, 819/820.)
- BERNARD, Yves, *Les Elections générales dans l'arrondissement d'Orléans 1944 - 1946*, 307 p. dactyl., Mém. Mait., sous la direction de MM. Ageron et Y. Durand, [?], 1972.
- BERRUEZO, José, *Contribución a la historia de la CNT española en el exilio*, México, Mexicanos unidos, 1967, 301 p.
- BERSTEIN, Serge, *La France des années trente*, Paris, Armand Colin, 1988, 186 p.
- BERSTEIN, Serge, MILZA, Pierre, *Histoire du Vingtième siècle : La guerre et les reconstructions*, Paris, Hatier, vol. 2, 333 p.
- BLANCHON, Jean-Louis, "La Cerdagne française face à l'expérience anarchiste de Puigcerdá", pp. 123-136 "Les Français et la guerre d'Espagne, *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- BOISROUVRAY, Xavier du, *L'Indre de 1940-1944. Déportations, internements, fusillades, destructions (statistiques)*, 14 p., plus cartes.
- BOJ, Marie-Claude, *Les Camps de concentration français en 1939*, 232 f. dactyl., Mém. Maît., s/dir Mme Michèle Perrot, Histoire, Paris VII, 1979.
- BONNET, Jean-Charles, *Les Pouvoirs publics français et l'immigration dans l'entre-deux-guerres*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1976, 415 p.
- BONNET, Maxime, *Corde à linge*, Châteauroux, impr. Badel, 1982, 125 p.
- BORNE, Dominique, DUBIEF, Henri, *La Crise des années 30, 1929-1938*, 2^e éd. [DUBIEF (Henri), *Le Déclin de la III^e République, 1929-1938*, Paris, Seuil, 1976, 171 p., (Points Histoire, 13.)], Paris, Seuil, 1976, 1989, 322 p., (Points Histoire, H 113.)
- BORRAS LLOP, José María, *Francia ante la guerra civil española. Burguesía, interés nacional e interés de clase*, Madrid, Centro de investigaciones sociológicas, 1981, 414 p.
- BORRAS LLOP, José María, "El Frente popular francés ante la guerra de España", *Historia 16*, La Guerra civil 8, pp. 92-103.
- BORRAS, José, "Les migrations d'Espagnols en France après la Guerre Civile (1939-1945)", pp. 158-173 in : *Exil politique et migration économique*, Paris, Editions du CNRS, 1991.
- BOWERS, Claude, *Ma Mission en Espagne, 1933-1939*, Paris, Flammarion, 1956, 412 p.
- BOYER, Alain, "Le Protestantisme français et la guerre d'Espagne", Les Français et la guerre d'Espagne, pp. 67-71 in : *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- BREEN, Catherine Muller-Bapst, *La Droite française et la guerre d'Espagne (1936-1937)*, Genève, Médecine et Hygiène, 1973, 226 p., Th. univ., Hautes études internationales.

- BROUE, Pierre, TEMIME, Emile, *La Révolution et la guerre d'Espagne*, Paris, Editions de Minuit, 1961, 542 p., (Champs historiques, 34.)
- BROUE, Pierre, *La Révolution espagnole 1931-1939*, Paris, Champs - Flammarion, 1973, 190 p.
- BUÑUEL SALCEDO, Luis Antonio, "Inglaterre frente a la guerra civil española", *Historia* 16, La Guerra civil 8, pp. 106-123.
- CABANELLAS, Guillermo, *La Guerra de los mil días. Nacimiento, vida y muerte de la IIª república española*. Buenos Aires, Grijalbo, S.A., 1973, 2 vol., 1365 p.
- Camp de Voves. P.C.F.. Région d'Eure-et-Loir. L'Évasion de 42 internés du camp de Voves*, Par un 50. groupe d'évadés, Chartres, impr. de l'Eure-et-Loir, [?], 11 p.
- CAVAILLOU, [?] et LECLAINCHE, [?], "Les Problèmes sanitaires posés par l'exode en France des réfugiés espagnols", *Bulletin de l'Académie de médecine*, CXXI, n° 7, Mars 1939, pp. 328-336.
- CAZARD, M., *Les Travailleurs espagnols en France*, [?], Institut des Hautes études internationales, [?], 101 p.
- CHAVIGNY, Lucie, *Léon Pellé député paysan : une approche du mouvement agrarien dans le Loiret des années 30*, 193 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir M. Y. Durand, Orléans, 1990.
- CHENE, André, *Ceux du groupe Chanzy*, Préface de Louis Péron, Orléans, impr. Nouvelle, 1964, 128 p.
- CHERRIER, Marcel, PIGENET, Michel, *Combattants de la liberté. La Résistance dans le Cher*, Paris, Editions Sociales, 1976, 238 p.
- CHRISTOPHE, Paul, *Les Catholiques et le Front populaire*, Paris, Editions ouvrières, 1986, 308 p.
- Les Communistes français de Munich à Châteaubriant, 1938-1941*, s/dir J.-P. Rioux, A. Prost, J.-P. Azéma, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1987, 439 p.
- Conférence française d'aide aux réfugiés espagnols, Asile et travail aux réfugiés espagnols. Pour la liquidation des camps de concentration. Résolution de la conférence française, Paris, 10-11 Juin 1939, Comité français de coordination pour l'aide aux populations civiles de l'Espagne républicaine*, 48 p.
- CONSTANTE, Mariano, *Les Années rouges de Guernica à Mauthausen*, Paris, Mercure de France, 1971, 245 p.
- CORDIER, Daniel, *Jean Moulin, Le choix d'un destin*, Paris, J.-C. Lattès, 1989, 762 p.
- COURTOIS, Stéphane, PESCHANSKI, Denis, RAYSKI, Adam, *Le Sang de l'étranger*, Paris, Fayard, 1989, 470 p.
- CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, *Les Français de l'an 40*, Paris, Gallimard, 1990, tome 1., (La Guerre oui ou non ?), 647 p.
- CREMIEUX-BRILHAC, Jean-Louis, "L'engagement militaire des Italiens et des Espagnols dans les armées françaises de 1939 à 1945", pp. 505-517 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29

novembre 1991.

CROUBOIS, Cl., DENIS, Y, LOISEL, J.-J., SAUVAGE, J.-P., VASSORT J., *Le Loir-et-Cher de la préhistoire à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 1985, 430 p.

CRUZ Y GOMEZ, Cesareo de la, *Mis campos de concentración*, Gráficas Leyde, 1978, 167 p.

DALMAS, Henri, *Traitement des plaies et fractures de guerre par le plâtre fermé. Etude critique à propos des observations recueillies sur les blessés de la guerre d'Espagne*, Th. 3^e c., Médecine, Montpellier, 1939, 76 p.

DASTARAC, Didier, *Analyse sommaire des élections législatives dans le cadre du canton d'Orléans-Est (1^{re} circonscription du Loiret) 1924 - 1973*, Mém. Institut d'études politique de Paris, s/dir M. J. Charlot, Orléans, 1976, 14 p.

DEBAL, J., BONNET, J., DURAND, Y., GOUEFFON, J., POITOU, Chr., VASSAL, S., *Histoire d'Orléans et de son terroir*, Roanne, Horvath, 1983, vol. 3, 343 p.

DELAUNAY, Jean Marc, "L'Espagne et la France", *Guerres mondiales et conflits européens*, n° 162, avril 1991, pp. 99-103.

DENIS, Yves, *Un Siècle d'élections en Loir-et-Cher*, *Archives du Loir-et-Cher*, service éducatif, Blois, impr. De l'Administration départementale de Loir-et-Cher, 1983, non paginé.

DEZERT, Olivier, *Le Radicalisme dans le Loiret de 1919 à 1940*, 76 p. dactyl., Mém. D.E.A. Histoire, s/dir Mme Madeleine Rébérioux, Paris, Université de Paris I, 1987.

DIEZ GIL, María Isabel, FERNANDEZ BEÑITEZ, Vicente, GARCIA SAINZ, Dolores, "El éxodo de Atilano Amigo. Historia de la vida de un niño de la guerra. Cantábria-Cataluña-Francia 1934/41", pp. 603-623 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanca, 2, 3 et 4 mai 1991.

Documents diplomatiques français 1932-1939, Ministère des Affaires Etrangères, deuxième série (1936-1939), T. III, 19 juillet - 19 novembre 1936, 844 p. ; T. IV, 20 novembre 1936 - 19 février 1937, 850 p. ; T. V, 20 février - 31 mai 1937, 851 p. ; T. VI, 1^{er} juin - 28 septembre 1937, 919 p. ; T. VII, 29 septembre 1937 - 16 janvier 1938, 972 p. ; T. VIII, 17 janvier - 20 mars 1938, 1008 p. ; T. IX, 21 mars - 9 juin 1938, 1084 p. ; T. X, 10 juin-2 septembre 1938, 987 p. ; T. XI, 3 septembre - 2 Octobre 1938, 792 p. ; T. XII, 3 octobre - 30 novembre 1938, 936 p. ; T. XIII, 1^{er} décembre 1938 - 31 janvier 1939, 896 p. ; T. XIV, 1^{er} février - 15 mars 1939, 638 p., Paris, Imprimerie Nationale.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève, *L'Emigration politique espagnole en France au travers de sa presse, 1939-1975*, 2 vol., 780 p., 637 p., Thèse présentée pour le Doctorat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, mention Histoire, s/dir M. P. Milza, 1994.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève, "La presse de l'émigration en France", pp. 185-196 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989, 227 p.

DREYFUS-ARMAND, Geneviève, PESCHANSKI, Denis, "Les Espagnols dans la Résistance", pp. 519-541 in : *Italiens et Espagnols en France 1938 - 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'histoire del'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.

DUFOUR, Jean-Louis, TREMPE, Rolande, "La France, base arrière d'une reconquête républicaine de

l'Espagne : l'affaire du Val d'Aran", pp. 261-284 in : "Les Français et la guerre d'Espagne", *Actes du colloque tenu à Perpignan* les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

DUPEUX, Georges, *Le Front Populaire et les élections de 1936*, Paris, Armand Colin, 1959, 183 p.

DURAND, Yves, *Le Loiret dans la guerre 1939-1945*, Roanne, Horvath, 1983, 232 p.

DURAND, Yves, "La Politique de Vichy mise en oeuvre au niveau d'un département le Loiret : 1940 - 1942", pp. 37-45 in : *Travaux et recherches des Sciences Politiques*, Paris, A. Colin, 1972.

DURAND, Yves, *Vichy 1940 - 1944*, Paris, Bordas, 1972, 175 p.

DURAND, Yves, GOUEFFON, "La Vie politique et sociale du Loiret sous le gouvernement Daladier", *L'Information historique*, n° 1, janvier-février 1979, pp. 20-34.

DURAND, Yves, VIVIER, Robert, *Libération des Pays de Loire*, Paris, Hachette, 1974, 271 p.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, *Histoire Diplomatique de 1919 à nos jours*, 9^e éd., Paris, Dalloz, 1985, 962 p.

DUROSELLE, Jean-Baptiste, "L'Influence de la politique extérieure sur la politique intérieure de la France", *Les Relations franco-britanniques*, Colloque, Londres, 1971, Paris, 1972, 1975, pp. 225-241.

DUROUX, Rose, THIERCELIN, Raquel, "Los Niños del exilio: asignatura pendiente", pp. 437-450 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p.

ECKERT, Etienne, *L'Immigration espagnole clandestine*, 36 p.dactyl., Mém. st., Ecole nationale d'administration, Paris, Décembre 1949.

EDWARDS, Jill, *The British Government and the Spanish Civil War 1936-1939*, London, Macmillan Press LTD, 1979, 280 p.

EGIDO, Angeles, "Recuerdos de una vida: primeras impresiones de un exiliado en Francia", pp. 593-601 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.

EGUIDAZU, Fernando, "Moneda y control de cambio en la guerra civil", pp. 108-123 in : *La economía de guerra, Historia 16*, Guerra civil 16.

FABREGAS-REAL, Michel, *A Propos du service sanitaire dans les Pyrénées-Orientales à l'occasion de la guerre civile espagnole et de l'exode espagnol*, 72 p. dactyl, Th. 3^e c., Médecine, Montpellier, 1941.

FABREGUET, Michel, "Un Groupe de réfugiés politiques, Les Républicains espagnols dans les camps d'internement français aux camps de concentration nationaux-socialistes (1939 - 1941)", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 144, 1986, pp. 19-38.

FARRE, Juan Aviles, "L'Ambassade de Lequerica et les relations hispano-françaises, 1939 - 1944", *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 158, avril 1990, pp. 65-78.

FERNANDEZ, Alberto, *Españoles en la resistencia*, Madrid, Zero, S.A., 1972, 269 p.

FERRO ARES, C., GONZALEZ MARCOS, MENDEZ RUEDA J. L., "Vascos en Francia con motivo de la

- guerra civil española" pp. 472- 485 in : *Españoles en Francia 1936 - 1946*, pré-actes, colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- FILLOL, Vicente, *Underdog. Los perdedores*, Caracas, Casuz editores, 1971, 329 p.
- FOREMAN, John, "L'Attitude de la Grande-Bretagne envers l'Italie et l'Espagne, 1936 - 1938", *Relations internationales*, n° 2, 1974, pp. 147-163.
- FOURMANOIT, Léon, *Oasis dans le chaos 1936 - 1939*, [199?], multigr.
- GALLO, Max, *Histoire de l'Espagne franquiste*, nelle éd. [rev. et mise à jour], Paris, Marabout université, 1975, 2 vol., 503 p.
- GARCIA SANCHEZ, Jesús, "La correspondencia de los españoles en Francia", pp. 281-295 in : *Españoles en Francia 1936-1946*, pré-actes du colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- GAUDIAT, Aimé, *"Mâchefer"*, Paris, La Pensée universelle, 1974, 256 p.
- GAULTIER, Monique, "L'Argumentation électorale des candidats aux élections des 26 Avril et 3 Mai 1936 dans le département du Cher", *Cahiers de l'Institut d'histoire de la presse et de l'opinion*, Université de Tours, 1^{re} année universitaire 1972 - 1973, pp. 1-11.
- GAULTIER, Monique, *Le Front populaire dans le département du Cher des origines aux élections de 1936*, 212 p. dactyl., Mém. Maît., Tours, Faculté des Sciences de l'homme, 1972.
- GIJABA VELAZQUEZ, José Carlos, "Socialistas españoles en Francia (1939/46)", pp. 217-232 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, colloque international de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991.
- GIRAULT, Jacques, *Sur l'Implantation du Parti communiste dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Editions Sociales, 1977, 344 p.
- GIRAULT, Jacques, "Le Syndicat national des Instituteurs et les débuts de la guerre d'Espagne (1936 – 1937)", *Le mouvement social*, n° 103, avril-juin 1978, pp. 327-328.
- GIRAULT, René, FRANK, Robert, *Turbulente Europe et nouveau monde, 1914 - 1941*, Paris, Masson, 1988, 279 p.
- GOGUEL, François, *Géographie des élections françaises sous la Troisième et la Quatrième République*, Paris, Armand Colin, 1970, 185 p.
- GOUEFFON, Jean, "Sénateurs et élections sénatoriales dans le Loiret de l'entre-deux-guerres (1919 - 1936)", *L'Information historique*, n° 4/5, septembre - octobre, novembre - décembre 1972, pp. 167-172 et 221-226.
- GRANDO, René, QUERALT, Jacques, FEBRES, Xavier, *Camps du mépris ; des chemins de l'exil à ceux de la Résistance (1939-1945. 500 000 Républicains d'Espagne "indésirables" en France*, nelle éd. [Vous avez la mémoire courte, Marcevol, éd. du Chiendent, 1981, 258 p.], Perpignan, le Trabucayre, 1991, 191 p.
- GRANGEL, L., *Quatre ans de lutte pour la liberté. Les communistes au combat*, Sancerre, Fédération communiste du Cher, 1946, 120 p.
- GRAU, Pierre, "L'aide des félibres aux intellectuels catalans", pp. 195-213 in : "Les Français et la guerre

d'Espagne", *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

GRENADOU, Ephraïm - PREVOST, Alain, *Grenadou paysan français*, Paris, Le Seuil, 1966, 217 p.

GUEGUEN-DREYFUS, Georgette, *Résistance Indre et Vallée du Cher*, Paris, Editions Sociales, 1972, 2 vol., 320 p., 359 p.

GUILLAUME, Paul, *Au Temps de l'héroïsme et de la trahison*, Orléans, librairie Loddé, 1978, 356 p.

GUILLAUME, Paul, "Du Bon usage des immigrés en temps de crise et de guerre (1932-1940)", *Vingtième siècle*, n° 7, 1985, pp. 117-125.

GUILLAUME, Paul, *Loiret. Déportés, Internés, fusillés, tués au combat*, [?], [?], [?].

GUILLOUX, Louis, "Les Réfugiés trahis", *La Tribune des peuples*, n° 5/6, décembre 1953 - janvier 1954, mars - avril 1954, pp. 1-24 et pp. 49-71.

HERMET, Guy, *L'Espagne au XX^e siècle*, Paris, PUF, 1986, 315 p.

HERMET, Guy, *Les Communistes en Espagne. Etude d'un mouvement politique clandestin*, Paris, Armand Colin, 1971, 216 p.

HERMET, Guy, *La Guerre d'Espagne*, Paris, Le Seuil, 1986, 339 p., (Points Histoire, H 124.)

Histoire de la France rurale, T. 4, s/dir G. Duby et A. Wallon, Paris, Le Seuil, 1976, 667 p.

Histoire Economique et sociale de la France. Le temps des Guerres mondiales et de la grande crise, IV-2, s/dir F. Braudel et E. Labrousse, Paris, PUF, 1980, 973 p.

Historique des Unités combattantes de la Résistance (1940 - 1944), Service historique des Armées, Château de Vincennes, 1974, 163 p.

HUET, Dominique, *Aspects de la Résistance en Eure-et-Loir*, 325 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir MM. Y. Durand et Ph. Vigier, 1977.

El Informe del Presidente Aguirre al gobierno de la República, sobre los hechos que determinaron el derrumbamiento del frente del Norte, Bilbao, Editorial La Gran Enciclopedia vasca, 1977, 443 p.

I.N.S.E.E., *Annuaire rétrospectif de la France, 1948 - 1958*, série longue, Paris, 1990, 658 p.

I.N.S.E.E., *Population par communes de 1851 à 1968 - Cher*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 28 p.

I.N.S.E.E., *Population par communes de 1851 à 1968 - Eure-et-Loir*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.

I.N.S.E.E., *Population par communes de 1851 à 1968 - Indre*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.

I.N.S.E.E., *Population par communes de 1851 à 1968 - Loir-et-Cher*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.

I.N.S.E.E., *Population par communes de 1851 à 1958 - Loiret*, Direction régionale d'Orléans, 1971, 37 p.

- JAËCKEL, Eberhard, *La France dans l'Europe de Vichy*, Paris, Fayard, 1968, 554 p., (Les grandes études contemporaines.)
- JARDEL, Lucien, CASAS, Raymond, *Résistance en Loir-et-Cher*, Blois, Librairie de la Loire, 1964, 388 p.
- JOLY, Françoise, JOLY, Jean-Baptiste, MATHIEU, Jean-Philippe, "Les camps d'internements en France de septembre 1939 à mai 1940", pp. 171-220 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.
- JOUANNEAU, Michel, *L'Organisation de la Résistance dans l'Indre juin 1940 - juin 1944*, Versailles, impr. Aubert S. A., 1975, 254 p., Mém. Maît., s/dir M. R. Rémond, Histoire, Paris X, novembre 1973.
- JÜNGER, Ernst, *Jardins et routes*, éd. définitive revue par Henri Plaud, traduit de l'allemand par Maurice Betz, Paris, Christian Bourgois, 1979, 285 p.
- KAYSER, Jacques, *La Presse de province sous la III^e République*, Paris, A. Colin, 1958, 243 p., (Fondation Nationale des Sciences Politiques.)
- KERSNER, Howard E., *Quaker Service in Modern War*, New-York, Prentice - Hall, 1950, 195 p.
- KLEINFELD, Gerald R., TAMBS, Lewis A., *Hitler's spanish Legion The blue Division in Russia*, Southern Illinois University Press, Carbondale and Edwardsville, Feffer and Simons, Inc., London and Amsterdam, 1979, 434 p.
- LABASSE, Jean, *L'Europe des régions*, Paris, Flammarion, 1991, 423 p.
- LABORIE, Pierre, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 1990, 405 p.
- LACOUTURE, Jean, *Léon Blum*, Paris, Le Seuil, 1977, 595 p.
- LAGARDE, Eric, *L'Organisation de l'accueil des républicains espagnols dans le département de l'Aude*, 233 p. dactyl, Mém. Maît., s/dir Melle Rolande Trempé, Université Toulouse-Le Mirail, 1984.
- LAHARIE, Claude, *Le Camp de Gurs, 1939-1945, un aspect méconnu de l'histoire du Béarn*, Pau, Infocompo, 1985, 397 p.
- LAVABRE, Marie-Claire, "Témoignage oral et mémoire", pp. 128-137 in : *Exil et émigrations hispaniques au XX^e siècle*, n° 1, Université Paris 7, CERIC, 1993.
- LECUYER, Raymond, "La Question des réfugiés espagnols, qui sont-ils ? Où vont-ils ? Que deviendront-ils ?", *L'Illustration*, n° 4882 et 4884, 26 Septembre 1936, 10 Octobre 1936, p. 110 et pp. 188-191.
- LEPINE, (Pr), "Quelques remarques à propos d'une visite aux camps de réfugiés des P.O.", *Bulletin de la société de pathologie exotique*, n° 4, séance du 4 avril 1939, pp. 377-381.
- DE LILIENTFELD, André, "Le problème des réfugiés et apatrides. Initiatives et carences", pp. 579-605 in : *Esprit*, 1^{er} juillet 1939.
- LIVIAN, Marcel, *Le Parti Socialiste et l'immigration. Le gouvernement Léon Blum, la main-d'œuvre immigrée et les réfugiés politiques*, Paris, Anthropos, 1982, 265 p.

- LIVIAN, Marcel, *Régime juridique des étrangers*, Paris, Anthropos, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1936, 208 p.
- LORENZO, César M., *Les Anarchistes espagnols et le pouvoir 1868-1969*, Paris, Le Seuil, 1969, 423 p.
- LOUBES, Olivier, "L'école et les étrangers : assimilation et exclusion", pp. 265-276 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- MAITRON, Jean, *Dictionnaire biographique du monde ouvrier français*, IV^e partie 1914-1939, de la Première à la Deuxième Guerre mondiale.
- MARRUS, Michaël, PAXTON, Robert O., *Vichy et les juifs*, Paris, Calmann Lévy, 1981, 431 p.
- [ANONYME], *Le Maquis de Lorris*, [?], [?], [?], 80 p.
- MARQUES, Pierre, *Les Enfants espagnols réfugiés en France (1936-1939)*, Paris, Autoédition, 1993, 257 p.
- MARTIN, J.-P., *Géographie électorale du Vendômois*, 203 p. dactyl., Mém. Maît., s/dir Y. Babonaux, Tours, 1970.
- MARTIN, Roger, *Les Instituteurs de l'entre-deux-guerres*, Lyon, PUF, 1982, 448 p.
- MASSONEAU, Claire, *Les Elections de 1936 en Loir-et-Cher*, Mém. st. E.N.I., 1961, XXIII p.
- MAURICE, Jacques, *L'Anarchisme espagnol*, Paris, Bordas, 1973, 159 p., (Etudes, 203.)
- MAURICE, Jacques, SERRANO, Carlos, *L'Espagne au XX^e siècle*, Paris, Hachette, 1992, 253 p.
- MAURIN, Jules, "La Chambre des députés et la guerre civile espagnole", pp. 49-65 in : "Les Français et la guerre d'Espagne", *Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989*, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.
- MAYEUR, Jean-Marie, *La Vie politique sous la Troisième République 1870-1940*, Paris, Le Seuil, 1984, 445 p., (Points Histoire, H 73.)
- MEER, Fernando de, *El Partido nacionalista vasco ante la guerra de España (1936-1937)*, Pamplona, ediciones Universidad de Navarra, 1992, 603 p.
- MILZA, Olivier, "La Gauche, la crise et l'immigration (années 1930-années 1980)", *Vingtième siècle*, n° 7, 1985, pp. 127-140.
- MILZA, Pierre, *De Versailles à Berlin 1919-1945*, 9^e éd., Paris, Masson, 1990, 312 p.
- MIRLOUP, Joël, *Le Centre : La Naissance d'une région aux portes de Paris*, [?], Brial, 1984, 123 p.
- MIRO, Antoine, *L'Exilé - Souvenirs d'un républicain espagnol à Paris*, Paris, Galilée, 1976, 251 p.
- MOLLET, Henri, *La Représentation d'Eure-et-Loir au Sénat depuis 1876 jusqu'à nos jours*, Chartres, impr. "La Dépêche d'Eure-et-Loir", 1939, 130 p.

- MOLLOFF, Régine, *Les Elections municipales dans le Loiret en 1946 et 1947*, Mém. Maît., 138 p. dactyl., [?], 1971.
- MONTSENY, Federica, *Pasión y muerte de los Españoles en Francia*, Toulouse, "Universo", 1950, "Espoir", 1969, 248 p.
- MONZIE, A. de, *Ci-Devant*, Paris, Flammarion, 1941, 293 p.
- MOUILLAUD, Maurice, "Comment étudier un journal ?", *La Presse quotidienne, La Documentation française*, supplément aux *Cahiers français*, n° 178, octobre-décembre 1976, notice 6.
- MOUILLAUD, Maurice, "L'étude de contenu", *La Presse quotidienne, La Documentation française*, supplément aux *Cahiers français*, n° 178, octobre-décembre 1976, notice 7.
- NGUYEN VAN YEN, Christian, *Droit de l'immigration*, Paris, PUF, 1986, 352 p.
- NICAULD, Maurice, "Le Berry et ses habitants de 1929 à 1945 essai d'évaluation et de mise au point", *Bulletin du groupe archéologique et historique de Buzançais*, n° 13, 1982, pp. 137-145.
- NICAULD, Maurice, *Le Berry dans la guerre 1939-1945*, Roanne, Horvath, 1986, 168 p.
- NICAULD, Maurice, "Militants et Résistants en Berry", *Gavroche*, n° 24, 1985, pp. 16-22.
- NOIRIEL, Gérard, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Le Seuil, 1988, 437 p., (l'Univers historique.)
- ORWELL, Georges, *Hommage à la Catalogne*, 2^e éd, traduit de l'anglais par Yvonne Davet, Paris, Champ Libre, 1984, 294 p.
- PAISOT-BEAL, Sophie, PREVOST, Roger, *Histoire des camps d'internement en Indre-et-Loire 1940-1944*, Joué-les-Tours, imp. La Simarre, 1993, 236 p.
- PAXTON, Robert O., *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973, 375 p., (Points Histoire, H 16.)
- PEIRATS, José, *La C.N.T. en la revolución española*, Toulouse, C.N.T. (Société générale d'impression), 1951, 1952, 1953, 3 vol., 392 p., 399 p., 400 p.
- PENNETIER, Claude et Anne-Marie, *Influence et implantation de la Fédération communiste du Cher, 1921-1936*, Mém. Maît., s/dir J. Droz et J. Girault, Histoire, Paris I, 1971, 7 micro-fiches.
- PENNETIER, Claude, *Le Socialisme dans le Cher, 1851-1921*, La Charité, Delayance, Paris, Maison des Sciences de l'homme, 1982, 306 p.
- PIERRE-HENRY, *Histoire des préfets*, Paris, Nouvelles éditions latines, 1950, 360 p.
- PIGENET, P. et M., RYGIEL, R., PICARD, M., *Terre de luttes, Histoire du mouvement ouvrier dans le Cher*, Paris, Editions Sociales, 1977, 222 p.
- PIKE, David Wingate, "Aspects nouveaux du rôle de l'Espagne dans la Deuxième Guerre mondiale", *Revue d'Histoire moderne contemporaine*, 1972, T. XIX, juillet-septembre 1972, pp. 510-518.

- PIKE, David Wingeate, *Les Français et la guerre d'Espagne 1936-1939*, Paris, PUF, 1975, 467 p.
- PIKE, David Wingeate, "Franco et le stigmatisme de l'Axe", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre Mondiale*, n° 142, 1986, pp. 49-79.
- PIKE, David Wingeate, *Jours de gloire jours de honte. Le parti communiste d'Espagne en France depuis son arrivée en 1939 jusqu'à son départ en 1950*, Paris, SEDES, 1984, 311 p., (Histoire et Liberté.)
- PIKE, David Wingeate, *Vae-Victis ! Los republicanos españoles refugiados en Francia, 1934-1944*, Paris, Ruedo Ibérico, 1969, 139 p.
- PLANES, Jordi, "Les Français jugés par les réfugiés catalans", pp. 391-401 in : *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSE), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Españoles en los Maquis franceses (verano de 1944)*, Barcelona, Sagitario, 1976, 226 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Los que sí hicimos la guerra*, Barcelona, Martinez Roca, 1973, 219 p.
- PONS PRADES, Eduardo, *Republicanos españoles en la Segunda Guerra mundial*, Barcelona, Planeta, 1975, 894 p.
- PROST, Antoine, *La C.G.T. à l'époque du Front populaire 1934-1939*. Essai de description numérique, Paris, Armand Colin, 1964, 242 p.
- RACINE, Pierre, "Une expérience administrative à reprendre : le sous-secrétariat d'Etat à l'immigration et les projets de Philippe Serre", pp. 608-619 in : *Esprit*, 1^{er} juillet 1939.
- RAFANEAU-BOJ, Marie-Claude, *Odyssée our la liberté. Les camps de prisonniers espagnols 1939-1945*, Paris, Denoël, 1993, 347 p.
- RAZOLA, Manuel, CONSTANTE, Mariano et al., *Le Triangle bleu. Les Républicains espagnols à Mauthausen 1940-1945*, Paris, Gallimard, 1969, 194 p.
- REAU, Elisabeth du, *Edouard Daladier 1884-1970*, Paris, Fayard, 1993, 581 p.
- REBOUL, Olivier, *Langage et idéologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980, 228 p.
- REMOND, René, *Les Droites en France*, Paris, Aubier Montaigne, 1982, 544 p.
- RENOUVIN, Pierre, "La politique extérieure du premier gouvernement L. Blum", pp. 329-353 in : *Léon Blum chef de gouvernement*, s/dir P. Renouvin, R. Rémond, Colloque de Paris, 26-27 mars 1965, 2^e éd., Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1981.
- RENOUVIN, Pierre, "Les Relations de la Grande-Bretagne et de la France avec l'Italie en 1938 - 1939", *Les Relations franco-Britanniques*, Colloque, Londres, 1971, Paris, 1972, 1975, pp. 294-317.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Cher, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département de l'Eure-et-Loir, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 29 p.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Loir-et-Cher, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.

Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 10 mars 1946, département du Loiret, Imprimerie nationale, PUF, 1951, 28 p.

RIPODAS, Adriana, MAYORAL GUIU, Miguel, ALONSO CARBALLE, Jesús Javier, "Algunas precisiones sobre la evacuación del frente norte por vía marítima", pp. 119-125 in : *Españoles en Francia*, pré-actes, Colloque de Salamanque, 2, 3 et 4 mai 1991, 638 p.

ROLLAND, Denis, "Aperçus sur la réémigration vers l'Amérique latine des réfugiés espagnols en France pendant les années de guerre", pp. 51-94 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.

ROLLAND, Denis, *Vichy et la France Libre au Mexique. Guerre, cultures et propagandes pendant la deuxième Guerre mondiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, Recherches et Documents, Amérique latine, l'Harmattan, 1990, 443 p.

RUBIO, Javier, *Asilos y canjes durante la guerra civil española, aspectos humanitarios de una contienda fratricida*, Barcelona, Planeta, 1979, 510 p.

RUBIO, Javier, *La Emigración de la guerra civil de 1936-1939. Historia del éxodo que se produce con el fin de la IIª República española*, Madrid, San Martin, 1977, 3 vol., 1229 p.

RUBIO, Javier, *La Emigración española a Francia*, Barcelona, Ariel, 1974, 402 p.

RUHL, Klaus J., "L'Alliance à distance, les relations économiques germano-espagnoles de 1936 à 1945", *Revue d'Histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n° 4, 1980, pp. 69-102.

RUHL, Klaus J., *Franco, Falange y el III Reich, España durante la IIª Guerra mundial*, Madrid, Akal, 1986, 396 p.

SAUVY, Alfred, *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Paris, 1973, André Sauret, 485 p.

SCELLE, Georges, "La Guerre civile et le droit des gens", *Revue Gazette du Palais*, 1938, pp. 279-285.

SCHOR, Ralph, *L'Opinion française et les étrangers 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 761 p.

SCHRAMM, Hanna, VORMEIER, Barbara, *Vivre à Gurs*, Paris, François Maspéro, 1979, 379 p.

SERON-DAMPIERRE, Catherine, HAUCHECORNE, Christine, BRUCY, Guy, *La CGT dans le Loiret des origines à la Seconde guerre mondiale*, 443 p. dactyl., Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1970.

- SERRANO, Carlos, *L'Enjeu espagnol. PCF et la guerre d'Espagne*, Paris, Messidor, 1987, 291 p.
- SERRANO, Carlos, "P.C.F. et guerre d'Espagne", pp. 155-163 in : "Autour de la guerre d'Espagne", *actes du colloque organisé à la Sorbonne par le CRID les 7 et 8 novembre 1986*, 2^e éd., Presses de la Sorbonne nouvelle, 1993.
- SODIGNE-LOUSTAU, Jeanine, *Recherche sur l'immigration espagnole à Orléans de 1955 à 1969*, 203-40 p., Mém. de Maîtrise, s/dir Mme A. Bachoud, Université de Tours, 1988.
- SODIGNE-LOUSTAU, Jeanine, "L'Organisation sanitaire aux frontières lors des évacuations des populations espagnoles de 1936 à 1939", in : *Exils et migrations ibériques au XX^e siècle*, Centre de recherches hispaniques, n° ¾, Publications de l'Université Paris 7-Denis Diderot, pp. 37-47.
- SOLE I SABATE, Josep, VILARROYA, J., p. 100-112 in : "Los dos gobiernos" *Historia 16*, La Guerra civil 6.
- SORIANO, Antonio, *Exodos, Historia oral del exilio republicano en Francia, 1939-1945*, Barcelona, Crítica, 1989, 247 p.
- SOUTHWORK, Herbert R., *La Destruction de Guernica. Journalisme, diplomatie, propagande et histoire*, Paris, Ruedo Ibérico, 1975, 531 p.
- Statistiques du mouvement de population, "Les causes de décès"*, Nouvelle série, XVI, 1936, 2^e partie, Paris, Imprimerie Nationale, 1939.
- Statistiques du mouvement de population, annuaire statistique 1939*, 55^e vol., Paris, Imprimerie Nationale, 1941.
- STEIN, Louis, *Par delà l'exil et la mort. Les républicains espagnols en France*, traduit de l'anglais par Lisa Rosenbaum, Paris, Mazarine, 383 p.
- TAMAMES, Ramón, *Introducción a la economía española*, Madrid, Alianza editorial, 1969, 499 p.
- TANGUY, Yves, OLLIER, Michel, *Le Camp de la remonte. Histoire d'un quartier de Selles-sur-Cher 1903-1940*, Selles, Place du champ de foire, 1989, 24 p.
- TAPIA, M. Rose de, *L'Emigration espagnole à Orléans en 1945*, 158 p. dactyl, Mém. Maît., Histoire, Orléans, 1981.
- TEMIME, Emile, "Le devenir de la migration", pp. 205-211 in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre-Dijon, BDIC-Hispanistica XX, 1989.
- TEMIME, Emile, "Espagnols et Italiens entre 1936 et 1946 : répartitions et déplacements en France", pp. 9-26 in: *Italiens et Espagnols en France 1938- 1946*, pré-actes du colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991.
- TEMIME, Emile, *La Guerre d'Espagne commence*, Bruxelles, Complexe, 1986, 156 p.
- TEMIME, E., BRODER, A., CHASTAGNARET, G., *Histoire de l'Espagne contemporaine*, Paris, Aubier-Montaigne, 1979, 317 p.
- THIEBAUT, Claude, "Léon Blum, Alexis Léger et la décision de non-intervention en Espagne", pp. 23-43 in :

Les Français et la guerre d'Espagne, Actes du colloque tenu à Perpignan les 28, 29 et 30 septembre 1989, édité par J. Sagnes et S. Caucanas, Perpignan, Centre de recherche sur les problèmes de la frontière, 1990.

THOMAS, Hugh, *La Guerre d'Espagne juillet 1936-mars 1939*, éd. définitive, Paris, Robert Laffont, 1985, 1026 p., (Bouquin.)

TOUCHARD, Jean, *La Gauche en France depuis 1900*, [éd. mise à jour en 1981], Paris, Le Seuil, 1989, 412 p., (Points Histoire, H 26.)

TRABAL, Antonio, *Breve historial de la Liga de mutilados e invalidos de la guerra de España 1936 – 1939*, Barcelona, Federación española Liga de mutilados, 1986, 185 p.

TUSELL, Javier, *Los Hijos de la sangre*, Madrid, Espasa Calpe, 1986, 278 p.

TUSELL, Javier, *Historia de la democracia cristiana*, Madrid, Editorial para el Diálogo, Edicusa, 1974, 2 vol., Los antecedentes. La CEDA y la II^a República, 366 p., Los nacionalismos Vasco y Catalán, 333 p.

TUSELL, Javier, QUEIPO de LLANO, Genoveva, *Franco y Mussolini*, Barcelona, Planeta, 1985, 300 p.

VERBEKE, Michel, *Pierre Dézarnaulds (1879-1975). Un grand notable radical dans les années trente*, 178 p. dactyl., Mém. Maît., Histoire, s/dir de M. J.-P. Brunet, Université d'Orléans, 1984.

VIÑAS, Angel, "Impacto en el mundo", pp. 6-48 in : La Guerra civil 8, *Historia* 16.

VINCENT, Bernard, "Histoires de propriétaires", pp. 141-146, in : *Plages d'exil, les camps de réfugiés espagnols en France 1939*, Nanterre - Dijon, BDIC - Hispanistica XX, 1989.

VORMEIER, Barbara, "Législation répressive et émigration (1938-1939)", pp. 161-167 in : *Les Barbelés de l'exil*, Gilbert Badia et al., Presses Universitaires de Grenoble, 1979.

WEIL, Patrick, "Les Italiens et les Espagnols en France de 1938 à 1946 : la politique de l'Etat français", pp. 97-118 in : *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Colloque international organisé par le Centre d'études et de documentation sur l'émigration italienne, le Centre d'Histoire de l'Europe du vingtième siècle (FNSP), l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS), Paris, 28-29 novembre 1991, 2 vol., 692 p.

WEILL, Dr Joseph, *Contribution à l'Histoire des camps d'internement dans l'anti-France*, Paris, Centre de documentation juive contemporaine, 1946, 230 p.

ZAFRA Enrique, CREGO, Rosalía, HEREDIA, Carmen, *Los Niños españoles evacuados a la URSS (1937)*, Madrid, ed. de la Torre, 1990, 221 p.

INDEX DES NOMS CITES

ABELLA (Joaquim) : 134	ARC (Jeanne d') : 101, 323
ABELLAN (J.-L.) : 268	ARGOTE (Daniel) : 115
ACEVEDO (Francisco) : 323	ARIAS MUNOZ (Manuel, Dr) : 48
ACEVEDO RIBERA (C.) : 131	ARILLA BAS (Fernando) : 129
ADRIA (Juan) : 306	ARILLA OTIN (Manuel) : 129
AGERON (M.) : 90	AROSTEGUI (Julio) : 268
<i>Agrupación Militar de Ex-Combatientes de la República Española</i> : 324	ARRADO BENITEZ (Jesús) : 129, 132
<i>Agrupación Militar de la República Española</i> : 324	ARTIS GENER (Avel-li) : 321
AGUILA ROBLES (Juanita) : 131	ASSELAIN (J.-Ch.) : 213
AGUILA ROBLES (Angel) : 131	<i>Association des Amis de la République française</i> : 260
AGUILAR CORTIELLA (J.) : 133	<i>Association France-Espagne</i> : 313, 316
AGUIRRE : 27	<i>Azssociation Militaire des Ex-combattants de la République Espagnole</i> : 312
ALBEROLA (Octavio) : 268	ASUA (José de) : 143
ALBORNOZ : 242	ATHOLL (duchesse d') : 132
ALCALDE (C.) : 161	ATTLÉE (C.) : 315, 324
ALCON (Rosario) : 44,	AUBRY (Mgr) : 99, 244
ALCON SELMA (Marcos) : 44, 138, 142	AUDOLLENT (Mgr) : 243
ALCUBIERRE ORTIZ (Ana) : 132	AUPETIT : 166
ALCUBIERRE ORTIZ (José) : 132	AVILES FARRE (Juan) : 268
ALCUBIERRE ORTIZ (Juan) : 132	AYMES (Jean-René) : 212
ALCUBIERRE ORTIZ (Miguel) : 132	AYNETO PAMIR (Clara) : 129
ALCUBIERRE ORTIZ (Roberto) : 132	AZAÑA (Manuel) : 268
ALCUBIERRE PEREZ (Miguel) : 43, 44, 132, 138, 142, 256	AZCARATE (Pablo de) : 142, 25, 258, 259, 260, 261, 269, 313
ALFONSO (Celestino) : 308, 317	AZEMA (J.-P.) : 265, 284, 318, 320
ALONSA (Teresa María) : 131	AZNAR (Guillermo) : 143
ALONSO CARBALLE (Jesús) : 48, 268	AZPILIKOETA (Dr de) (Pseudonyme J. AGUIRRE Y LECUBE) : 268
ALONSO VELASCO (Francisco) : 131	BABONAUX (Yves) : 24
ALPHONSE XIII : 9	BACHOU (Andrée) : 1, 4, 13, 48, 142, 268, 269
ALTED VIGIL (Alicia) : 258, 268	BADIA (Gilbert) : 267
ALVAREZ DEL VAYO (J.) : 13	BADIE (Vincent) : 232, 264
ALVAREZ GARCIA (Santiago) : 128	BAKOUNINE : 315
ALVAREZ LABRADOR PERUJO (Francisca) : 130	BAPTEROSSE (F.) : 82
ALVAREZ MORENO (Oliva) : 130	BARBUSSE (Henri) : 245
ALVAREZ Y GARCIA DE BACIA (A.) : 151	BARCELLINI (Serge) : 4
ALVAREZ (Santiago) : 128, 313, 324	BARCO (Josefa) : 129
AMALRIC (J.-P.) : 323	BARON CARREÑO (José dit "Robert") : 303, 304, 309, 317
AMARO DEL ROSAL : 129, 142, 257, 258	BARRE DE NANTEUIL (Gal de la) : 323, 324
AMUELA (Pascal) : 305	BARTHELEMY (Joseph) : 142, 302
ANGEL (Miguel) : voir SANZ (A.) : 321	BARTHONNAT (J.-P.) : 265
ANGUIANO (D.) : 269	BARUTA (Mateos) : 44, 138, 302, 321
ANNIBAL ALVAREZ (Alberto) : 143	BAS BALLESTER (Eloisa) : 129
ANTONIO GARCIA (Victoriana) : 130	BAS BALLESTER (Esther) : 129
ANTONIUTTI (Mgr) : 266	BUREL (Thérèse) : 4
ARAGON (Louis) : 247	
ARAGON (Agustina de) : 315, 324	
BASCH (Victor) : 246, 247, 267	

BATAILLE (María) : 133	BUSSIERE (Amédée) : 306
BECKER (J.-J.) : 264	BUSSIERE (J.-F.) : 305
BEDARIDA (Renée) : 266	CABANELLAS (Guillermo) : 321
BEVIDE BOLADO (Emila) : 129	CABANIS (Paul) : 18, 141
BELIN (René) : 318	CABO GIORLA (Luis) : 128
BENNASSAR (Bartholomé) : 319, 320	CAILLET (Paul) : 215
BERARD (Léon) : 13, 119, 120, 232, 258, 271, 300	CAIRON (Mme) : 4
BERENGER (Raymond) : 18	CALVO VARELA : 129
BERGAMIN (José) : 247, 260	CAMACHO (A.) : 301
BERGSON (Henri) : 244	CAPADONA CAYUELA (T.) : 131
BERLIERE (J.M.) : 227	CARBALLES (A.) :
BERMEJO (Benito) : 320	CARDONA (José) : 213
BERNARD (Y.) : 90	CARLOS (Don) : 9
BERRUEZO (José) : 322	CARNER (J.) : 260
BESNARD FERRON (M.) : 20	CARRILLO RONTELO : 260, 262
BIDAULT (Georges) : 242	CASADO (colonel) : 258
BILLAZ : 267	CASANOVA S (Joan) : 90
BILLECARD (R.) : 215	CASAS (R.) : 323, 325
BIZEAU (chanoine) : 4	CASSIN (René) : 13
BJORN (A.) : 246	CASSOU (Jean) : 247, 267, 316
BLANCO (Sofia) : 256	CASTAGNEZ (R.) : 229
BLOCH (Général) :	CASTRO DELGADO (Enrique) : 43, 48
BLOCH (J.-R.) : 247	CAVAILLOU (Dr) : 29, 39, 177
BLOCH (Marcel) : 24	CAZARD (M.-A.) : 213
BLUM (Léon) : 8,10, 12, 24, 152, 219, 227, 230, 247, 264	<i>Centrale Sanitaire Internationale</i> : 80, 88, 96, 141, 164, 173, 177, 219, 240, 246
BOEGNER (pasteur) : 267	CHAMPETIERS DE RIBES (A.) : 242
BOJ (M.-Cl.) : 39	CHANAUD (M.) : 5
BONAPARTE (Joseph) : 9	CHARLETTY (Pr) : 265
BONA VALENCIA (María) : 130	CHARNIER (Henri) : 4
BONNET (Georges) : 13, 246, 265, 270	CHARPY (M.) : 5
BONNET (Jean-Charles) : 25	CHASSEIGNE (F.) : 18, 91, 155, 183, 217, 248, 249
BONNET (Maxime dit "Alex") : 306, 323, 325	CHAUTEMPS (Camille) : 8, 11, 18, 24, 40, 115, 125, 215, 218, 219, 227, 232, 247
BONY (pseudonyme Lazurich) : 24	CHAVIGNY (Lucie) : 24, 25
BORNE (Dominique) : 213, 267	CHENE (André) : 47, 322, 325
BORRAS (José) : 177	CHERRIER (Marcel) : 305, 322
BORRAS LLUCH (Carlos) : 319	CHEVALLEY (Elie) : 246
BORREGON GARCIA (M.) : 131, 142	CHEVAUCHE (Abbé) : 229
BOURDET (Claude) : 242, 246	CHIAPPE (Angelo) : 304, 322
BRANTING (Georges) : 115,162	CHICHERY (A.) : 18
BRAUN (Madeleine) : 246	CHRISTOPHE (Paul) : 266
BREJON DE LAVERGNEE (Marie-Edith) : 5	CHURCHILL (Winston) : 315
BRETON : 264	CICOGNANI (Mgr) : 241
BRINON (F. de) : 305	CLARET (Andreu) : 260, 269
BRISSET (Georges) : 160, 238, 265	COGNET (Bernard)
BROUE (Pierre) : 48, 162	COMBES (M.) : 267
BRUCY (Guy) : 267	<i>Comité Amsterdam-Pleyel</i> : 245, 247
BRULET (L.) : 230	<i>Comité Antifasciste du Loir-et-Cher</i> : 247
BRUNET (J.-P.) : 24	<i>Comité Bilbao</i> : 146, 246, 247, 249, 270, 284
BRUNSWIG (Léon) : 247	<i>Comité Catholique d'Aide et de Secours</i> : 242
BUD-LINDHOLM (Carmen) : 162	<i>Comité d'accueil aux Blessés d'Espagne</i> : 271
BUISSON (G.) : 246	<i>Comité d'accueil aux Enfants d'Espagne</i> : 147,
BUITRAGO : 303, 308, 317, 321	CONSTANTE ARON : 142
156, 160, 237, 238, 244, 248	

<p><i>Comité d'Accueil aux intellectuels Espagnols</i> : 247 <i>Comité d'Aide à l'Espagne</i> : 125, 249 <i>Comité d'Aide aux Enfants d'Espagne</i> : 12, 158 <i>Comité d'Aide aux Evacués du Nord de l'Espagne</i> : 246 <i>Comité départemental de Libération de l'Indre</i> <i>Comité de Secours aux Réfugiés</i> : 255 <i>Comité des Femmes contre la Guerre et le Fascisme</i> : 267 <i>Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes</i> : 276 <i>Comité d'Evacuation d'Euzkadi</i> : 47, 124, 255 <i>Comité Français de Coordination pour l'Aide aux Populations Civiles de l'Espagne Républicaine</i> : 136, 144, 267 <i>Comité de Secours Socialiste aux réfugiés</i> : 247 <i>Comité Français de secours aux enfants</i> : 246, 247, 267 <i>Comité Français pour la paix civile et religieuse en Espagne</i> : 242 <i>Comité International d'Aide à l'Espagne Républicaine</i> : 257 <i>Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine (CICIAER)</i> : 240, 245, 246, 247, 257 <i>Comité International de la Croix Rouge</i> : 301 <i>Comité mondial des femmes contre la guerre et le fascisme</i> : 247, 248 <i>Comité National Catholique de Secours aux réfugiés d'Espagne</i> : 243, 244 <i>Comité National d'accueil aux réfugiés d'Espagne</i> : 243 <i>Comite Nacional de Defensa al pueblo Español</i> : 255 <i>Comité Paix et Liberté</i> : 247, 251 <i>Comité de Secours Socialiste</i> : 256 <i>Comité Suédois pour l'aide aux enfants d'Espagne</i> : 115, 158 <i>Commission Administrative de Fonds d'Aide aux Républicains Espagnols (CAFARE)</i> : 301 <i>Commission d'Aide aux enfants Espagnols réfugiés en France</i> : 98, 99, 157, 210, 244, 246, 258 <i>Commission d'Aide aux mutilés</i> : 260 <i>Commission d'Assistance aux Enfants Réfugiés</i> : 267 <i>Commission de Défense du peuple espagnol</i> : 236 <i>Commission de la Ligue Nationale des Mutilés de Guerre</i> : 260 <i>Commission Générale de Coordination des Œuvres (CGCO)</i> : 246 <i>Commission Internationale d'Aide aux enfants réfugiés d'Espagne</i> : 86, 98, 99, 221, 197, 198, 250, 251, 260, 262, 267 COMORERA (Joan) : 43, 48, 256, 257 <i>Conseil National de l'Enfance évacuée</i> : 155 DIEZ GIL (M.-I.) : 161</p>	<p>CONSTANTE (Mariano) : 142, 240, 266 CONTADES (M. DE) : 18 <i>Convention Sanitaire Internationale</i> : 146 CORBIN (C.) : 11, 13 CORDIER (Daniel) : 89, 90, 91, 139, 142, 143, 318 CORNAVIN : 18 CORTES (Joaquim) : 323 COSTA PAREJA (Antonio) : 131 COT (P.) : 20, 215 COTY (René) : 24 COURCOUX (Mgr) : 242 COURIAUX (pasteur) COURTOIS (Stéphane) : 321, 322 CREGO (Rosalía) : 161 CREMIEUX BRILHAC (J.-L.) : 212 CROISILLE (G.) : 265, 267 CROUBOIS (Claude) : 24 CRUZ Y GOMEZ (Cesareo) : 88, 90, 91, 111, 151, 161, 162, 260, 269 CRUZ PEREZ (Francisco) : 319 DALADIER (Edouard) : 3, 8, 11, 12, 13, 18, 24, 90, 138, 141, 182, 218, 227, 232, 258, 261, 271, 287, 297 DALMAS (Henri) : 39 DARLAN (François) : 262, 272, 293, 301, 320 DARNAND (J.) : 322 DEAT (Marcel) : 305 DEBAL (Jacques) : 24 DE LA CRUZ (M.) : 218, DE LA TORRE (Felisa) : 132 DELAUNAY (Lt. Colonel) : 307 DEL BARRIO (J.) : 256 DELBOS (Y.) : 11, 230 DELCLAUX (G.) : 112 <i>Délégation centrale des colonies</i> : 155 <i>Delegación de Colonias Escolares de Catalunya</i> : 161 DELGADO UREÑA : 269 DE LILIENTELD (André) : 13 DEMANGEON (A.) : 150 DENIS (Yves) : 24 DESCHANEL (Jean) : 18, 20, 49, 238 DESCHANEL (Paul) : 18, 229 DESCHIZEAU (Louis) : 18, 20, 81, 86, 229, 237 DE SOUZA (Germinal) : 44, 138 DEZARNAULDS (Pierre) : 18, 20, 24, 34, 49, 82, 89, 102, 141, 152, 161, 217, 230, 238 DEZERT (Olivier) : 24, 90 DIAZ (Henri), cdt Bertrand) : 305, 312, 322 DIAZ AGADOS DE ARTEAGA (José Maria) : 143 DIAZ LOPEZ (Luisa) : 130 DIAZ PEREZ (José) : 319 DIEUZAYDE : 242 FERRO ARRES (Carmen) : 39, 48, 268 FERRU : 214</p>
--	---

DIVI Germaine) : 142	FILLOL (Vicente) : 307, 323
DIVI (Tomás) : 129, 247	FILLON (Mgr) : 59, 241, 243
DONON (Marcel) : 141, 142, 229, 230	FLANDIN (Pierre-E.) : 13, 215
DORGERES (Henri) : 18	FLON (pasteur) : 245
DORMOY (Marx) : 11, 29, 49, 180, 215, 219, 227, 271	FLORIN (Lucia) : 132
DREYFUS ARMAND (Geneviève) : 4, 211, 214, 254, 266, 268, 269, 319, 321, 322, 323, 324, 325,	FONTANA GOMEZ (Magdalena) : 130
DROZ (Jacques) : 24, 265	FONTANELLE (Mgr) : 243
DUBIEF (Henri) : 213, 267	FOURMANOIT (Léon) : 162
DUCLOS (Jacques) : 235	FRANCO : 12, 14, 103, 123, 143, 212, 231, 232, 236, 241, 254, 267, 269, 288, 300, 305, 309, 312, 313, 315, 317, 318, 320
DUCUING (Dr) : 142	FRANK (Robert) : 48
DUFOUR (Jean-Louis) : 323	FROT (Eugène) : 18, 20, 81, 82, 141, 217, 227, 230, 232, 234, 237
DUMESNIL (abbé) : 4	FUENTES JUSTO (José) : 140
DUPEUX (Georges) : 24, 90	GALILEE : 315
DUPONT HUT : 264	GALLARDO : 219
DURAND (Yves) : 24, 90, 227, 319, 320, 321, 322, 325	GALLEGO (Chanoine) : 242
DURAN Y COLL (A.) : 315	GAMBOA (Fernando) : 128, 142
DUROSELLE (Jean-Baptiste)	GARAY María (Teresa) : 131
DUROUX (Rose) : 4, 111, 112, 177, 212, 213, 227	GARAY MAZUECHI (Eloisa) : 131
DURY (Lucien) : 265	GARCIA (Filomena) : 132
ECHEVARIA (M.-Th.) : 130	GARCIA BECERRO (Manuel) : 128, 132
ECHEVARRIA ARANA (Juana) : 11	GARCIA JAURRIETA (Carmen) : 133
EDEN (Antony) : 13	GARCIA JAURRIETA (Jerusalem) : 133
EGIDO (Angeles) : 48, 112, 161	GARCIA MORAN (María Eugenia) : 129
ELUARD (Paul) : 316	GARCIA PAZ (Beatriz) : 4
ESTRADA ALEGRE ROIG (Teresa) : 132	GARCIA PERAL (Iñes) : 130
ETCHEVARRIA (M.-T.) : 130, 267	GARCIA RIESGO (Fulgencio) : 133
EVEN (M.) : 4	GARCIA SANCHEZ (Jesús) : 112,
FABREGAS REAL (M.) : 39, 40, 177	GARCIA SANCHO (Guadalupe) : 132
FAJARDO MARINO (Carmen) : 132	GARCIA SANZ (D) : 161
FANES FELGUERS (Juan) : 133	GARCIA ZABALETA (Alberto) : 130
FEBRES (X.) : 39, 177	GARCIA ZANORANO (Antonio) : 133
<i>Fédération Anarchiste Ibérique</i> : 44	GARCIA ZANORANO (Ascensión) : 133
<i>Fédération Espagnole des Travailleurs de l'Enseignement (FETE)</i> : 257	GARCIA ZANORANO (Eladio) : 133
<i>Fédération Ibérique des Jeunes Libéraires</i> : 282	GARCIA ZANORANO (Milagros) : 133
<i>Fédération Syndicale Internationale</i> :	GARCIA ZANORANO (Nemesia) : 133
FELTIN (Mgr) : 242, 266	GARCIA ZANORANO (Valentin) : 133
FERDINAND VII : 9, 324	GAUDIAT (Aimé) : 323
FERNANDEZ (Alberto) : 268, 322, 323,	GAULLE (Charles de) : 213, 318
FERNANDEZ (Luis Carlos) : 131	GAULTIER (Monique) : 18, 20, 24, 25, 80
FERNANDEZ BENITEZ (V.) : 161	GAUTIER DESVAUX (E) : 5
FERNANDEZ GONZALEZ (Luis) : 328	GAY (Francisque) : 242, 266
FERNANDEZ GONZALEZ (Julio) : 319	GENE TEIXIDO (María) : 130
FERNANDEZ LOPEZ (Dora) : 130	GEORGES : 215
FERNANDEZ MEJIAS (Teresa) : 130	GEORGES VI : 231
FERNANDEZ LORENTE (Iñes) : 319	GEORGES (Mgr) : 242, 243
FERNANDEZ SANCHEZ (Germain) :	GIDE (André) : 260
GIMENO (Dr) : 43	GIBAJA VELAZQUEZ (J.-C.) : 269
GIMENO (Mme) : 43	GIL ROBLES (J) : 313, 323
GIRAL (José) : 313, 323	GIL ROLDAN (Martin) : 44, 134
GIRAULT (Jacques) : 24, 265	<i>International Commission for Assistance of Child Refugees in Spain</i> : 162

GIRAULT (René) : 48	ISGLEAS (Francisco) : 44, 138
GOGUEL (François) : 90	ISGLEAS (Germinal) : 48
GOICOECHEA (Alejandro) : 108	JARDEL (Lucien) : 323, 325
GOMÁ Y TOMAS (Mgr) : 241, 242, 266	JOLY (Françoise) : 267, 319
GOMEZ PONS (Carmen) : 130	JOLY (J.-B.) : 267, 319
GOMEZ (Cesareo) : 156	JORDANA Y SOUZA (F.) : 13, 119, 120, 271, 300
GONZALEZ (Valentin) (el campesino) : 48	JOSPIN (pasteur) : 245
GONZALEZ ANIA (Ramón) : 133	JOUANNEAU (Michel) : 24, 265, 322
GONZALEZ MARCOS (Patrocínio) : 39, 48, 268	JOUHAUX (Léon) : 246, 267
GONZALEZ PEREZ (Beatriz) : 130	JOUVENEL (R. de) : 247
GOUBET (M.) : 323	JÜNGER (Ernst) : 318
GOUEFFON (J.) : 24, 90, 227	JUNOT (Dr) : 40
GRANADA (Angel) : 142	<i>Junta de Auxilio a los Refugiados Españoles</i> (J.A.R.E.) : 257, 258, 259, 260, 262, 267, 268, 269, 301, 320
GRANDO (R.) : 39, 177	<i>Junta de cultura</i> : 268
GRAU (Pierre) : 161	<i>Junta Española de Liberación (J.E.L.)</i> : 309, 310, 311, 312, 313
GRENADOU (E.) : 24, 202, 213	<i>Junta Nacional de Socorros Para los Huerfanos de la</i> <i>Guerra en España</i> : 241
GRENOILLEAU (Dr) : 184	JUST (Louis) : 49
GRIJABO (J.) : 128, 142	KAYSER (J.) : 265
GRIMAL (M.) : 215	KERSHNER (Howard E.) : 91, 250, 267
GRIMAU (Julian) : 44	KUBORN (Dr) : 321
GROMAIRE (Marcel) : 247	LABASSE (Jean) : 24
GUASH ALCON (Carmen) :	LABORDA (Eugenia) : 129, 132
GUEGUEN DREYFUS (G.) : 319, 323, 325	LABORIE (Pierre) : 232, 233, 264, 265
GUILLAUME (Paul Abbé)) : 326	LACORE (Suzanne) : 246
GUILLOUX (Louis) : 141	LACOUR (M.) : 4
GUYOT (Mme) : 5	LACROIX (J.) : 230
HARSCOUE (Mgr) : 232, 243, 266, 286	LAGARDE (Eric) : 39, 212
HAUCHECORNE (Christine) : 267	LAGARDELLE (Henri) : 289
HENRIOT (Philippe) : 117, 141, 322	LAHARIE (Claude) : 202, 213
HERBETTE (Jean) : 180	LAMONEDA (Ramón) : 256, 257, 269
HEREDIA (Carmen) : 161	LANDOWSKI (Mme) : 250
HERMET (Guy) : 266, 268, 324	LANGVIN (A.) : 267
HERNANDEZ PRING (Isabel) : 130	LANGVIN (Paul) : 245, 246, 267
HERNANDEZ PRING (Jaime) : 130	LARCADE (R.) : 248
HERNANDEZ RUIZ (Santiago) : 130	LA ROCQUE (colonel de) : 248
HERRIOT (Edouard) : 243	LARREA (J.) : 260
HEUMANN (M.) : 215	LARROQUE (B.) : 215
HIDALGO de CISNEROS : 48	LAUBRY (Jean-Louis) : 116, 249
HITLER : 48, 231, 237 287, 322	LAURENS (M.) : 18
HUET (D.) : 321	LAUVERJAT (Pasteur) : 4
HUICI (Mathilde) : 267, 269	LAVABRE (M.-CL.) :
HYMANS (Max) : 18, 20, 237	LAVAL (Pierre) : 14, 215, 289, 292, 299
IBERN SANABRA (Esperanza) : 133	LAVILLA GONZALEZ (Rodolfo) : 133
IGLESIAS IBANES (Amparo) : 131	LAZURICH (Robert) (" Bony ") : 18, 229
IGLESIAS (Julian)	LEBOF (Dr) : 111
IGLESIAS (Lieut. Col.) : 43	LEBRUN (Albert) : 101, 231
IGLESIAS (Pablo) :	LECLAINCHE (Dr) : 29, 39, 177
IGLESIAS (Pablo) : 313, 315	LECUYER (Raymond) : 39
IMBOURG (Pierre) : 141	MARX (Karl) : 315
INGRAIN (abbé) : 4, 266	MAS CASAS (Valerio) : 44, 48, 256
INGRAIN : 244	
INGRAND (J.-P.) : 294, 318	
ÑIGUEZ (M.) : 44, 138	
LEMOINE (M.) : 215	

LEPINE (Pr) : 39	MASSE (Joseph) : 18, 20
LEQUERICA : 301	MASSONEAU (Claire) : 24, 81
LERROUX : 196	MATEO HUERTA (Angela) : 132
LETURQ : 143	MATHIEU (Mgr) : 242, 243
LEWY (Claude) : 81, 220, 237	MATHIEU (J.-P.) : 267
<i>Ligue des Amis des Basques</i> : 243	MAUCO (Georges) : 150
<i>Ligue Internationale des Amis des Basques</i> : 243	MAURIAC (François) : 242, 243, 244, 260, 267, 316
LISTER (Enrique) : 43, 47, 48, 268, 324, 325	MAX : 162
LITVINOV : 268	MAYORAL GUIU (Miguel) : 48, 268
LIVIAN (Marcel) : 213	MAZOYER (Dr) : 82
LLOPIS (Rodolfo) : 259	MAZUECHI (Julia) : 131
LLOVERAS GALLART (Elvira) : 129	MEDINA TUR (José) : 132
LOBO : 242	MEDINA (Raymond) : 134,
LOISEL (J.-J.) : 24	MEDRANO ECHEVARRIA : 130
LOPEZ (J.) : 269	MENDEZ CAMP (Enrique) : 134
LOPEZ GARCIA (José) : 132	MENDEZ GONZALEZ (C.) : 130
LOPEZ GARCIA (Luz) : 132	MENDEZ GONZALEZ (Manuel) : 130
LOPEZ MARTINEZ (E.) : 131	MENDEZ GONZALEZ (Marcelin) : 130
LOPEZ PERUJO (Natividad) : 130	MENDEZ RUEDA (José Luis) : 39, 48, 268
LOPEZ RAMOS (Manuel) : 130	MENDOZA FENOLLOSA (P.) : 133
LOPEZ SILVA LOPEZ (Fernando) : 131	MENDOZA TIRADO (Pedro) : 133
LOPEZ SILVA (Francisco) : 106,	MENENDEZ (Julio) : 319
LOPEZ SILVA (María) : 131	MERINO DE LA TORRE (Francisco) : 129
LORENZO (Cesar) : 268	MIJE (Antonio) : 44, 138, 142
LORIS GARCIA (Manuela) : 130	MILLAN CHUCHILLA (C.) : 129
LOUBES (Olivier) : 161	MILZA (Pierre) : 214
LOURIAUX (pasteur) :	MIRET MUSTE (Conrado) ("Alonso", "Lucien") :
MADAULE (Jacques) : 242,247, 266	303, 308, 317
MAITRON (J.) : 267	MIRLOUP (Joël) : 24
MALATERRE SELLIER : 246, 266, 269	MIRO (Antoine) : 111, 213, 214, 318
MALCLES (Mlle) : 265	MIRO (Fidel) : 44, 138
MALRAUX (André) : 247	MIRO PLANAS : 142
MANDEL (G.) : 19, 259	MISTLER (Jean) : 267
MANOUCHIAN (Missak) : 308, 317	MOIX Y REGAS (Josep) : 213
MANUILSKI : 256, 268	MOIX Y REGAS (Mme) : 213
MARAÑON (Dr Gregorio) : 321	MODESTO (Juan) : 44
MARCEL (Gabriel) : 242	MOLA (Gal) : 42, 241
MARCHANDEAU (Paul) : 271	MOLINA GIMENEZ (Fernanda) : 130
MARINO (Celina) : 132	MOLLET (Henri) : 24
MARINO DELA TORRE (Fernando) : 132	MOLLOF (Régine) : 24, 90
MARITAIN(Jacques) : 242, 243, 244, 260, 266	MOLOTOV : 268, 293
MARQUES (Pierre) : 153, 161, 265	MONTBRISON (R. de) : 244, 246, 267, 269
MARTI (Carmen) : 134	MONTES LOPEZ (Saturnina) : 129
MARTIN (J.-P.) : 24	MONTSENY (Federica) : 44, 48, 111,177, 257, 258, 322
MARTIN CHAUFFIER (L.) : 247, 266	MONZIE (A. de) : 31, 40, 268
MARTINEZ (André) : 319	MORALES CARO (Antonio) : 130
MARTINEZ BARRIO (Diego) : 257, 259, 268, 323, 324	MORALES VIDAL (Isabel) : 130
MARTINEZ GONZALEZ (Maria) : 131	MORALES VIDAL (Josefina) : 130
MARTIN HERRERA (Alfonso) : 133	MORAN CALVO (Juana) : 129
MARTIN NAJERA (Aurelio) : 4	MORANE (J.) : 286
MARTIN NURIA (Oscar) : 4	MORENO MORENO (Andrée) : 130
MARTINEZ PRIETO (Horacio) : 302, 319	PASTOR (Urraca) : 318, 320
MORIN (Mme) : 265	PATUREAU (Nicole) : 4

MOTILVA MARTI (Carmen) : 4	PAUL-BONCOUR (Joseph) : 19
MOULIN (Jean) : 82, 90, 136, 139, 142, 215, 286	PAXTON (Robert) : 265, 320, 322
MOULONGUET (M.) : 215	PAZ (Mme) : 321
MOUNIER (Emmanuel) : 242	PEIRO (Juan) : 259
MUELA (Dr) : 313	PELLE (Léon) : 19, 20, 24, 141
MUGICA (Mgr) : 241, 266	PEÑA (Gonzalez) : 233
MUNOZ LEZCANO (Antonio) : 132	PEÑA (Nieto) : 48, 256
MUNOZ SOLA (Ana) : 131	PENNETIER (A.-M.) : 24, 265
MUNOZ SOLA (Barbara) : 131	PENNETIER (Claude) : 24, 265
MUNOZ SOLA (Enrique) : 131	PEQUIN (M.) : 4
MUNUERA GARCIA (Sebastian) : 130	PERAL MUNUERA (Virtud) : 130
MURILLO DE LA CRUZ : 210, 213	PERELLA AYNETO (Antonio) : 129
MUSSOLINI : 231, 237	PERELLA AYNETO (Carmen) : 129
NARANJO GIMENEZ (Antonio) : 130	PERELLA AYNETO (Francisco) : 129
NARANJO GIMENEZ (Miguel) : 130	PEREZ (Eduardo) : 133
NARANJO GIMENEZ (Ramón) : 130	PEREZ (Joseph) : 4
<i>National Joint Committee for Spanish Relief</i> : 132, 162	PEREZ DIAZ (Pedro) : 131
NEE (pasteur) : 4	PEREZ FERNANDEZ (J.) : 131
NEGRIN (J.) : 11, 246, 256, 257, 258, 259, 261, 268, 269, 309, 323	PEREZ FONTANA (Violeta) : 130
NEVIASKI : 112	PEREZ ORTIZ (Ana) : 132
NICAULD (Maurice) : 24, 25, 265, 318, 319	PEREZ SANCHEZ (Silvia) : 131
NOIRIEL (Gérard) : 39, 127, 142, 150, 161, 232	PERON (Louis) : 330
<i>Œuvre du Trousseau des Enfants réfugiés Espagnols</i> : 249	PERROT (Michèle) : 39
<i>Office Français d'Aide aux Réfugiés</i> : 236, 240, 246	PERUJO ALVAREZ (Francisca) : 130
<i>Office International pour l'aide à l'enfance</i> : 146, 158, 246, 256	PERUJO ALVAREZ (Luis) : 130
OLLIER (Dr) : 40	PERUJO AMARA (Gregorio) : 130
OLLIER (Michel) : 91	PESCHANSKI (Denis) : 3, 319, 321, 322
OLWER (Nicolau, D') : 259, 261	PETAINE : 18, 24, 294, 285, 289, 298, 319
O'MAHONNY : 264	PEYPOCH (Ramón) : 259
ONCINS PASCUAL (Antonia) : 129	PHILIPPE II : 315
O'NEILL (Colonel) : 306	PICARD (R.) : 24
ONTAÑON Y VALIENTE (J.) : 261	PICASSO (Pablo) : 247
ORTEGA LISBONA (J.) : 226	PICAVEA (Rafael) : 242
ORTEGA Y GASSET (J.) : 265	PIE XI : 241
ORTIZ (Carlos) : 268	PIERA FIBLA (Xavier) : 131
ORTIZ LORIS (Tomás) : 130	PIERRE-HENRY : 227
ORTIZ RODRIGUEZ (Teodoro) : 130	PIGENET (M.) : 24, 322
ORTIZ VASQUEZ (Anselmo) : 130	PIGENET (P.) : 24
ORTIZ VASQUEZ (Julia) : 130	PIKE (David W.) : 48, 112, 230, 264, 266, 267, 324
ORTIZ VASQUEZ (Maria) : 130	PINEDA (Mariana) : 315, 324
OSSORIO Y TAFALL (B.) : 257	POITOU (C.) : 24
OTERO (Alfredo) : 106	POMMARET (Charles) : 193, 197, 215
OTTO (José Maria) : 299	PONS PRADES (Eduardo) : 39, 213, 214, 306, 321, 322, 323
OUGAZEAU (abbé) : 4	PRETEL (Felipe) : 129, 269
PACHECO MOZANO (Salvador) : 133	PREVOST (A.) : 24, 213
PAISOT BEAL (Sophie) : 318, 320, 321	PREVOST (R.) : 319, 320, 322
PANDO COSTALES (Manuel) : 129	PRIETO (Horacio) : 44
PARMENTIER (Mme) : 5	PRIETO (Indalecio) : 48, 256, 259, 268
PASCUA (M.) : 12	PRIETO (M.) : 118, 240
PRING AGUD (Josefina) : 130	PRIMO DE RIVERA (Miguel) : 9
	PRIMO DE RIVERA (José-Antonio) : 320
	ROUSSY (Pr) : 150, 251
	ROY (Henri) : 19, 229

<p> PROST (Antoine) : 265 PUIG COCHER (Carmen) : 131 PUIG GALLIFA (P.) : 300 PUIG VILLAROA (Antonia) : 131 PUIG VILLARROYA (Estebán) : 131 PUJOL (Dr) : 111 PUCHEU (P.) : 303 QUEUILLE (Henri) : 187 QUERALT (J.) : 39, 177 RAFANEAU BOJ (M.-Cl.) : 319 RAMIZ ONCINS (Francisca) : 129 RAMOS (Victoria) : 4 RANERA (J.) : 325 <i>Rassemblement Populaire Français</i> : 256 RAYSKI (Adam) : 321, 322 REAU (Elisabeth du) : 141, 227 REBERIOUX (Madeleine) : 24 RECIO GLICERIO (S.) : 268 REGUERA (Francisco) : 131 REGUERA GOMEZ (José) : 131 REGUERA SOTO (Josefa) : 131 REGUERA SOTO (Manuel) : 131 REMOND (René) : 24, 264 RENARD (Mme) : 4 REOF BEIVIDE (M.) : 129 REOF BEIVIDE (R.) : 129 REQUEJOS LOPEZ (G.) : 134 REYNAUD (Paul) : 3, 243 RIBAS : 138 RIBAUT (J.-Y.) : 4 RIBBENTROP : 268, 293 RICHARD (M.) : 4 RICHARD (Mme) : 5 RICHTER (Général) : 269 RIOUX (J.-P.) : 265 RIPODAS AGUDO (Adriana) : 48, 268 RIVAS ENDIGNE (Antonio) : 44 RIVAS MANOLO (Enrique) : 44 RIVET (Paul) : 245, 267 ROBBE (chanoine) : 4 ROBLES (Gil) : 331 ROBLES PEREZ (Maria) : 131 ROCABERT (Carmen) : 134 ROCARGUEL (Chanoine) : 242 RODRIGUEZ (Encarnación) : 129 RODRIGUEZ VAZQUEZ (M.) : 257 ROGUEL (Asunción) : 134 ROIG (Mateo) : 132 ROJO (Mariano) : 257, 259, 269 ROLLAND (Denis) : 142, 320, 321 ROMAIN (Jules) : 267 ROMERO : 303 ROSARIO FENOLLOSA (Orense) : 133 </p>	<p> RUBIO (Javier) : 39, 127, 128, 142, 212, 260, 268, 269, 320, 325 RUCARD (Marc) : 98, 167, 177 RUIZ AYUCAR (Angel) : 48 RUIZ MULA (Maria-Luisa) : 134 RYGIEL (R.) : 24 SALAMANCA ZAMORA (Emilia) : 130 SALAS SANZ (Carmen) : 131 SALAÜN (Serge) : 22, 214 SALENGRO (Roger) : 215, 227, 270 SANCHEZ (Aureliano) : 319 SANCHEZ GORRIA (Leonor) : 131 SANCHEZ GUERRERO (José) : 322 SANCHEZ IGLESIAS (Asunción) : 130 SANCHEZ RECIO GLICERIO : 268 SANCHEZ SANCHEZ (Aureliano) : 320 SANGNIER (Marc) : 244, 266 SANJURJO BORREGON (Arturo) : 131, 142 SANJURJO BORREGON (Marisol) : 131, 142 SANJURJO CASTRO (Arturo) : 131, 142 SANJURJO CASTRO (Enrique) : 130, SANJURJO CASTRO (M.) : SANTILLAN : 48 SANTOS CALVO VARELA : 132 SANZ (A.) : 322 SANZ (Dr Martin) : 106 SARRAUT (Albert) : 14, 88, 98, 115, 118, 139, 142, 193, 215, 217, 218, 227, 238, 246, SARRAUTE (A.) : 286 SARRAUTE (A.-Cl.) : 2 SARRUE (A.) : 217 SAUCKEL (Fritz) : 299 SAUVAGE (J.-P.) : 24 SAUVY (Alfred) : 212, 213, 284 SCAMARONI (J.) : 215 SCELLER (Georges) : 13 SCHOR (Ralph) : 2, 143, 161, 230, 264 SCHWARTZ (Grand Rabbin) : 267 <i>Secours Ouvrier International</i> : 225, 247 SEMPRUN Y GUERRA (J.-M.) : 242, 266, SERON DAMPIERRE (Catherine) : 267 SERRA I PAMIES (Miguel) : 44 SERRANO (Carlos) : 267 SERRE (Philippe) : 8 <i>Service d'Emigration des Réfugiés Espagnols S.E.R.E.</i> : 1, 43, 128, 129, 138, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 268, 269 <i>Service Social d'Aide aux Migrants</i> : 301 <i>Secours Ouvrier International</i> : 257 SIMON CANCEL (Angel) : 133 SKORKA (M.) : 4 <i>Société des Amis</i> : 250 SODIGNE LOUSTAU (J.) : 268 </p>
--	---

<p><i>Solidarité Internationale Anarchiste</i> : 44 <i>Solidarité Internationale Antifasciste (S.I.A.)</i> : 256, 313 <i>Solidaridad Internacional Antifascista S.I.A.)</i> : 312, 324 SOLA FERNANDEZ (Carmen) : 131 SOMOZA SILVAS (Lazaro) : 129, 132 SORIANO (Antonio) : 112, 150, 214, 318 SOTO ORDONEZ (Rosario) : 131 SOTO SANCHEZ (Manuel) : 131 SOUTHWORTH (Herbert) : 264 STAES (M.) : 5 STALINE : 48, 139, 256, 302 STEIN (Louis) : 39, 184 STURZO (Luigi) : 242 SUHARD (Mgr) : 242 <i>Sveridge Hyalpkommitterm for Spaniens</i> : 158 TACHAUX (Abbé) : 266 TAITTINGER (Pierre) : 229, 264 TANGUY (Yves) : 91 TAPIA (Marie-Rose de) : 25, 90, 323 TARDIEU (André) : 215 TAVIANI (François) : 215 TEJEDOR GARCIA (Marciano) : 133 TEMIME (Emile) : 48, 90, 127, 135, 142, 162 THIERCELIN (Raquel) : 111, 112, 177, 212, 213, 227 THOMAS (Hugh) : 39, 48, 90, 112 THOREZ (Maurice) : 248, 267 TORELLO (Isabel) : 130 TORO MURIEZ (Francisco) : 319 TORRE GOROSTIZA (Antonio) : 133 TORRES (Margarita) : 131 TORRES CAMPAÑA (Manuel) : 43, 142, 244, 266, 285, 301, 311, 313, 315, 321, 323 TOURTIER BONNAZI (Ch. DE) : 4 TRABAL (Antonio) : 5, 269, 324 TREMPE (Rolande) : 212, 323 TRIBALLET (Henri) : 142, 187, 217 TRUETA (Dr) : 39 TURBAT (E.) : 141, 229 <i>Union des Femmes Espagnoles</i> : 312, 324 <i>Union Franco-Espagnole</i> : 282 URCELAY URIBE (Guillermo) : 31 URIBE (Vicente) : 44, 138, 142 VAILLANT COUTURIER (Paul) : 267 VALADIER (Jean) : 19, 229 VALERA (Fernando) : 245, 266, 285, 301, 321 VALERA (Placida) : 266, 321 VALERI (Mgr Valerio) : 231</p>	<p>VALLAT (Xavier) : 264 VALLERY RADOT (Pasteur) : 247 VAZQUEZ TORRES (Julia) : 130 VASSAL (Serges) : 24 VASSORT (J.) : 24 VELASCO BLANCO (Gloria) : 131 VERBEKE (M.) : 24, 90, 212 VERDIER (Mgr) : 241, 242, 244, 243, 266, 267 VIDAL BLANCO (Maria) : 130 VIDAL ROSELL (S.) : 129 VIDAL Y BARRAQUER (Mgr) : 266 VIELLECAZES : 215 VIGIER (Ph.) : 321 VILA ARGELES (Emila) : 129 VILA CUENCA (José) : 268 VILLARDEL ORNIJAS (Juan) : 129 VILLEGAS DIAZ (Luisa) : 130 VILLEGAS DIAZ (Manuel) : 130 VILLEGIER (Jean) : 227 VILLEPELET (Mgr) : 141 VINAS (Mme) : 213 VINCENT (Bernard) : 3 VIOLLET (Mme) : 320 VIOLETTE (Maurice) : 1, 19, 51, 58, 82, 136, 139, 141, 142, 189, 191, 212, 215, 217, 227, 229, 237, 246, 286, 318, 246 VIVIER (Robert) : 319, 322, 325 VOLDMAN (Danièle) : 3 VOROCHILOV : 256 WALLON (Henri) : 246 WEIL (Patrick) : 318 WEILL (Dr J.) : 319 WEISS (Louise) : 267 YBARNEGARAY (Jean) : 238, 243 ZABALETA ARRIZABALAGA (F.) : 130 ZABALETA ARRIZABALAGA (María) : 130 ZAFRAZ (Enrique) : 161 ZAMORA (Felipe) : 130 ZAMORA (Lola) : 130 ZAPIRAIN (Sebastian) : 313, 324 ZAY (Jean) : 19, 20, 117, 141, 142, 150, 180, 217, 229, 238, 240, 245 ZAY (Madeleine) : 245</p>
--	--

LISTE DES ANNEXES

- 1 Note verbale de l'ambassade d'Espagne, 15 août 1937
- 2 Emploi du temps au centre de Beaugency, 1937
- 3 Arrêté du préfet de Loir-et-Cher Bernard Larroque, 24 juin 1937
- 4 Instructions générales, camp de La Gaudinière, 1937
- 5 Loir-et-Cher, instructions du préfet aux directeurs des centres et aux maires, 1^{er} mars 1939
- 6 Centre d'hébergement de réfugiés espagnols de Bois-Brûlé commune de Boisseau, septembre 1939
- 7 Demande de rapatriement adressée par un réfugié au préfet du Loiret, 27 février 1939
- 8 Motifs invoqués par les femmes dans la 6^e catégorie (femme n'ayant aucun parent susceptible de les prendre en charge)
- 9 7^e catégorie, vieillards ou hommes inaptes n'ayant aucune famille susceptible de les prendre en charge
- 10 Lettre du préfet d'Eure-et-Loir aux préfets des départements d'hébergement, 13 décembre 1939
- 11 Fermeture du centre de Châteaufort (Avis du préfet, février 1940)
- 12 Lettre d'une femme de Châteaufort (mari envoyé au camp du Vernet)
- 13 Horaires pour les enfants, camp de Lamotte-Beuvron, 11 mars 1939
- 14 Admission des enfants dans les établissements scolaires, 7 août 1939
- 15 Instruction ministérielle, 10 août 1939
- 16 Notices individuelles des réfugiés placés dans l'agriculture ou l'industrie juillet 1939 – mars 1940
- 17 Bulletin salaire
- 18 Lettre d'un réfugié de Bois-Brûlé au préfet du Loir-et-Cher
- 19 Les réfugiées de X au sous-préfet de Châteaudun, 17 janvier 1940
- 20 Le maire de X au sous-préfet de Châteaudun, 25 janvier 1940
- 21 Une réfugiée de X au sous-préfet de Châteaudun, 24 mai 1940
- 22 Appel du préfet à la générosité des populations du département du Cher, 1939
- 23 Tract diffusé dans le centre de Pontlevoy (Loir-et-Cher), 25 août 1939
- 24 Traduction du tract diffusé à Pontlevoy
- 25 Marciano Tejedor à Daniel Anguiano, Felipe Pretel, 21 avril 1939
- 26 Ramón Lamonedá et Delgado Ureña à Felipe Pretel et Daniel Anguiano, Pressigny-les-Pins, 21 avril 1939
- 27 Mise sous séquestre du château de La Vallette, 23 avril 1941
- 28 Dépenses dans le Cher, 1939 - 1940

LISTE DES TABLEAUX

I	Arrivée des réfugiés en Région Centre en 1936.....	36
II.	Arrivée des réfugiés en Région Centre, 9 Mai-16 Novembre 1937.....	37
III	Arrivée des réfugiés en Région Centre Août 1936- février 1939.....	38
IV.	Locaux offerts par des municipalités d'Eure-et-Loir en 1937.....	53
V.	Locaux offerts par des municipalités du Cher, 1937	54
VI.	Locaux offerts par des municipalités du Loiret, 1937	55
VII.	Recensement des lits d'hospitalisation disponibles, 1938	56
VIII.	Locaux offerts par des municipalités dans l'arrondissement de Chartres en 1939... .	57
IX.	Répartition des réfugiés du Cher 30-31 janvier-8 février 1939	71
X.	Répartition des réfugiés à Orléans du 2 au 8 février 1939	73
XI.	Réfugiés dans les communes du Cher : 1937	74
XII.	Réfugiés dans les communes du Loiret à l'arrivée des convois : 1937.....	75
XIII.	Réfugiés dans les communes d'Eure-et-Loir : 1937 - 1939	76
XIV.	Réfugiés dans les communes d'Eure-et-Loir : février 1939.....	77
XV.	Réfugiés dans les communes du Loir-et-Cher : février 1939.....	78
XVI.	Réfugiés dans les communes du Loiret : février 1939	79
XVII	Réfugiés dans les communes du Cher : 1939.....	80
XVIII.	Menus dans les centres du Loir-et-Cher	93
XIX. .	Menus dans les centres du Loiret et du Cher : 1937-1939	94
XX.	Convois organisés pour les rapatriements de 1936 à 1938.....	119
XXI.	Convois organisés pour les rapatriements en 1939	121
XXII.	Convois organisés pour les rapatriements février-juin 1940	123
XXIII.	Les départs vers l'Afrique du Nord, 1939	128
XXIV	Réémigrations vers le Mexique sur le "Sinaia", 23 mai 1939	129
XXV.	Réémigration au Mexique - convoi du 14 juillet 1939 sur le "Mexique".....	130
XXVI.	Réémigration vers le Chili sur le "Winnipeg", 3 août 1939.....	131
XXVII	Intellectuels qui s'embarquent sur le bateau du comité britannique.....	132
XXVIII	Réémigration en république dominicaine -1 ^{er} décembre 1939 sur le "De La Salle".....	132
XXIX.	Réémigration vers le Mexique sur l'"Ipanema" et le "De Grasse" en 1939	133
XXX.	Réémigrations : Amérique Centrale et du Sud - U.R.S.S., 1939 - 1940	134
XXXI.	Enfants d'âge scolaire en Eure-et-Loir en 1939	148
XXXII.	Enfants d'âge scolaire en Loir-et-Cher en 1939.....	149
XXXIII	Pourcentage des décès par rapport à la population des centres, février-août 1939.....	175
XXXIV	Arrivées dans le Loir-et-Cher et le Loiret de travailleurs destinés à l'agriculture, octobre décembre 1939	184
	Recensement professionnel des prestataires dans le département du Cher	185
XXXV.	Prestataires employés à titre individuel dans les exploitations agricoles du Cher. Répartition par communes, septembre 1939 - juin 1940.....	186
XXXVI.	Prestataires employés dans le Loir-et-Cher, octobre 1939 - avril 1940	189
XXXVII.	Relations nominales des femmes capables de travailler, centre de Bois-Brûlé	
XXXVIII	28 septembre 1939.....	191
XXXIX	Relation du personnel homme capable de travailler centre de Bois-Brûlé - 19 septembre 1939.....	192
XL.	Notices individuelles des travailleurs Bois-Brûlé	192
XLI.	Loiret - Placements dans l'agriculture et l'industrie, septembre 1939 - mai 1940.....	193

XLII.	Novembre 1939 - Recensement des réfugiés utilisables, même comme main-d'œuvre banale, dans l'industrie ou l'agriculture, sans danger pour l'ordre public.....	194
XLIII.	Relation des hommes qui se trouvent au camp de Bois-Brûlé - 4 novembre 1939	195
XLIV.	Effectif des centres du 1 ^{er} au 6 juin 1940.....	198
XLV.	Départ vers l'Espagne ou vers le camp des travailleurs employés dans l'agriculture, octobre 1939 – janvier 1940.....	203
XLVI.	Comparaison des rémunérations versées en 1939 aux salariés Français et aux réfugiés Espagnols dans le Cher, le Loir-et-Cher et le Loiret.....	206
XLVII.	C.T.E. composées d'Espagnols dans la Région Centre, mai 1940.....	209
XLVIII.	Souscription ouverte par le S.N.I. du Loir-et-Cher en 1938.....	239
XLIX.	Sommes recueillies par le S.N.I. pour les victime du fascisme, 1937 – 1938.....	240
L.	Sommes recueillies pour les réfugiés d'Eure-et-Loir 1937 et 1939.....	252
LI.	Sommes recueillies pour les réfugiés du Cher, 1938 - 1939.....	253
LII.	Sommes recueillies pour les réfugiés de l'Indre, du Loir-et-Cher et du Loiret, 1939.....	253
LIII.	Dépenses d'assistance dans les centres communaux du Loiret – 1937.....	277
LIV.	Dépenses d'assistance dans le Loir-et-Cher février - août 1939.....	278
LV.	Dépenses d'assistance et avances consenties aux communes du Loiret, février-août 1939.....	279
LVI.	Hôpital-hospice d'Orléans, dépenses d'assistance par quinzaine, février-août 1939.....	280
LVII.	Dépenses de santé dans l'Indre 1939.....	280
LVIII.	Dépenses d'hospitalisations dans l'Indre, 1940.....	281
LIX.	Sommes à mandater - Loiret 1939-1940.....	282
LX.	Evasions des 147 ^e G.T.E. (Cher) et 931 ^e G.T.E. (Indre).....	292
LXI.	Recensement des activités en 1943.....	297
LXII	Adhésions aux différentes organisations espagnoles et franco-espagnoles à la Libération.	314

TABLE DES GRAPHIQUES

1	<i>Age des hommes entrés dans le département du Cher et du Loiret – 1936.....</i>	4
2	<i>Age des hommes entrés dans le département du Cher Eure-et-Loir – Loiret, 1937.....</i>	45
3	<i>Age des femmes entrées dans les départements du Cher et du Loiret, 1936.....</i>	46
4	<i>Age des femmes entrées dans les départements Cher – Eure -et-Loir - Loiret, 1937.....</i>	46
5	<i>Pourcentage des rapatriements au 18 août 1939.....</i>	120
6	<i>Etats mensuels, Cher (avril 1938 – août 1939).....</i>	122
7	<i>Etats mensuels, Eure-et-Loir (28 janvier – 12 août 1939).....</i>	122
8	<i>Etats mensuels, Loir-et-Cher (1^{er} mars – 11 août 1939).....</i>	122

LISTE DES FIGURES

1. <i>Les départements en Région Centre</i>	21
2. <i>Les régions naturelles</i>	22
3. <i>Les élections législatives de 1936</i>	23
4. <i>Les déplacements de population par voie maritime en 1937</i>	26
5. <i>Le franchissement des Pyrénées en 1939</i>	28
6. <i>Les centres d'hébergement dans le Cher en 1937</i>	61
7. <i>Les centres d'hébergement dans le Loiret en 1937</i>	62
8. <i>Les centres d'hébergement dans l'Eure-et-Loir en 1937</i>	63
9. <i>Les centres d'hébergement dans l'Indre en 1937</i>	64
10. <i>Les centres d'hébergement dans le Loir-et-Cher en 1937</i>	65
11. <i>Les centres d'hébergement dans le Cher en 1939</i>	66
12. <i>Les centres d'hébergement dans l'Eure-et-Loir en 1939</i>	67
13. <i>Les centres d'hébergement dans l'Indre en 1939</i>	68
14. <i>Les centres d'hébergement dans le Loir-et-Cher en 1939</i>	69
15. <i>Les centres d'hébergement dans le Loiret en 1939</i>	70
16. <i>Les élections législatives de 1936 dans le Cher</i>	80
17. <i>Les élections législatives de 1936 dans le Loir-et-Cher</i>	81
18. <i>Répartition dans le département du Cher, prestataires volontaires dans l'agriculture, l'industrie et C.T.E</i>	187
19. <i>Répartition dans les départements du Loir-et-Cher, prestataires volontaires dans l'agriculture, l'industrie et C.T.E.</i>	188

Les figures ont été réalisées avec le concours de Guy Sodigné

442 *TABLE DES PLANCHES*

1. *Le château de La Brosse*
2. *Le Château Dunois à Beaugency*
3. *Les écuries de Chaumont*
4. *L'hôpital-annexe de St Marceau*
5. *Le camp de la remonte à Selles-sur-Cher*
6. *La caserne Jardon à Issoudun*
7. *La vieille prison à Issoudun*
8. *La Luzière*
9. *L'abbaye de Noirlac*
10. *le camp de Châteaufort*
11. *Petit réfugié à Issoudun*
12. *L'attente pour les formalités d'état-civil à Issoudun*
13. *Le débarquement à Issoudun en février 1939*
14. *Personnalités du Cher à leur arrivée à Noirlac*
15. *Visites centres du Cher par les autorités préfectorales*
16. *Visites centres du Cher par les autorités préfectorales*
17. *Infirmières de l'hôpital-annexe de St Marceau*
18. *F.T.P. Loir-et-Cher Loiret*

PRINCIPAUX SIGLES UTILISES

A.G.E.	Agrupación de Guerrilleros Españoles (Groupement des Guérilleros Espagnol)
A.M.A.	Agrupación de Mujeres Antifascistas (Association des Femmes Antifascistes)
A.M.E.R.E.	Asociación Militar de Ex-Combatientes de la República Española Association Militaire des Ex-Combattants de la République Espagnole)
A.P.	Assistance Publique
A.R.A.C.	Association Républicaine d'Anciens combattants
C.D.L.	Comité Départemental de Libération
C.E.D.A.	Confederación Española de Derechas Autónomas (Confédération Espagnole des Droites Autonomes)
C.I.C.I.A.E.R.	Comité International de Coordination et d'Information pour l'Aide à l'Espagne Républicaine
C.I.M.A.D.E.	Comité Inter-Mouvements Auprès des Evacués (protestant)
C.G.T.	Confederación General del Trabajo (Confédération Générale du Travail) (communiste)
C.N.T.	Confederación Nacional del Trabajo (Confédération Nationale du Travail) (anarchiste)
C.R.D.P.	Centre Régional de Documentation Pédagogique
C.S.E.	Contrôle Social des Etrangers
C.S.I.	Centrale Sanitaire Internationale
C.T.E.	Compagnies de Travailleurs Espagnols
F.A.I.	Federación Anarquista Ibérica (Fédération Anarchiste Ibérique)
F.F.I.	Forces Françaises de l'Intérieur
F.I.J.L.	Fédération Ibérique des Jeunesses Libertaires
F.T.P.F.	Francs-Tireurs Partisans Français
Gestapo	Geheime Staatspolizei
G.T.E.	Groupements des Travailleurs Etrangers
I.N.S.E.E.	Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques
J.A.R.E.	Junta de Ayuda a los republicanos Españoles (Junte d'Aide aux Républicains Espagnols)
J.E.L.	Junta Española de Liberación (Junte Espagnole de Libération)
J.S.U.	Juventudes Socialistas Unificadas (Jeunesses Socialistes Unifiées)
M.L.E.-C.N.T.	Mouvement Libertaire Espagnol –Confédération Nationale du Travail
M.O.I.	Main-d'œuvre Immigrée
M.R.P.	Mouvement Républicain Populaire
N.K.V.D.	Narodnyï Komissariat Vnoutrennikh Die (Commissariat du peuple aux Affaires intérieures)
O.I.R.	Office International pour les Réfugiés
O.S.—M.O.I.	Organisation spéciale de la Main-d'œuvre Immigrée
P.C.E.	Partido Comunista Español
P.C.F.	Parti Communiste Français
P.N.V.	Partido Nacionalista Vasco (Parti Nationaliste Basque)
P.O.U.M.	Partido Obrero de Unificación Marxista
P.S.O.E.	Partido Socialista Obrero Español (Parti Socialiste Ouvrier espagnol)
P.S.U.C.	Partido Socialista Unificado de Cataluña (Parti Socialiste Unifié de Catalogne)
R.M.	Région Militaire
S.D.	Sicherheitsdienst (service de sécurité)
S.E.R.E.	Servicio de Evacuación de Refugiados Españoles (Service d'évacuation des réfugiés Espagnols)
S.F.I.O.	Section Française de l'Internationale Ouvrière
S.I.A.	Solidarité Internationale Antifasciste
S.I.F.E.R.E.	Secours International aux Femmes et Enfants de la République espagnole

S.I.M.	Servicio de Información Militar
S.I.P.M.	Servicio de Información y de Policía Militar (Service d'information et de Police Militaire) (franquiste)
S.N.C.A.S.O.	Société Nationale de Construction Aéronautique du Sud-Ouest
S.N.C.F.	Société Nationale des Chemins de Fer
S.S.	Schutzstaffel (escadron de protection, devient police auxiliaire)
S.T.O.	Service du Travail Obligatoire
U.D.	Union Départementale des syndicats
U.F.E.	Union des Femmes Espagnoles
U.F.F.	Union des Femmes Françaises
U.G.T.	Unión General de Trabajadores (Union Générale des Travailleurs) (socialiste)
U.J.F.F.	Union des Jeunes Filles de France
U.L.	Union Locale des syndicats
U.M.E.	Unión de las Mujeres Españoles Union des femmes Espagnoles
U.N.E.	Unión Nacional Española (Union Nationale Espagnole) (communiste)
U.R.D.	Union Républicaine Démocratique
U.S.R.	Union Socialiste Républicaine

ABREVIATIONS POUR LES SOURCES

A.B.T.C.	Archives Bourse du Travail.
A.D.CH.	Archives Départementales du Cher.
A.D.EEL.	Archives Départementales de l'Eure-et-Loir.
A.D.I.	Archives Départementales de l'Indre.
A.D.IEL.	Archives Départementales de l'Indre-et-Loire.
A.D.LECH	Archives Départementales du Loir-et-Cher.
A.D.L.	Archives Départementales du Loiret.
A.F.P.I.	Archives Fondation Pablo Iglesias (Madrid).
A.G.A.	Archivo General de la Administración (Alcalá de Henares).
A.M.A.E.	Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Paris).
A.M.A.E.-N.	Archives du Ministère des Affaires Etrangères (Nantes).
A.M.A.E.-M.	Archives du "Ministerio de Asuntos exteriores" (Ministère des Affaires Etrangères) (Madrid).
A.M.A.E.-A.	Archives du "Ministerio de Asuntos Exteriores" déposées à Alcalá de Henares , "Archivo General de la Administración".
A.M.G.	Assistance Médicale Gratuite.
A.M.M.	Archives Municipales de Montargis.
A.M.O.	Archives Municipales d'Orléans.
A.N.	Archives Nationales.
A.P.C.E.	Archives Parti Communiste Espagnol (Madrid).
D.D.F.	Documents Diplomatiques Français.
Ed.	Edition.
J.O.D.P.	Journal Officiel : débats parlementaires.
n.	Note.
P.V.	Procès Verbal.

TABLE DES MATIERES

PREFACES	
AVANT-PROPOS	1
REMERCIEMENTS	5
INTRODUCTION	7
1 PANORAMA DE LA REGION CENTRE	16
1.1 Les différences régionales	16
1.2 L'économie du département	17
1.3 Structures sociales et panorama politique	18
1.4 Les consultations électorales	19
1.5 Le découpage administratif	19
1.6 Les étrangers dans la Région	
2 DE LA FRONTIERE AUX DEPARTEMENTS – L'EVACUATION ET L'ACCUEIL 1936 – 1939	26
2.1 L'ORGANISATION AUX FRONTIÈRES	26
2.1.1 Les structures d'accueil aux frontières.....	27
2.1.2 Le contrôle sanitaire	28
2.2 LES ÉVACUATIONS	29
2.2.1 L'acheminement vers les départements	30
2.3 LES CONVOIS	30
2.3.1. De la difficulté d'établir des horaires	30
2.3.2. L'organisation des convois	31
2.4 LES ARRIVÉES ISOLÉES	31
2.5 L'ACCUEIL À L'ARRIVÉE	32
2.5.1 L'accueil dans le Cher	32
2.5.2 L'accueil en Eure-et-Loir	32
2.5.3 L'accueil dans l'Indre	32
2.5.4 L'accueil dans le Loir-et-Cher	33
2.5.5 L'accueil dans le Loiret	34
2.6 LES EFFECTIFS	34
3 LES REFUGIES	41
3.1 ZONES DE DÉPART	41
3.1.1 En 1936, le Pays-Basque zone de repli	41
3.1.2 Les évacuations de la zone cantabrique en 1937	41
3.1.3 De la difficulté de connaître les origines en 1939	42
3.2 QUI SONT-ILS ?	42
3.2.1 Les hommes	42
Les âges - La situation de famille - Les catégories socio-professionnelles L'engagement politique	
3.2.2 Les femmes	44
Les âges - La situation de famille - Les catégories socio-professionnelles L'engagement politique	
3.3 TOUS NE SONT PAS PRIS EN SUBSISTANCE PAR L'ETAT	47
4 LES CENTRES D'HÉBERGEMENT EN RÉGION CENTRE	49

4.1	LE RECENSEMENT DES LOCAUX	49
4.1.1	Les disponibilités communales	50
	Les locaux publics	
	Les locaux privés	
	Les centres sociaux, les centres de vacances, les œuvres charitables	
4.1.2	L'indigence de l'Armée	59
4.1.3	L'Inspection Académique	59
4.1.4	Les Domaines	59
4.2	ATOMISATION ET CONCENTRATION	60
4.2.1	Des villes de Préfecture au centre rural en 1936	60
4.2.2	Atomisation et rassemblement en 1937	60
4.2.3	Le rassemblement en 1938	71
4.2.4	Pas de continuité dans les modalités d'accueil en 1939	71
4.3	LES CRITERES DE CHOIX EN 1936 – 1937 – L'EXODE DE 1939	73
4.4	QUELLE ORGANISATION ?	82
4.4.1	De la "cité taudis" aux centres ruraux en 1936	82
4.4.2	Camp de remonte, camp militaire désaffecté et locaux vides en 1937 ...	83
4.4.3	Haras, abbaye et caserne en 1938	84
4.4.4	De la difficulté de se conformer aux instructions en 1939	84
4.5	LE CADRE DE VIE	85
4.5.1	Couchés dans la paille	85
4.5.2	L'indigence des infrastructures	87
5	LA VIE DANS LES CENTRES 1936 - 1940	92
5.1	LES PROBLEMES DE "SUBSISTANCE"	92
5.1.1	L'alimentation	92
	Les achats, les menus, quelques consommations et prix	
5.1.2	Vêtements et objets de première nécessité	98
5.2	LA SURVEILLANCE	100
5.2.1	La quarantaine sanitaire	100
5.2.2	Une vie quotidienne sous surveillance	100
5.3	LA VIE AU QUOTIDIEN	101
5.3.1	Une vie bien réglée	101
5.3.2	Les contacts avec le monde extérieur	102
	Les sorties des centres, la pratique religieuse, la presse, les liens avec l'Espagne	
5.3.3	Au nom de la morale	104
	Les idylles	
5.4	UNE COHABITATION PARFOIS DIFFICILE	108
	Les conflits, les évasions, les suicides	
5.5	APRES LA MORT	109
6	LES MOUVEMENTS JUILLET 1936 - JUIN 1940	114
6.1	LES DEPLACEMENTS AU SEIN DES DEPARTEMENTS	114
6.1.1	Les centres ruraux et leurs problèmes	115
	Le personnel communal, locaux en vente	
6.1.2	Le plan d'évacuation de réfugiés français	116
6.1.3	"L'affaire de Noirlac"	117
6.1.4	Les permissions de sorties des départements	118
6.2	LES RAPATRIEMENTS	118
6.2.1	De janvier 1939 à juin 1940	119
6.2.2	Les modalités de retour	124

6.2.3	Entraves et pressions	125
6.3	LES REEMIGRATIONS	127
	Le S.E.R.E., au service d'une minorité	
6.4	LE REGROUPEMENT FAMILIAL	135
6.5	NE PLUS ETRE A LA CHARGE DE L'ETAT	136
6.5.1	L'"initiative privée"	136
6.5.2	Des étrangers de droit commun	136
6.5.3	Les enrôlements dans l'Armée	137
6.5.4	Les demandes de naturalisation	138
6.6	LES MESURES DISCIPLINAIRES	138
	Les internements au Vernet, les refoulements, les expulsions, les extraditions	
6.7	LES NAISSANCES ET LES DECES	140
7	LES ENFANTS	144
7.1	LA VIE DANS LES CENTRES	144
7.1.1	Nouveau-nés et nourrissons	144
7.1.2	Grands enfants et adolescents	146
	Les loisirs, quelle scolarité? Ces enfants "terribles" et "malfaisants"	
7.2	ORPHELINS ET ENFANTS ABANDONNES	153
	Les orphelins, les enfants abandonnés, les colonies espagnoles, les demandes de garde et d'"adoption"	
7.3	LES MOUVEMENTS	156
7.3.1	Les retours	156
7.3.2	Les regroupements	157
7.3.3	Les réémigrations	158
7.3.4	Les organismes privés	158
7.4	LE TRAVAIL	159
7.5	L'ACCUEIL PAR LES ORGANISATIONS SYNDICALES	159
7.5.1	Les colonies de Vouzeron et de la Luzière en 1937	159
7.5.2	La Bourse du Travail du Loiret	160
8	L'ORGANISATION ET LA SURVEILLANCE SANITAIRE	163
8.1	L'ETAT SANITAIRE	163
8.1.1	Une population à risque en 1939	164
8.1.2	Les hospitalisations	165
8.2	L'ORGANISATION SANITAIRE	166
8.2.1	De 1936 à 1938	166
8.2.2	En 1939	167
8.2.3	Les structures d'hospitalisation	168
8.3	LA SURVEILLANCE	169
8.3.1	La quarantaine	170
8.3.2	Le suivi médical	172
8.3.3	La prise en charge financière de la thérapeutique	173
8.4	LES DECES	174
9	LE TRAVAIL - LA FERMETURE DES CENTRES 1936-JUIN 1940	179
9.1	DE 1936 A 1938 UNE MAIN-D'OEUVRE D'APPOINT	179
9.2	LES CAMPS DU MIDI - UN RESERVOIR DE MAIN-D'OEUVRE	181
9.2.1	Comment les employer ?	181
9.2.1.1	Des perspectives pessimistes	181
9.2.1.2	Les recherches se poursuivent	183

9.2.1.3	Les miliciens peuvent rejoindre leur famille	183
9.3	LES PRESTATAIRES AGRICOLES ET INDUSTRIELS	184
9.3.1	Les placements en agriculture	184
9.3.2	Les placements dans l'industrie	188
9.4	LES CIVILS DES CENTRES DE LA REGION	189
9.4.1	Les offres de placement	190
9.4.2	Les placements	190
9.4.3	Comment concilier travail et charges de famille ?	197
9.5	LES CONDITIONS DE TRAVAIL	199
9.5.1	Les prestataires	199
9.5.2	Les réfugiés des centres	204
9.6	LES AVANTAGES SOCIAUX	207
9.6.1	Les Assurances sociales	207
9.6.2	Les Allocations familiales	207
9.6.3	L'allocations aux familles des prestataires	208
9.6.4	L'allocation aux familles des étrangers internés	208
9.7	LES COMPAGNIES DE TRAVAILLEURS (C.T.E.)	208
9.7.1	Les C.T.E. dans le Cher	209
9.7.2	Les camps du Loir-et-Cher	209
9.7.3	Les C.T.E. du Loiret	210
9.7.4	La surveillance sanitaire	210
10	LES AUTORITES CIVILES ET MILITAIRES	215
10.1	LE CORPS PREFECTORAL - DES POUVOIRS DELEGUES	215
10.1.1	Les préfets	216
10.1.2	Les sous-préfets	218
10.2	LES MAIRES	219
10.3	LES DIRECTEURS DES CENTRES	220
10.4	LES DELEGUES PREFECTORAUX	222
10.5	L'AUTORITE MILITAIRE	222
10.5.1	Les commandants de Régions	222
10.5.2	Les gendarmes	223
10.6	LES COMMISSAIRES DE POLICE	224
10.7	L'EDUCATION NATIONALE - LES P.T.T	224
10.8	LA RECONNAISSANCE N'EST PAS UN DROIT	225
11	L'AIDE AUX REFUGIES	228
11.1	LA PRESSE RÉGIONALE	228
11.1.1	Quelle image du fait espagnol ?.....	230
11.1.2	Comment sont perçus les réfugiés	232
11.2	LES ORGANISATIONS POLITIQUES	235
11.3	LES SYNDICATS	238
11.4	LES CHRÉTIENS	241
11.4.1	Les catholiques	241
11.4.2	Les protestants	245
11.5	LES COMITÉS D'AIDE	245
11.5.1	Priorité à l'Espagne républicaine	245
	Les comités antifascistes	
11.5.2	Les comités gouvernementaux	246
11.5.3	Autres manifestations de soutien	247
11.5.4	Les comités départementaux et locaux	247
11.5.5	Les Quakers	250

11.6	L' INITIATIVE PRIVÉE	250
11.6.1	Dans les départements	250
11.6.2	Des aides extérieures à la Région Centre	251
11.7	LES POPULATIONS	251
11.8	LA SOLIDARITÉ ESPAGNOLE	254
	L'Eglise, Le Comite d'évacuation d'Euzkadi, les formations politiques et syndicales	
11.8.1	Le S.E.R.E.	257
11.8.2	La J.A.R.E.	259
11.8.3	La Junta de cultura	260
11.8.4	La Ligue des Mutilés	260
12	LES DEPENSES D'ENTRETIEN DE FONCTIONNEMENT ET DE SANTE 1936 - 1940	270
12.1	LES CRÉDITS D'ETAT	270
12.1.1	Le financement des dépenses de 1936 à 1938	271
12.1.2	Les crédits en 1939 - 1940	271
12.2	L'ALLOCATION DE SUBSISTANCE – LES DÉPENSES DE SANTÉ	272
12.2.1	De 1936 à 1939	272
12.2.2	En 1939 – 1940	272
12.2.3	Le budget santé	274
12.3	LA COMPTABILITÉ DANS LES DÉPARTEMENTS	274
12.3.1	La comptabilité financière en 1936 et 1937	274
12.3.2	La comptabilité en 1939 - 1940	275
12.4	DÉPENSES ET CRÉDITS DÉLÉGUÉS	276
12.4.1	Les dépenses d'assistance 1936 - 1938	276
12.4.2	Dépenses engagées 1939 - 1940	277
12.4.3	Les dépenses de santé en 1939	279
12.4.4	Les crédits délégués	281
12.5	DES CRÉANCES IMPAYÉES	282
13	LES ANNEES DE GUERRE 1940 – 1945	285
13.1	L'ARMISTICE – LA RÉGION CENTRE SCINDÉE EN DEUX	285
13.2	EN ZONE "LIBRE" 1940 – 1942 – UNE LIBERTÉ TRÈS RELATIVE	286
13.2.1	Les refoulés de la zone occupée	287
13.2.2	Les Groupements de Travailleurs Etrangers G.T.E.	287
13.2.3	Les regroupements familiaux – Les rapatriements	293
13.3	LA VIE EN ZONE OCCUPÉE	293
13.3.1	Combien de "Rouges" ?	293
13.3.2	La répartition géographique	295
13.3.3	La vie au quotidien	295
13.3.4	Quelle vie de famille ?	295
13.3.5	Le travail	296
13.3.6	Petits délits – lourdes sanctions	297
13.3.7	Le Loiret un département refuge ?	297
13.4	LES RÉQUISITIONS ALLEMANDES	298
13.5	QUITTER LA FRANCE	399
13.5.1	Les retours en Espagne	300
13.5.2	L'accord franco-mexicain – Son échec – Son aide	301
13.6	ANARCHISTES ET COMMUNISTES SOUS SURVEILLANCE	302
13.6.1	Les anarchistes	302
13.6.2	Les communistes	302
13.7	LES ESPAGNOLS DANS LES RESEAUX DE RESISTANCE	302
13.7.1	Les objectifs du combat politique	303

	au sein de la M.O.I.	
	la Uñión Nacional (UNE)	
13.7.2	Le combat armé 1943 – 1944	305
13.8	L'ESPOIR RENAÎT	308
13.8.1	Une union difficile	309
13.8.2	Partis politiques et syndicats	311
13.9	LES FRANÇAIS – UN AUTRE REGARD	315
CONCLUSION		326
ANNEXES		332
SOURCES		370
BIBLIOGRAPHIE THEMATIQUE		387
BIBLIOGRAPHIE COMPLEMENTAIRE		400
BIBLIOGRAPHIE ALPHABETIQUE		413
INDEX		428
LISTE DES ANNEXES.....		437
LISTE DES TABLEAUX		438
LISTE DES GRAPHIQUES.....		440
TABLE DES FIGURES		441
TABLE DES PLANCHES		442
PRINCIPAUX SIGLES UTILISES		443
ABREVIATIONS POUR LES SOURCES		445